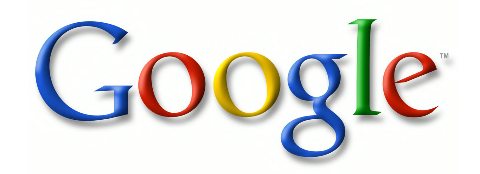


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

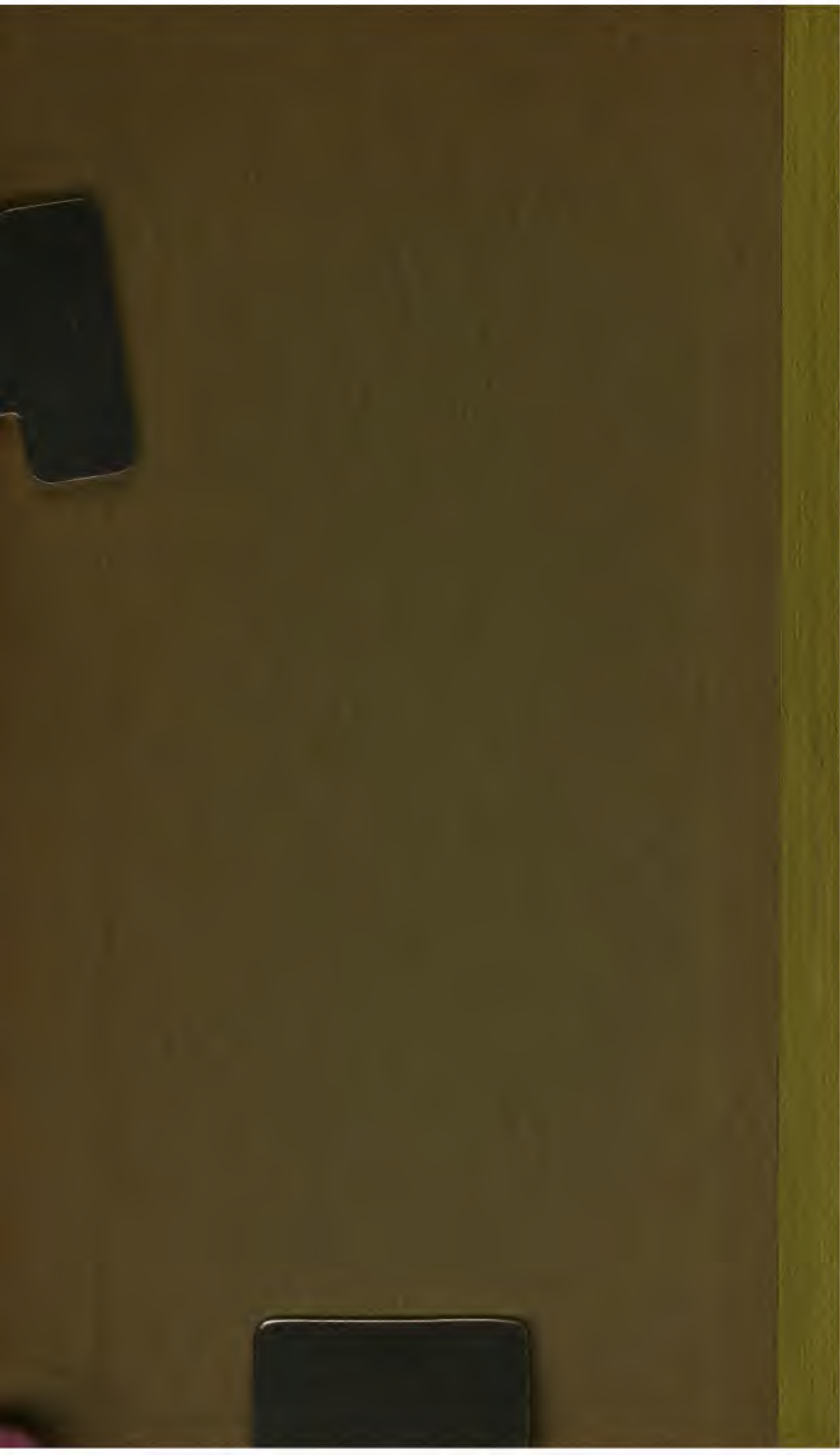
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/


NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07138314 9







Bull

IIA

BULLETIN
MONUMENTAL.

Bull

IIA
~~3444~~

BULLETIN

MONUMENTAL.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE.

2e. Série, Tome 2e. — 12e. Vol. de la Collection.

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

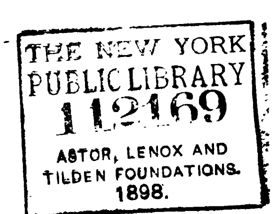
POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS,
DERACHE, RUE DU BOULOY, 7. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.
CAEN, A. HARDEL, SUCCESSEUR DE M. CHALOPIN.
ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1846


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
112169
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1898.


THE ASTOR LIBRARY.
NY

AVERTISSEMENT.

Nous commençons le XIIe. volume du Bulletin monumental avec le désir d'apporter dans cette publication des améliorations importantes et de multiplier les figures qui déjà depuis trois ans ont été assez nombreuses. Près de de 700 gravures sur bois sont préparées.

Nous continuerons de réunir des matériaux pour l'histoire de l'art en ouvrant les colonnes du Bulletin aux archéologues les plus habiles, nous poursuivrons dans nos séances générales les enquêtes archéologiques qui ont toujours, depuis l'origine de la Société, offert un vif intérêt et donné lieu à une sorte d'enseignement oral.

La Société française a la première, dans les enquêtes archéologiques, qu'elle a faites depuis 12 ans dans un grand nombre de régions, essayé de préciser les caractères qui différencient à la même époque l'architecture des diverses contrées de la France ; en d'autres termes, *de tracer la géographie des styles architectoniques, de déterminer le synchronisme des différents genres d'architecture dans les provinces de France.*

Nous continuerons ces utiles recherches en même temps que nous donnerons nos soins à la description des monuments accessoires, soit qu'ils dépendent des églises, comme les fonts baptismaux, les châsses, les vêtements sacerdotaux ; soit qu'ils se rencontrent dans les musées d'antiquités dont la Société a provoqué partout l'établissement ; soit enfin qu'ils appartiennent à des particuliers.

Nous prions les membres de la Société française de nous adresser, lorsqu'ils le pourront, des dessins de ces objets exécutés avec soin et sur la fidélité desquels on puisse compter. L'exactitude la plus scrupuleuse est une condition indispensable de l'utilité des figures.



DÉFINITION ÉLÉMENTAIRE

DE QUELQUES

TERMES D'ARCHITECTURE,

Par M. DE CAUMONT,

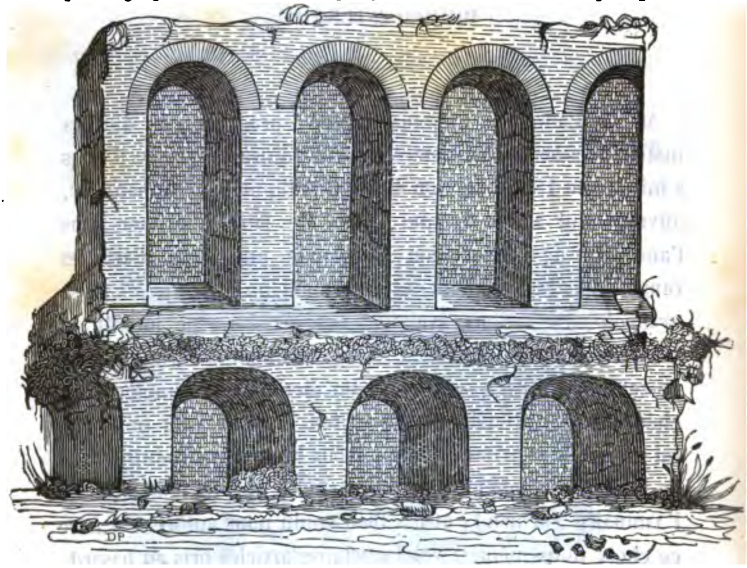
Directeur de la Société.

M. de Caumont, toujours disposé à propager par d'utiles instructions les connaissances archéologiques auxquelles il nous a initiés, en 1830, par son Cours d'antiquités monumentales, ouvrage qui a fait époque, vient de faire imprimer dans l'annuaire de l'Association Normande une série d'articles rangés alphabétiquement et qui forment *un petit dictionnaire archéologique* Nous avons lu ces articles avec intérêt et nous avons vivement engagé M. de Caumont à faire plus tard de cette *publication augmentée* un dictionnaire complet d'archéologie. En attendant qu'il ait fait droit au vœu que nous lui en avons exprimé, nous l'avons invité à reproduire dans le Bulletin quelques-uns des articles du dictionnaire de l'Annuaire Normand, et il a bien voulu nous autoriser à faire ce choix nous-même : voici quelques articles pris au hasard, ils seront lus avec intérêt et feront comprendre l'importance des instructions données dans l'Annuaire de l'Association Normande.

L. M. S.

(1) Ce dictionnaire a été tiré à part et se trouve à Paris chez M. Derache, rue du Bouloy, n°. 7; Dumoulin, Quai des Augustins; à Caen, chez M. Hardel.

CASTRUM. — Camp ou caserne des Romains. J'ai décrit l'ordonnance des camps romains dans mon Cours, t. 2, ch. 8. Les garnisons sédentaires des villes occupaient des camps murés, quelquefois ornés d'édifices, comme le *castrum Moguntiacum* à Mayence, où il y avait des temples et divers monuments sur le bord même des remparts. Le camp prétorien à Rome est encore très-curieux, et comme je ne sache pas que personne ait publié de vues des petites chambres voûtées et peintes à l'encaustique, qui garnissent l'intérieur des remparts, je place ici le dessin que j'ai fait moi-même de quelques-



unes de ces chambres. On sait quel rôle joua la milice prétorienne dans les révolutions de l'Empire : aussi le vaste camp qu'elle occupait et que personne ne visite, mérite pourtant tout l'intérêt des touristes. Il se trouve près de la porte *Nomentana*, aujourd'hui *Porta pia*, et communiquait avec les termes de Dioclétien. L'intérieur est cultivé en vignes, et appartient à un couvent.

CELLA. — La partie fermée d'un temple antique.

COSTUME. — C'est ainsi qu'on désigne l'agencement des vêtements. Il varie suivant les siècles et ne peut être bien connu que par les sculptures et les statues, si multipliées dans les églises depuis le XIIe. siècle jusqu'au XVIe. Les statues du XIIe. siècle ont des robes et des manteaux richement bordés de galons. Les femmes portent de grandes tresses de cheveux, tombant de chaque côté sur la poitrine; leur robe est quelquefois fixée par une ceinture nouée et tombant en avant jusqu'aux genoux. Elles avaient souvent de doubles manches; les manches extérieures s'élargissaient démesurément en approchant des poignets.



Dans la classe élevée, les hommes portaient aussi une robe ou habit fermé, et par-dessus un manteau bordé de galons.

Les statues, tirées du grand portail de Chartres, donnent une idée du costume le plus riche des femmes et des hommes au XIIe. siècle.

Au XIIIe. siècle, et dans les siècles suivants, le costume fut différent : les cheveux étaient le plus souvent nattés ; les femmes portaient ordinairement un manteau sur les épaules. Les hommes riches portaient la robe longue, et souvent en-dessus un surcot avec ou sans manches. A partir de cette époque, les statues et les vitraux d'église fournissent des types nombreux pour étudier les costumes.





Cotte d'armes. — Espèce de casaque sans manches que les chevaliers portaient par-dessus leur cotte de mailles ou leur cuirasse comme ornement, et aussi pour distinguer les différents partis. La cotte d'armes a été plus ou moins longue, suivant les époques. On déploya beaucoup de luxe dans cette partie du vêtement : le drap d'or et d'argent, les riches fourrures y étaient employés. Les chevaliers peignirent sur leur cotte d'armes les signes qui étaient sur leurs enseignes.

Cotte de mailles. — C'était l'espèce d'habit, composé d'anneaux de fer formant une sorte de tissu, que les chevaliers portèrent sous la cotte d'armes jusqu'au XVe. siècle. (V. mon Cours d'antiquités, t. 6, p. 419.)

La figure précédente porte une cotte de mailles au-dessous de la cotte d'armes. Cette cuirasse flexible était munie d'une espèce de capuchon, qui pouvait se relever sur la tête. On joignit aussi à la cotte, des gants et des hauts-de-chausse en mailles, comme on le voit par cette figure.



COTTE HARDIE. — C'était une espèce d'habillement ressemblant à une soutane et qui avait une queue traînante; les manches en étaient étroites, boutonnées en-dessous jusqu'au coude. Les femmes faisaient usage de ce vêtement au XIVe. siècle; au-dessus de la cotte hardie, elles portaient un *surcot*, ou surtout, ayant de grandes ouvertures pour laisser passer les bras. La figure que voici présente un surcot au-dessus de la cotte hardie.

Beaucoup de statues offrent des exemples de ce costume. Le surcot se nommait aussi *garnache ;* celui des hommes était plus court que celui des femmes.

COUPOLE. — Voûte, de forme circulaire, ressemblant à une coupe renversée. Plusieurs églises des XIe. et XIIe. siècles, en France, ont été voûtées en coupoles. (V. mon Cours d'antiquités, 4e. partie, p. 172 et suiv.) Les coupoles modernes sont, en général, elliptiques, c'est-à-dire un peu plus hautes que larges, au lieu d'offrir la forme d'un demi-globe, comme celles des anciens et des architectes du moyen-âge. La coupole du panthéon de Rome et celle de S^{te}.-Sophie, à Constantinople, sont les plus belles que l'on puisse citer.



DONJON. — Tour massive et souvent carrée placée au entre des anciens châteaux. On y entrait quelquefois par une porte placée à une certaine hauteur, et à laquelle on accédait au moyen d'un escalier : plusieurs de ces escaliers étaient en bois et pouvaient être enlevés à volonté pour la plus grande sûreté de la tour. (V. mon Cours d'antiquités, tome 5.) A partir du XIIIe. siècle, les donjons furent plus souvent ronds, et ils finirent, dans les siècles suivants, par se lier aux corps-de-logis qui faisaient partie des forteresses.

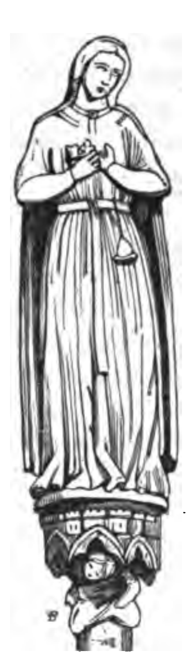
ENFER.—Lieux destinés, après la mort, à la demeure des



âmes coupables. Les peines de l'enfer sont souvent représentées, avec le Jugement dernier, sur les façades des églises,

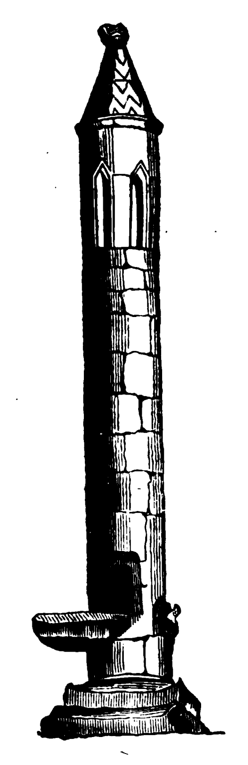
surtout au XIIIe. siècle et au XIVe. Ces bas-reliefs offrent toujours un grand intérêt par la variété des figures et le dramatique de la scène. Les sculpteurs et les peintres sur verre en ont tiré un grand parti.

Les flammes de l'enfer paraissent souvent, dans ces représentations, sortir d'une immense gueule béante, vers laquelle des diables, aux formes bizarres et hideuses, entraînent la foule des damnés. Les costumes variés de ceux-ci annoncent que toutes les classes de la société fournissent des suppliciés.



ESCARCELLE. — Bourse que, dans le moyen-âge, les personnes des deux sexes portaient suspendue à la ceinture. Ces bourses, qui ressemblent aux sacs dans lesquels les femmes portent aujourd'hui leur mouchoir, s'appelaient aussi *aumônière* et *bourselot*. Elles étaient plus ou moins riches et souvent garnies de glands aux angles.

De cette coutume de porter sa bourse ainsi suspendue, vinrent ces expressions qui, aujourd'hui que les choses sont changées, ont besoin d'être expliquées : *couper la bourse, fouiller à l'escarcelle.*



Fanaux de cimetière. — J'ai le premier découvert et signalé, il y a long-temps, des colonnes creuses, rondes ou carrées, ayant au sommet plusieurs ouvertures et dans lesquelles on entretenait, au moyen-âge (XIIe. et XIIIe. siècles surtout), des lampes allumées au milieu des grands cimetières. J'ai décrit, dans le 6e. volume de mon Cours, page 324 et suivantes, plusieurs monuments de ce genre. Il paraît que tous les fanaux de cimetière avaient, à leur base, un autel orienté, où l'on disait parfois la messe, lors des inhumations. La lampe servait à éclairer, la nuit, les convois mortuaires qui venaient de loin, et qui pouvaient bien ne pas toujours arriver avant la fin du jour. (V. ce que j'ai dit des cimetières dans le t. 6 de mon Cours.)

Francs-maçons. — On a beaucoup parlé des confréries de francs-maçons qui, au moyen-âge, construisaient des églises dans tous les pays. Ce que les auteurs anglais et allemands ont écrit à ce sujet ne nous a pas complètement satisfait, en ce sens que nous n'avons pas vu dans leurs ouvrages de preuves suffisantes des faits avancés. Voici, au surplus, le résumé de ce qu'ils disent à cet égard : vers la fin du Xe. siècle, il existait en Lombardie une corporation de francs-maçons. Vers la fin du même siècle, ils obtinrent du pape des bulles qui vinrent confirmer et multiplier leurs

priviléges. Ces bulles leur conféraient le droit exclusif de bâtir des églises par toute la chrétienté. Elles venaient les soustraire à l'autorité des souverains des différents pays qui étaient le théâtre de leurs travaux, et ne les faisaient dépendre que du pape seul. Des hommes de tous les pays furent appelés dans leurs rangs; et partout où se préparait l'érection d'un grand monument, des francs-maçons s'assemblaient en assez grand nombre pour l'entreprendre. Aussitôt qu'ils avaient mis à cette entreprise la dernière main, ils se portaient sur un autre point, quelquefois assez éloigné, où leurs services étaient nécessaires. De cette manière, les progrès de l'art et les découvertes se communiquaient avec tant de rapidité d'un pays à un autre, que l'avancement de plusieurs pays dans la voie des progrès architectoniques paraissait presque simultané; et, pour nous servir des paroles de M. Hope, dans son histoire de l'architecture : « Les architectes de tous les temples de l'église latine, à quelque pays qu'ils appartinssent, au nord, au sud, au levant et au couchant, tiraient tous leur science de la même école, du même centre, obéissaient tous pour la confection de leurs plans à la même hiérarchie, marchaient tous dans leurs constructions sous la même bannière et suivaient tous les mêmes principes de netteté et d'élégance, gardaient tous entre eux, quelqu'éloignés que fussent les pays où ils étaient mandés, les rapports les plus constants, et faisaient de tout progrès, quelque faible qu'il fût, la propriété du corps entier et une nouvelle conquête de l'art. Le résultat de cette marche unanime était qu'à chaque période successive de la dynastie maçonnique, quel que fût l'emplacement choisi pour l'érection d'une église ou d'une maison monastique nouvelle, elle ressemblait à toutes celles élevées dans la même période, sur tout autre point, quelque distant qu'il fût de l'emplacement de l'autre; et cette ressemblance était si frappante qu'elles

semblaient avoir été construites au même endroit par le même architecte. Ainsi nous rencontrons, à certaines époques, des églises aussi distantes les unes des autres que le nord de l'Ecosse l'est du sud de l'Italie, et ces monuments offrent de véritables analogies entre tous leurs caractères essentiels. » (Hope, *Histoire de l'architecture.*)

Il est presqu'inutile de dire que les francs-maçons formaient une corporation ecclésiastique, puisqu'à leur tête était le pape; les directeurs étaient les évêques et les plus grands dignitaires du clergé : comme les seuls hommes instruits d'alors, ils étaient presque de droit les seuls architectes.

Au XVe. siècle, les loges maçonniques sont très-bien organisées en Allemagne. Nous voyons, en 1452, Dotzinger, architecte de la cathédrale de Strasbourg, réunir toutes les corporations éparses pour former une grande Association, comprenant la plus grande partie de l'Allemagne. (V. mon Cours d'antiquités, 4e. partie, p. 467.) Cette Association fut consolidée, en 1459, par une assemblée générale tenue à Ratisbonne. La suprématie du grand-maître de l'atelier de Strasbourg sur les loges de l'Allemagne ne cessa qu'après la réunion de cette ville à la France.

Jusqu'au XVe. siècle, je ne connais rien de positif sur l'organisation des francs-maçons, et tout ce qui a été dit sur les temps antérieurs me paraît, je le répète, manquer de preuves suffisantes.

Sir Christophe Wren, architecte de St.-Paul de Londres, et plusieurs autres, ont prétendu que la franc-maçonnerie moderne n'avait pas d'autre origine. Je suis incompétent pour traiter cette question, que je n'ai nullement étudiée.

GRIFFON. — Animal fabuleux que les sculpteurs ont reproduit en bas-relief dans l'antiquité et au moyen-âge. On lui attribue le corps du lion, la tête et les ailes de l'aigle,

les oreilles du cheval : au moyen-âge, on a varié la représentation de cet animal; on lui a donné tantôt des plumes, tantôt des écailles, sur le dos, le cou et la poitrine.

Les deux magnifiques griffons que voici sont sculptés



sur un des chapiteaux de la cathédrale de Mayence.

HENNIN. — Espèce de bonnet surmonté de deux cornes très-élevées que portaient les femmes sous Charles VI. Isabeau de Bavière, femme de ce monarque, introduisit ce genre de coiffure, et ce fut à qui aurait les hennins les plus riches et les cornes les plus élevées; de ces cornes descendaient de longs voiles (1). On trouve cette coiffure dans

(1) Les maris se plaignirent de la cherté de ces coiffures; et les confesseurs, et les moines surtout, voulurent entreprendre d'arrêter ce luxe. Un carme s'avisa de prêcher contre la mode bizarre des *hennins*, il ne put la détruire; mais il fit déserter ses sermons. « Après son départ, dit Paradin, les femmes relevèrent leurs cornes, et firent

les bas-reliefs du temps où elle fut en usage et à quelques statues de la même époque.

HERSE. — Espèce de grille ou de barrière (en fer ou en bois) armée par le bas de grosses pointes et placée entre le pont-levis et la porte des châteaux ou des forteresses. La

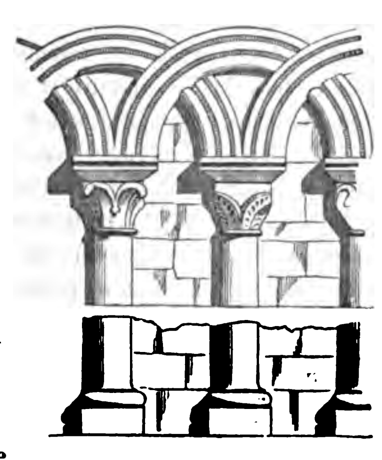


herse abaissée derrière les assiégeants qui avaient pu franchir

comme les limaçons, lesquels, quand ils entendent quelque bruit, retirent et resserrent tout bellement leurs cornes : ensuite, le bruit passé, ils les relèvent plus grandes que devant : ainsi firent les dames ; car les hennins ne furent jamais plus grands, plus pompeux et plus superbes, qu'après le départ du carme. (*V. Millin, antiquités nationales et beaux-arts.*)

le seuil de la porte les séparait de leurs compagnons d'armes et les enfermait dans une sorte de cage où les assiégés pouvaient facilement les accabler. La plupart des portes étaient surmontées d'une chambre d'où l'on faisait manœuvrer la herse; quelques portes avaient deux herses, l'une du côté des fossés, l'autre du côté de la place : les herses glissaient dans des coulisses pratiquées dans l'épaisseur du mur.

INTERSECTION. — Point où deux lignes se croisent. Au moyen-âge, les voûtes sont fortifiées par des arceaux croisés dont les intersections sont souvent ornées d'un fleuron, à partir du XIIe. siècle. Au XVIe. siècle les points d'intersection des voûtes furent ornés de culs-de-lampe ou pendentifs très-saillants. (V. mon Cours d'Antiquités, 4e. partie.) L'intersection des arcatures cintrées produit accidentellement la forme de l'ogive.



JÉRUSALEM. — Dans les sculptures des portails d'église qui représentent le Jugement dernier, la Jérusalem céleste a été symbolisée sous la forme d'une maison ou d'un édifice avec portes et fenêtres, ou par des tours et des murailles offrant l'image d'une ville fortifiée : habituellement les bienheureux sont conduits par des anges vers la porte de cette enceinte. (V. mon Cours, 4e. volume, et les nombreuses représentations qui existent de portails d'église.)

JUBÉ. — C'est le nom qu'on donne quelquefois à la galerie placée au-dessus de l'entrée du chœur, à cause de la for-

mule *Jube domine benedicere*, etc. C'était ordinairement dans cette galerie que lecture était faite de l'épître et de l'évangile, cette coutume s'est encore conservée dans quelques cathédrales, telles que celle de Bayeux.

L'établissement des jubés remonte à l'époque où, pour se garantir du froid, on entoura le chœur de beaucoup de cathédrales, de murs qui barraient la partie inférieure des arcades : on n'en voit guère maintenant qui remontent au-delà du XVe. siècle. Si quelques-uns, comme celui qui existe dans une des églises de Troyes, sont remarquables par la richesse de leurs ornements, presque tous interrompent très-désagréablement la perspective et nuisent à l'effet général. C'est donc avec raison que parfois on les a fait disparaître quand ils étaient modernes, mais il faut bien se garder de détruire ceux qui offrent quelque mérite architectonique.

JUGEMENT DERNIER. — Le tableau le plus important que les sculpteurs aient habituellement représenté sur les façades d'églises, c'est le Jugement dernier, la Résurrection des



morts, l'examen des bonnes œuvres et des fautes, puis la séparation des bons conduits au ciel et des méchants livrés aux flammes par les démons, se développent au-dessous du

tribunal céleste et ont offert aux sculpteurs les sujets les plus dramatiques. (V. mon Cours d'antiquités, 4e. partie.)

Labarum. — Etendard adopté par Constantin : c'était une espèce de bannière brodée d'or et couleur de pourpre, suspendue à une longue pique ; à la partie supérieure était attachée une couronne brillante d'or et de pierreries, au milieu de laquelle brillait le monogramme du Christ, formé par les lettres grecques initiales X P jointes ensemble.

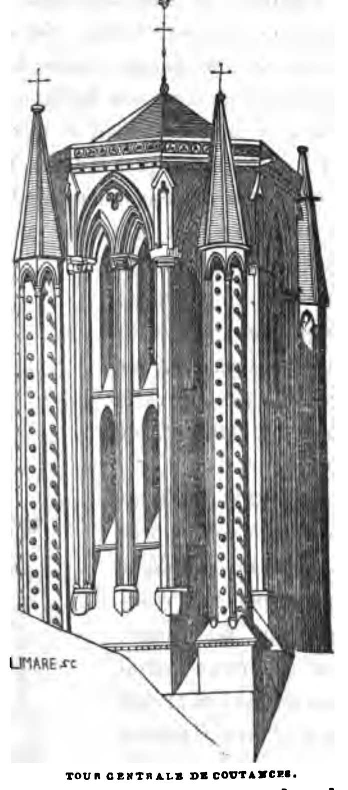
On voit la représentation du labarum sur un grand nombre de médailles ; on la trouve aussi dans les bas-reliefs de quelques sarcophages chrétiens en marbre, des premiers siècles du christianisme. (V. sur les tombeaux de cette époque le tome 6e. de mon Cours.)



Lanterne. — En architecture on appelle *lanterne* un petit dôme ou une petite tour ouverte sur ses faces, comme on en a construit chez les anciens et chez les modernes (lanterne de Démosthènes, lanternes des Invalides, de la tour centrale de Bayeux, du Val-de-Grâce, etc.). Par extension les Antiquaires ont aussi désigné sous le nom de lanterne la par-

tie supérieure des tours de grande dimension, qui dans les églises s'élèvent au point d'intersection de la croix et qui a des fenêtres sur chacun de ses côtés. Beaucoup de ces tours étaient ouvertes à leur base, et la lumière pénétrant par les fenêtres venait se répandre dans l'église, comme à Coutances.

Cette disposition des tours centrales est caractéristique de la fin du XIIIe. siècle et plus spécialement du XIVe., ainsi que je pourrais le prouver par de nombreux exemples; mais on la rencontre encore au XVe. siècle et même au XVIe. Dans beaucoup d'églises on a voûté postérieurement l'ouverture des tours centrales.



TOUR CENTRALE DE COUTANCES.

MANTEAU. — Le manteau se rencontre si souvent dans les bas-reliefs, au moyen-âge, qu'il est bon d'en dire un mot : le manteau s'agraffait sur l'épaule droite, de sorte qu'étant toujours ouvert de ce côté-là, jamais par devant, on avait l'entière liberté du bras droit ; on le retroussait sur l'épaule gauche pour laisser le libre usage de l'épée : il traînait par derrière. On distinguait les divers ordres des seigneurs par

l'ampleur du manteau, à la qualité de la fourrure en hermine qui l'entourait, à la largeur du repli du collet, à la longueur de la queue traînante. Les ducs, comtes, barons, chevaliers, le portaient d'un drap écarlate ou violet. Cette dernière couleur a prévalu dans le long habit de cérémonie pour les pairs. Le *manteau* devint pendant long-temps le symbole et le signe de la chevalerie, au point que nos rois même s'accoutumèrent à faire présent de *manteaux* aux nouveaux chevaliers qu'ils honoraient de l'accolade aux fêtes solennelles et aux jours de cour plénière. Pour les rendre plus honorables, ils les distribuaient le plus souvent d'écarlate vermeille, couleur qui approchait le plus de leur habit. Ces *manteaux* se donnaient tous les ans pour l'été et pour l'hiver, par le roi, aux principaux seigneurs du royaume et aux chevaliers de sa maison, et cela s'appelait LIVRÉE ou livraison de *manteaux*. Du Cange, dans son Glossaire, au mot MANTUM, fait voir que l'investiture des plus grandes dignités se faisait par le *manteau*. La cotte d'armes fut remplacée par le *manteau* (1).

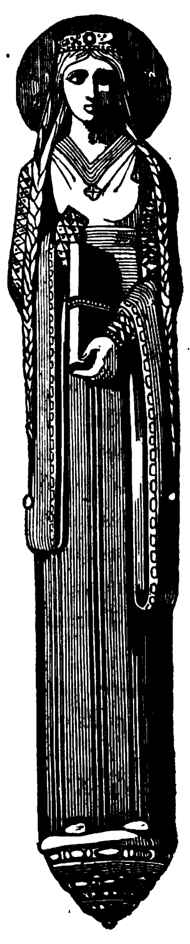
MARDELLE. — C'est le nom que l'on donne au parapet qui entoure l'orifice des puits : les anciens étaient plus recherchés que nous dans cet accessoire de leurs maisons. Souvent les mardelles de leurs puits étaient en marbre et garnies de canelures, comme le fût des colonnes. On en a trouvé beaucoup à Herculanum et à Pompéi.

Au moyen-âge quelques mardelles de puits ont été taillées avec beaucoup de soin ; il en existe plusieurs du XVe. et du XVIe. siècle, qui méritent sous ce rapport d'être remarquées.

(1) Millin, *Dictionnaire des beaux-arts.*



Nazal.—Partie antérieure du casque normand qui se prolongeait de manière à couvrir le nez et une partie du visage. La tapisserie de Bayeux nous offre un grand nombre de figures dans lesquelles l'on peut observer cette partie du casque.



Nimbe. — Cercle ou disque lumineux qui, sur plusieurs monuments antiques, environne la tête des divinités. L'usage de cet attribut remonte à une haute antiquité; on le trouve chez les Grecs et les Romains : ceux-ci décorèrent souvent du nimbe la tête des empereurs, depuis le règne de Constantin.

Les artistes chrétiens adoptèrent le nimbe ; il fut pour eux le symbole d'une nature ou d'une origine céleste. Ainsi non seulement les trois personnes de la Trinité, mais la Sainte Vierge et les Saints reçurent le nimbe. On le voit aussi habituellement à l'Agneau, symbole du Christ, et aux quatre animaux symboliques des Evangélistes. Toujours la tête du Christ est, comme je l'ai dit précédemment, entourée d'un nimbe sur lequel se dessine une croix grecque. (Cours d'Antiq., t. 4e., p. 194.) Le nimbe croisé paraît l'attribut presque exclusif des trois personnes de la Trinité.

Le nimbe sans croix qui entoure la tête des saints est toujours rond ou en forme de bouclier : il est rond, dit Guillaume Durand, écrivain du XIIIe. siècle, conformément à ce passage de l'écriture : *scuto bonæ voluntatis tuæ coronasti nos.* Mais quand on représentait un saint vivant, le nimbe avait la forme d'un bouclier carré, dont les quatre côtés étaient symboliques des quatre vertus cardinales. (V. mon Cours d'Antiquités, nouv. édit., t. 4e., p. 207.) Le Bulletin monumental renferme des détails intéressants sur le nimbe.

PALLA. — Manteau ou habillement extérieur, que les dames romaines portaient au-dessus de la tunique, appelée *stola* : l'art de draper la *palla* avec grâce était un point essentiel de l'art de la toilette des dames romaines. L'examen des bas-reliefs antiques fera comprendre la forme de cette partie du costume romain.

PALLIUM. — Chez les Grecs et les Romains, c'était une espèce de manteau qui devint aussi l'habit des philosophes. Le *Pallium* ecclésiastique qui a plus d'intérêt pour nous, parce qu'on le trouve dans un très-grand nombre de bas-reliefs et de peintures du moyen-âge, était un ornement particulier aux papes, aux primats, aux patriarches et aux métropolitains. Il était fait de laine blanche et consistait dans une bande qui entourait les épaules et descendait par devant jusqu'à la hauteur des genoux, et sur laquelle étaient appliquées des croix de couleur rouge. L'origine du *Pallium* est très-obscure. Il n'appartient qu'au pape de donner le *Pallium*.

PARADIS. — Les justes ont été le plus souvent figurés dans la grande scène du Jugement dernier, se dirigeant sous la conduite d'un ange vers la porte du ciel, représenté, comme je l'ai dit, par la ville de Jérusalem. Quelquefois la Jérusalem

céleste est remplacée par un personnage, probablement le Seigneur, tenant dans son giron une foule d'âmes bienheureuses.



PAVÉS ÉMAILLÉS. — Pavés en terre cuite, couverts d'un vernis métallique de plusieurs couleurs et représentant des animaux, des armoiries ou diverses figures : ces pavés dont nous retrouvons quelques restes dans les anciennes maisons, les églises et les châteaux, se composaient de pièces symétriques dont la réunion formait, soit des espèces de mosaïques, soit des rosaces plus ou moins considérables : telle était la rosace du pavé découvert, il y a 25 ans, à Calle-

ville, département de l'Eure, et celle qui existait plus an-



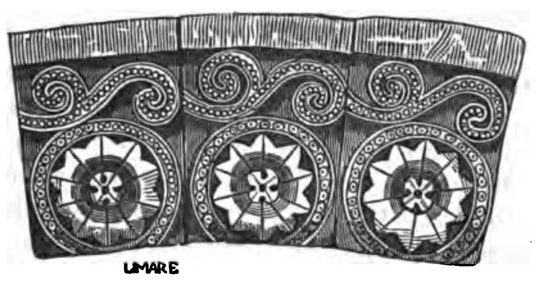
ciennement dans la belle salle des gardes de l'abbaye de St.-Etienne de Caen. (V. mon Cours d'antiquités, t. 5e., p. 434).

Ces deux rosaces offraient beaucoup d'armoiries : dans la salle des gardes de l'abbaye de Caen, les écussons étaient pour la plupart ceux des familles marquantes qui avaient fourni des dignitaires au monastère. A Calleville, les armes des Harcourt, auxquels appartenait le château, étaient souvent répétées; on y voyait aussi les armes de plusieurs familles normandes, en témoignage des rapports de liaison, de service militaire ou d'amitié, qui existaient entre elles et la maison d'Harcourt.

Le sanctuaire du chœur de l'église de St.-Pierre-sur-Dives (Calvados) est encore en grande partie pavé de briques émaillées, dont plusieurs portent des armoiries. (V. ma Statistique monumentale du Calvados.)

PEDUM. — Bâton recourbé qui, dans l'antiquité, était le signe de la vie pastorale, et qui a souvent été confondu avec le *lituus* à peu près de la même forme et le signe des fonctions augurales. La crosse des évêques fut une imitation du *pedum;* elle était courte, droite, avec une légère courbure : c'était l'emblême des fonctions pastorales des évêques chargés de la direction des chrétiens et des églises. Au XIe. siècle, la crosse était encore assez courte comme dans ce bas-relief ; elles s'allongent et deviennent très-élégantes au XIIe. et au XIIIe. siècle. (V. mon Cours d'antiq., tome 6e., p. 379 et suiv.) La forme lourde des crosses actuelles ne date que du XVIIe. siècle. Les crosses des XIIIe., XIVe. et XVe. étaient beaucoup plus élégantes.

PERLES. — Imitation des perles dans les moulures surtout dans celles du XIIe. siècle. Les empereurs romains, après avoir transporté le siége de l'empire à Constantinople, voulurent égaler les rois de l'Asie, en magnificence ; leurs vêtements de pourpre furent décorés de broderies en perles et en pierres précieuses. Leur diadême était couvert de perles.



La croix du *labarum* en était garnie. Au moyen-âge le luxe des perles et des broderies fut poussé à l'excès à Bysance ; et c'est des étoffes et des décorations de l'Orient que les artistes du XIIe. siècle empruntaient cet accessoire des gracieuses moulures dont ils couvrirent les édifices. Les bande-

lettes et les galons sont couverts de perles dans quelques églises du XIIe. siècle; certains chapiteaux ont leurs feuilles bordées de perles.

PONT-LEVIS.—Pont mobile en bois, par lequel on accédait à la porte des châteaux et des villes murées. Des chaînes fixées à l'extrémité de deux poutres faisant l'office de leviers, servaient à lever le pont qui formait alors un mur de bois devant la porte : ces poutres allaient s'engager dans des sillons pratiqués pour les recevoir, dans l'épaisseur du mur.



[1] Ce petit nombre d'articles suffit pour faire comprendre le plan suivi par M. de Caumont; nous ne saurions trop l'engager à compléter son travail et à le publier.

NOTICE

SUR UNE ANCIENNE ÉTOFFE DE SOIE,

DÉPOSÉE DANS LE TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE DU MANS ET DE L'ÉGLISE DE LA COUTURE, DE LA MÊME VILLE;

Par M. HUCHER,

Membre de l'Institut des provinces de France.

Parmi les objets les plus dignes d'attirer notre attention au point de vue de l'archéologie chrétienne, figurent incontestablement les étoffes anciennes ; aussi sommes-nous heureux de pouvoir offrir à la Société française le croquis fidèle d'un fragment d'étoffe inédit jusqu'à ce jour, et dont l'antiquité ne saurait être révoquée en doute.

Primitivement d'un seul morceau, le tissu dont nous nous occupons fut partagé récemment en deux parties, l'une resta à la cathédrale du Mans et l'autre fut remise à l'église de la Couture ; c'est cette dernière que nous avons dessinée.

L'espèce de châsse qui renferme ce tissu porte, depuis quelque temps, l'inscription suivante : *de Sudario B. Bertranni episcopi ;* mais les hommes les plus compétents pour décider la question d'origine, paraissent peu disposés à adopter cette attribution, aussi n'y aurons-nous aucun égard dans la discussion à laquelle nous allons nous livrer.

Tout le monde connaît les vêtements des Consuls du bas-empire ; les Dyptiques de l'empereur Anastase, celui de Besançon, du consul Philoxène, de Paris, etc. (1), nous montrent tous les vêtements d'apparat des cours de Rome et de Byzance, chargés d'un ornement carré ou rond (*scutum vel orbis*) uniformément répété sur toute leur surface ; ce système d'ornementation paraît avoir prévalu pendant fort long-temps, puisque le consul Flavius, qui vivait au commencement du Vᵉ. siècle, est vêtu, sur le dyptique de St.-Junien, d'une *trabea* offrant ce dessin (2) : ce sont là, très-probablement, les étoffes que les écrivains de la décadence ont qualifiées de *Scutellatæ, ocellatæ vestes*.

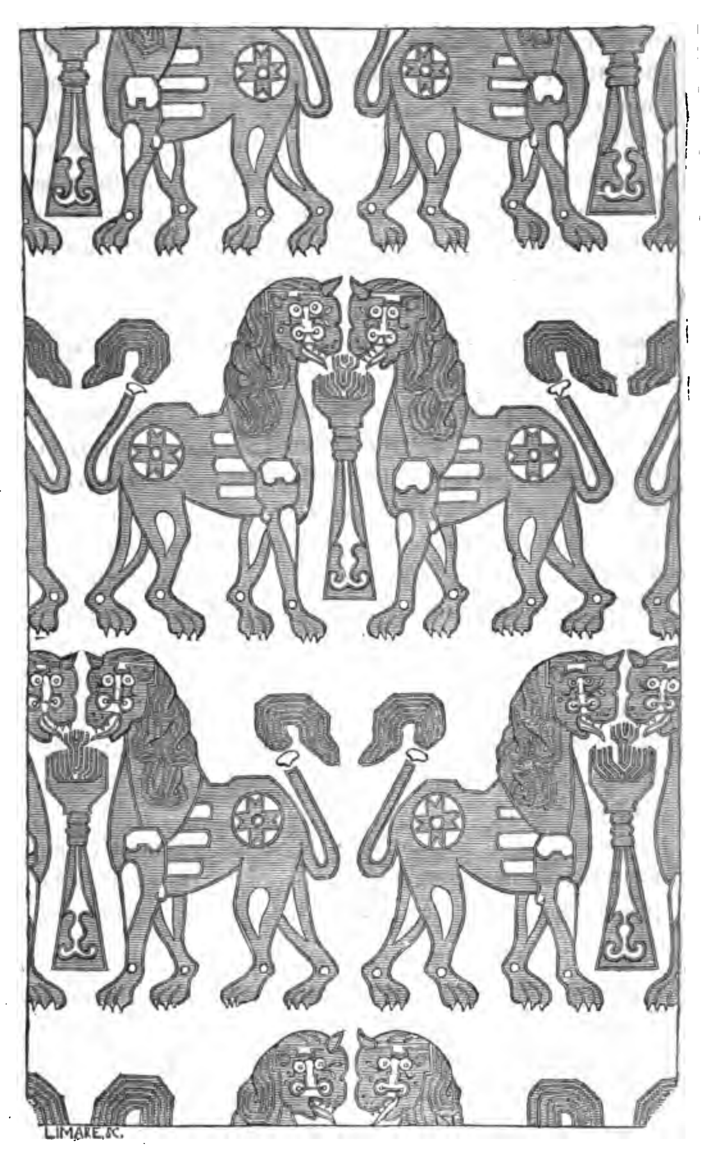
La nôtre présente la même distribution ; c'est aussi un seul et même sujet reproduit uniformément, mais en diagonale ou en quinconce, sur toute l'étendue du voile : deux lions debout, affrontés, s'abreuvent dans une coupe placée entre eux ; la liqueur jaillit, avec force, sous leur langue et donne naissance à un jet qu'on prendrait pour une tige arborescente, si l'action de boire n'était d'ailleurs très-clairement caractérisée.

Quelques personnes ont cru que la tête des lions était vue de face ; cette opinion prenait sa source dans l'ornementation assez singulière de cette tête : mais il ne peut y avoir de doute lorsqu'on examine attentivement la direction de la langue, la forme de la mâchoire inférieure et les vestiges de l'œil placé de profil.

Ce tissu est en soie, le fonds en est uniformément rouge pourpre ; les lions sont ouvrés en soie verte et rehaussés de plaques rouges disposées dans le but d'imiter la saillie des

(1) Trésor de numismatique et de glyptique ; *bas-reliefs et ornements*, pl. XVII, 1ʳᵉ. partie ; LII, LIII, LIV, 2ᵉ. partie.

(2) Trésor de numismatique et de glyptique ; bas-reliefs et ornements., XII, 2ᵉ. partie.



Ce dessin est réduit au quart de l'original sur les deux dimensions c'est-à-dire au seizième en superficie

muscles et des os ; de minces filets jaunes dessinent les formes et séparent les couleurs ; un ornement très-caractéristique couvre la cuisse des lions, c'est une étoile à huit pans (1), de couleur verte, inscrite dans un cercle rouge ; le vase dans lequel ils boivent a pour ornement longitudinal une arabesque dont plusieurs courbes dénotent la provenance orientale ; enfin, pour terminer la description matérielle de notre voile, disons que son tissu est très-fin, très-serré et très-régulier, et qu'il annonce une fabrication parfaitement maîtresse de ses procédés.

L'effet général du voile a quelque chose d'imposant et de mystérieux qui convient parfaitement à une décoration religieuse : ce n'est pas, en effet, par un vain caprice d'imagination que l'artiste, à qui nous devons ce mâle dessin, a disposé deux *lions*, front contre front, lèvre contre lèvre, s'abreuvant à la même coupe, comme feraient de timides agneaux ou de douces colombes ; et il y a tout lieu de penser qu'un tel sujet recèle une intention symbolique.

On s'est accordé, jusqu'ici, à regarder le type des oiseaux buvant dans un vase comme destiné à personnifier le sacrement de l'Eucharistie ; ne pourrait-on pas voir une nouvelle expression de la même idée dans le sujet dont nous nous occupons aujourd'hui. — Le type des colombes nous représentera les âmes simples et timides, celui des lions nous offrira le haut enseignement des forts, des rois de la terre, assouplis par la communion et devenus les fervents cathécumènes d'une religion de paix et de mansuétude. — Jusqu'ici nous ne croyons pas franchir les limites de l'interprétation la plus rigoureuse.

(1) Doit-on voir ici un reste des opinions répandues dans l'Orient par les Chaldéens adonnés aux rêveries astrologiques, et dont plusieurs sectes chrétiennes subirent l'influence ? Voir la glose de M. Ch. Lenormant sur le dyptique représenté dans les planches XLIV et L du recueil général d'ornements et bas-reliefs.

Toutefois, comme la question de savoir si le type des oiseaux buvant dans une coupe est ou non le symbole de l'Eucharistié, n'est pas encore nettement tranchée, nous croyons devoir revenir ici sur quelques-unes de ces représentations que nous avons été à même d'étudier. L'un des plus beaux spécimens de ce type figure dans la corbeille d'un chapiteau du XII[e]. siècle de l'église cathédrale du Mans; les colombes sont



très-caractérisées, leur tête porte la crête ordinaire à ce genre; mais la partie postérieure du corps se termine par un tronçon et une tête de serpent: n'est-ce pas là la traduction littérale de ce passage de St.-Mathieu, chap. 10. *Estote ergo prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ*? Ici l'intention symbolique ne saurait être méconnue; il s'agit bien évidemment de deux âmes chrétiennes et dès lors le vase dans lequel elles s'abreuvent, ne peut contenir autre chose que la liqueur sacrée. Nous avons vu le même sujet, mais excessivement mutilé, dans les ruines de l'abbaye de Déols près Châteauroux. Enfin il figure également sur les triens Mérovingiens de la

ville de Cahors, mais dans des circonstances assez curieuses pour mériter un examen particulier.

M. le B°. Chaudruc de Crazannes, auteur d'une intéressante dissertation sur ces monnaies, n'a pas douté que le vase placé entre les deux oiseaux sur les exemplaires 6 et 7 de la pl. IX *Rev. numismatique* 1839, ne fût destiné à contenir l'Eucharistie, invoquant d'ailleurs, à ce sujet, l'opinion de MM. Lelewel et Cartier. En rapprochant ce type des oiseaux becquetant une grappe de raisin qu'on voit sur les monnaies n°s. 2 et 3 de la même planche, nous avions été amené à croire qu'ils étaient tous deux appelés à figurer le même symbole; Jesus-Christ n'a-t-il pas dit en effet dans l'Evangile de St.-Jean (chap. XV), *Ego sum vitis vera*?



Or, quelle n'a pas été notre surprise de retrouver dans un monument du XIIe. siècle, la nef de l'église cathédrale du Mans, les deux types dont nous parlons identiquement reproduits; d'abord les deux oiseaux mystiques, colombe et serpent tout à la fois; et puis, chose excessivement curieuse, ces mêmes oiseaux entrelacés dans un cep de vigne, affrontés et becquetant une grappe de raisin absolument comme sur les triens de Cahors (1).

Nous donnons ici un croquis du charmant piédroit du portail méri-

(1) On devait s'attendre à trouver ce sujet plusieurs fois répété dans la nef de la cathédrale qui est spécialement consacrée au *Crucifix*.

dional de notre cathédrale qui figure cet intéressant tableau ; il présente alternativement un sujet symbolique et un large fleuron remarquable par sa ressemblance avec la fleur de lys ; le sujet inférieur de notre bas-relief offre deux oiseaux becquetant chacun une grappe de raisin, tandis que le troisième symbole figure deux autres oiseaux également affrontés, mais à tête monstrueuse et diabolique, la langue haletante, et n'ayant rien devant eux, pour étancher la soif ardente qui paraît les tourmenter.

Cette antithèse entre la destinée des bons et des méchants démontre clairement l'intention symbolique et confirme l'interprétation que les monnaies de Cahors (c'est-à-dire d'un monument du VIIe. siècle), nous avaient fait pressentir.

Ainsi, pendant l'espace de cinq siècles, la symbolique chrétienne serait restée sensiblement la même !

Cet ensemble de preuves nous paraît donner quelque consistance à l'hypothèse que nous avons émise au sujet de nos lions ; il résulte, d'ailleurs, des descriptions d'Anastase-le-Bibliothécaire, que le type des Lions et des Griffons entrait, fréquemment, dans les compositions des artistes tisseurs des VIIe. et VIIIe. siècle ; et il semble qu'on doit voir un sujet de la nature du nôtre dans ce passage : *hic beatissimus præsul* (1), *divinâ inspiratione repletus, in diaconiâ sanctæ Dei genitricis Mariæ dominæ nostræ qua vocatur Cosmedin, fecit vestem holosericam unam de stauraci habentem historiam, leones majores duo.*

Plusieurs autres passages démontrent l'espèce de prédilection que les artistes chrétiens avaient conçue pour les représentations analogues :

Grégoire IV offre à l'église de St.-Marc (2) *vestem aliam cum leonibus habentem resurrectionem Domini de chry-*

(1) De Vitis Pontif. CVII. Nicolaus 1er. anno 858.
(2) CIII. Gregorius IV. 827.

soclavo..... Et une autre (1) *vestem de olovero cum gryphis et unicornibus.*

Plus loin, on lit (2) : *Fecit autem in oratorio Sanctæ Luciæ quæ ponitur in monasterio de Serenati vestem de olovero cum leonibus habentem periclysin de octapulâ.*

Etienne VI donne à la basilique constantinienne (3) *Vela serica de blattin... duo ex his aquilata... et per singulos arcus presbyterii vela serica leonata nonaginta.*

Nous savons que, même Ducange à la main, Anastase offre souvent des obscurités, mais on ne peut méconnaître, dans tout ceci, l'usage parfaitement établi à l'époque où ce savant écrivait, le IXe. siècle, de figurer sur le *pallium* des autels, sur les vêtements des prêtres, et surtout sur ces voiles innombrables qui pendaient autour du ciborium, du presbyterium et à toutes les portes des églises, des figures de lions, de griffons, d'aigles, etc.

Il nous serait impossible de décider si de telles représentations étaient un produit propre à l'art chrétien ou si elles étaient un emprunt fait aux étoffes de Perse et d'Arabie qui devaient abonder à Constantinople ; nous devons cependant avouer que nous inclinerions à adopter cette dernière hypothèse ; à l'égard des lions affrontés notamment, il existe une représentation hiératique, *les lions de Mycènes*, qui a la plus grande analogie avec le type dont nous nous occupons (4). On sait que l'opinion la plus généralement admise, classe cette relique des temps héroïques parmi les monuments perses ou assyriens qui avaient pour but de consacrer le culte de Mithra. Il est vraisemblable que la religion chrétienne, trouvant ce

(1) Loc. cit. page 161.

(2) Ibid. page 165.

(3) CXI Stephanus VI. Anno 885, page 236.

(4) Monuments anc. et mod. par Gailhabaud.

type implanté vigoureusement dans les populations, en aura conservé la physionomie, tout en modifiant profondément sa portée symbolique ; du *bucher* qui est placé entre les Lions de Mycènes elle a fait un calice. Nous ne voyons rien là que d'entièrement conforme à ce qu'enseignait la prudence, et à la ligne de conduite que le christianisme a toujours suivie dans sa marche.

Si nous jetons un regard sur les basiliques du VIIe. et du VIIIe. siècle, surtout sur les édifices de l'Orient, nous trouvons encore le type des Lions ; le catholicon d'Athènes (1) offre, dans son revêtement extérieur, de nombreux exemples de Lions, de Griffons et d'Oiseaux toujours affrontés et mangeant les fruits d'un arbre ou buvant l'eau d'un vase placé entr'eux.

Nous conclurons de tout ce qui précède, mais avec toute la circonspection convenable en pareille matière, que notre tissu est de fabrique orientale, qu'il est dû vraisemblablement à l'influence chrétienne et qu'il y a des motifs plausibles pour voir dans le sujet qu'il représente une expression figurée du mystère de l'Eucharistie.

(1) Monuments anc. et mod. style bysantin. 22e. livraison.

NOTES PROVISOIRES

SUR

QUELQUES TISSUS DU MOYEN-AGE ;

Par M. DE CAUMONT,

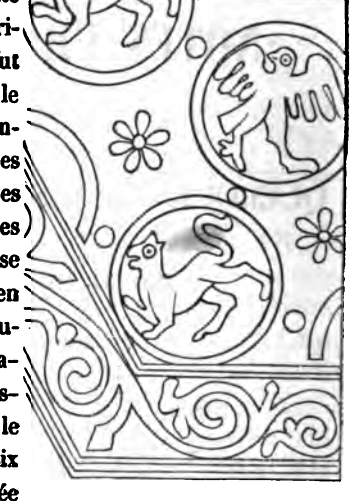
Directeur de la Société.

Le mémoire de M. Hucher nous détermine à présenter aux lecteurs du Bulletin quelques planches déjà terminées de divers tissus du moyen-âge : nous avons, dans plusieurs réunions de la Société française, annoncé que nous nous occupions de réunir des spécimens d'étoffes anciennes, et prié tous les membres de la compagnie de nous communiquer ce qu'ils pourraient découvrir en ce genre, espérant pouvoir donner plus tard une classification chronologique des étoffes, et tracer l'histoire du tissage.

Nous allons provisoirement, et avant que nous ayons pu compléter nos recherches, placer ici quelques notes qui ne seront que l'*explication provisoire* des objets figurés.

Ces notes auront uniquement pour but d'appeler l'attention des membres de la Société française sur un sujet d'études négligé jusqu'ici et de les engager à dessiner avec soin ce qu'ils découvriront à l'avenir.

Voici d'abord un fragment d'étoffe en soie déjà figuré par Wilmin, dans son ouvrage sur les monuments de la monarchie.

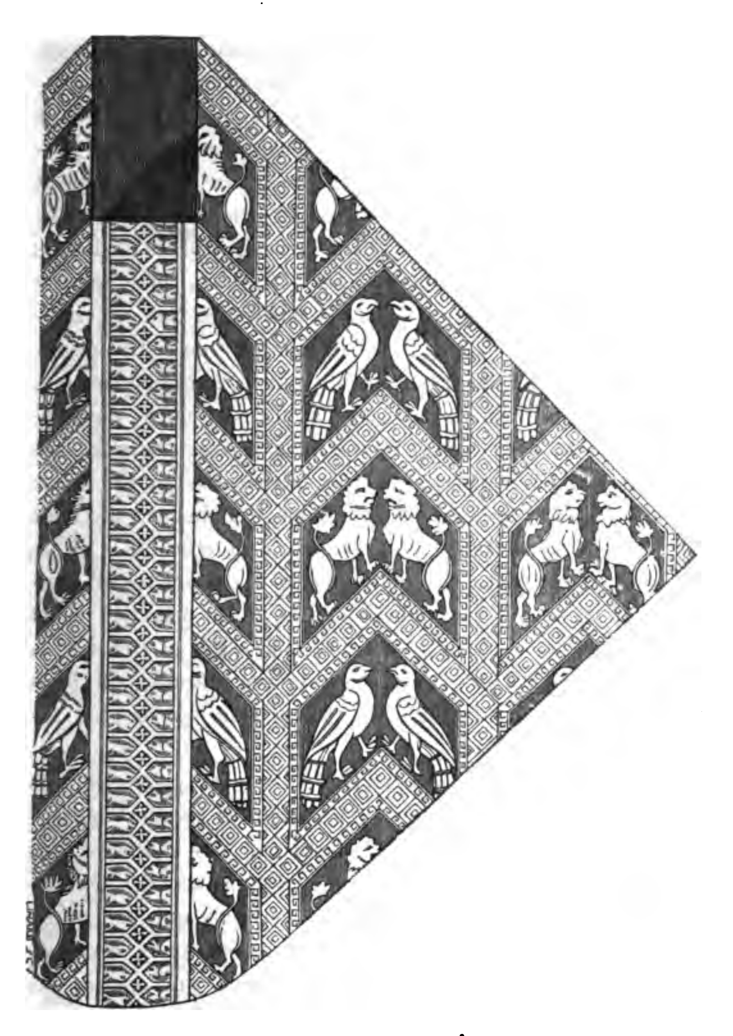


M. Pottier, décrivant cette étoffe, rappelle que la fabrication des tissus de soie fut concentrée dans l'orient et le levant pendant tout le moyen-âge, et que ces contrées seules fournissaient les riches étoffes dont se paraient les princes, la haute noblesse et le clergé. Le spécimen figuré présente des quadrupèdes et des oiseaux encadrés dans des cercles et disposés alternativement sur le tissu avec des fleurons à six pétales. La bordure est ornée de rinceaux. Tous ces dessins sont en fil d'or, et se détachent sur un fond brun.

Chasuble de saint Rambert. M. l'abbé Bouet, curé de St.-Just, à Lyon, et membre de la Société française, a publié une notice intéressante sur la chasuble de St-Rambert-sur-Loire. Cette chasuble est une des mieux conservées qui existent en France.

« Saint-Rambert, dit M. Bouet, dans sa notice dont nous allons transcrire quelques passages, est une petite ville située près de l'ancienne route de Montbrison à Saint-Etienne, sur la rive gauche de la Loire, au point où ce fleuve devient navigable. Le clergé et les fidèles de cette paroisse ont conservé avec un respect presque égal, et les reliques de leur saint patron, et ce qu'ils appellent la chape de saint Rambert, qui n'est autre qu'une chasuble antique, heureusement échappée aux spoliations des huguenots et aux dévastations de 93.

« Cette chasuble, fermée de toutes parts, n'a qu'une ou-



verture dans sa partie supérieure, à peine suffisante pour

laisser passer la tête du prêtre. Elle n'est pas échancrée comme les chasubles actuelles; les côtés cependant sont un peu arrondis et ont environ quatre centimètres de moins que la bande centrale. Elle va en s'élargissant jusqu'aux extrémités inférieures, qui ont assez d'ampleur pour que le prêtre puisse, au moment de la célébration des saints mystères, la relever sur les bras et que cependant le devant et le derrière continuent de retomber presque jusqu'à ses pieds. Elle n'a pas non plus la raideur de nos chasubles modernes; mais, comme un manteau léger et soyeux, elle retombe autour du corps en plis larges et ondoyants. Son ornementation est riche, simple et gracieuse : sur un fond de soie, des filigranes d'or dessinent de gracieux compartiments, dans lesquels sont relevés, en or, alternativement deux colombes et deux lions affrontés, aux formes pures et bien arrêtées. Les compartiments sont interrompus par une bande d'environ dix centimètres de largeur, qui descend des deux côtés de l'ouverture, jusqu'au bas de la chasuble. Cet ornement sacerdotal n'a qu'un mètre 5 centimètres de hauteur. Il n'était pas *talaris*, ou le prêtre pour qui il fut fabriqué était d'une bien petite taille. Par sa richesse, la pureté de son dessin et le fini de son exécution, il ferait honneur à nos fabriques lyonnaises actuelles les plus renommées. »

« Les tissus les plus précieux, l'or, les pierreries, les broderies les plus exquises, les peintures les plus délicates furent prodigués dans l'ornementation des chasubles. Les débris des anciennes mosaïques, les miniatures des plus anciens manuscrits et le récit des écrivains qui les ont décrites, les représentent ainsi dès les premiers siècles de l'église. Les figures de Notre-Seigneur, des anges, des apôtres, des animaux apocalyptiques, de la colombe, des saints évêques, en relevaient souvent la beauté. Des fleurs

et des arabesques symboliques en complétaient l'ornementation. Cet usage avait été consacré par les décrets du second concile général de Nicée. *Divinitus inspiratum sanctorum patrum magisterium et catholicæ ecclesiæ traditionem sequentes, proponendas definiunt venerabiles ac sanctas imagines.... in sanctis Dei ecclesiis, et sacris vasis, et vestibus...* »

« L'ornement le plus saillant et le plus ordinaire de la chasuble antique était une bande partant de l'extrémité inférieure jusqu'à l'ouverture supérieure ; là elle se divisait pour contourner celle-ci, se réunissait de nouveau et descendait jusqu'à la partie inférieure dorsale, ressemblant parfaitement au pallium archiépiscopal. Don De Vert prétend même que c'était le véritable pallium ancien, qui, plus tard, fut réduit aux simples bandelettes. Dans les anciennes chasubles, c'est pour l'ordinaire sur ces bandes qu'étaient prodigués les plus précieux ornements. »

« Les ornements sacerdotaux ne sont point parvenus à nos temps réculés avec leurs majestueuses formes primitives. La longueur des messes solennelles dut les faire paraître pesants et incommodes aux vieillards surtout, obligés qu'ils étaient de les garder long-temps repliés sur leurs membres débiles. Aussi les rubriques avaient-elles prescrit que le diacre soulèverait l'extrémité inférieure de la chasuble, afin de faciliter au prêtre l'élévation de l'hostie ; et cette rubrique est encore en vigueur malgré le raccourci de l'ornement. Dans l'Occident, où les vêtements civils devinrent raccourcis et étriqués, on sacrifia à la commodité l'ampleur et la majesté des ornements sacerdotaux. Les parties correspondantes aux bras furent échancrées peu à peu, et l'ornement fut écourté au point de le rendre presque méconnaissable. »

Autre tissu. Le spécimen suivant d'un tissu orné d'oiseaux et de quadrupèdes fantastiques est tiré de l'ouvrage de



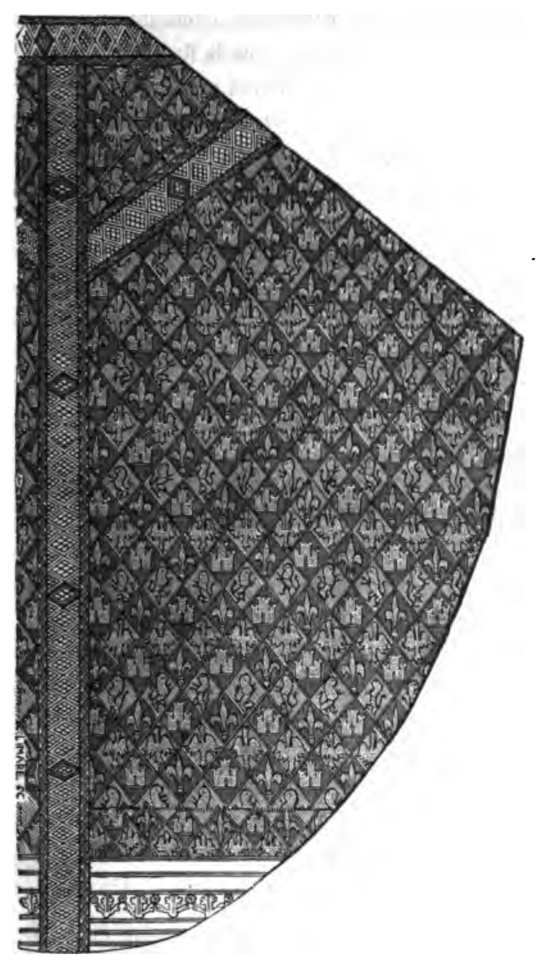
Wilnin; il doit comme le précédent être d'origine orientale : la bordure dessine des lozanges.

Chasuble du bienheureux Thomas Hélie de Biville. Nous allons maintenant mettre sous les yeux du lecteur une chasuble du temps de St.-Louis, celle que l'on conserve à Biville, département de la Manche, et qui avait, d'après une tradition constante, été donnée au bienheureux Thomas Hélie, mort en odeur de sainteté dans cette commune en 1253, par le roi St.-Louis lui-même.

Nous pensons avec M. Couppey, de Cherbourg, que la

tradition est fondée et l'examen du monument confirme sur tous les points le fait qu'elle rapporte.

Cette chasuble dont le tissu se compose de soie et de fil



d'or offre sur toute sa surface des compartiments en lozange formant une sorte de damier. Quatre figures sont brodées

dans les lozanges; savoir, une fleur de lis, une façade de château à trois tours crênelées, un aigle et un lion efflanqué, allongé: or, ces figures héraldiques appartiennent à St.-Louis et à sa famille, comme l'a très-bien démontré M. Couppey (1). Tout le monde sait, en effet, que la fleur de lys est le signe héraldique des rois de France, et que les trois tours étaient les armoiries de Blanche de Castille, mère de St.-Louis.

Le lion allongé et efflanqué appartenait au royaume de Léon, depuis long-temps uni à la Castille sous la domination de la famille de la reine Blanche : les deux royaumes une fois réunis on en cumula les armoiries.

Enfin l'aigle simple de sable formait les armoiries de la maison de Maurienne; or, Marguerite de Provence, femme de St.-Louis, était fille de Raymond Bérenger, C[te]. de Provence, et de Béatrix fille de Thomas, C[te]. de Maurienne et de Savoie; ainsi l'aigle que nous voyons appartenait aux armoiries de la famille de la reine de France.

L'esquisse de la chasuble, que je viens de présenter, d'après un dessin de M. Bouet, montre la disposition de ces figures héraldiques.

Les armes de France et de Castille sont disposées sur la même ligne et alternent; les lions et les aigles sont disposés en lignes horizontales sans alternances; de sorte que chaque ligne, composée de fleurs de lys et du château de Castille, se trouve encadrée entre une ligne de lions et une ligne d'aigles (2).

Les couleurs sont, comme on le pense bien, très-ternies. Les armes de France et de Castille paraissent avoir été sur fond rouge, les autres sur fond de sinople ou verdâtre; et comme

(1) Mémoires de la Société royale académique de Cherbourg. 1 vol. in-8°., 1843.

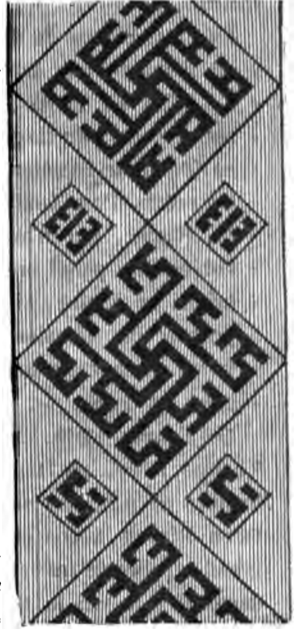
(2) Il paraît que cette chasuble est faite d'un grand nombre de morceaux cousus les uns aux autres pour former l'ensemble qu'elle présente.

il y a deux rangs de ces dernières armoiries pour un des armes de France et de Castille, la teinte verdâtre domine.

Le bas de la chasuble doit avoir été raccommodé : l'étoffe, du reste fort ancienne, qui a servi, a des couleurs moins altérées que les autres, les principales sont le vert et le jaune.

La galon qui sépare la chasuble, au centre, est d'un travail particulier.

La chasuble du bienheureux Thomas, indépendamment du grand intérêt qu'elle présente, est aussi pour l'histoire de l'art d'une assez haute importance, car le tissu, au lieu d'avoir été fait sans destination et apporté de l'Orient comme beaucoup d'autres, est évidemment de l'époque de St.-Louis, a été fait par son ordre, et montre quelle était au XIII[e]. siècle *l'ornementation indigène* des étoffes précieuses. Je ne voudrais pas affirmer pourtant que la chasuble eût été tissée en France : c'est une question que je ne veux pas aborder, quant à présent ; je dis seulement qu'elle a été faite pour St.-Louis et par ses ordres. Or, elle nous prouve ce que d'autres faits nous ont d'ailleurs démontré, qu'à cette époque les armoiries étaient fort à la mode pour la décoration des tissus, vêtements, tentures, etc., etc., comme elles l'étaient dans les peintures à fresque, les sculptures, etc., etc.



Avec la chasuble on conserve à Biville un manipule dont le travail n'est pas le même que celui de la chasuble et se rapporterait plutôt à celui du galon qui en orne le centre. Il a peu de largeur, et l'on

y voit des dessins très-variés dont le spécimen précédent fera comprendre l'effet et la disposition. Nous reviendrons sur cet objet quand nous rédigerons nos notes *définitives*. Il nous suffit de le signaler, et nous répétons en terminant que notre seul but, aujourd'hui, était d'appeler l'attention des membres de la Société française sur les tissus anciens. S'ils veulent nous adresser des dessins et des descriptions de ceux qu'ils pourront découvrir par la suite, nous leur en saurons un gré infini, et nous les publierons dans le Bulletin.

Calice du bienheureux Thomas de Biville. Mg^{r}. l'évêque de Coutances est en instance près la Cour de Rome pour obtenir la canonisation de Thomas Elie. Jamais, nous le pensons, aucun saint personnage n'a eu plus de droits à cet insigne honneur. Il y a donc de l'à-propos à entretenir les lecteurs du Bulletin des reliques de ce bienheureux.

En effet, comme l'a dit M. Couppey dans sa notice : « S'il « est démontré que les ornements précieusement conservés « à l'église de Biville, comme don de St.-Louis, soient « authentiques, quelle grande conséquence il en doit résulter « en faveur de l'opinion qui fait un saint de Thomas Hélie ! « Un prêtre d'une famille obscure, né dans une paroisse de « La Hague, qui n'avait rien de notable, aurait-il été « l'objet d'un pareil présent de la part d'un monarque re- « ligieux et éclairé, si sa sainteté n'eût été notoire ? Le « premier des témoins d'une enquête qui serait faite en « faveur de la canonisation de Thomas Hélie est certaine- « ment St.-Louis. »

Dès l'année 1266, c'est-à-dire 13 ans après la mort de Thomas Hélie, son tombeau était fréquenté par un grand nombre de pèlerins ; nous voyons l'archevêque de Rouen, Odon Rigault, visiter ce tombeau où, dit-il, se faisaient un grand nombre de miracles. J'ai déjà cité ce passage précédemment, je vais le transcrire de nouveau :

« III idus septembris (1266) accessimus per Deí gratiam « ad tumulum beati Thome de Buieville, ob cujus merita « multa miracula fiebant inibi manifesta et varia ab omni- « potenti Domino Jhesu Xristo. »

Depuis le XIII°. siècle jusqu'à nos jours le tombeau du bienheureux Thomas n'a pas cessé d'être en grande vénération.

Mais pour arriver à l'objet de cette note, voici le calice



regardé à Biville comme ayant été donné par St.-Louis à Thomas Hélie avec les ornements dont nous avons parlé.

La forme du calice est bien celle du XIIIe. siècle, nous en connaissons de cette époque d'à peu près semblables. Une Seule difficulté se présente et cette difficulté n'est que relative, car il est bien certain que des réparations ont été faites au calice. Elle consiste en ce que les lettres d'une inscription gravée sur le pied du calice ont une forme qui semble annoncer le XVe. siècle : on y lit répétés six fois les mots *Sui donne par amour.*

On peut supposer que des réparations ont été faites au pied du calice, et que l'inscription aura été regravée ensuite; à moins que l'on ne préfère admettre qu'elle aura été gravée long-temps après pour consacrer le don fait par St.-Louis à Thomas Elie. La première supposition a paru plus probable ; il est certain d'ailleurs que diverses réparations ont eu lieu : la dernière ne date que de 20 années, et le document qui la constate, recueilli par M. Couppey, mérite d'être transcrit ici.

« Il y a environ 17 ans (écrivait en janvier 1843 M. « Roulland, orfèvre à Cherbourg) M. le curé de Biville me « remit, pour y faire des réparations assez importantes, un « calice et une patène fort anciens, et qu'il dit être ceux qui « ont appartenu au bienheureux Thomas. La coupe du calice « avait déjà subi une réparation, et tout indiquait que cette « réparation était déjà ancienne ; elle consistait en une sou- « dure faite au fond de la coupe ; comme la soudure avait été « faite en étaim, la réparation, loin d'avoir remis la coupe en « bon état, n'avait fait que la détériorer au point qu'elle était « percée et qu'elle coulait : je fus obligé de prendre les plus « grandes précautions pour enlever la soudure d'étaim qui avait « presque oxidé les parties de la coupe qui l'avoisinaient. J'ai « réussi cependant à enlever cette soudure et à souder de

« nouveau la partie endommagée avec de la soudure d'argent.
« Comme il avait fallu, pour cette opération, passer la coupe
« au feu, elle s'était amollie et avait perdu sa forme
« arrondie; il fallut la replaner, c'est-à-dire lui redonner sa
« première forme; dans ce travail, la dorure s'enleva abso-
« lument comme des pelures d'oignon, ce qui était l'indice
« certain d'une grande antiquité, car il n'y a que les dorures
« fort anciennes qui soient assez fortes pour se lever ainsi: je
« fus donc obligé de redorer à neuf cette même coupe. Je dois
« dire que la coupe portait encore des traces des coups de
« marteau qui avaient servi à la polir, et n'avait pas été poncée,
« ce qui est encore un indice de grande ancienneté: de plus,
« les ciselures et gravures qui se trouvent sur le calice
« m'ont paru avoir tous les caractères des ciselures antiques.
« J'ai aussi raccommodé la patène qui était également en fort
« mauvais état: elle était fendue en plusieurs endroits: je
« l'ai également soudée à l'argent et l'ai dorée; j'ai la con-
« viction qu'elle était du même temps que le calice; car,
« comme le calice, elle portait les caractères d'un travail
« ancien. »

Tout porte donc à croire que le calice est du temps de St.-Louis, sauf les parties réparées. Nous soumettons du reste à nos lecteurs un dessin assez grand de cet objet pour qu'ils puissent l'examiner et juger. Plus tard nous donnerons aussi dans le Bulletin un dessin de la patène.

STATISTIQUE MONUMENTALE

DU CALVADOS.

Par M. de CAUMONT,

Directeur de la Société.

Le premier volume de la Statistique monumentale du Calvados, dont nous avons donné quelques fragments dans le bulletin est prêt à paraître. Il comprend près de 500 pages, une vingtaine de planches gravées sur pierre et plus de 100 gravures sur bois intercalées dans le texte.

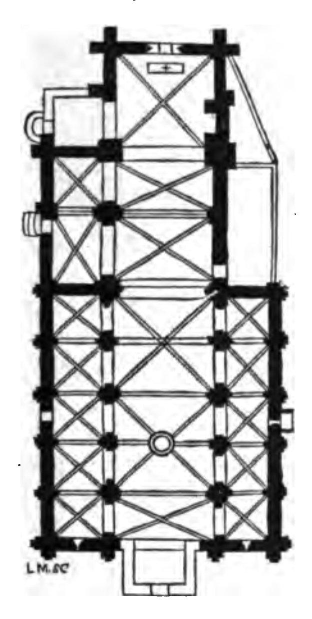
Quoique l'auteur ait été extrêmement concis et n'ait consacré que quelques lignes à beaucoup de communes, le premier volume contient seulement la description de 7 cantons, et il y en a 9 dans l'arrondissement de Caen : il faudrait donc encore cinq volumes pour que les autres cantons du Calvados fussent passés en revue et décrits ; il est vrai que sur les 6 arrondissements dont se compose le département, il y en a 3 qui sont beaucoup moins riches en monuments que les 3 autres, et qu'en comprimant un peu le texte qui s'y rapporte. M. de Caumont pourra, nous le croyons, donner tout son travail en quatre volumes; nous l'invitons à le réduire à cette échelle et à faire suivre, sans trop d'intervalle, les trois autres volumes que nous attendons.

Voici, parmi les articles du 1er. volume, l'article *Creully* ; nous pensons que les vues de l'église et du château qui l'accompagnent intéresseront les lecteurs du Bulletin.

CREULLY.

Creully, *Croileium*, *Credolium*, *Croleium*, est un bourg assez bien bâti, chef-lieu du canton, situé sur la rive droite de la Seule, qui était anciennement chef-lieu d'un doyenné rural, d'une baronnie et d'une sergenterie.

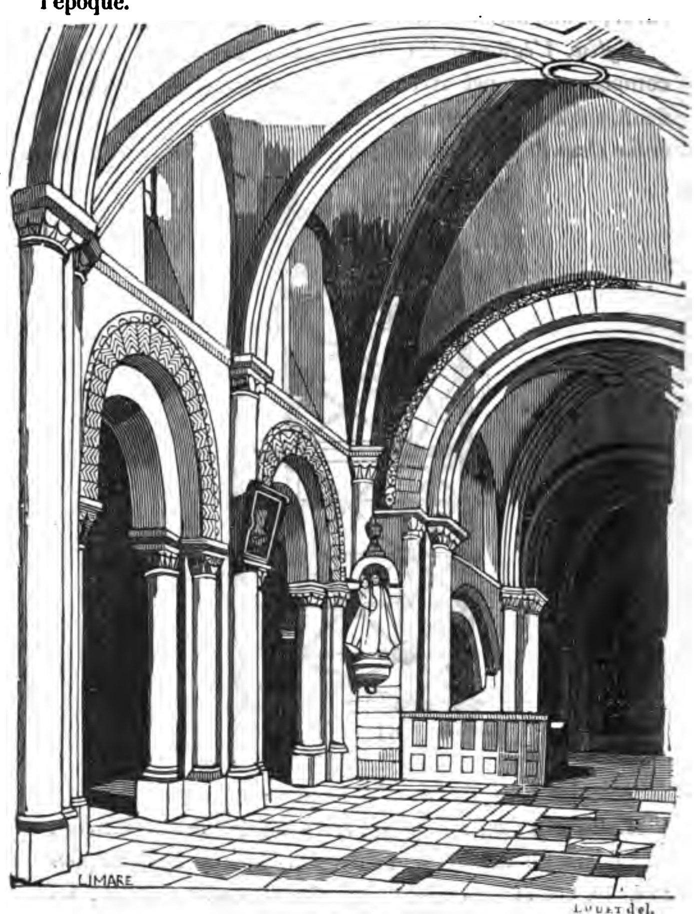
Eglise. L'église de Creully est assez intéressante ; elle se compose d'une nef avec bas-côtés, d'un chœur à chevet droit, auquel des chapelles ont été accolées du côté du nord, d'une autre chapelle toute récente, et d'une tour moderne, à l'ouest.



PLAN DE L'ÉGLISE DE CREULLY.

M. Cotman dans son voyage archéologique de Normandie, en a donné un dessin. M. Boué l'a dessinée de nouveau pour moi. La nef et le chœur sont d'architecture romane, les bas-côtés du même style ; les arcades de la nef sont garnies de zig-zags. Elles reposent sur des piliers ornés de

colonnes engagées à chapiteaux godronnés pour la plupart. Des colonnes séparent les arcades les unes des autres et s'élèvent au niveau des fenêtres où elles reçoivent les arceaux des voûtes : ces voûtes sont évidemment de l'époque.



INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE DE CREULLY.

Les modillons de la corniche extérieure sont bien con-

servés, ornés de figures grimaçantes.

Il existe, dans le collatéral du nord, une porte bouchée dont l'arc est surbaissé et orné de zig-zags. Cette forme



est assez rare dans les monuments d'architecture romane pour que je croie devoir en donner une esquisse.

Vers la fin du XVe. siècle, probablement, et peut-être au commencement du XVIe., on a rallongé le chœur et ajouté les chapelles du nord. Quelques ouvertures ont aussi été pratiquées dans les murs latéraux de la partie ancienne.

Il existe sous l'église un caveau sépulcral. On voyait anciennement dans le sanctuaire, au-dessus de ce caveau, deux tombeaux appliqués contre les murs, l'un du côté de l'épître, l'autre du côté de l'évangile. L'un de ces tombeaux a été détruit par suite de la construction récente d'une chapelle latérale du côté de l'évangile, c'était celui d'Antoine II de Sillans; le marbre en est maintenant incrusté dans le pavé du sanctuaire, on y lit ce qui suit:

CY GIST UN TRÈS ILLUSTRE ET EXCELLENT SEIGNEUR
ANTOINE DE SILLANS, DIGNE DE GRAND HONNEUR;
CAR TOUJOURS FUT A DIEU ET A SON ROI FIDÈLE,
DESQUELS IL SOUTENOIT DE BON CŒUR LA QUERELLE.
EN SON GOUVERNEMENT TEL DEVOIR IL SÇUT RENDRE
QUE L'ENNEMI N'OSA SUR LUI RIEN ENTREPRENDRE.
IL SERVIT QUATRE ROIS, DESQUELS POUR RÉCOMPENSE

ET POUR SES GRANDES VERTUS, IL EUT L'ORDRE DE FRANCE.
DE QUINZE ENFANTS QU'IL EUT, IL EN A VU LES QUATRE,
POUR LA FOI CATHOLIQUE ET POUR LE ROI COMBATTRE.
DE SON ANTIQUE RACE, NUL N'ERRA EN LA FOI;
MAIS ONT TOUJOURS ÉTÉ BONS SERVITEURS DU ROI.
OR ENFIN CE SEIGNEUR ET BARON DE CREULLY,
A SOIXANTE ET TROIS ANS FUT AU CIEL RECUEILLI.
LA MORT DE LUI TRIOMPHE, SON RENOM EST VIVANT,
IL VIT EN SON ÉPOUSE, QUI PRIE AU TOUT-PUISSANT.
QUE SON BON PLAISIR SOIT BIENTÔT LES RENDRE UNIS
SOUS LE TOMBEAU LEURS CORPS, LEURS AMES EN PARADIS
AINSI SOIT-IL.

Le tombeau que l'on voit encore, du côté de l'épître, est celui d'Antoine III de Sillans; l'épitaphe en était ainsi conçue :

MARBRE RACONTE A LA POSTÉRITÉ,
QU'UN SAINT HYMEN VAINC TA SOLIDITE,
ET QUE SYLVIE EN CES HONNEURS FUNÈBRES,
REND SA MÉMOIRE ET SON AMOUR CÉLÈBRES.
AUSSI L'OBJET QUI FUT SON DIGNE CHOIX,
LE FUT JADIS DU CONSEIL DE NOS ROIS,
ET L'ÉTRANGER QUI CONNUT SA PRUDENCE
EN UN FRANÇOIS, SÇUT ADMIRER LA FRANCE.
AUX ENNEMIS SA FATALE VALEUR
DONNA TOUJOURS OU LA MORT OU LA PEUR.
HEUREUX VAINQUEUR SI CHÉRI DE LA GLOIRE,
QUE CHAQUE ASSAUT LUI FUT UNE VICTOIRE.
LE VICE MÊME A SES PIEDS ABATTU,
FIT UN TROPHÉE A SA NOBLE VERTU.
SA MAIN TOUJOURS AUX PAUVRES LIBÉRALE,
FAIT REGRETTER QUE SA TERRE NATALE
QUI TIENT DE LUI SES POMPEUX BATIMENS
PERDE EN SA MORT SES PLUS BEAUX ORNEMENS.
CE GRAND HÉROS, DES BIENS DE LA NAISSANCE
COMME PLUSIEURS N'ÉLEVA SA PUISSANCE,
ET CE LUI FUT SORTIR DES DEMI DIEUX,
LE MOINDRE DON QU'IL AIT REÇU DES CIEUX.

JUSTEMENT DONC CETTE ILLUSTRE SILVIE
QUI DU HAUT RANG DE ROHAN PRIT LA VIE,
DANS CE TOMBEAU RÉSOLUE DE MONTRER
QUE LE TRÉPAS NE L'EN PEUT SÉPARER.

La tour, placée à l'ouest, est toute moderne et terminée par une pyramide octogone imitée des tours de l'époque ogivale.

La paroisse est sous l'invocation de St.-Martin ; le chapitre de la cathédrale de Bayeux avait le patronage et les dîmes. On voit encore la grange du chapitre dans la rue qui tend vers l'extrémité occidentale du bourg, appelée le Bourgey ; elle est reconnaissable à ses contreforts et à son appareil.

Il y a peu d'années, des cercueils en pierre furent découverts par suite de nivellements exécutés sur la place du bourg, qui était l'ancien cimetière : dans plusieurs d'entre eux on trouva des pots remplis de charbons (1).

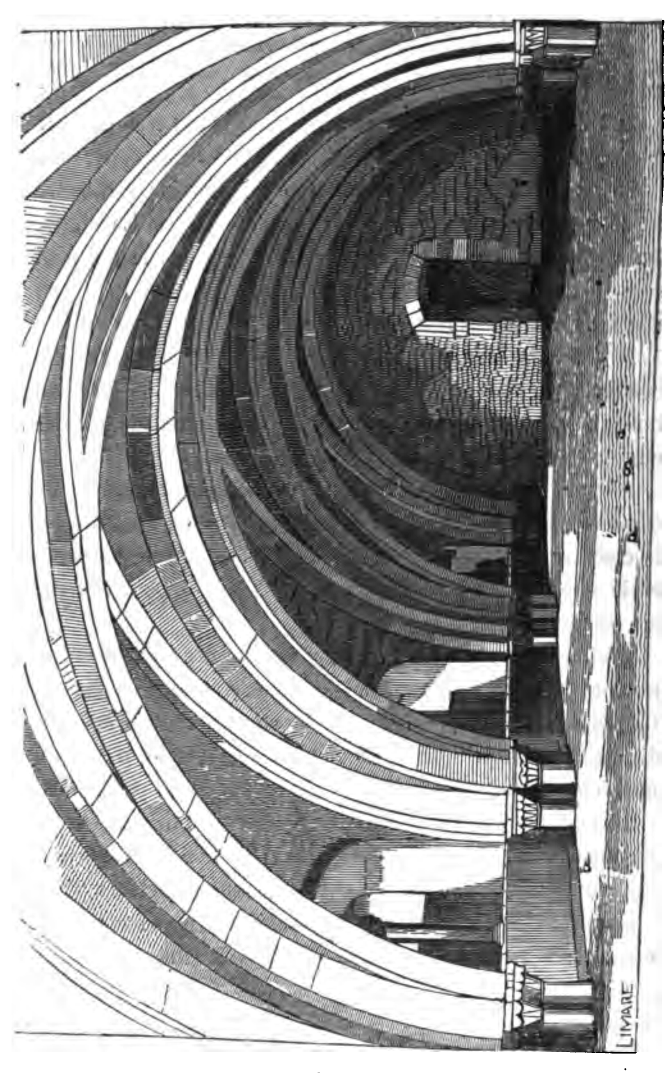
D'après le pouillé le curé percevait une *mansion* de dîme et payait 25 livres au chapelain de Gouvy ; de son côté, le chapitre de Bayeux payait 25 livres à l'abbaye de Barbery, et le seigneur du lieu avait aussi 100 livres à percevoir sur les dîmes.

Château. Le château de Creully est une des anciennes forteresses les plus remarquables que nous possédions dans le Calvados, et quoique composé de constructions d'époques diverses, dont quelques-unes ont été défigurées, il y a du mouvement dans cet assemblage hétérogène et un peu confus.

L'emplacement et les restes du château primitif sont encore reconnaissables au milieu des constructions de différents âges qui composent l'ensemble du château actuel. Ce château était à peu près carré ; les bâtiments principaux paraissent avoir été adossés aux murs du nord, où l'on voit encore des salles

(1) V. pour l'explication de ce fait les détails donnés sur les sépultures du moyen-âge, dans le 6e. volume de mon Cours d'antiquités.

voûtées à plein cintre, comme nos églises du XIe. siècle.



SALLES VOUTÉES DU CHATEAU DE CREULLY.

Le donjon formant aujourd'hui le corps principal du château

est d'une époque ancienne, mais qu'il est difficile de déterminer, à cause des changements qu'il a subis pour devenir habitable : l'addition semi-sphérique qu'on y remarque dans la façade, est évidemment du XVIe. siècle.

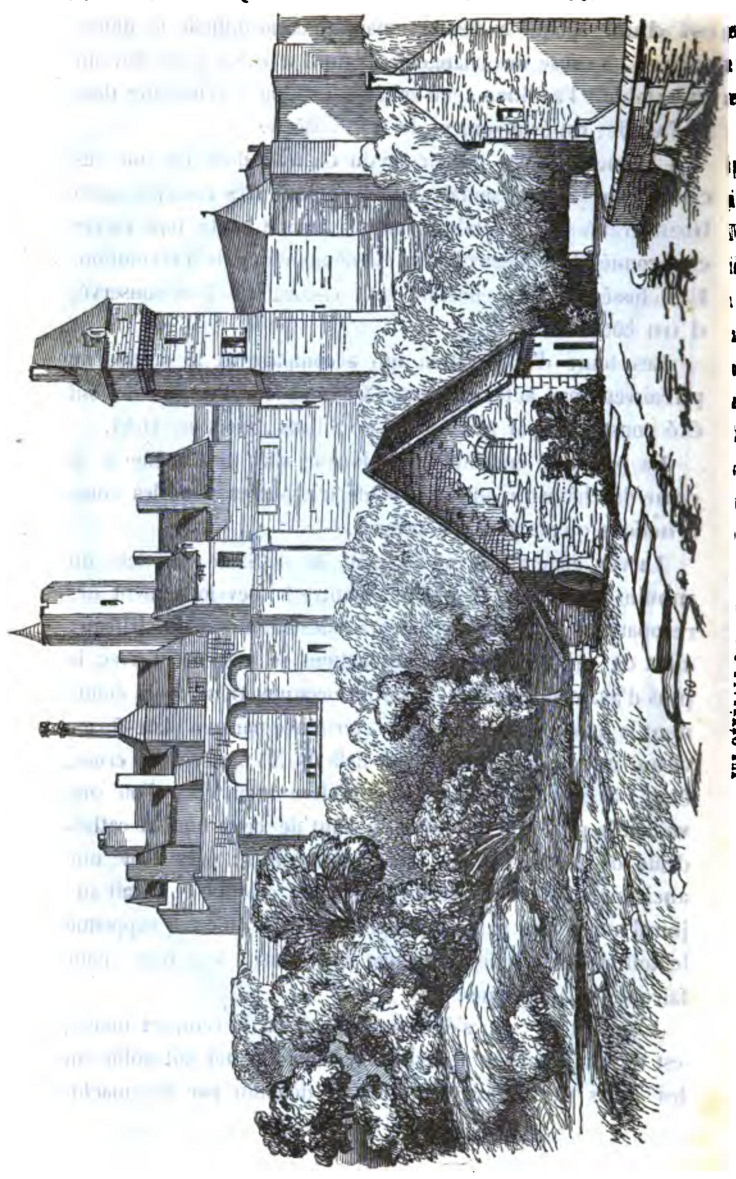
L'ancienne porte de la cour du château dont on voit encore les restes, présentait quelques moulures romanes assez bien traitées ; elle était surmontée d'une haute tour carrée couronnée de créneaux, qui a été démolie depuis la révolution. Les fossés de cette enceinte sont encore très-bien conservés d'un côté.

Les tours d'observation qui accompagnent le donjon ne paraissent pas antérieures au XVe. siècle. Les écuries ont été construites par Antoine III de Sillans, mort en 1641.

La première enceinte et la longue allée qui mène à la cour du château n'offrent rien de très-ancien dans les constructions qu'on y voit à présent.

La vue générale prise du pont de la Seule, au-delà du moulin, dont voici l'esquisse, montre le développement des remparts et de la partie occidentale des bâtiments du château : c'est de ce côté que les constructions se présentent avec le plus d'avantage pour un dessin pittoresque. Deux tours dominent le massif : l'une, octogone, terminée par une plate-forme et qui ne doit pas remonter au-delà du XVe. siècle, je crois, était, à cette époque, la tour d'observation d'où l'on surveillait le pays ; on découvre du haut de cette tour la cathédrale de Bayeux et un assez bel horizon : près d'elle une ancienne cheminée s'élève comme une colonne et paraît aujourd'hui d'une hauteur exagérée, parce qu'on a supprimé le toit et une partie de l'étage qui existait à sa base, pour faire des plate-formes.

L'autre tour, qui s'élève assez haut sur le rempart même, est terminée par un appartement carré, lequel fait saillie sur les murs de la tour et qui était défendu par des machi-



— VUE GÉNÉRALE

coulis : ce petit appartement, couvert par un toit d'ardoise formant une pyramide à quatre pans, ne paraît guère antérieur au temps de Louis XIII.

Je n'ai point l'intention de rapporter tous les faits historiques qui se rattachent au château de Creully.

Au XIVe. siècle, les Anglais s'en emparèrent, bien que Richard de Creully l'eût fait en partie démanteler par précaution.

Le château fut repris quelques mois après, et les Anglais qui l'occupaient, au nombre de cent, furent tués ou faits prisonniers. C'est ce qui résulte de la pièce suivante :

« Charles fils ainsné du Roy de France, Regent le « Royaume, Duc de Normandie et Dalphin de Viennois, « a tous presens et avenir, salut, scavoir faisons que nous « oie avons la supplication de M. Richard de Creuilly ch^r. « contenant comme ou mois de mars dernier passé ot un « an. Les anglois et autres ennemis du Royaume fussent « venus a un sien manoir appellé Creuilly, assis ou bailliage « de Caen, ou quel manoir nul ne demouroit, mais en- « tendoit le dit ch^r le faire desenforcier et les edifices fors « faire abbatre, et l'avoit fait pour ceste partie en telle « maniere qu'il n'avoit esperance nulle que lesdits ennemis « se y deussent arrester; et neantmoins iceulx ennemis par « la grant puissance des gens que ils avoient par l'aide de « Philippe de Navarre qui avec iceulx ennemis estoit, ils se « y arresterent et icelui manoir enforcerent, et l'ont detenu « jusques au dimanche avant la st pere en aout dernier « passé, ou quel jours et en plusieurs precedens les enfans « dudit ch^r, et grant quantité de gens darmes, nobles et « autres se mirent devant ledit chastel et icelui assaillirent, « et finalement le prinrent par force et les Anglois qui « dedans estoient, environ cens, qui tous furent mors ou « prisonniers; et apres ce le dit manoir est demouré par

« nostre main en la garde dudit chr et desdits enfans, par « l'ordonnance de nos gens qui illecques estoient presens; « quand ledit manoir fut pris, et nous ayant entendu que « ledit chr, a cause des guerres a perdu sa terre en cons- « tentin, ne n'a a present li et ses dits enfans, desquels « l'ainsné est et estoit chr avant que lesdits ennemis occu- « passent le dit manoir, autre chevence que de icellui et de « sa terre a icelny manoir appartenant, et a servi lui et ses « predecesseurs bien et loyaument es guerres de nos tres « chers Sgrs de bonne memoire les Rois de France etc. nous « avons quittié, donné et delaissié par ces presentes, donnons « et quittons ou cas dessus dit, tout le droit qui a nous « pouvoit et devoit nous appartenir au dit manoir, a cause « de sa dite prise diceluy au dit chr et a ses hoirs etc. si « donnons en mandement etc. donné a Paris au mois de « janvier 1358. Par Mgr. le Regent a la relation du conseil. « Signé J. Vallée. » (*Trésor des chartes mss. de Colbert vol. 26.*)

Après l'invasion de 1417, le roi d'Angleterre donna un sauf-conduit au seigneur de Creully qui avait rendu son château et aux habitants de toutes les communes qui dépendaient de cette forteresse et qui fournissaient des hommes pour la garder en temps de guerre. Cette pièce qui contient l'indication de ces paroisses toutes situées aux environs de Creully offre sous ce rapport un genre d'intérêt qui m'engage à la reproduire textuellement; elle est ainsi conçue :

« Sciatis quod cum dominus de Creully de ducatu nostro « Normanniæ castrum sive fortalicium de Creully de ducatu « nostro predicto sursum reddiderit et illud cum villis de « Creully, Tiercheville, Coulombiers, Crepon, Meuquaine « (*Meuvaines*), St. Gabriel, Fresne, le Crotoux, Villiers le « Sec, Brecy, Basenville, Coulomps, Cuelly (*Cully*), Man- « gueville, Lanthuel (*Lantheuil*), Pierrepont, Quesnet

« *(Cainet)*, Amblie, Le Fresne, Rie, Banville, Gree, Saint
« Croys sur la mer, Sequeville, Tan, Aaneesles et Macregny
« (*Martragny)*, castro seu fortalicio prædicto, ut dicitur
« pertinentibus et annexis liberaverit. Nos ea consideracione
« suscepimus castrum predictum ac quascumque personas
« villas predictas seu earum aliquam inhabitantes seu in-
« habitaturi et eas dominacioni gracie et paci nostris sub-
« mittere volentes ac bona, res, jocalia equos animalia et
« hernesia sua quecumque in salvum securum conductum
« nostrum ac protectionem, tuicionem et defensionem nostras
« speciales......... (1). »

J'ai déjà cité comme seigneurs de Creully, en parlant de St.-Gabriel, Hamon (Audens) qui était frère utérin de Néel de St.-Sauveur, et fut tué à la bataille du Val-des-Dunes, en 1047.

Son fils, Robert Hamon, fut en grande faveur près de Guillaume-le-Conquérant et de Guillaume-le-Roux; en récompense de ses services, il reçut en Angleterre les comtés et seigneuries de Glocester et de Bristol, avec les prérogatives et dépendances qui y étaient jointes. Une de ses filles, mariée à Robert de Kent, C[te]. de Glocester, fils naturel de Henry I[er]., apporta à ce seigneur les seigneuries de Creully et de Thorigny : ce fut lui qui fit, en 1138, un échange du prieuré de St.-Gabriel avec l'abbé de Fécamp: il joua un grand rôle dans les affaires de cette époque, et Beziers, dans ses intéressantes recherches, nous donne les détails suivants :

« Le roi Henri ayant réuni la Normandie à la couronne d'Angleterre en 1106, après la bataille de Tinchebray, donna à Robert, son fils naturel, le commandement des

(1) *Rotuli Normanniæ de anno quinto regis Henrici Quinti*, publiés à Londres en 1835, in-8°., page 151.

villes de Bayeux et de Caen, et de toutes leurs dépendances. Il le chargea en 1133, de faire l'enquête de tous les fiefs dépendants de l'église de Bayeux, et des vassaux qui en relevaient.

« Après la mort de Henri, il se déclara pour l'impératrice Mathilde, sa sœur, et soutint son parti contre le comte de Blois, qui s'était emparé de l'Angleterre. C'était par son conseil et par celui de l'évêque de Lisieux, qu'elle avait épousé Geoffroy, comte d'Anjou. Il lui prêta serment de fidélité en 1138, aux états de Londres, et engagea en même temps les villes de Bayeux, de Caen, et autres places de défense, à prendre son parti. Il n'était pas moins habile dans les sciences que dans l'art de la guerre. Il a laissé quelques ouvrages, qui l'ont fait mettre au rang des écrivains Anglais. Il mourut le dernier d'octobre 1147, et fut enterré dans le prieuré de Bristol qu'il avait fondé.

Richard I, l'un des cinq fils du comte de Glocester, eut la baronnie de Creully en partage. Il en prit le nom et le transmit à sa postérité. On croit qu'il épousa la fille héritière de Guillaume, seigneur de St.-Clair et de Villiers-Fossard, près St.-Lo, qui avait fondé en 1139, le prieuré de Villiers pour des religieux de Citeaux (1).

« Il eut trois fils, dont un Philippe, baron de Creully, est renommé parmi les chevaliers Bannerets, qui vivaient du temps du roi Philippe Auguste en 1210. Sa fille unique fut mariée à Robert, sire de Tillières, qui devint baron de Creully et qui mourut sans enfants.

Henri, frère puîné de Philippe, hérita de la baronnie de Creully, par la mort de son neveu, le sire de Tillières. Henri fut père de Richard et de Robert de Creully.

Richard II, baron de Creully, fit des partages en 1223

(1) V. Beziers, nouvelles recherches sur la France.

avec Robert de Creully, son puîné. Dès 1219, il avait fait un appointement avec ses vassaux, sur un procès pendant à Bayeux.

Richard III, baron de Creully, eut pour femme Isabelle de Tillières, dame de Gacé de Tillières.

Raoul, baron de Creully, son fils, est qualifié de Monseigneur et de Chevalier, dans un accord de l'an 1306, fait entre lui et Messire Richard de Bretteville, seigneur de Bretteville-Sur-Bordel, et d'autres vassaux de sa Baronnie.

Richard IV, baron de Creully, vivait en 1358, comme nous venons de le voir par la pièce citée p. 329.

Louis, baron de Creully, s'unit avec Isabeau Mallet de Graville.

A la fin du XIVe. siècle, Marie de Creully, héritière de la baronnie, épousa Guillaume de Vierville, qui devint seigneur de Creully au droit de sa femme : la baronnie se maintint dans cette famille jusque vers 1502, que Marie de Vierville, baronne de Creully, épousa en troisièmes noces un de Sillans, seigneur d'Hermanville et de la Ferrière, issu en ligne directe de Gilbert de Sillans, chevalier, originaire d'une ancienne maison de Provence qui était venue, dit-on, s'établir en Normandie à la fin du XIIIe. siècle. Antoine de Sillans, son fils, rendit aveu au roi pour sa baronnie le 20 mars 1537.

Antoine de Sillans, son successeur, rendit aveu le 15 octobre 1571; il était chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre et capitaine de 50 hommes d'armes. C'est lui dont l'épitaphe qui se voyait dans le chœur, du côté de l'évangile, se trouve aujourd'hui incrustée dans le pavé du sanctuaire.

Antoine III de Sillans, un de ses fils, et comme lui chevalier de l'ordre du roi, et de plus conseiller en ses conseils d'état et privé, épousa en 1602 Silvie de Rohan ; il avait fait bâtir la porte d'entrée du château, complètement détruite (1),

(1) D'après Beziers qui l'avait vue, la première porte du château,

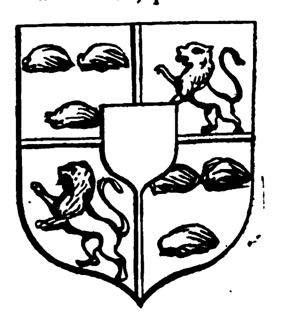
les halles du bourg dont il reste bien peu de traces, et les grandes et belles écuries du château qui existent toujours. Il mourut en 1641, âgé de 63 ans. Son tombeau, dont j'ai parlé, est du côté de l'épître.

Antoine IV de Sillans mourut en 1675. Son fils, Antoine V de Sillans, ne survécut que 3 ans à son père; il laissa pour fille unique Catherine-Magdelaine de Sillans de Creully, qui épousa un Carbonel, Mq^{is}. de Canisy, gouverneur d'Avranches.

En 1682, la baronnie de Creully fut acquise par J.-B. Colbert, conseiller ministre d'état; en 1750 elle appartenait encore à un Colbert (1).

Léproserie. Il y avait autrefois à 1/4 de lieue de Creully, vers le sud; une léproserie qui n'existe plus depuis longtemps, mais qui est encore indiquée sur la carte de Cassini. Le patronage de la chapelle appartenait au seigneur de Creully.

Creullet. Tout près de Creully, mais au-delà de la Seule qui baigne à l'ouest le pied de la colline sur laquelle s'élève Creully, on trouve le château de Creullet. Un mur, qui entoure le parc et borde la route au-delà du pont, offre des portes bouchées qui datent au moins du XIVe. siècle. La chapelle qui existe encore est en partie du XVe. siècle; quelques parties seulement pourraient être plus anciennes. Les armoiries que voici sont sculptées sur la porte d'entrée. Avant la révolution on disait la messe tous les dimanches dans cette chapelle qui était sous l'invocation



tout près et au nord de l'église, comme aujourd'hui, était accompagnée de deux bastions terminés en dôme.

(1) V. pour tous ces détails généalogiques, Beziers, nouvelles recherches sur la France.

de S^te^.-Marguerite, et dont le patronage appartenait au seigneur de Creullet. C'est aujourd'hui une étable. La porte de la cour du château est du XVIe. : elle offre deux tourillons cylindriques en encorbellement, dont un est en partie ruiné.

Beziers nous apprend que la terre de Creullet fut vendue, en 1643, à Antoine de Sillans IV, baron de Creully, par Odet d'Harcourt, comte de Croissy. Je n'ai point encore fait de recherches sur les autres transmissions de cette propriété.

Le château a été vendu, il y a quelques années, par M. le Cte. de La Rivière à M. le Cte. de Montlivault, alors préfet du Calvados : il appartient aujourd'hui à M. d'Infréville.

Antiquités romaines. Près de Creully est un hameau nommé le *Bourgay* dans lequel j'avais reconnu, il y a dix ou douze ans, des débris de tuiles à rebords. Depuis cette époque on y a trouvé des médailles romaines en grand et en moyen bronze : plusieurs appartiennent à M. Cauvin, pharmacien à Creully, qui les a recueillies lui-même sur sa propriété. Parmi ces médailles j'ai remarqué les suivantes :

Marc-Aurèle G. B.

Antonin Pie G. B.

Adrien G. B.

Posthume M. B.

Claude-le-Gothique P. B.

Claude II P. B.

Tetricus P. B.

Une médaille d'or de Néron a aussi été trouvée.

Plusieurs fondations de maisons ont été reconnues en labourant dans le lieu où les médailles ont été recueillies. Dernièrement encore M. Cauvin a trouvé un style en bronze et un autre instrument du même métal.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

TENUE A CAEN

Le 9 décembre 1845.

Présidence de M. DANIEL.

Sont présents : MM. de CAUMONT, Mq^is. de BANNEVILLE, GAUGAIN, LAIR, LÉCHAUDÉ-D'ANISY, GUY, DOUIN, DANIEL, HARDEL, l'abbé VARIN, DAN DE LA VAUTERIE, G. BOUET. Sur l'invitation de M. de Caumont, M. l'abbé Daniel, recteur de l'Académie, préside la séance. M. R. BORDEAUX remplit les fonctions de secrétaire, par délégation de M. Varin.

Plusieurs nouveaux membres sont proposés et proclamés ; ce sont :

Mme. PHILIPPE-LEMAITRE, membre de plusieurs sociétés savantes, à Illeville (Eure).

MM. THILLAYE-D'HEUDREVILLE, secrétaire de la Société d'émulation, à Lisieux.

VUATRIN, avocat, à Beauvais.

VINCENT-LARCHER, peintre-verrier, à Troyes.

L'abbé RIVIÈRE, vicaire-général, à Bayeux.

Le docteur Henry William DEWBURST, chirurgien, à Lambeth (at Bellount place Lambeth, England), est proclamé membre étranger.

M. de Caumont, au nom d'une commission qui avait été nommée précédemment, rend compte de la nouvelle porte de St.-Jean, menuiserie sculptée dans le goût du moyen-âge par M. Douin, sur les dessins de M. Guy, architecte. M. de Caumont exprime aux auteurs la satisfaction des commissaires, et félicite M. Douin de l'habileté de son ciseau. Il adresse aussi ses félicitations à l'auteur des dessins : il recommande d'éviter à l'avenir tout mélange de styles différents. On a en effet regretté l'association d'ornements du XVIIe. siècle avec des détails de différentes époques de la période ogivale. Les profils des moulures trahissent aussi l'origine contemporaine de ces vanteaux sculptés. La commission a compris toute la difficulté de composer une porte de style ogival dans une baie aussi peu normale que l'ogive du XIXe. siècle qui forme maintenant l'entrée de St.-Jean, et dans laquelle il n'y a ni tympan en pierre, ni trumeau ou pilier central, comme l'eût voulu la tradition. Il est fâcheux qu'on n'ait pas donné au serrurier des dessins de ferrures en harmonie avec la menuiserie. Le recueil de Pugin (compositions pour la serrurerie dans le style moyen-âge) ou les belles ferrures qui abondent encore dans les églises de Normandie, auraient pu fournir d'irréprochables modèles.

M. de Caumont dépouille la correspondance.

M. Huard, d'Arles, écrit que les travaux pour le chemin de fer d'Avignon à Marseille bouleversent de fond en comble le cimetière antique des Aliscamps ; « on y a trouvé récemment « bon nombre d'urnes ossuaires en verre et en terre cuite, des « fioles également en verre et quelques monnaies ; plus « trois sarcophages en pierre décorés du monogramme du « Christ. » M. Huard a fait placer ces trois tombes dans l'église St.-Honorat dont on restaure la porte.

Dans une lettre, M. le Cte. de *Coëtlosquet*, de Metz, au

nom de la commission qui prépare le prochain congrès archéologique, demande l'adjonction de M. le B^{n}. de St.-Vincent, substitut, et membre de l'Académie de Metz. M. de St.-Vincent est adjoint à la commission.

Ce futur congrès est aussi l'objet d'une lettre de M. le B^{n}. de Roisin, qui en sera le secrétaire-général. M. de Roisin annonce que le gouvernement prussien favorisera les relations des savants français et allemands, que l'évêque de Trèves et son suffragant, Mg^{r}. Arnoldi, ainsi que l'évêque de Metz, Mg^{r}. Dupont des Loges, sont on ne peut mieux disposés, et qu'on peut compter sur le chanoine de Wilmotz, artiste habile, dessinateur, architecte et sculpteur, qui dirige d'importantes restaurations. M. de Roisin promet la traduction d'un opuscule de Mathias Roriczer, l'architecte de la cathédrale de Ratisbonne (en 1486), sur la *proportion des pinacles.*

M. Louis Lucas, notaire, l'un des secrétaires du congrès de Reims, fait savoir que la maison dite des Musiciens et des comtes de Champagne, sise à Reims, rue du Tambour, doit être vendue.

M. Béglot, membre de la commission chargée des inscriptions historiques que la Société a votées pour Attigny, écrit que la somme accordée n'est pas suffisante. Il envoye le projet suivant :

Inscriptions proposées par la commission de Reims.

674. Palais royal bâti par Clovis II.

727. Mort de Chilpéric dit Daniel.

765-822. Assemblées de la nation.

786. Baptême de Witikind et d'Albion.

834-865-870. Conciles.

907. Charles IV épouse Frédérune.

Principaux articles rejetés faute de fonds suffisants.

1. Cour plénière tenue par Pépin, le 17 août 750, et le 20 juin 751.

2. Carloman et Charlemagne habitent Attigny en 769, 771, 772.

3. Pénitence publique de Louis-le-Débonnaire en 822.

4. Colloques de rois Francs et Germains, etc., de 854, 858, 860, 868, 869, 870.

5. Destruction d'Attigny par les Normands, 926, les Anglais, 1359, les Espagnols, 1653, etc., etc. »

M. de Caumont annonce la récente bénédiction de la chapelle de St.-Louis de Bourbon, au Val-de-Formigny, rétablie en mémoire de la bataille de Formigny où les Anglais furent battus et expulsés pour toujours du sol français. Sur l'invitation de M. Eudelin, pro-curé de Formigny et membre de la Société, M. de Caumont s'est rendu à la cérémonie, accompagné de M. Léon de Sallen et de M. Bouet, membres de la Société française. MM. Lambert et G. de Villers y assistaient de leur côté comme membres de la Société académique de Bayeux. Mgr. l'évêque a officié et a fait un discours.

M. de Caumont a profité de cette circonstance pour visiter quelques églises des environs sur lesquelles il donne des détails.

M. Gaugain communique une lettre de M. l'abbé Barraud, demandant que la Société souscrive pour la statue de Jeanne Hachette à Beauveais. M. de Caumont appuye cette demande en rappelant qu'on a voté 50 francs pour le monument de Ducange à Amiens. Une allocation de 50 francs est accordée.

anciens. Les deux plans sont déroulés sur le bureau. Tous les membres se récrient à la vue des frontons placés à la base des quatre faces de cette flèche d'ardoise : on convient que, d'ailleurs, il y aurait économie à supprimer ces ornements étranges. M. Guy dit que l'église étant du XVIIIe. siècle, il serait convenable de refaire un clocher analogue à celui qu'on veut remplacer (il menace ruine), et dont la coupole fut consacrée par l'usage dans les environs de Caen au siècle dernier. M. Bouet annonce que la nef seule de Banneville est moderne, que le chœur retaillé en-dehors présente, à l'intérieur, des voûtes et des colonnettes des XIIIe. ou XIVe. siècles. Cet artiste qui se propose de publier une série de modèles d'églises rurales dans le style des beaux siècles de l'art chrétien, présente deux modèles de clocher avec flèches en style du XIIIe. siècle. M. Guy, architecte si compétent, ne croit pas que le plus simple de ces deux clochers fût plus coûteux que le projet repoussé par l'autorité épiscopale. Les habitants de Banneville qui ne tiennent pas à un monument, auraient d'ailleurs un clocher aussi élevé, ce qui pour eux a beaucoup d'importance. La Société repousse les deux plans des habitants, et préférerait soit une coupole, comme le clocher actuel, soit l'une des flèches de M. Bouet. Beaucoup de membres inclinent pour ce dernier parti, qui ne romprait pas l'harmonie, puisque l'église est de plusieurs époques, mais qui ferait prévaloir le style à la fois le plus religieux et le plus monumental.

Malgré l'importance secondaire de l'église en question, la Société a insisté, parce qu'elle saisit toutes les occasions de faire prévaloir le principe si rationnel de la convenance des édifices religieux. Quand on bâtit une église, il ne s'agit pas d'élever une construction plus ou moins habile, plus ou moins surprenante, on doit, avant tout, faire un édifice à

caractère chrétien. Sans doute, toute église ne doit pas être un monument, mais toujours elle doit être une église. C'est la loi de son être. Sous ce rapport, il y a telle vieille chapelle, tel rustique oratoire, telle pauvre paroisse de village qu'on doit proclamer bien au-dessus d'édifices pour lesquels on a largement puisé au budget. Quand les populations et les communautés d'autrefois n'avaient pas le moyen d'élever ces flèches admirables et admirées, elles se contentaient d'une tourelle plus humble et non moins religieuse, et souvent même d'une simple pierre percée, pour abri à leur modeste clochette. Le style du XIIIe. siècle est le plus catholique, et les architectes de progrès reconnaissent qu'en employant les procédés avec lesquels on a bâti nos vieilles églises, il n'est pas plus coûteux que les imitations mesquines et dégénérées de l'art payen.

M. Cusson, chef de bureau à la préfecture, chargé des monuments, veut bien donner les renseignements qui suivent. Le ministère de l'intérieur a accordé 36,659 fr. aux édifices du département. 8,000 fr. sont promis pour réparer l'église du prieuré de Saint-Gabriel, près Creully, achetée 6,000 fr. par le gouvernement. Le ministère des cultes a fourni, non pas au point de vue de l'art, mais au point de vue matériel, 15,000 fr. pour les églises et presbytères. Le département a voté 2,000 fr., total 59,659 fr. — L'église d'Ouistreham sera réparée. Celle de Mouen vient d'être classée, et les églises paroissiales d'Audrieux, de S^te.-Marie-aux-Anglais, de Langrune, de Louvières, du Breuil, et l'abbaye de Mondaye vont l'être. Enfin l'on sollicite aussi le classement de St.-Etienne-le-Vieil, à Caen, que les pluies achèvent de ruiner. Le ministre hésite à classer l'ancienne chapelle de l'évêché de Bayeux, où est installée la chambre du conseil du tribunal, parce que cette destination va y nécessiter l'établissement d'une cheminée.

Le conseil remercie M. Cusson de ces communications.

M. Lair entretient la Société de la coupe célèbre de Guillaume-le-Conquérant, que De La Rue, l'auteur des Essais sur Caen, à qui cette coupe avait été confiée sous l'empire, avait néanmoins léguée à l'une des grandes familles du pays. C'est par des moyens doux, et comme particulier que M. Lair est parvenu à assurer au département le recouvrement de ce vase garni de médailles grecques de grand prix, et qui provenait de l'abbaye de St.-Etienne. Les remerciements que le conseil adresse à M. Lair seront relatés au procès-verbal.

Le classement de l'église du prieuré de Marchesieux est proposé par M. Guy, M. de Caumont rappelle que l'église de Marchesieux, était au prieuré de l'abbaye de Carouge en Touraine, qui fut visité au XIIIe. siècle, par l'archevêque de Rouen Odon Rigault. M. Bouet présente un dessin de la tour de Briqueville, que M. de Caumont voudrait voir aussi classée; et une vue des ruines de l'église d'Angranville, qui est pleine encore de peintures à fresque. M. de Caumont signale dans cette église ruinée une magnifique voûte du XIIIe. siècle, digne de beaucoup de cathédrales, et résistant aux pluies quoique découverte depuis 30 ans.

M. Bouet entretient le conseil du projet qu'il a de publier des modèles d'églises rurales dans le style chrétien, et soumet quelques spécimens. La Société frappée de l'utilité d'une espèce de *Vignole* de l'art au moyen-âge, contenant des modèles de maçonnerie, de menuiserie, de serrurerie, etc., à la portée des entrepreneurs et des constructeurs de petites localités; et du bien que pourrait produire un tel recueil dans les mains des agents-voyers, dépourvus de toute espèce de guide, encourage vivement M. Bouet à suivre son projet. Elle pourrait souscrire à un certain nombre d'exemplaires.

M. Douesnard, architecte du département de la Manche, a adressé une notice sur l'église de Villedieu, qui sera imprimée par extrait dans le Bulletin, avec le plan.

M. Léchaudé-d'Anisy communique des dessins du prieuré de Foupendant, perdu en quelque sorte dans la forêt de Cinglais.

M. DESNOYERS, vicaire-général à Orléans, est nommé inspecteur du Loiret.

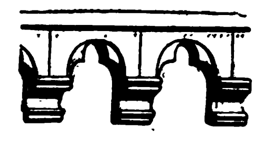
M. BRIQUET, ayant donné sa démission d'inspecteur des Deux-Sèvres, est remplacé par M. SEGRÉTAIN, architecte, à Niort.

MM. DE SOLAND, archiviste de la Société d'agriculture d'Angers, et SORIN, proviseur, du collége royal, sont nommés membres du conseil général administratif, pour le département de Maine-et-Loire.

Au moment où on lève la séance une discussion s'engage entre MM. Guy, de Caumont et plusieurs membres, sur le système à adopter lorsqu'il s'agit de repaver nos églises.

Le secrétaire délégué,

R. BORDEAUX.



CHRONIQUE.

Réunion générale annuelle de la Société française. La commision préparatoire du congrès de la Société qui s'ouvrira à Metz le 1[er]. juin, vient de publier la circulaire de convocation ; on y lit ce qui suit :

« La *Société française* a décidé qu'avant de se séparer, « le *congrès archéologique* de Metz se transporterait à « Trèves. Cette course qui se fait en quelques heures, « d'une manière aussi agréable que facile, sur les bateaux « à vapeur de la Moselle, ajoutera beaucoup à l'intérêt de « la réunion annuelle de 1846 (1). Au seul nom de *Trèves*, « qui ne se rappelle aussitôt les riches souvenirs historiques « de cette ancienne métropole de la Belgique, qui a mérité « d'être appelée la *Rome du Nord*, et qui, plus tard, a « partagé avec Lyon le titre de *Ville des Martyrs ?* Qui ne « se représente cette masse imposante de monuments ac- « cumulés dans un étroit espace : d'une part, les *Arènes*, « les *Thermes*, le *Palais de Constantin*, la pyramide d'*Igel*, « la *Porta-Nigra*, témoins mutilés, mais encore debout, de « la grandeur et de la gloire romaine; de l'autre, la véné- « rable cathédrale romane, et la délicieuse église de *Notre-* « *Dame*, et *Saint-Mathias* et *Saint-Paulin*, lieux consacrés « par le sang de tant de généreux confesseurs de la foi, « lieux à jamais chers et vénérables à tout ce qui sent battre « dans sa poitrine un cœur chrétien ?

(1) Ceux de MM. les Membres du Congrès qui désireront assister au JUBILÉ de Liége (lequel doit durer du 11 au 25 juin), pourront facilement s'y rendre de Trèves, en deux jours, soit par la route directe, soit par les bateaux à vapeur de la Moselle et du Rhin, et le chemin de fer de Cologne et Aix-la-Chapelle.

CATALOGUE

DES ATTRIBUTS EMBLÉMATIQUES

DES DIFFÉRENTS SAINTS.

(Traduit de l'Anglais (1).

Le catalogue suivant est destiné à venir au secours de l'antiquaire dans cette partie de ses recherches qui a pour objet la symbolique sacrée. Au moyen-âge, les images étaient les livres des ignorants : ceux qui ne savaient pas lire, reconnaissaient sans difficulté un saint aux caractères symboliques qui lui étai nt propres. Le souvenir de ces notions est depuis long-temps perdu dans notre pays; mais les manuscrits enluminés, les vitraux peints, les sculptures des boiseries, les peintures qui ornent les murailles d'un certain nombre de nos églises, les sceaux monastiques et les anciennes vignettes sur bois, nous donnent les moyens de les faire revivre.

Les saints de premier ordre ayant une fête double, ou neuf leçons leur étant assignées dans le bréviaire, le lecteur peut aisément distinguer à quel saint il doit donner la préférence en cas de doute. Quand le même symbole appartient

(1) Le Bulletin de la Société anglaise pour la conservation des monuments, contient des articles intéressants dont nous pourrons reproduire quelques-uns dans le Bulletin. Celui-ci est tiré du 1er. vol. de ce recueil et traduit par M. A. Campion, membre de la Société française, à Lisieux. Il est loin de renfermer tout ce qu'on pourrait y trouver; nous le publions sans y rien changer ni ajouter.

à plusieurs saints *du même nom*, un astérisque placé devant le symbole avertit le lecteur de ne pas trop se hâter d'en faire l'application.

Les abréviations qui suivent ont été employées partout : on y ajoute ici l'indication des vêtements appartenant à chaque ordre de saints, comme un moyen de distinguer, les uns des autres, différents saints qui avaient le même symbole.

A. ABBÉ ou ABBESSE. — Vêtus généralement de la même manière qu'un moine ou une religieuse ordinaire ; mais portant une crosse dans la main droite et un livre dans la main gauche. Sur les sceaux, et quelquefois peut-être sur des sculptures ou des peintures, les abbés ont une mitre, une chasuble, une dalmatique et d'autres ornements épiscopaux.

AP. APÔTRE. — N'a pas le plus souvent de tonsure ; porte une longue barbe, une tunique serrée et un manteau. A une époque reculée, les pieds sont ordinairement nus.

AVQ. ARCHEVÊQUE. — Vêtu de la même manière qu'un évêque ; seulement un pallium par dessus la chasuble et une crosse dans la main gauche au lieu d'un bâton pastoral.

C. CÉNOBITE. — Moine ou religieuse. — Le moine a un froc, un capuchon et ordinairement un scapulaire ; la religieuse porte un froc, souvent un scapulaire, et un voile qui enveloppe la partie postérieure de la tête et couvre le menton.

D. DIACRE.—Une dalmatique, une étole portée parfois sur l'épaule gauche ; un manipule, une aumusse et une aube.

E. EVANGÉLISTE, comme un apôtre.

EV. EVÊQUE. — Une mitre, un bâton pastoral dans la

main gauche ; la main droite bénit ou tient un livre. Il porte la chasuble, le manipule, la dalmatique, la tunique, l'étole, l'aube et l'aumusse. Quelquefois l'évêque a une chape par dessus la dalmatique et l'aube. On lui voit parfois une mosette, un rochet et une aube, mais très-rarement la dernière.

H. HERMITE. — Comme un moine; mais il porte une longue barbe. Ordinairement il a une tête de mort devant lui et un grand chapelet pendu à sa ceinture. Quelquefois il est vêtu de peau de bête.

M. MARTYR. — Il porte ordinairement les insignes du rang qu'il occupe dans l'église, avec le symbole de son martyr dans la main droite et une palme dans la main gauche.

P. PRÊTRE. — Il est vêtu en officiant, c'est-à-dire qu'il porte la chasuble, le manipule, l'étole, l'aumusse et l'aube.

P. P. (Pater Patrum). PAPE. — Triple couronne, triple bâton pastoral et chape.

R. ROI. — Une couronne, un sceptre, une boule et une croix (ou un rempart), et les autres attributs bien connus de la royauté.

V. VIERGE. — Elle est ordinairement représentée sous les habits d'une jeune femme, avec une chevelure flottante; parfois elle est vêtue comme une religieuse.

W. VEUVE. — Femme âgée portant un manteau, un voile et une guimpe.

L'indication du jour de l'année où se fête le saint, permet de consulter utilement les différents bréviaires et presque toutes les vies des saints qui ont été publiées. Partout, si je dois en croire mes souvenirs, les légendes sont insérées dans l'ordre du calendrier : le lecteur peut donc aisément y avoir

recours, s'il désire avoir l'explication d'un emblême particulier.

L'ouvrage à consulter en première ligne sur les légendes des saints, est l'*Acta sanctorum*, dans lequel on a suivi l'ordre des jours de l'année. Ce grand ouvrage, qui s'arrête au mois d'octobre, est composé de 53 volumes in-folio : il contient une foule de renseignements historiques très-précieux, et des dissertations sur un grand nombre de sujets qui se rattachent à l'archéologie sacrée. On s'occupe, en ce moment, dans les Pays-Bas, de le continuer. Les *Actes des saints de l'ordre des Bénédictins*, publiés par Mabillon, ont également une très-haute valeur, et renferment des documents authentiques, que l'on ne trouve point ailleurs, sur l'histoire des premiers temps de la Grande-Bretagne. Les nombreuses versions de la *Légende dorée*, par Jacques de Voragine, sont bien connus; l'ancienne et rare édition de Wynkyn de Worde présente de petits portraits de saints, gravés sur bois; quelques-unes des éditions françaises sont plus riches en illustrations du même genre. L'ouvrage intitulé, *Nova legenda Angliæ*, par John Capgrave est l'autorité la plus imposante en ce qui touche l'Hagiographie anglaise. On peut consulter aussi avec fruit le *Liber festivalis*. Mais les plus curieuses relations, explicatives des usages de l'église, de son histoire et de ses mœurs, se rencontrent dans les manuscrits de nos bibliothèques publiques. Diverses compilations publiées en différents pays renferment encore des renseignements utiles : je citerai *les Vies des saints*, par Alban Butter; *Petri de Natalibus catalogus sanctorum*, Lyon, 1542; *Haræi vitæ sanctorum*, Anvers, 1690; *Grassii vitæ sanctorum*, Cologne, 1616. Quant aux éditions du bréviaire romain, on doit donner la préférence à celles qui sont antérieures au Concile de Trente, et pour ce qui regarde les saints d'une contrée particulière, il faut consulter les bréviaires locaux.

RÈGLES D'ATTRIBUTION.

1. En cas de doute, on doit reconnaître, dans les images qu'on a sous les yeux, de préférence à tous autres, les apôtres, les saints les plus populaires dans le monde chrétien, le saint sous l'invocation duquel est placée l'église du lieu où l'on se trouve, ou bien le patron de l'église du lieu le plus voisin ; ceux enfin dont on sait que les reliques ont été anciennement déposées en cet endroit. Je ferai, en outre, observer qu'à certaines églises étaient attachées des corporations qui avaient adopté pour patrons des saints particuliers.

2. Quand deux saints ou un plus grand nombre portent le même emblême, le doute doit profiter aux saints les plus populaires. Il faut constater avec soin quel grade le saint occupe dans la hiérarchie ecclésiastique : s'il est évêque, abbé ou plus élevé encore en dignité, cette circonstance sera souvent d'un grand secours.

3. On doit examiner avec attention l'entourage du saint : c'est souvent ainsi qu'on parviendra à le reconnaître. Par exemple, si l'on découvre parmi ceux qui l'environnent deux ou trois apôtres, on sera fondé à croire qu'il appartient au même ordre.

4. En étudiant, avec le catalogue suivant, les monuments de l'art antique, il faut, autant que possible, isoler le symbole des circonstances insignifiantes qui l'accompagnent, s'attacher à distinguer ce qui en est un des caractères essentiels de ce qui s'y trouve joint accidentellement. Alors même que les artistes observaient rigoureusement les règles de la symbolique ancienne, leurs œuvres présentaient de notables différences dans les détails. On pourrait en donner de nombreux exemples. Le même martyr est représenté, tantôt le corps percé de flèches, tantôt une flèche à la main.

5. Il n'y a pas de raison de croire que les saints d'*ordre inférieur*, qui, pour beaucoup d'entre eux, ont subi le même genre de martyre, eussent des symboles particuliers. Dans les livres d'édition ancienne, dans la *Légende dorée*, par exemple, ils sont toujours représentés de la même manière. Mais on ne rencontre guère les saints de cet ordre que dans les lieux où ils avaient laissé quelque intéressant souvenir dont l'histoire ou les traditions locales font mention.

6. Les antiques peintures à fresque sur bois ou sur verre, et les enluminures des manuscrits ont d'ordinaire plus d'autorité que ne peuvent en avoir les anciennes gravures sur bois, parce que l'artiste n'était pas aussi tenté dans le premier cas que dans l'autre de généraliser ou de répéter les emblêmes. Néanmoins beaucoup de ces gravures ont été faites incontestablement d'après les peintures plus anciennes dont j'ai parlé, et quand les circonstances permettent de les identifier avec ces peintures, elles ont une très-grande valeur.

AUMONES. Femme occupée à distribuer des aumônes. Ste. Potentiana (1) V. 19 mai.

AUTEL.
- Martyre d'un pape à l'autel. St. Etienne P. P. 2 août.
- Martyre d'un évêque à l'autel. St. Thomas Becket (2). 29 décembre.
- Roi couché au pied d'un autel. St. Canut R. M. 10 juillet.

ANCRE. Une ancre aux pieds d'un saint. St. Clément P. P. M. 23 novembre, ou St. Félix E. M. 8 mars.

ANGE. Un ange couvert d'une armure; il y a un démon

(1) D'autres saints sont probablement représentés dans la même occupation que Ste. Potentiana.

(2) Plusieurs saints ont souffert le martyre à l'autel.

à ses pieds et parfois d'autres anges derrière lui. St. Michel. 29 septembre.

ANGE. Un ange et un jeune homme marchant ensemble (V. le livre de Tobie). L'archange Raphaël. 24 octobre.

ARMURE. Guerrier couvert de son armure. St. George, M. 23 avril, ou St. Maurice, M. 22 septembre.

BRAS. Bras et jambes coupés. St. Adrien, M. 4 mars.

FLÈCHES.
- Main tenant une flèche * ou une lance : c'est quelquefois l'emblême de St. Thomas, AP. 21 décembre.
- Main tenant une flèche * et un livre. Ste. Ursule, V. M. 21 novembre.
- Saint dépouillé de ses vêtements et percé de flèches. St. Edmond, R. M. 20 novembre, ou St.-Sébastien, M. 20 janvier.

ETENDARD. Etendard et croix apparaissant dans les nues. St. Constance (1), empereur.

PANIER.
- Main tenant un panier qui renferme du pain. St. Philippe, AP. 1er. mai.
- Main tenant un panier où se voient des fruits, des fleurs et des épices. Ste. Dorothée, V. M. 6 février.

LIT. Deux médecins auprès d'un évêque couché dans un lit. St. Côme et St. Damien, M. 27 septembre.

RUCHE D'ABEILLES. Rûche d'abeilles sur l'arrière-plan. St. Ambroise, E. 7 décembre.

AVEUGLE. Saint rendant la vue à un aveugle. Ste. Magne, M. 19 août.

BILLOT. Saint agenouillé près d'un billot au lever du soleil. Ste. Waltheof.

(1) Il y a probablement erreur : c'est l'empereur Constantin qu'on a voulu désigner.

BILLOT. Pape agenouillé près d'un billot *. St. Fabien (1), P. P. M.

BARQUE. Main tenant une barque ou un vaisseau. St.-Jude, AP. (2). 28 octobre.

CHAUDIÈRE. Sainte souffrant le martyre dans une chaudière de liquide bouillant. Ste. Afre, V. M. (3). 6 août.

LIVRE.
- Sainte tenant un livre et instruisant un enfant. Ste. Anne (4). 26 juillet.
- Roi tenant l'évangile de St.-Jean à la main. St. Edouard, R. confesseur. 5 janvier.
- Evêque tenant trois livres. St. Hilaire, E. 13 janvier.
- Livres brûlant un saint qui tient une épée. St.-Dominique, C. 4 août.
- Sainte ayant dans la main droite un livre * et dans la main gauche une crosse. Ste. Brigitte (5), V. C. 1er. février.

BOUTEILLE. Deux personnages tenant une bouteille et de grands ciseaux. St.-Côme et St.-Damien (6).

BOYAUX. Boyaux roulés autour d'un cabestan ou d'un bâton. St. Erasme, E. M. 2 juin.

ARC. Personnage tenant un arc et une flèche et visant une vierge nue. Ste. Christine, V. 24 juillet.

PARFUMS. Femme qui tient à la main une boîte de parfums. Ste. Marie-Madeleine. 22 juillet.

(1) Un grand nombre de martyrs sont ainsi représentés.

(2) St. Jude et St. Mathieu sont quelquefois représentés, une massue à la main.

(3) Cet emblème est adopté pour d'autres martyres, notamment pour celui de St. Jean l'Evangéliste.

(4) Sur le livre on lit parfois ces mots : *Radix Jesse floruit*.

(5) Beaucoup d'évêques et de saints sont représentés, un livre à la main.

(6) V. supra le mot *Lit*.

PAIN. Femme ayant un pain dans la main. Ste. Gertrude, V. et abbesse. 17 mars (1).

MAMELLE. Mamelle déchirée par des pinces. Mamelles dans un plat. Ste. Agathe, V. M. 5 février.

TAUREAU. Un ou plusieurs taureaux traînant un saint sur des pierres. St.-Saturnin. 2 mai.

CHANDELLE. Sainte tenant une chandelle à la main. Ste. Geneviève, V. 3 janvier.

CARDINAL. Cardinal ayant un lion près de lui ou les pattes d'un lion sur ses genoux. St. Jérôme, P. 30 septembre.

EQUERRE. Saint tenant à la main une équerre de charpentier. St. Mathieu, AP. 21 septembre; St. Joseph, 19 mars, ou St. Jude, AP. 28 octobre.

CHAUDIÈRE. Saint dans une chaudière. * St. Jean Port. Lat., AP. 6 mai.

CHAINES. { Personnage en prison, chargé de chaînes. St. Pierre *ad vincula*. 1er. août.
Chaînes ou menottes dans la main d'un saint. St. Léonard, C. 6 novembre. }

CALICE. { Saint aux pieds duquel est un calice. St. Richard, E. 3 avril.
Calice ou coupe d'où sort un serpent ailé. St. Jean, AP. 27 décembre. }

ENFANT (3). { Saint qui porte dans ses bras un enfant. St. Brice, E. 13 novembre (2).
Enfant, la tête ornée d'une gloire et une cuillère à la main, devant un évêque. St. Augustin, E. 28 août. }

(1) Il y a une autre Ste. Gertrude, V. 15 novembre.

(2) Siméon et les B. V. M. sont ainsi représentés.

(3) Trois enfants dans une cuve devant un évêque. St. Nicolas E. 6 décembre.

MASSUE. Saints frappés avec des massues. * St. Boniface, AVQ. M. 5 juin. St. Machabée, M. 1er. août, etc.

PEIGNE DE CARDEUR. Saint tenant un peigne de cardeur à la main. St. Blaise, E. M. 3 février.

CONFESSIONNAL. Evêque assis au confessionnal. St. Godard, E. 4 mai.

CROIX.
- Croix avec une seule barre transversale. Un primat ou métropolitain.
- Croix avec trois barres. Un pape.
- Croix patée †. Un chevalier hospitalier de St. Jean-de-Jérusalem.
- Saint souffrant le martyre sur une croix renversée. St. Pierre, AP. 29 juin.
- Saint appuyé sur une croix en forme d'X. St. André, AP. 30 novembre.
- Croix en forme d'X sur l'arrière-plan. St. Benigne, D. 6 juin.
- Croix en forme de T, avec une lance, ou une croix double. St. Philippe, AP. 1er. mai.
- Sainte portant dans ses bras une croix de grande dimension. Ste. Hélène, impératrice. 18 août.
- Une croix élevée, surmontée d'une cloche. ; à côté de la croix est un porc. St. Antoine de Padoue, C. 13 juin.

PERSONNAGE COURONNÉ. Personnage couronné conversant dans le ciel avec une Vierge agenouillée. Ste. Brigitte, V. 21 juillet.

COUPES. Deux coupes ou gobelets. St. Odilon, A. 31 décembre.

MORT. Mort rappelé à la vie. St. Martial, E. 2 juillet.

DÉMON. Démon * frappant un saint avec une massue. St. Apollinaire, 23 juillet, et autres.

DÉMON. Saints tourmentés par des démons. * Ste. Lucie, V. M. 13 décembre, et d'autres.

DAINE OU BICHE. Daine ou biche tapie près d'un abbé. St. Gilles, A. 1er. septembre.

CHIEN.
- Chien mettant un globe au feu. St. Dominique (1). 4 août.
- Chien assis auprès d'un saint, avec un pain dans la gueule; la cuisse du saint porte des taches de peste. St. Roch, C. 16 août.

COLOMBE.
- Colombe perchée sur la tête d'un saint. St. Eunuque (2), C. 15 juillet.
- Colombe apportant une lettre. St. Oswald, R. (3). 5 août.
- Colombes dans un panier; — bâton dans la main du saint. St. Joachim. 16 avril.

DRAGON.
- Dragon sous les pieds d'un guerrier. St. George, M. 23 avril.
- Personnage qui a un dragon sous les pieds et une lance surmontée d'une croix, à la main. Ste. Marguerite, V. M. 20 juillet

AIGLE. Saint auprès duquel se tient un aigle. St. Jean l'Evangéliste (4). 27 décembre.

EXPOSITOIRE. Personnage exposant le Saint Sacrement. Ste. Claire, V. 12 août.

EPOUSAILLES. Epousailles du Sauveur. Ste. Catherine de Sienne, V. 30 avril.

FACE. Face du Sauveur sur une toile ou sur un voile;—

(1) V. supra le mot *Livre.*

(2) La Ste. Vierge et un grand nombre de saints ont le même emblême.

(3) Une colombe à l'oreille d'un personnage, qui porte une triple couronne, est le symbole ordinaire d'un pape.

(4) V. supra le mot *Calice.*

ce qu'on appelle communément le *verniculum*. Ste. Véronique. 9 septembre.

Prie-Dieu. Personnage mitré, agenouillé devant un prie-Dieu. St. Ambroise (1), E. 7 décembre.

Faon.
- Un faon ou plutôt une antilope aux pieds d'un roi. St. Henri VI. R.
- Faon ou daim devant une femme qui tient une croix. Ste. Withburge, V. C.

Femme. Femme à qui un démon prend la main. Ste. Théodora, C. 22 novembre.

Chaine ou menotte. Prêtre tenant une chaîne ou une menotte. St. Léonard, C. 6 novembre.

Feu. Saint allumant un feu. St. Janvier, E. 19 septembre.

Poisson. Saint tenant à la main un ou deux poissons. St. Simon, Ap. 28 octobre.

Fustigation. Sainte fouettée jusqu'à la mort avec des verges. Ste. Régine, St. Gorgon, St. Théodore, etc.

Inondation. Maisons ravagées par une inondation; — personnage à la fenêtre d'une prison. Ste. Verena, vers le 30 août.

Fleurs.
- Sainte portant une fleur dans une main et une épée dans l'autre. Ste. Dorothée (2), V. M. 6 février.
- Sainte tenant sa tête à la main; de son cou sortent des fleurs qui y ont racine. Ste. Flore, V. M. 15 juin.

Fruits. Un animal mangeant des fruits aux pieds d'un saint. St. Mangen, vers le 6 septembre.

Masse a foulon. Personnage ayant à la main une masse à foulon. St. Jacques Mineur, Ap. 1er. mai.

(1) V. supra le mot *Rûche.*

(2) V. supra le mot *Panier.*

ARBRE GÉNÉALOGIQUE. Arbre généalogique supporté par un vieillard dont le corps est courbé. Le patriarche Jessé.

GÉANT. Géant qui traverse une rivière avec l'enfant Jésus sur son épaule; il s'appuie sur un bâton grossier qui bourgeonne; le plus souvent on voit sur l'arrière-plan un hermite portant une lanterne. St. Christophe, M. 25 juillet.

BOUC. Satan sous la forme d'un bouc. St. Antoine hermite. 17 janvier.

GRIL OU LIT EN FER. Gril ou lit en fer tenu par un diacre. St. Laurent, D. M. 10 août.

TERRE. Terrain qu'on creuse en présence d'un roi pour y chercher un trésor. St. Gontran, R. 27 avril.

HOMME CHEVELU. Personnage chevelu, la tête ceinte d'une couronne, devant une croix double. St. Onofrius. 11 juin.

HALLEBARDE. Saint ayant une hallebarde à la main et un sabre au côté. St. Théodore, M. 9 novembre.

MARTEAU ET ENCLUME. Saint qui tient un marteau et une enclume dans une main, et une épée dans l'autre. St. Adrien, M. 4 mars.

MARTEAU ET CROSSE. Saint dans les mains duquel se voient un marteau et une crosse. St. Eloi, E. 1er. décembre.

MAIN. Main coupée. St. Cyriaque, M. 8 août.

HARPE. Personnage pinçant de la harpe. Ste. Cécile, V. M. 22 novembre. St. Dunstan, AVQ. 19 mai; ou le roi David.

HACHETTE, HALLEBARDE OU HACHE DE COMBAT. Personnage tenant à la main une hachette, une hallebarde ou une hache de combat. St. Mathias, AP. (1). 24 février.

TÊTE. Saint portant sa tête dans ses mains. St. Denis, AVQ. M. 9 octobre. — Ste. Winifried, V. M. 3 novembre.

(1) Beaucoup d'autres saints sont représentés de la même manière.

TÊTE.
- Saint portant sa tête sur un plat. St. Jean-Baptiste. 29 août.
- Saint qui tient à la main la tête du roi Oswald. St. Cuthbert, E. 20 mars.
- Saint portant également à la main la tête du roi Goliath. St.-David le Psalmiste.

CŒUR. Saint ayant un cœur à la main; — le cœur est quelquefois suspendu dans l'air. St. Augustin, E. (1). 28 août.

HERMITE. Hermite agenouillé, un chapelet à la main. St. Fiacre, C. 30 août.

COLLINE. Saint prêchant sur une colline. St. David, AVQ. 1er. mars.

BICHE. Biche blessée, les pattes appuyées sur les genoux d'un abbé. St. Gilles, A. 1er. septembre.

GLOIRE. Gloire ayant la forme de cornes, verges et tables de la loi. St. Moïse. 4 septembre.

CAVALIER.
- Evêque à cheval, tenant sa crosse pour frapper un monstre. St.-Donat, E. 6 septembre.
- Plusieurs personnages à cheval, dont l'un est couronné. St. Maurice, M. 22 septembre.

HOSTIE. Evêque mettant l'hostie dans la main d'un autre personnage. St. Loup, E. 29 juillet.

IDOLE. Idole tombant de son piédestal. St. Philippe (2), AP. 1er. mai.

ENFANTS. Enfants égorgés par des soldats. Les Saints Innocents. 28 décembre.

CLEF. Saint tenant à la main deux clefs, dont l'une est souvent en or, et l'autre en argent. St. Pierre, AP. 29 juin.

(1) V. supra le mot *Enfant*.

(2) La même image est employée dans la représentation de la fuite en Egypte.

ROI. { Trois rois avec leurs attributs. St. Gaspard, St. Melchior et St. Balthazar, R. R. 6 janvier.
Roi portant une colombe sur la tête; armes de France. St. Louis, R. 25 août.
Tête de roi gardée par un loup. St. Edmond, R. M. 20 novembre.

CHEVALIER. Chevalier armé de pied en cap et à cheval; à ses pieds est un dragon. St. George (1), M. 23 avril.

COUTEAU. Personnage tenant à la main un couteau. St. Barthélemy, AP. 24 août.

ECHELLE. Emblême qui se rencontre dans l'église de St.-Jacques, à Norwich.

AGNEAU. { Sainte aux pieds de laquelle est un agneau. Ste. Agnès, V. M. 28 janvier.
Saint qui a un agneau à ses pieds et une croix à la main. St. Jean-Baptiste (2). 24 juin.

LANTERNE. Personnage portant une lanterne. Ste. Gudude, V. M. 8 janvier, ou St. Hugues, E. 1er. avril.

LÉPREUX. Personnage dont le corps porte les symptômes de la lèpre. St. Angraderme.

LYS. { Lys dans la main d'un ange. L'ange Gabriel (3). 25 mars.
Vierge; auprès d'elle un patte de lys. La Ste. Vierge. 25 mars.

LION. Lion couché près d'un saint. St. Marc l'Evangéliste (4). 25 avril.

(1) V. supra le mot *Armure*.

(2) V. supra le mot *Tête*.

(3) C'est dans l'Annonciation notamment que l'ange Gabriel est ainsi représenté, quand il apparaît à la Vierge assise devant une table.

(4) St. Jérôme est aussi accompagné d'un lion.

LION. { V. Cardinal. .
Lion assis auprès d'un saint. * St. Agapet, M. 17 septembre. Plusieurs autres martyrs.

PAIN ET ROSAIRE. Saint qui tient à la main un pain et un rosaire. St. Jean l'aumônier, AVQ. 23 janvier.

CLOUS. Clous fixés dans la tête d'un enfant et dans sa main. St. Guillaume, M. (1). 24 mars.

CHÊNE. Prélat abattant un chêne. St. Boniface, AVQ et M. 5 juin.

HUILE. Huile dégouttant de la main d'une sainte. Ste. Walburge, V. 1er. mai.

ORGUE. Personnage touchant de l'orgue. Ste. Cécile, V. M. (2). 22 novembre.

BOEUF. Bœuf couché près d'un saint. St. Luc l'Evangéliste. 18 octobre.

BATON PASTORAL. Bâton pastoral fixé dans un roc ou dans une tombe. St. Wulstan, E. 19 janvier.

PÉLERIN. Pélerin vêtu d'habits grossiers, avec le chapeau, le bourdon, le bâton et la coquille de pétoncle. St. Jacques Majeur, AP. 25 juillet.

PAPE. Pape à cheval donnant sa bénédiction au peuple. St. Léon, P. P. 11 avril.

CHAIRE. Saint prêchant en chaire. St. Maternus, St. Rupert, St. Pierre, St. Paul, etc.

CHEVALET. Saint sur un chevalet. St. Vincent, M. 22 janvier.

CORBEAU. Corbeau apportant la nourriture à deux hermites. St. Paul, H. 10 ou 15 janvier.

ANNEAU ET SCEPTRE. Personnage qui a dans les mains un anneau et un sceptre ; il donne l'anneau à St. Jean

(1) Martyrisée par les Juifs, à Norwich.

(2) V. supra le mot *Harpe*.

l'Evangéliste déguisé en pélerin. Edouard, R. C. 5 janvier.

RIVIÈRE. Saint jeté dans une rivière ou une fosse. St. Vital. 28 avril.

ROCHER. Personnage embrassant un rocher. Ste. Rosalie, V. 4 septembre.

VERGES. Personnage tenant à la main un faisceau de verges. Ste. Foi, V. M. 6 octobre.

SARRAZIN. Saint qui tient un Sarrazin sous ses pieds. St. Pancrace. 31 avril.

SCIE. Saint ayant à la main une longue scie. St. Simon, AP. (1). 28 octobre.

AMES. Ange armé soutenant une échelle qui porte des âmes. St. Michel (2). 29 septembre.

FOUET. Fouet dans la main d'un prélat. St.-Ambroise, AVQ. 7 décembre.

TÊTE DE MORT. Personnage dans la main ou aux pieds duquel se voit une tête de mort. Ste. Marie Madeleine, St. Jérôme, etc., etc. (3).

FAUX. Faux dans la main d'un saint. St. Walstan, E.

SEPT PERSONNAGES. Sept personnages en prières ou endormis dans une caverne. Les sept dormeurs. 27 juillet.

CORDONNIERS. Deux cordonniers à l'ouvrage. St. Crépin et St. Crépinien, MM. 25 octobre.

CHASSE. Saint adorant une châsse placée devant lui; il tient à la main un chapelet; un chien est à ses pieds. St. Wendelin, vers le 30 septembre.

BÊCHE. Personnage qui a dans la main gauche une bêche

(1) V. supra le mot *Poisson*.

(2) V. supra le mot *Armure*.

(3) La *tête de mort* est un emblême commun à tous les hermites. La Madeleine porte ordinairement une boite de parfums.

et un livre ouvert dans la main droite. St.-Fiacre, C. (1). 30 août.

LANCE. Soldat, une lance à la main. St. Longin, soldat M. 15 mars.

CERF.	Cerf ayant une croix entre les cornes. St. Hubert, F. 3 novembre.—St. Eustache, M. 15 mai. Cerf assis aux pieds d'un prélat. St. Aidan, E. 31 août.

PRISONNIER. Prisonnier délivré par un saint. St. Léonard. 6 novembre.

PIERRES.	Pierres dans le pan ou le pli de la chasuble d'un prélat. St. Alphage, AVQ. 19 avril. Saint tenant des pierres dans sa main ou dans son giron. St. Etienne, D. M. 26 décembre.

SOLEIL ET OISEAU. Oiseau descendant du soleil sur un saint endormi. St. Servat, E. 13 mai.

EPÉE.	Saint tenant à la main une épée. St. Paul, AP. (2). 29 juin.—St. Mathias, AP. 24 février. Epée enfoncée dans le crâne d'un archevêque. St. Thomas Becket (3). 29 décembre. Saint, le corps traversé d'une épée, devant l'autel. St. Quiriaque. 22 juillet.

TABLE. Femme servant des saints à table. Ste. Petronille. 31 mai.

EPINES. Evêque traîné à travers des épines. St. Marc, E. 25 avril.

DENT. Personnage auquel on arrache une dent avec des

(1) V. supra le mot *Hermite*.

(2) L'épée est quelquefois dentelée comme une scie.

(3) V. supra le mot *Autel*.

pièces et qui tient à la main une branche de palmier (1). Ste. Apollonie, V. M. 9 février.

TOUR. Personnage qui tient une tour dans sa main. Ste. Barbe, V. M. 4 décembre.

ARBRE. Arbre qui fleurit au-dessus de la tête d'une femme pendant qu'elle dort. Ste. Etheldrède. 23 juin.

TRÈFLE. Trèfle dans la main d'un évêque. St. Patrice. 17 mars.

CUVE. Cuve tenue au-dessus de la tête d'un personnage et laissant échapper sur lui le liquide qu'elle contient (2). St. Alexis. 17 juillet.

VIERGE. Vierge, la tête ceinte parfois d'une couronne, qu'entourent plusieurs autres vierges de plus petite taille. Ste. Ursule, V. M. 21 octobre.

VIERGE ET ENFANT. Une vierge et un enfant apparaissant dans le ciel à un saint. St. Bernard, A. 20 août.

LOTION. Personnage qui lave les pieds d'un pauvre. St. Louis, R., ou Ste. Edith, V. 25 août.

ROUE ET ÉPÉE. Une roue et une épée, ou plusieurs roues ordinairement brisées. Ste. Catherine, V. M. 25 novembre.

FEMME. Femme dont la chevelure est flottante. Ste. Marie l'Egyptienne (3). 2 avril.

PLAIES. Personnage portant les cinq plaies de notre Sauveur, qui réfléchissent généralement celles d'un séraphin crucifié dans le ciel. St. François, C. 4 octobre.

EMBLÈMES DE FÊTES.

DÉDICACE D'UNE ÉGLISE. Un autel devant lequel sont trois personnages.

(1) Une branche de palmier est l'emblème ordinaire du martyre; on la retrouve dans la main de beaucoup d'autres saints.

(2) Eau sale répandue sur lui par les serviteurs de son père.

(3) On place souvent un moine devant elle.

FONDATEUR OU BIENFAITEUR. Tient à la main une église en miniature.

INVENTION DE LA CROIX. Croix s'élevant d'une tombe, en présence d'un certain nombre de personnes. 3 mai.

ASSOMPTION DE LA VIERGE. Vierge portée au ciel par des anges. 15 août.

EXALTATION DE LA CROIX. Roi agenouillé devant une croix qui est dans le ciel.

CORPUS CHRISTI. Châsse portée par des hommes, ou ostensoir porté en procession avec l'hostie.

TRINITÉ. Trois personnages vêtus de pourpre, exactement semblables. —Quelquefois le père est représenté sous la figure d'un vieillard, la tête ceinte d'une couronne triple; le fils, sous la figure d'un jeune homme, et le Saint-Esprit, sous celle d'une colombe.

CATHEDRA SANCTI PETRI. Un pape assis; sa tête est environnée d'un nimbe; des cardinaux sont rangés autour de lui. 22 février.

LES TRÉPASSÉS. Des anges retirent d'un gouffre embrasé des âmes sous la forme de petits enfants. 2 novembre.

EMBLÊMES LES PLUS ORDINAIRES DES APOTRES.

ST. PIERRE. Une ou deux clefs, dont l'une en or et l'autre en argent.

ST. ANDRÉ. Une croix en forme d'X.

ST. JACQUES-MAJEUR. Un bâton de pélerin, une besace, etc.

ST. JEAN. Un calice et un serpent.

ST. THOMAS. Une flèche ou une lance.

ST. JACQUES-MINEUR. Une masse à foulon et une scie.



St Pierre. St. André. St Jacques-Majeur. St Jean. St. Thomas St Jacques-Mineur.

St. Philippe. Une croix en forme de T, ou une croix double, ou bien encore une lance (1).



St. Philippe. St Barthélemy. St. Mathieu. St. Simon. St. Jude. St Mathias.

(1) Quelquefois un panier.

St. Barthélemy. Un couteau de boucher.

St. Mathieu. Une massue, une équerre de charpentier, ou un tronc pour recevoir la coutume ou le tribut.

St. Simon. Un ou plusieurs poissons dans la main et quelquefois une scie.

St. Jude. Un bateau dans la main ou une massue.

St. Mathieu. Une hachette, une hache de combat ou une épée.

St. Paul. Une épée.

Emblèmes des Évangélistes.

St. Mathieu. Un ange.

St. Luc. Un bœuf.

St. Jean. Un aigle.

St. Marc. Un lion.

Dans l'origine, ces symboles étaient répartis d'une manière différente.

Les quatre docteurs de l'Église.

St. Jérome. Un lion.

St. Augustin. Un cœur.

St. Ambroise. Une rûche d'abeilles ou un fouet.

St. Grégoire. Apparition du Christ au-dessus du calice pendant que le saint célèbre la messe.

Sujets communément représentés dans les églises.

Les sept vertus cardinales. La Foi, l'Espérance, la Charité, la Justice, la Prudence, la Tempérance et le Courage.

Les sept péchés capitaux. L'Orgueil, l'Avarice, la Luxure, l'Envie, la Gourmandise, la Colère et la Paresse.

Allégories diverses. Anges et Archanges, Principautés et Puissances, Vertus et Talents, Gloire et Domination.

INSTRUMENTS DE LA PASSION. Couronne d'épines, clous, marteau, éponge, lance, dés, lanterne, etc.

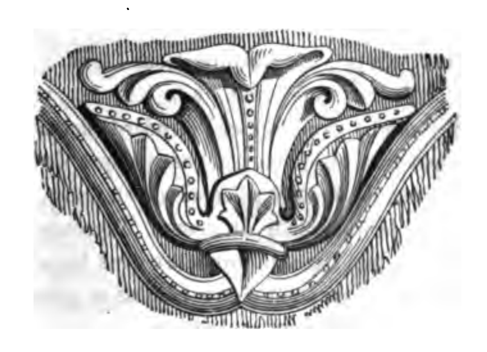
LES SEPT OEUVRES DE CHARITÉ. Nourrir celui qui a faim, vêtir celui qui est nu, etc.

JESSÉ. Arbre généalogique qui a pour racine Jessé, sous la figure d'un vieillard; dans les branches sont représentés les ancêtres de Notre-Seigneur.

ROUE DE FORTUNE. Une large roue, au centre de laquelle se voit une figure de femme couronnée; la roue, dans son mouvement, élève certains personnages et en abaisse d'autres.

LES SEPT SACREMENTS. Le Baptême, la Confirmation, la Pénitence, l'Eucharistie, l'Ordre, le Mariage, l'Extrême-Onction.

ENFER. Monstre à plusieurs têtes, vomissant du feu.



LE GRAND PORTAIL

DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS;

Par MM. JOURDAIN et DUVAL,

Membres de la Société française et de l'Institut des provinces de France.

(Suite).

3°. *L'Agneau et le Dragon.*

L'AGNEAU DIVIN, c'est-à-dire Jésus-Christ, occupe le premier cadre du côté droit, à la tête des vertus théologales. Le nimbe crucifère et l'étendard flottant sont des attributs traditionnels qu'on n'a pas manqué de lui donner. Le nimbe annonce le Dieu ; l'étendard en croix, le Sauveur du monde et le vainqueur du démon. Personne n'ignore, du reste, pourquoi l'agneau symbolise dans les arts le fils de Dieu fait homme, au point d'être comme sa personnification et d'usurper ses attributs ; c'est que le Messie avait été montré bien des fois, dans l'ancienne loi, sous la forme d'un agneau, par exemple dans la cérémonie de la Pâque ; c'est surtout que le dernier des prophètes l'avait désigné de ce nom, en le révélant aux Juifs : *Voici l'Agneau de Dieu.*

La tête de l'agneau dans notre sculpture est trop fruste pour qu'on puisse prononcer si elle était, ou non, armée de cornes. M. Didron a signalé un agneau de Dieu en bélier, sculpté à une clef de voûte de la cathédrale de Troyes, « le seul exemple que l'on connaisse, ajoute ce savant, d'une



pareille particularité » (1). Une vitre de la cathédrale d'Amiens nous en offre un second exemple (2), et nous ne serions pas surpris qu'il y en eût beaucoup d'autres. On veut sans doute, par la représentation des cornes, faire allusion au bélier du sacrifice d'Abraham, qui est aussi figuratif de Jésus-Christ, ou mieux encore, rappeler la prescription d'après laquelle l'agneau de la Pâque doit être un mâle : *Erit autem agnus absque maculâ, masculus.*

Le Dragon du médaillon inférieur a beaucoup d'analogie avec les deux serpents que l'évêque Gaudefroy d'Eu tient sous ses pieds à son tombeau de bronze, dans notre cathédrale. La tête de celui que nous décrivons est tombée, mais les ailes, les pattes armées de serres, et la longue queue sont les mêmes sur l'un et l'autre monument. Ici, le dragon est mis en opposition avec l'agneau de Dieu, et signifie évidemment, comme dans la Bible, comme dans l'Apocalypse surtout, le démon.

Ainsi nous avons en avant de toutes les vertus, Jésus-Christ qui les prêche et qui en donne l'exemple, qui les inspire et qui les soutient; et en avant de tous les vices, le Diable que nous appelons le père du mensonge, le séducteur du genre humain, le premier homicide, et dont ceux qui commettent les œuvres sont les enfants. De sorte que ces deux sujets résument brièvement toute la série des vertus et

(1) Iconographie de Dieu, page 308, fig. 85.

(2) 2e. fenêtre de la grande nef, à gauche en entrant.

des vices, et qu'ils nous disent avec saint Jean dans sa première épître : *C'est en cela* (par les œuvres) *que l'on connaît ceux qui sont enfants de Dieu, et ceux qui sont enfants du Diable.*

4°. *Fables.*

Quoique d'une nature bien différente, les sujets du côté gauche, la fable du Loup et de la Cigogne, et celle du Renard et du Corbeau, ne sont pas étrangers à la prédication sur les vices et les vertus que nous venons d'étudier.



La méthode d'instruire et d'édifier par les fables s'accommodait trop bien au goût des auditeurs naïfs et illettrés du moyen-âge, pour n'avoir pas été employée ailleurs encore que dans les livres de saint Cyrille, apôtre des Sclavons, et dans ceux de Marie de France. On les trouve dans la bouche des prédicateurs et parmi les leçons de morale qu'on donnait au peuple par la sculpture. Leur importance, toutefois, est restreinte dans les justes limites que prescrivaient les convenances et le respect pour l'enseignement direct de l'Evangile et de l'Eglise. Vincent de Beauvais s'en explique dans ce sens, lorsqu'après avoir cité, dans son *Speculum historiale*, quelques-unes des fables d'Esope, qui combattent les principaux vices, il ajoute que : « S'il « est permis souvent dans les sermons « publics de réciter des fables, ce que « les hommes d'une grande prudence « font quelquefois, soit pour charmer l'ennui de certains « auditeurs que ces apologues récréent, soit en vue de la

« moralité qu'ils recèlent et qui semble être de quelque édification ; jamais cependant on ne doit se permettre ces citations qu'avec circonspection et sobriété, de peur que ceux « que la parole sainte doit porter aux larmes de la pénitence « et à la dévotion envers Dieu, ne soient plutôt entraînés par « ces sortes de puérilités au rire et à la dissipation, et que « s'autorisant mal à propos de l'exemple des prédicateurs, « ils ne s'habituent à réciter trop librement des fables » (1).

La prédication murale paraît avoir été réglée d'après les mêmes principes. Les apologues profanes et les moralités poétiques se mêlent souvent, mais toujours avec une grande réserve, aux paraboles sacrées et aux préceptes évangéliques. A Tournay, par exemple, avec les vices et les vertus que nous avons déjà signalés, on rencontre en deux scènes distinctes la fable, mais la seule fable du Renard et de la Cicogne et du double repas qu'ils échangèrent entr'eux. *L'Ane qui vielle* qu'on trouve aussi là, et dont le sens et l'origine ne sont pas encore bien déterminés, quelques autres faits plus obscurs encore, mais évidemment du style de l'apologue, complètent toute la partie purement philosophique et profane du catéchisme lapidaire de Notre-Dame de Tournay. La partie religieuse et sacrée avait une tout autre importance et par le rang, et par l'espace, et par le nombre.

L'appréciation du mérite de ces deux méthodes d'enseignement est encore bien plus sensible à Amiens, où la fable trouve place, comme d'aventure et par grâce, sur deux moitiés de médaillons dont il semble qu'on n'avait plus l'emploi dans le retour de paroi qu'ils remplissent. Là cependant, comme dans tous les plus minces détails de leur œuvre, nos artistes ont eu une pensée, nous le voyons bien ; étudions-la.

(1) Lib. 3. c. 2.

Notre sculpture et le dessin qui est ici reproduisent les deux fables, telles que nous les trouvons dans tous les auteurs depuis Esope jusqu'à La Fontaine. Dans l'une, le Corbeau est puni, par la perte de son fromage, de la sotte vanité qui lui a fait croire aux flatteries du Renard ; dans l'autre, la Cigogne que nous voyons faire une opération plus dangereuse pour elle-même que pour le Loup, dans la gueule duquel elle plonge si témérairement son long col : *Gulæque credens colli longitudinem, periculosam fecit medicinam Lupo.* La Cigogne nous apprend, selon Phèdre et ses devanciers, que celui qui attend des méchants le prix de ses services, commet une double faute, celle de porter secours à qui ne le mérite pas, et celle de s'exposer lui-même à un danger presque certain. Elle a manqué à une loi de sa nature, qui est la circonspection et la prudence (1), elle a fait un pacte tacite avec le méchant, elle a péché par faiblesse comme le Corbeau a péché par orgueil. Dès-lors, quand on se rappelle le rôle que jouent dans l'Ecriture et la zoologie sacrée le renard et le loup, l'un à cause de son astuce et l'autre à cause de sa méchanceté, on comprend, avec Vincent de Beauvais, qu'il s'agit bien ici des âmes qui s'exposent et tombent aux piéges de l'ennemi du salut. Jésus-Christ, en St.-Luc XIII, 32, donne le nom de renard à Hérode, le plus fourbe et le plus méchant des hommes. « Les prophètes, ajoute Pierius, d'après un auteur plus ancien que lui, n'ont jamais « usurpé le nom ni du renard ni du loup à dessein d'en exprimer rien de bon. Quant à ce que nous lisons en la saincte « escripture : *Ils sont la part et la portion des renards*, « c'est-à-dire qu'ils seront livrés aux diables au dernier jugement. Car ceux-ci sont les renards qui ravagent la vigne

(1) Voir sur le Ps. CIII, V. 16, les commentaires. — Item Plin. X. 23, et les naturalistes.

« du Seigneur. » Les loups que les pasteurs mercenaires laissent entrer dans la bergerie et qui dévorent les agneaux, désignent assez le diable, sans qu'il soit besoin de recourir aux commentateurs. Saint Bernard, enfin, sur le texte du Cantique des cantiques, *capite nobis vulpes parvulas quæ demolientur vineas*, fait un long traité sur les tentations que les religieux ont à prévoir et à vaincre pour arriver au salut. (Serm. LXIII in Cant.)

Donc les fables qui sont ici ont une application religieuse que l'on saisira plus parfaitement encore, lorsqu'on aura étudié plus à fond les fabliaux et les moralistes du moyen-âge, et surtout un des plus anciens parmi eux, le philosophe saint Cyrille, de Sclavonie, sur lequel nous n'avons pas été assez heureux pour mettre la main, mais que nous nous empressons de signaler à ceux de nos collègues qui sont à portée de la Bibliothèque royale.

JAMBAGES DE LA PORTE.

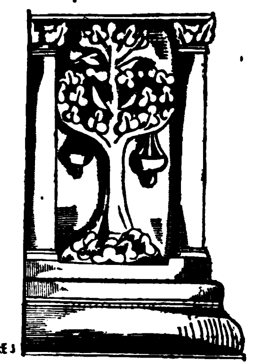
1°. *Le bon et le mauvais arbre.*

Le magnifique drame de pierre que nous essayons de traduire, se développera désormais sur les parties qui encadrent la porte, qui la surmontent et qui l'abritent. Les premiers actes de cette nouvelle série, tout en se liant aux précédents, nous feront faire un pas de plus vers la péripétie finale, et nous y prépareront par une gradation naturelle et bien ménagée, dont l'intérêt s'accroîtra de scène en scène.

Tout ce que nous avons vu jusqu'ici se rattache au premier avénement du Fils de Dieu, qui a lieu par son incarnation, et au second qui s'opère, dans la durée des siècles, par la communication faite aux âmes, de la vérité et de la grâce. Le Sauveur, ses symboles, ses

douze apôtres dont les livres signifient la prédication, et dont les attributs disent le martyre souffert pour l'Evangile, son Eglise figurée tout entière en la personne des fondateurs, les vertus et les vices mêlés et confondus sur la terre, tout cela appartient aux deux premiers avénements, et ne fait pressentir que de loin le troisième. La parabole du bon et du mauvais arbre nous montre de plus près ce dernier. La parabole des dix vierges nous en rapproche encore plus.

Les principaux textes relatifs à la parabole des deux arbres sont de saint Mathieu : *Faites de dignes fruits de pénitence,* dit saint Jean-Baptiste aux Juifs, *car déjà la cognée est à la racine de l'arbre. Tout arbre donc qui ne produit pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu....* Et dans le sermon sur la montagne : *Vous les reconnaîtrez à leurs fruits... Tout arbre bon produit de bons fruits, et tout arbre mauvais produit de mauvais fruits.... Tout arbre qui ne produit pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu.* Dans la parabole du figuier stérile, rapportée par saint Luc: *Coupez-le donc, car pourquoi occupe-t-il inutilement la terre ? S'il ne donne pas de fruits, vous le ferez couper.*



L'évangile en main, nous reconnaîtrons donc aisément du côté droit, immédiatement au-dessous des vierges sages et à peu de distance du sol, LE BON ARBRE. Un tronc vigoureux, une végétation puissante et des fruits abondants le font bien contraster avec le MAUVAIS ARBRE, aux branches desséchées

et stériles, qu'on voit de l'autre côté, au-dessous de la ligne des vierges folles. Ces caractères généraux, suffisants pour la traduction de la parabole, nous paraîtront cependant habilement complétés, pour le premier, par les oiseaux qui reposent sous son feuillage et par les deux lampes qui pendent à ses branches; pour le second, par la cognée qui entame, vers le milieu, son tronc amaigri : les oiseaux sur les bran-



ches de l'arbre sont le signe de la vigueur, et font peut-être allusion à ce que dit le Sauveur du grain de sénevé, qui devient *un grand arbre sous lequel les oiseaux du ciel viennent s'abriter.* Peut-être encore les oiseaux, qui paraissent être des colombes, signifient-ils la grâce du Saint-Esprit, qui concourt avec la volonté de l'homme à l'exercice des bonnes œuvres. Les lampes suspendues, comme pour recevoir l'huile qui va couler des fruits déjà mûrs du bon arbre (qu'à ce signe nous prenons pour un olivier), les lampes expriment de nouveau l'idée de fécondité et d'abondance, en même temps qu'elles confirment, par le symbolisme qui leur est propre, le sens mystique qu'il faut attacher aux fruits de l'arbre et aux oiseaux qui l'habitent. Ce sens ne peut échapper à quiconque a seulement ouvert un commentaire, ou simplement consulté le texte sacré parfaitement clair en lui-même. Il s'agit évidemment de figurer les bonnes œuvres. L'arbre stérile marque, par opposition, celui qui ne porte pas les fruits précieux de la vie éternelle.

La hache que nous avons déjà montrée coupant le tronc de cet arbre, est l'expression d'une nouvelle idée qui ne s'était pas fait jour encore dans les scènes précédemment décrites. Elle

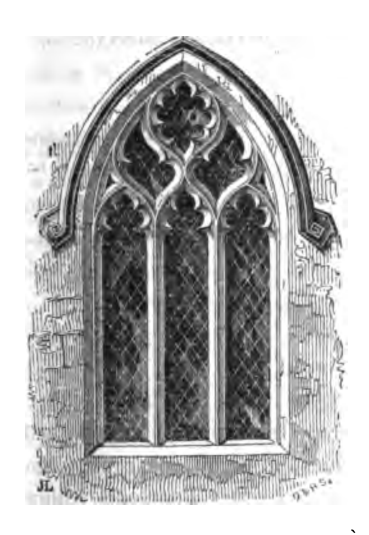
annonce le châtiment du pécheur. Et c'est à ce point de vue que nous avons dit plus haut que le drame allait faire un grand pas, puisque ce n'est plus seulement l'exposition du bien et du mal qui est mise, comme tout à l'heure, sous nos yeux; mais en même temps le spectacle des récompenses et des châtiments réservés à l'homme, conformément à ses œuvres. La cognée, disent les interprètes, n'est autre que le jugement de Dieu, qui tranche dans le vif; elle est la terrible sentence qui sépare les damnés de l'assemblée des élus : *allez, maudits, au feu éternel.*

Mais pourquoi la cognée frappe-t-elle le mauvais arbre au milieu du tronc et non *à la racine*, comme semble l'exiger le texte évangélique? On peut en donner deux raisons, l'une naturelle, l'autre mystique, également satisfaisantes. Selon la première, on a composé le tableau du mauvais arbre, non d'après les paroles: *la cognée est à la racine de l'arbre*, mais d'après celles-ci plusieurs fois répétées dans l'Ecriture : *tout arbre qui ne produit pas de bons fruits* SERA COUPÉ *et jeté au feu.* Le but étant d'annoncer le châtiment du crime, il semble qu'on ait dû s'attacher aux derniers textes plutôt qu'au premier. Il valait mieux montrer l'arbre tranché, coupé, prêt à être jeté au feu, que de le montrer seulement menacé à sa racine. C'est le mot *exscindetur* qu'on a voulu et qu'on a dû traduire de préférence. La raison mystique est alléguée par un grand nombre de Pères et de commentateurs. Ils nous apprennent que, par le mauvais arbre, les Juifs ont été particulièrement figurés, et par la racine de l'arbre Abraham de qui les Juifs sont issus comme d'une commune racine. L'infidélité des Juifs qui ferment les yeux à l'Evangile les fait retrancher de la racine; mais la racine elle-même et ce qui pousse autour de la racine, c'est-à-dire la loi, est conservé, afin de produire le nouveau peuple que Jésus-Christ vient y greffer. La cognée

ne doit donc pas être à la racine de l'arbre, pour enlever la racine; mais au-dessus d'elle, pour séparer l'arbre de la racine. *Arbor exscindetur*, dit saint Isidore, *non autem foditur* (1).

Une forte raison de présumer que cette pensée a pu guider le ciseau de l'artiste, c'est que l'opposition de l'Eglise élue avec la Synagogue réprouvée est tout-à-fait dans les idées du temps, et particulièrement dans les idées de l'artiste lui-même, qui, dans les scènes du Jugement, fera apparaître l'une et l'autre Reine, non plus sous le voile de la parabole, mais en propre personne, probablement pour représenter, comme le font ici les deux arbres, l'universalité des bons et des méchants.

(1) Voici le texte entier de ce saint Docteur, Epitre 64e. : « Omnis arbor non faciens fructum bonum exscindetur, non autem foditur; siquidem id quod ex radicibus pullulavit, hoc est lex, relinquitur, cui populus novus inseritur. »



LES ANCIENNES

MAISONS MONUMENTALES

DE CAEN,

MONOGRAPHIES ;

Par M. Raymond BORDEAUX,

Avocat à la Cour royale de Caen, membre du Conseil de la Société française pour la conservation des Monuments.

(1er. Article — Janvier 1846)

L'HÔTEL DE MONDRAINVILLE. — BLASONS ET LÉGENDES ÉNIGMATIQUES. — L'HÔTEL DES MONNAIES DE CAEN.

D'un beau palais les lambris azurez
Les escaliers, les colomnes Doriques,
Des chapiteaux les fleurons magnifiques,
Sont à bon droit d'vn chacun admirez.

Mais quand les Dieux contreluy coniurez
Ont foudroyé ses richesses antiques,
Encore vn coup on bastit les reliques
De tant de murs pesle-mesle atterez.
(*Iean Le Cordier, poète Caennais*, 1586).

I.

L'espace compris entre les rues Froide et St.-Pierre et la sombre rue des Teinturiers ne semble renfermer que des maisons délabrées, et parmi ces constructions l'artiste découvre cependant les restes d'opulents édifices. De curieuses

devises, des blasons inconnus piquent sa curiosité non moins que les ornements délicatement ouvragés par les artistes du temps. Mais en vain consulterait-on les historiens de la ville de Caen, ils ne renferment que des données incomplètes. Sur les monuments de leurs pays, de Bras et Huet, De la Rue et Vaultier, leur abréviateur, sont trop souvent silencieux. Et Rouen même, qui possédait le minutieux Farin, n'a-t-il pas été obligé de refaire l'histoire de ses édifices? Qui connaîtrait, en effet, l'hôtel du Bourgtheroude et tant de curieuses maisons de Rouen redevenues le modèle des riches constructions sculptées que la mode ramène, si MM. de La Quérière, Hyacinthe Langlois, etc., n'avaient étudié à la loupe leurs murailles historiées?

II.

Sous François 1er., le commerce français prit un essor immense; des fortunes énormes s'élevèrent; des citoyens sortis d'un rang obscur, prenaient rang auprès des plus puissants. Le négoce relevé en Italie à l'égal du métier des armes, cessa d'être avili chez nous, et si en France Marseille avait pu seule compter autant de nobles citoyens que de trafiquants, Dieppe allait voir, au XVIe. siècle, le marchand Ango armer de véritables flottes, châtier les Portugais pour l'injure faite à son pavillon privé, et, en recevant François 1er., faire jeter dans la mer la vaisselle de vermeil qui, après avoir orné la table du roi de France, ne devait plus servir à personne; folle somptuosité, digne à la fois et du plus riche des Dieppois et du somptueux XVIe. siècle.

Caen ressentit ce mouvement jusqu'à la fin du règne de Louis XIII. Des rues entières, bâties entre 1550 et 1680, témoignent d'un grand accroissement à cette époque. Que de maisons sculptées, coloriées, dorées on y éleva à la renais-

sance ! Les négociants d'alors voulaient s'illustrer en employant noblement leur fortune à favoriser les arts et les lettres. Jacques de Cahaignes, médecin, qui entreprit de faire en latin l'éloge des cent plus illustres Caennais, ses contemporains (1), n'eut-il pas à citer Cauvigny (*Jacobus Cauvignius* (2)), Graindorge (3), *Butilierus* (4) et tant d'autres négociants d'un mérite éminent.

Le poëte jurisconsulte Rouxel, sur la tombe duquel tous les beaux esprits de son temps apportèrent des poésies, disait lui-même, en des vers cités dans l'oraison funèbre latine et française que prononça à sa mort son ami Cahaignes (5) :

Nullis nostra domus titulis se jactat avorum,
Nulla per angustos splendet imago lares;
Per varias genitor duxit commercia gentes,
Normannis Indos junxit, et Antipodas;
Germani patrias artes, studium que secuti,
Eximium fidei promeruere decus (6).

Nostre maison ne peut de titres se vanter,
Les Escus ni Blasons de ses maïeurs conter,
Mon pere en diuers lieux demena la traffique,
Et ioignit aux Normans et l'Inde et l'Amerique :

(1) Elogiorum civium Cadomensium centuria prima, authore Jacobo Cahagnesio Cadomensi, Medicinæ Professore Regio. Cadomi, ex typographiâ Jacobi Bassi, Typographi Regii 1609. *Pet. in-4°.*

(2) Elog. 21.

(3) Elog. 15.

(4) Elog. 29.

(5) Jacobi Cahagnesii Cadomensis, medicinæ professoris Regii, de morte Joannis Ruxelii Oratio funebris, habita Cadomi, die 7 oct. 1586. Cadomi, apud Jacobum Le Bas, 1586.

(6) Poemata Joannis Ruxelii Britovillani Cadomensis, jurisconsulti oratoris et poetæ elegantissimi. Rothomagi, apud Raphaelem Parvivallium, 1600, *in-8°*.—2ᵉ. édit. *aucta*. Cadomi, ex Typographiâ Adami Cavelier, 1636.

Mes freres le traffic de leur pere suiuans ,
Ont acquis le renom de fideles marchans (1).

Mais de tous ces riches habitants, celui dont le nom est venu jusqu'à nous avec le plus d'éclat est Etienne Duval de Mondrainville , dont nous allons raconter la vie et la fortune , avant de décrire les restes de son habitation , témoignages de son goût pour les arts.

III.

Nous ne savons rien de la naissance d'Etienne Duval. Jeté de bonne heure dans les entreprises du commerce d'outre-mer, il amassa une fortune considérable. Mais de grands malheurs lui firent perdre le fruit de ses peines. L'auteur de son éloge accuse l'envie de ses contemporains. Long-temps éprouvé tour à tour par des revers et consolé par des succès, sa fortune parvint enfin à s'affermir. Pour se mettre à l'abri de nouveaux coups du sort, il entra dans l'administration des finances et fut nommé receveur-général des Etats de Normandie (2). Il continua cependant son commerce avec le Levant et l'Amérique , à l'aide de ses facteurs ; le négoce du blé d'Afrique lui assura un grand crédit. « Ce fut, écrit Dan. Huet, pour la commodité de ce commerce, qu'il choisit sa demeure derrière la halle au blé (3), dans l'hôtel qui porte son nom. » Auprès de lui se trouvaient ses magasins toujours approvisionnés et toujours ouverts, entretenant ainsi

(1) Oraison fvnèbre svr le trespas dv sievr de Bretheuille Rouxel, prononcée le 7 d'octobre, 1586, par M. Iaq. de Cahaignes, docteur et professeur du Roy en médecine à l'Vniuersité de Caen. (p. 33.)

(2) En 1572.

(3) La halle était située sur l'emplacement actuel des messageries de la rue St.-Pierre.

une perpétuelle abondance en des temps où la disette, sinon la famine, était si fréquente. Il ravitailla nos places fortes, fit parvenir des secours aux armées, et rendit un grand service par les convois qu'il fit entrer dans Metz qu'assiégeait Charles-Quint. Henri II reconnaissant l'anoblit (1), et le dispensa du paiement des droits exigés en pareil cas : distinction aussi honorable pour Duval que pour l'ordre où il allait entrer. Dès-lors, seigneur du Most et de Mondrainville, il s'adonna à son goût pour les arts et les lettres. On lui dut le rétablissement du Palinod, ce concours de poésie en l'honneur de la Vierge Marie, jeux floraux du nord, qui affermit la gloire littéraire de Caen. Il avait alors stipulé pour lui et ses héritiers la qualité de princes nés du Palinod (2). Ce titre passa à d'autres dans la suite, lorsque de nouvelles rentes et de nouveaux prix eurent été fondés ; mais le nom de Duval resta sur les volumes publiés chaque année, et ses armoiries sur une lame d'argent étaient données à l'un des vainqueurs.

Jacques de Cahaignes nous apprend aussi qu'il fit élever de somptueux édifices, ne reculant point devant d'énormes dépenses, ce qui explique le mérite architectural des restes que nous allons décrire. .... *In ædificationes, impensas fecit quàm maximas, earum gravitate nunquàm deterritus.* (Cahagnesii elog. 31).

Etienne Duval ajoutait à toutes ces choses les avantages

(1) A la date du 24 mai 1549. Etienne Duval fut en 1538 commis au gouvernement de la ville avec Pierre Richard, Jean Fresnel, Jean de Cordouan et Vincent Ygout. Tous sont déjà qualifiés de *Nobles homes*, par les registres des tabellions. (*Archives du Calvados*).

Parmi les noms des capitaines et enseignes qui figuraient à l'entrée de François Ier. à Caen, en 1532, de Bras cite : « Estienne du Val, sieur du Most, et depuis de Mondreuille. » On voyait aussi à cette entrée Pierre du Val, sieur de Gruchy, Grenetier, sans doute son parent.

(2) Par deux contrats de 1557 et de 1576.

de sa personne ; il était grand et bien fait, et d'un caractère affable. Sur la fin de ses jours devenu septuagénaire, sa tête d'une beauté antique s'inclina en avant : *obiit septuagenarius, nec in tàm grandi ætate cervicem inflexam gerebat, cum esset staturæ excelsioris.* C'est encore Cahaignes que nous citons : c'est à lui que nous devons presque tous nos renseignements. Pourquoi le bon de Bras (1) se tait-il presqu'absolument sur Duval, son contemporain ? Pourquoi l'évêque Dan. Huet (2) est-il aussi laconique sur son compte ? car c'est de nos jours seulement que MM. De la Rue (3) et Jolimont (4) ont réveillé sa mémoire... et M. Vaultier (5) a reproduit leurs éloges.

Cette biographie succincte, extraite des historiens locaux, était nécessaire pour étudier les édifices que nous allons décrire, et qui complètent l'histoire de leur fondateur. Ces bâtiments sont : 1°. Un édifice appelé quelquefois Hôtel de Mondrainville, où existe une imprimerie ; 2°. L'intérieur d'un escalier, cour de la monnaie ; 3°. La maison dite de la Monnaie, même cour, n°. 3 ; 4°. Une porte ou arcade sculptée, cour de l'ancienne halle, contre la maison n. 13. Enfin nous visiterons, ou pour mieux dire nous furèterons deux chapelles, l'une à St.-Pierre, l'autre dans l'église de la rue Froide.

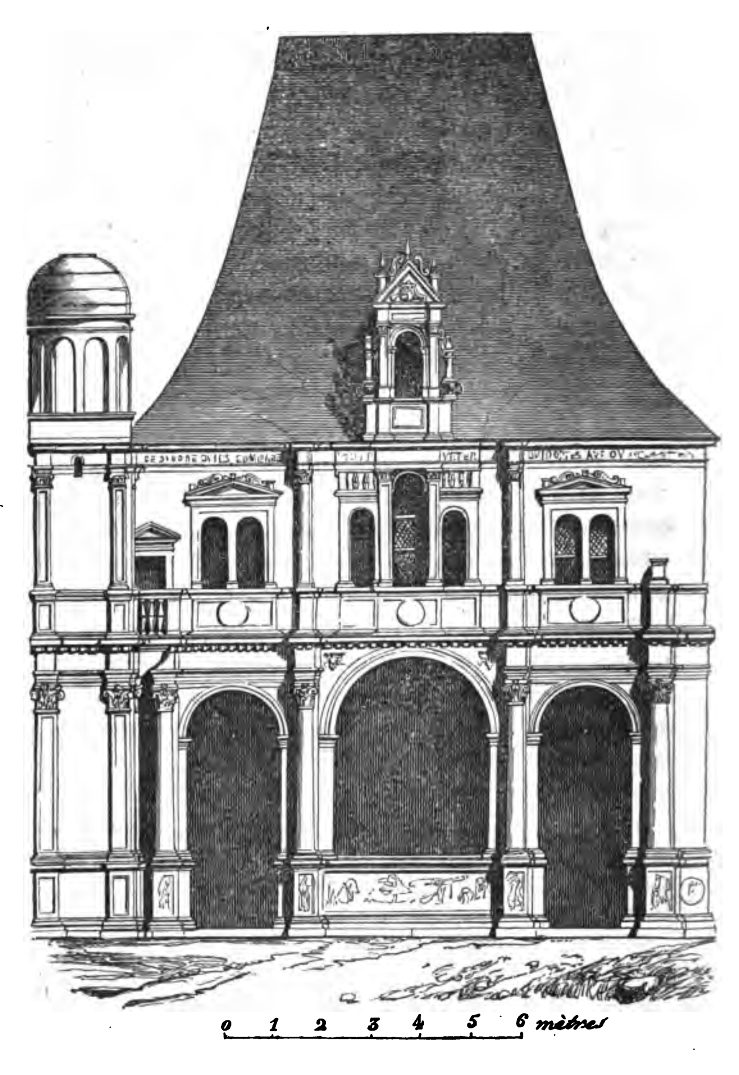
(1) De Bras, sieur de Bourgueville. Les Recherches et Antiqvitez de la ville de Caen, Caen, 1588, in-4°. 1705, in-4°. 1833, in-8°.

(2) Daniel Huet, évêque d'Avranches, Origines de Caen, Rouen, Maurry, 1706, in-8°.

(3) L'abbé Gervais De la Rue. Essais historiques sur Caen. Caen, 1820, 2 vol. in-8°.

(4) De Jolimont. Description, etc., et vues des Monuments du Calvados (ville de Caen). Paris, Didot, 1825, in-folio.

(5) Vaultier, doyen de la Faculté des lettres, Histoire de Caen. Caen, 1844.



HÔTEL DE DUVAL DE MONDRAINVILLE.

Elevation restaurée par feu M. Savary, architecte.

IV.

1°. Entrons d'abord au fond de cette cour de la rue de la Monnaie (autrefois de la Halle), et contemplons l'édifice où est installée l'imprimerie Leroy. C'est là que la tradition place l'hôtel d'Etienne Duval. Si ce n'est son haut toit d'ardoises qui rappelle si bien l'époque de François Ier. dans nos pays du Nord, cette construction semblerait apportée d'Italie. C'est une de ces loges, comme on en trouve à Florence et à Sienne : c'est encore quelque chose de calqué sur les arcs de triomphe antiques. Trois grandes arcades, celle du milieu plus vaste que ses sœurs, séparées par quatre colonnes d'ordre composite, forment le rez-de-chaussée primitif, subdivisé à une époque postérieure par un plancher faisant entresol. La façade se complète au-dessus de ces trois arcades par un attique percé de petites fenêtres jumelles. On monte à cet attique et à l'entresol, par un escalier en vis, dans une tourelle carrée faisant retour d'équerre à cette façade : une lanterne en dôme couronne cet escalier. Enfin le milieu du monument est terminé par une riche lucarne que nous décrirons plus bas; car si tel est l'ensemble, il y a dans les détails des choses intéressantes et que des dessins mêmes ne peuvent guère faire comprendre.

Les dés du piédestal des colonnes présentent sur leur face principale des bas-reliefs dégradés par le temps, mais où s'aperçoivent les quatre cavaliers du chap. VI de l'Apocalypse. Sur le soubassement d'une arcade entre les colonnes, nous avons découvert les restes d'un bas-relief à fond de paysage. A l'extrémité de la façade opposée à l'escalier, l'humidité ronge les débris d'un grand médaillon où l'on entrevoit des nuées, une étoile, des rayons et ces lettres sculptées en relief à l'entour :

. . . . DVX. . . . . . PERP. . .

La base de la première colonne, près de ce médaillon, présente le premier cavalier de l'Apocalypse armé d'un arc, comme le dépeint ce verset : « Je vis paraître tout d'un coup un cheval blanc. Celui qui était monté dessus avait un arc, et on lui donna une couronne, et il partit en vainqueur pour continuer ses victoires; » *Et ecce equus albus, et qui sedebat super illum habebat arcum, et data est ei corona, et exivit vincens ut vinceret.* (Apocalyp. c. VI, v. 2.)

La vision continue. Celui qui porte l'épée, monté sur un cheval roux, vient sur la colonne suivante : « Il sortit aussitôt un autre cheval qui était roux; et le pouvoir fut donné à celui qui était dessus, d'enlever la paix de dessus la terre, et de faire que les hommes s'entre-tuassent, et on lui donna une grande épée; *Et exivit alius equus rufus, et qui sedebat super illum, datum est ei ut sumeret pacem de terra, et ut invicem se interficiant, et datus est ei gladius magnus.* » (Ibid, v. 4.).

Le troisième cavalier, les balances à la main, se retrouve sur le dés d'une autre colonne, près du bas-relief à fond de paysage déjà cité. L'agneau a ouvert le troisième sceau, et l'apôtre s'écrie : « Je vis paraître tout d'un coup un cheval noir, et celui qui était dessus avait en sa main une balance; » *Et ecce equus niger, et qui sedebat super illum habebat stateram in manu suâ* (V. 5).

Enfin la Mort, sur son cheval pâle, bas-relief assez bien conservé, termine cette série, sur la dernière colonne plus abritée, près de la porte de l'escalier (1).

Placé sur le balcon parasite qui fait passer de l'escalier dans l'entresol moderne, on peut toucher deux mascarons, sculptés aux consoles du balcon supérieur, le seul primitif, et étudier les chapiteaux dont les volutes entrent en *pénétra-*

(1) Et ecce equus pallidus, et qui sedebat super eum nomen illi Mors, et infernus sequebatur eum, etc., ℣. 8.

tion dans les plates-bandes sur lesquelles se détachent les colonnes. Un médaillon avec légende existait sur la face inférieure du balcon.

Sur la frise de la grande corniche de l'attique, on avait peint en grandes capitales noires, souvent doubles ou juxtaposées, l'inscription suivante, maintenant illisible sans l'aide d'une longue-vue :

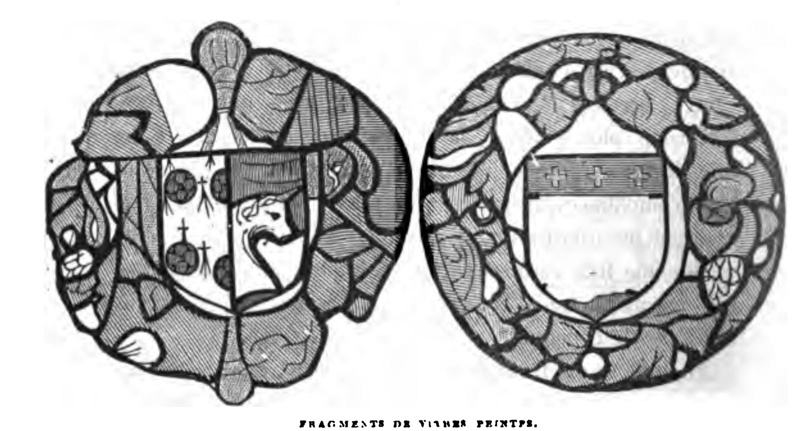
DE SVDORE QVIES ET DE MŒRORE VOLVPTAS
NE VITAM SILENTIO PRÆTEREANT
QVID OPTES AVT QVID FVGIAS

Cette légende sur une seule ligne, se trouve ainsi divisée en trois par les ressauts de l'architecture ; car l'attique est divisé par deux colonnes en trois parties correspondantes aux trois arcades du rez-de-chaussée. Six fenêtres dont quatre à plein cintre, accolées deux à deux, jettent avec une septième beaucoup plus grande, la lumière dans l'intérieur. Enfin une lucarne, ornée de vases pyramidaux et de moulures compliquées, couronne cette façade, en se dessinant en clair sur les ardoises rembrunies de la toiture.

Sur une frise au-dessus de cette fenêtre terminale, on devine encore les traces d'une légende. Les inscriptions étaient la fureur de l'époque.

Au milieu du fronton de cette lucarne, est sculpté un écusson.... Bien mieux que des inscriptions énigmatiques, les armoiries jettent du jour sur l'histoire monumentale. Ce fut une véritable découverte, lorsque, par une journée de soleil, nous pûmes distinguer une tête de licorne sur un écu *au chef chargé de trois croisettes.* Ceci nous rappelait une porte ou arcade en pierre, élégant débris de la renaissance, dans la cour de l'ancienne halle, où figurait entr'autres ce blason ignoré. L'écusson de Duval était oublié à Caen. L'avions-nous retrouvé? L'article *Duval-Dampierre*, dans d'Hozier, nous en a depuis convaincu.

Sur des vitres peintes qu'on aperçoit d'en bas à l'une des fenêtres de l'attique, nous avons vu ces deux écussons: l'un *au champ coupé*, *au 1*[er]. *d'argent à la licorne de gueules, au 2*[e]. *d'hermine à 6 besants de gueules*, 3, 2, et 1 (1). L'autre, sur la verrière voisine, n'était plus complet : il en restait seulement *le chef d'azur à trois croisettes d'or*. Les couleurs de ces blasons (2) nous rappellent aussitôt deux écussons entrevus sous le badigeon, dans l'une des chapelles non regrattées de l'église St.-Pierre. Nous allâmes les comparer; ils portent tous deux aussi : *d'argent à la tête de licorne de gueules au chef de sinople (3), chargés de trois croisettes d'or.*



FRAGMENTS DE VITRES PEINTES.

(1) C'est l'écusson de la femme de Duval de Mondrainville, Louise de Malherbe. La famille de Malherbe, qui remonte jusqu'à la conquête d'Angleterre, porte en effet d'azur semé d'hermines de sable, à 6 roses de gueules.

(2) Les mêmes blasons sont sculptés dans d'élégants cartouches sur les côtés de l'arcade centrale du rez-de-chaussée.

(3) Ici l'émail du chef est *sinople* au lieu *d'azur;* mais des différences pareilles se rencontrent fréquemment dans l'art héraldique, soit erreur de la part des peintres, soit autrement.

2°. Ce rapprochement nous semblait frappant, lorsque notre compagnon d'exploration (M. Bouet) nous signala des sculptures qu'il avait vues dans le vestibule du magasin de MM. Lenoble et Noël. Partout, dans ce vaste escalier, des bas-reliefs, des peintures curieuses au plafond, et entre deux fenêtres sur un grand médaillon, une main tenant suspendu, entouré par des chaînes et des cadenas, l'écusson à la tête de licorne et aux trois croisettes. La devise sculptée autour de ce médaillon, nous parut curieuse ;

EN SALVT D'ENVIE.



elle nous rappelait la devise non moins étrange de l'historien de Bras :

L'HEVR DE GRACE VSE L'OVBLI

anagramme de son nom nobiliaire, Charles de Bourgueville. La manie des anagrammes était encore l'un des ridicules du XVIe. siècle, et la littérature d'une partie du XVIIe. n'en fut pas délivrée. Nous pressentîmes une anagramme dans cette légende : c'était en effet tout le sens de ces mots dont les lettres replacées dans leur ordre font précisément :

ESTIENNE DVVAL.

En salvt d'envie, n'était-ce pas, ainsi que *de sudore quies* (cette légende reproduite plus haut), une allusion aux tribulations de la vie d'Estienne, comme qui dirait : *à l'abri de l'envie* ?

Au-dessus d'une porte sur le premier palier, un grand médaillon d'une conservation parfaite se présente. Un ciel nuageux et étoilé, une grande étoile au milieu des autres, avec des rayons descendants vers la terre (l'étoile polaire sans doute, symbole d'entreprises maritimes), les mots :

DVX TVTA QVÆ PERPETVA

à l'entour, nous expliquent le médaillon effacé du bâtiment de l'imprimerie Leroy, sur lequel restaient ces seules lettres :

DVX. . . . . PERP. . . .

Enfin le plafond de l'escalier, soutenu par deux colonnes ioniennes, attira notre attention. Il est couvert de peintures allégoriques : au centre le triangle, symbole de la Trinité, avec ces mots :

DEUS,
ΘΕΟΣ,

et JEHOVAH, en caractères hébraïques avec *points massorétiques*. De tous côtés, des anges tiennent des instruments de musique, et des têtes représentent les vents soufflant des quatre coins de ce ciel peint sur la pierre. Voici des fragments d'inscriptions presqu'effacées :

IOB 45
QVE-SVB-CELO-SVNT
TE EX VESTROS
ET VD QVIS AVT HEC
...VS

Tous ces ouvrages intérieurs ont le caractère du XVIe. siècle expirant. Cette maison cependant n'a point l'air aussi ancien ; son extérieur porte plutôt le cachet des constructions du règne de Louis XIII. Ce vaste escalier, ces hautes fenêtres carrées contrastent avec les autres constructions de Duval. Doit-on les attribuer à son fils, quoiqu'Estienne soit mort septuagénaire, en 1578 ?

3°. Presqu'en face de cette maison et non loin du corps-de-logis, nommé hôtel de Mondrainville, où sont les ateliers de l'imprimerie, on voit l'édifice que les Caennais appellent encore la Monnaie. Voici la description qu'en a donnée M. de Jolimont :

« Cette jolie fabrique, que l'on trouve à très peu de dis-
« tance de l'hôtel d'Estienne Duval et dans le même em-
« placement, nous a été désigné comme un reste de l'ancien
« hôtel des Monnaies, qui s'étendait auparavant jusque sur
« la grande rue St.-Pierre ; l'on voit dans cet endroit, que

« l'on nomme *Cour de l'ancienne Halle* (1), beaucoup de « parties d'anciens édifices, dont on ignore l'usage primitif, « et sur lesquels, comme sur celui-ci, nous n'avons pu « recueillir que des documents fort incertains. La ville de Caen « obtint du Roi, en 1550, le privilége d'une Chambre des « Monnaies, et cet établissement fut supprimé avec plusieurs « autres du royaume en 1700. Les pièces avaient pour « marque une croix et la lettre C, signes que nous retrou- « vons sur un petit écusson sculpté sur le mur. L'édifice « représenté ici (pl. 31) (2), fut bâti vers 1535. La dis- « position des petites tourelles qui l'accompagnent, lui « donne un aspect très-pittoresque. On remarque princi- « palement celle du milieu, construite en encorbellement, « décorée de pilastres, de médaillons à figures, et couverte « en dôme surmonté d'une lanterne légère, que termine « agréablement une petite statue. »

Selon le résultat de nos explorations, cet édifice n'a pas

(1) M. de Jolimont confond deux cours voisines, celle de la Halle et celle de la Monnaie. C'est dans cette dernière que s'élève l'édifice en question.

(2) La planche 31 de M. de Jolimont n'a jamais été publiée. Des embarras financiers ont empêché l'achèvement de son recueil.

Il avait certainement mal vu, quand il parle d'un écusson portant le C et la croix, marque des monnaies réunies de Caen et de St.-Lo. Nous avons en vain cherché cet écusson, et nous sommes convaincu qu'il n'a jamais existé. En 1535, date que M. de Jolimont assigne lui-même à l'élégante construction de la Cour de la Monnaie, la Monnaie n'était pas établie à Caen, et lui-même indique 1550, comme l'époque de son établissement. D'ailleurs, à cette date, la Monnaie fut installée, non pas près de l'ancienne Halle, mais bien rue Neuve St.-Jean, « *auprès de la Court d'Eglise* » nous dit M. de Bras. L'examen souvent très-superficiel de M. de Jolimont lui a sans doute fait mal comprendre l'écusson de Duval, où il existe des croix : il aura cru voir un C dans le cou arrondi de la licorne.

été élevé primitivement pour la monnaie. Avant d'être consacré à cette destination, il fut aussi l'une des parties isolées de l'habitation de Duval de Mondrainville. Si son écusson n'y figure plus, des cartouches qui ont pu être coloriés à ses armes présentent des formes déjà rencontrées à son blason sur la porte ornée de la cour de la Halle et sur l'édifice de l'imprimerie Leroy. Comme sur ce dernier monument, une longue légende en grandes capitales régnait sur la frise de la corniche de la grosse tourelle : ses traces sont trop dégradées pour qu'on puisse la lire. Enfin un air de famille et une communauté d'inscriptions rapproche toutes ces constructions.

Voici un fragment d'inscription qui avait échappé jusqu'ici à tous les regards Il est gravé à hauteur d'homme sur le support de la lanterne ou tourelle accolée au milieu de la façade :

COELVM NŌ SOLV̄. . . .

Cette tourelle du milieu est déjà décrite dans la citation tirée de l'ouvrage de M. de Jolimont. Nous ajouterons que sur la face principale est placé un tillet ou cartouche allongé chargé d'une légende très-fine et presque effacée, déjà rencontrée sur l'édifice de l'imprimerie.

NE VITAM SILENTIO
PRÆTEREANT.

La face de gauche est ornée d'un médaillon contenant une tête d'homme en haut-relief; et celle de gauche d'un médaillon d'où sort une tête de femme. La statue qui couronne le dôme représente un enfant nu appuyé sur un bouclier.

Sur l'encorbellement de cette tourelle il y a des arabesques composés de rinceaux et de vases en forme de ciboires.

Les fenêtres du toit ou lucarnes un peu mutilées étaient aussi fort ornées. Une grande coquille remplit leur fronton

cintré, accompagné à droite et à gauche de candélabres de pierre.

Mais la partie la plus intéressante et la plus remarquable, c'est la tourelle ronde du bout, avec cette seconde petite tourelle qui vient si gracieusement se serrer contre son flanc droit. Un escalier à vis se trouve dedans; la plus petite des deux tourelles en contient la seconde volée, de manière à laisser une pièce dans la partie supérieure de la plus grande : pièce dont la voûte est ornée.

Nous reviendrons plus bas sur l'historique de la Monnaie.

En retour d'équerre avec la Monnaie un haut bâtiment plus ancien nous reste à signaler. Les fenêtres à croix de pierre de la fin du XVe. siècle font voir qu'il est antérieur à la puissance des Duval Mondrainville. Ce style est encore gothique, et contraste avec les constructions de la renaissance qui l'environnent. Au reste, malgré sa date plus reculée, il n'a pas d'intérêt dans une ville aussi riche en édifices civils du XVe. siècle.

L'architecte des deux plus précieux de ces édifices, disons mieux, de ces monuments de la renaissance, est inconnu. Nous oserons les attribuer à Hector Sohier, l'admirable auteur du chevet de St.-Pierre de Caen. J. de Cahaignes, dans l'éloge de Sohier, de Blaise et d'Abel Le Prestre, les trois plus illustres architectes caennais, a écrit que Hector Sohier travailla à l'hôtel d'Ecoville, aujourd'hui la Bourse. Or, l'analogie des constructions de Duval avec ce dernier monument est frappante. Les colonnes de l'imprimerie Leroy et celles de la Bourse sont identiques, leur base présente une imitation du XIIIe. siècle fort particulière : il y a des palmettes comme au pied des colonnes du chœur de l'abbaye de St.-Etienne: et cet empattement ressuscité au XVIe. siècle, diffère peu de celui usité sous Philippe-Auguste. Enfin les documents écrits, comme les traditions,

nous attestent que le chevet de St.-Pierre, la Bourse et l'hôtel de Mondrainville, s'élevaient à la même époque.

N'oublions pas non plus le blason de Mondrainville encore tracé à l'intérieur d'une chapelle, qui sert de passage pour la sacristie de St.-Pierre, et dont le vocable est perdu. Etienne Duval aurait-il contribué avec son immense fortune à l'érection du chœur de cette église? Nous n'osons l'affirmer. Mais ces écussons avaient été coloriés sur une litre funèbre. Or, le droit de faire peindre une litre n'appartenait qu'au seigneur justicier ou *au fondateur* de l'église ou de la chapelle. Le fondateur n'avait même droit à une litre qu'à l'intérieur (1).

Mais Duval n'a pas dû être enterré à St.-Pierre. Son hôtel dépendait de N.-D. de Froide-Rue, aujourd'hui St.-Sauveur. Et dans cette dernière église, il existe une inscription mystérieuse, dans la première chapelle après celle des fonts baptismaux. Voici cette légende gravée en grandes majuscules du XVI[e]. siècle, et que M. Bouet vient de nous transmettre après l'avoir lui-même découverte récemment :

1575.

VN LIEV DE SANTE. DANIEL EST VENV. DENNUI TES LAVE.
A TV ES VN DELIEN. NVL A TA DEVISE. LA EST VN EN DIEV.

Légende bizarre qui cesse d'être une énigme si on la rapproche des inscriptions répandues sur l'hôtel de Duval. En effet, dans ces six phrases inintelligibles, toutes composées des mêmes lettres, se retrouve constamment l'anagramme de

ESTIENNE DVVAL.

(1) D'autres écussons ont été peints dans la chapelle correspondante, du côté de la place St.-Pierre. Il est probable que les autres chapelles du chevet contenaient aussi des armoiries coloriées. Mais le grattoir a récemment passé sur leurs murailles.

Nous avons cherché dans cette chapelle la dalle funéraire de ce bâtisseur, enseveli sous l'oubli de deux siècles, mais dont le nom est secrètement écrit en tant d'endroits sous des formes diverses. Rien n'indique sa tombe, car l'inscription citée plus haut n'a point l'air d'être gravée sur un cénotaphe, et semble du style de Duval lui-même. En outre, elle porte d'ailleurs une date antérieure à la mort de Duval, car l'exemplaire des Origines de Caen, annoté par Delarue et possédé par la bibliothèque de la ville, porte cette note marginale : *Obiit Steph. Duval die* 19 *januarii* 1578 *cujus funus summo apparatu comitata est universitas usque ad ecclesiam Bᵉ. Mariæ de Frigido vico in quâ jacet.*

Cahaignes nous apprend cependant que les funérailles de Mondrainville furent magnifiques, et que Rouxel, le poète en vogue alors, en composa même le récit en vers héroïques, avec une épitaphe que nous trouvons dans ses poésies (1).

V.

La famille de Duval ne tarda pas cependant à disparaître à Caen. L'histoire n'y signale que ses deux fils. La vie de l'aîné comme celle du père, devient le texte de l'un des éloges biographiques de Jacques de Cahaignes. Le second, après avoir succédé aux emplois paternels, embrassa plus tard la vie monastique. Etienne Duval, d'abord sieur du

(1) Stephani Vallii Mondreuillani Epitaphium.—Eiusdem Stephani Vallii Mondreuillani funus. (*Ioannia Ruxellii Poëmata*).

Parmi les pièces de vers écrites à l'occasion de la mort de Rouxel, sieur de Bretteville, et qui forment un recueil (*Caen*, le Bas, 1586), à la suite des œuvres de Cahaignes et de la seconde édition de Rouxel; on trouve aussi trois anagrammes sur son nom: Lux es una viris (Ianus Rvxellivs). Lux una Heliconis es (Iohannes Ruxellius). Venias lux oriens (Iohannes Ruxelius).

Most, puis seigneur de Mondreville ou Mondrainville (1), avait eu ces enfants de Louise de Malherbe, sa femme, de la famille que le poète Malherbe illustra plus tard.

Jacques Dùval de Mondrainville, l'aîné des deux fils d'Etienne, vit accumuler sur sa tête les honneurs et les dignités, et épousa l'héritière des Dampierre, famille illustre de Champagne. Le nom du fief de Mondrainville, cessa désormais d'accompagner celui de Duval, et les petits-fils d'Etienne portèrent le nom de Du Val-Dampierre. Les trois croisettes d'or et le chef d'azur ou de sinople, disparurent de l'écusson des marchands, qui ne réservèrent dans leurs armes qu'une seule pièce, la tête de licorne. Du moins c'est ainsi que d'Hozier a gravé leur écusson au mot Du Val Dampierre, dans le 1er. registre de son armorial.

VI.

La Monnaie avait dès 1550 été transférée de St.-Lo à Caen, où elle fut assez mal installée dans la rue Neuve St.-Jean (2). Mais les habitants de St.-Lo obtinrent la restitution de leur hôtel des Monnaies concurremment avec celui de Caen, qui tomba devant cette rivalité.

Louis XIII rétablit bientôt à Caen un hôtel des Monnaies qui, vers le commencement du XVIIIe. siècle et jusqu'à sa suppression en 1757, occupait les édifices de l'hôtel de

(1) Par son mariage avec la fille de Jean Mal'herbe, sieur de Mondreuille (De Bras.)—Mondrainville est une paroisse à deux lieues de Caen. Au XVIe. siècle, on disait plutôt Mondreuille que Mondrainville. M. de Caumont a découvert sur la porte latérale de l'église une précieuse inscription Carlovingienne, qui constate que l'église y fut fondée par un certain Mondretus, ou Mondrendus. Rien dans la ferme seigneuriale ne rappelle Etienne Duval.

(2) Pierre Le Normand était le graveur de cette monnaie de Caen. (De Bras.)

Mondrainville. Le souvenir plus récent de la Monnaie a fait oublier Duval dont la famille et l'hôtel avaient changé de nom.

On voyait, assure-t-on, il y a quelques années, au rez-de-chaussée de l'imprimerie Leroy, une vaste cheminée où, suivant la tradition, on fondait les métaux. Il est plus probable que c'était une cheminée contemporaine de Duval, reste des décors intérieurs. Deux beaux chapiteaux finement sculptés, déposés dans le jardin voisin, en proviennent sans doute, car il est certain qu'ils n'ont pu appartenir à aucune des constructions actuellement existantes.

VII.

L'état actuel de ces monuments ne laisse plus qu'entrevoir ce qu'a été leur splendeur passée. Assez bien conservés à l'extérieur, ils sont masqués par des échoppes qui les défigurent. Ces bicoques ont sans doute été élevées pour servir d'ateliers monétaires, et paraissent dater de l'avant-dernier siècle.

Les fenêtres de la maison dite de la Monnaie ont été retaillées ; on a abattu leurs croisillons de pierre. Elles sont même entièrement modernes au rez-de-chaussée.

Sauf l'escalier que nous avons décrit, les intérieurs ont été dénaturés. Les deux débris de vitraux peints sauvés par quelques soins de l'imprimeur attestent seuls la recherche de ces appartements qui durent répondre par leur faste à la richesse de l'architecture extérieure. Les écrits du temps nous attestent en effet que le mobilier laissé par Duval, s'élevait à une valeur de plus de cinquante mille écus d'or, somme énorme au XVIe. siècle, où le principe financier admis était *Res mobilis, res vilis.—Res vilis!* pour les économistes et les jurisconsultes : mais non pour les artistes, peintres, ciseleurs, orfèvres, émailleurs, dont le travail et

le génie centuplaient en l'ouvrageant le prix de la matière employée. Le temps, la barbarie et les folies de la mode ont détruit ces décorations, ces meubles sculptés, ces vases aux formes élégantes, ces vitraux et ces tapisseries aux vives couleurs. Les œuvres de l'homme n'ont guère de longues destinées : les fresques de Raphaël ne tombent-elles pas en poussière malgré tous les efforts et les regrets du monde ?

Ces édifices sont maintenant si décousus qu'on a peine à comprendre comment ils n'étaient qu'une seule et même habitation. Il faut faire abstraction des parasites masures qui remplissent un espace autrefois consacré sans doute à des jardins. Quelques corps-de-logis auront été détruits. La petite rue de la Monnaie, qui sépare ces divers monuments, n'existait pas au temps d'Etienne Duval. Toutes ses maisons vers la rue Froide sont modernes, et elle n'est tracée sur aucun des anciens plans gravés de la ville de Caen. L'imprimerie Leroy limitait assurément le domaine vers l'hôtel de la famille Le Sens (cour au Sens, rue Froide) ; mais les jardins ont pu s'étendre bornés par l'Odon, jusqu'à la rue de Gémare, toute voisine, derrière les hôtelleries de la vieille rue de la Halle. Là à l'endroit où l'Odon fait la limite des rues des Teinturiers et de Gémare, il existe une maison aussi de la renaissance (1), mais sans saillies, car l'édit de Blois avait, en 1550, proscrit les décorations en avant sur la voie publique (2).

Iconographie. Comme plusieurs des anciennes maisons de Caen, que nous nous proposons de passer en revue ont

(1) N°s. 27 rue des Teinturiers, 1 et 3 rue de Gémare, en face la rue des Tours-de-Terre.

(2) Une des deux maisons de bois sculpté, de la rue St.-Pierre (n°. 52), presque voisine de l'ancienne halle, porte sur un de ses *avant-soliers*, sculptée dans un écusson, UNE LICORNE PASSANTE.

déjà été dessinées et même publiées, nous compléterons chaque notice par l'*iconographie* ou l'indication des planches relatives à l'édifice décrit. Commençons : la planche 31 de Jolimont destinée à la *Monnaie*, n'a jamais vu le jour ; mais cet édifice a été publié dernièrement, ainsi que l'imprimerie du fond, par M. G. Bouet (1). Enfin la porte en pierre (2), cour de la Halle, a été très-pittoresquement reproduite par Sechan, lorsque cet artiste est venu, à Caen, dessiner pour les *Voyages dans l'ancienne France.*

(1) *Georges Bouet.* Collection de lithographies représentant les plus belles maisons élevées à Caen au XVIe. siècle. Ces planches exactes et pittoresques tirées à deux teintes, paraissent par livraisons.

(2) Cette porte en arcade (dont nous donnons ci-après une vue) qui sert d'entrée à une allée aboutissant rue St.-Pierre sous l'hôtel des messageries porte, outre l'écusson de Duval, un autre cartouche blasonné



d'un *pal accosté de deux croix, l'une à dextre, l'autre à senestre ;* (armoiries qui se retrouvent à la voûte de l'église St.-Sauveur (N.-D.) de la rue Froide, à Caen ; et dans un écusson féminin en losange, à la première voûte de l'église St.-Martin, à Laigle, côté de l'épître.) On lit dans un élégant tillet, sur cette porte, la date 1534.

Les maisons environnantes sont des XVI[e]. et XVII[e]. siècles, mais sans sculptures : là étaient peut-être les magasins de Duval.



Bouet del.

VUE D'UNE PORTE DE LA RENAISSANCE, COUR DE LA HALLE A CAEN.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

TENUE A PARIS

Le 21 Janvier 1846.

Présidence de M. LAJARD, membre de l'Institut.

Le conseil de la Société s'est réuni à Paris le 21 janvier 1846, sous la présidence de M. Lajard, membre de l'Institut.

La séance est ouverte à une heure 1|2.

Sont présents : MM. de Caumont, directeur; Vte. de Cussy, membre de l'Institut des provinces; Richelet, id. ; De La Saussaye, inspecteur divisionnaire; Vte. Dumoncel, membre du conseil de la Société; Duchalais, employé au cabinet des médailles; Bon. d'Huard, membre de l'Académie de Metz; Danjoi, architecte du gouvernement; de Lavillegille, secrétaire du comité des chartes; Giraud de Prangey, inspecteur de la Haute-Marne; Paty, inspecteur de la Marne; Paul Huot, conservateur adjoint de la bibliothèque de Versailles, inspecteur du département de Seine-et-Oise.

M. Huot remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont rappelle la perte douloureuse que la Société a faite en la personne de M. Cauvin.

M. de Caumont donne ensuite connaissance de la correspondance.

M. Anatole de Barthélemy annonce un mémoire sur un camp des environs de St.-Brieux.

M. Pérey, membre du conseil général du Rhône, envoie de nouveaux détails sur divers monuments archéologiques de cette contrée.

M. Paris, bibliothécaire de Reims, propose de réunir la société une fois par trimestre dans cette ville. Le conseil autorise cette réunion.

M. le baron d'Huart donne lecture de la circulaire de convocation adressée à la Société pour le congrès archéologique de 1846, qui se réunira à Metz le 15 juin prochain; il fait connaître une série de questions qui pourront y être traitées, et qui offrent un haut intérêt archéologique; les personnes qui en auraient de nouvelles à proposer sont priées de les adresser à M. Du Coëtlosquet et à M. d'Huart, à Metz.

M. Lajard, président, à propos de quelques-unes de ces questions, donne quelques intéressantes explications sur le symbolisme antique de l'Orient, notamment sur la signification du lion et du taureau dans les monuments funéraires.

La Société admet parmi ses membres M. l'abbé Aulanier, chanoine honoraire de la cathédrale de Paris, aumônier du couvent des Oiseaux, qui a parcouru et étudié avec fruit plusieurs contrées de l'Orient, et qui dans ces derniers temps a fait construire dans la maison à laquelle il est attaché, une chapelle ogivale remarquable par l'entente de l'art et des traditions achitectoniques.

M. le comte de Montalembert, pair de France, vient prendre place parmi les membres du conseil; invité par M. le président à faire connaître à la Société les documents qu'il peut avoir recueillis comme inspecteur divisionnaire, le noble pair répond:

« Les fonctions d'inspecteur me paraissent utiles dans les départements, où l'influence, les conseils, les démarches de ceux qui remplissent ces fonctions, peuvent arrêter la des-

truction des monuments à conserver; il devrait en être de même à Paris; il n'en est rien; à Paris, le vandalisme, le vandalisme officiel fleurit sans entrave, comme aux plus beaux jours de l'empire et du XVIIIe. siècle; ici c'est le couvent des Bernardins, dont la toiture unique dans cette grande ville vient d'être remplacée par une attique moderne; là, ce sont les Célestins qui n'attendent que le marteau des démolisseurs pour disparaître à jamais, sans préjudice de ces autres faits analogues qui se commettent chaque jour, sous les yeux des ministres, avec leur approbation, quelquefois par leur ordre, en présence du comité de l'intérieur et du comité de l'instruction publique, en présence des protestations non-seulement des journaux spéciaux, mais encore de la presse en général, qui commence à s'occuper, elle aussi, d'archéologie. Rien n'y fait, la démolition poursuit son cours, et quand ce n'est pas la démolition, ce sont des restaurations presqu'aussi déplorables; ce que l'on ne détruit pas, on le déguise, on le transforme, et l'œil le plus exercé a peine à reconnaître l'œuvre de nos pères : en présence de ce mépris de l'art et de l'histoire, affiché au sein de la capitale elle même, je crois qu'il y aurait lieu, par la Société française, de supprimer les inspecteurs du département de la Seine et de donner à cette suppression le caractère d'une protestation énergique contre ce vandalisme officiel qu'elle tente en vain d'arrêter.

« Les restaurations, le badigeon, la marbrure, fleurissent aussi en province; il y a, notamment dans le Limousin, une famille de peintres ambulants, d'origine Italienne, les Fiores, je crois, qui s'en vont d'église en église, de fabrique en fabrique, de sacristie en sacristie, offrant au rabais, le secours de leur pinceau; et la modicité de leurs prix leur vaut une assez nombreuse clientelle. L'église de Château-Melliant, par exemple, leur a été livrée et est sortie de

leurs mains moitié verte et moitié blanche ; à Orléans, on a brutalement abattu, malgré les démarches de M. Mérimée, l'Hôtel-Dieu attenant à la cathédrale, la maison des pauvres, auprès de la maison du Seigneur, c'était bien, c'était chrétien, je dirai plus, c'était conforme, selon moi, aux données de l'art catholique qui faisait saillir les immenses proportions de ses cathédrales en leur accolant des édifices de moindre dimension ; mais aujourd'hui les conseils municipaux qui ont la prétention de comprendre les beautés de leurs églises, ne trouvent rien de mieux que de les isoler, que de les placer au milieu d'une espèce de plaine aride plus ou moins régulièrement pavée.

« Mais enfin, quoique profondément regrettables, ces actes de vandalisme s'expliquent s'ils ne s'excusent pas ; quelle que soit l'impulsion donnée dans ces derniers temps au mouvement archéologique de la France ; ce mouvement n'a pas encore assez pénétré au cœur du pays pour produire les effets que l'on avait droit d'en espérer, les départements, les conseils municipaux dévastateurs ou réparateurs (c'est souvent tout un), peuvent être assimilés aux hommes du XVIIIe. siècle qui trouvaient l'art ogival barbare, mais MM. les administrateurs et architectes de Paris qui se piquent de savoir, n'ont pas pour eux cette excuse, ils font le mal avec connaissance de cause, et pour ainsi dire, en se frottant les mains. Je crois donc les inspecteurs utiles et peut-être nécessaires dans les départements, inutiles et presque dérisoires à Paris ; néanmoins la Société ne doit pas se décourager, elle doit au contraire redoubler d'efforts, de vigilance, d'énergie, surtout dans ses dénonciations : la publicité de certains actes est souvent leur plus juste, leur plus efficace châtiment. »

Ces paroles que nous avons reproduites le plus exactement qu'il nous a été possible, ont vivement impressionné l'auditoire.

Après M. de Montalembert, M. de Cussy dénonce un fait analogue à celui de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, qui vient d'être commis à St.-Benoist-sur-Loire.

M. Duchalais fait observer que la démolition de l'Hôtel-Dieu d'Orléans n'est pas achevée, qu'il en reste une salle qui pourrait peut-être être sauvée si M. de Montalembert, dont la haute intervention a toujours tant de poids, voulait la prendre sous sa protection; il annonce aussi que l'on a récemment découvert, dans le cimetière de Viry (arrondissement de Corbeil, département de Seine-et-Oise) un bénitier du XIIe. siècle et une statue du XIVe. qu'il serait bon de conserver.

M. Dumoncel offre à la Société ses ouvrages, offrant une série de dessins lithographiés par lui-même et reproduisant les principaux monuments d'Athènes.

M. Giraud de Prangey, récemment de retour d'un voyage en Syrie où il a passé trois ans, donne verbalement quelques détails d'un haut intérêt sur plusieurs des localités qui ont été l'objet de ses études, notamment sur les églises qui avoisinent le monastère de St.-Siméon Stylite, églises qui présentent toutes à leur centre une base de roche, sur laquelle s'élevait autrefois un pilier isolé destiné à perpétuer la tradition de la légende si connue de ces anachorètes; l'une de ces colonnes isolées a été mentionnée par le voyageur anglais Potocke, dont le témoignage en pareille matière n'est pas suspect de prévention, puisqu'il était protestant. M. de Prangey est convaincu que, même au point de vue de l'art chrétien, la Syrie offrirait à l'archéologie une mine inépuisable de recherches et d'observations.

M. Huot présente verbalement l'analyse du mémoire qu'il a adressé à M. de Caumont, et que le *Bulletin* reproduira.

M. Pernot qui vient de prendre place parmi les membres, fait hommage à la Société de deux lithographies représentant

une statue en bois, et des miséricordes et des stalles de l'église d'Orbaix (Marne).

M. de Caumont rappelle qu'une souscription nationale est ouverte pour élever à Jeanne-d'Arc, sur l'une des places d'Orléans, une statue équestre; la ville a voté 20,000 fr.; la Société dont les fonds sont dans un état des plus satisfaisants, est disposée à voter 200 fr. à titre de souscription.

M. Giraud de Prangey annonce à la Société que le département de la Haute-Marne dont il est inspecteur, vient d'accorder une allocation de 30,000 francs pour consolider et réparer l'église de Vignory.

M. de Cussy annonce que des travaux exécutés en Angleterre, sous la direction du docteur Bromet, ont amené la découverte sous une des salles du prieuré de Lewis, situé non loin du champ de bataille de Hastings, de plusieurs tombeaux en pierre recouverts de dalles sur lesquelles sont sculptés en caractères fort lisibles, les noms de ceux qui y sont ensevelis et dont l'un est le propre gendre de Guillaume-le-Conquérant.

M. Paty, inspecteur du département de la Marne, annonce que l'on a découvert, récemment, près de Melun, un hypocauste et qu'on l'a recouvert pour continuer les travaux de la route. A St.-Calais (Sarthe), on a trouvé plusieurs cercueils du IXe. siècle, dans l'un desquels étaient couchés deux squelettes; entr'eux était une petite croix d'argent portant d'un côté le monogramme du Christ, et de l'autre ces mots: *Sancta Maria.* Près de cette croix, une clef gallo-romaine.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire,

Paul HUOT,

Inspecteur du département de Seine-et-Oise.

QUELQUES RECOMMANDATIONS

Du Directeur de la Société française,

A L'OCCASION DU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANNÉE 1846.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

C'est à Metz et à Trèves que, cette année, la Société française tiendra son Congrès archéologique. Ces deux villes vous offriront un intérêt puissant par les grands souvenirs historiques qui s'y rattachent, par les monuments de premier ordre qu'elles renferment et par les hommes éminents qui les habitent ou qui y viendront, à l'appel de la Société française pour assister au Congrès et cimenter de nouveau l'union scientifique consacrée entre plusieurs grands peuples par nos réunions antérieures.

Des circonstances si favorables, une mission aussi élevée assurent à notre session de 1846 des résultats qui vraisemblablement dépasseront toutes les espérances.

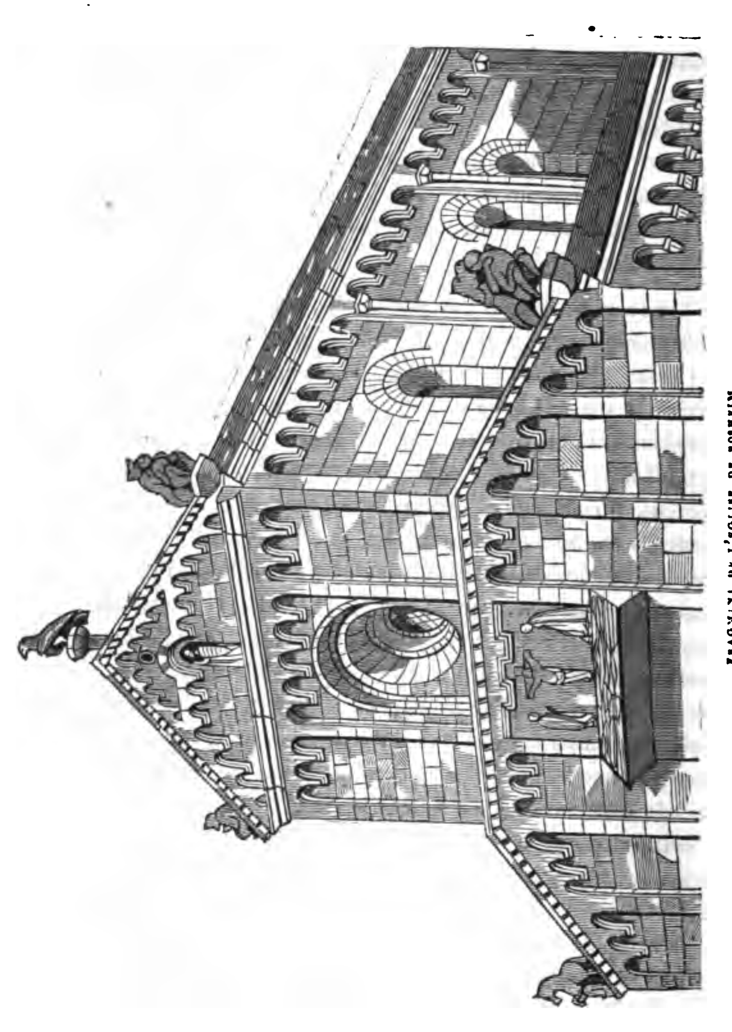
Quel que soit le nombre des travaux annoncés, quelle que soit la portée des questions insérées au programme, nous n'abandonnerons pas nos *enquêtes archéologiques* déjà faites successivement depuis 14 ans sur divers points de la France

Nous invitons les membres qui prendront part au Congrès à passer en revue les questions de géographie monumentale posées et discutées dans nos sessions précédentes, afin de nous communiquer leurs idées sur la solution de ces questions, *appliquées surtout au pays Messin, à la Lorraine et à l'Alsace.*

Nous croyons aussi devoir attirer tout spécialement, pour cette année, l'attention des archéologues qui prendront part à l'enquête, sur certains objets que nous allons rappeler en peu de mots.

Vous connaissez mon travail sur la géographie des styles architectoniques et les grandes divisions que j'ai établies dans cet essai, pour limiter les *régions monumentales*, durant la période romane. Les faits généraux sur lesquels j'ai basé ces divisions n'ont été contestés par personne, mais il reste beaucoup d'observations de détail à recueillir pour compléter ces aperçus. Il conviendra, dans notre session prochaine, de ramener la discussion sur les analogies qui existent entre le style roman du Rhin, de la Moselle, de l'Alsace et celui de l'Italie; l'église de Rosheim, par exemple, offre des rapports tels avec la cathédrale d'Ancône qu'on pourrait, si la grande distance qui sépare les édifices ne s'opposait à cette supposition, les croire l'un et l'autre l'œuvre du même architecte. Nous recommandons à vos recherches l'explication de ces faits, qui montrent que les traditions de l'école italienne se sont répandues du midi au nord, en suivant la direction du Rhin.

Vous savez que le style ogival s'est développé tard dans la région où régnait le style *germano-roman*; nous avons, l'année dernière, entendu, à Lille, un savant mémoire de M. le baron de Roisin sur ce sujet : cette année il devra nous préoccuper encore, puisque nous tiendrons nos assises dans le pays où la question peut être jugée à la vue même des monuments qu'elle concerne.



FRAGMENT DE L'ÉGLISE DE ROSHEIM



La flore murale que j'ai commencée il y a long-temps, que mon savant ami M. Desmoulins, de Bordeaux, M. Saubinet, de Reims, et M. de Barthélemy ont étudiée depuis avec un grand succès, mérite aussi votre attention. Tous les dessins de végétaux que vous pourriez nous adresser faciliteraient cette étude encore peu avancée ; ces dessins devront rendre, avec les formes rigoureusement exactes de la plante sculptée, son relief et, si je peux parler ainsi, son effet dans l'ornementation murale.

Certains détails d'architecture devront, par leur richesse et leur rareté, obtenir la préférence dans les esquisses que les membres de la compagnie pourront rapporter de leurs pérégrinations; il n'est nullement nécessaire de les renseigner sur ce point ; je recommande seulement à leur attention les mou-

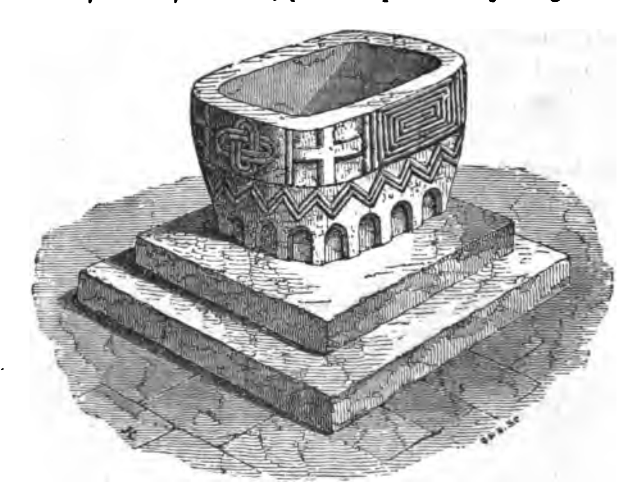


lures qui, comme celles-ci, présentent des figures qui pour-

raient avoir été imitées de celles des tissus anciens : les galons, les torsades, les riches enroulements et d'autres sujets qui montrent le parti qu'on a su tirer de certaines combinaisons reproduites avec plus ou moins de bonheur dans l'architecture romane.

Je vous recommande aussi particulièrement tous les monuments que j'ai désignés sous la dénomination d'*accessoires*, et décrits dans le VI[e] volume de mon Cours d'antiquités.

Les fonts baptismaux, par exemple, dont j'ai figuré un



assez grand nombre, présentent une telle variété de formes que l'on aura long-temps encore la chance d'en rencontrer d'intéressants.

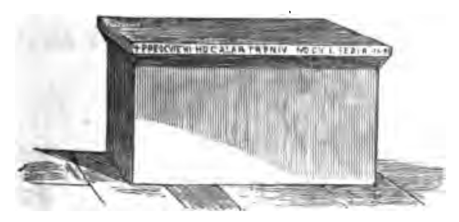
Outre les fonts pédiculés que j'ai particulièrement signalés dans mon Cours, on peut en trouver de formes moins élégantes, que pourtant il sera toujours bon de décrire, de dessiner : il faut surtout faire en sorte qu'ils ne soient pas, comme tant d'autres, jetés hors de l'église ou détruits.

Les bénitiers, en général, beaucoup moins importants que les fonts baptismaux, sont quelquefois anciens et romans; on les a très-peu étudiés: je vous recommande de ne pas négliger ceux qui mériteraient l'attention de la Société française.



BÉNITIER ROMAN.

Les autels anciens, soit que leur table repose sur un massif de maçonnerie cubique, soit qu'elle porte sur des colonnes et que le dessous soit vide (*V. mon Cours d'antiquités, tome* 6), devront être dessinés; s'il existait des inscriptions sur la tranche de la table ou près de l'autel. il ne faudrait pas se borner à les transcrire, mais bien les estamper d'après le procédé indiqué précédemment par la So-



ciété, et facile qu'il est de mettre en œuvre. Cette recommandation s'applique d'ailleurs à toutes les inscriptions anciennes, et nous vous prions de ne pas oublier que la Société française a proposé des prix pour la collection d'inscriptions qui lui seraient présentées Je n'ai pas besoin de vous rappeler les conditions du programme; celui-ci a été publié précédemment dans le bulletin de la Société et reproduit depuis dans l'Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques (1).

(1) Paris, Derache, rue du Bouloy, n°. 7.

Nous vous renouvelons nos précédentes recommandations relativement aux monuments funéraires; les images des défunts sculptées en relief sur des tombes abritées sous des arcades

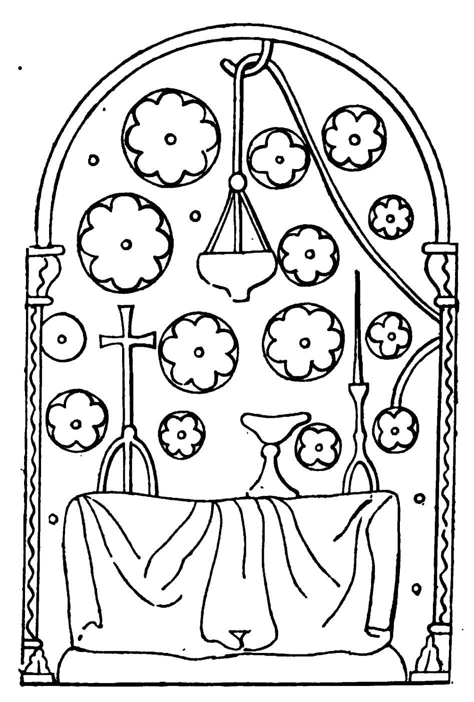


ou sur des tombes isolées (*v. mon Cours d'antiquités, tome* 6, *p.* 377 *et suiv.*), donnent toujours lieu à des observations intéressantes sur les costumes.



Il faut les dessiner et en communiquer des esquisses très-fidèles, qui puissent être confiées au graveur.

L'émaillure appliquée surtout à la décoration des châsses et des vases sacrés, peut donner lieu à d'importantes observations. On peut sur quelques châsses, comme sur celle de Mozat, trouver des représentations d'autels, de calices, de chandeliers.



Les costumes y sont rendus comme sur les vitraux, avec leurs couleurs et leurs broderies. Nous vous prions donc d'apporter des dessins et des descriptions de tous les objets inédits de ce genre que vous aurez rencontrés.

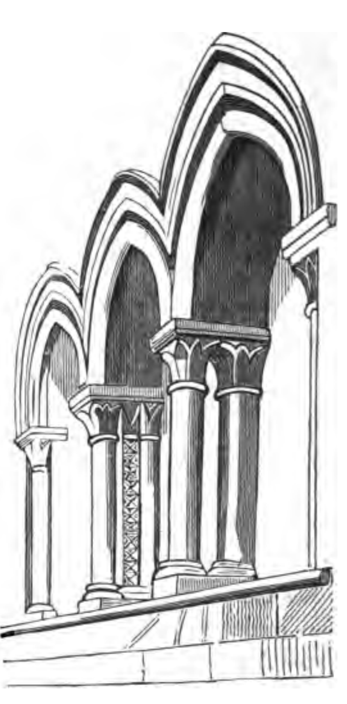
Cette recommandation s'étend à tous les objets anciens, en bronze, que peuvent renfermer certaines églises. Ainsi, les crucifix, les encensoirs antérieurs au XVI[e] siècle, les clo-

chettes ouvragées (1), les chandeliers, en un mot tous les objets qui peuvent exister dans les sacristies, et qui vous paraîtraient devoir être signalés et dessinés seront vus avec intérêt par la Société française.

Les spécimens de l'architecture civile, en étendant, comme je l'ai fait dans mon cours, cette dénomination à tous les édifices qui ne sont pas des *forteresses* et qui ne sont pas consacrés au culte, offriront toujours d'autant plus d'intérêt qu'ils sont beaucoup plus rares que les autres, surtout s'ils sont antérieurs au XVe siècle.

Toutes les maisons du XIIe siècle, et il en existe encore quelques-unes; celles du XIIIe et du XIVe siècle, devront être soigneusement dessinées. On devra chercher à se rendre, autant que possible, compte de leur distribution primitive.

Les salles capitulaires, les réfectoires, les arcades des cloîtres et les autres dépendances des abbayes qui, malgré leur caractère particulier, et si l'on veut *mixte*, appartiennent pourtant à l'architecture



ARCADES DE CLOITRE.

(1) On connaît la curieuse clochette romane trouvée à Reims, par M. l'abbé Querry, et dont M. Didron a fait faire de beaux fac-simile.

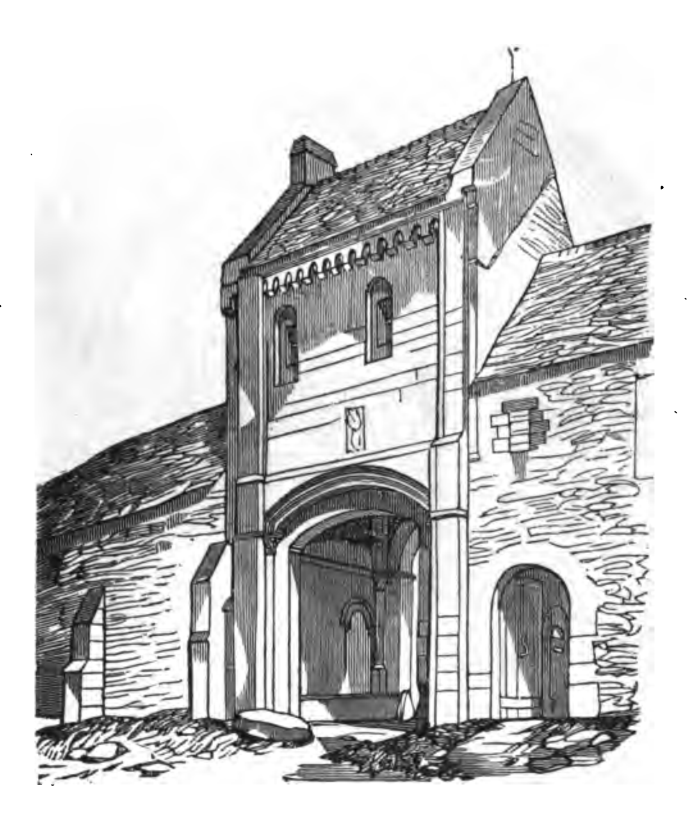
civile d'après la classification que j'ai établie, offriront toujours d'intéressants sujets d'étude. Il faudra les dessiner, et la



SALLE CAPITULAIRE DE ST-PIERRE-SUR-DIVE.

Société française verra toujours avec plaisir les travaux de ce genre. Les grands appartements voûtés aux rez-de-chaussées ne devront pas non plus être oubliés toutes les fois qu'ils mériteront d'être figurés ou décrits.

Nous recommandons aussi les portes d'abbayes et des an-



ENTRÉE DU PRIEURÉ DE ST.-GABRIEL.

ciens manoirs. Les anciennes cheminées, dont nous avons donné quelques spécimens, sont souvent si élégantes au moyen-âge, qu'il faudra dessiner le petit nombre de celles

qui restent. Nous avons vu raccourcir plusieurs de celles que nous avions signalées et bientôt peut-être on aura détruit toutes celles qui subsistent encore.

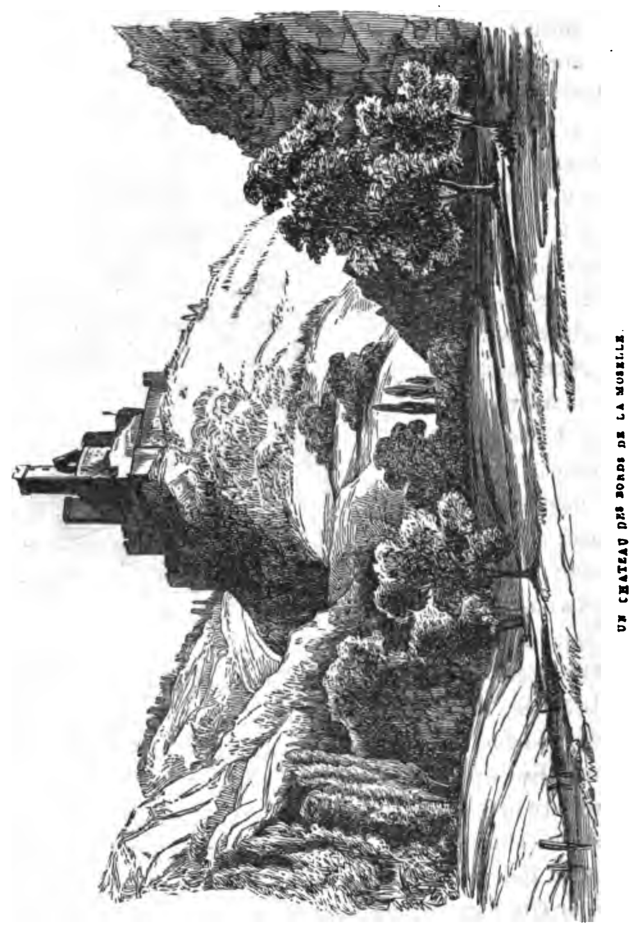


CHEMINÉE DU XIVe SIÈCLE

Quant à l'architecture militaire, on a vu, dans le 5e volume de mon Cours, les principes généraux que j'ai établis pour la classification chronologique de ces édifices ; mais il reste beaucoup d'observations à faire sur les modifications apportées au système de défense, selon les accidents du terrain, selon que les châteaux ont été établis sur des éminences escarpées ou dans un terrain légèrement accidenté. Les châteaux de la Moselle et des bords du Rhin, comparés à ceux de l'Alsace, pourront, dans nos séances à Metz et à Trèves, donner lieu à d'utiles renseignements pour l'histoire de l'architecture militaire au moyen-âge. Nous recommandons donc ce sujet d'études à ceux de nos confrères qui se rendront à Metz ou qui pourraient nous adresser leurs notes.

Pour être bien comprises, ces notes devront être accompagnées de plans ; on ne saurait guère s'en passer quand il s'agit de forteresses, souvent trop irrégulières pour qu'une

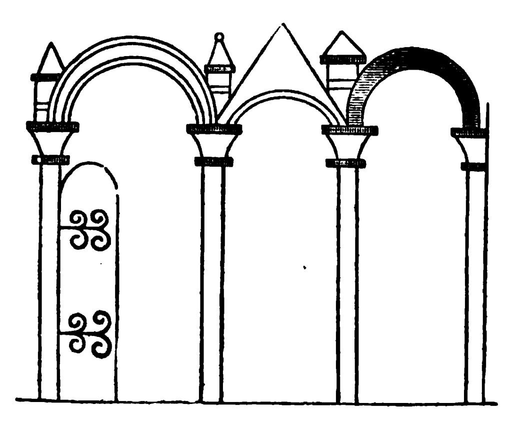
description puisse en faire comprendre la distribution.



UN CHATEAU DES BORDS DE LA MOSELLE.

Le vignettes des manuscrits méritent d'être soigneusement examinées, puisqu'elles nous donnent une multitude de renseignements sur les usages, les costumes, l'iconographie chrétienne au moyen-âge ; elles sont également intéres-

santes au point de vue de l'architecture. Les peintres sur vélin avaient adopté, pour la représentation des arcades, des chapiteaux et des autres détails architectoniques, une méthode expéditive qui ne leur permettait pas toujours de



rendre les moulures et l'effet de leur saillie : ce mode mérite d'être examiné. Les peintures reproduisent d'ailleurs les teintes usitées dans la décoration polychrôme des édifices, et suppléent ainsi à la rareté des peintures à fresque presque toutes ensevelies sous le badigeon du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle.

Je n'ai pas besoin d'appeler votre attention sur ces dernières peintures ; vous les avez examinées avec soin partout où vous avez pu les rencontrer ; mais il est plus facile de les signaler et de les décrire que de les dessiner et de les reproduire en couleur. La Société recommande à tous ceux qui le pourront, de relever, avec la plus grande exactitude et, autant que possible, en couleur, les fresques qu'ils ont reconnues dans des églises ou ailleurs, et de lui en faire parvenir, sinon des dessins coloriés, au moins des esquisses au trait, sur la fidélité et la précision desquelles on puisse compter.

Vous comprenez, par ce peu de mots, quel est le but de nos recommandations; *nous désirons surtout de bons dessins.* Jusqu'ici on a présenté d'excellents mémoires dans nos congrès, mais pas assez de dessins d'édifices décrits; nous espérons que cette année nous en recevrons un plus grand nombre.



ANCIENNES PEINTURES.

Nous aurons encore à nous occuper de la nomenclature architectonique, d'après la proposition faite à la Société française par le savant M. de Lassault, de Coblentz. Une commission spéciale sera formée pour cet objet : les observations ou les notes que vous auriez à communiquer seront mises sous les yeux de cette commission (1).

(1) Toutes les notes, mémoires, dessins destinés à la Société française, devront être parvenus franc de port, à Metz, avant le 30 mai.

DESCRIPTION

D'UN AUTEL PORTATIF

DU Xe. SIÈCLE.

La société de l'Histoire de France vient de faire paraître le second volume de la chronique de Richer. Divers documents intéressants pour l'histoire de l'art se trouvent dans ce volume. La description d'un autel portatif du Xe. siècle, fait par ordre d'Adalbéron, archevêque de Reims (1), mérite d'être notée. J'ai donné, dans mon Cours d'Antiquités (t. VI), quelques détails sur les autels portatifs, sur lesquels on célébrait la messe en voyage, et que l'on appelait *altaria viatica.* L'autel portatif d'Adalbéron offrait une certaine magnificence, et la description qu'en donne Richer est d'autant plus curieuse qu'elle comprend les différents objets accessoires de l'autel. Voici cette description d'après le texte latin, et la traduction de M. Guadet, publiée par la Société de l'histoire de France :

« Preter hæc etiam altare gestatorium non viliori opere effinxit. Super quod, sacerdote apud Deum agente, aderant quatuor evangelistarum expressæ auro et argento imagines, singulæ in singulis angulis stantes. Quarum uniuscujusque alæ extensæ duo latera altaris usque ad medium obvelabant. Facies vero agno immaculato conversas intendebant. In quo etiam ferculum Salomonis imitari videbatur. Fecit quoque candela-

(1) Adalbéron monta sur le siège épiscopal de Reims en 969.

brum septifidum, in quo cum septem ab uno surgerent, illud significare videbatur quod ab uno Spiritu septem gratiarum dona dividantur. Nec minus et arcam opere eleganti decoravit, in qua virgam et manna, id est sanctorum reliquias, operuit. Coronas quoque non minima impensa fabrefactas in ecclesiæ decus suspendit. Quam fenestris diversas continentibus historias dilucidatam, campanis mugientibus acsi tonantem dedit. »

« En outre, il fit faire un autel portatif d'un travail précieux. Sur les quatre angles de cet autel, les images, en or et en argent, des quatre évangélistes assistaient au sacrifice offert par le prêtre. Leurs ailes étendues cachaient jusqu'à la moitié les côtés de l'autel: elles tournaient leurs faces vers l'agneau immaculé. Sur le même autel était représenté le trône de Salomon. Il fit faire aussi un chandelier à sept branches; ces sept branches, sortant d'un seul pied, signifiaient que du seul Saint-Esprit découlent les dons des sept grâces. Il décora aussi le tabernacle d'un travail non moins élégant, et il y renferma la verge [de Moïse] et la manne, c'est-à-dire les reliques des saints. Il suspendit aussi des couronnes fabriquées à grand prix pour l'ornement de son église; il éclaira cette même église par des fenêtres où étaient représentées diverses histoires et la dota de cloches mugissantes à l'égal du tonnerre. »



ANALYSE

DE

PLUSIEURS PRODUITS D'ART D'UNE HAUTE ANTIQUITÉ,

Par J. GIRARDIN,

Professeur de chimie à Rouen, correspondant de l'Institut.

L'examen chimique des matières premières et des produits de l'industrie et des beaux-arts chez les anciens, est intéressant au double point de vue de l'histoire de la science et de l'archéologie. Placé au centre d'une province où, plus que partout ailleurs peut-être, l'étude des vieux monuments, la recherche de tous les débris d'une civilisation d'un autre âge, sont en honneur, j'ai besoin, à chaque instant, de recourir aux lumières de la chimie analytique pour répondre convenablement aux questions qui me sont adressées par les antiquaires Normands. Parmi les faits assez nombreux que ma position m'a permis de recueillir, je choisis les suivants pour les livrer à la publicité.

I.

Sur une couleur bleue minérale, trouvée dans une villa gallo-romaine, du département de la Seine-Inférieure, et déposée aujourd'hui au musée des antiquités de Rouen.

Dans la forêt de Brotonne, à peu de distance de Routot

(Eure), on a découvert, il y a quelques années, les restes d'une villa gallo-romaine assez importante, à en juger par une superbe mosaïque et autres objets d'art que les fouilles dirigées avec une grande habileté par M. Charlier, inspecteur des forêts, à Caudebec, ont mis à jour.

En 1843, on a reconnu une salle de bains complète, une étuve, puis une vaste cave de forme carrée, de 3 mètres de profondeur, parfaitement conservée et exactement semblable aux nôtres.

Au nombre des objets curieux recueillis dans cette cave, se trouvait un vase que la pioche d'un ouvrier a brisé, et qui renfermait plusieurs kilogrammes d'une substance d'un bleu clair, ayant sans doute été en poudre, mais que l'humidité avait réunie en masse.

En 1843, à mon retour des vacances, M. Bertran, commissaire de police à Rouen, qui venait de visiter les fouilles de la forêt de Brotonne, m'apporta un échantillon de cette couleur bleue et m'engagea à en faire l'analyse.

Cette matière est d'un bleu pâle, en morceaux concrétionnés, mais très-friables. Son aspect et sa consistance terreuse prouvent que primitivement elle était en poudre fine. Elle n'a aucune saveur; elle ne cède rien à l'eau; mais elle fait une vive effervescence avec les acides.

100 parties de cette matière cèdent à l'acide chlorhydrique 15, 5 de carbonate de chaux avec des traces de fer.

Après ce traitement, la poudre insoluble a tout-à-fait l'apparence et la couleur de l'azur ou de l'outremer factice; elle est rude au toucher, et en l'examinant à la loupe, on reconnaît facilement que c'est une matière vitreuse qui a été pulvérisée.

Cette poudre bleue résiste à la plus forte chaleur sans se décolorer ni fondre, elle ne fait que s'agglomérer. Les acides les plus énergiques n'ont aucune action sur elle; elle est à

peine attaquée par l'eau régale, mais chauffée au rouge avec plusieurs fois son poids de potasse caustique, elle fond et donne par le refroidissement une masse d'un vert sombre qui se dissout en grande partie dans l'acide chlorhydrique concentré.

Une analyse qualitative m'a permis de reconnaître, dans cette substance, dépouillée à l'avance du carbonate de chaux avec lequel elle est mêlée, beaucoup de silice, de l'alumine, de la chaux avec des traces de magnésie et de fer, de la soude et de l'oxyde cuivrique, sans aucune trace d'oxyde de cobalt.

L'analyse quantitative m'a donné les nombres suivants :

Silice.	49 , 4
Alumine.	6 , 4
Chaux avec traces de magnésie et de fer.	19 , 4
Soude.	15 , 5
Oxyde cuivrique.	9 , 3
	100 , 0

La matière colorante bleue trouvée dans la villa gallo-romaine de la forêt de Brotonne, est donc un verre coloré par de l'oxyde de cuivre, tout-à-fait analogue au *Cæruleum* de Vitruve ou à la *fritte d'Alexandrie* ou *de Pouzzole*, que les artistes romains employaient pour la peinture à fresque et la décoration des appartements.

Chaptal, le premier, a fait, en 1809, une analyse qualitative de cette couleur sur un échantillon trouvé dans la boutique d'un marchand de couleurs de Pompeïa, et qui lui avait été donné par l'impératrice Marie-Louise. Il l'a comparée à la *cendre bleue* des modernes, et il avance que son emploi doit remonter à des siècles bien antérieurs à celui qui a vu disparaître Pompeïa sous un déluge de cendres, puisque Descotils a reconnu la même couleur cuivreuse sur

les peintures hiéroglyphiques d'un monument de l'ancienne Egypte (1).

Sir H. Davy parle de la même couleur minérale dans son curieux mémoire sur les *couleurs dont se servaient les anciens dans la peinture*, publié en 1815 (2). Il dit que les parties bleues du monument de Caïus Cestius, de la noce Aldobrandine et des bains de Titus, à Rome, ont été faites avec cette matière. Dans une fouille pratiquée, en mai 1814, à Pompeïa, devant ce célèbre chimiste, on retira un petit pot qui contenait une couleur bleue pâle; c'était un mélange de chaux et de *fritte d'Alexandrie.*

Davy a seulement donné l'analyse qualitative de cette couleur bleue, et il rapporte le passage de Vitruve qui fait mention de sa préparation. Voici ce passage, reproduit avec corrections par M. Hœfer, dans son *histoire de la chimie* (3).

« La préparation du bleu fut primitivement inventée à Alexandrie, et Nestorius en a depuis établi une fabrique à Pouzzole. L'invention en est admirable: on broie ensemble du sable avec de la fleur de natrum (carbonate de soude) aussi menu que de la farine; on la mêle avec de la limaille de cuivre; et on arrose le tout avec un peu d'eau, de manière à en faire une pâte. On fait ensuite avec cette pâte plusieurs boules que l'on fait sécher. Enfin, on les chauffe dans un pot de terre placé sur un fourneau, de manière que par la violence du feu, la masse entre en fusion et donne naissance à une couleur bleue (4). »

(1) Chaptal. — *Notice sur quelques couleurs trouvées à Pompeïa.* — Annales de chimie, 1re. série, t. 70, p. 22.

(2) Annales de chimie. 1re. série, t. 96, p. 72.

(3) Hœfer.—Histoire de la chimie, t. 1, p. 162.

(4) Vitruve. VII. 9.

C'est avec cette matière vitreuse que les artistes romains obtenaient toutes leurs nuances de bleu, en mélangeant le verre pulvérisé très-fin avec des proportions variables de craie, qui servait alors à étendre les couleurs, de même que chez nous on fait usage de céruse pour allonger les autres couleurs à l'huile.

Dans des fouilles, pratiquées à Rome en 1842, on a trouvé plusieurs boules d'un beau bleu céleste ayant environ un demi-centimètre de diamètre ; elles étaient dans une boutique attenant aux bains de Titus, et qui a paru être celle d'un peintre ou d'un marchand de couleurs. M. Delesse, ingénieur des mines, qui en a fait l'analyse, donne ainsi leur composition :

Silice.	16 , 5
Alumine.	10 , 7
Chaux.	28 , 8
Magnésie et alcalis.	10 , 0
Oxyde de cuivre.	10 , 0
Eau et acide carbonique de substances étrangères.	25 , 0
	100 , 0 (1).

C'est donc encore la *fritte d'Alexandrie* avec d'autres proportions.

M. l'abbé Cochet m'a remis, en décembre 1843, plusieurs fragments de crépis d'un bleu pâle, qui ont été trouvés en 1842 par M. Triboulet, dans le *champ aux Tuiles*, à St.-Jean de Folleville, canton de Lillebonne (Seine-Inférieure). L'analyse m'a démontré que la teinte de ces crépis est due à la *fritte d'Alexandrie*.

M. de Caumont m'a envoyé de Caen, en 1844, un petit morceau d'une fresque teinte en bleu pâle, trouvé à Vieux,

(1) Journal *L'Institut* du 30 novembre 1843. 1re. section, p. 416.

dans le Calvados, et d'origine gallo romaine. J'ai encore trouvé là, comme principe colorant, la *fritte d'Alexandrie.*

Sur de nombreux crépis colorés, recueillis, en 1844, dans la forêt de Brotonne, par M. Deville, directeur du musée d'antiquités de Rouen, j'ai également reconnu la présence de la même matière colorante métallique.

L'existence de la même couleur bleue à Herculanum et à Pompéïa ; à Rome ; dans la villa gallo-romaine de la forêt de Brotonne ; dans les environs de l'ancienne *Juliobona* (Lillebonne) ; aux Vieux, dans le Calvados, démontre que la *fritte d'Alexandrie* était d'un emploi général pour la peinture et la décoration, à l'époque de la domination romaine.

La beauté et la solidité de cette couleur bleue, qui résiste à l'action des agens chimiques les plus énergiques, et à celle non moins destructive de l'air, de la lumière et de l'humidité, devraient engager nos peintres et nos décorateurs à reprendre l'usage de cette couleur, qui aurait encore l'avantage d'être moins coûteuse que le smalt ou azur de cobalt. On peut l'obtenir en calcinant fortement pendant deux heures à la forge un mélange de 60 parties de sable siliceux, 45 parties de sel de soude et 9 à 10 parties de limaille de cuivre.

II.

Sur des crépis coloriés trouvés dans des villas gallo-romaines du département de la Seine-Inférieure.

M. l'abbé Cochet a découvert, en 1843, dans la plaine de Bordeaux, près Etretat (Seine-Inférieure), une villa romaine d'une grande importance, sur laquelle il a publié une intéressante notice au commencement de 1844 (1).

(1) Cochet.—*Fouilles d'Etretat en 1843, avec un plan géométrique de la villa romaine de Bordeaux, près Etretat.* —Revue de Rouen et de la Normandie. N°. 1. Janvier 1844, p. 25.

Les murs de cette villa ont été originairement recouverts de crépis coloriés, car on a trouvé beaucoup de fragments dont la couleur était très-vive et très-bien conservée; la teinte en était uniformément rouge. M. Cochet, désirant connaître la nature de la matière colorante de ces crépis, m'en remit quelques morceaux sur lesquels j'ai opéré. J'ai facilement constaté que ces crépis doivent leur couleur à l'*ocre rouge*.

Les artistes romains employaient beaucoup les ocres rouges pour la peinture à fresque et le coloriage des murs. Théophraste, Vitruve et Pline décrivent plusieurs terres rouges dont on faisait usage de leur temps. La *Sinopide* ou terre de Sinope, ville de la Cappadoce, le bol d'Arménie, la *Rubrica* ou terre de Lemnos, la terre d'Egypte et d'Afrique, l'ocre jaune, produisaient une couleur rouge au moyen de la calcination (1). Chaptal a trouvé des ocres rouges au nombre des couleurs découvertes à Pompéïa dans la boutique d'un marchand de couleurs (2). Sir H. Davy a aussi reconnu, par l'analyse, que les ombres des figures dans la peinture à fresque des bains de Titus, et les rouges de la noce Aldobrandine ont été obtenus avec des ocres rouges, et il a trouvé des fragments de ces terres ferrugineuses dans un grand vase de terre qui fut extrait, en 1813, d'une chambre découverte des bains de Titus (3).

Outre les ocres rouges et jaunes, les anciens connaissaient encore, comme nous, une troisième espèce de ces terres argilo-ferrugineuses, c'est-à-dire l'*ocre brun* ou *terre d'ombre* qui doit sa teinte à un mélange d'hydrates de fer et de manganèse. Ce qui le prouve, c'est que sur des crépis

(1) Pline. Hist. natur. lib. XXXV. 13 à 16.

(2) Chaptal—Loc. citato. p. 23.

(3) Davy.—Loc. citato. p. 77.

trouvés par M. Deville, dans la villa de la forêt de Brotonne, dont j'ai parlé précédemment, il y en avait un dont les peintures bistres m'ont offert les deux oxydes métalliques qui constituent essentiellement la *terre d'ombre*. Cette espèce d'ocre existe en Italie, notamment à Nocera en Ombrie, d'où lui vient son nom vulgaire ; elle est aussi très-abondante dans l'île de Chypre. Il n'est donc pas étonnant que les anciens, qui cherchaient partout des matières minérales propres à la peinture, aient utilisé de bonne heure les tons chauds et prononcés de l'argile manganésifère. Pline parle d'un ocre venant d'Afrique et qu'il nomme *Cicerculus*, à cause de sa couleur analogue à celle du pois chiche (1). L'oxyde noir de manganèse était déjà, dès cette époque, employé à la coloration du verre, puisque Davy en a constaté la présence dans deux échantillons de verre romain teints en pourpre (2).

III.

Sur un vase en cristal trouvé dans un tombeau gallo-romain des environs de Rouen.

Dans le courant de mars 1843, les terrassiers du chemin de fer de Paris à Rouen, occupés à élargir la tranchée du chemin, entre Sotteville et Quatremares, près Rouen, mirent à nu deux cercueils antiques, en pierre calcaire, parfaitement conservés. Ces cercueils, d'origine gallo-romaine, renfermaient des médailles en bronze à l'effigie de Constantin-le-Grand, des anneaux en cuivre, de petits clous en fer, des squelettes, des vases en verre et un vase en terre cuite. Les vases en verre présentent la conformité la plus complète avec ceux qu'on rencontre journellement dans les sépultures

(1) Pline. Lib. XXXV. 13.
(2) Davy. — Loc. citato. p. 201.

romaines. Ils étaient vides, sauf un d'entre eux qui présentait sur le côté où il était couché, un dépôt noirâtre qui, examiné au microscope, m'offrit le détritus de petits insectes coléoptères. Ces insectes s'y seront sans doute introduits pour dévorer la matière qu'il contenait, et qui pouvait être du lait ou du miel. Ils y auront péri, ne pouvant en sortir.

Un des vases, beaucoup plus petit que tous les autres, est d'une pâte infiniment plus blanche et plus fine. On dirait un cristal de roche dont le temps aurait terni l'éclat et qu'il aurait revêtu d'une pellicule argentée. Ce vase fut trouvé fendu en plusieurs morceaux; il a très-peu de consistance et de ténacité. Il a des parois fort épaisses. Cette circonstance ne paraissant pas suffisante pour expliquer son poids extraordinaire, eu égard à la petitesse de ses proportions (il a 16 centimètres de haut sur 3 1/2 de large seulement), M. Deville, qui recueillit avec soin lés précieux débris des tombeaux gallo-romains (1), présuma qu'il pouvait entrer du plomb ou tout autre métal dans sa composition. Il m'en remit un fragment avec prière de l'analyser. L'examen que j'en fis, et dont il est superflu de donner ici les détails, me prouva que ce verre contient du plomb en proportions notables, avec une trace de cuivre (2). C'est donc un véritable *cristal*, préparé avec un minium renfermant, comme celui qu'on emploie dans nos ateliers, une faible quantité de cuivre.

(1) Voir sa notice intitulée : *Découverte de sépultures antiques à Quatremares.*—Revue de Rouen et de la Normandie. Cahier d'avril 1843.

(2) C'est par erreur que M. Deville a associé le nom de M. Preisser au mien pour cette analyse. Bien que travaillant sous moi dans mon laboratoire, à cette époque, M. Preisser est resté étranger à l'examen du cristal de Quatremares. Suum cuique.

Les anciens connaissaient parfaitement la litharge et le minium qu'ils employaient, la première, pour les emplâtres, le second pour matière colorante ; mais jusqu'ici on en était réduit aux conjectures sur la question de savoir si le verre à base d'oxyde de plomb ou le *cristal* leur était connu. Quelques passages de Pline permettent de le supposer, mais ils ne sont pas assez explicites pour qu'on puisse se prononcer d'une manière certaine à cet égard (1).

Maintenant il ne peut rester douteux, d'après mon analyse du vase de Quatremares, que les anciens n'aient connu la fabrication du cristal. C'est donc une industrie chimique de plus à ajouter au catalogue de celles qu'ils savaient déjà exploiter avec succès.

IV.

Sur un vase étrusque en verre coloré en bleu.

M. Deville m'a remis, au commencement de 1845, de petits fragments de verre coloré en bleu dans sa pâte, afin de déterminer la nature de la matière colorante de ce verre. Ces fragments dépendent d'un vase apporté d'Italie et trouvé dans la partie des Etats romains répondant à l'ancienne Etrurie. M. Deville pense qu'il doit provenir d'un tombeau étrusque.

Ce petit vase, sous le rapport de la matière et de sa fabrication, un des plus remarquables qui existent dans les musées et dans les cabinets de l'Europe, est une simple coupe, sans anses, ni pied, peu profonde et affectant la forme de nos soucoupes modernes. Sa pâte se compose de lames de verre, enrubannées, se repliant sur elles-mêmes,

(1) Pline.—Hist. nat. Lib. 36. cap. LXVII. p. 244. vol. 20 de l'édition de Pankoucke.—Ibid.—Lib. 37. cap. X. p. 314.

de couleurs bleu et rouge brun, et fondues avec une netteté et en même temps une douceur et une délicatesse admirables, le tout semé de taches jaunes et blanches. Un filet bleu et blanc forme la bordure de la coupe.

Les modernes qui, depuis quelques années, ont fait de si grands progrès dans l'art du verre coloré, n'ont encore rien produit qui approche de la beauté de ce verre.

La coupe a 0m. 13 de diamètre sur 0m. 035 seulement de hauteur. Elle fait partie de la collection de notre musée d'antiquités, excessivement riche en verreries antiques.

L'analyse chimique des fragments de ce vase curieux m'a démontré que sa belle couleur bleue est due à l'oxyde de cobalt.

Ce fait est très-intéressant et confirme ce que sir H. Davy avait déjà observé en 1815. Voici ce que dit ce célèbre chimiste dans son mémoire *sur les couleurs des anciens* (1) :

« Les vases d'un verre bleu transparent, qu'on trouve dans les tombes de la grande Grèce, sont teints avec le cobalt; en analysant différents anciens verres bleus transparents, que M. Millingen a eu la bonté de me donner, j'ai trouvé qu'ils contenaient tous du cobalt. »

Il ajoute que tous les verres bleus transparents grecs et romains qu'il a examinés contenaient du cobalt, tandis que tous les verres bleus opaques devaient leur couleur à du cuivre.

Les anciens connaissaient donc le cobalt. Vitruve nous apprend qu'il y avait une manière d'imiter le *bleu indien* ou *l'indigo*, en mêlant la poudre du verre appelé par les Grecs ὑαλος avec de la craie *sélinusiène* ou *annulaire*, qui n'était autre chose que de l'argile blanche ou de la craie mêlée avec un verre coloré. Pline fait aussi mention de la même mé-

(1) Davy.—Loco citat. p. 72.

thode. Ce verre coloré ou υαλος devait être, d'après cela, analogue à notre smalt, et coloré, comme ce dernier, par de l'oxyde de cobalt.

Théophraste, en traitant de la fabrication du verre, parle, comme d'un oui dire, du cuivre dont on se servait pour donner une belle couleur à ce verre, et il est extrêmement probable que les Grecs prenaient le cobalt pour une espèce de cuivre. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette confusion a duré jusqu'en 1742. Dès le XVI[e]. siècle, on employait le minerai de cobalt, sous le nom de minerai de cuivre, pour fabriquer l'émail bleu. Paracelse, le premier, désigna sous le nom de *cobalt*, un métal de la couleur du fer, sans éclat, et difficile à travailler (1); mais ce n'est qu'en 1742 que George Brandt, conseiller au département des mines de Suède, démontra que les propriétés du minerai qui donne le smalt, sont dues à un métal, ou, comme on disait alors, à un demi-métal particulier, distinct du cuivre et de tous les autres régules métalliques Plus heureux ou plus habile que ses prédécesseurs, il parvint à l'isoler (2). Lehmann en 1761, et Bergmann en 1780, ayant confirmé la découverte de Brandt, le cobalt a définitivement pris sa place, dès ce moment, dans le catalogue des métaux.

V.

Sur un verre bleu transparent d'origine gallo-romaine.

M. de Caumont m'a envoyé, en 1844, deux morceaux d'un verre transparent d'une belle couleur bleue d'azur, trouvés à Jort, près de Falaise, localité assez curieuse pour les antiquités gallo-romaines qu'on y a rencontrées. On sait

(1) Œuvres de Paracelse, édit. Huser. t. VIII, p. 359.

(2) Act. Societ. reg. Scient. Upsal., ann. 1742.

que le verre bleu n'est pas rare dans le midi de la France et en Italie; beaucoup d'urnes cinéraires ont été faites en verre semblable (1) ; mais on en a trouvé fort rarement dans nos localités.

Le verre que j'ai examiné offre une grande épaisseur et ses surfaces sont irisées, mais il n'a souffert dans sa pâte aucune altération. Au premier abord, je croyais avoir affaire à un verre teint par le cobalt; mais j'ai été très-surpris de n'y rencontrer que de l'oxyde de cuivre pour principe colorant métallique. C'est encore la célèbre *fritte d'Alexandrie* qui a été employée pour la fabrication de ce verre azuré. Sir. H. Davy a donc eu tort de dire que tous les verres bleus transparents anciens doivent leur couleur à du cobalt. Mon analyse prouve que la *fritte d'Alexandrie* ou l'oxyde de cuivre servait aussi à teindre les verres transparents, et il est probable même qu'elle servait plus souvent que le minerai de cobalt, parce qu'elle était mieux connue, qu'on la préparait en grande quantité, sans doute à très-bas prix, et qu'on l'utilisait partout dans la peinture. L'examen chimique des urnes cinéraires du Midi serait donc intéressant à faire; je suis persuadé qu'on y trouvera du cuivre, et non du cobalt.

VI.

Sur une soudure antique.

M. Deville m'a remis, dans le courant de 1845, sous le nom de *Soudure antique*, une poudre grise extraite d'un vase de métal, et m'a prié d'en faire l'analyse.

Cette poudre ne renferme que du plomb, avec des parcelles de sable, sans aucune trace d'étain. Le sable est évi-

(1) De Caumont. — Cours d'antiquités. t. 2. Art. *Urnes cinéraires.*

demment accidentel. Une partie du plomb est à l'état de carbonate, par suite de l'action de l'air.

Cette poudre métallique diffère donc de notre soudure actuelle, qui est un alliage d'une partie d'étain et de deux parties de plomb. Mais on sait que depuis plusieurs années, grâce à M. Desbassyns de Richemont, on soude parfaitement le plomb avec le plomb lui-même, ce qui s'appelle la *soudure autogène*. Peut-être bien, à une époque plus reculée, employait-on déjà ce moyen qui n'offre pas de grandes difficultés d'exécution ? Il serait très-intéressant de vérifier ce fait par l'examen de toutes les soudures antiques qu'on pourra se procurer.

Voici la note que M. Deville m'a remise depuis, à l'occasion de mon analyse :

« La soudure que vous avez analysée, provient d'une urne cinéraire antique, en plomb, qui a été découverte à Roncherolles, près Bolbec, dans la propriété de M. J. Fauquet, en 1843. Cette urne renfermait des os calcinés par le feu, et une petite fiole en verre verdâtre, du genre des vases dits *lacrymatoires*. Elle est de forme cylindrique, haute de 0^m. 24 sur 0^m. 22 de diamètre. La feuille de plomb, qui forme le tambour de l'urne, était rapprochée, et au point de jonction, retenue par du métal, formant une espèce de bourrelet. C'est la soudure dont vous avez analysé un morceau. Le fond de l'urne est soudé avec la même matière ; le couvercle est simplement superposé.

« Cette urne est ornée, extérieurement, de cercles et de filets perlés, en relief, disposés symétriquement. En l'absence de toute inscription et de médailles, il n'est pas possible de fixer, d'une manière positive, l'époque de ce petit monument et de la sépulture à laquelle il se rapporte. Néanmoins, d'après le style des ornements, l'incinération du corps, et la comparaison que j'ai pu faire avec quelques autres urnes

et cercueils, également en plomb, trouvés dans le département de la Seine-Inférieure, je suis porté à croire que l'urne cinéraire de Roncherolles appartient à la première moitié du IIIe. siècle.

« M. J. Fauquet a fait don de cette belle urne au musée départemental des antiquités. »

VII.

Hachettes gallo-romaines en bronze.

On a découvert au commencement de 1845, dans la forêt de Roumare, un dépôt de petites hachettes gallo-romaines en bronze; la plupart étaient brisées en deux. M. Deville m'en envoya deux échantillons avec prière d'en faire l'analyse. La couleur pâle du métal lui fit penser qu'il devait renfermer une forte proportion d'étain. J'en fis l'examen avec d'autant plus d'empressement, que nous possédons encore fort peu d'analyses des alliages de cuivre, avec lesquels les anciens fabriquaient leurs armes et leurs outils.

D'après mes expériences, le bronze des hachettes gallo-romaines est ainsi composé :

Cuivre.	77 , 77
Etain..	19 , 61
Zinc.	1 , 44
Plomb.	1 , 18
	100 , 00

Il est évident que la présence du zinc et du plomb dans cet alliage est accidentelle et tient à l'impureté du cuivre et de l'étain employés par le fondeur gallo-romain.

Le 12 février 1846, M. Deville m'a envoyé un fragment de hachettes gauloises trouvées aux environs d'Elbeuf. Le métal est rougeâtre, et se lime assez facilement; il est très-cassant, et ne contient que :

Etain.	25, 1
Cuivre.	74, 9
	100 0

Ces deux exemples prouvent que les ouvriers anciens fabriquaient leurs armes avec des alliages fort différents, et que, comme nos fondeurs actuels, ils n'opéraient pas d'après les mêmes recettes.

En tout cas, les deux bronzes précédents sont beaucoup plus riches en étain que le bronze actuel des statues, canons et médailles, qui n'en renferme que 8 à 12 p. °/₀; ils se rapprochent davantage de l'alliage qui sert à fabriquer les instruments sonores (cloches, cymbales, tam-tams) et qui contient de 20 à 22 p. °/₀ d'étain.

Pearson a examiné un *Lituus* romain, différentes hallebardes, et des haches ou instruments à couper, des anciens Celtes; il n'y a trouvé que du cuivre et de l'étain; ce dernier, dans les proportions de 10 à 14 p. °/₀ (1).

Vauquelin a trouvé dans un poignard antique, rapporté d'Egypte par M. Passalacqua:

Cuivre.	85
Etain..	14
Fer.	1
	100 (2).

VIII.

Sur un Sédiment trouvé dans un vase égyptien.

Le 23 mai 1845, M. Deville m'adressait la lettre suivante :

« Je vous envoie un sédiment que j'ai recueilli dans un

(1) Annales de chimie, t. 23, p. 150.

(2) Traité des essais par la voie sèche, de M. Berthier. t. 2. p. 425.

petit vase égyptien en verre d'une haute antiquité. Ce petit vase me paraît de la nature de ceux qui recevaient des parfums et des baumes. La poussière que je vous remets peut-elle être analysée et quelle est-elle? Je m'en rapporte, à cet égard, à votre savoir et à votre complaisance. »

Voici ma réponse :

« Le sédiment noirâtre et pulvérulent que vous m'avez envoyé dernièrement, ne contient aucune trace de matières organiques, résineuses ou autres.

« Il est presqu'entièrement composé de sulfure de plomb, avec une trace de fer et de carbonate de chaux.

« Quelle peut-être l'origine de ce sulfure de plomb? Est-ce du sulfure en poudre qui a été mis dans ce vase, ou est-ce le résultat de l'altération d'un fragment de plomb par le contact d'hydrogène sulfuré produit par la putréfaction de matières animales détruites? C'est ce qu'il m'est impossible de dire.

« Les Egyptiens se servaient-ils du sulfure de plomb naturel en poudre comme d'une matière de toilette, de même que les Hébreux et autres peuples de l'antiquité employaient le sulfure d'antimoine comme fard pour noircir les sourcils? J'avoue que je n'ai rien trouvé dans les annales historiques de la science qui ait trait à cet emploi. Je sais seulement que le sulfure de plomb est connu depuis une très-haute antiquité, et que sa préparation se trouve décrite dans Dioscoride.

« Pour éclairer cette question de la présence du sulfure de plomb dans le vase égyptien, présence bien singulière, il faudrait savoir d'où le vase provient, où il était placé, s'il était entouré de matières animales en putréfaction, ou s'il pouvait recevoir des émanations putrides. »

M. Deville eut l'obligeance de me transmettre, le 20 juillet, les documents suivants sur le vase égyptien en question. Je transcris les passages de sa lettre qui y ont rapport :

« Le résidu en *sulfure de plomb* que vous avez constaté dans le petit vase égyptien, y a été mis certainement à dessein, et doit se rattacher à quelque cosmétique. Il est évident que ce vase ou fiole a servi à la toilette. C'est donc un fait nouveau, fort curieux, acquis à la science.

« Le petit vase qui contenait cette substance présente une pâte vitreuse de plusieurs couleurs (le bleu et le jaune dominent) ; il n'a que 0^m 09 de hauteur ; c'est un véritable flacon de dame. »

IX.

Sur un vase en cuivre étamé d'origine gallo-romaine.

Dans le courant de septembre de l'année dernière, M. l'abbé Cochet a découvert un cimetière romain à Neuville, dans le faubourg du Pollet, à Dieppe. Les fouilles qu'il a fait exécuter ont été très-fructueuses, puisque sur un espace de 25 mètres de long sur 6 de large, il a pu recueillir plus de 220 vases funéraires en terre et en verre, avec différents objets métalliques (1). Parmi ces derniers se trouvait une petite coupe en métal blanc, verdegrisé par place, sans pieds ni anses, et qu'on a rencontrée dans la sépulture la plus distinguée par la forme de ses vases. M. Cochet la croyait en bronze. Il me la remit pour que j'en fisse l'examen.

Voici ce que je lui écrivais, à la date du 6 décembre 1845 :

(1) Voir le rapport sur ces fouilles adressé à M. le préfet de la Seine-Inférieure par M. l'abbé Cochet. — *Revue de Rouen et de la Normandie*, cahier d'octobre 1845, p. 201.

« Quant à la petite coupe métallique que vous m'avez envoyée, cette coupe a ceci de remarquable que c'est un vase en cuivre rouge, qui a été étamé. Pendant quelque temps, j'ai cru que c'était du bronze en totalité; mais, en limant avec précaution les bords supérieur et inférieur de cette coupe, j'ai mis à nu le métal intérieur, qui est d'un rouge vif, et qui consiste en cuivre pur. L'étamage, qui lui a donné une teinte blanche, qui s'est si bien conservée, a été fait avec de l'étain allié de plomb, dans les proportions suivantes:

Etain.	68, 88
Plomb.	31, 12
	100 00

« Il n'y a ni zinc, ni argent.

« A propos de l'étamage, au point de vue historique, voici ce que j'en ai dit dans mes *Leçons de chimie élémentaire* (1):

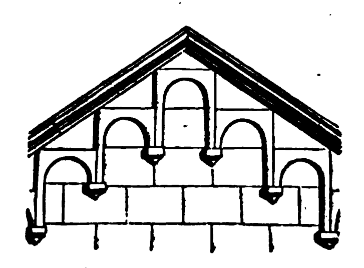
« L'étamage du cuivre est une opération fort ancienne, et c'est aux Gaulois que revient, d'après Pline, l'honneur de cette belle découverte, si utile à la santé de l'homme. Mais le naturaliste romain ne nous dit pas si les Gaulois employèrent l'étain comme une précaution contre le vert-de-gris, ou seulement comme un objet de luxe pour divers ornements de leurs meubles. Cependant, ce qui ferait croire qu'ils commencèrent d'abord par étamer leur batterie de cuisine, c'est que, par la suite, ils substituèrent l'argent à l'étain pour étamer les mors de leurs chevaux, le harnais de leurs attelages, et même jusqu'à leurs voitures. Les habitants de Bourges excellaient surtout dans ce genre d'industrie, imaginé à Alise, aujourd'hui Provins. »

« La composition de l'étamage de votre coupe prouve que

(1) *Leçons de chimie élémentaire, appliquées aux arts industriels et faites le dimanche à l'école municipale de Rouen*; 3e édition. Paris 1846. —1re partie, chimie minérale, p. 439.

les Gaulois ou les Gallo-Romains faisaient usage, non d'étain pur, mais d'un alliage d'étain et de plomb (1). »

(1) M. Lenormand, conservateur du cabinet des médailles et membre de l'Institut, consulté sur cette découverte, a répondu que beaucoup de vases de la bibliothèque royale pourraient être aussi étamés, qu'on ne les a point examinés chimiquement, que l'analyse de M. Girardin est fort intéressante, qu'elle doit engager à examiner si beaucoup de vases regardés comme argentés, ne sont point étamés, comme celui dont M. Girardin a fait l'analyse.



OBSERVATIONS

SUR LES

PEINTURES DE SAINT-SAVIN ;

Par M. P. MÉRIMÉE,

Inspecteur général des monuments historiques de France.

De toutes les publications faites par les soins du gouvernement, aucune n'est plus importante, pour l'histoire de l'art, que le beau volume in-folio, accompagné de planches coloriées, qui renferme la description des peintures à fresque de Saint-Savin, département de la Vienne. Ces peintures, signalées par quelques voyageurs, étaient pourtant à peu près inconnues avant 1830. En 1834, la Société française pour la conservation des monuments les fit examiner par plusieurs de ses membres. Deux mois après, M. Mérimée, inspecteur général des monuments, les visita avec la plus grande attention. M. Mérimée, si bon appréciateur des monuments de tous les âges, décrivit ces peintures dans un rapport au ministre, et celui-ci, frappé de leur importance, décida qu'elles seraient dessinées et publiées en couleur. M. Mérimée voulut bien se charger de la rédaction du texte.

La Société française a obtenu de M. Mérimée l'autorisation de reproduire quelques pages de ce bel ouvrage, d'un prix trop élevé pour être jamais très-répandu. M. Albert Lenoir, *d'après la permission que le ministre avait accordée à la Société*, lui a procuré des clichés des vignettes intercalées dans le

L'ébauche a été faite au pinceau : c'est un trait esquissé en rouge. Grâce à la solidité de cette couleur, souvent le trait s'est conservé, tandis que les teintes qui les recouvraient ont disparu. Les contours sont tracés avec une facilité singulière et une sûreté de main qui indique autant d'adresse que d'habitude. On ne voit point de *repentirs*, et, pour la netteté du trait, ces compositions rappellent la hardiesse des peintures antiques de Pompéi et d'Herculanum.

La peinture à fresque n'admet qu'un nombre fort borné de teintes, la chaux décomposant toutes les couleurs végétales et beaucoup de couleurs métalliques. La palette des artistes qui ont travaillé à Saint-Savin était des plus restreintes, et je doute qu'ils aient fait usage de toutes les ressources que comportait ce genre de peinture, même de leur temps. Les couleurs qu'ils ont employées sont le blanc, le noir, deux teintes de jaune, plusieurs teintes de rouge, plusieurs nuances de vert, du bleu, et les teintes résultant de la combinaison des couleurs précédentes avec le blanc.

Le blanc des fresques de Saint-Savin couvre peu ; il s'est décomposé souvent, et parfois il est devenu comme translucide. Les inscriptions de la nef tracées en blanc sont maintenant illisibles.

Le noir a été rarement employé pur. Mêlé au blanc, il servait à faire diverses nuances de gris.

Les rouges se sont, en général, très-bien conservés. Ce sont, je crois, des ocres, et, par conséquent, ils n'ont jamais une grande vivacité. La teinte qui se reproduit le plus fréquemment est très-intense, un peu violacée et tirant sur le pourpre.

Les jaunes sont également bien conservés. Il y a des draperies peintes en jaune qui ont un éclat remarquable, et que nos ocres n'ont point, ce me semble, aujourd'hui.

Le bleu est fortement altéré. On s'en est, d'ailleurs, servi

assez rarement. Presque toujours il a pris une teinte verdâtre et sale. L'analyse que M. Chevreul a bien voulu faire, à ma prière, a démontré que le cobalt était la base de cette couleur (1).

Le vert est quelquefois très-brillant et très-vif. J'ignore sa composition, mais je doute que ce soit une terre naturelle. La teinte la plus claire manque, je crois, à la fresque moderne.

Il est inutile de dire qu'aucune de ces couleurs n'a de transparence. Toutes ont un aspect terreux et terne. Il est évident qu'on ne les a jamais recouvertes d'un vernis ou d'un encaustique, comme quelques peintures murales des anciens.

Les couleurs ont été appliquées par larges teintes plates, sans marquer les ombres, au point qu'il est impossible de déterminer de quel côté vient la lumière. Cependant, en général, les saillies sont indiquées en clair, et les contours accusés par des teintes foncées; mais il semble que l'artiste n'ait eu en vue que d'obtenir ainsi une espèce de modelé de convention, à peu près tel que celui qu'on voit dans notre peinture d'arabesques. Dans les draperies, tous les plis sont marqués par des traits sombres, ordinairement rouges, quelle que soit la couleur de l'étoffe. Les saillies sont accusées

(1) « La matière bleue provenant de l'église de Saint-Savin est colorée par le verre bleu de cobalt appelé *smalt*. Après avoir enlevé, au moyen de l'acide chlorhidrique, le sous-carbonate de chaux dont la matière était mêlée, j'ai isolé parfaitement l'oxyde de cobalt du verre bleu, qui ne s'était pas dissous dans l'acide.

« Il est certain que les anciens connaissaient la propriété qu'ont certains minerais de former un verre bleu avec la matière du verre, c'est-à-dire avec la cilice et un alcali, potasse ou soude. H. Davy a constaté, en 1814, que des vases d'un verre bleu transparent, trouvés dans des tombes de la grande Grèce, étaient colorés avec le cobalt, etc. (*Extrait d'une note de M. Chevreul*).

par d'autres traits blancs assez mal fondus avec la teinte générale (1). Il n'y a nulle part d'ombres projetées, et, quant à la perspective aërienne, ou même à la perspective linéaire, il est évident que les artistes de Saint-Savin ne s'en sont nullement préoccupés.

J'ai parlé de la mauvaise qualité des bleus employés dans ces fresques. Le bleu de la plupart des fonds de ciel a disparu. La partie inférieure des fonds, je n'ose dire le terrain, s'est mieux conservée. Presque toujours les figures se détachent sur une couleur claire et tranchante; mais il est difficile de deviner ce que le peintre a voulu représenter. Souvent une suite de lignes parallèles de teintes différentes offre l'apparence d'un tapis; mais cela n'est, je pense, qu'une espèce d'ornementation capricieuse, sans aucune prétention à la vérité, et le seul but de l'artiste semble avoir été de faire ressortir les personnages et les accessoires essentiels à son sujet.

A vrai dire, ces accessoires ne sont que des espèces d'hiéroglyphes ou des images purement conventionnelles. Ainsi les nuages, les arbres, les rochers, les bâtiments, ne dénotent pas la moindre idée d'imitation; ce sont plutôt, en quelque sorte, des explications graphiques ajoutées aux groupes de figures pour l'intelligence des compositions.

(1) On observe, dans les fresques de Saint-Savin, l'application des procédés indiqués par Théophile et par le moine grec auteur du Traité de peinture publié récemment par M. Didron. Ces deux auteurs recommandent de cerner les contours avec une teinte foncée et de marquer les saillies avec des teintes plus claires. L'un et l'autre enseignent à couvrir d'abord l'esquisse avec une teinte plate uniforme assez foncée, que Théophile nomme *Posch*, et le grec Πρόπλασμα. Sur ce fond, on appliquait d'autres teintes plus foncées ou plus claires. Sans doute il faut attribuer à ce procédé singulier, surtout à la composition du posch ou proplasma, les singulières altérations que certaines couleurs ont subies, notamment la transformation de certains roses en verts.

Blasés aujourd'hui par la recherche de la vérité dans les petits détails que l'art moderne a poussée si loin, nous avons peine à comprendre que les artistes d'autrefois aient trouvé un public qui admît de si grossières conventions. Rien cependant de plus facile à produire que l'illusion, même avec cette naïveté de moyens qui semblent l'éloigner. Assurément un mur de scène en marbre, avec sa décoration immobile, n'empêchait pas les Grecs de s'intéresser à une action qui devait se passer dans une forêt ou parmi les rochers du Caucase; et le parterre de Shakespeare, en voyant deux lances croisées au fond de la grange qui servait de théâtre, comprenait qu'une bataille avait lieu : la péripétie l'agitait, et chacun frémissait aux cris de Richard offrant tout son royaume pour un cheval (1).

A côté de cette indifférence pour les détails accessoires, ou, si l'on veut, de cette ignorance primitive, on remarque parfois une imitation très-juste et un sentiment d'observation très-fin dans les attitudes et les gestes des personnages. Les têtes, bien que dépourvues d'expression, se distinguent souvent par une noblesse singulière et une régularité de traits qui rappelle, de bien loin, il est vrai, les types que nous admirons dans l'art antique. Rarement les visages sont peints de profil, et lorsque l'artiste les a rendus de la sorte, il s'est presque toujours écarté de cette noblesse qu'il recherche ailleurs avec soin. Il semble qu'il eût ses modèles de prédilection, qu'il savait reproduire, incapable d'ailleurs d'inventer dès qu'il était réduit à ses propres ressources.

(1) Il me semble voir un commencement de prétention à l'imitation de détail, à ce qu'on appelle aujourd'hui la vérité de la mise en scène, dans une note de Cervantes, qu'il plaça en tête de son siége de Numance, probablement pour l'instruction des directeurs de théâtre. Scipion se dispose à faire une allocution à son armée. — « Ici entreront autant de soldats que faire se pourra, habillés à la romaine, et *sans arquebuses.* »

Dans les différentes compositions de la nef, de la crypte et de la tribune, les fabriques sont toujours peintes de couleurs vives et tranchées, à l'extérieur comme à l'intérieur. Évidemment ce n'est point là une invention de l'artiste; il n'a fait qu'exprimer un usage général de son temps.

Le Seigneur est toujours représenté revêtu d'une robe talaire et d'un manteau très-ample; ses pieds sont nus. Un nimbe crucifère entoure sa tête. On sait que les artistes du moyen-âge ont toujours identifié le Seigneur ou le Père avec Jésus-Christ.

Partout on observe les mêmes costumes à peu près. Sauf les rois et les magistrats, qui portent de longues robes, tous les hommes sont revêtus d'une tunique à manches, fort serrée à la taille et tombant au-dessus du genou. Les poignets et le bas de la tunique sont souvent ornés d'une broderie ou d'une bande d'étoffe de couleur tranchante. Les jambes sont couvertes d'un pantalon étroit, et la chaussure la plus ordinaire paraît ne consister qu'en une semelle attachée à la jambe par des courroies qui s'entre-croisent et montent quelquefois jusqu'au genou. Sur l'épaule droite s'attache un manteau assez étroit et court, tombant jusqu'au jarret; il est fixé non point par une agraffe, mais par un nœud fait avec l'étoffe même du manteau, de la même manière exactement que les Bédouins fixent aujourd'hui sur leur épaule la longue draperie blanche dont ils s'enveloppent. Les anges, les rois, Moïse, et quelques personnages principaux, ont des robes qui descendent jusqu'à la cheville, et par-dessus un manteau long, tourné autour du corps de manière à laisser un bras et une épaule libres; cet ajustement rappelle tout-à-fait celui de plusieurs statues antiques.

Les femmes ont la robe talaire et le manteau médiocrement ample. Les rois portent un bandeau sur le front; mais, sauf quelques exceptions assez rares, tous les personnages sont

figurés la tête nue. Dans la nef et dans la crypte, bien que quelques-unes des compositions représentent des soldats, on ne voit aucune armure. La seule arme défensive est un bouclier arrondi par le haut, pointu par le bas. Quelques personnages semblent encore porter, soit des casques, soit une espèce de bonnet plat et serrant la tête, dont la forme m'est nouvelle. Il y a dans la tribune des soldats dont l'accoutrement rappelle celui des guerriers de la tapisserie de Bayeux. Il faut noter comme un fait curieux que les cavaliers de Saint-Savin n'ont point d'étriers. J'en conclus encore une tradition antique : car, pour ne point copier le harnachement en usage à son époque, le peintre devait avoir l'autorité d'anciens modèles. Peut-être tant de détails sembleront minutieux : à mon avis, ils ont leur importance pour constater l'origine de nos peintures. Ce n'est point dans les costumes de son temps que l'artiste de Saint-Savin a trouvé ces larges manteaux qui drapent si élégamment ses principaux personnages. Ni au XIe., ni au XIIe siècle, on n'allait tête nue en France : les soldats se couvraient de mailles, les cavaliers se servaient d'étriers. Si les personnages de Saint-Savin ont un costume de convention, si dans ces peintures on observe maints détails qui ne se rapportent pas au temps où elles ont été exécutées, il faut reconnaître que l'artiste n'a pas pris ses modèles dans la nature de son époque, mais qu'il a copié des types anciens et consacrés par la tradition.

Le mouvement des draperies, accusé en général assez correctement, et souvent très-gracieux, suffirait seul à prouver des réminiscences de l'antique. Il est facile d'y surprendre un souvenir non-seulement de l'ajustement familier aux artistes des beaux temps de la Grèce, mais encore de leurs procédés d'exécution. Cela est surtout remarquable dans la manière d'indiquer par un petit nombre de plis le mouvement des membres que les draperies recouvrent. A Saint-

Savin, ces plis semblent tracés au moyen d'un poncif, tant leur disposition est constante dans la plupart des figures. Je dois surtout insister sur un point, c'est que les plis dessinés par l'artiste sont les plis essentiels, si je puis m'exprimer ainsi, et que leur indication tient à un système tout antique, qui consiste à marquer les détails importants et à négliger les détails inutiles (1).

A la première vue des peintures de Saint-Savin, on est frappé de l'incorrection du dessin, de la grossièreté de l'exécution, en un mot de l'ignorance et de l'inhabileté de l'artiste. Un examen plus attentif y fera reconnaître un certain caractère de grandeur tout-à-fait étranger aux ouvrages qui datent d'une époque plus récente. Comparez une des compositions de la nef, avec un tableau de Jean van Eick, par exemple : celui-ci est sans doute bien plus correct, bien plus exact, bien plus près de la nature, mais le style en est bas, et *bourgeois*, pour me servir d'une expression d'atelier. Les fresques de Saint-Savin, au milieu de mille défauts, ont quelque chose de cette noblesse si remarquable dans les œuvres d'art de l'antiquité. Que si l'on poursuit l'examen jusque dans les détails de l'exécution, on observera une simplicité singulière de moyens et de procédés, des contours franchement accusés, une sobriété de détails, en un mot un choix dans l'imitation, qui n'appartient jamais qu'à un art très-avancé. La plupart des statues ou des tableaux du moyen-âge présentent une minutie de détails qui trahit l'inexpérience de l'artiste. Hors d'état de distinguer dans son modèle les parties véritablement importantes, il s'attache aux petits accessoires, dont l'exécution est toujours plus facile. Depuis les enfants qui charbonnent des soldats sur les murs jusqu'aux artistes médiocres

(1) Comparer les draperies des fresques de Saint-Savin avec celles des vases grecs et des fresques de Pompéi.

de tous les temps, le procédé d'imitation est le même : les uns comme les autres cherchent un but à leur portée ; ils ne voient dans la nature que ce qu'ils peuvent comprendre et reproduire. Les écoles de l'antiquité, au contraire, savaient, avec un admirable discernement, négliger les accessoires inutiles pour faire ressortir avec plus d'énergie ce qu'il y avait de caractéristique et de beau dans l'objet qu'ils voulaient imiter. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les vases peints ou les statues grecques de la belle époque. Peut-on concevoir un modelé plus exact et plus correct que celui de la figure l'Hissus dans le tympan du Parthénon ? Et cependant il n'y a là nulle recherche, nulle prétention à la science de l'anatomie (1) ; c'est une nature d'élite, où le statuaire n'a exprimé que ce qui servait à caractériser la force, la grâce et la beauté. Outre le talent d'imitation, il y a toujours dans les œuvres des grands maîtres cette délicatesse de goût qui sait distinguer et choisir. Je n'ai pas besoin de dire que je ne veux établir aucune comparaison entre les fresques de Saint-Savin et les chefs-d'œuvre que nous a transmis l'antiquité. Il faut cependant reconnaître qu'un système commun a présidé à l'exécution d'ouvrages si différents. Dans les uns et les autres paraît ce sentiment si délicat qui fait discerner dans l'imitation l'utile de l'inutile. Le goût antique éclate surtout dans ce choix souvent difficile. Ce goût, très-affaibli sans doute, se montre encore pourtant dans nos compositions de la Genèse et de l'Apocalypse. On y aperçoit, comme dans la copie d'une copie, des traces d'un art supérieur, et, si je puis m'exprimer ainsi, la mauvaise application d'une méthode excellente. Je le répète, les peintres de Saint-Savin ont reçu leur art des maîtres de la Grèce. L'héritage s'est transmis par une succes-

(1) Comparer la simplicité d'exécution de Phidias avec la recherche et quelquefois l'exagération des maîtres du XVIe. siècle.

sion non interrompue ; mais chaque siècle a diminué le dépôt précieux, et c'est à peine si l'on en peut deviner la richesse originelle lorsqu'on voit la misère des derniers légataires.

Voici quelques-uns des sujets peints dans le vestibule par lequel on entre sous la tour qui occupe le centre de la façade occidentale de l'église.

OUVERTURE DU PUITS DE L'ABIME. *Apoc.* IX, 1-10.

Les compositions de l'Apocalypse peintes dans le vestibule se suivent dans l'ordre suivant : 1° paroi nord (à gauche en entrant dans l'église), compartiment supérieur ; 2° paroi sud, compartiment supérieur ; 3° paroi nord, compartiment inférieur ; 4° paroi sud, compartiment inférieur.

1. « Et quintus angelus tuba cecinit, et vidi stellam de cœlo « cecidisse in terram, et data est ei clavis putei abyssi. »

2. « Et aperuit puteum abyssi, et ascendit fumus putei « sicut fumus fornacis magnæ ; et obscuratus est sol et aer de « fumo putei. »

3. « Et de fumo putei exierunt locustæ in terram, et data « est illis potestas sicut habent potestatem scorpiones terræ. »

7. « Et similitudines locustarum similes equis paratis in « prælium ; et super capita earum tanquam comæ similes « auro, et facies earum tanquam facies hominum. »

8. « Et habebant capillos sicut capillos mulierum ; et dentes « earum sicut dentes leonum erant. »

9. « Et habebant loricas sicut loricas ferreas ; et vox alarum « earum erat sicut vox curruum equorum multorum curren- « tium in bellum. »

10. « Et habebant caudas similes scorpionum, et aculei « erant in caudis earum ; et potestas earum nocere hominibus « mensibus quinque. »

Le peintre s'est conformé fort exactement à la description

de l'évangéliste, pour représenter les sauterelles qui sortent



OUVERTURE DU PUITS DE L'ABIME.

du puits de l'abîme. Leurs cuirasses sont à écailles : il me

semble qu'un peintre du Nord, au XIe. ou XIIe. siècle, leur aurait donné une armure de mailles. Ces écailles, à mon avis, sont encore un souvenir antique. — La sortie impétueuse de ces monstres, et la confusion de la foule qu'ils renversent sous leurs pieds, sont exprimées avec énergie. Je ne puis m'empêcher de remarquer que le peintre évite le laid. Assurément, au XIIe siècle, un artiste de notre pays aurait donné à ces fantômes les têtes les plus hideuses que son imagination eût pu lui suggérer; ici, au contraire, ils ne sont que terribles. N'y a-t-il pas là encore quelques traces de cet art grec si amoureux du beau, qu'il représentait Méduse même comme une vierge d'une noblesse idéale?

L'ange qui ouvre le puits de l'abîme tient de la main droite un objet qu'il n'est pas facile de déterminer : cela ressemble à une scie ou à une palme: je voudrais y voir un oliphant ou une trompette. Peut-être quelque ornement peint sur l'oliphant lui donne-t-il cette apparence dentelée qui, autrement, me semble inexplicable.

Le couvercle du puits, appuyé sur sa margelle, ressemble parfaitement à un bouclier, tel que celui qu'on verra tout à l'heure dans le combat de saint Michel et du dragon. La forme en serait singulière pour couvrir un puits. Peut-être, dans l'idée de l'artiste, dans la tradition populaire, le puits de l'abîme était-il fermé par un bouclier, ou bien encore est-ce un effet de *perspective* que le peintre aurait voulu rendre, fort malheureusement sans doute.

DÉLIVRANCE DES QUATRE ANGES LIÉS DANS L'EUPHRATE.
Apoc. IX, 14-17.

Je présente ici l'explication qui me paraît la plus naturelle; l'état déplorable de cette fresque permet peut-être d'autres interprétations : je les indiquerai plus bas.

14. ... « Audivi vocem dicentem sexto angelo qui habebat

« tubam : Solve quatuor angelos qui alligati sunt in flumine
« magno Euphrate. »

15. « Et soluti sunt quatuor angeli qui parati erant in
« horam et diem, et mensem et annum, ut occiderent ter-
« tiam partem hominum. »

16. « Et numerus equestris exercitus vicies millies dena
« millia. Et audivi numerum eorum. »

17. « Et ita vidi equos in visione : et qui sedebant super
« eos habebant loricas igneas et hyacinthinas et sulphureas :
« et capita equorum erant tanquam capita leonum ; et de ore
« eorum procedit ignis et fumus et sulphur. »

On remarquera que les anges paraissent être dans une rivière, au moins leurs pieds sont sur un fond d'une autre couleur que le fond général du tableau. Leur mouvement conviendrait assez à celui de captifs qu'on va délier, mais aujourd'hui les chaînes sont devenues invisibles. Cependant M. Denuelle, qui a dessiné cette composition par un très-beau jour, avait cru voir des chaînes attachées à leurs mains. Cette fresque est si altérée, que tous les dessins qu'on en ferait présenteraient des variantes de détail. Il faut non-seulement voir, mais interpréter ce qu'on voit, pour le rendre intelligible dans une copie. L'heure du jour, du soleil, ou un temps couvert, changent complètement l'apparence de quelques détails importants pour l'intelligence du sujet.

Au-dessus des cavaliers, dans une gloire, paraît une espèce d'autel, et tout près quelque chose de rouge, qui probablement est une figure placée sous l'autel. Plusieurs personnes, qui ont vu cette fresque à une époque où elle était moins endommagée, m'ont assuré qu'elles avaient reconnu une figure de saint, nimbée, sortant à mi-corps de sous l'autel. Peut-être alors se rapporterait-elle aux versets 9 et 10 du chapitre VI de l'Apocalypse :

9. « Et cum aperuisset sigillum quintum, vidi subtus altare

« animas interfectorum propter verbum Dei, et propter tes-



DELIVRANCE DES QUATRE ANGES DANS L'EUPHRATE.

« timonium quod habebant. »

10. « Et clamabant voce magna dicentes : Usquequo, Do-
« mine (sanctus et verus), non judicas et non vindicas san-
« guinem nostrum de iis qui habitant in terra ? »

On peut objecter que, d'après le texte sacré, les martyrs furent revêtus d'une robe blanche, tandis que nous voyons à St.-Savin un vêtement rouge (verset 11 : Et datæ sunt illis singulæ stolæ albæ); mais on peut répondre que l'apparition des martyrs, et le don d'une robe blanche; appartiennent à deux moments distincts de la vision, et que le peintre n'en pouvait représenter qu'un seul.

Quelques autres versets de l'Apocalypse pourraient encore, à la rigueur, s'appliquer à cette peinture. J'avais pensé d'abord qu'elle offrait une représentation des fléaux qui apparaissent à l'ouverture des quatre premiers sceaux du livre mystérieux (*Apoc.* VI, 1-8) : les cavaliers seraient la Guerre, la Famine et la Mort. Mais alors la couleur des chevaux, très-minutieusement décrite dans le texte sacré, aurait été fort inexactement rendue par l'artiste. Enfin les anges, à l'exception de celui qui sonne de la trompette, demeureraient inexplicables. Au surplus, je le répète, l'état de cette fresque est tel aujourd'hui, qu'il est extrêmement difficile d'en apprécier exactement les détails, à plus forte raison, de les copier.

LA FEMME POURSUIVIE PAR LE DRAGON. *Apoc.* XII, 1-15.

1. « Et signum magnum apparuit in cœlo : Mulier amicta
« sole, et luna sub pedibus ejus; et in capite ejus corona
« stellarum duodecim. »

3. « Et visum est aliud signum in cœlo : Et ecce draco ma-
« gnus, rufus, habens capita septem et cornua decem; et in
« capitibus ejus diademata septem. »

4. « Et cauda ejus habebat tertiam partem stellarum cœli,

« et misit eas in terram; et draco stetit ante mulierem quæ « erat paritura, ut, cum peperisset, filium ejus devoraret. »

5. « Et peperit filium masculum qui recturus erat omnes « gentes in virga ferrea; et raptus est filius ejus ad Deum et « ad thronum ejus. »

13. « Et postquam vidit draco quod projectus esset in ter- « ram, persecutus est mulierem quæ peperit masculum. »

14. « Et datæ sunt mulieri alæ duæ aquilæ magnæ ut vo- « laret in desertum, in locum suum, ubi alitur per tempus « et tempora et dimidium temporis a facie serpentis. »

15. « Et misit serpens ex ore suo post mulierem, aquam « tanquam flumen, ut eam faceret trahi a flumine. »

L'artiste a réuni dans la même composition des détails qui se rapportent à différents moments de la vision de l'évangéliste. Ainsi le fleuve coule entre la femme et le dragon (vers. 15); elle a des ailes (vers. 14), et cependant elle tient encore son fils, qui déjà était ravi au ciel quand le dragon vomit le fleuve pour l'engloutir.

On remarquera quelques points rouges sous le dragon : ce sont sans doute les étoiles que sa queue abat sur la terre. (vers. 4.)

La portion de disque rouge qui renferme une forteresse au milieu de laquelle on distingue une petite maison est le ciel, la demeure de Dieu. Un peintre du moyen-âge ne pouvait se représenter la céleste demeure autrement que comme un château fort.

Le grand disque rouge sur lequel la femme paraît assise est, je pense, le soleil. C'est ainsi que le peintre a traduit ces mots du premier verset : « Amicta sole. »

L'attitude de la femme est remplie de noblesse et de grâce. Son expression mélancolique est heureusement rendue. Le personnage placé à sa droite est sans doute saint Jean, dont le geste exprime la crainte et l'horreur à l'approche du monstre.

On observera que la tête du dragon est entourée d'un nimbe. Le nimbe n'exprime pas seulement la sainteté : c'est



LA FEMME POURSUIVIE PAR LE DRAGON.

un caractère surhumain et mystérieux, une marque divine imprimée soit comme un signe d'élection, soit comme un signe de réprobation. Il a les deux sens opposés qu'avait le mot *sacer* chez les latins.

Le dragon sur notre planche paraît figuré, contrairement au texte sacré, avec une seule tête et dix cornes ; c'est une erreur de M. Gérard Séguin, fort excusable lorsqu'on se rappelle l'état de la fresque à l'époque où elle a été dessinée. Aujourd'hui qu'elle a été nettoyée complètement, les sept têtes sont bien visibles. Cinq fort petites têtes, couronnées de nimbes jaunes, sortent de la nuque du monstre et forment la base de ses cornes, avec lesquelles il est facile de les confondre à moins d'un examen attentif. Derrière la tête principale, une septième tête pend sous la gueule du dragon. Cette dernière, entourée d'un nimbe de couleur sombre, est la tête blessée qui guérit de sa plaie mortelle (*Apoc.* XIII, 3). « Et « vidi unum de capitibus suis quasi occisum in mortem, et plaga « mortis ejus curata est. » On voit que le peintre a identifié le dragon du chapitre XII, avec la bête du chapitre XIII.

COMBAT DE L'ARCHANGE MICHEL CONTRE LE DRAGON.
Apoc. XII, 7, 8.

7. « Et factum est prælium magnum in cœlo : Michael et « angeli ejus præliabantur cum dracone, et draco pugnabat « et angeli ejus. »

8. « Et non valuerunt, neque locus inventus est eorum « amplius in cœlo. »

L'archange est monté sur un cheval blanc, dont la selle a le plus grand rapport avec le harnachement des Orientaux. Il dirige contre le dragon une javeline très-mince ; d'ailleurs, il n'a pas d'armes défensives. Je crois qu'il n'a pas d'étriers ; cependant, un trait jaune qui cerne sa jambe droite peut à toute force être pris pour une étrivière. Un ange, à côté de lui, tient un bouclier pointu par le bas.

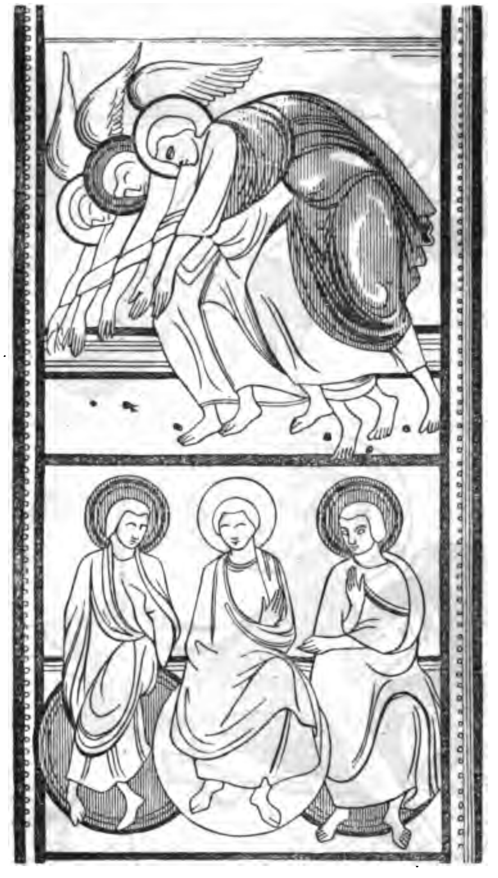
On voit deux autres anges à pied, armés d'épées, derrière le dragon. L'attaquent-ils, ou bien sont-ce les satellites du dragon ? Il est assez difficile de résoudre la difficulté. Rien



COMBAT DE L'ARCHANGE MICHEL CONTRE LE DRAGON.

dans leur costume et dans leur caractère ne semble convenir à des anges de ténèbres ; mais le texte est positif : le dragon, comme Michel, est suivi de son armée (1).

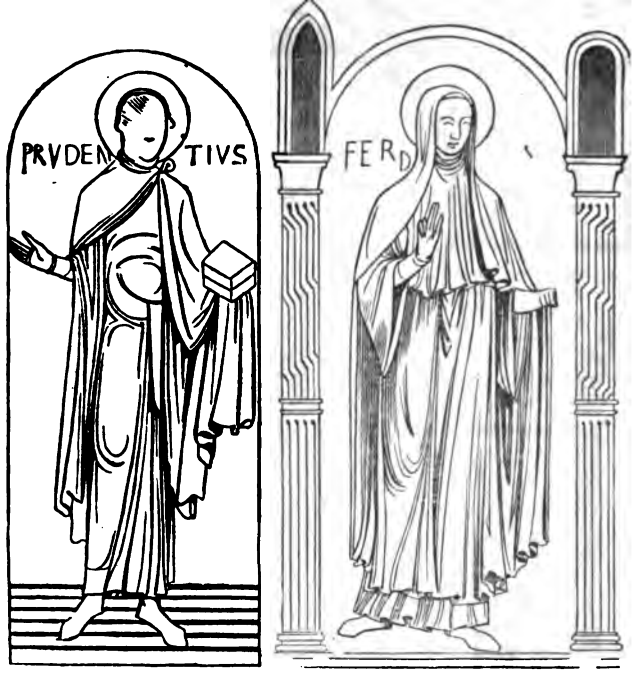
La vignette suivante, gravée d'après un dessin de M. De-



(1) Ne pouvant donner aux développements de M. Mérimée toute l'étendue qu'ils occupent dans l'ouvrage publié par le gouvernement, nous allons nous borner à reproduire quelques-unes des figures qui accompagnent son texte si intéressant.

nuelle, montre l'attitude toute orientale que le peintre a donnée aux anges qui saluent le Seigneur. On salue encore dans tout le Levant un personnage de distinction en portant la main à terre, puis à son cœur, à ses lèvres et à son front (1).

La salle principale de la crypte offre sur les deux parois nord et sud la légende des saints Savin et Cyprien. Un grand Christ dans une gloire, entouré des attributs symboliques des quatre évangélistes, occupe toute la voûte de l'escalier qui conduit à cette crypte.



D'autres fresques couvrent les parois de l'escalier et les chambranles de l'espèce de porte, ou plutôt la saillie de mur

(1) Les trois personnages assis sous les anges dont nous venons de parler sont trois apôtres.

qui sépare l'escalier de la crypte. On reconnaît la Vierge et quelques saints de grandeur naturelle ; mais tout est horriblement salpêtré, et l'enduit même, partout crevassé, tombe en larges écailles.

Les colonnes étaient badigeonnées, ou plutôt peintes de manière à représenter des marbres et des agates. Il ne faut point s'attendre à une imitation fort exacte ; on devine l'intention de l'artiste, voilà tout.



Qu'on se représente de larges veines rouges, jaunes, vertes ou grises, toujours accompagnées d'autres veines blanches et se développant depuis le haut jusqu'au bas des fûts, tantôt en spirales, tantôt en zig-zags opposés, tantôt en longues lignes légèrement ondulées. Chaque colonne a sa teinte particulière : on en voit de rouges, de jaunes, de grises, etc. ; mais toujours des veines blanches alternent avec des veines d'une autre couleur. Les tailloirs étaient peints de même. Quant aux chapiteaux, on n'a retrouvé que des traces très-incertaines de leur coloration. Les piliers qui séparent le narthex intérieur de la nef avaient une décoration plus recherchée.



La colonne engagée du côté de la nef est divisée en un grand nombre de compartiments carrés, contenant chacun un animal fantastique d'une exécution très-grossière, mais facile et hardie. Ces compartiments sont accompagnés de quelques ornements courants d'un dessin bizarre, mais tout aussi *lâchés* d'exécution.

De grandes figures debout, les bras étendus et tenant des phylactères, qui occupent les pendentifs des arcades. M. Joly en a reconnu dix, presque toutes fort endommagées. Les vignettes ci-jointes représentent deux de ces figures. La première est un Jonas, comme l'indique l'inscription sur le phylactère : JONAS IN VENTRE... probablement CETI.



PROPHÈTE PEINT SUR LE SECOND PENDENTIF DU CÔTÉ DE LA NEF.

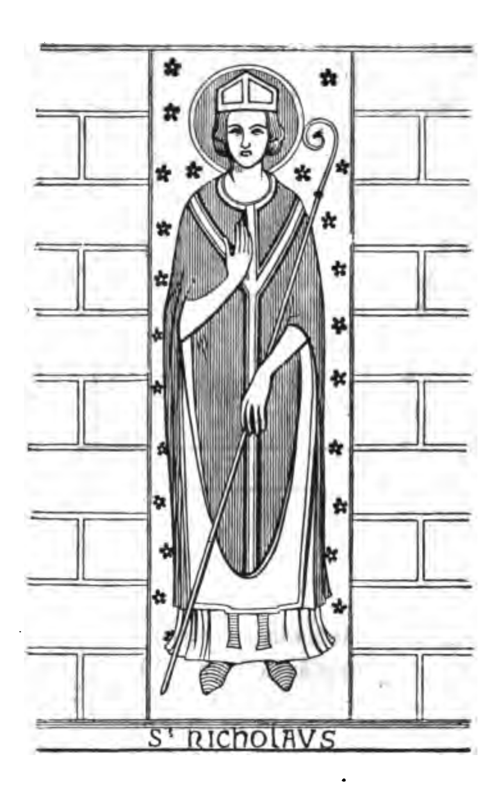


PROPHÈTE PEINT SUR LE QUATRIÈME PENDENTIF DU CÔTÉ DE LA NEF.

La chapelle de Saint-Marin a conservé des vestiges plus distincts d'une décoration fort élégante. A l'intérieur, comme dans toutes les autres chapelles, règne une arcature à hauteur

d'appui. Dans chaque arcade on voit une figure de saint peinte, de proportion médiocre et sur un fond jaune uni. Les archivoltes sont peints en vert et entourées de bordures rouge et jaune. D'autres saints en buste occupent les pendentifs de l'arcature, et autour d'eux se groupent de petits anges vêtus de longues draperies, dans différentes attitudes.

Dans la chapelle voisine, paraissent encore quelques grandes figures de saints et d'évêques fort semblables à celles du chœur et tout aussi altérées; auprès de l'une d'elles on lit SCS. NICOLAVS.



Nous donnons encore l'esquisse d'un des anges de la



ANGE DE LA TRIBUNE

tribune, et de Judas pendu à un arbre.



JUDAS PEINTURE DE LA TRIBUNE

On peut résumer ainsi l'immense décoration historiée de Saint-Savin :

Dans le vestibule, une série de sujets tirés de l'Apocalypse :

Sur la voûte de la nef une suite de compositions prises dans la Genèse et l'Exode ;

Le chœur réunissait autour du Christ les saints protecteurs de l'abbaye, ou qui ont illustré la province d'Aquitaine ;

Les chapelles offraient également les images des patrons de l'église et des évêques du pays ;

La crypte était consacrée à la légende des saints Savin et Cyprien ;

La tribune enfin, outre une série de sujets empruntés à la Passion et à la légende locale, réunissait, comme en une espèce d'iconostase, les images d'une foule de saints honorés particulièrement dans le monastère.

Nous terminerons cet extrait du savant ouvrage de M. Mérimée par la fin du chapitre dans lequel il apprécie l'âge des peintures de l'église de Saint-Savin.

Dès le milieu du XI[e]. siècle, ce goût de sculpture se manifeste dans le Poitou, et il s'y est répandu si vîte, qu'une église dépourvue d'ornementation sculptée y est, pour ainsi dire, une rareté. On ne peut douter que les *imagiers* poitevins ne fussent très-nombreux, et que leur talent ne fût mis en réquisition pour tous les édifices de quelque importance.

Cependant St.-Savin est, sous le rapport de la sculpture, inférieur à presque toutes les églises qui l'entourent. Comment expliquer la rudesse de ses chapiteaux, la nudité de ses archivoltes, l'absence, dans toutes les parties de l'édifice, de cette

ornementation taillée en pierre, prodiguée partout ailleurs ? Comment un monastère dont les richesses étaient immenses, et qui, par l'étendue de ses relations, pouvait connaître et attirer dans ses murs les artistes les plus illustres, est-il demeuré étranger au grand mouvement qui animait alors l'architecture dans toute la France, et surtout dans les provinces méridionales ? Une seule hypothèse peut, ce me semble, rendre raison de cette anomalie singulière. Il faut supposer que si les abbés de St.-Savin n'employèrent ni sculpteurs ni imagiers dans leur église, depuis sa construction jusqu'au milieu du XIIe. siècle, c'est que leur église avait déjà reçu son ornementation particulière, aussi riche sans doute dans leur opinion, et peut-être plus rare que celle des monastères voisins. Je conçois que l'entrée de la tour occidentale ait conservé ce caractère de simplicité commandée par sa destination toute militaire; mais que le tympan de la porte qui s'ouvre dans le narthex soit demeuré nu, tandis que la plus médiocre église de village ornait sa porte de bas-reliefs et de rinceaux, je ne puis le comprendre, si je n'admets alors que tout le vestibule était couvert de peintures qui ne laissaient plus de traces au travail du sculpteur.

Il est probable qu'une circonstance particulière, telle que l'arrivée d'artistes en renom, aura engagé les religieux de Saint-Savin à choisir pour leur église un genre de décoration encore peu commun, suivant toute apparence. Les rapports remarquables qu'on observe entre les peintures de la nef et les plus anciennes peintures byzantines, m'ont donné lieu de croire que ces artistes étaient des Grecs, ou tout au moins qu'ils appartenaient à une école de la Grèce. De quelque pays que fussent ces hommes, ils devaient assurément avoir obtenu ou conservé les traditions de l'art antique.

Les peintures du vestibule, de la nef et de la crypte, les mieux conservées aujourd'hui, me paraissent avoir été exé-

cutées simultanément, non pas sans doute par le même artiste, mais sous la direction d'un seul maître et par les talents réunis de son école. En effet, non-seulement on remarque une conformité frappante entre les procédés matériels, mais encore les mêmes types de physionomies, les mêmes attitudes, les mêmes mouvements de draperies, se reproduisent dans ces trois parties de l'église, avec quelques différences légères d'exécution qui dénotent seulement des mains plus ou moins exercées. J'incline à croire que la tribune a été peinte à la même époque ; mais l'état de dégradation de toutes ses fresques ne permet que des conjectures, car une comparaison rigoureuse est devenue aujourd'hui impossible.

Je trouve une différence sensible entre les peintures précédentes et celles du chœur. Les dernières, incontestablement inférieures sous le rapport de l'exécution, accusent une connaissance moins parfaite des procédés particuliers à la fresque. C'est dans le chœur et dans les chapelles qu'on voit, ainsi que je l'ai déjà dit, ces changements de couleur si étranges, qu'on ne peut attribuer qu'à l'ignorance des effets de la chaux sur certaines préparations, applicables dans un autre mode de peinture. Enfin les têtes n'ont point ce caractère de noblesse, les draperies cette élégance d'ajustement, que j'ai attribués à des souvenirs traditionnels de l'art antique. On observe dans le chœur, à côté de ces longues et roides figures de saints, des rinceaux très-grossiers, et surtout l'ornement de l'intrados des arcades, formé par des dents peintes en rouge. N'est-ce pas là l'enfance de l'art, le barbouillage, si je puis m'exprimer ainsi, de nos premiers peintres nationaux ? Le moyen de croire que ces dents de loup ont été badigeonnées par les mêmes artistes qui ont peint l'arc doubleau du narthex et la bande transversale qui partage les fresques de la nef ? A mon avis, la décoration très-grossière du chœur serait contemporaine de la reconstruction de l'église par Odon II.

Quant aux fresques de la chapelle de Saint-Marin, je les crois exécutées à une époque intermédiaire entre la décoration du chœur et celle de la nef.

La comparaison des fresques du chœur avec celles de la nef, et l'évidente infériorité des premières, suffiraient, ce me semble, à donner à mon opinion une grande vraisemblance; mais une autre considération vient encore la fortifier. Personne n'ignore que, dans la décoration d'une église, le plus grand luxe, la plus grande recherche, les ressources les plus puissantes de l'art, sont réservées pour le lieu le plus saint, pour le chœur. Toute grossière qu'est la sculpture de Saint-Savin, elle confirme cette règle générale, et l'on en a vu un exemple manifeste, en comparant les chapiteaux du narthex et de la nef avec ceux du chœur. Cela posé, il est évident qu'à l'époque où fut exécutée la décoration du chœur, elle devait être supérieure à celle de la nef; or, si l'on remarque le contraire aujourd'hui, n'est-ce pas une très-forte présomption pour croire que le chœur a été peint avant la nef?

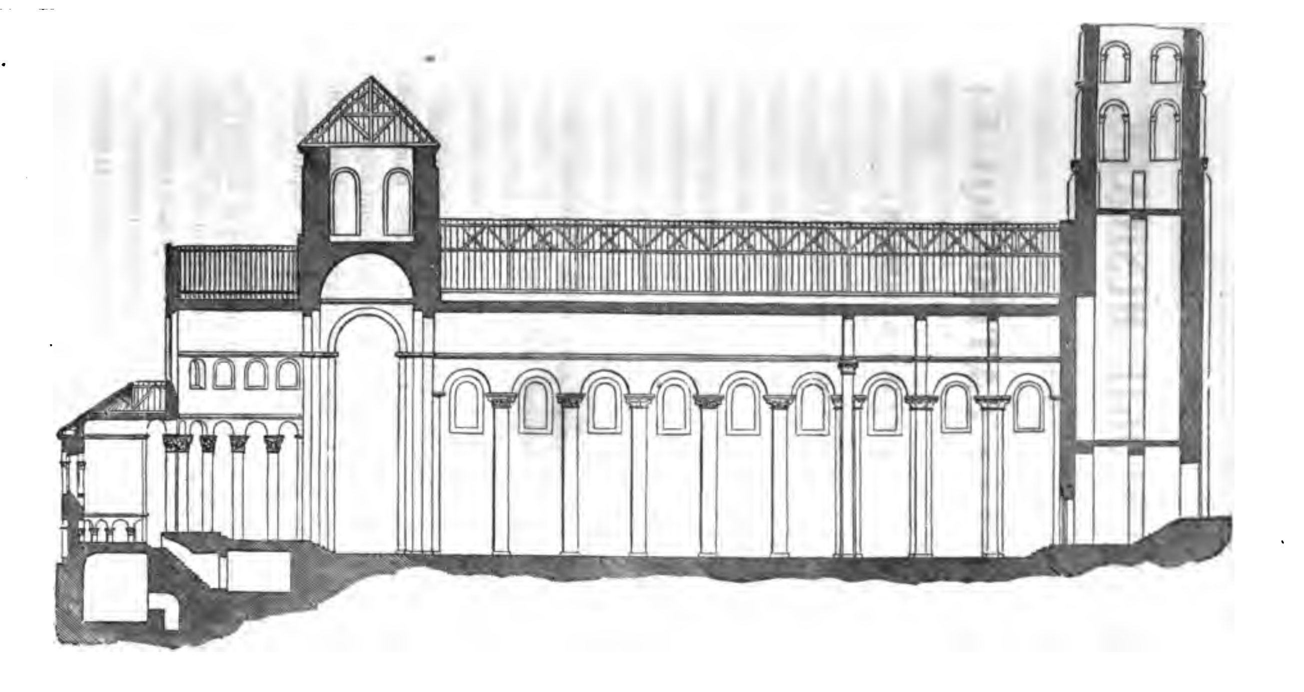
En résumé, si mes inductions sont admises par le lecteur, voici les dates approximatives auxquelles on peut s'arrêter avec quelque vraisemblance:

De 1023 à 1050, construction de l'église, badigeonnage de ses murs et de ses voûtes. Décoration du chœur. Décoration de la chapelle de Saint-Marin, postérieure de peu de temps à celle du chœur.

De 1050 à 1150, au plus tard, peinture des fresques de la nef, de la crypte, du vestibule et de la tribune, par des artistes appartenant à une école originaire de la Grèce.

De 1200 à 1300, peinture de la Vierge du narthex.

A partir de cette époque, il n'y a plus que d'ignobles badigeonnages, dont il est inutile de s'occuper.



ÉGLISE SAINT-SAVIN.

ARCHÉOLOGIE MUSICALE.

DU CHANT CATHOLIQUE;

Par M. de SAINT-GERMAIN,

Inspecteur des monuments historiques de l'Eure.

Première lettre.

A M. de Caumont, directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

MONSIEUR,

Une phase nouvelle s'accomplit en archéologie chrétienne.

De l'architecture proprement dite, des monuments écrits, peints, gravés ou sculptés, la science étend aujourd'hui ses investigations et ses vues régénératrices au chant liturgique. C'est une conséquence rationnelle et impatiemment attendue.

Les églises ne sont pas des temples vides et inertes; un souffle sacré les anime : fervente exclamation de l'assemblée des croyants, le chant catholique ne doit jamais rappeler les accents passionnés ou profanes de la musique mondaine.

Comme les autres branches de l'art chrétien, la musique

d'église a été vandalisée. Mais un combat à outrance est impitoyablement livré au vandalisme. On le poursuit partout et sous toutes les formes. Dans l'arène, sont déjà descendus de vaillants champions armés de toutes pièces scientifiques, qui, semblables à ces preux chevaliers de tournois, demandent tout d'abord à être vivement combattus, à rompre une lance.

Sollicité, Monsieur, par votre bienveillance, j'ose me présenter, n'ayant, à défaut de science théorique, que le mince bagage d'une faible expérience d'amateur. Sans un solide appui, je n'eusse jamais tenté d'aborder une question assez épineuse, moins difficile toutefois en elle-même, que dans l'application. Car il ne s'agit de rien moins que de la réforme du chant religieux dans nos églises, et Dieu sait ce qu'il y aura de difficultés à vaincre, d'obstacles à surmonter, de sots préjugés à combattre, pour obtenir un résultat quelque peu satisfaisant. Mais ces peines ne peuvent être un motif de silence pour quiconque s'honore d'obéir à vos inspirations. Quand vous avez nationalisé l'archéologie en France, et propagé des études réprouvées alors par les corps savants, les classiques ne vous ont ménagé ni les rebuts, ni même le ridicule. Que saurions-nous aujourd'hui, nous qui avons tout appris de vous, si le découragement vous avait gagné ?

Je m'empresse donc, Monsieur, de répondre à votre flatteuse invitation, et, sans autre préambule, j'entre en matière.

La musique (1) occupe une telle place dans l'exercice du

(1) On définit la musique : le produit de combinaisons successives et simultanées des sons ; successives par la mélodie, simultanées par l'harmonie. La réunion régulière de l'harmonie à la mélodie, satisfaisant complètement le sens musical, forme la perfection de la musique. Prenant ici ce mot dans son acception populaire, nous entendons par là tout ce qui s'adresse au sens appréciateur des sons.

culte catholique, elle y est employée comme un moyen si important, qu'à son défaut, il n'y aurait pour ainsi dire pas de culte extérieur. Son impression est permanente sur les fidèles présents aux offices religieux. Convoqués de leurs plus lointaines demeures par l'harmonie des carillons ou la volée sonore des cloches, ceux-ci à leur entrée dans le temple, sont encore saisis par la grande voix du peuple en prières, à laquelle, de distance en distance, viennent succéder les accents de l'orgue, tantôt doux et purs ou vivement nuancés, tantôt éclatants comme la trompette, et toujours harmonieux. En tant qu'organe liturgique, la musique est sans doute soumise à des règles invariables, comme tout ce qui compose le rit ecclésiastique Aussi, y a-t-il dans l'église un chant traditionnel, un chant que nous ont légué les siècles catholiques; que nous avons tous entendu dès l'enfance, et dont les suaves mélodies sont pour ainsi dire inhérentes au culte de notre religion. Tous les offices sont écrits dans ce chant, et il n'est pas de cérémonie qui ne trouve dans les livres appelés Graduels, Antiphoniers, Processionaux, Rituels, sa musique spéciale, c'est-à-dire les prières qu'elle adresse à Dieu notées pour cette circonstance particulière. Peut-être ce chant antique aurait-il subi les modifications de l'art moderne, peut-être comme l'architecture religieuse, aurait-il été blessé dans son caractère par les tentatives de ce paganisme de la renaissance qui a brisé toutes les branches de l'art, et lui a fait plus de mal que les guerres hérétiques et les révolutions dévastatrices; car celles-ci ont mutilé ses œuvres, celui-ci a sapé dans leurs fondements ses principes les plus sacrés. Alors, l'église menacée dans ses dogmes, défendit sa doctrine et couvrit de toute son armure ses traités théologiques, elle ne vit pas que le protestantisme l'attaquait à la fois dans le fond et dans la forme, et pendant qu'elle regardait d'un côté, l'ennemi entra de l'autre par la brèche.

Le plain-chant, quoique dénaturé dans sa forme primitive, n'en a pas moins conservé un caractère spécialement religieux, et tel qu'il est, on devrait encore le maintenir préférablement à cette musique bâtarde que nos jeunes maîtres de chapelle ont introduite dans presque toutes les églises citadines. Mais ceux qui vouent leurs travaux à la régénération de l'art chrétien, ne peuvent supporter ce chant défiguré, et surtout dans les conditions où il est exécuté généralement; ils éprouvent le besoin de former une sainte ligue contre les envahissements du paganisme. Les arts et les sciences n'en sont pas moins infectés qu'au temps où Savonarole prêcha son énergique réforme. Que voyons-nous? arrivés à une époque dont le caractère est de n'en point avoir, et dont l'esprit sceptique a jeté sur toutes choses son niveau glacial, nous voyons s'opérer une fusion complète des purs éléments de tout art et de toute doctrine, l'art n'être plus qu'à la merci des fantaisies régnante, le temple moderne confondu dans un même style rivaliser humblement avec une halle, un pavillon de barrière ou une salle de spectacle, et par un déplorable effet de la centralisation, la cité communale perdre sa nationalité et son indépendance. Il faut donc, pour chaque chose, tenter la restitution de son cachet premier, et ne pas laisser flotter dans le tourbillon pour se confondre et disparaître les formes sacrées de l'art catholique, surtout quand elles se lient aussi intimement au catholicisme lui-même. L'art chrétien est une langue morte, mais parfaite, dont on ne saurait changer les termes sans la détruire.

Si donc des hommes graves, de grands artistes, de savants archéologues viennent demander quel genre de musique est le plus convenable aux offices religieux, il ne paraît pas d'abord difficile de leur répondre. Mais on est assailli par les objections. Les célèbres compositeurs des XVI[e]., XVII[e]., XVIII[e]. et même XIX[e]. siècles ont écrit de

la musique religieuse, et presque tous, en entrant dans l'église, y ont fait leur chef-d'œuvre capital. Palestrina avec tous ses écrits, Marcello avec ses psaumes, Handel avec ses *oratorios*, Mosard avec son *requiem*, Haydn avec sa messe impériale, et tout près de nous, Cherubini avec ses immenses partitions religieuses prouvent admirablement que les inspirations de l'église ne rétrécissent pas le génie. On se demande si cette musique indubitablement marquée d'un cachet religieux, est cependant de la musique d'église et si elle peut remplacer le plain-chant. Et d'abord, hâtons-nous de dire que cette musique, véritable langue à part, ne s'adresse qu'aux organisations exceptionnelles, et nous n'avons point à nous occuper ici des exceptions. Qui ne voit, avec un peu de réflexion, l'immense contre-sens et même le ridicule commis par l'exécution d'une de ces œuvres, devant l'assemblée ordinaire des églises? Ces ouvrages, dont les harmonistes font l'étude de toute leur vie, livrés à la merci d'un public ignorant, ne lui disent rien, le distraient sans l'intéresser, et l'ennuient infailliblement. S'ils ont, au point de vue de l'art, un mérite éminent, on ne peut leur accorder la popularité qui devrait être, ce me semble, la qualité première de toute musique religieuse. Réservez ces admirables compositions à vos concerts historiques et spirituels, à la chapelle royale, s'il y en a, mais encore combien n'a-t-on pas vu d'instrumentistes habiles trouver les concerts religieux de Choron souverainement insipides et soporifiques. C'est donc le petit nombre d'élus parmi les musiciens eux-mêmes qui savent goûter ce genre de musique sévère.

Mais sans entrer plus avant dans la discussion, sans rien préjuger des conséquences de nos antécédents, faisons d'abord appel à l'expérience, et résumons nos impressions passées. L'objet naturel de cette lettre semblerait être d'examiner si le plain-chant est tel aujourd'hui qu'au moyen-âge,

s'il est exécuté convenablement, si des chantres pieux et intelligents le traduisent à nos oreilles par des voix qui prient en chantant, si les organistes entrent dans l'esprit liturgique, si les combinaisons harmoniques de la musique moderne ne retirent point au plain-chant son caractère religieux, s'il y a compatibilité possible entre cette musique et le chant grégorien, si la musique religieuse, ou soi-disant telle, satisfait aux besoins de l'office, etc., etc..... Les questions sont innombrables, qui viennent se grouper autour de cet examen, et je ne me flatte pas d'en donner jamais la solution. Aussi, sans vouloir approfondir tout cela, sans même décider de la prééminence du plain-chant sur la musique moderne, ou *vice versâ*, je me contenterai de conduire les lecteurs du Bolletin à ce qu'on appelle vulgairement une messe en musique, après quoi, pour juger sans partialité, nous irons entendre une messe en plain-chant. L'impression qui résultera de ces deux différents spectacles fournira, selon nous, une présomption nécessaire à quiconque voudrait aborder cette question d'une manière compétente.

Nous sommes dans une petite ville de n'importe quelle province. Les abonnés du cercle ont pu lire dans le journal indigène la réclame que voici : « Dimanche prochain, fête de « saint ***, patron de notre ville, M. ***, chef d'orchestre « du théâtre, fera exécuter à la cathédrale une messe de sa « composition : artiste distingué, connu de tous par les gra- « cieuses productions et les jolis quadrilles qu'ils ont enten- « dus et dansés cet hiver, M. *** n'a pas brigué vainement « le concours de MM. nos artistes et amateurs; les solos « seront chantés par Mlle ***, premier sujet, et par M. ***, « bariton du théâtre. »

Au jour dit, la foule se précipite sous les nefs de l'église, et nous aussi nous suivons la foule. Il est facile de voir, en y entrant, que la maison de prières n'a pas aujourd'hui cet

aspect de calme recueilli qu'elle offre d'habitude par les adorateurs du lieu saint. On va, on vient, on court, on vocifère comme dans une halle, et n'étaient les lentes et majestueuses volées qui vibrent dans la tour, on croirait qu'il s'agit de tout autre chose que d'un office religieux. Bientôt, toutes les places sont prises, et, pour répéter un mot historique, *le parterre est plein.*

Cependant les musiciens de l'orchestre ont fait leur entrée. Après avoir été prendre l'accord dans une petite sacristie, où l'humble et poudreux mobilier de l'église leur inspire maintes épigrammes plus ou moins surannés, ils se dirigent de l'air le plus dégagé du monde vers le milieu du chœur, où des chaises, des pupitres alignés, une estrade, annoncent les préparatifs de l'orchestre. Ce mouvement excite l'attention générale, et tous les assistants se lèvent émus de curiosité. Le chef d'orchestre, véritable *Lion*, ouvre la marche le violon et l'archet sous le bras. Il monte sur l'estrade, et de l'œil, de la main, d'un geste impératif, assigne à chacun son rang. Tandis que la procession instrumentale a défilé au milieu des poignées de main aux amis de coulisses, des rires étouffés, de mille lazzis échangés avec les connaissances, le clergé s'efforce de pénétrer par une grille latérale. Le chœur s'encombre, de musiciens d'une part, de chantres et d'enfants de chœur de l'autre, d'officiants qui ne peuvent passer; on s'y pousse, on s'y culbute, le tout à la plus grande gloire du patron local et à la suprême édification des spectateurs.

Un peu d'ordre se rétablit, et voici le singulier coup-d'œil que présente le chœur.

Ce n'est plus l'autel, ce trône du Dieu trois fois saint, qui domine au loin la foule; l'objet capital, évident à tous, est *monsieur le chef d'orchestre*, celui précisément qui ne saurait réveiller dans tous les esprits que souvenirs de théâtre, car c'est lui que les yeux sont accoutumés de voir présider à

toutes les soirées dramatiques du lieu. A sa droite, paraissent tous les instrumentistes rangés en bataille, les violons, ces rois de l'orchestre, les altos, les basses, les instruments à vent, etc., et dans la composition grotesque de ce concert d'amateurs, les malins *qui ont été à Paris* trouvent matière à plus d'une satyre. A sa gauche viennent les chanteuses et chanteurs, dont la tenue excentrique contraste singulièrement avec la dignité du temple. Quant au clergé, il n'en est pas question aujourd'hui; refoulé dans le sanctuaire, il y fera ses cérémonies comme il pourra, l'orchestre le supplante à telle enseigne, que prêtres, clercs, chantres, enfants de chœur et bedeaux semblent un hors d'œuvre dans leur propre église.

L'office commence. Les notes sévères du plain-chant qui annoncent le départ de la procession, n'inspirent à nos légers mélomanes que mépris et dédain pour une mélodie aussi barbare; on entend les préludes, et des accompagnements charivariques qu'ils tâtonnent sur leurs instruments. Les chantres d'office eux-mêmes semblent rougir d'être obligés de faire entendre à cette redoutable académie des chants aussi sauvages. Mais patience, le chant liturgique est dans son tort, on va s'en débarrasser lestement. A la rentrée au chœur, l'organiste, qui ne se montre pas inférieur à la circonstance, exécute encore la marche de *Robert-le-Diable* suivie d'un pot pourri de je ne sais combien d'airs d'opéras à la mode; les musiciens applaudissent du geste et du sourire. Après l'*Introït* mené cavalièrement, voici venir le *Kyrie.* Le chef d'orchestre s'est levé, a rassemblé d'un coup-d'œil toutes ses forces musicales, et semblable à un maréchal de camp, indique de sa baguette magique un signal impatiemment attendu. Ce cri de l'âme vers Dieu qui demande pitié et miséricorde, est traduit par les grands compositeurs par tout ce que la musique peut offrir d'expressions plus sup-

pliantes, mais notre chef d'orchestre théâtral en a jugé autrement. Il ne voit pas pourquoi, dans un jour de fête, tous les motifs d'une messe en musique ne seraient pas joyeux et sémillans. Violoniste, il veut avant tout donner un échantillon de son savoir jouer, et place au début un trait de violon des plus brillantés qui électrisera l'auditoire. On ne priera pas en l'entendant, mais on se dira : quelle légèreté d'archet! Il ne lui en faut pas davantage. Le but du *Kyrie* est atteint, l'effet accompli. Une tradition constante chez les compositeurs de messes veut que le *Gloria*, pour contraster avec le *Kyrie*, marche sur un mouvement plus rapide, sorte de *tempo di marcia* qui porte un cachet d'allégresse. Notre chef d'orchestre n'y fait pas faute, et ce *Gloria in excelsis Deo* dont le chant devrait exalter la gloire de Dieu, peut se traduire dans l'âme des auditeurs : Gloire au Maestro, gloire aux exécutants; car il y a réuni la plus brillante orchestration aux effets harmoniques les mieux combinés. Après l'*Amen*, on serait tenté d'applaudir sans un rabat-joie qui vient glacer l'enthousiasme des amateurs de *Pont neufs*, c'est la voix du prêtre, puis celle du sous-diacre, qui, timide et chevrotante, annonce au peuple une de ces épîtres que St.-Paul prêchait avec une si mâle éloquence. Le *Graduel* et l'*Alleluia*, accompagnés par un serpent blafard, ramènent tous les sourires dédaigneux de nos jeunes musiciens, puis la *Prose* jouée alternativement par l'orgue et le chœur fait pleuvoir un déluge de fausses notes et d'accords fantastiques que toutes ces mains armées de violons, de violoncelles, de flûtes, de clarinettes, de bassons, de trombones, etc., se plaisent à improviser. L'Evangile amène une diversion utile, le calme se rétablit. Vient le *Credo* dont notre hardi contrapuntiste, ému malgré lui par les admirables paroles qui le composent, a voulu former un drame musical, une véritable symphonie fantastique; en Berlioz provincial, il vise lui aussi

à l'harmonie imitative. Il a décrit cette merveilleuse généalogie du Christ par une suite d'accords prétentieux, annoncé la naissance du Sauveur par une tendre mélodie, peint sa passion avec un redoublement de septièmes diminuées, voulu au *Crucifixus* faire entendre le bruit des coups de marteau, proclamé la résurrection par une fanfare de trompettes, traduit les autres mystères glorieux, et toutes ces choses écrasantes pour un compositeur croyant avec toute l'habileté que son talent peut lui offrir, vains efforts! Il a prêché dans le désert, et n'a réussi cette fois qu'à ennuyer chanteurs, instrumentistes et auditeurs. On se demande ce que cela veut dire, et il n'est pas jusqu'au journaliste qui dans son compte-rendu de demain saura lui rappeler avec assez peu de courtoisie que,

« Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux. »

Le comble du malheur pour ce *Credo* est de se voir suivi d'un pompeux offertoire où l'organiste exécute avec fracas une ouverture de *Rossini*, qui ravit les auditeurs de surprise et d'admiration. Même déconvenance pour le *Sanctus* et le *Benedictus* où, à l'instar du Choral de Luther, un chant plaintif est appliqué à de solennelles paroles. Cette fois les exécutants n'y tiennent plus, et ceux des violonistes qui ont appris tout récemment le tremolo, font tressaillir leur archet sur les rondes et les blanches. A l'*Agnus Dei* et au *Domine salvum*, l'auteur s'est souvenu qu'à un brillant début, il fallait opposer un final non moins entraînant, et les notes précipitées, les difficultés instrumentales, les accords valsants reviennent charmer l'auditoire. On peut donc s'en aller en fredonnant quelques phrases souriantes, et la foule se disperse-t-elle toute ravie des derniers sons qui ont égayé son oreille. A quoi donc ressemblera la sortie de la messe en musique,

si ce n'est à la sortie du spectacle? même gaîté, même légèreté insouciante, sur la figure des spectateurs dont les plus sérieux ne se préoccupent encore que du talent de la chanteuse ou de tel autre. L'honneur et la gloire de Dieu, but principal de tout office, ont été comptés pour rien dans son temple. La curiosité a détrôné le sentiment religieux dans une église travestie en théâtre.

Peut-être en jetant les yeux sur ce tableau, croirez-vous, Monsieur, que dans mon zèle excessif pour la liturgie, je me suis plu à le charger de couleurs fausses ou exagérées. Hélas! en ajoutant des noms et des dates, je passerais du rôle de critique à celui de trop véridique historien. Vous condamnerez avec moi la musique moderne appliquée à la liturgie par les inconvénients qui naissent de son exécution dans les localités où l'auditoire n'est pas assez savant pour la comprendre, l'orchestre assez habile pour la bien traduire, le compositeur assez religieux pour l'écrire convenablement. Or, partout, à de très-rares exceptions près, tels sont les désordres qu'elle entraîne, tel est le ridicule où elle tombe.

Mais pour mieux sentir l'inconvenance de cette musique dans l'église, opposons-lui comme contraste une messe en plain-chant. Nous ne choisirons même pas une de ces fêtes majestueuses, où le chant grégorien s'élève dans tout l'office à la hauteur de la solennité, comme à Noël, à Pâques, au St.-Sacrement...... Ce serait peu généreux, la partie serait trop vite gagnée. Allons tout simplement à la messe d'un dimanche de l'année dans l'église d'une petite ville dont personne ne parle.

L'heure de la prière a sonné dans la tour gothique, et voici de toutes les rues, de toutes les maisons de la cité sortir des personnes calmes, qui, pieusement et sans agitation, marchent vers le Temple. Là, chaque famille occupe sa place ordinaire, l'assemblée se forme sans confusion, il est

évident que ce n'est pas la curiosité, mais le sentiment du devoir qui s'empare de tous. Y a-t-il pour l'âme un spectacle plus édifiant que la vue de personnes ainsi réunies dans leur paroisse pour l'audition d'un office ?

Le recueillement, la dignité, la convenance président aux différentes cérémonies et au chant de cette messe. Un chœur de chantres, à la voix grave et vibrante, fait entendre ces mélodies les plus connues, aussi la voix de la foule s'y unit-elle. Après la procession, quelques accords de l'orgue annoncent le retour du clergé. L'*Introït* par ses modulations, l'accent de sa mélodie et peut-être un bémol habilement ménagé çà et là, traduit aux oreilles habituées le sens du texte latin, et annonce le temps de l'année ecclésiastique. Dans toute la majesté de sa vibration l'orgue entonne le *Kyrie*. Ainsi accompagné, le plain-chant atteint son plus puissant effet. A la réponse du chœur, l'organiste fidèle aux bonnes traditions de son art, replique par une fugue dont le sujet, l'épisode et la strette sont tirés du *Kyrie* lui-même. Ce motif reproduit, promené sur différents tons, d'un clavier à l'autre, et ramené dans le ton du morceau, est fort intéressant à suivre sans aucunement distraire. Les autres *Kyrie*, le *Gloria* joués alternativement par l'orgue et les choristes, semblent un dialogue sublime entre le ciel et la terre, et produisent certainement le plus bel effet qu'on puisse attendre des offices religieux. Cependant, lorsque la voix du prêtre, puis celle du sous-diacre succèdent à ce merveilleux concert, il n'y a rien de choquant pour les oreilles, c'est toujours du plain-chant, il n'y a pas d'anachronisme harmonique ; les accords pétillants du jour ne sont pas venus faire anomalie. Ainsi tout se suit, tout s'enchaîne, tout se commande et se veut dans un pareil office, tout y est conséquent. Si le prône succède à l'évangile, la prédication ajoute encore à la piété de l'auditoire, et le *Credo* chanté

par tout le peuple, paraît un véritable symbole de sa foi. L'offertoire, s'il est réservé à l'organiste, touchera les cœurs par des sons pénétrants et pathétiques. Le célébrant entonne la préface, dont la mélodie est une des plus anciennes du chant catholique, et que les musiciens eux-mêmes confessent ne pouvoir dépasser avec toutes les ressources de la modulation. Au moment solennel de la consécration, les auditeurs curieux ne monteront pas sur les chaises pour mieux voir la chanteuse du solo de l'élévation, mais un antique *O salutaris* chanté par toutes les voix, et soutenu dans les voûtes par les lointains accords des jeux de fonds, inspire un sentiment ineffable de piété tout-à-fait en rapport avec la cérémonie. On connaît cet instant de silence qui sépare le chant du Pater, du dernier dialogue du prêtre avec l'assistance. Ne trouverait-on pas horriblement indécent le bruit étranger qui viendrait l'interrompre? C'est précisément ce qui arrive en cas d'orchestre. Les instrumentistes peu soucieux de distraire le recueillement des auditeurs mettent généralement ce silence à profit, ou pour s'accorder, ou pour préluder à la sourdine, et quels préludes! L'*Agnus Dei* tendre et suppliant, forme d'ordinaire et de fait la prière finale de la grand'-messe. Quant au *Domine salvum*, c'est une prière supplémentaire que l'on chante ordinairement sur le sixième ton royal; il conserve ainsi son accent religieux et dit tout autrement qu'en musique. Qui nous délivrera de ces *Domine salvum* en style *contredanse* qu'on entend partout, notamment dans ces églises de Paris qui ont la ridicule prétention de faire jouer de bonne musique religieuse? L'*Ite missa est*, est comme on sait, la répétition d'une mélodie du *Kyrie*.

Nous pouvons donc reconnaître dans la messe en plain-chant un acte sincère et public de religion, la plus grave et la plus complète cérémonie liturgique, où, comme je viens de

le dire, tout est conséquent avec soi-même, tout marche vers le même but, tout exalte la grandeur de Dieu, tout coopère à l'édification des assistants.

Est-il besoin maintenant de conclure? Je laisse ce soin au lecteur.

Permettez-moi, Monsieur, de terminer cette première lettre en rappelant une des plus vives impressions que j'aie jamais reçues d'un office en plain-chant.

C'était en 1840, dans la cathédrale de Beauvais, on célébrait la fête de St.-Pierre, patron de cette église. Une tribune destinée à 300 chanteurs avait été dressée contre les grands orgues. Quelle musique extraordinaire, me direz-vous, ces 300 voix devaient-elles donc chanter? La messe la plus populaire, la simple messe de Dumont en contrepoints. Ce chœur immense, sous les hautes voûtes de St.-Pierre de Beauvais, ces voix pieuses et intelligentes dont tous les accents étaient une prière, l'accompagnement de l'orgue, c'était là véritablement de la sainte musique. La prose du jour qui célèbre à la fois les grandeurs de l'église et celles de son chef, est coupée par strophes rimées et symétriques à la manière de ces antiques frigdora dont on attribue l'invention à Notker, moine de St.-Gall, vers l'an 880 (1). Sous cet appareil, il y a de sublimes inspirations, des mouvements chaleureux et poétiques. Le chant, vieux chant s'il en fut jamais, exhale tout le parfum de ces admirables séquences du moyen-âge qui faisaient mourir les auditeurs de ravissement et de surprise. Dans le contrepoint qu'il a écrit sur ce chant et sur la messe de Dumont, M. Boulenger, organiste de St.-Pierre, a fait preuve non-seulement de talent et de tact, mais surtout de ce sentiment sans lequel il n'y a pas d'art religieux, pas plus en musique qu'en architecture.

(1) Châteaubriand. Etudes historiques.

Cet artiste tenait l'orgue, et savait merveilleusement adapter les ressources de l'instrument à toutes les nuances de l'exécution. Un groupe de voix bien harmonisées, satisfait toujours le sens musical, mais que n'y ajoutent pas de magique le temple et l'office divin ? La convenance du lieu, le recueillement des auditeurs, la foi des choristes, tout surexcite l'émotion. Il y a je ne sais quoi d'angélique dans l'éloignement et l'ondulation des flots d'harmonie qui vont battre les piliers et les carènes des voûtes. Nul lieu plus favorable à ce genre de musique que les églises, et il y a des églises partout, partout aussi on peut trouver des chanteurs et un organiste capable d'exécuter la messe de Dumont. Les éléments abondent, et cependant rien n'est plus rare que ces sortes de solennités. On peut réaliser de telles choses, mais le mauvais goût général préfère employer les ressources ordinaires à une messe en musique banale, chantée par cinq ou six personnes, accompagnée par trois ou quatre instruments. Les exécutants eux-mêmes conviennent que c'est détestable, mais leur amour propre est flatté du rôle important qu'ils se donnent en un jour de fête. Voilà comment la dignité des offices se trouve sacrifiée à la morgue pédantesque de quelques individus qui se posent dans leur ville en hommes nécessaires et utiles aux arts.

Je n'ai pas voulu, Monsieur, dans ces premières pages sur le chant catholique, lancer des arrêts sans appel, et trancher irrévocablement la question entre la musique et le plain-chant. Me bornant à résumer quelques observations déjà faites par tous les hommes de sens et de goût sur l'exécution ecclésiastique de l'une et l'autre, j'ai seulement traité la question de convenance, question extrinsèque et toute de pratique. Le simple exposé des usages me paraît assez bien démontrer l'indécence de la musique parallèlement à l'admirable opportunité du chant grégorien au rit ecclésiastique.

Je sais bien qu'on pourrait m'opposer ces ignobles offices ruraux, opprobre du culte; aussi voulons-nous les réformer. Et encore, s'ils sont tels avec un chant facile que ne seraient-ils pas avec la musique qui veut des nuances et un rhytme, choses totalement étrangères à l'organisation du peuple des campagnes.

Au surplus de puissants témoignages nous arrivent tous les jours, et je termine en citant deux faits qui corroborent tout particulièrement ma proposition.

Un jour, je recueillis de la bouche d'un grand compositeur cet aveu, qui, à son inçu, devenait un terrible argument contre l'emploi de ses œuvres. « On devrait, me disait-il, « chanter les messes en musique pendant des messes basses, « afin d'éviter cette effroyable disparate qui naît de l'exécu-« tion alternative de morceaux de plain-chant et de morceaux « de musique. »

Baillot, le célèbre violoniste, le créateur de l'école française de violon, l'artiste par excellence, l'homme qui devait le mieux sentir la musique religieuse, et apprécier au plus haut degré les chefs-d'œuvre de Mosart et de Cherubini, Baillot a demandé pour ses obsèques une messe en plain-chant.

NOTE

SUR

QUELQUES MONUMENTS

DECOUVERTS SUR LE SOL LYONNAIS DEPUIS 1841 ;

Par M. COMMARMOND,

Membre de l'Institut des provinces, inspecteur divisionnaire de la Société française.

La ville de Lyon est peut-être celle de toute l'ancienne Gaule où l'on a trouvé le plus d'inscriptions et où il y a le plus à étudier pour la géographie gallo-romaine. Nous voyons avec joie M. de Commarmond préparer la publication d'un ouvrage complet sur les inscriptions, et exécuter ainsi les promesses qu'il avait faites, il y a cinq ans, à la Société française. Nous reproduisons avec empressement le Mémoire qu'il a donné, en attendant son catalogue général sur les inscriptions antiques découvertes à Lyon depuis l'année 1841.

D. C.

N°. 1. — PORTIQUE I (1).

ET MEMORIAE AETERN
E SECVNDI OCTAVI TREVERI
ACERBISSIMA MORTE DE
FVNCTI QVI CVM EX INCEN
DIO SEMINVDVS EFFVGIS
SET POST HABITA CVRA SALVTIS
DVM ALIQVI DE FLAMMIS ERI
PERE CONATVS RVINA PARIE
TIS OPPRESSVS NATVRAE SOCIA
TA SPIRITVM CORPVS QVE ORI
GINI REDDIDIT CVIVS EXCES
SV GRAVIORE DAMNO QVAM
REI AMISSIONE ADFLICTI
ROMANIUS SOLLEMNIS ET SECVN
DI IANVARIVS ET ANTIOCHVS
CONLIBERTI MERITA EIVS
ERGA SE OMNIBVS EXEMPLIS
NOBILISSIMA TITVLO SEPVL
CHRI SACRAVERVNT ET
PRODILLIVS IN MODVM FRATER
NAE ADFECTIONIS ET AB IN
EVNTE AETATE CONDISCIPV
LATV ET OMNIB. BONIS ARTIBVS
COPVLATISSIMVS AMICVS ET
SVB ASCIA DEDICAVERVNT

Cette inscription a été découverte en 1844, en creusant les fondations de la nouvelle église de Vaise (faubourg de Lyon).

N° 19. — PORT. IV.

Statue en marbre blanc, d'un beau travail, richement

(1) Les N°s. indiquent la place des objets dans le musée lapidaire de Lyon.

drapée, rapportée à celle de Flore; la tête et les deux bras manquent.

Trouvée à Lyon, en 1843, dans un vieux égout qu'on a découvert dans la rue Lanterne, en creusant celui qui va de la place St.-Pierre à la Saône.

N°. 22 — Port. IV.

Tête de Jupiter Olympien, d'un bon style, en marbre blanc, ayant servi d'ornement à l'abaque d'un chapiteau.

Trouvée à Vienne, venant du cabinet de M. Chavernod, acheté par la ville de Lyon, en 1843.

N°. 26. — Port. V.

Magnifique sarcophage en marbre de Paros, sculpté en ronde bosse. Le sujet représente une bacchanale dans toute sa pompe.

Ce monument a été découvert à Lyon, en 1845, dans la cour de l'église de St.-Irénée.

N°. 79. — Port. XI.

D M
C MANSVETI
BRASI
CIV
TRE

Inscription en lettres d'une grande dimension et d'un beau style, découverte en 1845, en construisant l'église de Vaise.

N°. 145 — Port. XXI.

Torse en marbre blanc d'un beau style.

Trouvé chez M. Marduel, il y a quelques années, et donné par lui au musée de Lyon, en 1843.

N°. 162. — Port. XXIV.

SECVRITATI CORNELIAE PIAE

Inscription gravée sur le couronnement d'un portique.

Trouvée dans les fondations de la vieille église de Vaise, en 1844.

N°. 153. — PORT. XXIII.

D M
JVLIAE
QVINTIN
JVLIVS
ONESIMV
PATRONAE
PIENTISSI
MAE

Cippe funéraire, découvert à Lyon, en 1844, dans un mur de l'ancien hôtel de Chevrière, en construisant le petit-séminaire.

Donné au musée par Mg^r. le cardinal de Bonald.

N°. 202. — PORT. XXVIII.

Chapiteau en marbre blanc d'ordre corinthien, à sculpture fine et délicate, d'un bon style.

Trouvé en 1842, rue du Palais, à Lyon, en creusant un égout.

N°. 205. — PORT. XXX.

D M
MIII HELVINI
VETERANI LEG. VI
VICTR. HERED EX
T F C

Inscription découverte, il y a quelques années, place de la Miséricorde, à Lyon, en construisant la maison qui porte le n°. 11, et donné à la ville par M°. Lecourt, propriétaire.

N°. 207. — Port. XXX.

FORTVNATA
VIXIT ANNIS LXXXX
CEI FI EI MATRI
PIENTISSIMAE

Inscription enlevée des murs d'une pièce d'eau, située clos Marduel, à Champvert, banlieue de Lyon.

Donnée par le propriétaire en 1843.

Sans numéro. — Port. XXXVIIII.

L TITI PRIMAT
COLLIBERTI
L TITI VITAI
PVSINNI F
QVI VIXI T ANI
VI MENS XI D
L TITVS VITAL
TITIA PRIM
COLLIBER
ET II
P
B A

J'ai découvert, en 1845, cette inscription dans les murs d'une maison située territoire de Champvert, banlieue de Lyon.

Elle a été offerte à la ville de Lyon par M. Du Châtelet, propriétaire de cette maison.

Port. XXXVI.

ET MEMORIAE AETERNAE
M. PRIMI SECVNDIANI IIIIII VIR AVG.
CCC AVG. LVG. CVRATOR EIVSD COR

D POR. NAVTAE RHODANIC ARARE NA M
VIGANT CORPORAT INTER FABROS
TIGN. LVG. CONSIST NEGOT MVRIAR
M. PRIMIVS AVGVSTVS FIL ET HERES PATRI
KARISSIM PONEND CVR ET SVB ASC DED

Sarcophage sur lequel est gravée cette inscription remarquable sous plus d'un rapport, qui nous apprend que celui auquel était élevé ce monument était sévir augustal à Lyon ; qu'il était en outre de la corporation des charpentiers et des nautes du Rhône et de la Saône ; enfin, il nous annonce qu'il était *negociator muriarum.*

Muria, au pluriel *muriæ*, était une espèce de saumure faite avec la chair du thon; elle servait d'assaisonnement pour différents mets. Pline dit qu'elle se faisait surtout à Antibes et à Thurium.

Elle était moins estimée que celle du maquereau.

L'usage de cet assaisonnement, en grande vogue dans les Gaules, est ici confirmé par cette inscription; il a quelque similitude avec le caviar, qui est très-estimé en Orient et qui se fait avec l'esturgeon.

Ce monument a été découvert sur l'emplacement de l'église de Vaise, et provient des fouilles faites par ordre de M. le Ministre de l'intérieur et dirigées par moi; il a été trouvé vers la fin de 1845.

N°. 284. — PORT. XLI.

Inscription mutilée, découverte en 1845, en creusant la nouvelle abside de l'église St.-Georges, paroisse de Lyon.

N°. 285. — PORT. XLI.

Inscription dont une partie est détruite; elle a été trouvée en 1844, en faisant la nouvelle route de Gorge-de-Loup qui va de Vaise à Saint-Irénée.

N°. 335. — PORT. XLII.

Ce bas-relief représente un sujet allégorique ayant trait aux usages funéraires anciens.

Il a été trouvé au même lieu que l'inscription précédente, en 1844.

N°. 313. — PORT. XLIII.

D M
MAQVINI VERINI
OPLIONIS KARCE
RIS EX COHORT XIII
VRBANI BONONI
CORDVS MEDIC
VS CASTRENSIS
ET M. ACCIVS MODES
TVS ET VILIVS MATER
NVS MILITES HERED
FACIEND CVR

Cette inscription, élevée à la mémoire d'un médecin militaire, a été découverte dans les fondations de la vieille église de Vaise, en 1844.

N°. 314. — PORT. XLIII.

Portion supérieure du fût d'une colonne en granit, trouvée au même lieu et à la même époque que l'inscription précédente.

N°. 334. — PORT. XLIII.

Ce fragment d'inscription a été découvert, en 1844, dans les fondations de la vieille église de Vaise.

N°. 336. — PORT. XLIII.

Ce tronçon de fût de colonne d'un grand diamètre, en beau granit rose africain, a été trouvé avec le précédent.

N°. 343. — PORT. LXIV.

ET QVIETI AETERNAE
AEMILIAE VALERIAE FEMINAE SANC
TISSIMAE QVAE VIXIT ANNIS LIIII MEN
SE I DIEBVS XXIIII SINE VLLA ANIMI LAESI
ONE SVPER STITIBVS LIBERIS QVINQVE NE
POTIBVS CVM QVIBVS OB INSIGNEM ER
GA EOS PIETATEM SINE CONIVGE VITA DVL
CISSIMA VIXIT ANN XVIII M. III D. I
AEMILIA ZOTICE ET SVLPICIVS ZOTICVS
ET AEMILIA LVPVLA ET AEMILIUS ZOTI
CVS ET AEMILIA ZOTICA FILI MATRI
PIENTISSI.... MAE PONENDVM CVRAVERVNT
SVB ASCIA DEDICAVERVNT

Cette longue inscription a été découverte en 1844, dans les fondations de la vieille église de Vaise; elle était divisée en deux pièces : l'une a été trouvée à quelques pas de l'autre. Elles ont été réunies, et l'inscription est complète, à part quelques lettres qui ont été mutilées.

N°. 364. — PORT. LXVII.

C. AVCIVSC. FIL GAL. MACRINVS
OMNIBVS HONORIB IN COLONIA
FVNCTVS ADLECTVS ROMAE IN

Nous ne possédons que la partie supérieure de cette importante inscription; elle a été découverte en 1845, dans la grande rue de Vaise, en creusant la tranchée pour le placement des conduits du gaz, pour l'éclairage de cette ville.

N°. 366. — PORT. XLVII.

DEMETRIVS ET SATIA
HELIANI FILIO DVL
CISSIMO PON. CVRA
VERVNT ET SVB AS D

Cette inscription a été trouvée en 1843, en faisant la nouvelle route qui va de Vaise à Saint-Irénée.

PORT. XXXVIII.

ET MEMORIAE AETERNAE
ITI SERVANDI GRATI SEXTVS
VITALIVS MASCEL HERES
PONENDVM CVRAVIT CV
RANTE SEXTO VITALIO MO1V
CO ET SVB ASC DEDIC

Cette inscription est gravée sur un cippe colossal d'une belle conservation; il a été trouvé, en 1845, à la Guillotière, près Lyon, lieu dit du Prado, dans la propriété de MM. Missol et Bouchardy.

PORT. XLVIIII.

ET MEMORIAE AETERNAE
ILLIOMARI APRILENTIA
RI EX CIVITATE VELIOCAS
SIVM SVBLECTO INNVMER
COLONOR LVG. CORPORA
TO INTER UTRICLAR. LVG
CONSISTENTIVM
QVI VIXIT ANN LXXXV SINE VL
EIVS ANIMI SVI LAESIONE
APRIVS ILLIOMARVS FIL PA
TRI KARISSIM P C ET SUB A D

Inscription trouvée, en 1845, dans les fondations de la vieille église de Vaise. Provenant des fouilles ordonnées par le gouvernement.

PORT. XLIX.

L
XVI
AE
GIEIVS ·
IVSFC

Fragment d'inscription en lettres d'une très-grande dimension et d'un beau style, trouvé au même lieu que la précédente, en 1845.

N°. 389. — PORT. LI.

ET MEMORIAE AETERNAE
MVCASSENIE FORTVNATE CONIVGI
RARISSIMAE EX GER SVP SEPTIMIVS
SEXTIANVS MIL. LEG. VIII. AVG MEREN
TISSIME ET SVB ASCIA DEDICAVIT

Cette inscription est gravée sur un sarcophage découvert dans les fondations de l'ancienne église de Vaise, en 1845.

N°. 392. — PORT. LI.

GVIVVS SIBI POSTERIS QVE

D M	D M
M. ANTONI SACRI LIB	ANTONIAE SACRAE
CANDIDI	TYCHENENSIS LIB
I, I VIR AVGVST	M. ANTONI OLIMPICVS
SCRIBENDVM C	POLYTIMI LIB
ANTONIA SACRA FIL	CONIVGI CARISSIM
	S C PONENDVM CVR

Ces deux inscriptions, gravées sur la même pierre, ont été découvertes au même lieu et à la même époque que la précédente.

N°. 471 — PORT. LV.

Ce chapiteau historié, en marbre blanc, dont la sculpture

est d'un beau style des premiers siècles, a été acheté, en 1844, des héritiers de Mlle. de la Balmondière; il provient du sol lyonnais.

N°. 475. — PORT. LV.

Bas-relief en marbre blanc antique, qu'on a coupé carrément pour en faire un chapiteau dans le moyen-âge.

Il reste de cette sculpture le haut du tronc d'un jeune homme à chevelure ondoyante, surmontée d'un bonnet phrygien.

Trouvé à Lyon, en 1843, place de la Platière.

N°. 480. — PORT. LVI.

ET MEMORIAE AETERNAE
L. VINDICIAE LVPERCAE CIVI AGRIPPINENSI FEMINAE SAN
CTISSIMAE SVMMA CASTITATE PRAEDITAE QVAE VIXIT ANNIS
D XXIII MENSIBVS X DIEBVS VII M
IVL. SVPERINIVS VICTOR PROCCONIVGI IN COMPA
RABILI QVAE MECVM VIXIT ANNIS VIII MENSIBVS IIII SINE
VLLA ANIMI LAESIONE ET SIBI VIVS PONENDUM CVRAVIT
ET SVB ASCIA DEDICAVIT

Le sarcophage en pierre calcaire sur lequel est gravée cette inscription a été découvert à Vaise, en 1845, dans les fondations de l'ancienne église.

N°. 491. — PORT. LVI.

Tête d'un roi Parthe, en grès, venant de Vienne, faisant partie du cabinet Chavernod, achetée par la ville de Lyon, en 1843.

N°. 492 — PORT. LVII.

D ET QUIETI AETERNAE M
FOVTI IN CL TATII I[illegible]I VIR
AVG LVG ET NAVT ARARICOR
CENTONARIO LVG CONSIS
TENT HONORATO NEGOCIA

TOR FRVMENTARIO
FONTIVS MARCELLVS LIB
PATRONO PIISSIMO ET SIBI VI
VVS POSVIT ET SVB ASCIA DEDICAV
O FELIX ET HILARIS VIVAS QVI
LEGERIS ET MANIBVS MEIS BE
NE OPTAVERIS

Cette inscription a été découverte à Lyon, en 1839, en faisant le quai de Pierre-Scize; je la publiai dans les journaux de cette époque.

N°. 494. — Port. LVII.

D M
ET MEMORIÆ ETER
PERPETVAE SECVRITAT
VENANTI ADONIS
EVGAMIVS CONIVX
PONENDVM CVR
VIT ET SVB ASCIA DED

Cette inscription a été trouvée avec la précédente et publiée avec elle.

J'ai également publié quatre inscriptions qui furent découvertes en 1836, quai de l'Archevêché, à Lyon, sur l'emplacement de la maison Mathieu.

Parmi ces quatre inscriptions, deux sont très-remarquables; elles figurent sur la même pierre, et ont été gravées en l'honneur de Julius Celsus, conseiller intime de l'empereur Antonin et de son fils adoptif.

Ces inscriptions sont aujourd'hui la propriété de M. de Belbœuf, premier président de la cour royale de Lyon, et figureront dans un recueil d'inscriptions du département du Rhône.

Port. LVIII.

M. CVRVELIVS
M. FIL ANIENS.
ROBVSTVS MIL
COHORT FAVIAE
VRBAN C. HERENNI
TESTAMENTO
SIBI FIERI IVSSIT
H P C

Inscription découverte dans les fondations de la vieille église de Vaise, en 1845 ; elle provient des fouilles ordonnées par le gouvernement.

N°. 534. — Port. LXII.

SILVANO AVGVSTO
M. AEMILIVS
LAETVS
V STVDIIS
AVGVSTI
DICAVIT

Cette inscription brève et remarquable a été découverte à Lyon, en 1845, sur l'ancien emplacement du palais des empereurs, occupé aujourd'hui par l'hospice des Antiquailles.

Dans cette énumération, je me suis abstenu d'une foule de détails qui pourraient donner plus d'intérêt à ces monuments; j'ai dû agir ainsi, pour ne point entrer dans des développements qni trouveront leur véritable place dans la description complète du Musée lapidaire de Lyon, actuellement sous presse. Cet ouvrage, formant un volume grand in-8°, sera orné de planches gravées au burin, qui représenteront les principaux objets de cette riche collection.

Je me suis appliqué à donner une description vraie des mo-

numents, en indiquant le lieu et l'époque des découvertes, ayant eu le soin de ne restituer dans les inscriptions que les lettres dont les caractères conservaient des traces certaines de leur existence, en laissant au lecteur le soin d'interpréter celles qu'une mutilation avait détruites entièrement ou rendues incertaines. J'ai déterminé la matière qui compose les objets, ainsi que leurs dimensions. Enfin, dans cet ouvrage, qui est destiné à servir de renseignements à la foule des visiteurs, j'ai cherché à me mettre à la portée de tous et je suis entré dans des détails que j'aurais négligés, si je n'avais eu à parler qu'au monde savant.

Dans cette espèce de catalogue descriptif qui servira d'inventaire et de titre de propriété à la ville de Lyon, je n'ai négligé aucun des détails qui peuvent servir à caractériser chacun des monuments en particulier. Quelques parties paraîtront peut-être minutieuses; mais pour remplir mes obligations de conservateur des musées archéologiques, il fallait me soumettre à cet ordre méthodique.

Il ne sera pas sans intérêt pour la ville de Lyon d'y trouver toutes les inscriptions éparses qui existent encore, soit dans son enceinte, soit dans le reste du département, ainsi que toutes celles dont parlent les anciens auteurs, et qui ont disparu par diverses causes. En faisant ainsi un recueil complet de toutes les inscriptions latines, depuis la plus haute antiquité jusqu'à la fin du XVe. siècle, on pourra plus parfaitement, dans l'avenir, faire des démarches utiles pour accroître le Musée, en exerçant une surveillance active sur toutes celles qui n'ont pu y prendre place, à raison d'empêchements de la part de leurs propriétaires ou de la position qu'elles occupent dans certaines constructions, et dont l'enlèvement entraînerait de trop grands frais.

CHRONIQUE.

Séances générales de l'Institut des provinces de France à Orléans.—L'art. XIII du réglement de l'Institut des provinces est ainsi conçu :

« Indépendamment de l'assemblée annuelle, l'Institut peut « tenir des sessions plus ou moins longues dans toutes les « villes de France qu'il aura choisies, et entendre, dans ces « réunions, des mémoires ou des communications dont les « auteurs seront étrangers à la compagnie : un réglement « particulier peut être fait pour ces séances qui sont pré- « sidées par le directeur-général ou par un membre qu'il « aura choisi pour le remplacer. »

D'après cet article, l'Institut des provinces a décidé qu'il tiendrait chaque année, durant la quinzaine de Pâques, une session académique dont la durée sera de 8 jours.

Pour faciliter à tous l'accès de ces réunions, on a choisi une ville centrale : celle d'Orléans. On y arrive par la Loire, de l'ouest, de l'est et du sud-est ; des chemins de fer la mettent en communication avec une partie considérable de la France : elle est à peu près à une distance égale des extrémités du royaume.

L'Institut s'est assemblé pour la première fois, à Orléans, le lundi 13 avril, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. de Caumont. M. Girardin, de Rouen, remplissait les fonctions de secrétaire-général. Parmi les membres qui ont pris le plus de part aux travaux, on peut citer M. le Vte. de Cussy, de St.-Mandé ; M. Boullée, membre du bureau de l'Académie

royale de Lyon ; le savant docteur Mayor, de Lausanne ; M. Drouet, membre du Conseil général de la Sarthe, inspecteur divisionnaire des monuments historiques ; M. le marquis de La Porte, de Vendôme ; M. Boutowski, conseiller au service de la Russie, attaché à l'ambassade de France ; M. Bizeul, de la Loire-Inférieure ; M. le Cte. de Chastellux, d'Avallon ; M. Ch. Desmoulins, délégué de Bordeaux ; M. Petit-Laffite, délégué de la Société linnéenne et de la Société d'agriculture de la Gironde ; M. Mauge du Boise-des-Entes, conseiller à la Cour royale, et délégué de la Société académique d'Abbeville; M. Petit, proviseur du collége royal d'Orléans ; M. Porcher, conseiller à la Cour, président de la Société d'horticulture ; M. Lepage, docteur en médecine ; M. Pelletier, professeur à l'Ecole de médecine d'Orléans ; M. Gaugain, membre de l'Institut, à Caen; M. le Cte. de Tristan, d'Orléans; M. de Lockhart, id ; M. Wasse, de St.-Ouen, délégué de l'Académie royale de Marseille ; M. l'abbé de Voucoux, délégué de l'Académie d'Autun.

M. de Caumont a prononcé, comme directeur, un discours dans lequel il a tracé les travaux que doit entreprendre l'Institut et ceux qu'il devra recommander aux sociétés académiques des provinces : nous regrettons de ne pouvoir le reproduire en entier, mais il se trouve inséré textuellement dans le journal publié par l'Institut pendant sa session. En voici seulement quelques paragraphes qui feront comprendre la marche imprimée aux travaux et le but que la direction se propose d'atteindre.

« Il importe peu, dit M. de Caumont, que l'Institut publie beaucoup : ce qui importe, c'est qu'il publie des ouvrages remarquables, *c'est surtout qu'il dirige et organise le travail partout;* qu'il établisse entre les hommes laborieux, entre les académies, des rapports profitables ; c'est encore qu'il fasse connaître leurs publications les plus importantes, et qu'il

hâte l'écoulement de leurs productions au moyen d'une publicité qui leur manque et que nous pourrons, j'espère, leur donner bientôt.

« L'Institut des provinces, en établissant de nouveaux rapports entre les Sociétés savantes espère surtout, vous le savez, les amener à travailler sur un plan uniforme, à entreprendre des travaux d'ensemble : l'Institut est effectivement une société régulatrice où l'on doit surtout s'occuper de *l'organisation académique*. Vous aurez donc à discuter, durant cette session, plusieurs questions qui se rattachent à cette partie importante de vos attributions.

« Depuis 5 ans, l'Institut a, par une délibération spéciale du Congrès scientifique, été chargé d'examiner les questions du programme formulé par la commission préparatoire de cette réunion. Votre bureau a dernièrement reçu communication du programme de la XIVe. session : les observations auxquelles cette communication a donné lieu, ont été transmises à M. Roux, secrétaire-général du Congrès.

« Les congrès spéciaux se multiplient ; c'est un puissant moyen d'action que vous ne pouviez négliger de mettre en œuvre pour la direction que vous voulez donner aux études et aux travaux utiles : vos idées ont été accueillies par toutes ces réunions, et vous vous mettez chaque année en rapports plus intimes avec elles, persuadés que l'avenir des Congrès est immense, et qu'ils sont appelés à exercer une grande influence sur les travaux scientifiques et littéraires. Votre bureau a pensé, qu'il était urgent de rattacher tous les Congrès à l'Institut des provinces, véritable régulateur de ces réunions, qu'il fallait une publication annuelle pour les lier entre elles et pour en bien faire connaître la marche et les progrès. »

M. Ch. Desmoulins, président de l'Académie de Bordeaux,

présidait la classe des sciences physiques et naturelles; la classe des arts et des lettres était présidée par M. de Cussy, assisté de M. Drouet, du Mans, et de M. Boullée, délégué de l'Académie royale des sciences de Lyon : M. l'abbé de Voucoux, délégué de l'Académie d'Autun, et M. Petit-Lafitte remplissaient les fonctions de secrétaires. Les quatre séances générales ont été présidées alternativement par M. de Caumont et par Mg^r. Fayet, évêque d'Orléans, ancien inspecteur-général de l'Université : on a entendu dans une de ces séances une notice de M. Richelet, sur la vie et les ouvrages de M. Thomas Cauvin, ancien directeur de l'Institut des provinces, décédé le 7 janvier dernier.

Mais ce qui distingue cette session, c'est la discussion commencée sur le programme des travaux les plus *utiles à recommander aux Sociétés savantes des départements, suivant leur spécialité, c'est l'indication précise du plan, de la méthode à suivre dans la rédaction de ces mémoires :* les discussions qui se sont élevées, les enquêtes qui ont été commencées sur les ressources des différentes Sociétés savantes de France, ont offert un intérêt puissant; continuées comme elles le seront avec intelligenee et persévérance par M. de Caumont, elles produiront indubitablement des résultats importants.

Un grand nombre d'adhésions nouvelles ont été adressées à l'Institut par les académies des départements : il y en avait même qui avaient alloué une indemnité aux membres de leur bureau, qui étaient venus les représeuter au conseil général de l'Institut.

S. M. Louis-Philippe, roi des Français, a adressé en ces termes, par l'intermédiaire de M. Camille Fain, ses remercîments au directeur pour le premier volume des *Mémoires de l'Institut des provinces*, dont S. M. a bien voulu accepter l'hommage.

« Aux Tuileries, 27 janvier 1846.

« MONSIEUR,

« Vous vous êtes rendu l'organe de l'*Institut des provinces de France*, en faisant hommage au Roi du premier volume que cette Société savante a publié. Cet hommage a été accueilli avec tout l'intérêt que le Roi accorde aux études de science et d'histoire, et S. M. m'a recommandé de vous transmettre ses remercîments pour vous, Monsieur, et pour MM. les membres de l'Institut que vous présidez. J'ai l'honneur de vous prévenir en même temps que, suivant votre désir, le recueil que vous avez offert au Roi vient d'être placé, par son ordre, dans sa bibliothèque particulière.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée, « Camille FAIN. »

S. M. le roi de Bavière a exprimé, par l'intermédiaire de M. le comte de Luxebourg, son ambassadeur à Paris, ses remercîments pour l'hommage qui a été fait à sa bibliothèque de Munich, du premier volume des *Mémoires de l'Institut.* « S. M., a dit M. le comte de Luxebourg, dans sa lettre à « M. de Caumont, me charge de vous exprimer sa recon- « naissance pour cet envoi : l'intérêt des matières et la par- « faite érudition des recherches historiques contenues dans « ce volume ont attiré toute l'attention de S. M. et toute sa « satisfaction. »

Séance administrative du conseil de la Société française le 14 février 1846. — Présidence de M. de la Chouquais, président de chambre à la Cour royale. Membres du conseil présents : MM. de Caumont, l'abbé Varin, Lair, Hardel, Bouet, Léchaudé-d'Anisy, Bellivet, et Raymond Bordeaux, secrétaire.

M. de Caumont donne communication de la correspondance.

M. le comte de Coetlosquet écrit au nom de la commission préparatoire du congrès archéologique de France, pour faire avancer la tenue de ce congrès, parce que l'époque fixée coïnciderait avec le grand jubilé du sixième anniversaire séculaire de l'établissement de la Fête-Dieu, qui s'ouvrira le 14 juin, à Liège, où les fêtes les plus splendides seront rehaussées par la parole des grands orateurs de la chaire au XIXe. siècle. MM. de Ravignan, Lacordaire, Combalot, etc., devant prêcher dans les différentes églises de Liège, M. de Coetlosquet propose de fixer la tenue du congrès immédiatement avant le jubilé, afin qu'à l'issue du congrès, ceux des membres qui désireraient assister à ce jubilé, puissent s'y rendre immédiatement par les voies de communication très-nombreuses entre Trèves et Liège. — Le conseil adopte la proposition de M. de Coetlosquet, et fixe l'ouverture du congrès au 1er. juin.

M. l'abbé Tridon, chanoine de Troyes, demande à faire partie de la Société.

M. de Caumont lit un rapport de M. Villers, sur l'église de Villiers-sur-Port, édifice dont on s'est occupé à la séance du 9 décembre dernier. Le conseil vote 150 fr. pour la conservation de cette église et approuve le projet développé par M. G. Villers.

On examine le chiffre des allocations à fixer pour le congrès de Metz. Une somme de 3,000 fr. sera votée d'après les demandes qui seront adressées des diverses parties de la France. Le conseil municipal de Metz a alloué 4,000 francs pour la tenue du congrès de la Société française.

M. l'abbé Aubert annonce qu'il a achevé la table décennale analytique du Bulletin. Il demande l'autorisation de faire imprimer ce travail sous ses yeux : autorisation qui lui est accordée par le conseil.

M. de Cissey, inspecteur de la Société pour le département

de Saône-et-Loire, envoie des « Etudes iconographiques sur quelques églises de la Bourgogne. » Ce premier mémoire contient la description de l'imagerie de l'antique cathédrale de St.-Vincent de Châlons-sur-Saône. Il est accompagné de planches intéressantes.

M. de Commarmond, de Lyon, envoye un mémoire sur 30 ou 40 inscriptions romaines nouvellement découvertes à Lyon.

L'attention de la Société se porte de nouveau sur l'église St.-Etienne-le-Vieux, à Caen, dont on réclame et dont on espère obtenir la conservation intégrale.

Sont nommés membres de la Société :

MM. L'abbé TRIDON, chanoine de Troyes.
L'abbé ROLLIN, chanoine de Metz.
De SOURDEVAL, secrétaire de la Société d'agriculture et juge au tribunal de Tours.

M. PÉREY, président du tribunal de Villefranche, auteur d'un traité élémentaire d'archéologie, est proclamé inspecteur du département du Rhône.

M. de CAIX est nommé membre du conseil.

Le Vice-secrétaire,

Raymond BORDEAUX.

Mémoires sur les antiquités de la Sologne Blesoise, par M. de la Saussaye. — 1re. livraison. — M. de la Saussaye a commencé la publication de ses recherches sur la Sologne, qui, présentées à l'Académie des inscriptions, il y a plusieurs années, avaient obtenu à deux reprises, une des médailles d'or consacrées à l'encouragement des recherches sur les antiquités nationales. — La première livraison comprend un aperçu des voies antiques qui traversaient la Sologne ; puis une description détaillée et fort intéressante des localités situées sur la

voie antique de Tours à Bourges, et sur celle de Chartres à Bourges par Blois.

La description des urnes funéraires trouvées dans les cimetières gallo-romains de la Sologne, forme une des parties les plus intéressantes de l'ouvrage. M. Jollois avait déjà donné un très-bon Mémoire sur les sépultures de Gièvres, avec des planches très-bien dessinées. M. de Caumont en avait fait mention, d'après lui, dans le 2e volume de son Cours d'antiquités. M. de la Saussaye est entré sur les sépultures des différents cimetières comparés, dans des détails très-importants à bien connaître.

Nous citerons entre autres le passage suivant :

« A Gièvres comme à Soings, à Neung, et dans d'autres « localités où j'ai exploré également des cimetières antiques, « dit M. de La Saussaye, j'ai trouvé les vases funéraires à la « profondeur de 15 à 20 centimètres, dans le sable qui forme « la couche supérieure du terrain de la Sologne, et disposés « généralement en groupes, plus ou moins nombreux, très- « rapprochés les uns des autres, et offrant parfois un « arrangement curieux.

« L'urne cinéraire, proprement dite, se trouve ordinaire- « ment accompagnée de vases à col étroit, avec ou sans anses, « de coupes, d'assiettes ou patères, de clous, de médailles, « quelquefois d'objets de toilette, tels que fibules ou agrafes, « boules de collier, miroirs métalliques, etc. Dans la plupart « des urnes, les plus remarquables par la finesse de la pâte ou « la délicatesse des formes, et qui avaient reçu sans doute les « cendres de personnes riches, était déposée une de ces petites « fioles de verre auxquelles on a donné long-temps le nom de « *lacrymatoires*, et sur lesquelles les opinions ont varié « depuis. Les objets en verre étaient du reste fort rares dans « le cimetière de Gièvres, et à l'exception de ces fioles, on n'y « a trouvé qu'une seule urne cinéraire et un seul vase ansé.

« On a découvert plusieurs fois des urnes cinéraires qui ne « contenaient ni cendres ni ossements. Peut-être répondaient- « elles à ces tombeaux appelés *cénotaphes*, parce qu'ils étaient « vides, pour lesquels les anciens observaient toutes les céré- « monies des funérailles en l'honneur des personnes qui avaient « péri au loin et pouvaient être privées de sépulture. Ils « croyaient que leurs mânes restaient errantes sur les bords « du Styx jusqu'à l'accomplissement de ce soin pieux.

« Outre les enfouissements du cimetière, on rencontre aux « environs de Gièvres, dans différentes directions, des groupes « isolés de vases funéraires qui ont dû appartenir à des sépul- « tures particulières.

« Une explication raisonnée des planches qui accompagnent « notre texte développera et complétera ce que nous avons « exposé sur le cimetière gallo-romain de Gièvres. L'étude « attentive que nous avons faite des enfouissements funéraires « nous a permis d'adopter la classification générale suivante : « 1°. Urnes cinéraires ; 2°. Vases domestiques ayant servi « d'urnes cinéraires ; 3°. Vases accompagnant les urnes ciné- « raires ; 4°. Objets, autres que des vases, ayant fait partie « des groupes funéraires. »

M. Jollois avait, comme nous l'avons dit, publié des figures très-intéressantes des vases de Gièvres : M. de la Saussaye s'est attaché à figurer ceux qui ne l'avaient pas été par M. Jollois.

Nous reproduisons ici quelques-uns des vases figurés par M. de la Saussaye et par M. Jollois.

M. de la Saussaye a publié, dans sa première livraison, une vue du monument de Thésée (*Tassiaca* de la carte de Peutinger), station qui se trouvait sur la voie de Tours à Bourges. M. de Caumont avait précédemment donné une esquisse de ce monument dans son Cours d'antiquités monumentales, t. IIIe.



VASES FUNÉRAIRES TROUVÉS EN SOLOGNE.

L'ouvrage de M. de la Saussaye se composera de quatre livraisons ; la deuxième ne peut tarder à paraître. Nous en rendrons compte, comme nous le faisons de la première.

B. G.

Courses archéologiques et historiques dans le département de l'Ain, par M. SIRAND, *juge à Bourg.* — Tel est le titre d'un volume in-8°. fort intéressant et plein de faits, qui vient de paraître à Bourg. Dix bonnes planches au trait accompagnent l'ouvrage et donnent la représentatiou fidèle des objets les plus curieux trouvés dans les diverses localités explorées. Ce mode d'observer en parcourant le pays, de décrire *de visu* les objets qui s'y trouvent, est excellent ; on ne saurait trop le recommander aux hommes qui se vouent à l'étude des antiquités nationales.

Les Courses archéologiques de M. Sirand offrent, en ce genre, un très-bon modèle à imiter (1). D. C.

Cathédrale de Coutances.—La flèche de la cathédrale de Coutances est rétablie, et depuis plusieurs jours, on est occupé à la dégager des échaffaudages. La nouvelle pierre blanche de cette flèche jure un peu avec celle de l'ancienne flèche.

Dans l'intérieur de la cathédrale, on a fait disparaître les ignobles boiseries qui existaient derrière les stalles des chanoines, et les stalles ont été portées vers les bas-côtés. Celle de l'évêqne a aussi quitté sa place, et figure maintenant à l'entrée du chœur, à droite. La grille a été avancée vers la nef et le crucifix qui la surmontait a disparu. Les colonnettes des pilliers ont été retravaillées où il y avait des défectuosités. Ces changements, réclamés pour la plupart par la Société française, produisent pour l'ensemble du monument un effet très-marqué et tout-à-fait à son avantage. R.

(1) Un volume in-8° de 264 pages, accompagné de 10 planches.

LE GRAND PORTAIL

DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS;

Par MM. JOURDAIN et DUVAL,

Membres de la Société française et de l'Institut des provinces de France.

(Suite).

2°. *Parabole des dix Vierges.*

De toutes les terribles annonces du discernement final, la plus saisissante est certainement celle qui se résume en cette solennelle heure d'attente qui sépare le temps de l'éternité et durant laquelle, justes et pécheurs, élus et réprouvés, tous les hommes sont montrés se pressant à la porte, prête à s'ouvrir, du tribunal suprême et sans appel. Ce que nous a indiqué bien clairement déjà la parabole de l'Arbre bon ou mauvais, celle des dix Vierges sages et folles nous le dit positivement. Jésus-Christ venait de prophétiser les signes avant-coureurs de son avènement ; il allait annoncer le jugement dernier ; c'est entre ces deux effrayants tableaux qu'il place celui de l'humanité elle-même personnifiée dans les dix Vierges qui vont au-devant de l'Epoux et de l'Epouse.

« Ainsi les choses nous sont-elles racontées aux chapitres

XXIV[e] et XXV[e] de saint Mathieu; ainsi les ont entendues tous les commentateurs, parmi lesquels nous citerons seulement Eusèbe et saint Césaire d'Arles. « Nous approchons chaque « jour de la mort; nous allons chaque jour au-devant de « l'Epoux et de l'Epouse, qui sont Jésus-Christ et l'Eglise... « Nous sommes munis de nos lampes si nous portons avec « nous nos bonnes œuvres (1)..... Les lampes sont nos ames; « les vases, dans lesquels est réservée la provision d'huile, « signifient nos consciences; et l'huile, les œuvres bonnes et « saintes que nous y tenons en dépôt..... Ne reconnaissez- « vous pas, dans les cinq vierges prudentes, les ames qui « doivent régner avec Jésus-Christ, et, dans les cinq Vierges « folles, celles qui, dépourvues de bonnes œuvres, ne por- « tent, comme une lampe vide, que le nom seul de chré- « tien (2). »

Pierre de Blois montre l'exemple d'une interprétation plus large dans son III[e] sermon *de Adventu*, et appliquant à cette parabole le mystère du premier avénement du Sauveur, signale « comme étant la nuit dont parle le texte, *mediâ nocte*, « l'heure de profond silence et d'obscurité où le Sauveur prit « naissance lorsqu'il épousa notre chair, et les ténèbres que « la malice avait répandues sur les yeux des Juifs et qu'il « dissipe par sa présence, lui qui est la lumière qui illumine « tout homme. Le cri qui retentit à l'arrivée de l'Epoux, « *clamor factus est*, est poussé par le Verbe lui-même, alors « qu'il s'élance vers le monde du haut du trône de sa royauté « éternelle et que les prophètes y répondent par les oracles et « les cris de joie qui rompent le long silence dans lequel « l'univers idolâtre était plongé (3). »

(1) Euseb. episc. gallic. in natal. virg. serm.

(2) S. Cœs. arel. exhort. de decem virginib.

(3) Serm. III de Adventu.

Le troisième sens de la mystérieuse histoire des dix Vierges, le sens le plus accommodatif, celui qui s'applique à l'avènement spirituel de Jésus-Christ dans l'ame, est également compris par les Pères, et en particulier par saint Bernard (1); mais il n'est jamais exposé seul et à l'exclusion des deux autres, surtout du premier que nous appelons littéral et absolument vrai.

C'est dans cet esprit et en cette vue qu'ont travaillé les sculpteurs et les peintres du moyen-âge. En ce point, comme en tous les autres, ils se sont conformés d'abord et avant tout au programme sacré de l'Ecriture qui leur était si bien connue; et leur pensée, on le voit dans la combinaison de leur plan, a été docile en même temps à la direction des commentateurs et prédicateurs des textes qu'ils taillaient, peignaient ou ciselaieut sur la pierre, le verre, le parchemin, l'émail, l'or et l'argent. Donc nous devons voir dans notre parabole le jugement dernier, et aussi l'incarnation de Jésus-Christ, et aussi les mystiques fiançailles de Jésus-Christ avec l'ame chrétienne; mais nous devons y voir ces deux derniers

(1) Voir sur la distinction des trois avénements les sermons III., IV., V., VI. *de Adventu* de saint Bernard; sur l'union mystique de Jésus-Christ avec l'ame chrétienne le sermon LXXIV. *in Cant. Cant.* C'est dans ce dernier discours que saint Bernard dit que le chrétien qui ne reçoit pas en lui la grâce et la vérité, est comparable aux Vierges qui se croyaient sages et qui étaient folles, *Virgines dicentes se esse sapientes stultæ factæ sunt*, et que Jésus-Christ ne vient à ces ames que comme juge, et non comme époux, *Dominus Jesus Christus (ipse est enim Dei Verbum animæ sponsus) intrabit sane non tanquàm sponsus sed tanquam Judex.* — Saint Augustin nous apprend que beaucoup d'auteurs, pour des raisons qui ne sont pas à dédaigner, appliquent la parabole des dix Vierges à l'avènement spirituel de Jésus-Christ par l'église et les sacrements : *nam et illas quinque et quinque virgines non defuerun qui, non contemptibili disputatione, docere voluerint ad hunc ejus adventum qui nunc fit per ecclesiam pertinere.*

dans le rapport seulement avec le premier de tous, avec le jugement final.

Or, les mille reproductions de la parabole des dix Vierges se résument en deux sortes de circonstances; celle où on la voit seule et isolée, et celle où elle se relie et rentre, comme épisode, dans un thême général. Seule, comme on nous dit qu'elle est sur un vitrail de la cathédrale de Troyes, comme nous la voyons sur un grand nombre de livres et de petits meubles enluminés, émaillés et orfévrés, la parabole des dix Vierges résume d'une manière simple et absolue la pensée de Jésus-Christ, qui en est l'auteur, de saint Mathieu et des Pères, qui en sont les historiens et les commentateurs; elle résume cette pensée doctrinale et morale : la venue de Dieu et la vigilance chrétienne, la venue de Dieu dans notre chair, dans nos ames ou sur les nuées du ciel, et la préparation de nos cœurs à cette triple évangélisation de la paix, de la miséricorde et de la justice, *vigilate quia nescitis quâ horâ dominus vester venturus sit.* C'est-à-dire que, seule et détachée, cette parabole offre un champ d'autant plus libre à la méditation, que le sujet en est moins déterminé. et, peut être choisi également dans l'Evangile ou dans les explications qui en ont été faites; mais c'est-à-dire aussi que la lettre de l'Evangile, le Jugement dernier, doit toujours être la base et la forme de toute contemplation de ce sujet. Cette condition est tellement essentielle et fondamentale, que le Guide de la peinture en fait la matière de son instruction élémentaire à l'article : *La parabole des dix Vierges*, où il fait sortir les Vierges des tombeaux au bruit de la trompette des anges représentés au-dessus (1).

Dans les monuments où ce sujet se rattache à un ensemble

(1) Manuel d'Iconographie grecque et latine, par MM. Didron et P. Durand, p. 217.

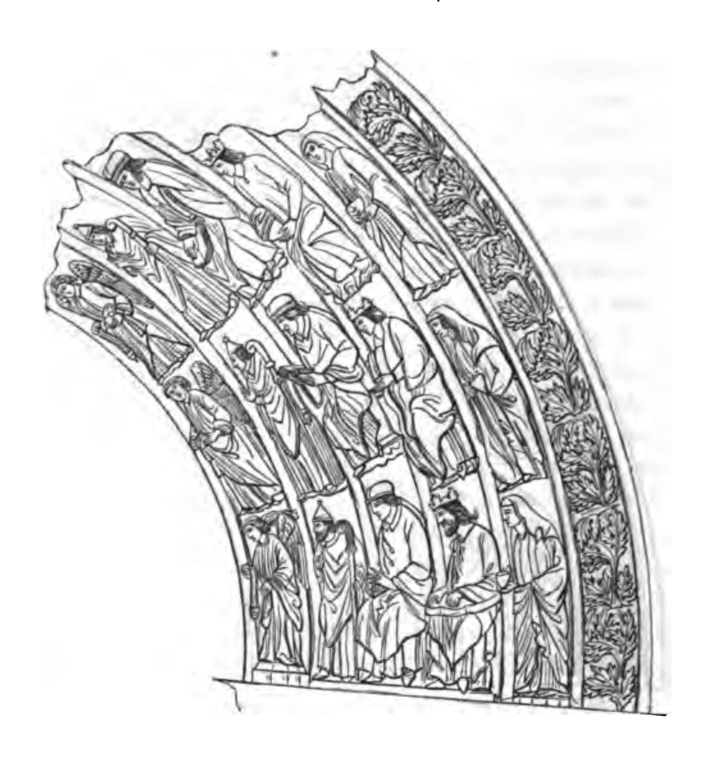
plus ou moins complet, le sens littéral ou accommodatif y est naturellement indiqué. Ainsi à Chartres, portail du nord, à la voussure, du troisième porche, les dix Vierges précèdent immédiatement la représentation des vertus et des vices, et accostent un tympan qui est consacré aux mystères de Noël et de l'Epiphanie. A Notre-Dame-de-Trèves, M. de Caumont les a rencontrées dans des conditions à peu près analogues.



Elles y encadrent l'église dans la voussure et les trois principales manifestations de Jésus-Christ décrites au tympan. Evidemment, l'interprétation mystique a la préférence dans ces deux monuments. Au contraire, les ordonnateurs et artistes

ont été esclaves de la lettre à Notre-Dame de Reims, portail nord, et à Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, à Saint-Denys, à Rouen, portail des libraires, et ailleurs, où le rapport direct et intentionnel se fait certainement au jugement dernier.

Mais l'emploi le plus intelligent et le plus savant de ce moyen iconographique, si populaire et si pieux, n'aurait-il



pas été de l'encadrer de telle sorte dans les vastes champs de sculpture sacrée des grandes églises, qu'il se reliât à la fois aux

trois avènements et se produisît dans toutes ses acceptions, soit littérales, soit mystiques et morales? Or, c'est ce qu'on a fait à Chartres, portail du midi, à Paris, portail de l'ouest, et surtout à Amiens; surtout à Amiens, parce que là seulement l'œuvre a été faite et consommée avec un ordre et une précision toute doctrinale, sans omission ni superfétation, comme dans d'autres monuments. A Amiens, les dix Vierges se rangent à droite et à gauche sur les jambages du grand porche, escortant Jésus-Christ, Messie venu, au trumeau; attendant Jésus-Christ, juge qui descend des nuées au sommet du tympan; à leurs côtés est l'Eglise prêchant, dans la personne des apôtres, le royaume de Jésus-Christ dans les ames par l'Evangile; sous leurs pieds, la conséquence et la pratique de cet avènement et de cette prédication; au-dessus de leur tête le ciel, que nous décrirons bientôt. Que l'on compare tous les monuments et que l'on voie si cette célèbre parabole est quelque part ailleurs plus à sa place, autant à sa place qu'à Amiens.

Suivant l'ordre topographique de nos annales historiées, nous avons décrit, jusqu'à présent, les scènes qui se passent dans le temps; sur le point d'arriver dans l'éternité, en abordant le tableau du jugement dernier qui se déroule dans l'étage supérieur, il nous a fallu passer par la parabole des dix Vierges. Pour faire autrement, il aurait fallu sauter par dessus; il aurait fallu entrer dans la cité du ciel sans passer par la porte, pénétrer le palais de Dieu sans traverser la salle d'attente. Notre parabole devait être où elle est, ou bien il y eût eu confusion. Elle marque la station nécessaire sur la grande route qui part de la naissance temporelle du Messie et aboutit à l'éternité. L'œil, en voyageant par ce monde de sculptures, est conduit comme l'esprit, comme la mémoire de tout homme sachant l'Evangile.

Ainsi justifiée quant à la raison de sa présence et du rang





qu'elle occupe ici, la parabole des dix Vierges se trouve appréciée sous son rapport le plus intéressant. Les dessins, dont nous accompagnons le texte, doivent suppléer les détails monographiques que nous aurions à ajouter. On y remarquera la différence de costume et d'attitude que les exécuteurs ont affecté de mettre entre les cinq sages qui sont à droite et les cinq folles qui sont à gauche. Aux premières, la modestie du visage et la grave simplicité du vêtement. Aux


LIMARE. SC.


LIMARE. SC

dernières, l'afféterie des manières et de la mise. Les sages cachent exactement leurs épaules et leur tête dans les plis d'un manteau et d'un long voile. Les folles ont coiffé leur tête à la manière des femmes mondaines du XIIIe siècle, et leur manteau, qui tombe ou qui a disparu, ne dérobe plus aussi chastement aux regards les formes de la gorge ou des épaules. Cette manière intelligente de traiter ces personnages paraît, du reste, avoir été commune aux grands entailleurs de l'époque. Aux églises de Chartres, de Reims, de Trèves, de Sens, de Laon, de Strasbourg, de Fribourg en Brisgau, de Paris, de Saint-Denys, et sur tous les monuments de cette valeur et de ces âges, nous retrouvons à peu près le même caractère et la même ordonnance dans les détails; mais le portail occidental de Saint-Denys a été retouché, les jambages de celui de Paris n'existent plus que dans quelques descriptions nécessairement incomplètes; en beaucoup d'autres lieux, sans doute, les dix Vierges ont subi le malheur de la mutilation et, peut-être aussi, la honte de la restauration. On compte cependant encore des monuments où elles n'ont jamais été violées. Notre-Dame d'Amiens est de ce nombre.

Amiens donc paierait son tribut important et utile dans une monographie générale de la parabole des dix Vierges, et ce travail serait d'un grand intérêt pour l'archéologie sacrée. Nous avons dit que cette haute moralisation du dogme du jugement dernier se retrouve sur presque tous les monuments anciens un peu conservés, sur les murailles, sur les vitres, sur les meubles, sur les livres; ajoutons qu'elle se trouve en même temps dans des conditions d'existence très-variées et dont il nous semble utile, et jusqu'à certain point possible, de rendre raison.

Une pareille étude compléterait les idées que nous n'avons à tâche que d'indiquer, et les rectifierait peut-être sous plus d'un rapport. Ainsi nous avons parlé de la place qu'occupe cette historiation, soit sur des vitres, soit sur des portails,

soit aux latéraux des portes, soit aux voussures; mais nous n'avons pas recherché pourquoi elles y sont tantôt debout, comme Israël mangeant l'agneau du passage, tantôt assises, comme la mère de Tobie attendant le retour de son fils qui apportait la lumière aux paupières du vieillard.

Nous n'avons pas remarqué qu'elles ne sont pas toujours toutes ensemble, témoin Chartres (portail du nord), où c'est peut-être un défaut de calcul dans l'ordonnance; témoin encore Saint-Denys, où, tout au contraire, il y a eu certainement sagesse et habileté à ne mettre sur le jambage que huit des Vierges, quatre sages à droite, quatre folles à gauche, tandis que deux autres, une sage et une folle, arrivées à la région supérieure, frappent à la porte du Paradis en disant comme dans l'Evangile : *Domine, aperi nobis.*

Les nimbes dont quelquefois, par exemple à Reims, à Laon, à Rouen (portail des libraires), on a couronné indistinctement les sages et les folles, sont encore un fait curieux et sur lequel nous serons d'accord avec le judicieux auteur de l'Iconographie chrétienne, s'il nous accorde que la brillante auréole n'est pas seulement dans ce cas l'attribut de la virginité, mais dans un sens plus général encore, celui de la vocation à la rédemption et au ciel (1).



Enfin, nous appelons l'attention sur le costume de ces personnages symboliques, et particulièrement sur la manière dont sont coiffées quelques vierges folles, et qui leur

(1) Histoire iconographique de Dieu, page 136.

est commune avec presque tous les personnages mondains ou réprouvés.

M. Didron, en observant les Vierges de Notre-Dame de Paris, a trouvé qu'elles portaient dans leur costume, dans leur manière de tenir leurs lampes, et dans toute leur attitude, non-seulement une différence qui distinguait naturellement les cinq méchantes des cinq bonnes, mais encore une distinction graduée entre toutes, de telle sorte qu'elles accuseraient par toutes ces circonstances un caractère de prédestination ou de réprobation plus ou moins prononcée, plus ou moins avancée, selon qu'elles sont plus ou moins rapprochées ou éloignées de Dieu et du ciel, à droite et à gauche. Cette observation peut être fondée en tous points pour ce qui regarde les dix Vierges de Paris. Elle l'est bien aussi pour ce qui concerne celles d'Amiens; mais pas assez complètement pour que nous osions prêter aux entailleurs une intention aussi formelle de faire parler tous les détails de ce tableau. Ainsi chez nous les folles portent, il est vrai, leurs lampes renversées plus bas à mesure qu'elles sont plus loin du ciel et plus rapprochées de la terre; mais l'agencement des manteaux, qui d'ailleurs est commun aux femmes de droite et aux femmes de gauche, ne nous paraît pas évidemment calculé pour exprimer la gravité et la modestie, la coquetterie et la licence mesurées sur le degré de sainteté ou de réprobation de chacune.

Il faudrait avoir beaucoup vu et beaucoup étudié pour décider ces questions et plusieurs autres qui, du reste, importent beaucoup à la gloire du moyen-âge religieux. C'est pour cela que nous faisons des vœux pour que les travaux archéologiques s'organisent et se distribuent de manière à produire des monographies spéciales sur chaque sujet important d'iconographie, et particulièrement sur la parabole des dix Vierges.

TYMPAN.

1°. *Jésus-Christ sur les nuées.*

Lorsqu'en examinant le trumeau, au début de ce travail, nous avions à expliquer l'avénement miséricordieux du Christ dans le monde, il ne nous a pas paru nécessaire de rendre directement raison du choix qui a été fait, pour représenter cette idée, de telle circonstance plutôt que de telle autre de la vie du Rédempteur. Les développements dans lesquels nous sommes entrés alors ont fait suffisamment comprendre que si, d'un côté, les tableaux de Noël ou de l'Epiphanie pouvaient être considérés de prime abord comme une exposition plus naturelle, plus claire et plus vraie de la manifestation divine, puisque c'est réellement par ces deux mystères que le Verbe s'est donné à l'humanité, d'un autre côté la mise en scène du Sauveur dans l'exercice même de son apostolat, sur le théâtre de ses prodiges et de ses bienfaits, au moment où *il passe en faisant le bien*, c'est-à-dire en répandant autour de lui la semence de la vérité et la rosée de la grâce, présente de sa céleste mission une révélation plus complète et pour ainsi dire parlante. Le Christ qui naît et qui se montre aux mages nous annonce le salut; le Christ qui enseigne et qui bénit nous le donne. A Bethléem, dans la crèche ou sur les bras de sa mère, il ne fait qu'arriver au monde. A Jérusalem et sur tous les chemins de la Judée que parcourent ses pieds nus et que sa main bénit, il est venu! La grande image du trumeau est donc bien choisie.

Il en est de même au tympan. Tandis que la circonstance de l'avènement proprement dit du Fils de Dieu sur les nuées n'occupe qu'une place fort restreinte, ou que dans beaucoup de portails très-complets d'ailleurs elle est totalement omise, les conséquences immédiates de la venue, c'est-à-dire le jugement final où les actions de l'homme sont pesées, et ses

destinées à jamais closes, se développent à l'aise sur de larges champs de murailles. On n'avait pas à opposer le trône de nuages sur lequel descend le Juge, au lit de paille qui reçoit le Sauveur, mais le Dieu qui scrute les consciences et qui rend à chacun selon ses œuvres, au Dieu qui apporta au monde pour le sauver les fruits divins de la vérité et de la grâce. Dieu qui rachète l'homme, Dieu qui le juge, ce sont les deux points de vue les plus salutaires que l'Evangile puisse mettre sous les yeux du chrétien.

L'apparition de Jésus sur les nuées qui s'encadre à Amiens, sans tenir presque de place, dans l'angle formé par l'ogive du tympan et qui domine ainsi toutes les autres scènes, est donc un sujet iconographique, sinon très-rare, au moins assez peu répandu, même dans les proportions limitées auxquelles on l'a réduit à Amiens. Nous ne parlons, bien entendu, que des monuments de notre Occident. En Grèce, selon M. Didron, l'avènement est d'ordinaire distinct du jugement; et le Guide de la peinture, en effet, consacre un chapitre particulier à chacun de ces deux grands faits, qui doivent recevoir l'un et l'autre un développement assez important et presque égal. Ce qui est très-remarquable, c'est que notre dernier avènement d'Amiens qui se trouve être ainsi un sujet plutôt bysantin qu'indigène, occupe, en rapport avec les scènes du jugement, précisément la même place que dans les monuments grecs. Ici comme en Orient, le premier tableau domine le second (1).

Le dessin exact que nous donnons de cette sculpture nous fait voir le Fils de l'homme, la tête couronnée du nymbe crucifère, s'élançant

(1) Guide de la peinture, page 262 et suivantes.

à mi-corps d'un nuage, et tenant de l'une et l'autre main qu'il étend de chaque côté un lambel sans inscription. Pour toute explication, il n'y aurait qu'à citer les paroles de saint Mathieu : *Le fils de l'homme viendra sur les nues du ciel avec une grande force et une grande majesté*, si les deux épées qui de la bouche du juge, comme d'un fourreau, sortent à droite et à gauche dégaînées par la puissance de sa volonté seule, ne nous forçaient de recourir à un autre texte. Ce texte se trouve aux chapitres premier et dix-neuvième de l'Apocalypse : *De sa bouche sortait une épée à deux tranchants, et son visage était aussi brillant que le soleil à son midi.—Et il sortait de sa bouche une épée tranchante des deux côtés pour frapper les nations.* Le premier texte est relatif à la vision qu'eut le prophète *de quelqu'un qui ressemblait au Fils de l'homme, vêtu d'une longue robe, ceint d'une ceinture d'or, la tête couverte de cheveux blancs, les yeux brillants comme la flamme, les pieds semblables à l'airain embrâsé, et la voix éclatante comme le bruit des grandes eaux.* Le second texte se rapporte à l'apparition du cavalier monté sur un cheval blanc. *Il s'appelle le fidèle et le véritable qui juge et qui combat justement. Sa longue robe est teinte de sang et on le nomme* LE VERBE DE DIEU. Point de doute, par conséquent, qu'il ne s'agisse, dans les deux passages, du Fils de Dieu, et que ce ne soit de lui que le prophète ait annoncé qu'un glaive tranchant des deux côtés sortirait de sa bouche. Les commentateurs sont unanimes sur ce point. Ils n'ont également qu'une voix pour reconnaître dans cette image terrible du glaive suspendu aux lèvres divines, un symbole énergique de la puissance judiciaire du Fils de l'homme. Bossuet dit de cette épée, que « c'est la parole de Jésus-Christ, par laquelle, comme dans une anatomie, les plus secrètes pensées seront découvertes, » et il rapproche du texte de l'Apocalypse celui de l'Epitre aux Hébreux : *La*

parole de Dieu est vivifiante et efficace, et elle perce plus avant qu'une épée à deux tranchants. Elle entre et pénètre jusque dans les replis de l'ame et de l'esprit, jusque dans les jointures et dans les moëlles, et elle démêle les pensées et les mouvements du cœur. Nulle créature ne lui est cachée, car tout est à nu et à découvert devant celui à qui nous rendrons compte de nos œuvres (1). « De même, ajoute un « interprète, que les lévites de l'ancienne loi se servaient, « d'après le rit des sacrifices, d'un glaive à deux tranchants « pour séparer la part réservée au Seigneur de celle attribuée « aux hommes, c'est-à-dire aux prêtres et à ceux au nom « de qui le sacrifice était offert, ainsi le Christ, juge des « humains, immolant en quelque sorte les pécheurs à la « justice divine, s'arme comme d'un glaive aigu des deux « côtés, et sépare dans chaque individu ce qui est de Dieu « et ce qui est de l'homme, ce qui est bien et ce qui est « mal. Pareil au couteau du lévite qui arrivait jusqu'aux « plus intimes et aux plus menues parties de l'animal, jus- « qu'aux nerfs et à la moëlle, le glaive mystique de Jésus- « Christ percera les plis les plus cachés, les plus profonds et « les plus secrets de l'âme. Et comme on ne se contentait « pas de dépouiller les victimes de leur peau, mais qu'elles « étaient ouvertes de manière que tout le dedans fût mis à « nu, ainsi au jour du jugement nous ne serons pas seule- « ment dépouillés de nos dehors trompeurs, mais notre cœur « sera ouvert à tous les yeux. Il n'y aura rien de caché, et « le tout puissant juge, semblable au chirurgien qui dissèque « le corps d'après les règles inflexibles de l'anatomie, dénu- « dera et fouillera, en présence de tous, les entrailles de sa « créature, ses pensées, ses désirs, et tous les mouvements

(1) Epitre aux Hébreux, IV, 12. — Bossuet, Comment. sur l'Apocalypse, I, 16.

« intérieurs les plus secrets de sa volonté (1). » Albert-le-Grand découvre aussi sous cette image du glaive, le fils de Dieu, qui *vient*, selon saint Mathieu, *séparer l'homme d'avec son père, la fille d'avec sa mère, et le beau-fils d'avec sa belle-mère...* « Ce glaive, continue le saint docteur, était, « dans le premier avènement, comme encrouté de la rouille « de notre misère et de notre mortalité; mais au jugement « dernier on le verra, poli et aiguisé, briller d'un vif éclat. « *Il sera aiguisé*, comme parle le prophète Ezéchiel (XXI. 9), « *pour tuer les victimes, il sera poli pour jeter un vif* « *éclat....* La vibration de cette épée terrible est la menace « de la peine éternelle et comme la sentence qui sera fulmi- « née contre les méchants (2). » L'auteur de l'explication de l'Apocalypse qui se trouve dans les œuvres de saint Augustin, donne aux textes de ce livre un sens plus complet, en reconnaissant dans la double pointe et le double tranchant du glaive, le double exercice de la puissance de Jésus-Christ, qui punit les pécheurs et qui sauve les justes (3). Mais entre toutes ces explications, celle du pieux abbé de Duitz concorde le mieux avec notre monument. « Le glaive aigu des deux « côtés, dit-il, signifie le Jugement, ainsi que le prouve ce « passage du Deutéronome où, après avoir dit : *Si je rends* « *mon épée aussi pénétrante que la foudre*, le Seigneur « ajoute aussitôt, *et si j'entreprends d'exercer mon jugement* « *selon ma puissance.* Cette épée du jugement, aiguë de « part et d'autre, sort de sa bouche, de chaque côté, pour « discerner et séparer avec une infaillible puissance, selon « les œuvres de chacun, la droite et la gauche. L'épée sortant « vers la droite sera la sentence de miséricorde : *venez les*

(1) Bernardin de Picq. Epitre aux Hébreux, IV.
(2) In psalm. VII. — Ezéchiel XI. — Isaie XXVII.
(3) Potestas qua defenduntur justi, puniuntur injusti.

« *bénits de mon père ;* l'épée sortant vers la gauche sera la « sentence de condamnation : *Retirez-vous, maudits.* Et c'est « ainsi que des deux côtés, l'épée du jugement atteint efficacement son but (1). » Ainsi se trouvent expliqués les *deux* glaives de notre sculpture qui ne paraissait pas au premier coup-d'œil en parfaite harmonie avec les textes de l'Apocalypse, où il n'est question que d'un seul glaive. Par ces mots : *gladius anceps, gladius ex utrâque parte acutus*, les écrivains du moyen-âge et bien d'autres à leur suite, n'entendent pas constamment un glaive dont la lame est tranchante des deux côtés; mais un glaive dont les deux extrémités sont aiguisées, ce qui en fait en quelque sorte deux glaives. L'expression grecque *διστομος* qu'on traduit par *anceps*, mais qui signifie littéralement *qui a deux branches*, se prête à cette interprétation dont on tire, comme on l'a vu dans Rupert, un sens mystique très-important, eu égard à l'usage qu'on fait de ce symbole pour annoncer la puissance judiciaire du Christ. Ce serait donc tomber dans une grave erreur que d'attribuer la présence d'une double épée sur les lèvres divines à la volonté qu'auraient eue nos pères de donner au juge suprême un caractère particulier de sévérité ou de dureté. Dans toutes les autres scènes du dernier avènement, nous n'aurons pas à remarquer une seule circonstance qui puisse faire peser sur le moyen-âge l'accusation d'avoir exagéré la rigueur des jugements de Dieu. Et il est bien clair qu'ici, en particulier, le glaive qui sort du côté des élus leur annonce la miséricorde et le salut. Le lambel tenu dans la main droite, s'il avait reçu la légende, porterait le texte dont parle Rupert : *Venez, les bénits de mon père ;* et celui de la main gauche l'inexorable sentence : *Retirez-vous, maudits.* Cette double sentence doit aussi figurer, d'après la prescription du Guide de la peinture, dans les monuments de

(1) Rupert in Apocalypsim, I. 10.

l'Orient, qui représentent le préambule du jugement dernier, c'est-à-dire le dernier avènement, avec cette seule différence que c'est sur le livre même de l'Evangile et non sur des lambels que le Christ les fait lire (1). Toutefois, ni en Grèce ni en Occident, la sentence n'est prononcée ou exécutée au moment où le fils de l'homme descend dans les nuées. S'il la porte sur les lèvres par la double épée, en même temps que dans les mains par le livre des Evangiles ou par des lambels, il n'y faut voir jusque là qu'une manifestation de sa qualité de juge, un signe de son incorruptible équité, une annonce, à la fois consolante et terrible de ce qui va se passer, une manière énergique d'exprimer cette *grande puissance et cette grande majesté* dont saint Mathieu nous apprend qu'il sera revêtu en apparaissant dans le monde pour la seconde fois.

2°. *Résurrection générale.*

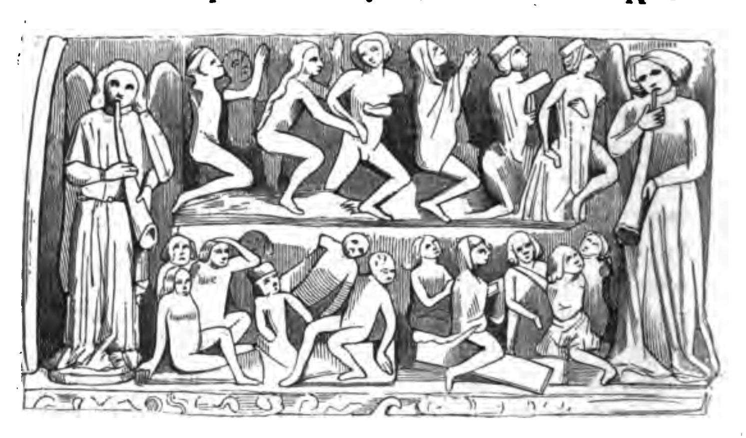
Dans le cadre oblong formant le premier étage du tympan, *les anges envoyés par le fils de l'homme font entendre la voix éclatante de leurs trompettes, et rassemblent les élus des quatre coins du monde, depuis une extrémité du ciel jusqu'à l'autre* (S. Math. XXIV. 31.) On voit les quatre parties du monde figurées par quatre groupes de tombeaux étagés, qui rendent leurs morts de tout sexe et de toute condition, selon les prophéties d'Ezéchiel et de Daniel, de saint Jean et de saint Paul (2). Ces groupes sont partagés en deux scènes par le sujet du pèsement des âmes, qui occupe le centre, et accompagnés, de chaque côté, d'un ange embouchant la trompette et répandant d'un pôle à l'autre le bruit effrayant de l'ordre divin : *Tuba mirum spargens sonum.* Les morts qui sortent

(1) Guide de la peinture, page 263.

(2) Ezéchiel XXXVII. — Daniel XII. 2. — S. Jean V. 25. — S. Paul I. Cor. XV. 52.

pêle-mêle des tombeaux portent les insignes de leur dignité sur la terre : les rois sont couronnés, les prêtres tonsurés, les évêques et abbés mitrés et crossés. Quoique ceux de la gauche de Jésus-Christ se lèvent tous dans un état de nudité complète, et que la nudité, comme nous le dirons bientôt, soit un signe de déshonneur, il n'est pas probable qu'on ait eu l'intention d'attribuer ce côté aux seuls réprouvés, puisque parmi ceux de la droite quelques-uns seulement se drapent plus ou moins dans leurs manteaux, tandis que les autres, du même côté, sont représentés nus comme les premiers. Elus et réprouvés, dont la poussière fut mêlée sur la terre, res-susciteront aussi confondus ensemble au dernier jour, et ne seront séparés que par le glaive de la parole du juge.

Les dessins qu'on a sous les yeux, font suffisamment appré-



cier la variété des poses et de l'expression des figures.

Les tombes sont toutes de forme carrée, comme on voit les tombes antiques de pierre qui se rencontrent dans les fouilles le long de nos grands chemins. Une seule est ronde et ressemble moins à une tombe qu'à une cuve, ou plutôt à une sorte de vaste pot-au-feu, duquel sortent trois individus.

Cette dernière circonstance, qui semble bizarre au premier



abord, est-elle le résultat d'un simple caprice ? N'y trouver que cela, ce serait en donner l'explication la plus facile et la plus expéditive, l'explication de ceux qui n'en ont pas à donner. Est-elle, au contraire, le résultat et l'expression d'une pensée complémentaire du sujet? Nous avons toutes sortes de raisons pour le croire. La première est sa singularité et son étrangeté elle-même dans une œuvre où il n'entre rien, absolument rien que de réfléchi, de calculé, de prescrit par les règles de la plus sévère exégèse. En effet, cette manière de tombe est seule entre toutes les autres; elle y est en évidence sur un des plans antérieurs; elle ne se voit pas seulement à Amiens, et c'est une seconde raison de lui attribuer une signification spéciale : elle se trouve aussi dans d'autres représentations de la résurrection, à Saint-Sernin de Bordeaux en particulier.

Qu'est-ce donc que ce vase, cette cuve, cette urne, ce bassin ? L'appellerons-nous urne cinéraire pour signifier, dans la résurrection générale, la résurrection des peuples chez lesquels était établi l'usage de la concrémation des morts? Ce

serait de la part des auteurs de notre portail une attention, une pensée, que nous appellerions ou trop savante ou trop puérile, dans l'analogie qu'ont entre elles ces deux qualifications. La forme de la cuve et le lieu où elle est placée donneront-ils le droit d'imaginer que c'est l'enfer laissant ses victimes venir aussi à l'assemblée de Josaphat ? Cette forme est bien à peu près celle que nous retrouverons tout-à-l'heure parmi les appareils des supplices infernaux ; sa place est à gauche, au centre d'une des régions inférieures de la terre. A ces données, on peut, on doit joindre un texte de l'Apocalypse qui, alors, résumerait l'explication et la justification de toute cette épisode ; ce texte fait partie des prédictions de saint Jean sur la résurrection générale, le voici : « La mort et « l'enfer rendront leurs morts qui sont dans leur sein, *mors et « infernus dederunt mortuos suos, qui in ipsis erant* (xx. 13). » Mais l'enfer ne rendra pas les corps, puisqu'il n'aura encore englouti que les âmes des méchants. Ce qui peut rendre cette difficulté sérieuse, ce n'est pas de voir sortir des corps de l'enfer, puisque le XIII[e] siècle n'avait pas d'autre manière de représenter les âmes, et qu'en effet les âmes réprouvées et déjà en enfer doivent revenir animer leur corps à la résurrection générale ; mais c'est que ces corps ne soient pas des corps de petits enfants, selon que le prescrivent les règles de l'iconographie religieuse de ce temps, et tels que nous les voyons dans le sein d'Abraham et dans les mains des anges et des démons. Donc à ceux qui n'ont pas assez de ces raisons pour voir l'enfer dans le fait de cette cuve, nous avons à proposer une autre hypothèse, qui, à notre avis, n'est pas à dédaigner. Elle consiste à revenir au texte que nous venons de citer, en lui rendant la tête que nous avions négligée, et à dire : *Et dedit mare mortuos qui erant in eo*. Or, la mer, d'après le Guide de la peinture, doit toujours être représentée dans les scènes de la résurrection générale. Et puis, ce n'est

pas un seul individu qui sort de cette cuve, il en sort trois, trois, nombre générique et portant l'idée de l'indéfini.

Maintenant, pourquoi la mer figurée sous cette forme et cette image ? Parce que c'est sous cette forme et cette image que la science cosmographique des anciens se figurait la mer, et parce que l'Ecriture elle-même, parlant le langage populaire, la compare à une cuve et même à une outre dans laquelle la main de Dieu rassemble les eaux et la fait bouillonner comme le vin au pressoir et comme les huiles et les aromates qu'on mêle dans la chaudière (1). L'idée de mer et celle de cuve sont tellement identifiées dans l'esprit de ces temps, que Salomon, dressant aux portes du nouveau temple le vaste bassin des purifications, ne l'appelle pas autrement que mer d'airain, *mare æneum* (2). Cette association d'idées est même venue jusqu'à nous, et nous disons encore *le bassin des mers*. Ainsi conservée dans le langage, cette figure a bien pu l'être aussi dans les arts, sauf à être traitée par eux avec plus ou moins de goût et plus ou moins de perfection, suivant les époques et les occasions où elle a dû être reproduite. C'est plus de raisons qu'il n'en faut pour être fondé à croire que les naïfs sculpteurs de notre portail ont eu en vue de nous montrer ici la réapparition de cette partie du genre humain, qui aura péri dans les flots.

Que ce vase représente décidément l'enfer ou la mer, son exiguïté et son peu d'importance, relativement au reste du tableau, ne nous semblent pas une objection sérieuse contre les opinions entre lesquelles nous donnons à choisir. Il suffit, pour expliquer cette véritable disproportion, de remarquer

(1) Fervescere faciet quasi ollam profundum mare, et ponet quasi cum unguenta bulliunt (Job XLI.) — Congregans sicut in utre aquas maris (Psal. XXXII) — Statuit aquas quasi in utre (Ps. LXXVII.).

(2) III Reg. VII.

qu'elle est un des caractères de tous les tableaux de l'époque, appelée proprement le moyen-âge. Le tympan de Notre-Dame de Trèves, que nous donnerons d'après M. de Caumont, lorsque nous traiterons du portail de la mère de Dieu, en offrira un exemple que nous ferons ressortir; et, dès aujourd'hui, sans quitter le portail même que nous étudions, nous en trouvons une preuve nouvelle; il n'y a certainement pas de proportion entre les divers personnages qui y figurent; il y en a moins encore entre les personnages et les édifices, la porte du paradis, par exemple, par où ils doivent entrer et d'où ils sortent. La raison de cette manière n'est pas seulement dans l'état où se trouvait alors l'art de la sculpture et dans l'ignorance des rapports proportionnels et de la perspective; cette raison est aussi dans l'habitude du ciseau de donner, dans l'exécution, plus d'importance matérielle à ce qui avait dans le plan et dans la pensée plus d'importance morale. C'est pour cela, nous le verrons bientôt, que Jésus-Christ, qui juge, est de stature colossale, que la Vierge et saint Jean, les puissants intercesseurs du genre humain justiciable, sont aussi beaucoup plus grands de taille que le reste de la foule; pour cela que toutes les parties architecturales des tableaux ne sont rien auprès de la partie vivante et animée; pour cela enfin et en particulier que la terre et les quatre parties qui donnent à elles seules l'idée suffisante et complète du monde tout entier, ne laissent presque point de place à la représentation de la mer, qui entre dans la composition du monde sans lui donner son nom.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

TENUE A SAINT-LO,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES,

LE 17 MARS 1846.

Extrait du procès-verbal.

Le conseil permanent de la Société avait désigné M. l'abbé Lalmand, pour remplir les fonctions de secrétaire et préparer la réunion.

Sur l'invitation du directeur général et du secrétaire, plusieurs membres de l'Association Normande et de la Société de St.-Lo, ont bien voulu se réunir à la Société Française. La séance a été ouverte à 6 heures et demie du soir, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville.

M. de Caumont, après avoir remercié de leur concours bienveillant MM. les membres présents, expose le but de la Société française qui, depuis 12 ans, s'occupe de faire le dénombrement complet des monuments historiques, de les décrire, de les classer dans un ordre chronologique, de publier les statistiques monumentales de chaque département, et qui, sans relâche, fait tous ses efforts pour empêcher la destruction des anciens édifices et les dégradations résultant de restaurations malentendues, provoque la création de

musées d'antiquités dans les chefs-lieux. M. de Caumont, exprime le vœu que des rapports étroits unissent les différentes Sociétés scientifiques du royaume, afin de concentrer leurs efforts, mettre de l'unité dans leurs vues et donner une plus grande extension à leurs travaux, qui restent trop souvent enfouis dans les archives locales. A cette occasion il invite la Société de St.-Lo à publier des *mémoires*, seuls témoignages de vie que puisse donner une Société de province. Il appelle l'attention de la compagnie sur l'excellente statistique que publie M. Le Héricher, secrétaire de la Société d'Archéologie d'Avranches, sous le titre d'*Avranchin monumental et historique*, et signale cet ouvrage comme un modèle du genre. Il s'informe ensuite de l'état des monuments historiques de l'arrondissement, demande la liste des monuments classés et de ceux qui méritent de l'être, se plaint du manque d'entretien convenable, des restaurations de mauvais goût si fréquentes dans nos contrées.

M. Denys, secrétaire de la section d'Archéologie de St.-Lo, répond d'une manière détaillée aux questions de M. de Caumont sur l'état de conservation des monuments religieux. Il signale des excavations dangereuses faites récemment dans le chœur de l'église de Hambie, pour en extraire de l'argile, le mauvais état des églises de Ste.-Croix, de Cerisy et de St.-Gilles ; quelques détails curieux des églises en partie romanes de Marigny, Semilly, Villiers-Fossard : il se plaint des restaurations qui viennent d'être faites à l'église Notre-Dame-de-St.-Lo. Il adresse ensuite à M. Queillé, architecte, ses félicitations pour la reconstruction du chœur de Marigny en style ogival du XIII[e]. siècle.

M. l'abbé Le Cuir demande que nulle restauration ne puisse être faite dans les églises sans l'autorisation des autorités civile et ecclésiastique ; il déplore, avec M. Denys, les travaux de mauvais goût qui, depuis plusieurs années, s'acharnent à défigurer la belle église paroissiale de St.-Lo, et forme le vœu

qu'on dégage, le plus tôt possible, les nefs latérales obstruées par des autels d'un prétendu ordre grec, en complet désaccord avec le monument qu'ils dénaturent; que les chapelles soient rétablies dans un style convenable, et qu'on ne fasse à l'extérieur que les restaurations indispensables. Après une courte discussion sur ce sujet, la Société s'associe unanimement au vœu exprimé par M. Le Cuir.

M. l'abbé Lalmand prie M. de Caumont d'inviter le Congrès archéologique, qui se tiendra à Metz le 1er. juin 1846, à adresser au gouvernement une demande pressante en faveur de l'église Ste.-Croix de St.-Lo, dont la ruine est imminente si de prompts secours n'interviennent. MM. Denys, Houel, Lepingard, Rousseau et Clément joignent leurs sollicitations à celles de M. l'abbé Lalmand. M. de Caumont témoigne de son intérêt pour cette curieuse église romane; il s'étonne qu'elle ne soit pas classée, et engage la Société à faire les plus actives instances pour obtenir au plus tôt un classement qui ne peut être retardé davantage, puisque l'inspecteur général et lui-même, en particulier, ont appelé l'attention du gouvernement sur ce monument. Il invite M. l'abbé Lalmand à lui adresser, à Metz, une demande en faveur de Ste-Croix, afin qu'il la transmette sur-le-champ au Congrès archéologique de France.

M. de Caumont demande ce que sont devenues les parties monumentales de l'ancienne abbaye de Ste.-Croix, qui vient d'être détruite pour faire place aux nouveaux bâtiments du haras. M. Denys répond que M. le préfet a acquis, pour les conserver, les débris de l'ancienne chapelle et les pendentifs armoriés dont la Société archéologique a fait prendre l'empreinte; quant à la cheminée à colonnettes, dont M. de Caumont s'est occupé dans son *Cours d'antiquités monumentales*, elle a été achetée par la Société et érigée par ses soins et ceux de M. Bazire, curé de Ste.-Croix, dans le jardin du presbytère de la paroisse. M. de Caumont félicite la section

d'archéologie du soin qu'elle a pris de ces objets intéressants, et l'engage à conserver, ou au moins à faire dessiner, les pierres armoriées qui doivent se trouver en grand nombre dans les débris de l'abbaye.

M. Denys communique une inscription qu'il a relevée dans l'église de Ste.-Croix, et qui jusqu'alors était restée inconnue. M. de Caumont l'invite à en remettre le fac-similé au secrétaire de la Société française, afin qu'elle soit insérée dans le Bulletin monumental. M. Denys communique une autre inscription romane qu'il a observée dans l'église de St.-Symphorien ; il cite des fonts baptismaux curieux à la Barre-Semilly et à Villiers-Fossard. M. de Caumont rappelle ceux qu'il a signalés dans son *Cours d'antiquités* (6e. partie), comme existant dans le département de la Manche, à Magneville



FONT DE MAGNEVILLE.

et à Contrières, ceux de Trois-Gots, Percy et Daugy, etc., etc. Il signale aussi à Pont, près d'Avranches, un font, dessiné par M. Bouet, qui est orné d'arcatures ogivales. Ce font a été décrit par M. Le Hericher.

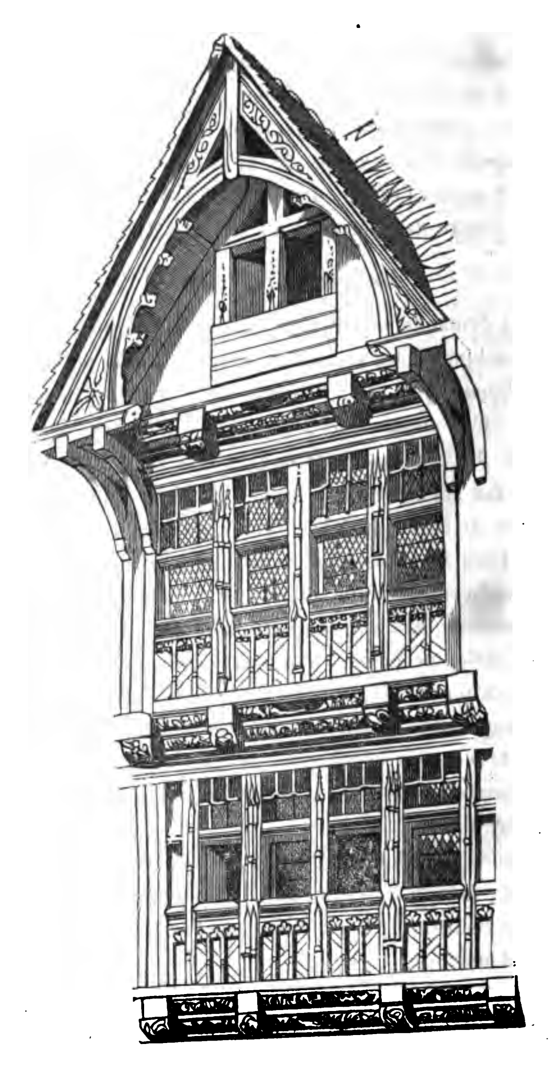
M. Dubosc appelle l'attention de la compagnie sur l'église de St.-Gilles, dont les longues fenêtres à lancettes sont fort remarquables, il en fixe la date à la deuxième moitié du XIII[e]. siècle, et en signale de semblables à la chapelle des Pezeril, construite à Bahais, par Amaury de Lá Gace, vers 1263 ; à une chapelle des environs de Bricquebec, maintenant en ruine; et aussi à l'église du prieuré de la Perrine, construites l'une et l'autre dans le cours du XIII[e]. siècle.

Maisons du XV[e]. siècle.

Sur la demande de M. de Caumont, M. Dubosc communique quelques notes sur les anciennes maisons de la rue du *Poids-Royal*, à St.-Lo: il résulte de titres authentiques qui lui ont été communiqués, que l'habitation connue sous le nom de *Maison-du-Poids-le-Roy* et celle qui lui est contiguë et fait retour sur la place de l'Hôtel-de-Ville, sont l'une et l'autre de la fin du XV[e]. siècle ; que les religieux de la Maison-Dieu faisaient bâtir la première en 1494 et 1495, sur l'emplacement d'une maison par eux acquise en 1489, que la seconde était en construction en 1493, et appartenait alors à Guillaume Lejolis, *escuier, garde et capitaine de la ville de Sainc-Lo.* — M. de Caumont remercie M. Dubosc de son importante communication, et observe que les inductions de la science archéologique assignent à ces constructions précisément l'époque que révèlent les documents qui viennent d'être cités.

M. Bouet a également dessiné, à la demande de M. de Caumont, une belle statue du Christ qui a été apportée au musée de Saint-Lo, et qui était dans l'origine à l'abbaye de Blanche-Lande.

M. de Caumont signale le rare mérite de cette statue, qui représente le Christ assis, en vêtements royaux, portant dans la main gauche le globe terrestre et bénissant de l'autre.



ANCIENNE MAISON DE LA RUE DU POIDS ROYAL, A SAINT-LO.

La niche admirablement sculptée, qui contient la statue,



renferme les attributs des quatre évangélistes; et le nimbe

crucifère, signe caractéristique de la divinité du personnage, ne permet pas de douter que cette statue ne soit celle du Sauveur du monde. L'ensemble du travail permet de fixer l'époque de la composition à la deuxième moitié du XIII[e] siècle. M. de Caumont engage la Société à lui donner une place honorable dans son musée. Il félicite M. Clément de la conservation de la précieuse inscription de Torigny, qui devra être placée dans le nouvel hôtel-de-ville, aujourd'hui en construction sur les plans de M. Doisnard, architecte du département.


MARBRE DE THORIGNY.

M. l'abbé Lalmand invite la Société française à se prononcer énergiquement sur le genre de style dans lequel on doit construire les églises nouvelles, puisqu'il s'agit encore de nous donner des monuments prétendus grecs, malgré les réclamations de toutes les Sociétés archéologiques et des artistes vraiment nationaux. M. de Caumont ne peut qu'approuver la décision prise à ce sujet, par la Société de St.-Lo, sur la proposition de M. l'abbé Lalmand; il appuie sur le mérite du rapport fait à ce sujet par M. Parey; il désapprouve hautement tout autre style que le style ogival dans la construction des églises nouvelles, et engage la Société à user de toute son influence pour s'opposer à la construction d'une église en style grec dans la ville de Cherbourg, s'il pouvait être vrai qu'un pareil projet existât. M. Lamarche applaudit à cette proposi-

tion et insiste pour qu'aucune entreprise de ce genre ne soit approuvée avant d'avoir été soumise à une commission archéologique.

Plusieurs autres questions d'intérêt local sont agitées, tous les membres présents y prennent part : M. de Caumont les remercie des renseignements qu'ils ont bien voulu communiquer.

La séance est levée à 9 heures.

Le secrétaire : abbé Jules Lalmand.

NOTICE

SUR

NOTRE-DAME-DE-LA-ROCHE ;

Par M. Paul HUOT,

Avocat,

Inspecteur des monuments historiques de Seine-et-Oise,
Conservateur-adjoint de la bibliothèque de Versailles.

Non loin de Trappes, presque au bord de la route, en face de la dix-septième borne milliaire, on aperçoit, derrière un rideau de peupliers, une ferme dont la grange au toit élevé, accompagné d'une tourelle octogone en forme de clocher, indique un ancien édifice religieux; en effet, cette ferme était autrefois un prieuré de templiers, et porte encore le nom de *la Ville-Dieu;* la grange, qui de loin attire le regard du voyageur, en était la chapelle ; quand je l'ai visitée, elle était presque remplie de la moisson nouvelle, qui m'a semblé outrageusement abondante, en ce qu'elle cachait, certainement, plus d'un détail curieux ; j'ai cependant pu constater à l'intérieur la présence d'arceaux à triples nervures réunis sous une clé fleuronnée, et appuyés à leur base sur des consoles de feuillages adhérentes au mur. A l'extérieur, le

portail présente une ogive sans colonnes, et bordée d'une garniture de pointes de diamants, détail d'ornementation assez fréquent aux environs de Versailles, dans les monuments de la fin du XIIIe. siècle et du commencement du XIVe, ; au-dessus, pas de rose, mais une longue fenêtre ogivale ; à droite, la tourelle octogone couronnée d'un toit d'ardoises peu élevé au-dessus du faîtage de l'édifice ; rien n'indique que le côté opposé ait été orné d'une tourelle semblable. Cette chapelle ne forme qu'un seul vaisseau, sans collatéraux ni transept, mais divisée en nef et chœur ; la nef était percée de chaque côté de trois fenêtres ogivales aujourd'hui bouchées en plâtre ; le chœur en présente sept également bouchées, de même forme et dimension que les premières, mais beaucoup plus rapprochées entre elles, ainsi que l'indique d'ailleurs suffisamment cette différence de nombre.

En quittant la Ville-Dieu, si l'on retourne sur ses pas, que l'on traverse la route de Bretagne à l'endroit même où on l'a quittée, on trouve un chemin vicinal qui conduit au village du *Mesnil-St.-Denys*, appelé autrefois le *Mesnil-Habert* ou *Mesnil-Fargis.*

On y remarque un château seigneurial d'où j'écris en partie ceci ; l'habitation actuelle est du temps de Henri IV ou de Louis XIII ; elle a été récrépite et restaurée en 1786 et depuis ; mais une portion a conservé son premier caractère, les cordons et encadrements de briques ; c'est l'architecture de la *Place-Royale.* Au lieu des constructions actuelles, existait encore, au XVe. siècle, une véritable forteresse à double enceinte de fossés et de tours ; les fossés subsistent encore, et ceux de la première enceinte sont flanqués de tourelles qui ont été reprises à différentes époques.

Dans le château, il existe une collection où l'on pourrait peut-être trouver quelques précieux documents ; ce sont les pièces et actes du tabellionnage et du greffe de la justice sei-

gneuriale du lieu, réunis, par les soins d'un des anciens propriétaires, en 30 volumes in-folio manuscrits : j'y ai déjà jeté un coup-d'œil et relevé quelques indices ; mais il y a mieux à faire, et je le ferai quelque jour.

Le château du Mesnil possède aussi, dans son grand salon, un tableau encadré dans la boiserie et qui mérite quelque attention ; au point de vue de l'art, il n'a rien de remarquable, mais le sujet en est assez curieux.

Sur une plate-forme qui s'élève au centre de la toile, on voit une femme nue, tenant en main un miroir, personnification payenne de la vérité ; de son pied droit part un fil dont l'extrémité est cachée dans la main d'un personnage au front cornu ; elle est la complice de ce chasseur embusqué, rôle qui ne convient guère à la vérité pure ; c'est donc une *fausse vérité.*

Au pied du bâton qui soutient la plate-forme, sur deux perchoirs qui le traversent, deux oiseaux à tête d'homme, dont l'un a le bonnet carré des docteurs, servent d'*appeaux.* Un *étourneau* à tête de jeune homme, rose, joufflu, blond, frisé, portant le rabat des abbés, embrasse la femme nue, tandis qu'un chien, à tête humaine, s'élance vers lui comme pour l'effrayer.

D'autres oiseaux à tête humaine aussi, dont un complètement chauve, un autre à rabat comme le premier, volent à tire-d'ailes vers la plate-forme. Sur les arbres, à droite et à gauche, contemplant la scène du milieu, un cardinal, un jésuite (le dindon à rabat), un magistrat et un militaire, garnissent les deux côtés du tableau. Sur le premier plan, à droite, un paysan, tenant un chat sous son bras gauche, tire avec l'*index* de sa main droite le dessous de sa paupière, par un geste ironique familier aux gens du peuple et aux enfants.

J'ai cherché une interprétation de cette allégorie, et voici celle qui m'a semblé la plus raisonnable, quoique en cette

matière, en dehors du symbolisme chrétien, un vaste champ reste ouvert à l'arbitraire et que chacun puisse voir, non sans raison, le contraire de ce qu'a vu son voisin.

La femme nue, *la fausse vérité*, complice du chasseur velu et cornu, ne serait-elle pas la *réforme*, la vérité nouvelle? les docteurs la prônent et servent d'appeaux ; un jeune abbé l'embrasse, et, en effet, ce sont les têtes jeunes et ardentes qui ont été les premières séduites ; c'est dans le clergé que Luther, clerc lui-même, a fait ses premières conquêtes ; le chien qui s'élance vers l'imprudent, ne serait-il pas l'*official* chargé de la discipline ecclésiastique, qui lui crie de ne pas se laisser prendre au piége, et le menace, au besoin, des censures ou *morsures* auxquelles il s'expose?

Le chasseur qui tient le fil serait *Satan*, grand chasseur d'âmes.

Le paysan qui fait avec son doigt un geste ironique représenterait *Jacques Bonhomme*, le bon sens national, l'homme simple et croyant qui, satisfait de *la foi du charbonnier* qu'il a reçue de ses pères, rit de voir les étourneaux prêts à devenir la proie de maître Satan, et semble dire : « Moi, je ne me laisse pas prendre à ces belles nouveautés-là! »

Quant au chat, est-ce l'emblème de la prudence ou celui du foyer domestique?

Le château est entouré d'un parc aux arbres séculaires ; à son extrémité s'élève une chapelle du même style que l'habitation ; elle est attenante à l'église du village, mais évidemment plus moderne. Sa structure extérieure, son toit d'ardoises couronné de vases de plomb, son cordon de briques, accusent la même époque que le château actuel. A l'intérieur, on remarque sur l'autel un reliquaire surmonté d'une tête de sainte, qui vient de Notre-Dame-de-la-Roche, petite abbaye voisine dont nous parlerons tout-à-l'heure ; sur le devant de l'autel sont sculptés, peints et rehaussés d'or, trois écussons

à droite, *de gueules, à deux fasces ondées d'argent, au chef d'azur ;* à gauche, le même accolé d'un autre qui porte *d'azur au chevron d'or accompagné de trois anilles d'argent,* le tout surmonté d'une couronne de comte. Ces armes sont mentionnées dans l'armorial de l'Ile-de-France, comme appartenant aux Habert de Montmort, qui, en effet, sont les anciens propriétaires de ce domaine.

L'extérieur de l'église du Mesnil est celui d'un grand nombre d'églises retouchées ; tout ce qui pourrait présenter de l'intérêt a disparu. Le portail est en plâtre et moderne ; le clocher porte des ogives qui ont été bouchées ; celles des côtés ont été, çà et là, métamorphosées en plein cintre avec force plâtre grossièrement gâché.

L'intérieur est mieux. Près des fonts baptismaux, on remarque deux statues en bois peint, l'une de St.-Fiacre, l'autre de Ste.-Catherine, qui peuvent remonter au XVIe. siècle et sont assez bien conservées. Deux des piliers de la nef sont monocylindriques, à base octogone ; deux autres sont complètement octogones et supportent des arcs ogivaux à nervures grossières, qui forment un collatéral à droite, et se réunissent à la voûte en un écusson, dont le blason a disparu sous la couche épaisse de badigeon qui le recouvre ; la clé du chevet porte la date de 1589 ; le côté gauche de l'église n'a pas de collatéral ; les arcs qui partent, à droite, du chapiteau des piliers, se croisent à la voûte, et viennent se reposer, de ce côté, sur des consoles sans ornements, adhérentes au mur. Le chevet est percé de trois fenêtres en ogives ; de chaque côté s'ouvre une chapelle : dans celle de droite, une tête de Christ, peinte sur verre, enchâssée au milieu de vitres blanches, en losange, indique qu'ici comme partout, dans l'humble église de village comme dans l'orgueilleuse métropole, cette portion si fragile de l'art chrétien a disparu pour toujours, laissant seulement çà et là quelque vestige,

comme pour doubler nos regrets. Le Mesnil-Saint-Denys relevait de la célèbre abbaye de ce nom. Il y a même, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Versailles, quelque lieu de supposer qu'il faisait partie de la donation dont le roi Pepin gratifia cette abbaye en 768.

En face du château, et à une portée de fusil environ, s'élève une ferme que l'on nomme *Baurain*. Au XIIIe siècle, on appelait ce lieu *Laferté-Baurain*, parce que les seigneurs de Chevreuse y avaient une forteresse, dont on voit encore un pan de mur dans la cour de la ferme; autour de cette forteresse devait s'étendre un bourg ou village aujourd'hui détruit. En effet, dans toute l'étendue de la plaine, en labourant et surtout en creusant, on rencontre des restes de constructions ou de fondations; de plus, les titres sur lesquels j'ai jeté les yeux portent, quand ils énoncent des redevances ou fermages en nature, ces mots : *Mesure de Beaurain*, ce qui indique un centre de population, une sorte de chef-lieu.

A l'ouest, et environ à 700 ou 800 mètres du château, le plateau sur lequel il est construit s'abaisse brusquement, et l'on aperçoit un charmant vallon encadré dans des côteaux boisés, et semé çà et là de blanches maisons : c'est le *val* et le hameau de *Levy-Saint-Nom*, (*Liviciæ* dans un diplôme de 774). L'église s'élève sur une éminence qui domine la vallée; elle n'a rien de remarquable à l'extérieur, si ce n'est une porte à cintre surbaissé et à nervures qui reposent leurs extrémités sur des consoles, dont l'une, celle de gauche, représente un joueur de cornemuse assez bien conservé. Celle de droite n'offre guère qu'un débris informe. La disposition de cette porte et le style de la figure dont je viens de parler, concordent assez avec la date de la consécration de l'édifice, qui aurait eu lieu en 1537; l'intérieur est une véritable grange; dans le sol, on voit deux pierres sépulcrales, presque complètement effacées, et une autre portant la date de 1692, et annonçant

que là repose un duc d'Uzès. C'est celui que le P. Anselme mentionne comme gouverneur de Saintonge et d'Anjou, et colonel du régiment de Crussol, en 1673. Sur l'autel, une Vierge dont la tête et les mains, d'un beau travail, paraissent être d'une sorte de stuc fort dur, plus poli que le marbre, quoique la *Gallia Christiana* prétende que cette Vierge est d'ivoire, et que c'est la seule semblable qui existe en France. Nous ne quitterons pas le hameau de Levy sans mentionner des ruines extrêmement pittoresques, qui s'élèvent, au fond de la vallée, à quelques pas d'un petit ruisseau; ce sont des pans de mur formés de moëllons et de briques, séparés les uns des autres par de larges déchirures et couverts en partie d'épais rideaux de lierre : en un mot, *cela a l'air de quelque chose;* mais en y pénétrant, on reconnaît bientôt que l'archéologie ni l'histoire n'ont rien à récolter sur cet aride terrain. En effet, ces ruines, sont les débris d'un château qui n'a jamais été terminé, et qui fut commencé dans les premières années du XVIe. siècle par Jacques de Crussol, grand pannetier de France, qui rendit, en 1515, hommage à François Ier. pour la vicomté d'Uzès, qu'il tenait de sa femme, et pour cette baronnie de Levy, qui relevait de la tour du Louvre.

Entre le château et le vallon de Levy, il existe un clos d'une superficie de deux ou trois hectares au plus, entouré de murs; au milieu s'élèvent une chapelle et des bâtiments d'habitation ; à l'extérieur, la maison présente le même style que le château du Mesnil, la construction de brique et de pierre, et sa distribution intérieure est toute moderne ; mais dans la partie la plus rapprochée de l'église, bien que l'extérieur soit aussi récent que le reste, si l'on pousse une porte vermoulue qui s'ouvre à côté d'une fenêtre carrée à vîtres épaisses, au rebord chargé de poteries domestiques, on est tout étonné de se trouver au milieu

d'une salle assez vaste, aux voûtes fleuronnées, ornées de moulures qui retombent d'un côté sur des consoles de feuillages adhérentes au mur, et de l'autre se réunissent en faisceau au centre de la salle, sur le chapiteau octogone d'un pilier central monocylindrique, à base enterrée dans le sol; la cheminée est une pesante construction du temps de Louis XIII, mais elle en a probablement remplacé une autre plus ancienne et fort regrettable, si l'on en juge par le chambranle de gauche qui subsiste encore; c'est une svelte colonnette à chapiteau de feuillage hardiment fouillé et contourné, et qui donne l'idée la plus avantageuse de ce qui a disparu sous la lourde maçonnerie du XVIIe siècle; deux cabinets adjacents à cette salle, et qui ont dû en faire partie, présentent la même disposition des arceaux, les mêmes nervures, les mêmes consoles. A côté s'élève l'église.

Le portail est précédé d'une sorte de vestibule en maçonnerie moderne; mais reproduisant tant bien que mal celui qui a dû y exister jadis. Il est flanqué de deux piliers quadrangulaires, terminés par des gradins de briques surmontés d'une boule, et parfaitement semblables à ceux qui *ornent* la grille du potager du château. Au fond, dans l'ombre, s'élève le véritable portail.

Il est formé par des colonnettes à chapiteaux de feuillage, d'où s'élancent de triples nervures se réunissant en ogive sous une figurine, qui tient la main droite levée comme pour bénir ceux qui entrent; au milieu de l'entablement, un trèfle autrefois garni de vitraux, plus tard bouché avec des moëllons, et que le temps, réparant ici l'œuvre de l'homme, dégage chaque jour un peu; au-dessus de ce petit portail, qui garde encore des traces de la peinture pourpre dont il a été couvert, le tympan de l'édifice est percé d'une *rose* à *meneaux* fleuronnés, et entourée d'un cercle taillé en pointe de diamants; elle est en partie bouchée, en partie garnie de vitraux blancs

soutenus par une croix de fer. Cette seconde rose, tout-à-fait moderne, est seule visible à l'intérieur; au-dessus, une fenêtre ogivale, sans ornements et complètement bouchée; les murs de droite et de gauche sont soutenus par des contreforts saillants, mais sans sculpture; dans l'angle septentrional du transept, une tourelle octogone dont le toit ne dépasse pas celui de l'église, contient l'escalier qui conduit au clocher; celui-ci carré, peu élevé et percé de deux fenêtres à chaque face, couronne le point d'intersection de la croix; le long du mur de droite, on a fait dernièrement des fouilles qui ont mis à découvert les fondations d'un petit cloître sur l'une des galeries duquel ouvrait la salle dont j'ai parlé en commençant. On a trouvé, en outre, près de l'église, plusieurs tombes sans intérêt sous le rapport de l'art ou sous celui de l'histoire; l'une d'elles est restée ouverte pendant plusieurs mois et renfermait un squelette que j'ai vu, et qui avait deux mètres de long. Le côté méridional du transept, c'est-à-dire le bras gauche de la croix, car cette église est parfaitement orientée, se trouve adossé aux bâtiments d'habitation, sans espace entre eux; le *chevet* est percé de trois fenêtres ogivales, celle du milieu plus haute que les autres; elles ont toutes trois conservé leurs vitraux, non pas, bien entendu, leurs vitraux primitifs, qui, d'après les gracieux détails de cet édifice, devaient être de splendides verrières; mais du moins n'ont-elles pas été gâchées en plâtre comme les autres. On pénètre dans la chapelle par une porte qui s'ouvre dans le transept septentrional, non pas, comme à l'ordinaire, à son extrémité, mais dans une des parois; cependant, on peut ouvrir aussi les ais vermoulus qui ferment le portail principal; c'est par là que je commencerai la description de l'intérieur.

La chapelle entière a environ 28 mètres de longueur. La nef qui a 6 mètres de large sur 13 de long, du portail au transept, se compose de deux berceaux d'arcs à nervures

s'élançant de consoles de feuillage adhérentes au mur, et se réunissant sous une clé fleuronnée ; de chaque côté, l'on remarque les croix consécratives peintes sur le mur, et portant à leur centre un cercle dans lequel est représentée une figure de saint.

Au transept, les consoles, au lieu de feuillage, offrent des figures variées dont plusieurs m'ont paru dignes d'être dessinées ; celle de l'angle méridional, la plus rapprochée de la nef, est un triple visage où je croyais voir la *Trinité*, mais cela m'a été contesté par de plus forts *iconographes* que moi, leur humble élève. Celle qui lui fait face est un personnage couronné, qui semble supporter avec peine le poids dont on a chargé ses épaules. Les autres figures sont des grotesques hideux, des sortes de crabes à tête humaine. L'intersection du transept forme un berceau dont les nervures se réunissent, comme dans la nef, sous une clé fleuronnée et ornée en outre d'une petite figure sculptée dans la pierre, et qui semble bénir les assistants.

Le chœur, dans lequel est compris le transept, est séparé de la nef par une grille de bois peint, surmontée d'un Christ, entre saint Jean et Marie, qui pourrait être du XVIe. siècle ; la partie la plus rapprochée de la nef est garnie de stalles et boiseries en fort mauvais état et sculptées dans le style de transition de la fin de ce siècle ; au milieu du chœur, à l'endroit où est ordinairement la grille, s'élève une marche, puis une balustrade à hauteur d'appui, et un peu plus loin l'autel appuyé à une boiserie peinte et dorée dans le style du XVIIe., s'élevant à 3 mètres environ du sol, et percée à droite et à gauche d'une porte conduisant dans une sacristie ménagée entre cet autel et le mur du chevet ; au-dessus de la porte de droite, un reliquaire surmonté d'une tête d'évêque, en bois peint et doré, d'un assez bon travail. Celle de gauche portait un reliquaire semblable, orné d'une tête de sainte

Clotilde ou sainte Elisabeth de Hongrie, que nous avons vue plus haut dans la chapelle du château. Lorsque Notre-Dame-de-La-Roche était encore consacrée au culte, c'est sur cet autel que s'élevait la prétendue statue d'ivoire qui est aujourd'hui dans l'église de Lévy. La boiserie de l'autel présente plusieurs écussons : deux sont surmontés d'une mître et d'une crosse. Le premier porte le blason des Habert de Montmort, mais infidèlement rendu par la maladresse du peintre qui a mis des *anilles de sable* au lieu d'anilles d'argent. Le second qui présente, sans doute, une erreur analogue, porte *d'azur à un arbre au naturel.* Le troisième est écartelé : *aux* 1 *et* 4 *d'or à* 5 *trangles d'azur, aux* 2 *et* 3 *d'or, sur le tout d'azur au chevron d'or accompagné de* 3 *anilles d'argent, qui est de Montmort.*

Tout cela est du XVIIe. siècle. Antérieurement, le chœur a dû présenter une disposition différente ; nous y reviendrons tout-à-l'heure. Le transept forme deux chapelles latérales, une au nord, une au sud ; dans celle du nord, s'ouvre la porte de la tourelle qui conduit dans la partie supérieure ; la charpente et la couverture sont encore en assez bon état, et ne demandent que fort peu de réparations ; sur l'autel vermoulu de cette chapelle, sont couchées trois statues de bois peint, de deux pieds de haut, en mauvais état, qui ont dû être placées debout dans différentes parties du sanctuaire, et un fragment de pierre dont on n'a pu m'indiquer la provenance : c'est une aile d'aigle et une jambe d'enfant, sans doute un reste de Ganymède ; mais que venait faire l'échanson des dieux dans cette abbaye ? Au-dessus de l'autel, un cadre dépouillé de sa toile laisse voir sur le mur un reste de fresque postérieur à l'ensemble de l'édifice, mais antérieur au cadre et à l'autel. Elle pourrait remonter au XVIe. siècle, d'après les ornements des personnages, qui sont dans le goût de la renaissance : elle représente, au premier plan, deux saints en costume épiscopal ; celui de

gauche tient en main un râteau, instrument de son martyre, qui est reproduit au second plan; le supplice de l'autre est répété également. Il est à genoux, sa tête vient de rouler à ses pieds, et le bourreau a dans toute son attitude un mouvement qui dénote une époque de l'art déjà avancée. L'un de ces martyrs est évidemment saint Denys, surtout si l'on ne perd pas de vue le nom du village voisin; quant à l'autre, dont on déchire les entrailles avec un râteau, j'avoue humblement mon ignorance.

La chapelle méridionale n'offre rien de remarquable, si ce n'est, à son point de jonction avec le chœur, un reste de peinture murale, qui paraît fort ancienne : quoique en partie effacée, on y distingue un enfant Jésus, tenant sa main droite levée, dans la gauche un livre, et porté sur les épaules d'un personnage gigantesque, qui serait saint Christophe. Je crois que l'iconographie chrétienne représente ordinairement le petit Jésus de saint Christophe avec le globe du monde; le livre de celui-ci semble digne d'être mentionné.

Cette église renferme plusieurs pierres sépulcrales qui offrent quelque intérêt. Devant la porte principale, en entrant dans la nef, une tombe qui a dû, précédemment, être placée ailleurs, probablement devant un des autels : elle représente assez distinctement une femme les mains jointes, les pieds posés sur un dragon à langue fourchue; son costume est celui du XIVe. siècle. Autour de la dalle on lit « *Ci gist Isabe fame feu Simon Foinet de Neaufle le Chatel, laquel trespassa l'an..... qui fondèrent à cet autel.... messe de Requiem. Priez p. les âmes d'eux.*

Devant l'autel de la chapelle méridionale, une autre, sans figure, mais avec deux écussons portant, l'un de

(probablement *or* d'après l'écusson écartelé que nous avons vu plus haut); l'autre de ... à 2 fasces de ... On lit

autour : « *Ci gist Madame Marguerite, Dame Monseigneur ..... décédée ... priez pour li.* »

Ce sont les deux seules tombes de femmes, les deux seules épitaphes en français que renferme cette chapelle.

Dans le chœur des stalles, devant la balustrade, deux autres pierres sépulcrales, qui sont celles de deux frères, tous deux morts en cette maison, tous deux en costume monacal et la tête rasée. Le premier, Guy de Gastine, tient en main un missel garni de fermoirs, et porte au bras gauche le *manipule.* Sur la dalle on lit :

« *Hic jacet Guido de Gastinâ..... curia pontificalis, considerans...* »

Le reste est illisible, au moins pour moi, à cause des brisures. A côté, sans missel ni manipule, les mains jointes et les pieds posés sur un petit chien à longues oreilles pendantes, un autre moine ainsi désigné :

« *Hic jacet Gaufridus de Gastina clericus juxta fratrem suum magistrum Guidonem..... anno Dni MCCLXX.* »

Dans le chœur véritable, où s'élève l'autel, une autre pierre tombale bien conservée et riche de détails :

Sous une arcade trilobée, un chevalier, les mains jointes, les pieds sur un dragon ; l'ogive de l'arc est ouverte au milieu d'une façade ainsi disposée : De chaque côté sont figurés des piliers, dans chacun desquels sont percées, l'une au-dessus de l'autre, trois niches tréflées, contenant chacune une figurine aux longs cheveux, qui tient un livre ouvert ; au-dessus, un tympan triangulaire tronqué par le haut, flanqué, de chaque côté, d'une verrière surmontée d'un clocheton fleuronné ; au milieu, trois niches trilobées et surmontées d'un trèfle ; dans celle du centre, un personnage barbu, nimbé, aux vêtements largement drapés ; dans chacune des autres, une femme portant un cierge, la tête également nimbée. De chaque côté du chevalier qu'encadrent ces ornements, on remarque deux

écussons creusés assez profondément dans la pierre, et dont le blason, sans doute en marbre ou en métal, aura été enlevé; ce blason devait être *à dextre d'or à trois chevrons de sable, qui est de Levis*, et à gauche *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'or à trois pals de gueules, qui est de Foix; aux* 2 *et* 3 *à deux vaches de gueules accollées et clarinées d'azur, qui est de Béarn*. En effet, on lit facilement autour de la pierre : « *Anno Dni MCCCXIII undecimo kalendas maii, nobilis Rogerius, filius nobilis Johis de Levis.... cujus aīa requiescat in pace. Amen*. Or, ce Roger est mentionné dans le P. Anselme comme étant, en effet, décédé et enterré à Notre-Dame-de-la-Roche, le 11 des kalendes de may; il était fils de Jean de Levis, premier du nom, qui accompagna Jean II, sire d'Harcourt, amiral de France, en son voyage de mer, en 1295, et de Constance de Foix, qui fut d'abord accordée avec Jacques, infant d'Aragon, suivant traité passé à Lerida, le 14 décembre 1278, lequel n'eut aucun effet, et qui épousa, le 2 février 1296, ce Jean de Levis, seigneur de Mirepoix. Roger mourut avant ses père et mère, l'un étant décédé en 1318 et l'autre en 1332; si l'on se reporte à l'époque du mariage sus-daté, il ne pouvait avoir plus de 16 ans.

Il ne faut pas se préoccuper de la différence apparente qui existe entre le nom de *Levis* et celui de *Levy* que porte le village; celui de la famille est écrit indifféremment de ces deux manières dans des titres fort anciens et contemporains les uns des autres. Du reste, la maison des *maréchaux de la foi* est assez connue pour qu'il n'y ait pas de difficultés à cet égard.

Outre ces tombes, il y en avait autrefois de plus importantes dans cette église : en effet, à droite du chœur, sur une console adhérente au mur, on voit une statue de chevalier, dont les jambes sont brisées; la tradition du pays raconte qu'à l'époque de la révolution, les habitants des villages

voisins étant venus saccager l'abbaye, l'un d'eux voulut abattre ce chevalier de son piédestal et réussit au-delà de ses souhaits, car la statue lui tomba sur la tête et le tua dans sa chute; ses compagnons, voyant un avertissement du ciel dans cet événement, respectèrent la statue qui fait face à celle-ci et qui subsiste entière. Quant au dernier, il a été mutilé, soit à la même époque, soit lors de nos guerres de religion, et si maladroitement réparé qu'il ne reste plus guère de la statue originale que le bas de la cotte, la *miséricorde*, l'épée, l'écu, et la moitié de la face; le reste en plâtre. On remarquera avec quelle heureuse adresse on lui a soudé un pied immédiatement au-dessous du genou.

Il est incontestable que ces statues qui étaient déjà debout lors de la révolution, ont été antérieurement couchées sur des tombes comme celles de saint Denys; d'abord, en général, on ne mettait debout, dans les églises, que les saints, et, bien que l'un des chevaliers de la Roche ait été baptisé *saint* Victor à une époque toute récente, les personnages dont il s'agit ici sont des hommes de guerre, pieux et craignant le Seigneur, de leur vivant, mais nullement canonisés après leur mort: de plus, l'une de leurs images, est adhérente, ainsi que les deux anges qui l'encensent, à une dalle scellée dans le mur, et dont la forme et la dimension sont celles d'une pierre tombale; enfin, on retrouve assez facilement la place de deux d'entre elles. Il est probable qu'avant la disposition moderne de la sacristie et de l'autel, ce dernier était placé au-dessous des fenêtres, contre le mur du chevet ou au milieu du chœur, au-dessous de la clé de voûte; de chaque côté devaient s'élever deux tombeaux sur lesquels étaient couchées deux de ces statues; et en effet, dans la sacristie, à la place que j'indique, on remarque, dans le dallage, deux portions de carreaux différentes du reste et dessinant exactement la dimension d'une tombe ordinaire; ces

carreaux sont en briques vernies; on en voit de semblables à l'abbaye des Vaux de Cernay ét dans bon nombre de vieilles églises. Celles des Vaux de Cernay portent des arabesques variées et de pure fantaisie, tandis que celles de Notre-Dame-de-la-Roche portent alternativement une fleur de lys et une tour : probablement le lys de France et la tour de Castille, les armes de saint Louis et de sa mère. En effet, l'église de l'abbaye fut consacrée en 1232. On peut, je crois, admettre que, dans le principe, le chœur et peut-être la chapelle entière a été pavé de la sorte. A une époque plus rapprochée, vraisemblablement, au commencement du XVIIe. siècle, on éleva l'autel à colonnes, la boiserie. et l'on forma ainsi une sacristie dans laquelle se trouvèrent enfermés les tombeaux; c'est alors qu'on aura transporté les statues le long des murs du chœur, on aura renouvelé le dallage que quatre siècles avaient pu détériorer, et l'on aura employé comme *rognures, morceaux de rebut*, bons à boucher un orifice de tombe, au fond d'une sacristie, ces briques, qui ne sont pas une des moindres curiosités archéologiques de cet endroit : quant à la troisième statue, je n'ai pu découvrir la place de la tombe sur laquelle elle était couchée; peut-être était-elle au milieu du chœur ou dans l'une des chapelles latérales.

Maintenant deux mots, pour terminer, sur les personnages que représentent ces statues, et sur l'histoire de l'abbaye de la Roche. Les statues ont été peintes, probablement même *repeintes*, et portent encore des traces de cette peinture, notamment sur l'écu où l'on distingue, assez facilement, des chevrons jaunes et noirs; or, nous avons vu plus haut, que les Levis *portent d'or à trois chevrons de sable;* ce sont donc trois Levis, et trois Levis du XIIIe. siècle; celui qui est complètement mutilé, serait le plus ancien, et, selon moi, le fondateur de la Roche, *Guy*, premier du nom, chef de toutes les branches de cette

famille, qui se croisa dans la guerre des Albigeois, et y reçut le titre de *maréchal de la foy*, qu'il transmit à ses descendants. Il fonda ce monastère en 1190, cette fondation fut confirmée par Maurice, évêque de Paris, en 1196, et par Eudes, aussi évêque de ce siége en 1201; l'église ne fut consacrée qu'en 1232; nous ne connaissons pas de documents qui attestent positivement le fait de sa sépulture en cet endroit, mais il était assez ordinaire, on le sait, que les fondateurs d'abbayes se fissent ensevelir à l'ombre des voûtes qu'eux-mêmes avaient construites, au milieu des saints hommes qu'ils avaient comblés de leurs largesses.

Guy, deuxième du nom, est mentionné, à tort, dans le nécrologe de Port-Royal, comme le fondateur de la Roche; or, il est plus que probable que cette erreur provient de ce qu'il y avait sa sépulture; ce serait lui, selon moi, que représenterait la statue la mieux conservée.

Quant au troisième, Guy de Levis, seigneur de Mirepoix, de Monségur et de Florensac, le P. Anselme énonce que dans son testament, daté du 4 des ides d'août 1276, *il élut sa sépulture à l'abbaye de la Roche;* ce serait lui dont la statue aurait tué, dans sa chûte, le *vilain* sacrilège qui osait porter la main sur l'image d'un de ses anciens seigneurs, ce serait lui dont la statue a été maladroitement baptisée du nom de saint Victor, que l'on voit écrit, en lettres toutes modernes sur son piédestal.

La fondation d'une abbaye dans cet endroit appelé au XIIe. siècle le Bois Hugon, était justifiée par la présence d'une source miraculeuse qui y existe encore et où l'on venait faire des pélerinages à la Vierge, aux cinq fêtes de Marie; elle fut desservie par des religieux de l'ordre de saint Augustin; à différentes époques, et surtout dans ses commencements, elle reçut des donations importantes des membres, hommes et femmes, de la famille des Levis; plus

tard, elle passa aux *Habert de Montmort* qui la transmirent, avec leur domaine du Mesnil, à leurs successeurs. M. Gauthier, avocat à Versailles, ayant acquis, en 1836, cette terre, de la famille de Roulée, les Levis, qui voient, non sans raison, dans les statues du chœur trois de leurs ancêtres, et qui d'ailleurs, ont à coup sûr dans cette chapelle les restes d'un de leurs grands oncles, le jeune Roger, qui dort depuis 500 ans sous la tombe si richement ornée que nous avons décrite plus haut, les Levis achetèrent N.-D.-de-la-Roche et y mirent un gardien; depuis dix ans bientôt, tous ceux qui visitent ce curieux monument s'étonnent de l'état de délabrement dans lequel il est resté jusqu'à ce jour; on m'a même affirmé que la plupart des fenêtres ogivales aujourd'hui bouchées en plâtre, l'ont été depuis que cette maison est rentrée entre les mains de ses fondateurs. Cependant, quelques menues réparations faites dans ces derniers temps, permettent d'espérer que cette chapelle ne tardera pas à reprendre, aux applaudissements de tous, archéologues ou non, un aspect digne de son origine, digne des preux qui reposent sous ses dalles, digne enfin des Maréchaux de la foi dont elle est le *St.-Denis.*

EXTRAIT

D'UNE NOTICE

SUR LES

ANTIQUITÉS PRIMITIVES DES ILES DE LA MANCHE (1);

(Traduit de l'Archeological Journal).

Par M. CAMPION,

Membre de la Société française.

La forme et la construction des dolmens des îles de la Manche, à l'intérieur desquels on a découvert, mêlés à des ossements humains, des instruments en pierre en rapport avec les besoins, la simplicité et l'ignorance d'un peuple naissant, présentent des variations analogues à celles qui ont été observées dans d'autres pays.

Il en est dont l'ouverture est tournée vers le levant. Dans les îles de la Manche, aussi bien qu'en France, ils ont,

(1) Nous donnons un extrait de ce mémoire inséré dans le 1er. volume de l'*Archeological Journal*, parce qu'il renferme des détails curieux sur quelques monuments celtiques des îles de la Manche qui ont fait partie de la France et qui se lient physiquement à la Bretagne et à la Basse-Normandie : nous comptons, plus tard, nous livrer à quelques considérations nouvelles sur les monuments celtiques de la France et sur les poteries diverses qu'on y a trouvées.

(Note de M. de Caumont).

en général, cette direction : mais il est difficile de décider si elle leur a été donnée à dessein. En Bretagne, on en rencontre un certain nombre qui font face au nord. A l'Ancresse, dans l'île de Guernesey, deux dolmens sur trois sont disposés de la même manière; dans l'île de Herms, à 30 pieds environ d'un dolmen tourné vers l'est, se voit un autre monument de ce genre qui regarde le nord-ouest. A cette exception près, tous les dolmens de grande dimension, au moins ceux de l'île de Guernesey, sont ouverts dans la direction du levant.

Les pierres qui les composent ressemblent, pour la figure et la disposition, à celles dont sont formés les dolmens des autres pays; elles n'en diffèrent que sous le rapport de la dimension et de la matière. D'énormes blocs de granite, reposant sur des supports massifs qui touchent ordinairement le sol par leur extrémité la moins épaisse, constituent les parois du caveau mortuaire. Dans les interstices des supports, on trouve des pierres de dimension moins considérable, ajustées de façon à prévenir l'éboulement du tumulus qui couvre le tombeau. Une large enceinte formée de pierres isolées, posées verticalement et à égale distance les unes des autres ainsi que des pierres d'appui, complète la structure extérieure du monument.

A l'intérieur du caveau, le sol est souvent recouvert d'un lit de mortier ou de sable. Là où le terrain est nu, on remarque ordinairement qu'il a été battu et nivelé. Les légères différences qu'on observe dans l'arrangement des dolmens sont dues, pour la plupart, à des circonstances locales. Ces monuments ont reçu des dénominations diverses, suivant leurs proportions et leur forme ou en rapport avec une hypothèse qui s'était produite et qu'on voulait maintenir. Du reste, que les dolmens soient ronds ou de forme quadrangulaire, qu'ils soient tournés vers le levant ou vers le nord, leur plan est le même.

Une centaine de haches en pierre environ ont été recueillies, à diverses époques, dans l'île de Guernesey; elles y sont, comme partout ailleurs, appelées *foudres*, ou, pour parler le dialecte du pays, *coins de foudre*. Leur dimension varie de 1 à 13 pouces et elles ont été taillées le plus souvent dans des pierres de grain fin. Sur cinquante objets de ce genre, six sont en silex, les autres en jade ou roche choloritique, en serpentine et en *greenstone* primitifs, en agate et en porphyre, en quartz et en prehnite; deux ou trois sont en syénite. Les hachettes ou haches de combat en pierre faites pour recevoir des manches, sont percées et remarquables par la régularité de leur forme et la perfection de leur poli. Ces instruments accusent une civilisation plus avancée, et cependant, puisqu'ils ont été trouvés dans les dolmens de cette île ou aux environs, il faut bien les rapporter à l'époque celtique. On a aussi découvert des limes en pierre qui servaient à affiler et à polir les haches.

Sur une éminence, près du district appelé *Paradis*, existe un autre grand dolmen connu sous le nom de l'autel du Tus ou de Hus. Le superbe bloc de granite élevé qui couronne l'extrémité du monument du côté du couchant se découvre d'une certaine distance sur la route. Le plan intérieur de ce dolmen ressemble à celui de la fameuse combinaison de pierres du même genre que présente l'île de Gavr'Innis dans le Morbihan, mais il est dans un état moins satisfaisantde conservation. Sa longueur totale est de quarante pieds environ; il est brusquement terminé, du côté de l'orient par une pierre de grande dimension que supportaient probablement autrefois les piliers contigus. Si cette présomption est fondée, il faut admettre que cette extrémité du cromleck a été en partie détruite quand on a fait la route. Le compartiment occidental de l'autel de Hus, dont trois pierres

composent la couverture, a environ 16 pieds carrés, dimension presque double de celle du même compartiment dans le cromleck de Gavr'Innis. De là, le monument se rétrécit, pour former une autre chambre qui a onze pieds de long sur neuf de large. A l'extrémité de ce compartiment se voient plusieurs pierres posées verticalement qui le séparent d'un troisième compartiment qui a aussi onze pieds de longueur. Enfin un quatrième compartiment existe au nord et près des deux pièces dont j'ai parlé en dernier lieu : il a huit pieds de long sur sept pieds de largeur. Ce dolmen est absolument semblable pour la forme à celui que nous avons cité plus haut. Il n'est pas difficile de distinguer les additions faites à la premiere chambre ou chambre occidentale qui se trouvait, dans l'origine, au centre de l'enceinte circulaire dont le diamètre est de 60 pieds environ. Je crois qu'on peut supposer, après un examen tel que celui auquel je me suis livré, que la forme allongée du tumulus qui couvre le cromleck de Gavr'Innis indique aussi une addition de constructions au monument primitif, et que les degrés existant en travers de l'avenue marquent les séparations des chambres, comme dans le dolmen de Guernesey. Le compartiment du couchant, ouvert par moi en 1837, a été trouvé en grand désordre et je n'y ai rencontré que des débris de pierre.

La position dominante de l'énorme bloc de granit, pesant plusieurs tonnes, qui couvre ce compartiment et qui s'élève au-dessus des autres parties du dolmen, de manière à être facilement aperçu de loin, a valu au monument dont il dépend de nombreuses visites ; des pillages fréquents y ont sans doute eu lieu. Les ossements humains, les fragments de poterie et les vases ont été découverts dans les deux chambres longues, qui forment ce que l'on a appelé le vestibule ou l'avenue du compartiment principal, mais auxquelles le nom de chambres ad-

ditionnelles conviendrait mieux. Le troisième compartiment ou chambre du nord renfermait des ossements d'hommes, de femmes et d'enfants, ainsi que plusieurs vases, des instruments en os et une hache ; mais quelques restes de poterie, qu'on y a recueillis, appartenaient à des urnes qui ont été retrouvées brisées dans d'autres parties du dolmen (1).

On remarque une grande variété dans la forme de ces vaisseaux, comme dans celle des vases qu'on a exhumés à l'Ancresse.

Le Dolmen, appelé le trépied, est de forme oblongue ; trois ou quatre pierres en composaient la couverture : la principale est restée à sa place, les autres sont tombées. A l'intérieur du dolmen, on a trouvé des jarres, des ossements humains et des pointes de flèches en silex. La poterie a beaucoup d'analogie avec celle qui a été recueillie sur plusieurs points de l'île de Herms ; les urnes ont la forme de tulipe ; elles sont décorées de bandes de dessins dépourvus de régularité et faits évidemment à la main. En examinant ces dessins, on est frappé de leur ressemblance, sous le rapport de l'idée et du style, avec ceux qui ont été observés sur les vases découverts dans le cromleck du Tus, dans le Creux des Fées et à Carnac, en Bretagne. Dans les exemples que je viens de citer, on paraît avoir employé le même instrument pour la confection des dessins qui partout sont dentelés et forment des bandes continues. La reproduction fréquente de ce genre de dessin sur la poterie de l'époque porte à croire qu'il était mieux calculé pour recevoir l'émail dont on faisait usage. Les bordures émaillées qu'on observe sur des vases trouvés à Carnac, se rencontrent plus souvent en Bretagne que chez nous ; mais le dessin est le même dans l'un et l'autre pays.

(1) M. de Caumont, dans son Cours d'Antiquités, désigne ces grands dolmens sous le nom *d'allées couvertes*.

Il est bon de faire remarquer que les dessins faits au pointillé ont été plus souvent observés dans le dolmen principal de l'Ancresse que dans aucun autre ; tantôt l'argile est simplement imprimée, tantôt elle est taillée à jour. C'est sur les vases qui passent pour les plus anciens que l'on a rencontré ces dessins. Les dolmens de Carnac où des poteries de première qualité ont été recueillies en si grande quantité, n'en ont fourni qu'un seul exemple.

On a trouvé à l'Ancresse comme à Carnac des colliers en terre, dont il est difficile de déterminer l'usage. La dimension de ces colliers ne permettait guère de les porter autour du cou en guise d'ornements ; mais si l'on ne s'en servait que dans les cérémonies funèbres, on pourrait croire qu'ils étaient adoptés comme insignes de deuil et qu'on les déposait, ainsi qu'il était d'usage chez d'autres nations, dans la tombe avec le mort. Je mentionnerai encore la découverte d'anneaux en pierre et en os : les premiers sont en serpentine, en ardoise ou en pierre ollaire. Le peuple des campagnes les connaît sous le nom de *Rouettes des Fettaux*. Peut-être croyait-on que ces anneaux possédaient quelque charme préservatif, comme les amulettes des siècles suivants. On a aussi trouvé un petit nombre de colliers en os.

La forme et la qualité des vases en terre démontre que l'art qui est parvenu, dans d'autres parties du monde, à un haut degré de perfection, a été essayé par les barbares de l'occident. Les vases grecs et romains sont supérieurs à ceux-là sous tous les rapports. La matière brute des vases celtiques et les figures qui y ont été gravées à force de temps et d'adresse naturelle, rappellent à l'esprit ces dessins exécutés sur les casse-têtes des Indiens de la mer du Sud : la similitude des décorations nous confirme dans la pensée que l'art du dessin ornemental a été essayé à une époque très-ancienne. Dans les nombreux fragments de poterie appartenant à l'ère celtique, il en est

assez qui témoignent d'un progrès dans l'art du dessin et dans le choix de la matière. Plusieurs vases ne sont guère inférieurs à quelques jarres romaines découvertes en France.

Le dolmen situé sur le promontoire de Rée, est appelé le Creux des Fées. Son ouverture, tournée vers l'Orient, donne entrée dans une belle chambre de sept pieds de hauteur, recouverte de deux blocs de granite qui ont chacun dix pieds de large sur quinze de long. Le cromleck, à son ouverture, n'a que deux pieds huit pouces de largeur; mais il s'élargit graduellement de plus de huit pieds au-delà. Une double rangée de pierres, posées verticalement, forme un passage qui conduit dans l'intérieur du dolmen. Vers le milieu, on a trouvé un degré placé en travers de l'avenue, mais on a pu décider s'il existait quelque séparation qui composât une chambre additionnelle. En explorant ce dolmen, en 1840, on y a recueilli une grande quantité d'urnes et de jarres; quelques ossements et des cendres étaient épars sur le pavé. On en a exhumé également des fragments de bonne poterie qui portaient les mêmes dessins que les vases trouvés à Carnac et à l'intérieur d'autres monuments existant dans la région septentrionale des îles de Guernesey et de Herms.

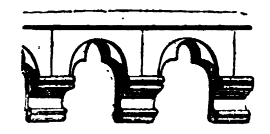
Sur une autre colline, dans la paroisse de La Vallée, on peut voir une pierre de recouvrement, longue de treize pieds et large de six, qui, s'il faut en croire la tradition, faisait partie d'un célèbre dolmen de neuf pierres, le plus considérable, peut-être, des îles de la Manche. Le nom sous lequel il était connu, fait allusion à une propriété essentielle ou accidentelle de quelqu'une des pierres qui concouraient à former ce monument celtique: la *Roche qui sonne*, telle était la dénomination qu'on lui avait appliquée à cause du son que rendait la chambre inférieure, lorsque la couverture recevait un choc plus ou moins intense. L'ancien propriétaire de ce monument, pour tirer avantage des matériaux, qui avaient

une certaine valeur, s'était mis en devoir de consommer ce que le temps ni les éléments n'avaient pu faire. Mais un coup terrible qui le frappa dans le courant de la même année, lui fit abandonner sa téméraire entreprise ; le feu réduisit sa maison en cendres, et quelques-unes des personnes qui l'habitaient furent la proie des flammes. Cette fatale coïncidence a laissé une impression profonde et indélébile dans l'esprit des gens du pays qui sont tous en état de raconter l'événement, et désormais l'antiquaire est rassuré sur le sort de ces vénérables ruines du dolmen ; elles subsisteront bien long-temps encore pour indiquer la place de la mystérieuse *Roche qui sonne.* On a trouvé sur l'emplacement du caveau mortuaire, plusieurs vases, un bracelet de métal en forme de collier, un autre bracelet en jais et un petit vaisseau en terre de mauvaise fabrique, ayant quelque ressemblance avec une cruche à anse. Ce dernier objet est le seul de son espèce que l'on ait rencontré en explorant les îles de la Manche.

Il est permis de croire que des pratiques religieuses et des actes de dévotion s'accomplissaient dans les monuments celtiques ou alentour ; mais il semble à propos de ne pas généraliser cette opinion et de l'appliquer à des lieux et à des objets particuliers ; peut-être ce que dit l'Ecriture de l'adoration *d'arbres et de pierres* est-il parfaitement applicable aux peuples de cette époque obscure. Sur le plateau de l'Ancresse, en vue de trois ou quatre dolmens, se voit un amas de blocs de granite qui a beaucoup perdu de sa hauteur, et qu'on appelle encore la *Roque Belen* ou *Balan*, dénomination trop significative et qui se reproduit trop fréquemment dans les contrées celtiques, pour ne pas exciter l'attention. Non loin de là est un autre monument qui servait peut-être au culte des idoles. A peu de distance, suivant M. Josué Gosselin, il existait une belle pierre roulante qui a disparu. Tant de monuments consacrés à la religien païenne ne se sont pas

trouvés réunis sur des points aussi rapprochés les uns des autres, par l'effet du hasard. Dans le voisinage, on rencontre des chapelles chrétiennes dont la fondation remonte aux premières années des missions évangéliques ; c'est là un fait digne aussi de remarque. Le grand cromleck du Tus ou de Hus est situé sur la même colline que la première chapelle chrétienne, élevée par saint Magloire. Cet exemple n'est pas rare dans les îles de la Manche ; on peut voir que la plupart des anciens établissements chrétiens sont voisins des lieux où se sont conservées des ruines druïdiques.

Le grand nombre de vases qu'on a généralement découverts dans les tombes étaient faits pour contenir des aliments et d'autres objets qu'on déposait dans le caveau mortuaire comme autant d'offrandes aux mânes du défunt. Ce qui tend encore à établir que l'usage qu'on avait d'enfermer des provisions de bouche dans le tombeau, c'est l'abondante quantité de coquilles qui a été trouvée dans les dolmens des îles de la Manche ; les coquillages ont été presque partout employés pour l'alimentation, depuis les temps les plus reculés.



NOTICE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR L'ORIGINE, LES VICISSITUDES ET L'ÉTAT ACTUEL

DE L'ÉGLISE DE VILLEDIEU (MANCHE);

Par M. DOISNARD,

Architecte du département de la Manche (1).

Il n'existe pas, dans les archives historiques que possède le département de la Manche, de documents bien authentiques au moyen desquels on puisse fixer l'époque à laquelle l'église de Villedieu fut fondée : on est donc obligé de demander au monument lui-même les dates que l'histoire n'a pas transmises jusqu'à nous, et de rechercher, dans son architecture, à quelle période de l'art il peut appartenir.

Toutefois, avant de me livrer à cet examen, je ferai précéder les courtes considérations dans lesquelles je croirai devoir entrer, de quelques détails purement historiques, qui ne sont pas dépourvus d'un certain intérêt.

(1) Cette notice n'est qu'un fragment de celle que M. Doisnard a adressée au ministère pour faire classer, comme monument historique, l'église de la ville de Villedieu. Afin de pouvoir faire entrer ces intéressants détails dans le cadre du Bulletin, on a fait quelques coupures et enlevé ce qui était relatif aux travaux confortatifs qu'il y aurait urgence d'entreprendre. (*Note de M. R. Bordeaux.*)

Guillaume de Jumièges rapporte qu'une terre située dans le diocèse de Coutances fut donnée par Henri 1er., duc de Normandie, aux frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Ceux-ci y construisirent un village et lui donnèrent le nom de *Villa Dei*, dont on a fait Villedieu.

Richard 1er., fils de Plantagenet, ratifia définitivement cette donation, par une charte qu'il signa en l'an 1194.

C'est le seul acte cité et invoqué par les commandeurs de Villedieu dans leurs papiers terriens. Il fut confirmé depuis, par Philippe-le-Bel et par les rois de France qui lui ont succédé.

Ces documents, fournis par l'histoire et puisés dans des chroniques dont l'authenticité ne saurait être contestée, sont consignées, d'une manière précise, dans Orderic Vital et dans plusieurs chartes du temps. A l'aide de ces éclaircissements, il est permis de déterminer l'époque où la ville de Villedieu fut fondée ; mais il ne s'ensuit pas, comme rigoureuse conséquence, que l'église d'aujourd'hui soit contemporaine de cette fondation. Tous les papiers que j'ai compulsés se taisent à cet égard, et si les frères hospitaliers de St.-Jean-de-Jérusalem, en même temps qu'ils élevaient les murailles de leur *Villa Dei*, construisaient aussi un temple à Dieu, il est certain, d'après le style de l'édifice actuel, que cette basilique primitive n'existe plus, quoique des archéologues respectables aient pensé le contraire et prétendu qu'elle était l'œuvre de Richard-Cœur-de-Lion, fondant en cela leur opinion sur des motifs plus ou moins discutables.

Malgré le vernis historique qui recouvre ces motifs, je serais tenté de croire que si, du temps de Richard, il a existé une église à Villedieu, ce n'est plus celle que l'on voit à cette heure. En effet, l'architecture normande de cette époque affecte un style et des formes qu'on ne rencontre presque nulle part dans l'église actuelle. La corniche qui couronne la nef, avec ses gros modillons carrés et son profil d'un caractère et d'un style tout-à-fait romans, est le seul té-

moignage dont on puisse s'étayer, pour reporter l'édifice au temps de Plantagenet ou même de Henri 1er.

A part les modillons et la corniche dont je viens de parler, on ne rencontre, dans toute l'église de Villedieu, aucuns détails qui rappellent la période romane. Les chapiteaux qui couronnent les piliers de la nef n'appartiennent à aucun style; les bases rappellent la forme et le galbe antiques; mais elles n'en ont ni la grâce ni la pureté; les croisées des collatéraux sont dans le style ogival du commencement du XIVe. siècle, et l'abside du monument, qui, évidemment, est une addition postérieure de plus d'un siècle, appartient au style fleuri en vigueur dans le XVe. siècle. Les colonnes sans chapiteaux, la balustrade de cette abside, les clochetons qui surmontent les contreforts, ne permettent point d'élever le moindre doute là-dessus. La grande croisée du transept et les deux clochetons dont il est flanqué sont du même caractère et du même temps.

La tour de l'église me paraît d'une époque encore plus rapprochée, et, bien que les trois ogives dont chaque face de cette tour est décorée rappellent, par leurs détails, la croisée du transept, je ne serais pas éloigné de croire qu'elle ne fût plus moderne que ce dernier d'une cinquantaine d'années. Le style de la balustrade, qui règne au pourtour du clocher, et les médaillons, aujourd'hui tout-à-fait frustes, que l'on remarque sur les pied-droits des ogives, appartiennent à cette époque de transition qui prépara la brillante époque de la renaissance.

Une chronique du XVe. siècle rapporte que les armes de France et du Dauphin décoraient les médaillons qui se trouvent à l'orient, tandis que celles d'Angleterre, représentées par des léopards, se voyaient à l'occident. Les autres médaillons du nord et du midi représentaient les princes souverains qui régnaient, trois siècles auparavant, en France et en Normandie. La Révolution a complètement détruit ces effigies, et les médaillons sont aujourd'hui si frustes, qu'il n'est pas possible de vérifier l'exactitude de ce fait.

Sous le règne de Charles V, Jean de Vienne, grand amiral de France, fit un rapport au roi pour demander que Villedieu et son église fussent fortifiées, pour tenir frontière aux Anglais de Cherbourg (expressions textuelles). Par des lettres patentes datées du 16 octobre 1385, Charles VI accorda cette faveur aux habitants de Villedieu.

Deux siècles plus tard, en 1591, les Calvinistes de la contrée ayant fait irruption sur Villedieu, s'emparèrent de l'église et du clocher pour insulter les bourgeois. La plupart d'entre eux y trouvèrent la mort, car placés entre la famine et les arquebuses des habitants, que soutenaient les troupes du roi, ils tombaient percés de balles ou de coups d'épée au fur et à mesure qu'ils descendaient.

Le 27 mai 1632, un violent incendie dévora une grande partie de la ville et une portion assez considérable de l'église. On raconte que les flammes, suscitées par un feu d'artifice, prirent d'abord au clocher et se communiquèrent de là au reste de l'église et de la ville. Le beffroi fut brûlé et les cloches furent précipitées jusque dans l'église.

En 1634, on se mit en mesure de réparer les désastres causés par l'incendie, et c'est, selon toute apparence, à cette époque que l'on doit les cloches d'aujourd'hui. Il faut croire que les ressources dont on disposait alors pour cette restauration n'étaient pas considérables, car cette partie du monument est tout-à-fait dépourvue d'intérêt et de mérite. Elle n'offre en outre, à l'heure qu'il est, qu'une solidité fort contestable et aurait besoin même d'être reconstruite tout-à-fait.

Il existait jadis une voûte d'arête dans la partie inférieure de la nef; mais, dans l'année 1787, le lendemain du jour de Pâques, elle s'écroula tout-à-coup. Sa construction remontait, dit-on, à 1698, ce qui lui faisait à peine un siècle de durée.

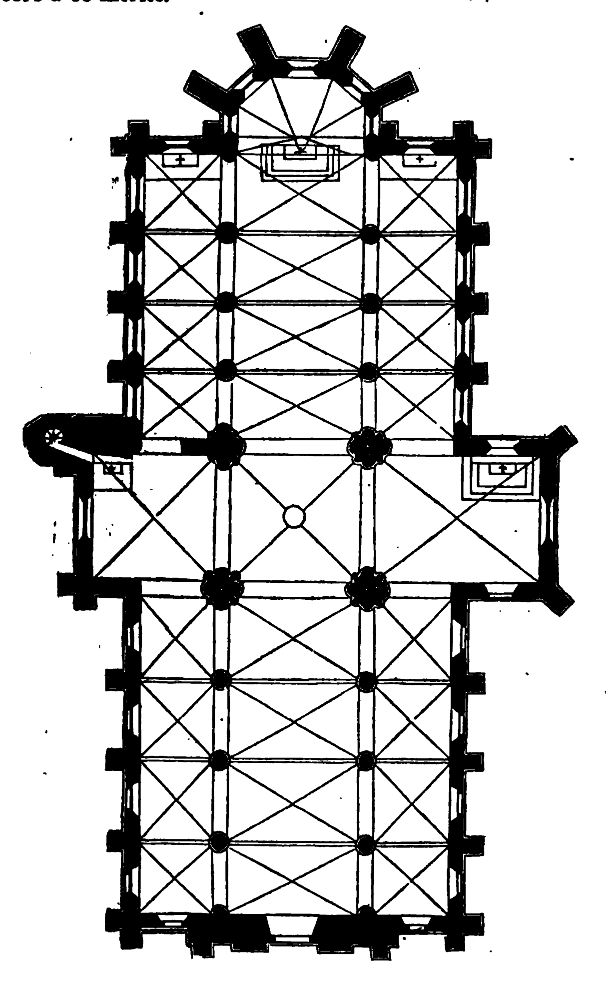
Au commencement de la Révolution, vers 1789, on voyait encore, à l'entrée de la nef, un vieux portail mal construit et sans caractère. Il fut abattu et remplacé par un autre

portail, qui ne vaut pas beaucoup mieux au point de vue de l'art, mais qui présente plus de solidité.

L'église de Villedieu, depuis sa fondation jusqu'en 1790, resta entourée d'un cimetière d'assez peu d'étendue. Le sol de ce cimetière était bien inférieur aux rues et terrains environnants. Vers l'orient, non loin des halles actuelles, il fallait, pour y accéder, descendre un escalier de 5 à 6 degrés. Une petite muraille, recouverte en dalles granitiques, enfermait l'édifice de toutes parts. La révolution rasa ce mur, combla le cimetière et en fit une place publique. Les habitants de Villedieu considérèrent ces entreprises comme une profanation. Ils firent des tentatives pour s'y opposer; mais le pouvoir d'alors, qui était plus fort qu'eux, se préoccupa médiocrement de leur pieuse sollicitude, et continua son œuvre de destruction. Le cimetière fut alors transféré sur un autre point de la commune, et on y ensevelit les morts depuis cette époque.

Comme on le voit, l'église de Villedieu, pour ne pas appartenir à l'époque mémorable des Guillaume et des Plantagenet, n'en est pas moins un édifice d'une assez haute antiquité. On n'y reconnaît pas, il est vrai, l'homogénéité de style et la pureté architectonique des beaux monuments des XIe. et XIIIe. siècles; mais si l'on considère la richesse et le fini des détails que cette église, construite en pierre granitique remarquablement belle et dure, renferme dans beaucoup de ses parties, on sera porté à lui assigner encore une assez belle place parmi les monuments chrétiens que le moyen-âge a laissés dans notre Normandie. L'abside, les clochetons, la balustrade découpée à jour, les pignons des transepts, les gargouilles sculptées et quelques détails de la tour, sont exécutés, comme le surplus de l'église, en granit du pays. Ils sont d'une délicatesse et d'une pureté d'exécution comparable à ce que l'époque de transition, qui prépara la renaissance,

nous a laissé de plus beau en ce genre, et l'extrême difficulté du travail et la dureté prodigieuse de la matière ajoutent encore à ce mérite.



PLAN DETAILLÉ DE L'ÉGLISE DE VILLEDIEU.

Echelle de 0,025 m. pour 10 m — DOISNARD fecit.

COUP-D'ŒIL

SUR

LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

TENU PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE A METZ & A TRÈVES EN 1846.

Le Congrès archéologique s'est ouvert le 1er. juin comme nous l'avions annoncé. M. de Caumont, accompagné de MM. V. Simon, Bon. d'Huard, Cte. de Coëtlosquet, de Givenchy, l'abbé Le Petit, Gaugain, Vte. de Cussy, l'abbé Rollin, Lambron de Lignim, de Glanville et de plusieurs autres fonctionnaires de la Société française ou membres de la commission préparatoire, dont nous avons fait connaître précédemment la composition, est entré à midi dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, où déjà plus de 100 membres étaient réunis : on y remarquait Mgr. Muller, évêque suffragant de Trèves ; M. Clasen, délégué de la Société fondée pour la conservation des monuments dans le duché de Luxembourg ; M. de Lassault, de Coblentz ; M. Ramboux, conservateur du musée de Cologne ; M. de Fontenay, délégué de l'Académie d'Autun ; M. Reichensperger, conseiller à Trèves ; M. le colonel de Parnajon ; M. le Colonel Mengin ; M. le Cte. de Caulaincourt ; M. le Cte. de Courcelles, de Lille ; M. le docteur Bromett, de Londres ; M. de Brye, officier supérieur ; M. Robert, secrétaire de l'Académie ; MM. Bonnaire et Digot, délégués

de l'Académie de Nancy ; M. l'abbé Nanquette, délégué de Reims, etc., etc., etc.

M. de Caumont ayant déclaré la session ouverte et composé le bureau, a pris la parole et prononcé le discours d'usage, puis il a tracé l'ordre des travaux, indiqué le titre et la composition des commissions.

La séance publique a été close à 1 heure, et l'on a procédé immédiatement à l'enquête archéologique sous la présidence de Mgr. Muller. Cette enquête qui a duré deux heures chaque jour a produit des documents archéologiques importants dont le procès-verbal offrira le résumé fidèle ; nous allons seulement, en rappelant nos souvenirs, donner une idée des travaux et de leur marche pendant le cours de la session.

L'enquête a d'abord appris qu'il existe peu de monuments celtiques dans le département de la Moselle, mais que les vestiges de constructions romaines n'y sont pas rares.

De nombreux renseignements ont été donnés par M. Victor Simon, M. d'Huard et plusieurs autres membres sur les voies romaines, leur direction et leur construction. M. de Caumont a renouvelé, à ce sujet, la demande qu'il avait faite en 1837 : à cette époque, on lui avait promis de dresser une carte des voies antiques et des localités qui ont offert dans le pays Messin et aux environs, des vestiges plus ou moins notables de l'époque gallo-romaine ; il a vu, avec regret, que cette promesse n'a pas été exécutée, et MM. Simon et d'Huard se sont engagés à terminer immédiatement ce tableau, afin de l'annexer au compte-rendu de la session. La direction des aquéducs devra être soigneusement indiquée sur cette carte : M. de Caumont a demandé également un plan de Metz, tel qu'on le suppose *avoir existé sous la domination romaine*, d'après les vestiges reconnus.

Des renseignements ont été donnés sur les *villæ*, sur les *camps* présumés romains, sur les dimensions des colonnes

trouvées éparses dans la ville de Metz et aux environs, sur les sculptures antiques.

M. Victor Simon a dit que l'on a trouvé fréquemment à Metz et dans le département de nombreux fragments de statues et de bas-reliefs qui, s'ils ne sont pas très-remarquables sous le rapport de l'art et de la pureté du dessin, témoignent que la sculpture était très-répandue dans le pays Messin; il cite le torse d'une statue en marbre blanc déposé au musée de la ville : ce torse est d'une très-bonne exécution.

On a trouvé près de la Seille un chapiteau corinthien en granit des Vosges, et à Daspich, près de Thionville, des chapiteaux toscans en oolite du pays. La plupart des colonnes découvertes à Metz et que la tradition attribue à l'amphithéâtre, sont en granit gris des Vosges; néanmoins il existe quelque fûts en syénite des Vosges, des tronçons de colonne en marbre cipolin et en calcaire oolitique.

Les fûts et les tronçons de colonne trouvés à Metz ne présentent aucune ornementation ni aucun bas-relief; dans les déblais de la *villa* de Sorbey, on a découvert des colonnes cannelées.

Il paraît que le granit et le grès vosgien étaient généralement employés dans les constructions romaines simultanément avec les marbres des pays les plus éloignés. A cette occasion, M. Reichensperger a cité quarante espèces de marbre, tant des Vosges, que d'Italie et d'Afrique, trouvées à Trèves et recueillies par un antiquaire de cette ville. M. Simon a fait observer qu'il semble qu'une seule pensée, partie de Rome, ait présidé au système et au mode de construction et d'ornementation suivi dans les Gaules, car on remarque une identité parfaite sur tous les points du vaste empire du peuple-roi : partout ce sont les mêmes espèces de marbre, les mêmes sculptures, les mêmes peintures, etc. M. de Caumont, à l'occasion des peintures sur mur, a demandé si l'on a conservé des fragments de celles recueillies dans le

pays; sur la réponse affirmative de M. Victor Simon, il en a recommandé l'analyse et a parlé des travaux de M. Girardin, professeur à Rouen, qui s'occupe de la composition des peintures romaines. La question d'ornementation des habitations sous l'ère gallo-romaine, a conduit à parler des mosaïques : M. Reichensperger a appelé sur elles l'attention des archéologues et décrit, avec le savoir qui le caractérise, celles trouvées dans la province de Trèves.

Les maisons romaines occupaient un vaste emplacement, d'où l'on peut conclure qu'elles étaient peu élevées. Il est probable que la base seule était construite en pierre et la partie supérieure en torchis, on peut le croire d'après la grande quantité de clous d'assemblage trouvés dans les déblais de la *villa* de Sorbey et la petite quantité de pierres qu'on y rencontre. M. de Caumont a appuyé les remarques de M. Victor Simon, et la discussion a porté à conclure que les maisons des particuliers étaient construites en bois, usage qui s'est continué dans le moyen-âge.

D'après M. Victor Simon, les vases trouvés dans le pays ressemblent à ceux recueillis dans les autres parties des Gaules tant pour les formes et la décoration que pour la composition; l'étude qui en a été faite le conduit à reconnaître que les procédés en usage sous l'ère gallo-romaine étaient les mêmes que ceux dont on se sert aujourd'hui; il en est de même pour la fabrication du verre.

M. Digot, de Nancy, a lu un mémoire tendant à fixer l'emplacement de la bataille gagnée par Jovin sur les Allemands.

M. le professeur Ulriz de Bonn a, dans une improvisation très-intéressante, donné de curieux détails sur les forteresses appelées *rings* dans la Prusse Rhénane, et que divers savants ont voulu reporter jusqu'aux temps antérieurs à l'occupation romaine.

M. le baron d'Huard a, de son côté, décrit le ring du

Dolberg, l'un des monuments de ce genre, les plus curieux et les mieux conservés. Cette description sera reproduite dans le Bulletin monumental.

M. de Caumont a demandé qu'une monographie des pierres tombales gallo-romaines, des sculptures et des inscriptions antiques trouvées dans le pays, soit faite et placée dans le procès-verbal de la session, ce qui a été promis.

A l'occasion des questions concernant la géographie sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, M. Robert, intendant militaire, a présenté d'excellentes considérations sur le secours que l'étude de la numismatique peut fournir pour la détermination d'un grand nombre de localités inconnues. Ces considérations judicieuses seront reproduites dans le procès-verbal.

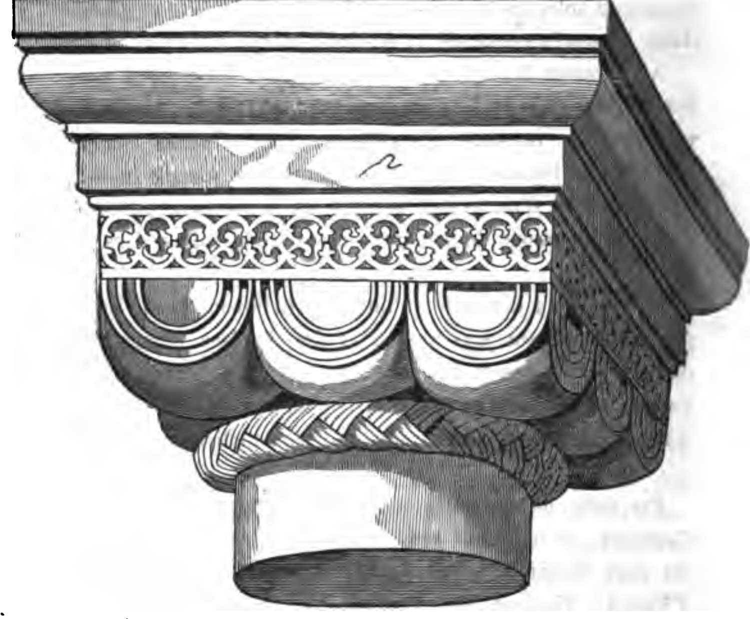
Le Congrès a demandé qu'une carte indiquant les divisions géographiques du pays Messin et des diocèses voisins soit dressée par les hommes compétents. M. de Caumont a cité comme un modèle à suivre, la carte publié par M. Cauvin, dans son bel ouvrage sur la géographie ancienne du diocèse du Mans.

Par suite de questions nombreuses formulées par M. de Caumont, de très-bons renseignements sur le style roman du pays Messin ont été donnés par MM. de Lassault, d'Huard, Vieillard de Verdun, V. Simon, Digot de Nancy et Prost de Metz. Celui-ci a lu un mémoire très-remarquable sur les églises les plus intéressantes de la Moselle, qui résume avec talent tous les documents que désirait obtenir le Congrès sur l'état de l'architecture au moyen-âge dans le pays Messin.

L'enquête a notamment établi des faits qu'il est bon de noter : à savoir, que le style roman de la Moselle doit, comme l'avait pensé M. de Caumont, se rattacher à celui de la région du Rhin, et que s'il présente quelques différences, il n'y a pas lieu, vu l'inconvénient qui résulte des subdivisions trop

nombreuses, de considérer les monuments du pays Messin comme appartenant à une école distincte.

2°. Aucune église n'offre, dans la Moselle, comme celle de Rosheim, en Alsace, des chapiteaux et des détails ressemblants à ceux de la cathédrale d'Ancône et de certaines



CHAPITEAU DE L'ÉGLISE DE ROSHEIM

églises d'Italie. Cette similitude de l'église de Rosheim avec celles de l'Italie s'expliquerait par des transmissions telles que : déplacements d'architectes, d'ecclésiastiques ou de bienfaiteurs. Du reste, comme l'a établi M. de Caumont dans son Essai sur le synchronisme (1839), il y a une analogie frappante entre l'architecture de la haute Italie et celle du midi de la France, de l'Alsace, de la Lorraine et des bords du Rhin. L'infiltration du style germano-roman s'est faite assez loin dans certaines directions, puisque Notre-Dame de Châlons offre quelques-

unes des caractères de ce style. Des réflexions très-justes ont été présentées à ce sujet par M. le baron de Roisin, et par MM. vicomte de Cussy, Bard, Reichensperger, Digot.

Nous passons sous silence les intéressants détails donnés sur l'état de l'architecture ogivale, par M. Prost et par différents membres : ils ont établi que le style ogival offre toujours peu d'ornements dans le pays Messin par comparaison avec ceux qu'étalent avec profusion les monuments de ce style dans d'autres contrées ; l'imagerie y est assez rare.

La cathédrale de Metz confirme cette assertion par la belle simplicité de toutes les parties qui, dans d'autres églises du XIVe. siècle, sont en quelque sorte couvertes de figures et de bas-reliefs.

M. de Lassault a présenté un savant travail sur les voûtes, lequel sera imprimé dans le compte-rendu. Il a fait hommage au Congrès de modèles en plâtre d'un haut intérêt.

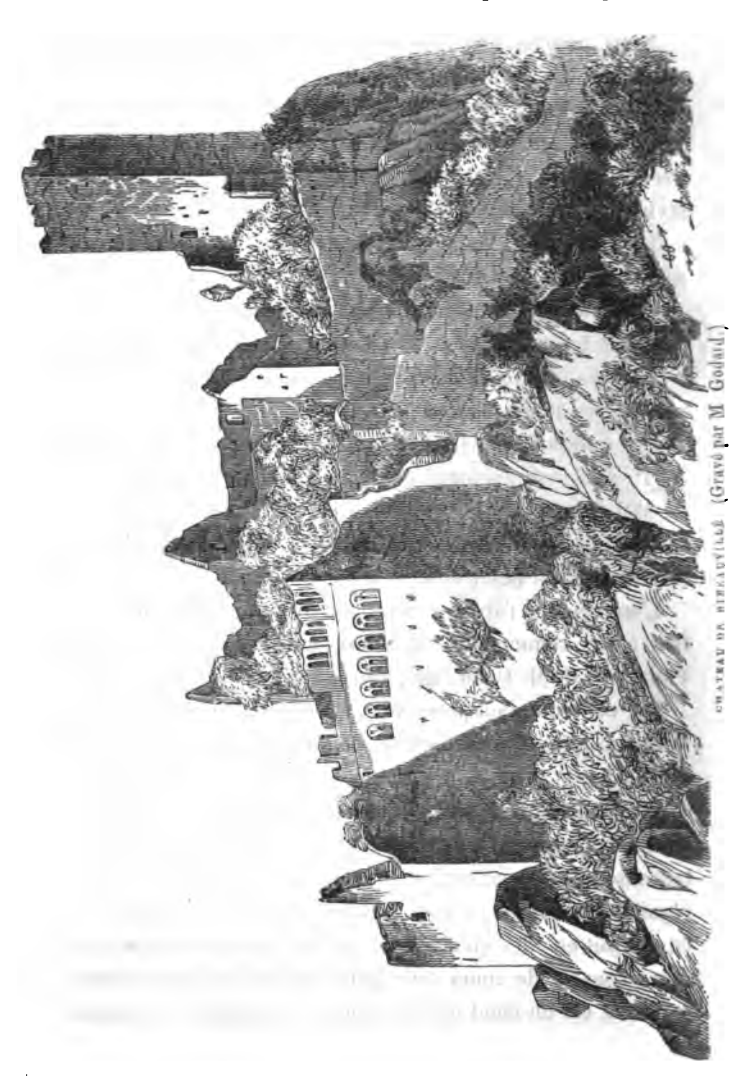
Les questions sur l'état de l'architecture au XVe. et au XVIe. siècle ont provoqué d'intéressantes réponses de la part de MM. Prost, comte du Coëtlosquet, Gérard. Les maisons les plus intéressantes de cette époque, à Metz, ont été dessinées et seront publiées dans le compte-rendu.

L'enquête sur l'architecture militaire du moyen-âge a donné lieu à des communications intéressantes de M. le colonel Panagon, de M. Digot, de plusieurs autres membres.

Sur cette question posée au programme : « Quelles modifi-« cations ont été apportées dans la distribution des forteresses « féodales et dans leur système de défense, selon qu'elles « ont été établies en plaine ou sur des éminences escarpées. »

M. de Caumont a démontré que dans les contrées montagneuses les châteaux offrent une disposition beaucoup moins régulière que dans les pays de plaine ou sur les plateaux : on conçoit en effet qu'il a fallu suivre les aspérités du terrain, couvrir de murs telle anfractuosité qui pour l'assiégeant eût été un point de repos en cas d'escalade. On conçoit

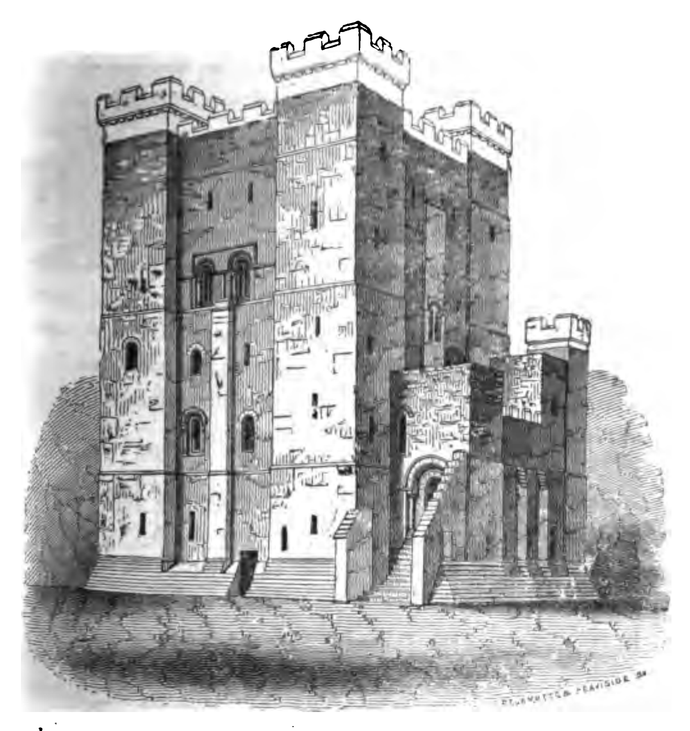
encore qu'un précipice laissant toute sécurité on a pu dans les châteaux de montagne établir parfois des logements spacieux sur le pourtour de l'enceinte, ce qui n'avait pas lieu



CHATEAU DE RIBEAUVILLÉ (Gravé par M Godard.)

dans le pays de plaine. M. de Caumont a cité pour exemple divers châteaux des Vosges, du pays de Bade, des bords du Rhin, etc., comparés aux châteaux de l'ouest de la France et en Angleterre.

Dans ces derniers le donjon est l'habitation principale du commandant ou du baron, c'est une tour carrée robuste, dont le type suivant peut faire comprendre l'importance et



les proportions. Le château pris et la seconde enceinte forcée, le donjon pouvait soutenir encore un siège, comme l'a démontré M. de Caumont dans le 5e. volume de son Cours.

Dans les pays montagneux, au contraire, dont les châ-

teaux étaient, dans la plus grande partie de leur pourtour, défendus par l'aspérité du sol, le donjon perdit de son importance, ce ne fut souvent qu'une haute tour d'observation comme à Ribeauvillé.

Partant de ce fait qui établit une distinction assez importante entre les donjons des pays de plaine et ceux des pays de montagnes aux XIIe. et XIIIe. siècles, M. de Caumont pense que les donjons étroits et élevés se voient dans l'est de la France, le midi et au-delà des Alpes, dans les contrées de l'Italie qu'il a parcourues, tandis que les donjons du type Normand, Poitevin et Anglo-normand, se rencontrent surtout dans la France occidentale depuis Bordeaux jusqu'à Amiens, en Angleterre, etc. Il a donné sur cette distribution géographique, et ces différences dans le type des donjons, de curieux renseignements que nous croyons tout-à-fait nouveaux et qui ont été, séance tenante, appuyés par les observations de M. le docteur Bromett, de Londres. Ainsi, pour les châteaux comme pour les églises, le style italien se serait répandu depuis les Alpes et la Lombardie jusques dans l'Alsace, les Vosges et les régions du Rhin, en même-temps qu'il se répandait aussi dans le midi de la France.

Nous passons les renseignements pourtant fort dignes d'être médités, qui ont été donnés sur le style du XVe. siècle et sur les châteaux du XVIe. siècle dans le pays Messin; l'influence du goût allemand donne parfois aux monuments de la renaissance, dans cette partie de la France, un cachet particulier qui les rattache, par une consanguinité non équivoque, à l'école germanique. Ces faits seront précisés dans le procès-verbal de la séance où ils ont été produits.

Les questions concernant les monuments accessoires ont

donné lieu à des communications variées ; des dessins curieux ont été présentés.

M. de Caumont a mis sous les yeux de la compagnie l'esquisse suivante du Christ de Montmille, près de Beauvais, qui lui avait été adressée par M. l'abbé Barraud ; ce Christ, placé dans le fronton occidental de l'édifice, comme à N.-D.-de-Trèves, appartient à l'époque romane et méritait d'être



figuré comme tous ceux qui ont une origine aussi ancienne ; il a été constaté à ce sujet qu'on ne connaît point de Christ en

croix d'une date ancienne, sculpé ainsi à l'extérieur d'aucune église du pays Messin.

La représentation du Christ assis et bénissant est extrêmement rare dans la Lorraine, et l'on n'a pu en citer que deux ou trois exemples.

Quelques autels anciens ont été vaguement indiqués. M. Germeau, préfet de la Moselle, a cité ceux de l'église d'Aviotte (Meuse), comme méritant l'attention.

Quant aux fonts baptismaux, ceux de Pont-à-Mousson sont très-remarquables, dans le style du XIIe. siècle ; ils ont été figurés par feu M. Grille de Beuzelin, dans son ouvrage sur les monuments de la Meurthe. Plusieurs membres ont demandé qu'ils fussent reproduits dans le compte-rendu de la session. M. le curé de Pont-à-Mousson a donné des renseignements sur l'état de ces fonts baptismaux dont la conservation l'intéresse particulièrement.

Les fonts baptismaux remarquables sont au reste, d'après les renseignements donnés par différents membres, très-peu nombreux dans le pays.

M. de Caumont a profité des discussions qui se *sont* élevées sur l'importance de certains fonts pour en recommander la conservation et réclamer contre les destructions de monuments de ce genre qui ont eu lieu, à sa connaissance, depuis peu, dans quelques églises. Les ecclésiastiques, présents à la séance, ont promis d'user de leur influence pour les faire respecter.

M. le directeur a présenté ensuite le dessin du font byzantin de Chéreng (Nord), dont il avait été question l'année dernière, à Lille, et dont il a depuis, grâce à l'obligeance de M. le Baron de Contencin, pu se procurer un dessin fidèle. Ce font très-élégant, appartient à la classe des *fonts pédiculés*, en se rapportant à la nomen-

clature employée par M. de Caumont , dans le sixième volume de son Cours d'antiquités.



FONT DE CH[illegible]RENO.

M. Digot , de Nancy , a lu un mémoire sur l'évangélistaire, le calice et la paténe de Garlin , évêque de Toul ; de bons dessins coloriés annexés à cette notice , ont été vus avec beaucoup d'intérêt et paraîtront dans le bulletin monumental.

Les crosses de la cathédrale de Metz , dont une peut remonter au XIIe. siècle et l'autre au XIVe. ou au XVe. , ont été citées par M. l'abbé Rollin , puis visitées par le Congrès.

mine un peu son emplacement. Une seconde enceinte protégeait le donjon, construction triangulaire présentant un éperon vers la partie que je viens de signaler, et une large façade vers Pagny. Ce donjon offre de nombreuses ouvertures en plein cintre; il était flanqué de la tour qui portait la cloche dite *mande guerre*, laquelle sonnait la prise d'armes du suzerain et convoquait ainsi ses défenseurs (1).

Le Congrès s'est ensuite transporté à Gorce où il a vu la prise d'eau de l'aquéduc romain et l'église du XIIe. siècle. M. de Lassault qui a examiné cette église avec intérêt, a demandé que le plan en soit publié dans le compte-rendu.

Le Congrès a encore visité sur la rive gauche de la Moselle plusieurs églises, notamment celle de Chazelle, et fait une halte dans la charmante habitation de M. le comte du Coëtlosquet; il est rentré à Metz assez tôt pour se rendre à une belle soirée offerte par la ville aux membres de la Société française. M. le général Achard, pair de France, commandant de la division, assistait à cette soirée avec M. le Préfet de la Moselle, avec tous les officiers de la garnison, toutes les notabilités civiles, militaires et intellectuelles du pays. La musique du 1er. régiment du génie a exécuté des morceaux d'harmonie jusqu'à minuit que l'on s'est retiré.

Les mémoires lus dans les séances publiques ont été nombreux et intéressants. M. Bonaire, de Nancy, a décrit avec tout le soin possible le monument de St.-Michel, représentant l'ensevelissement du Christ, et sculpté au XVIe. siècle.

M. Digot a lu plusieurs mémoires relatifs aux établissements des Templiers dans la province de Lorraine. — M.

(1) Rapport de M. le Vte. de Cussy sur la Course archéologique du 4 juin.

le baron de Roisin a traité diverses questions concernant le chant ecclésiastique. — M. Bard a présenté une poétique description de la cathédrale St.-Etienne de Metz.

M. le vicomte de Cussy a donné divers compte-rendus des visites faites aux divers monuments de la ville.

Enfin, M. le capitaine Emy, de Metz, a présenté un aperçu de son grand travail sur la serrurerie depuis les Egyptiens jusqu'à nos jours. On sait que depuis 15 ans M. Emy a comparé plusieurs mille clefs de différents âges, et qu'il est arrivé aux résultats les plus intéressants et les plus positifs sur l'histoire de la serrurerie, sa communication a donc vivement intéressé l'assemblée.

Nous passons sous silence d'autres mémoires qui ont aussi beaucoup d'intérêt, et qui seront vraisemblablement publiés dans le compte-rendu de la session.

La séance tenue le 7 dans la salle du conseil général de la Moselle, sous la présidence de M. Germeau, préfet du département, séance dans laquelle M. Le Petit a fait diverses communications au nom de M. Bromett, s'est terminée par la visite de la magnifique collection d'émaux, d'objets d'antiquités, de tableaux de prix, que possède cet administrateur ami des arts : cette collection d'une richesse extrême occupe plusieurs salles de la préfecture; il y a peu de musées qui l'égalent.

Le Congrès, après avoir ainsi travaillé pendant 7 jours à Metz, après avoir, sur le rapport d'une commission spéciale, distribué un assez grand nombre de livres destinés à propager l'archéologie dans la Moselle, la Meurthe, le pays de Trèves, etc., etc.

Après avoir voté 3,500 francs, appliquables à diverses restaurations d'édifices, dans différents départements, s'est transporté à Trèves, le 8 juin.

Un bateau à vapeur avait été disposé à cet effet : à sa proue

flottait la bannière de la Société française; plusieurs dames avaient bien voulu faire partie de l'excursion.

Un déjeûné fut servi sur le bateau à 10 heures.

A 2 heures, la Société aborda à Igel après avoir remarqué, tout près du confluent de la Sence, des débris de murailles anciennes que M. de Caumont avait signalées et qu'il a recommandées à l'attention des antiquaires de Trèves.

La cloche de l'église d'Igel annonça l'arrivée du Congrès; bientôt après tous les membres étaient au pied du monument romain qui donne tant d'importance à cette localité. M. Denys de Commercy lut une note sur cette belle pyramide et les bas-reliefs qui la recouvrent. D'autres, munis de l'ouvrage de M. Wittembach et du rapport verbal sur les antiquités de Trèves, publié, en 1842, dans le Bulletin monumental, expliquèrent et analysèrent le monument.

Le monument d'Igel est divisé en plusieurs étages :

Ainsi l'on y trouve une base, un socle, puis l'élévation principale décorée de pilastres supportant une frise à personnages et un entablement.

Au-dessus de ce premier ordre, un attique couronné sur chaque face par un fronton; et enfin au-dessus de ces frontons, une sorte de dôme ou toit en carêne de navire, dont l'extrémité se relève d'une façon assez singulière pour former un piédestal sur lequel était un aigle aujourd'hui presque entièrement détruit.

Un seul côté du monument fera comprendre cette ordonnance. Quant aux figures qui couronnent les quatre faces de la pyramide, on peut consulter ce qu'en ont dit Wittembach et autres savants. Sur le côté que nous figurons, on distingue d'abord des monstres marins, et au-dessus des marchandises expédiées par eau et chargées sur une barque traînée par des hommes. Une maison près du bateau indique le rivage opposé; il ne peut s'agir que d'une navigation sur la Moselle qui coule à quelques pas de la pyramide.



PYRAMIDE D'IGEL.

Plus haut on voit une voiture à quatre roues, attelée de trois chevaux, et franchissant une porte de ville pour gagner la campagne désignée par un arbre.

M. Wittembach voit dans les figures qui occupent le centre de la pyramide : 1°. Jason, couvert de la peau de léopard et armé du glaive qui tuait le dragon pour gagner la toison d'or. Il reconnaît Médée dans la figure de femme, placée en face de Jason, ayant à ses pieds une coupe qui peut avoir contenu l'infusion destinée à assoupir le monstre. Minerve qui paraît au-dessus semble seconder cet exploit.

Au-dessous de ses figures, on voit peut-être, d'après le même auteur, Thésée recevant la pelote d'Ariane.

Les pilastres sont ornés de génies superposés au nombre de quatre sur le fût de chaque pilastre.

Les personnages de la frise paraissent se diriger avec des offrandes (gibiers, poisson, etc. ?), vers un personnage debout devant une draperie qui indique l'entrée d'une maison.

Sur l'attique est une voiture légère à deux roues, découverte, attelée de deux chevaux ; deux personnes y sont assises ; l'une, à gauche, tient les rênes et le fouet ; ce char paraît encore sortir d'une porte comme le chariot à 4 roues du socle ; derrière les chevaux, on distingue une pierre milliaire placée sur le bord de la route et portant l'inscription.

L IIII (*Leuga quarta.*)

On voit par cette courte et très-incomplète explication d'un des côtés de la pyramide d'Igel, combien ce monument est intéressant ; sa hauteur est de 72 pieds. Il a 15 pieds de largeur sur les grands côtés et 12 pieds sur les deux autres ; il est construit de grosses pierres en grès sans ciment.

L'inscription qui se voit sur la façade et qui a été déjà bien des fois publiée, est ainsi conçue :

D. M.
T. SECVndino Securo et Secundino aventiNO et filIIS
SECVNDINI SECVRI ET PVBLIAE PAGATAE CONIVGI
SECVNDINI AVENTINI ET L. SACCIO MODESTO ET
MODESTIO MACEDONI FILIO Ejus IVL SECVNDINVS
AVENTINVS ET SECVNDInus SeCVRVS PARENTIBVS
DEFVNCTIS ET sibi vivi hÆREdes posuERVNT.

Il s'agit évidemment de la famille des *Secundini*, qui paraît avoir été nombreuse et puissante dans le pays de Trèves.

Beaucoup d'inscriptions lapidaires dans les jardins de Mansfeld à Luxembourg parlaient de la famille des Secundini. Sur le Bas-Rhin, près de Xanten, des pierres votives ont été découvertes, qui en faisaient aussi mention.

En 1826 on trouva dans le cercle de Sarrebourg une pierre colossale, maintenant au musée de la société des recherches utiles de Trèves, avec l'inscription suivante :

D. M.
POPPIVS. SECVNDINVS.
SIBI. ET. FILIIS.
FECIT.

La famille des *Secundini* a été à Trèves ce que furent celle des *Balbi* dans l'Espagne romaine, celle des *Paulini* à Bordeaux et celle des *Saturnini* à Lyon, savoir : *de riches négociants, en même temps commissaires impériaux pour les postes et intendants des armées.*

Il paraît que le mausolée d'Igel a été érigé aux fondateurs de la prospérité de cette famille par leurs héritiers.

Les noms de ceux qui firent ériger le monument, sont ceux qui se sont conservés le mieux, savoir : *Julius Secun-*

dinus Aventinus et Secundinus Securus. Ils l'érigèrent à leurs parents ou oncles défunts (*parentibus defunctis*), de leur vivant à eux-mêmes (*et sibi vivi fecerunt*). Ceux auxquels il était spécialement consacré semblent avoir porté aussi les noms de *Secundinus Securus et Secundinus Aventinus;* ils étaient peut-être frères. Avec eux est également nommée *Publia Pacata*, femme de Secundinus Aventinus.

Plusieurs membres de cette famille appartenaient, selon toute probabilité, aux officiers impériaux, nommés d'abord *Frumentarii* (fournisseurs de l'armée), et plus tard *Agentes in rebus* ou *Veredarii* (et qui étaient spécialement chargés des relais pour les postes ou mutations des grandes routes).

M. de Caumont a émis le vœu que des recherches plus approfondies soient faites sur la famille des Secundins, et que toutes les inscriptions qui peuvent se rapporter à cette famille soient l'objet d'une publication spéciale.

A 3 heures un quart le Congrès reprenait la voie fluviale, bientôt il arriva en vue de Saint-Mathias dont la tour romane est couronnée d'une plate-forme, et de sculptures dans le style le plus chargé du XVIIIe. siècle.

Quatre pièces de canon placées sur la rive gauche de la Moselle, signalèrent alors l'arrivée du Congrès par des salves répétées. Le vénérable pont de Trèves dont les piles sont encore de construction romaine était, ainsi que le quai, couvert d'une énorme affluence de curieux. MM. *de Roisin*, *Reickensperger*, *Ramboux*, *Schmidt*, *Clasen*, étaient au débarcadère. Le Congrès trouva à quelques pas du quai M. *Le Bourgmestre*, M. *Laut*, président du tribunal de commerce, M. *Chassot de Florencourt*, président de la Société académique, et une députation des différents corps constitués. M. Laut prononça un discours non moins remarquable par la forme et l'élégance du style que par la noblesse

des pensées dans lequel il complimentait la Société française.

M. de Caumont a répondu :

« M. le Président, nous sommes tous profondément « touchés des sentiments élevés que vous venez de nous « exprimer, la Société française pour la conservation des « monuments vous en remercie et vous prie d'agréer l'ex- « pression de sa profonde sympathie. Elle ne pouvait tenir « ses assises annuelles à Metz sans venir rendre hommage « à votre antique et glorieuse métropole de Trèves, sans « venir méditer sur vos ruines romaines, étudier ces gi- « gantesques débris qui ne le cèdent en rien à ceux de la ville « éternelle : la Société désirait visiter votre cathédrale, vos « belles églises et les édifices qui dans d'autres siècles et « sous une autre civilisation sont venus peupler votre ville : « enfin elle voulait consulter les savants de Trèves qui ont « étudié si consciencieusement l'histoire et l'archéologie, « sympathiser avec eux et rendre hommage à leurs lu- « mières.

« Grâces aux sages mesures prises par un Roi savant « et ami des arts, S. M. Guillaume de Prusse, les bords « du Rhin et ceux de la Moselle conservent une multitude « de monuments précieux que viennent visiter les antiquaires « de tous les pays. Que sa Majesté reçoive nos remercîments « respectueux pour la sollicitude qu'elle apporte à la conser- « vation des monuments et des souvenirs historiques. »

M. de Florencourt ayant prononcé au nom de la Société qu'il préside un discours dans lequel il faisait l'éloge des travaux de la Société française, M. de Caumont a pris de nouveau la parole et a dit :

« M. de Florencourt, la Société dont vous dirigez les tra- « vaux a rendu d'éminents services à l'archéologie, aux « sciences naturelles et aux arts; ses travaux sont depuis

« long-temps connus et appréciés de la Société française, et « je suis particulièrement heureux d'y rendre hommage, « car ils m'ont guidés dans les explorations que j'ai, à « deux époques différentes, entreprises dans votre antique « cité de Trèves. Nous vous prions donc de nous guider « dans la visite que nous ferons demain de vos monu- « ments : nous ne venons pas vous apporter de nouvelles « lumières sur les édifices que vous avez si bien vus et dé- « crits, nous venons au contraire vous demander les vôtres, « suivre vos conseils et nous inspirer de votre exemple. Dans « tous les temps la ville de Trèves a compté d'illustres sa- « vants; les nombreuses et utiles publications faites de nos « jours, montrent qu'elle soutient dignement sa réputation « scientifique et littéraire. Nous sommes donc fiers des liens « de confraternité que votre Société veut bien établir au- « jourd'hui avec la Société française pour la conservation « des monuments; ils sont trop précieux pour que nous ne « fassions pas tous nos efforts pour les rendre solides et du- « rables. »

Le Congrès aurait voulu se transporter immédiatement chez Mgr. Muller et visiter la cathédrale comme cela avait d'abord été convenu, mais déjà l'heure était trop avancée et un concert préparé en l'honneur du Congrès devait avoir lieu à 6 heures. La visite à Mgr. fut donc remise au lendemain.

A 6 heures 1/2 une brillante société se trouvait réunie dans la grande salle du Casino : l'Oratorio de Brethooven, le *Christ au jardin des Olives* fut exécuté avec une précision très-remarquable. Après le concert une musique militaire exécuta avec le talent naturel aux musiciens de l'Allemagne, dans le jardin du Casino, des morceaux choisis. Les autorités de Trèves firent, avec la plus grande amabilité,

les honneurs de cette soirée qui se prolongea jusqu'à minuit.

Dès 7 heures du matin, le 9 juillet, le congrès explorait la basilique et écoutait les explications données par MM. de Roisin, Reichensperger, Schmidt, de Florencourt. Les fouilles pratiquées par ordre du Roi de Prusse ont mis à nu le mur latéral qui existait dans la cour du Palais des archevêques, et il ne reste plus de doutes sur le plan de l'édifice romain dont il subsiste de si beaux restes dans le mur extérieur qui longe la place, et dans cette majestueuse abside encore complète ; le Congrès est monté jusque dans les greniers pour examiner la magnifique arcade en brique, de 60 pieds d'ouverture, qui termine la nef de l'édifice. La hauteur du monument, du côté de l'abside, est de 89 pieds jusqu'à l'attique. L'attique a 8 pieds y compris la corniche, ce qui donne une hauteur de 97 pieds. La longueur des murs latéraux, dans leur état actuel, est de 225 pieds ; le tout est bâti en briques avec des couches épaisses de ciment (1).

De la basilique on s'est transporté aux bains, ou si l'on veut au palais impérial, car ces deux opinions sont défendues par des antiquaires fort instruits : MM. Schmidt, Reichensperger, Steininger ont émis des idées différentes sur sa destination et sa distribution. Des discussions longues et animées, auxquelles MM. Reichensperger et Schmidt ont surtout pris part, se sont élevées sur place. M. de Caumont a présenté quelques objections sur les explications données relativement aux foyers que l'on suppose avoir été établis en grand nombre pour le chauffement des salles.

Ce monument est placé à l'extrémité septentrionale de la ville ; il occupe un espace de 115 pieds, d'une des extrémités

(1) V. dans le tome III du Cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont, une vue de l'édifice, planche XXXIX, figure II bis.

latérales à l'autre, sur une profondeur de 47 pieds. Du côté de la campagne, les portes se trouvent flanquées de deux corps avancés, arrondis, placés comme les tours hémisphériques que nous voyons si souvent près des portes de nos forteresses du moyen âge. Dans ces parties saillantes, qui du reste se lient complètement avec la partie centrale, et portent les mêmes décorations extérieures, l'édifice a 67 pieds de profondeur. Du côté de la ville, la façade est droite et sans saillies aux extrémités.

L'arc de Trèves ou *Porte Noire* a été souvent figuré et il est bien connu. Il avait environ 70 pieds de hauteur, et se trouvait divisé en quatre étages. Au 1er. étage s'ouvrent deux portes accolées, comme dans l'arc de Saintes, l'une pour les chars entrant dans la ville, l'autre pour les chars qui en sortaient. L'entablement qui surmonte les ouvertures et se prolonge sur les parties latérales de l'édifice, est porté sur des colonnes engagées, d'ordre toscan, qui n'ont été qu'ébauchées. Les trois étages égaux surmontant le rez-de-chaussée, sont ornés de colonnes engagées et également espacées, entre lesquelles s'ouvrent des arcades semi-circulaires. Cette décoration existait sur les faces latérales, comme sur les faces principales de l'édifice. Les chapiteaux de ces colonnes et leurs bases avaient simplement été ébauchés dans ces trois étages, comme dans l'étage inférieur ; et l'on voit que le monument est resté inachevé. L'édifice est construit de ce grès gris-rougeâtre que l'on trouve si abondamment dans le pays de Trèves ; les blocs unis sans mortier étaient liés par des crampons incrustés dans la pierre ; et pour arracher ces morceaux de fer d'un volume minime, on a été obligé de pratiquer des trous considérables dans un grand nombre de blocs.

En 1035, l'archevêque Poppo avait fait convertir la Porte

de Mars en une église qu'il dédia à saint Siméon ; depuis cette époque, diverses reconstructions ont eu lieu à l'intérieur de l'église. Le Gouvernement prussien a eu le bon esprit de débarrasser le monument romain des ruines qui l'encombraient. Ce déblai fut commencé en 1816 : on n'a conservé que l'abside de l'église Saint-Siméon, qui avait été accolée à l'est de la porte ; elle date du XIe. siècle, et n'est pas sans intérêt.

La Porte de Mars est donc presque intacte aujourd'hui à l'extérieur ; les dispositions qu'avait nécessitées l'établissement de l'église à l'intérieur de l'édifice et au-dessus des portes, en avaient changé la distribution ; de sorte qu'il est difficile de savoir à quoi servaient les pièces qui surmontaient le 1er. étage, et qui étaient éclairées par les trois rangs d'arcades dont je viens de parler.

Le musée de la Porte-Noire s'est enrichi, depuis trois ans qu'il en a été fait mention dans un rapport à la Société française (1), de quelques beaux fragments et de plusieurs inscriptions chrétiennes. M. de Florencourt les a lues et commentées. M. Bromett en a pris des estampages, et nous pensons que le compte-rendu de la visite des monuments de Trèves en fera mention. Des bustes gallo-romains, montés sur des gaines, ont été, en assez grand nombre, découverts dans les ruines de la *villa*, explorée à quatres lieues de Trèves, où de si belles mosaïques ont été mises à nu ; ils en décoraient probablement les jardins. Ces bustes ont beaucoup intéressé l'assemblée, et pour faire participer les absents à l'intérêt de cet examen, en voici l'esquisse que nous empruntons à la notice de M. de Florencourt ; on ne saurait trop applaudir à la bonne pensée que l'on a eue de transporter ces objets du lieu

(1) V. le t. IX, p.

où ils ont été exhumés au musée de la Porte-Noire, où chacun peut les examiner à loisir.

Ce musée s'accroît chaque jour, M. de Caumont a émis le vœu qu'un catalogue complet des objets qu'il renferme, soit rédigé et publié en allemand et en français, et que, s'il se peut, on y annexe des planches pour les objets les plus importants. Il a étendu ce vœu aux autres collections, afin que le voyageur puisse voir attentivement et avec fruit toutes les richesses archéologiques de la ville de Trèves.

Après avoir visité les arènes où M. le vicomte de Cussy a soumis ses idées et comparé ce monument à ceux de même espèce qu'il a vus dans d'autres villes, on s'est rendu chez Mgr. l'évêque Muller.

Le savant prélat a reçu les membres du Congrès dans son hôtel avec la plus grande affabilité. Mgr. avait eu la complaisance de faire disposer, au milieu de son salon, les beaux manuscrits à vignettes appartenant à la cathédrale, et divers objets bysantins infiniment précieux.

Parmi ces derniers était un magnifique encensoir en bronze muni de ses chaînes et qui offre une multitude de détails d'architecture de tours, etc. ; le tout accompagné d'inscriptions latines.

Mgr. Muller a promis au directeur de la Société française de lui en faire passer un dessin, ce qui lui permettra d'en donner plus tard une esquise dans le Bulletin. Les lecteurs de ce recueil se rappellent peut-être l'encensoir bysantin que MM. de Caumont et Dupré décrivirent en 1837, et qu'ils avaient trouvé dans la cathédrale de Trèves (1) ; cet en-

(1) V. le tome IV du Bulletin.

censoir fort curieux sans doute, et que voici est bien loin

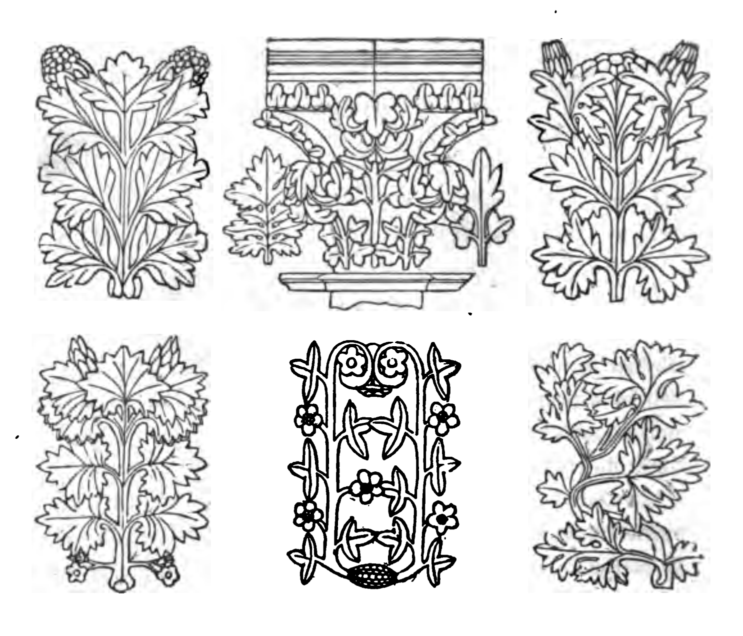


d'offrir la richesse et la complication de celui dont Mgr. Muller a promis un dessin. Ce dernier a été trouvé depuis peu de mois dans une église de campagne par Mgr. ; il peut dater du commencement du XIIIe. siècle.

Le Congrès, après avoir pris congé de Mgr. Muller et l'avoir remercié de sa cordiale réception, a jeté un coup-d'œil sur la statue de la Sainte Vierge, sculptée sous la direction de M. le chanoine Wilmosky, dans le style du XIIIe. siècle ; ce travail remarquable a été vu avec infiniment d'intérêt.

On est ensuite allé dans le cloître dont les importantes restaurations ont été l'objet d'un examen sérieux. Du cloître on est entré dans l'église Notre-Dame, monument d'un style si avancé que la date étonne, surtout quand on songe

que l'on est dans la région Rhénane ; de nombreuses observations ont été présentées par l'habile architecte M. de Lassault, par MM. de Givenchy, Le Petit, de Roisin, docteur Bromett, vicomte de Cussy, de Glanville. Nous passons rapidement sur ces observations parce que l'église de Notre-Dame, décrite par M. Schmith, puis dans le bulletin monumental (tome 9), est assez connue des lecteurs de ce recueil. Le Congrès, après avoir admiré les sculptures du grand portail, avoir examiné la délicatesse des feuillages du



portail latéral par lequel on entre aujourd'hui dans la sacristie, a visité avec tout l'intérêt qui s'attache à un objet aussi rare, aussi ancien et aussi bien conservé, l'autel portatif de St.-Wilbrod. Ce monument se compose de figures en cuivre

et en ivoire, et d'ornements bysantins de cuivre et d'argent appliqués sur une caisse en chêne formant le petit coffre carré long sur lequel on posait le calice et qui constituait *l'autel portatif*. Des inscriptions latines gravées sur les lames de cuivre qui revêtent le coffret de chêne, parlent de la dédicace de cet autel et des reliques qu'il renfermait dans l'origine. M. le docteur Bromett les a estampées séance tenante. M. le baron de Roisin a été prié de donner dans le compte-rendu de la session une description complète de cet autel.

Le Congrès est entré ensuite dans la cathédrale; il a entendu de MM. Schmidt et Reichensperger l'analyse des diverses parties de cette église.

Ceux qui se rappellent ce qu'en a dit M. de Caumont dans son histoire de l'architecture religieuse, sauront que la partie la plus ancienne de cette basilique qui remonte peut-être au IVe. siècle commence au-delà des deux grandes tours occidentales et s'arrête du côté opposé au gable qui précède la courbure de l'abside orientale : celle-ci paraît appartenir au XIIe. siècle. L'abside occidentale, en-deçà des tours, est l'œuvre de l'évêque Poppo qui vivait au XIe. siècle.

C'est donc le corps de l'église, occupé par une portion de la nef et du chœur, que l'on doit regarder comme la partie ancienne de la cathédrale, mais il faut faire abstraction des décorations, des placages qui ont été appliqués au XIIe. siècle sur les murs intérieurs et qui masquent ou défigurent la primitive ordonnance; elle se révèle aux yeux de l'observateur qui veut examiner les tribunes surmontant la voûte des bas-côtés : on y voit distinctement où s'arrêtent les placages du XIIe. siècle, et l'on peut se rendre compte de la disposition des voûtes anciennes (1). L'examen des murs

(1) Il faudrait des coupes et des plans pour faire comprendre cette

extérieurs montre aussi le mode de construction de l'édifice : on reconnaît qu'il est presque tout entier en briques d'appareil, liées les unes aux autres par d'épaisses couches de ciment, à peu près comme les murs de la basilique et ceux de l'ancien palais de Constantin, figurés dans le 3e. volume du Cours d'antiquités (pl. XXXIX *bis*). Les fenêtres ont leurs archivoltes formées d'un double rang de briques. A l'intérieur de la grande nef, on remarque dans les murs latéraux du nord et du sud, des chapiteaux corinthiens en partie incrustés dans la muraille et surmontés de quelques portions d'entablement ; selon l'opinion commune, ces chapiteaux appartiennent à la basilique élevée par l'impératrice Hélène ; il paraît qu'un grand nombre de colonnes semblables ornaient encore, au XIe. siècle, la partie du chœur refaite au XIIe. : et près du portail on voit un fût brisé, en granite, qui provient de l'une d'elles.

Quelques esquisses ont été faites par M. Bouet, soit des autels appliqués au XVIIIe. siècle sur les piliers de la nef, soit du tombeau bysantin contre le mur du collatéral méridional, soit du cloître qui relie la cathédrale à l'église Notre-Dame.

Après avoir visité les richesses du trésor, le Congrès a quitté la cathédrale et s'est transporté dans divers quartiers pour y examiner les anciennes maisons dont M. Reichensperger l'avait d'avance entretenu. La Porte-Neuve, les églises St-Mathias, St.-Paulin, etc., ont aussi été visitées de la plupart des membres du Congrès.

Les collections numismatiques de la ville dont les accroissements ont été très-rapides, grâce aux soins de M. de

ancienne disposition des voûtes des ailes : on en trouvera dans la description de la cathédrale de Trèves, avec de bonnes planches, par M. Schmidt.

Florencourt, ont été examinées : M. Robert et les numismates du Congrès ont été frappés de la beauté et du haut prix d'un grand nombre des pièces. La riche bibliothèque communale, les manuscrits et les autres curiosités qu'elle renferme ont été vus avec un très-vif intérêt.

A trois heures a eu lieu la séance publique qui devait clore la session du Congrès archéologique. Le grand salon du *Casino* avait été disposé avec goût pour cette séance. A l'extrémité de la salle était la table du bureau ; au centre des banquettes pour les hommes ; dans le pourtour, des canapés pour les dames.

M. de Caumont, après avoir appelé au bureau Mgr. Muller, M. le baron de Haw, M. le Président de la Régence, M. le Bourgmestre, M. Laut, M. de Florencourt, MM. baron de Roisin, comte du Coëtlosquet, l'abbé Le Petit, Gaugain, a ouvert la séance par une allocution dans laquelle il a résumé en peu de mots l'histoire et les progrès de la Société française, indiqué les résultats utiles qu'elle a obtenus, ceux qu'elle espère plus tard atteindre. Il a ensuite, après avoir remercié les habitants de Trèves de leur bienveillante sympathie, donné la parole à M. le secrétaire-général de Roisin.

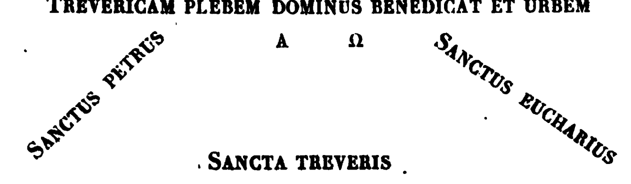
Celui-ci a présenté oralement un rapport sur l'appréciation des monuments de Trèves, faite le matin même par le Congrès. Cet aperçu plein d'intérêt a été écouté avec la plus grande attention et sera publié dans le compte-rendu de la session.

Après un court intervalle, M. de Roisin a pris de nouveau la parole comme rapporteur de la commission chargée de décerner les médailles d'argent aux archéologues les plus distingués. Ces médailles ont été remises, aux applaudissements de l'assemblée, à M. Ramboux, conservateur du musée de Cologne, qui a rapporté de ses longs voyages une collection

considérable de dessins, à M. le chanoine VILMOSKI, restaurateur du cloître de la cathédrale et sculpteur distingué, à M. l'architecte SCHMIDT qui a dessiné, mesuré et publié les monuments de Trèves et des environs.

La Société française, par un sentiment de délicatesse que tout le monde appréciera, avait décidé que les fonds provenant des cotisations perçues depuis quelques années des membres qui habitent hors le territoire français, seraient employés à la réparation des monuments du pays de Trèves; elle avait nommé une commission pour examiner de quelle manière une somme de 300 fr. pourrait être utilisée. La commission a proposé de voter 100 fr. pour rétablir l'inscription, en lettres de bronze, qui accompagnait le bas-relief de la Porte-Neuve, à Trèves. Cette porte est du XII[e]. siècle; le bas-relief qui en orne le tympan, représente le Christ entre saint Pierre et saint Euchaire. L'inscription en lettres de bronze, scellées dans la pierre par des clous ou crampons, comme celle qui décorait la frise de la maison carrée à Nîmes et de beaucoup d'autres édifices antiques, était ainsi conçue :

TREVERICAM PLEBEM DOMINUS BENEDICAT ET URBEM



Le même bas-relief est répété dans le tympan de la porte qui communiquait de la cathédrale à l'église Notre-Dame. Le grand sceau de la ville de Trèves représente le même sujet avec la même légende. Rien n'avait donc plus d'à propos que le rétablissement de cette inscription. Deux églises rurales ont encore été indiquées par M. le baron de Roisin comme pouvant recevoir chacune un secours de 100 fr.

La séance a été lévée à cinq heures. M. de Caumont aurait

désiré qu'une enquête pût être faite sur la statistique monumentale de Trèves et des environs, et que des questions archéologiques du plus haut intérêt pussent être discutées; mais il eût fallu passer trois ou quatre jours à Trèves, pour se livrer à de pareils travaux; il s'est borné à recommander à MM. de Roisin et Reichensperger, et aux membres de la Société résidant à Trèves, cette enquête archéologique qui ne pouvait être faite cette année.

Cette enquête porterait sur les *voies romaines*, les inscriptions, les aquéducs, les campements, les ruines de *villæ*, les vestiges de tous genres appartenant à l'époque romaine; tous ces vestiges seraient indiqués sur une carte à grand point : il serait fait un plan particulier pour la ville de Trèves.

La direction des aquéducs pourrait aussi être suivie et tracée sur une carte particulière. La Société française a entendu de l'un de ses membres, pendant la visite faite à l'amphithéâtre et aux bains, les détails suivants sur l'aquéduc qui, selon l'opinion accréditée à Trèves, emmenait ces eaux dans ces deux établissements.

Cet aquéduc commence au-dessus du village de Waldrach sur la Ruwer; il est, en grande partie, encore bien conservé, surtout là où il coule sous terre, mais il n'en reste presque plus rien dans les vallées, où il coulait sur des arcades. Ce n'est qu'au *Grünhaus* (à la maison verte), entre les villages de Casel et de Ruwer, que se sont trouvés dans la vallée des restes de piliers de ces arcades. Là, se trouvaient à côté de l'aquéduc des restes d'une construction romaine, qui était vraisemblablement un réservoir (castellum aquæ), ou l'habitation d'un garde de l'aquéduc. Les grandes pierres de taille qu'on trouve encore dans quelques vallées entre Casel et Waldrach, prouvent évidemment que l'eau y fut conduite de même en canaux

par-dessus des arcades. Derrière le village de Ruwer, entre Kurenz et l'amphithéâtre, l'aquéduc est détruit du côté extérieur, mais on peut suivre sur divers points la direction dans laquelle l'eau coulait.

La construction de l'aquéduc est, sur les points connus, tout-à-fait la même. Le canal est large de 3 à 4 pieds, et du bas en haut jusqu'à la clé de voûte, haut de 5 pieds 10 pouces. Les murailles des côtés sont faites de moëllons posés dans du ciment presqu'indestructible.

Ces renseignements sont déjà fort intéressants, mais ils pourraient être plus précis encore ; il faudrait un tracé graphique. D'ailleurs, il y avait probablement d'autres aquéducs qu'il serait important de faire bien connaître.

Ce que nous disons des monuments romains s'applique à ceux du moyen-âge ; le dénombrement des églises et des châteaux, les statistiques monumentales, la confection d'une carte monumentale du moyen-âge, tableau figuratif ou d'assemblage résumant tous les faits consignés dans les mémoires descriptifs, sont des travaux que la Société française ne cesse de recommander et qui tôt ou tard seront faits dans la Prusse Rhénane, si ses vœux peuvent s'accomplir.

La journée du 9, si bien remplie, devait se terminer par une fête magnifique offerte, par les habitants de Trèves, aux membres du Congrès. Dès 6 heures du soir, des salves d'artillerie annonçaient l'ouverture des jardins et des bois de la *Maison Blanche*, charmante maison appartenant à M. le baron de Haw, ancien président de régence, et situés dans la position la plus pittoresque, sur la colline qui borde, en face de la ville, la rive gauche de la Moselle. M. le baron de Haw a complimenté le Congrès dans un discours très-remarquable pour le fond et pour la forme, qui a été vivement applaudi ; M. le secrétaire général de Roisin a répondu, au nom du Congrès, à cet éloquent discours.

L'élite de la population s'était rendue à la Maison Blanche, une musique délicieuse n'a cessé de s'y faire entendre ; à 10 heures, le jardin a été complètement illuminé et les danses ont commencé dans le grand salon du pavillon ; elles se sont prolongées jusqu'à deux heures du matin, que les conviés à cette féerique soirée sont rentrés à Trèves, musique en tête, à la lueur des torches. Le spectacle était magnifique. L'antique pont de Trèves avait été illuminé au moyen de pots-à-feu qui se réflétaient dans les eaux de la Moselle, et produisaient le plus bel effet.

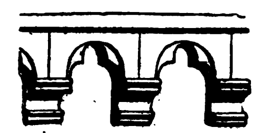
Disons-le en terminant, la Société française doit se féliciter des résultats qu'elle a obtenus. L'enquête archéologique qu'elle a faite, à Metz, portera ses fruits. Les séances qui ont eu lieu à Trèves donneront une bonne impulsion dans cette contrée si riche de souvenirs, et si intéressante.

Déjà une Société a été fondée dans le Luxembourg, pour les recherches et la conservation des monuments. M. le docteur Clasen, interprète et délégué de la compagnie, a rendu compte au Congrès de ses premiers travaux et a offert la 1re livraison de ses mémoires (1). A Bruxelles, la Société Belge pour la conservation des monuments s'organise sous la présidence de M. le comte de Mérode ; elle a pour secrétaire M. de Schayes, couronné l'année dernière, à Lille, par la Société française. En-deçà comme au-delà du Rhin, le mouvement archéologique est en progrès, et c'est un sujet de grande satisfaction pour les fondateurs de la Société française : car partout on suit la marche qu'ils ont tracée ; partout on adopte les principes qu'ils ont proclamés il y a vingt ans. Ces principes feront le tour de notre vieille Europe, de l'Europe de l'ancien Empire romain, où tant de monuments et de souvenirs historiques méritent d'être étudiés et recueillis.

(1) In-4° de 45 pages, orné de 7 planches. Luxembourg, 1846.

Il nous reste à payer un juste tribut d'éloges à la commission préparatoire du Congrès archéologique de 1846, dont les membres avaient rivalisé de zèle. M. le comte du Coëtlosquet, qui avait été particulièrement, depuis six mois, chargé de la correspondance, s'était acquitté de cette mission avec dévouement. MM. les secrétaires ont apporté, pendant la session, beaucoup de zèle dans la rédaction des procès-verbaux : citer MM. Victor Simon, Le Petit, baron de Roisin, baron d'Huard, de Glanville, l'abbé Rollin, Arth, Girard, Prost, Digot, c'est rappeler aux lecteurs du Bulletin des hommes qui ont fait leurs preuves, et dont le dévouement égale le mérite; c'est en même temps leur annoncer que le compte-rendu sera curieux et bien nourri. La ville de Metz a bien voulu pourvoir aux frais d'impression du volume et des planches qui doivent y être annexées. Grâces lui en soient rendues ! Que ce bon exemple soit imité par les villes où se tiendront les sessions prochaines, et la Société française saura répondre, par ses travaux, à des encouragements si honorables.

D. C.



CHRONIQUE.

Statistique monumentale du Calvados, par M. de Caumont, tome 1er, un volume in-8° petit romain, de 425 pages, avec 15 planches in-4°, gravées sur pierre, et 150 gravures sur bois, intercalées dans le texte. — PARIS, Derache, rue du Bouloy, n° 7.

Il y a vingt ans que M. de Caumont annonçait la publication de la Statistique monumentale du Calvados ; des voyages répétés et des travaux de différents genres l'avaient empêché de livrer ses notes à l'impression. Enfin, voici le 1er volume dont le Bulletin monumental a publié plusieurs fragments ; c'est un joli volume bien imprimé, illustré d'un grand nombre de jolies gravures sur bois, et accompagné de bonnes planches gravées sur pierre.

Ce 1er. volume, qui renferme la description des monuments de sept cantons, sera suivi de trois autres volumes.

Le 2e. comprendra les cantons de Troarn, Bourguébus, Bretteville-sur-Laize, Couliboeuf, Falaise et Harcourt.

Le 3e. volume sera consacré aux arrondissements de Bayeux et de Vire.

Le 4e. aux arrondissements de Pont-l'Evêque et de Lisieux.

L'ordre suivi par l'auteur est connu par les fragments publiés il y a long-temps; nous ne craignons pas de dire que c'est le seul bon à suivre pour les *Statistiques monumentales*.

Depuis que M. de Caumont recommandait, en 1826, les *Statistiques monumentales*, on a singulièrement abusé du mot; on lui a donné un sens fort élastique.

Beaucoup d'auteurs ont intitulé hardiment *Statistiques monumentales* des mémoires dans lesquels ils se bornaient à décrire un choix d'édifices d'une circonscription donnée; ce ne sont pas là des Statistiques monumentales, mais seulement des documents pour la Statistique monumentale. M. de Caumont, inventeur du mot, devait tracer la route, nous croyons qu'il l'a fait, et son 1er volume nous a complètement satisfait.

R.-X. L.

Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme, par M. J.-B. Bouillet, Membre de l'Institut des Provinces, un beau volume in-8° avec un atlas de 35 planches.

A son début l'archéologie a naturellement suivi les voies les plus faciles et les mieux tracées; elle a dû faire une large part à la fantaisie, au caprice. Les nombreux adeptes qui de toutes parts se sont rangés sous la bannière de M. de Caumont ont commencé au hasard des recherches sans ensemble, et ce n'est que peu à peu que l'ordre s'est mis dans les rangs.

Il ne pouvait en être autrement; on avait si long-temps oublié nos antiquités nationales pour chercher les débris des civilisations Egyptienne, Grecque et Romaine; si long-temps on avait foulé aux pieds les restes mutilés du moyen-âge; ces admirables souvenirs des temps passés, ces témoins irrécusables de la foi, du génie religieux des siècles que si long-temps on a traités de barbares! Une époque devait arriver où justice serait enfin rendue à ces productions des savants et modestes maîtres de l'œuvre; et c'est à ce moment où, suivant l'impulsion donnée par notre savant archéologue, M. de

Caumont, chacun s'est mis à l'œuvre, c'est alors que le désir de faire connaître les richesses archéologiques de chaque localité s'est emparé de tous; c'est alors que chacun suivant son goût a publié, l'un des fragments de l'époque gallo-romaine, un autre, les débris de l'architecture romane; celui-là les restes de la période Bysantine; celui-ci les parties encore debout de l'époque de transition; d'autres enfin ont décrit les édifices religieux des différentes phases de l'architecture ogivale, les brillantes fantaisies de la renaissance, chacun a formulé des systèmes sur des fragments, peu de gens ont songé à réunir dans une statistique succincte toutes les découvertes faites, tous les travaux entrepris, toutes les opinions émises dans une province sur les antiquités druidiques, gallo-romaines et du moyen-âge.

L'histoire monumentale d'une province peut seule pourtant donner la clef de bien des passages incompris de l'histoire écrite, rectifier bien des inexactitudes, éclairer bien des points douteux. L'Auvergne possède maintenant ce tableau complet; lorsque chaque province en sera arrivée là, lorsque chaque école aura une statistique monumentale, simple, claire, méthodique et complète de l'art à ses diverses époques, il sera possible alors de faire une histoire générale de l'art.

Un fait signalé depuis long-temps ressortira avec la dernière évidence de cet ensemble de publications; il sera clairement démontré que chaque grande division territoriale avait une école qui lui était propre, que chaque école avait un type distinct, qu'en second lieu il s'était formé des écoles secondaires, et alors il sera facile de classer tous les monuments de la France par époque et écoles principales ou secondaires. La démonstration de cette proposition est facile, pour l'Auvergne surtout. Prenons au hasard les monuments romans ou gothiques et comparons-les aux édifices religieux des autres provinces circonvoisines de la Bourgogne, du Nivernais, du

Berry, du Limousin, du Rouergue, du Comtat d'Avignon, de la province Lyonnaise. Nous trouvons des différences très-sensibles dans la forme des plans, dans la proportion des coupes et élévations, dans la décoration extérieure et intérieure. Si maintenant nous nous rattachons à ces points extrêmes, au point central de l'Auvergne, nous trouvons dans les provinces intermédiaires une fusion plus ou moins avancée et en raison directe des points de contact de l'école principale d'Auvergne avec les écoles principales des autres provinces citées; nous voyons s'établir dans le Bourbonnais, dans le Cantal, la Lozère, le Velay et le Forest des écoles secondaires.

Les caractères particuliers de chaque école ne pourront être rigoureusement déterminés, et les conséquences déduites d'une manière rationnelle que lorsque, dans chaque division primaire et secondaire, on aura fait un travail semblable à celui que nous allons analyser; la tâche est difficile, mais il se trouvera, nous l'espérons, des hommes qui, comme M. Bouillet, n'auront qu'un but, celui d'être utile; qu'un mobile, le progrès de la science; qu'une pensée la gloire de leur pays.

Le plan adopté par M. Bouillet est simple, méthodique et raisonné; ses démonstrations sont claires; il ne se lance pas dans les systèmes; il dit ce qu'il a vu; il compare sur les lieux, les auteurs à la main, les opinions émises; il parle *de visu* de tous les monuments qu'il signale; et, chose rare, il formule son opinion sans combattre à outrance les opinions opposées, sans avoir l'air de dire, seul j'ai raison.

Cette statistique est divisée en trois chapitres principaux, l'ère celtique, l'époque gallo-romaine et le moyen-âge.

Interroger les vieux monuments, dit M. Bouillet dans son introduction, *n'est-ce pas le moyen le plus sûr d'étendre le cercle de ses connaissances et d'imprimer une bonne direc-*

tion à ses travaux historiques, et partant de ce principe il décrit les menhirs, les pierres branlantes, les dolmens, les allées couvertes, les roches, les pierres, les temples, les grottes, les fontaines, les ronds, les chemins et les montagnes des fées; il en donne d'une manière exacte la position, la dimension, la nature et l'opinion des auteurs; il parle ensuite des habitations, des routes et des camps Gaulois et entre à cet égard dans des détails fort intéressants sur les camps de Corent, de Gergovia, des Chazaloux, de Chanturgues et de Randanne. Son opinion sur la position du camp de César à Gondole pendant le siège de Gergovia et les raisons qu'il donne à l'appui sont d'un haut intérêt.

Les tumulus, les armes, les instruments, les objets de luxe, les poteries, tous les fragments découverts sont décrits avec une scrupuleuse exactitude.

Passant à l'époque gallo-romaine et s'appuyant sur les anciens auteurs, sur les publications modernes et sur ses propres observations, M. Bouillet indique la direction des grandes voies, qui, de Lyon, de Limoges, de Vichy, du Mont-d'Or, de Saint-Paulien, d'Evaux, de Montaigut-le-Blanc, venaient aboutir à Clermont (*Augustonemetum*). Toutes ont été suivies, explorées par notre infatigable archéologue; ses observations viennent souvent en aide aux anciennes découvertes, mais les rectifient quelquefois. Les colonnes milliaires et les inscriptions complètent cette partie du travail; les habitations particulières, les monuments, les édifices publics viennent ensuite, et une nomenclature complète des indications précises renvoient, pour la position de chaque monument, de chaque localité où se trouvent des antiquités, à une carte dont nous aurons occasion de parler en parcourant l'atlas qui fait suite.

Les camps de sépulture, les champs, les enceintes murales, les établissements thermaux, les aquéducs, les ponts,

les bas-reliefs, les statues, les colonnes, les médailles, sont décrits avec soin et en détail. Possesseur d'une magnifique collection créée par lui, M. Bouillet n'a donné que quelques extraits de l'ouvrage qu'il se propose de publier sur la numismatique d'Auvergne; mais ces extraits sont fort intéressants.

La période du moyen-âge s'ouvre par les inscriptions tumulaires du Ve au XIVe siècle, puis viennent les légendes, ces naïves traditions populaires qui si long-temps ont remplacé l'histoire écrite. Les monuments religieux suivent; ils sont nombreux, à dates authentiques pour la plupart, aussi M. Bouillet en a-t-il donné une description exacte, une appréciation raisonnée.

Les publications de MM. Mérimée, Renouvier et Mallay; les observations de MM. Tailland, Gonod, Thévenot, Imberdis, sont cités et analysés au besoin, et une justice à rendre à M. Bouillet, c'est que travaillant dans l'intérêt de tous il rend à tous la part qui leur revient.

Onze églises romanes ont particulièrement fixé l'attention de l'auteur; il signale ensuite les principales églises de transition; il donne des spécimen de chapiteaux, de modillons, de chasse; il continue sa revue par les édifices religieux construits sous l'influence du style ogival et pendant les périodes primaire, secondaire, tertiaire et de transition.

La désignation de dix-neuf abbayes, quatre-vingt huit couvents, vingt-quatre commanderies, six cent huit châteaux, cent quatre-vingt fiefs, soixante-six villes fortifiées, vient en aide à la carte sur laquelle ils sont tracés et facilitent les recherches. Enfin la statistique monumentale du Puy-de-Dôme se complète par la description des camps du moyen-âge, des cimetières, des souterrains, des édifices de la renaissance, des fanaux, des chapelles sépulcrales, des croix, des monnaies, des vitraux, des fresques, des armoiries, des boiseries, etc., etc.

Il est facile de voir par ce rapide exposé que la statistique monumentale de M. Bouillet embrasse tout ce qui se rapporte à l'archéologie. Le texte est clair, les indications précises, les citations exactes, les observations judicieuses. On reconnaît partout le travailleur infatigable qui ne recule, pour arriver à son but, devant aucune recherche, aucune exploration, aucune dépense.

Si notre adhésion n'est pas aussi formellement exprimée pour l'atlas, on en comprendra facilement la raison ; seul M. Bouillet a tout fait, dessins, rédactions, copies, gravures ; il n'est pas étonnant que cette partie du travail laisse quelque chose à désirer, car il ne peut être donné à un seul homme de tout embrasser. Cette observation ne porte, du reste, que sur le faire de quelques planches d'une grande difficulté d'exécution, et non sur l'exactitude que nous proclamons au contraire bien haut; c'est une des principales qualités de l'atlas que nous allons parcourir.

La première feuille est une œuvre capitale et le document le plus précieux que nous ayons pour l'histoire monumentale de notre province. Au moyen de signes conventionnels, on trouve sur cette carte l'indication de toutes les localités où sont des monuments ou des débris de nos trois grandes époques, celtique, gallo-romaine et du moyen-âge. Les huit planches suivantes contiennent près de cent vingt dessins de l'époque gauloise. Les six qui viennent après sont réservées à la période gallo-romaine et renferment 41 sujets ; les planches 16 et 17 reproduisent le sarcophage des carmes Déchaux et celui de la cathédrale ; les planches 18 et 19 des inscriptions, les feuilles 20 à 22 sont consacrées aux édifices religieux ; les trois suivantes aux châteaux. La vue de Clermont avant 1570, et celle de Montferrand en 1470, occupent les 26e et 27e planches; les autres, jusqu'à la 34e, sont remplies de détails.

Telle est la rapide analyse de l'œuvre que M. Bouillet vient

de consacrer aux richesses monumentales de l'Auvergne; cette statistique, nous ne craignons pas de le dire, est ce qui a été publié de plus complet jusqu'à ce jour ; puisse cet exemple être suivi dans les autres provinces, et bientôt une histoire exacte de l'art monumental en France pourra être tentée.

MALLAY, *Architecte*,
Inspecteur de Monuments de la Lozère.

Décorations accordées à des membres de la Société française.

Ont été nommés chevaliers de la légion d'honneur :

MM. le baron DE ROISIN, membre de l'Institut des provinces de France, secrétaire-général de la Société française à Lille et à Metz ;

EUDES-DESLONGCHAMPS, secrétaire de l'Institut des provinces, professeur à la Faculté de Caen ;

l'abbé AUDIERNE, inspecteur de la Société française pour le département de la Dordogne;

PERROT, membre de la Société française à Vassy (Haute-Marne).



RAPPORT

FAIT AU MINISTRE

SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR;

Par M. MÉRIMÉE,

Inspecteur général des Monuments historiques de France (1).

MONSIEUR LE MINISTRE,

Malgré l'intervalle de temps assez considérable qui s'est écoulé depuis que la Commission a eu l'honneur de vous présenter un aperçu général de ses travaux, elle ne peut vous signaler aujourd'hui d'amélioration bien notable dans la situation des monuments historiques; elle se voit, au contraire, obligée de reproduire ici les regrets et les vœux qu'elle exprimait dans son dernier rapport.

La faiblesse du crédit dont vous avez bien voulu qu'elle vous proposât la répartition annuelle, imprime nécessairement une grande lenteur aux réparations qui s'exécutent aux frais de votre département. Concilier l'économie la plus sé-

(1) Ce rapport de M. l'inspecteur général des monuments historiques offre trop d'intérêt pour que les rédacteurs du Bulletin ne s'empressent de le reproduire dans ce recueil.

vère avec les nécessités commandées par la situation des monuments ou la nature des travaux, tel a été le but constant des efforts de la Commission. Avec des ressources notoirement insuffisantes, on pourrait s'applaudir de n'avoir suspendu aucune des grandes restaurations entreprises, d'en avoir assuré l'exécution et limité la durée; on a obtenu encore un succès plus difficile, en parvenant à secourir ou même à racheter des monuments dont la conservation semblait désespérée.

Le plus important de tous était l'église de Saint-Julien, à Tours, admirable modèle de l'architecture du XIII[e] siècle, arrivée à son plus complet développement. Devenue propriété particulière, cette église allait être entièrement dénaturée, lorsqu'une allocation très-considérable, que vous avez bien voulu accorder, et le concours généreux de Mg[r]. l'archevêque de Tours, ont permis d'en effectuer l'acquisition. Si l'église de Saint-Julien est désormais garantie de la destruction, il est bien à désirer qu'elle reçoive promptement la meilleure et la seule destination qui lui convienne. Pour la réparer et la rendre au culte, de grands sacrifices sont encore nécessaires, et vous les avez prévus. L'assistance de M. le ministre des cultes ne saurait lui manquer, et bientôt, sans doute, Saint-Julien reprendra son rang parmi les plus belles églises de la France.

Vous avez également autorisé l'acquisition de l'église romane de Silvacane, et obtenu du propriétaire de l'abbaye de Fontfroide la conservation de son beau cloître et de son église. Ces deux édifices, d'une architecture si remarquable, n'exigeront plus maintenant que quelques faibles dépenses d'entretien.

La libéralité des Chambres a pourvu, par un crédit spécial, aux réparations de quelques grands monuments, trop coûteuses pour être imputées sur le budget du ministère de l'Intérieur. Grâce aux études approfondies que vous aviez pres-

crites, on a la certitude que les travaux maintenant en cours d'exécution, ne dépasseront pas les évaluations annoncées. Cependant, une de ces restaurations demeurerait incomplète, si le projet ne recevait pas une extension indispensable. Les réparations qui s'exécutent au château de Blois, et dont vous avez apprécié vous-même l'excellente direction, devront-elles se borner à la partie de l'édifice construite sous François 1er? Ne comprendront-elles pas et la vaste salle des Etats et le corps de bâtiment élevé par Louis XII ? En vous rappelant un vœu déjà exprimé dans les deux Chambres, la Commission se plaît à espérer que les mutilations qu'a subies ce noble palais cesseront bientôt d'affliger les regards.

Lorsque vous avez demandé un crédit spécial pour le château de Blois, les arènes d'Arles et l'église de Saint-Ouen, vous annonciez, Monsieur le Ministre, qu'il faudrait encore avoir recours, et plus d'une fois, à des allocations extraordinaires, comme au seul moyen de conserver des monuments d'un intérêt non moins incontestable, et dont la restauration dépasserait de beaucoup les ressources ordinaires dont vous pouvez disposer. Vous avez autorisé la Commission à faire préparer des projets et des devis pour la consolidation de ceux de ces édifices qui inspirent les plus sérieuses inquiétudes. Aujourd'hui ces projets sont terminés. Ils ont été examinés avec la plus scrupuleuse attention, réduits même aux travaux urgents et indispensables. Les noms des monuments pour lesquels des secours extraordinaires sont réclamés, vous prouveront que la Commission s'est montrée sévère dans son choix. Il s'est porté sur des édifices qui sont, pour ainsi dire, des *types*, et qu'on ne pourrait abandonner à la destruction sans encourir les reproches de la postérité. Il suffit de nommer les églises de Sainte-Croix, à la Charité; de Saint-Philibert, à Tournus; de Saint-Nazaire, à Carcassonne; le temple d'Auguste et de Livie, et l'église de Saint-Maurice, à Vienne.

Paris, si riche autrefois en monuments de l'architecture civile du moyen-âge, est menacé de perdre un des derniers souvenirs d'une époque si intéressante. On annonce la destruction prochaine de l'hôtel de Carnavalet ; la Commission espère que les magistrats éclairés qui président à l'administration de la capitale, feront leurs efforts pour la prévenir. Sans avoir recours à des acquisitions coûteuses, il serait possible, peut-être, d'arriver au même but par des échanges d'immeubles entre la ville et les particuliers, propriétaires de bâtiments classés au nombre des monuments historiques. Il est inutile de vous faire remarquer, M. le Ministre, tout l'avantage qu'il y aurait à placer des établissements publics dans des édifices qui, soit par leur architecture, soit par les souvenirs qui s'y rattachent, excitent depuis long-temps le respect et l'admiration.

L'hôtel de Cluny, devenu aujourd'hui un musée national, dont les développements rapides n'ont pas cessé d'attirer l'intérêt du public, exige encore des réparations considérables. Tout Paris a vu l'excellent effet des premiers travaux que vous avez fait exécuter. Débarrassé des constructions modernes qui le déparaient, l'hôtel de Cluny semble avoir pris aujourd'hui une importance toute nouvelle. Il a donné, pour ainsi dire, un autre aspect au quartier au milieu duquel il s'élève. Encore quelques travaux et ce beau palais aura repris son antique apparence.

La Commission appelle tout votre intérêt sur le projet de restauration de ce monument, projet dont la dépense, quelque modérée qu'elle soit, serait encore une trop lourde charge pour le budget des monuments historiques.

Le musée de l'hôtel de Cluny, qui reçoit toutes les semaines un nombre extraordinaire de visiteurs, n'avait pour son budget particulier qu'une somme à peine suffisante pour couvrir les dépenses d'entretien ; cette allocation ne permettait

pas d'entrer en concurrence, pour des acquisitions nouvelles, avec les amateurs qui se disputent aujourd'hui les objets d'art dans les ventes publiques. Dans son dernier rapport, la commission sollicitait l'établissement d'un fonds exclusivement consacré à l'achat d'objets d'art, destinés à enrichir nos différents dépôts d'antiquités. Sans abandonner cette proposition générale, dont l'utilité lui semble toujours incontestable, elle se félicite aujourd'hui de la demande que vous avez bien voulu faire d'une subvention annuelle, qui permette au musée de l'hôtel de Cluny d'accroître et de compléter graduellement ses collections.

La commission regrette de ne pouvoir vous annoncer, comme elle l'espérait, l'achèvement des travaux commencés, il y a deux ans, pour la reconstruction de l'arc romain de Saintes. Par suite de la démolition de l'ancien pont sur la Charente, vous savez, M. le Ministre, qu'il a fallu déposer en entier le monument et le reconstruire à quelques mètres en arrière de son emplacement primitif. Si ce changement, commandé par une impérieuse nécessité, peut inspirer quelques regrets, il a permis, en compensation, de retrouver la base de l'arc, enfouie dans une des piles du pont, et de rendre toute son élégance à cette construction, si étrangement défigurée dans le moyen-âge. Malheureusement, une série d'inondations, jusqu'alors sans exemple, a retardé beaucoup les travaux. Ils sont arrivés aujourd'hui à un point où, toutes les difficultés matérielles étant surmontées, on peut en prévoir le rapide achèvement.

La commission se plaît à reconnaître que, dans ses travaux, elle a trouvé presque toujours une vive sympathie et souvent le concours le plus généreux, de la part des autorités ecclésiastiques et des administrations municipales. La coopération de Mg^r. l'archevêque de Tours à l'acquisition de l'église de Saint-Julien, vous a déjà été signalée. On doit à Mg^r.

l'évêque de Strasbourg la conservation de l'intéressante église de Saint-Etienne, un des plus anciens monuments de l'Alsace. Les conseils municipaux de Nîmes, de Rouen, de Vienne, de Narbonne, de Carcassonne, de Saint-Omer, de Poissy, de Rembercourt, n'ont point hésité à voter des subventions importantes pour les réparations de leurs monuments. Le zèle de ces villes à conserver leurs nobles édifices, leur libéralité à pourvoir à leur entretien, devaient être pris en considération par l'administration centrale, et vous vous êtes associé à leurs généreux efforts par des allocations aussi considérables que l'état de votre budget pouvait le permettre.

Après ces exemples de généreux sacrifices, il est triste d'avoir à enregistrer des traits de vandalisme. On pourrait excuser peut-être cette indifférence qui laisse perdre, faute de secours, un monument dont personne n'a signalé l'importance, mais, ce que l'on ne saurait trop condamner, c'est cette manie barbare de détruire sans nécessité, d'abattre ce qui est ancien, en dépit des avertissements des gens de goût, en dépit même des réclamations du bon sens le plus vulgaire. La commission, M. le Ministre, ne peut s'empêcher de vous rappeler ici l'inqualifiable obstination du conseil général du Loiret, et du conseil municipal d'Orléans à démolir l'ancien Hôtel-Dieu de cette ville. Que l'architecture si élégante de ce monument, que ses dispositions si commodes et si parfaitement appropriées à sa destination, n'aient pas été appréciées, on le comprend à peine; mais qui pourrait croire que dans une grande ville, à trois heures de la capitale, on ait pu oublier toute idée de saine économie et de bonne administration au point de persister pendant trois ans à renverser un édifice vaste, solide, susceptible de recevoir mainte destination utile? C'est cependant le spectacle que vient de donner le conseil municipal d'Orléans. Le prétexte de cette destruction, c'est le besoin de faire une place autour de la cathédrale. En

vain la commission a-t-elle représenté qu'il était possible, sans rien abattre, de faire cette place, de la faire régulière, de lui donner des dimensions convenables et une disposition monumentale. Elle n'eût point hésité, sans doute, à vous proposer de faire, aux frais de l'Etat, l'acquisition du monument, si le prix que la ville d'Orléans y mettait n'eût pas dépassé de beaucoup toutes vos ressources. Toutes les représentations ont été inutiles devant un corps municipal qui croit apparemment agrandir sa ville en la dotant d'une espèce de plaine pavée, sur laquelle, par un rare oubli des convenances, on met en regard la salle de spectacle et la cathédrale. A une époque où toutes les traditions d'art et de style étaient perdues, l'architecte de cette cathédrale avait respecté l'ancien hospice d'Orléans. Ce que le mauvais goût du XVIIIe. siècle n'avait pu faire, l'ignorance et l'étourderie du XIXe. l'auront accompli.

Si le goût des arts fait des adeptes, le vandalisme a les siens. L'exemple funeste donné par le conseil municipal d'Orléans allait être imité par celui de Beaugency. Là, comme à Orléans, c'était le désir de faire une grande place irrégulière qui portait à demander la destruction d'une église très-ancienne, un de ces rares monuments antérieurs au XIe. siècle, comme on en voit si peu dans la France centrale.

Heureusement, M. le Ministre, en prenant à la charge de votre département l'acquisition de cet intéressant édifice, vous le conserverez à une ville qui, probablement, vous remerciera un jour d'avoir résisté à ses imprévoyantes sollicitations.

Dans un moment où les spéculations industrielles préoccupent les esprits à un si haut degré, on ose à peine plaider la cause des arts en présence de ce qu'on nomme aujourd'hui les intérêts matériels. Mais, pour une nation comme la nôtre, la conservation des grands souvenirs, le respect des œuvres d'art, n'est-ce pas un devoir qu'elle ne doit jamais oublier ?

La commission, M. le Ministre, n'hésitera jamais à s'élever de toutes ses forces contre les projets qui sacrifieraient à de prétendues nécessités publiques des monuments anciens et vénérés. Un des tracés proposés pour le chemin de fer de Lyon à Marseille supprime la moitié des remparts d'Avignon. Ces vieilles murailles, couronnées de créneaux et de machicoulis qui rendent si pittoresque l'aspect de la ville, seraient remplacées par une chaussée. La commission regarderait comme un malheur public la destruction de cette belle enceinte, si complète et si bien conservée jusqu'à ce jour. Malgré la faveur que le projet auquel nous faisons allusion a trouvée auprès de quelques personnes, un grand nombre de réclamations se sont élevées dans Avignon même.

Habitués à nous renfermer dans des questions d'art et d'érudition, il ne nous appartient pas de discuter ici les avantages que présente un autre tracé; notre devoir doit se borner à rappeler combien sont rares aujourd'hui les enceintes du moyen-âge, et quel caractère elles donnent aux villes qui les possèdent.

Les Avignonais ont à leur porte un exemple des inconvénients de cette fatale manie de nos jours, qui sacrifie le passé au présent. Carpentras, qui, grâce à ses remparts, passait autrefois pour une des plus jolies villes de l'ancien comtat Venaissin, les a démolis depuis peu, malgré nos vives réclamations. Il n'est point aujourd'hui de bourg *d'un aspect plus vulgaire ni plus insignifiant.*

Malgré la sourde opposition de vieux préjugés qui disparaissent tous les jours, les monuments du moyen-âge n'ont été, à aucune époque, mieux appréciés qu'ils ne le sont aujourd'hui. Pour les restaurer convenablement, on dispose maintenant d'un assez grand nombre d'artistes habiles, élevés en dehors des systèmes exclusifs, et conduits, par une tendance naturelle à notre temps, à étudier avec curiosité les

différents styles d'architecture dont la France offre tant de types remarquables. Ni l'expérience, ni l'érudition, ni l'amour de l'art, ne font défaut, quand il s'agit de réparer les ravages dont le temps et le vandalisme ont laissé les traces sur nos vieux édifices. Mais il est une objection que l'ignorance élève et qu'une catastrophe récente semble confirmer jusqu'à un certain point.

La restauration de Saint-Denis, qui, bien que placée en-dehors de la surveillance de la commission, avait donné lieu, de sa part, à des réclamations réitérées, vient d'être interrompue par un accident déplorable. Le clocher de cette église achevé depuis peu de temps, s'est lézardé d'une manière alarmante, et l'on a reconnu la nécessité de le démolir au plus vite. De cet accident, dont on n'a peut-être pas voulu voir la véritable cause, quelques personnes étrangères à la pratique de l'architecture ont pris un argument pour soutenir que les édifices du moyen-âge ont fait leur temps, et que désormais leur ruine est devenue inévitable. Ainsi, l'on devrait laisser crouler tant de magnifiques monuments, ou, plutôt, une sage prévoyance conseillerait de les démolir comme dangereux pour la sûreté publique. Les conséquences de l'opinion que l'on vient d'exposer en sont une réfutation suffisante. Mais qu'on prenne la peine d'examiner ces monuments, pour ainsi dire condamnés. Sans doute, leur abandon prolongé, le manque d'entretien, les mutilations du vandalisme, ont rendu grave la situation de quelques-uns de nos grands édifices. Elle est loin d'être désespérée, toutefois, et, si l'on recherche avec attention la cause des sinistres que l'on déplore ou que l'on redoute, il sera facile de reconnaître que le temps y a moins contribué que des travaux mal dirigés, qu'on nomme des restaurations, par une triste confusion de mots. Une expérience toute spéciale dans ces sortes de réparations est absolument nécessaire; elle est la seule garantie de leur

réussite. La commission croit pouvoir vous donner l'assurance qu'aucun accident semblable à celui qu'elle citait tout à l'heure, n'est à craindre, sous sa surveillance et sous la direction des architectes commissionnés par votre département.

La commission à dû s'occuper de conserver le souvenir de quelques monuments remarquables, dont il est impossible de prolonger indéfiniment la durée. A sa prière, vous avez chargé M. Vaudoyer de relever et de dessiner un assez grand nombre de maisons anciennes qui existent encore à Orléans. Dans une ville où le respect des monuments anciens n'est point enseigné par l'administration municipale, on doit s'attendre à voir disparaître rapidement des constructions, en général, peu solides et sans cesse exposées à être altérées par leurs propriétaires. Il n'y avait pas un moment à perdre pour étudier la disposition et les détails de ces habitations, qui jettent le plus grand jour sur les usages et les mœurs du moyen-âge. Le travail de M. Vaudoyer a répondu à votre attente, et vous avez apprécié le soin et le zèle qu'il a mis à remplir sa mission.

Vous jugerez sans doute à propos, M. le Ministre, de faire continuer ce travail dans d'autres localités non moins intéressantes; plusieurs villes de France possèdent encore des maisons fort anciennes et d'une architecture très-remarquable.

Quelques-unes de ces maisons sont tellement importantes, que, si l'état des fonds le permettait, la commission croirait devoir vous en proposer l'acquisition. Telles sont, par exemple, la maison des Ménétriers de Reims, la maison du XII[e] siècle de Saint-Gilles, plusieurs maisons à Cordes, à Angers, à Provins, etc. Espérons que les administrations communales seconderont de leurs efforts ceux que vous voudrez bien faire pour conserver au pays des souvenirs si précieux.

D'autres monuments, d'une conservation encore plus difficile que celle des maisons particulières, ont été l'objet d'un travail plus général. Vous avez chargé M. Denuelle de dessiner

en plusieurs lieux des peintures anciennes dont chaque jour efface quelque trait. Déjà plusieurs dessins, d'une exactitude scrupuleuse et d'une excellente exécution, ont été mis sous vos yeux. La commission attache beaucoup de prix à voir continuer cet intéressant travail.

Plusieurs fois, et notamment dans son dernier rapport, la commission a réclamé une augmentation du fonds attribué à la conservation des monuments historiques. Permettez-lui d'insister de nouveau et avec plus de force, car jamais cette augmentation n'a été si nécessaire. Depuis long-temps la tâche de la commission ne consiste plus guère qu'à constater des besoins urgents qu'elle ne peut satisfaire. Chaque jour de nouvelles demandes lui sont soumises, dont elle est obligée de proposer l'ajournement; et, cependant, une espèce de responsabilité pèse sur elle. Le public connaît ses attributions, mais ignore l'insuffisance de ses moyens d'action. L'abandon d'un monument peut être imputé à sa négligence, lorsqu'il n'est en effet qu'une nécessité fatale, résultat de l'épuisement de ses ressources.

C'est à vous, M. le Ministre, témoin de ses efforts et de ses regrets, qu'il appartient de la tirer d'une situation si pénible. La cause des arts a toujours été populaire en France, et aujourd'hui que les monuments historiques de toutes les époques sont appréciés par les gens de goût, pourrait-on refuser à l'administration les moyens de conserver ces glorieux souvenirs ? La commission ose se flatter que les restaurations exécutées sous sa surveillance ont ôté à la critique le droit d'en contester l'utilité et d'en nier les heureux résultats.

NOTICE

SUR

LE RING DU DOLBERG,

COMMUNE D'OTZENHAUSEN, RÉGENCE DE TRÈVES;

Par M. le baron d'HUART,

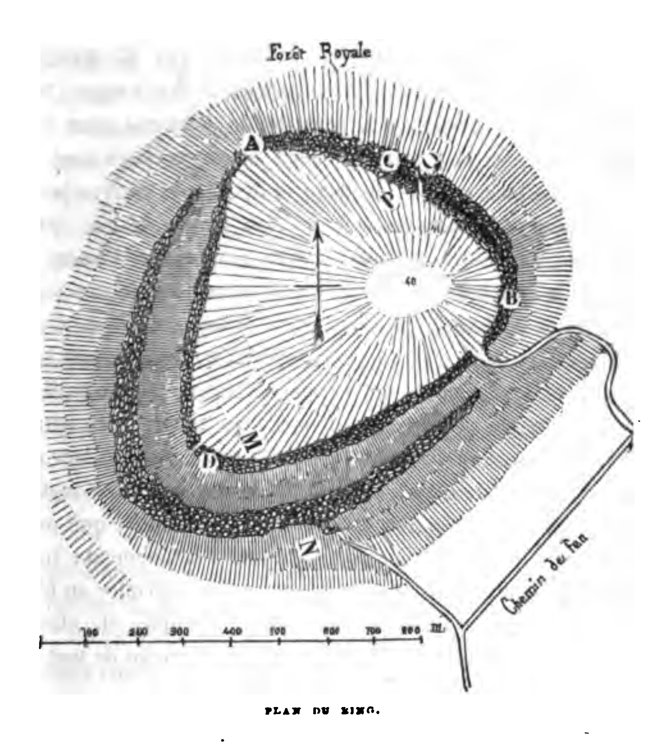
Membre de la Société française.

Sur les frontières de Hansruelh, dans la forêt du Hohemwald, autour du sommet de la montagne du Dolberg, s'élève une construction tellement gigantesque qu'on la croirait l'ouvrage des Titans plutôt que celui des hommes. Ce monument est connu sous le nom de Ring, et grâce aux forêts qui l'environnent, il a pu échapper à l'action destructive des hommes et du temps.

Sa forme est celle d'une ellipse, dont l'un des sommets a été applati de manière à diminuer le grand axe du quart de sa longueur. Son développement est de 2,000 mètres.

La portion comprise entre les points A et B, voir le plan, présente un parapet de 856 mètres d'étendue, construit en pierres brutes, siliceuses, entassées au hasard sous un angle de 40 deg., dont le profil est un trapeze portant au point C 18 mètres de haut sur 60 mètres de base, mais d'une hauteur nulle aux points A et B. Aux mêmes points A et B commence un empierrement d'un développement de 1,440

mètres, appliqué contre le talus de la montagne, sur une largeur variable de 20 à 60 mètres; il est couvert par un second empierrement en forme de croissant de 10 à 80 mètres de profil. En évaluant par approximation la masse de pierres entassée dans le parapet et les deux empierrements, on trouve un volume de 257,440 mètres cubes.



PLAN DU RING.

A quel peuple faut-il faire remonter le Ring du Dolberg? faut-il l'attribuer aux Huns d'Attila ou aux Belges venus de Germanie 300 ans avant Jésus-Christ? Ce serait alors un de ces mallus dans lesquels leurs prêtres accordaient la justice et pratiquaient les cérémonies religieuses? Il est constant

que le nom de la montagne que le Ring environne dénote une origine druidique, car *Dolberg* signifie monts du *Dolmen*, et un dolmen, ce signe caractéristique du druidisme existait encore il y a 25 ans, si l'on en croit M. le comte de Villiers, entre le premier et le second empierrement ; il nous a affirmé l'avoir mesuré en 1822.

Il faut également reconnaître que le Ring a assez la forme du châtelet gaulois de Bonneval, arrondissement de Mirecourt, si savamment décrit, en 1825, par M. Maugin, membre de la Société d'encouragement des Vosges. Mais César nous apprend, et le châtelet de Bonneval nous confirme que les Belges établissaient leurs enceintes avec des cadres de bois remplis de terre et des lits de pierres brutes superposés alternativement ; ici rien de semblable. Nous ferons, en outre, observer que l'empereur Claude ordonna la destruction de tous les monuments celtiques ; or, comment le Ring à 25 kilom. de Trèves, à 1 kilom. d'une chaussée romaine, aurait-il échappé à l'arrêt du despote ?

La version qui en fait un ouvrage des Huns ne se fonde, il est vrai, que sur des traditions populaires, mais leurs détails sont tellement conformes à l'histoire, qu'on ne peut leur refuser quelqu'attention. C'est à la vérité contester sept à huit siècles à la longue et aride muraille blanche que nous venons de décrire, mais non diminuer l'étonnement ; nous dirions volontiers l'effroi dont on ne peut se défendre au fond de cette sombre forêt de Hohemwald, peuplée de chênes et d'érables séculaires, en face du colossal témoin de tant de bouleversements.

Ainsi, sur les bords de la Sarre, comme sur les bords de la Nahe, toutes les traditions nous parlent du passage d'Attila et de ses épouvantables ravages. Elles affirment que dès qu'il eut franchi le fleuve qui nous sépare de la Germanie, il fit construire une chaîne de Rings (de forts) du Rhin à la Moselle, soit pour assurer sa retraite en cas de revers, soit

qu'au milieu du système infernal de dévastation qui le poussait à travers les Gaules, il eût conçu un plan de réorganisation enté sur des ruines. Il est certain que l'on trouve des traces de ces forts à Selbach, dans le pays de Trèves; à Neustadt, sur la Harte; à Turkeim, dans le Palatinat, et nous savons qu'une construction semblable à celle du Dolberg a été reconnue, il y a treize ans, en Livonie, qui aussi obéissait à Attila.

La tradition, après avoir mentionné la défaite et la retraite du *Fléau-de-Dieu*, ajoute que, méditant une irruption nouvelle, il commit à la garde de ses rings des hordes barbares qui, après son départ, furent refoulés sur l'âpre plateau limitrophe du Dolberg, que Constantin, 120 ans auparavant, avait assigné aux Sarmates fugitifs, venus comme les Huns, des Steppes de la Scythie; la tradition veut que les deux peuples se soient mêlés, mais que le nom des nouveaux arrivants ait prévalu. Telle serait donc l'étymologie de celui de Huns-Rück (littéralement retraite des Huns), donné à cette contrée figurée en dos de chien (Hunds-Rück), comprise entre le Rhin, la Moselle, la Sarre et la Nohe, qu'Ausonne trouva inculte, sauvage.

Et nulla humani spectans vestigia cultus.

Cette solution du nom de Huns-Rück nous semble d'autant plus rationnelle que le Huns-Rück compte nombre de vieilles tours, de villages, de bois et de fontaines portant des dénominations empruntées aux Huns d'Attila.

Le Ring était à peu près inconnu, même des Trévirois, quand la Gazette de Metz et de Lorraine le signala, en 1834, et le rendit l'objet de maintes conjectures; celle qui en fait un fort des Huns, élevé autour d'une montagne consacrée au culte des Druides, ne nous paraît pas sans fondement, mais tout est encore conjectural dans l'attribution que l'on peut faire du monument.

NOTICE

SUR

SAINTE-MARIE-DES-CHASES (HAUTE-LOIRE);

Par M. Dominique BRANCHE,

Membre de l'Institut des provinces, Inspecteur des Monuments historiques du département de la Haute-Loire.

Lorsque le voyageur remonte les rives sauvages du Haut-Allier; quel que soit son amour de roches escarpées, de sentiers suspendus à pic sur le fleuve; de grands arbres penchant leur tête dans le flot courant; de basaltes affectant dans leur masse les formes les plus bizarres; son œil se lasserait peut-être d'un spectacle aussi continu, si bientôt, au détour d'un brusque ressaut de la rivière, il n'apercevait une petite église surmontée de son clocher roman, jetée solitaire à l'ombre de deux grands noyers, comme une douce et charmante fleur des bois.

La beauté de cette église (Ste.-Marie-des-Chases) est d'autant plus remarquable, qu'isolée de tous bâtiments, elle se présente aux regards, au milieu de ce vallon horriblement déchiré, avec une grâce que le pinceau seul d'un artiste

habile pourrait rendre, et comme un signe d'espoir et de repos.

D'architecture romane, et bâtie dans le XIIe. siècle, au commencement du XIIIe., si on en croit un mémoire assez moderne, écrit par une religieuse noble de St.-Julien-des-Chases, en 1785, elle offre cela de remarquable que pas une ligne de son harmonieux ensemble ne sort des principes du roman pur. J'assignerai néanmoins, sans égard pour les dates de Mme. de Framond, sa construction au XIIe. siècle.

Simple prieuré dépendant de l'abbaye de St.-Julien-des-Chases, située sur la rive gauche du fleuve à un kilomètre de distance, S^{te}.-Marie-des-Chases était bâtie à portée de sa métropole, mais cachée à ses yeux par un pli de rochers et sur la rive droite de l'Allier. Elle donne encore aujourd'hui son nom à une commune du canton de Langeac, arrondissement de Brioude, et lors de la révolution de 1789, elle était le siége d'une cure.

Les bâtiments claustraux qui l'entouraient n'existent plus depuis long-temps; la trace en est entièrement perdue. Pourtant une maison de *Moniales* existait en ce lieu; nous connaissons, par les manuscrits de Mme. de Framond, quelques-unes des prieures qui la gouvernaient. L'église seule a survécu aux débris de toutes ces ruines. Complète et élégante dans son essor vers le ciel, elle se dresse encore debout sans qu'aucune main ne se soit levée pour l'abattre, le temps seul de sa faux aveugle a blessé ses murs et ses toits.

Sa forme présente un parallélogramme terminé à l'orient par une abside pentagonale. Sa nef, formée de trois travées étroites, est séparée du chœur voûté en cul-de-four, par un arc-doubleau, reposant sur des colonnes rondes engagées, que surmontaient d'élégants chapiteaux à rinceaux et à feuillages. La travée occidentale sert de base à la tour romane bâtie en tuf rouge, qui s'élève carrée, terminée par une

flèche portant à son sommet et à chacun de ses angles des antéfixes. Le clocher est formé à chaque paroi de la tour, par deux fenêtres romanes jumelles, à claveaux alternes blanc et rouge, et réguliers, garnies d'archivoltes ; un cordon règne autour de leur baye.

Cette tour, du côté de l'église, n'avait pas de mur ; elle était divisée en trois étages : le clocher, l'étage du milieu, ouvrant sur l'église et servant de chapelle pour les morts, dédiée à St.-Michel, et le rez-de-chaussée servant de porche qui donnait entrée à l'église par un arceau dont la courbure tendrait à l'ogive. Dans l'origine, je soupçonne que ce rez-de-chaussée a été ouvert aux trois autres côtés, et qu'il formait un vrai porche ainsi qu'on le reconnaît aux grands arceaux qui viennent, aux quatre aspects, s'appuyer sur les angles. Mais depuis long-temps ces arceaux ont été murés; car un tombeau de prieure, en granit du pays, est adossé contre la paroi qui aveugle l'arceau du midi.

La hauteur de la voûte est remarquable et égale certainement la hardiesse des voûtes ogivales des monuments postérieurs. De simples contreforts, droits et à rebord, soutiennent les murs latéraux ; les angles de l'abside sont à nu : dispositions analogues aux édifices romans de cette grandeur et de cette forme en Auvergne.

Cette église a 17 mètres de longueur sur 8 mètres de large ; le porche de forme carrée a une longueur et une largeur égale de 8 mètres ; la muraille du nord de la nef n'a pas de croisées ; trois fenêtres romanes, à claveaux alternes et réguliers et à boudin, laissent pénétrer le jour du côté du midi ; trois fenêtres éclairent le chœur.

Sur la paroi intérieure du nord se déployait une longue et curieuse fresque, représentant deux grands sujets : 1°. la passion du Christ, dont il ne subsiste que des débris du *Crucifiement* et de la *Flagellation* ; et 2°. le Jugement dernier,

en ce qui concerne seulement les religieuses des Chases. Je donne à ces peintures la date du XIIIe. siècle, motivée par l'agencement des pieds du Christ sur la croix.

La fresque du *jugement* est moins endommagée. On remarque encore fort bien cette scène divisée en deux parties, et par le sujet d'abord, et par un large trait rouge qui sépare le tableau dans sa longueur. En haut, est représentée la récompense donnée aux religieuses fidèles, par le Christ assis sur un trône magnifiquement drappé par la robe sans couture, qui laisse voir ses pieds nus et percés. — La tête manque. — Agenouillée devant lui est la prieure qui présente ses sœurs heureuses; et, au-dessus d'elles, plane l'archange sonnant la trompette du dernier jour, qui éclate en ce moment en chant de gloire.

Au-dessous, l'autre scène représente les religieuses maudites et livrées au démon; il serait difficile de décrire autrement que par le dessin ce tableau inférieur. Le diable à bec d'oiseau, aux pieds onglés, à la queue fourchue, aux écailles de flammes, à l'œil ardent, a fait un paquet de damnées qu'il traîne après lui, liées par une corde, ainsi qu'un bûcheron un fagot de broussailles. D'autres petits diables s'agitent autour de leur chef, en portant une religieuse à califourchon sur leurs épaules, tandis qu'un suppôt d'enfer ouvre la gueule de la fournaise, d'où s'échappe une fumée rouge. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les religieuses prédestinées ont le corps entièrement nu et la tête couverte d'un voile noir, tandis que les religieuses damnées sont aussi nues, la tête découverte et les cheveux épars.

Tout ce tableau est d'un curieux dessin; il est déplorable que dans cette église abandonnée, les petits pâtres se soient amusés à prendre, pour but de leurs frondes, ces peintures qu'ils ont ainsi brisées à coups de pierres.

Le peintre a dessiné et peint tout cela au trait, en se servant

seulement de trois couleurs : l'ocre, le cinabre et le noir, et par leur mélange a obtenu les tons moyens qu'il relevait par une ligne vive et tranchée. Cette fresque est en détrempe sur un crépissage de chaux de 1 centimètre d'épaisseur.

J'ai à vous signaler aussi un autel roman, portant sur son tailloir une inscription si fruste, que je n'ai pu la déchiffrer ; un beau vase roman en granit qui a dû servir de cuve baptismale, dont les flancs sont sculptés en bas-reliefs représentant des griffons et des fleurs. Ce morceau du haut moyen-âge prouve au moins que l'ouvrier travaillait encore d'après les principes de *l'art* de la période gallo-romaine.

Lorsque je visitai cette église, il y a quelques temps à peine, elle était abandonnée ; le pâtre s'y réfugiait dans l'orage; la nuit, la bête errante y cherchait un abri; de loin en loin, quelques vieilles femmes venaient prier aux pieds du *tombeau de la prieure* du porche. Ce tombeau était réputé miraculeux pour guérir les fièvres. Mgr. de Bonald, alors évêque du Puy, peu crédule aux miracles opérés sur cette tombe, la fit ouvrir et transporter au cimetière de la paroisse les ossements qu'elle contenait. Les pélerins ont néanmoins continué leurs visites et leurs prières, malgré ce qu'ils appellent une profanation. Arrivant quelques années après l'évêque, je fouillai à mon tour cette tombe et j'en tirai quelques objets que j'ai conservés avec soin : le bout recourbé d'une crosse en bois doré, des grains ouvragés de chapelet en ivoire ; plusieurs petits cierges, dont la mèche avait brûlé autrefois, hauts de quelques millimètres, et gros comme une paille ; des fragments de parchemin et de toile grossière. — Cette tombe, ouverte et dépouillée, jetait, dans l'âme des vieillards du pays, un triste effroi. La maison du dernier curé était en ruines ; ils me dirent que leur paroisse avait été supprimée depuis long-temps.

Le mauvais état de la toiture de l'église, dont la voûte

pourrissait sous la pluie, les plantes qui crévassaient les murailles en les couvrant d'un voile de deuil, me firent naître au cœur le désir de sauver ce monument.

Je m'adressai à Mgr. Darcimolles, évêque du Puy, pour le prier de restituer cette église au culte ; elle était si belle encore, si gracieuse dans sa vallée, mais si délaissée dans sa solitude, que le prélat me promit d'agir selon mon vœu. Aujourd'hui, elle est érigée en succursale ; l'église a besoin de réparations d'entretien, de pavage, de toiture, de portes ; il est nécessaire de ressouder l'angle nord de sa tour, de la garnir du mobilier liturgique nécessaire. La nouvelle paroisse la meublera, elle fait les portes, le pavé, les toits, mais là s'arrêtent les ressources. Il est convenable que la Société française vienne à son secours. Une somme de 200 francs, pour restaurer et consolider la tour, me semble indispensable, avec le secours de quelques cotisations déjà obtenues, pour prévenir sa ruine imminente. Les derniers fonds que m'accorda la Société avaient été absorbés depuis long-temps à procurer à cet édifice une clôture, et puis c'était une si faible somme que 50 francs !

Du reste, ces pauvres et très-belles églises de village, qui ne seront jamais classées monuments nationaux, presque jamais départementaux, doivent être sous la protection spéciale de la Société ; je la prie donc de m'allouer ce secours de 200 francs ; elle fera là et une bonne œuvre et une œuvre d'art.

Je ne puis quitter cette église sans vous conter une légende que me répéta un vieux paysan, gardant ses chèvres dans les broussailles qui l'entouraient. Témoin de mon admiration, il me dit : — Ce n'est pas de nos jours, Monsieur, qu'on bâtirait une si belle église, aussi ce n'est pas un maçon qui l'a élevée. — Qui donc ? lui dis-je en souriant. — C'est Ste-Anne en personne, Monsieur ; voyant qu'on bâtissait sur le

pays de belles églises pour les saints du paradis, et que la Ste-Vierge n'en avait pas sa part, elle prit un soir le marteau du maçon qui construisait Notre-Dame-du-Puy, pour le remercier de travailler à cette église de sa fille, et vint passer la nuit sur le sommet de la Durande. Quand le jour parut, elle prit son marteau et le jeta dans la vallée de l'Allier, en disant :

« *Au lieu où ce marteau tombera,*
« *Pour ma fille une église se bâtira.* »

Et alors l'église de Ste-Marie-des-Chases fut faite, toute seule, sans peine, ni labeur de bras.

Mais aujourd'hui que les églises ne se font pas *toutes seules*, il faut que vous veniez en aide à l'humble maçon qui vient offrir encore cette fleur du désert à la reine du ciel (1).

(1) La somme de 200 fr. demandée par M. Branche pour l'église de Ste.-Marie-des-Chases a été accordée par la Société française.
(*Note de M. de Caumont*).



SÉANCE

TENUE A ORLÉANS

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS HISTORIQUES,

LE 17 AVRIL 1846.

Présidence de M. le Cte. de CHASTELLUX.

La séance est ouverte à 7 heures, à l'hôtel-de-Ville. On remarque parmi les membres de la Société française MM. le Cte. de Chastellux; de Caumont; Desmoulins, de Bordeaux; de Lambron, de Tours; de La Porte, de Vendôme; le Vte. de Cussy, de St.-Mandé; Petit-Lafitte, de Bordeaux; Jacob, d'Orléans; l'abbé de Torquat, auxquels se sont joints M. Lepage, membre de la Société royale d'Orléans et plusieurs membres de l'Institut des provinces. M. le Cte. de Chastellux est prié de présider la séance. M. le marquis de La Porte siége comme vice-président. M. de Torquat remplit les fonctions de secrétaire.

M. de La Porte demande la parole pour donner communication d'une lettre de M. le curé de la Trinité de Vendôme, qui le prie de consulter M. de Caumont sur le plan d'un autel,

tracé par M. l'abbé Tournesac, du Mans. Cet autel, dans le style gothique, présente en avant de la table six figures d'apôtre et se termine par deux massifs en saillie. La Société pense que la suppression de ces deux parties serait avantageuse ; elle diminuerait la longueur de l'autel qui lui semble exagérée. Il faudrait, du reste, être sur les lieux pour juger de la dimension à donner à l'autel.

M. de La Porte fait l'éloge du zèle de M. le curé de Vendôme pour conserver à son église son caractère ancien, et établir l'harmonie dans ses différentes parties.

M. de Cussy communique une lettre de M. Luthereau et apprend à l'assemblée l'établissement en Belgique d'une Société pour la conservation des monuments, fondée sur le modèle de la Société française. M. le Cte. de Mérode en est le président.

M. Lambron annonce que le joli chef-d'œuvre d'architecture connu à Tours, sous le nom d'hôtel Gouin, menace ruine ; mais que M. Gouin, ami des arts, propriétaire de l'hôtel, fera numéroter les pierres et reconstruire un nouvel édifice parfaitement semblable au premier.

M. l'abbé de Torquat est invité par M. de Caumont à donner une indication sommaire des édifices qui méritent l'intérêt dans le département du Loiret.

M. de Torquat signale, dans Orléans, l'église cathédrale. Elle forme la croix latine ; ses chapelles rangées autour du chœur, appartiennent à la fin du XIIIe. siècle et au commencement du XIVe. Leurs murs intérieurs sont ornés d'arcatures trilobées dont quelques-unes ont été masquées avec du plâtre. Elles présentent encore des restes de peintures à fresque. Aux clés de voûtes sont accolées des figures historiques ou fantastiques. On distingue surtout celle de saint Louis.

La grande nef et le chœur construits dans le style prismatique, n'offrent aucun ornement. La porte dite de l'évêque, restaurée depuis peu, donne le modèle des anciennes portes latérales qui ont fait place, sous Louis XIII et Louis XIV, à d'autres, d'un style bâtard, tout-à-fait en désaccord avec celui du reste de l'église. La porte de l'évêque, ornée de niches, de dais, de socles et de statuettes, paraît appartenir à la fin du XIVe. siècle. On y retrouve toutes les moulures et les lignes angulaires de la troisième période ogivale.

La première pierre des constructions les plus anciennes, encore existantes, a été posée le 11 septembre 1287 et l'église n'était pas encore achevée en 1667, lors que Théodore de Bèze, avec quelques calvinistes, mina les piliers de l'ancien clocher qui en s'écroulant écrasa toute la nef. Cette lenteur dans les travaux explique la différence des styles qui se retrouve même dans les parties de l'édifice antérieures à la restauration faite par ordre de Henri IV.

M. de Torquat parle ensuite de l'église abbatiale de St.-Benoist ou de Fleury-sur-Loire.

C'est le monument le plus digne d'attention de tout le Loiret. Il appartient tout entier à l'époque romano-byzantine, cependant les cintres qui offrent presque tous la forme d'une anse de pannier, font croire que les constructions actuelles ne sont pas antérieures au XIe. siècle.

Un majestueux péristyle précède la grande nef. Il forme un carré parfait divisé en trois travées et présente trois arcades ouvertes au sud, à l'ouest et au nord. Les chapiteaux des colonnes sont pour la plupart ornés de figures et offrent des sujets empruntés à l'Apocalypse, à la vie de Jésus-Christ et de la Ste.-Vierge, à l'histoire ecclésiastique ou à celle de



UN DES CHAPITEAUX HISTORIÉS DE ST.-BENOIT.

saint Benoît. Les personnages des angles sont plus grands que les autres et leur tête s'incline sous la volute. Une auréole encadre la tête des saints. Quelques figures portent une espèce de coiffe. Jésus-Christ se reconnaît presque partout à la croix patée placée derrière sa tête, et au *scabellum* mis sous ses pieds. Du plomb simule la prunelle des yeux; mais le charbon remplace le plomb lorsqu'il s'agit d'un diable. Quelques chapiteaux présentent de l'analogie avec la forme corinthienne; quelques-uns des symboles, des animaux, des hommes enlacés de serpens, Adam et Eve habillés. Les inscriptions sont en lettres romaines cavées dans la pierre. On lit sur un chapiteau : *Umberius me fecit.*

Tout, sous le péristyle, porte un caractère plus ancien que l'intérieur de la nef et du chœur. Sur ce péristyle s'élève une tour dont les étages supérieurs ont disparu; mais qui présente au premier des chapiteaux riches d'une ornementation assez semblable à celle que je viens de décrire; mais qui pourtant me semble moins ancienne. Ce premier étage a servi de chapelle privée aux abbés commendataires qui ont encadré dans le cintre de deux arcades, deux fenêtres ogivales.

Au-dessous des ouvertures du nord, à l'extérieur, régnait une espèce de frise où l'on avait sculpté les douzes signes du zodiaque dont il ne reste plus que quatre et d'autres sujets qui ont été disposés et placés çà et là sur le mur. Ces sculptures sont d'une meilleure facture que celle des chapiteaux du péristyle où l'on ne retrouve ni art ni proportions dans les dessins tracés grossièrement et à grands traits.

Le chapiteau ci-joint, dessiné par M. Victor Petit, membre de la Société française, peut donner une idée de l'intérêt des autres. On a figuré en développement les bas-reliefs qui dé-

corent les deux côtés afin de ne rien perdre des figures sculptées sur les faces latérales.

On distingue sur ce chapiteau l'agneau nimbé monté sur le livre des Sept sceaux, les cavaliers de l'Apocalypse, le démon, etc., etc.

A la demande de M. de Caumont, M. Victor Petit, dont le talent est bien connu, a dessiné tous les chapiteaux intéressants de St.-Benoît, la plupart sont déjà gravés pour le bulletin monumental; les membres de la Société française pourront donc tôt ou tard juger de l'importance archéologique de cette église et des sculptures qui la décorent.

Au nord et près du transept, on rencontre une porte du plus curieux intérêt; quoique évidemment antérieure à la période ogivale, elle se termine cependant en ogive surbaissée. Le tympan, la voussure et les colonnes sur lesquelles elle repose sont chargées de figures plus correctes, pour le dessin que celles du portique, mais faites avec la même pierre.

A la voussure, trois cordons se dessinent en trèfles, en feuilles et en dentelures. Viennent ensuite deux rangs de cartouches renfermant des anges et des personnages qui semblent appartenir à l'ancien testament. Jésus-Christ entouré des quatre évangélistes avec leurs symboles occupe le tympan; la figure du Christ, accompagnée de la croix patée et du *scabellum* est bien plus grande que les autres. Immédiatement au-dessous, un bas-relief dont les personnages sont de petite dimension, rappelle trois faits, l'ouverture de la châsse de saint Benoît, au Mont-Cassin; sa translation à Fleury-sur-Loire, et la résurrection de deux enfants opérée par la vertu des reliques de saint Benoît et de sainte Scholastique, sa sœur.

Dix colonnes à chapiteaux fantastiques ornent les contreforts et soutiennent l'ogive. Cinq statues de taille presque na-

turelle et adhérentes au fût des colonnes ont subi de telles mutilations qu'il est difficile de dire ce qu'elles représentent. La sixième est celle d'Abraham tenant Isaac par les cheveux, et prêt à le frapper d'un glaive.

L'intérieur qui se dessine en croix latine avec chapelles autour du rond-point, présente une nef accompagnée de deux bas-côtés, un chœur enrichi de stalles remarquables, et un immense sanctuaire, divisé en trois paliers embellis par le cardinal Duprat, d'une riche mosaïque en marbre le plus varié et le plus précieux. La nef, postérieure au chœur, présente deux nuances du style de transition.

La plupart des chapiteaux des colonnes sont ornés de figures. Les sujets ont été empruntés à la bible, à la vie de saint Benoît, ou rappellent des faits relatifs à l'abbaye. Un triforium placé au-dessus des arcades du chœur n'a pas encore été exploré.

La crypte, de forme circulaire, renferme trente colonnes dont les chapiteaux, sans ornements, sont en pierre volcanique, et les bases d'une facture qui paraît appartenir au XIe. ou XIIe. siècle. Cinq chapelles forment un demi-cercle autour du *martyrium*, ceint de dix colonnes, où reposa longtemps le corps de saint Benoît.

Une tombe royale se voit au bas du sanctuaire de l'église de Fleury-sur-Loire, c'est celle de Philippe Ier. La statue du monarque revêtu de la tunique et de la couronne royale, est couchée sur la pierre tumulaire. La tête repose sur un coussin et les pieds sont appuyés sur un lion.

M. de Torquat lit ensuite un rapport sur l'ancienne collégiale du chapitre royal de St.-Aignan, d'Orléans, aujourd'hui église paroissiale de première classe.

Dans ce rapport il dit que la première fondation de l'église en question eut lieu sous le règne des fils de Constantin,

avec le vocable de *St.-Pierre-aux-bœufs*, mais que le corps de St.-Aignan, évêque d'Orléans, au Ve. siècle, y ayant été transporté, le concours des fidèles au tombeau de celui qui avait délivré la ville du danger dont le menaçait Attila, fit substituer le nom du pontife orléanais à celui de St.-Pierre. Clovis, Charlemagne, Charles-le-Chauve, Robert-le-Pieux, Charles V et Louis XI agrandirent ou relevèrent le sanctuaire de St.-Aignan, détruit par les Normands, par un incendie en 999, par les Anglais, sous le règne de Charles V et de Charles VII. Du temple bâti par Robert-le-Pieux il reste une crypte extrêmement remarquable, renfermant un martyrium et cinq chapelles dans l'une desquelles on voit encore l'emplacement de l'autel et des restes de peinture à fresque. Les assises, de moyen-appareil, les couches épaisses de ciment, le plein-cintre des voûtes et des arcades dénotent l'époque romane. L'inauguration eut lieu en 1029. Deux colonnes engagées dans le mur extérieur du martyrium offrent à leurs chapiteaux une imitation du corinthien et trois personnages nus avec deux chevaux bizarrement et grossièrement sculptés; leurs bases sont d'un attique pur. Une arcature soutenue alternativement sur des piliers et des colonnettes aux chapiteaux variés et fantastiques, orne le mur septentrional de la crypte; celle du midi a été mutilée. Un prolongement à l'est, voûté en ogive, porte le nom de Chapelle de la Vierge, de Louis XI.

L'église supérieure à laquelle firent travailler Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII, dont les écussons sont peints à la voûte, est dans le style prismatique. L'ogive flamboyante se dessine dans les fenêtres dont les verrières présentent encore l'écusson de France surmonté de la couronne, et les clefs de saint Pierre en sautoir, armes de l'ancien chapitre royal, exempt de la juridiction épiscopale.

La porte du nord, qui ouvre sur le cloître des chanoines,

est magnifique d'ornementation. Dans ses nombreux cartouches le ciseau avait sculpté plusieurs scènes de l'ancien, du nouveau testament et de la vie de saint Aignan, que les calvinistes ont horriblement mutilées en 1562, lorsqu'ils se rendirent maîtres d'Orléans sous la conduite du prince de Condé. Ils ont aussi détruit à moitié, la nef que les révolutionnaires ont, deux siècles après, démolie complètement, ainsi que la tour.

Depuis Robert-le-Pieux jusqu'à Louis XVI, tous les rois de France ont porté le titre d'abbé de Saint-Aignan, et ont fait leur entrée dans cette église avec l'aumusse et le rochet. L'investiture du doyenné se faisait par la tradition de la gibecière, de la ceinture, de l'épée, des éperons dorés et du faucon, comme celle de tous les fiefs.

Les ducs d'Orléans portaient aussi le titre d'abbé de Saint-Aignan.

Enfin, M. l'abbé de Torquat signale à l'attention de M. de Caumont: 1° la petite église de Germigny, près St-Benoît-sur-Loire, bâtie au IXe. siècle, par Théodulphe, évêque d'Orléans, sur le modèle de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, est remarquable par une mosaïque en verre appliquée à la voûte d'une de ses chapelles; 2°. l'église abbatiale des Bénédictins de Ferrières, près Montargis; elle forme la croix grecque; l'autel occupe le milieu, entre le chœur à l'est, et la nef à l'ouest. Elle porte dans son style le caractère du XIIe. siècle: le cintre surbaissé, l'ogive à large baie; ses verrières, où l'on retrouve plusieurs scènes de la vie de Jésus-Christ, sont d'un beau modèle. Le clocher, construit en pierre, sous Charles-le-Chauve, est très-remarquable; il a subi bien des restaurations et offre, dans ses ouvertures, un mélange de plein-cintre, d'ogives à lancette, et de la 2e. période. Les figures grimaçantes, les chapiteaux à dessins fantastiques, se retrouvent aussi à Ferrières. Louis II et Carloman y ont été enterrés; 3°. l'église paroissiale de Puiseaux,

à 4 lieues de Pithiviers, style XIIIe. et XIVe. siècle; 4°. les églises de Meung et de Beaugency, toutes deux conservant de nombreux et beaux caractères de l'architecture aux XIIe. et XIIIe. siècles; 5°. la petite église romane de la chapelle St-Mesmin, à une lieue d'Orléans. Les assises placées au-dessus du cintre de la porte forment des dessins variés, d'un caractère particulier; elle est peu visitée; 6°. la chapelle St-Jacques, à Orléans, beau modèle du style Louis XI, est admirable de dessin, mais mutilée d'une manière déplorable; 7°. l'ancienne église abbatiale de St-Euverte; croix latine, mélange des styles architectoniques, des XIIe., XIIIe. et XVIe. siècles; elle va être restaurée et rendue au culte; 8°. l'ancienne collégiale du chapitre royal de Cléry, style Louis XI; ce prince y avait fait construire, à côté de la chapelle sépulcrale de Dunois, une chapelle où lui et Charlotte de Savoie, sa femme, furent déposés; elle est riche d'ornementation.

Interrogé par M. de Caumont sur les secours accordés par le gouvernement, M. l'abbé de Torquat répond que la cathédrale, St-Benoît, Germigny et Cléry, ont seuls été favorisés et restaurés aux frais de l'Etat et du département.

MM. de Caumont, de Lambron, de Clinchamps, Desmoulins, Petit-Laffite et de Torquat, entrent dans des détails historiques qui prouvent que presque partout la même solennité et les mêmes circonstances accompagnaient la première entrée des évêques dans leur ville épiscopale, et que l'origine des honneurs rendus aux pontifes, à cette occasion, remonte à la plus haute antiquité.

M. de Caumont, au nom de la Société française, accorde à M. Desmoulins une somme pour l'acquisition d'une chapelle romane à Chancellade (Dordogne).

M. Desmoulins déplore l'absence de connaissances archéologiques dans certains ecclésiastiques et les destructions fâ-

cheuses qui en sont la suite. Il rappelle qu'un jour il trouva exposé à la profanation, sous le porche d'une église, un tombeau d'autel d'une seule pièce, que des croix de consécration, placées aux angles, attestaient avoir été sacrée tout entière.

M. de Caumont reconnaît de son côté que, dans le Calvados, certains curés, avertis de son arrivée, avaient eu soin de faire enlever de suite des autels des XIVe. et XVe. siècles, pour n'être pas forcés par Mg^r^. l'évêque de Bayeux de conserver des *vieilleries.*

M. Desmoulins annonce qu'il a remis à Mg^r^. l'archevêque de Bordeaux un travail qui peut aider les ecclésiastiques à reconnaître les objets d'art intéressants, conservés dans leurs églises. Le même prétend que la dimension des tailloirs est caractéristique des époques : M. de Caumont n'a rien recueilli de bien certain sur cette matière. Il invite M. Desmoulins à l'étudier de nouveau.

M. de Caumont émet le désir qu'on mesure le diamètre des fûts de colonnes antiques et cannelées trouvées dans les démolitions de l'ancienne porte Parisis, à Orléans, et que l'on continue sur ce point les études faites par M. Jollois. M. de Caumont voudrait qu'à l'aide des découvertes faites à divers époques on le mit sur la trace des anciens monuments et même des anciennes rues, comme l'a fait, à Autun, M. l'abbé de Voucoux qui pourrait presque reproduire le plan des rues d'Autun, aux temps des Romains.

M. Jacob fait remarquer que M. Jollois, autrefois ingénieur à Orléans, et aujourd'hui décédé, a commencé ce travail et qu'il existe une carte d'Orléans, indiquant l'enceinte romaine et toutes les découvertes faites à différentes époques. Il ajoute que des fragments semblables à ceux qu'on vient d'extraire des fondements du pavillon oriental ont été trouvés dans les démolitions de l'hôtel de Lépervier assis sur le pavillon occi-

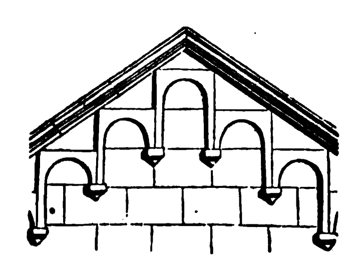
dental, et font supposer qu'il y avait là autrefois un édifice romain important.

MM. de Lambron, Desmoulins et de Torquat, font plusieurs citations qui prouvent la nécessité de conserver les dénominations antiques pour aider à la composition de l'histoire des localités, et combien les noms des lieux mentionnés dans les vieilles chartes facilitent l'étude du passé.

Le secrétaire,

L'abbé de TORQUAT,

Membre de la Société française.



DOCUMENTS

SUR QUELQUES

ARTISTES DU MOYEN-AGE ET DE LA RENAISSANCE,

NÉS DANS L'ANCIEN DIOCÈSE DE MEAUX OU QUI Y ONT EXÉCUTÉ DES TRAVAUX;

Par M. Emmanuel PATY,

Inspecteur des monuments historiques de Seine-et-Marne.

Aujourd'hui que nous sommes témoins d'un mouvement général qui entraîne les esprits sérieux vers l'étude du moyen-âge, que de toute part on s'efforce de réhabiliter les grands siècles de la foi, indignement flétris de l'humiliante appellation de *Barbares* et de *Gothiques*, le temps est venu de tirer enfin de l'oubli, les noms des nombreux artistes qui, par leurs œuvres, ont contribué à l'illustration de notre pays.

Sans doute, ils sont bien dignes de tous nos éloges, ces vieux architectes dont l'habile audace introduisit dans nos temples ces formes sveltes et légères comme l'air où elles s'élancent, ces proportions vastes et majestueuses comme l'idée de l'Être infini ; mais à eux seuls ne doivent pas se borner nos investigations ; les sculpteurs, les statuaires, les émailleurs, les fondeurs de cloches, les peintres-verriers,

etc., ont tous des droits égaux à notre admiration, à notre reconnaissance.

Quoi de plus ravissant, en effet, que l'éclat de ces grandes peintures murales qui couvrent les parois intérieures de la plupart de nos vieilles basiliques, que ces grandes figures de saints, se détachant sur des fonds d'or ou d'azur semés d'étoiles, modèles de sculpture monumentale, de décoration polychrome ? Et ces riches verrières, admirables feuillets toujours ouverts, disputant au soleil le brillant éclat de ses teintes, pour animer plus vivement les grandes scènes historiques qu'elles représentent, et ces milliers de chapiteaux dont les corbeilles simulent avec autant de vérité que de perfection les feuillages et les fleurs les plus riches de la création, où se jouent des nuées d'oiseaux, symbolisant les Docteurs !....

Ces recherches, dont se sont déjà occupés grand nombre d'archéologues, je les ai entreprises pour l'ancien diocèse de Meaux, en particulier. Voici le résultat d'un premier travail.

XIIIe. SIÈCLE.

Jehan de Chelles. — Célèbre architecte français, originaire de Chelles dont il a pris le nom. Il y a tout lieu de croire que cet artiste a dû contribuer à l'érection des nombreuses églises du lieu de sa naissance, de St.-André, entre autres, monument curieux du XIIIe. siècle ; mais à Paris, Jehan de Chelles est connu pour y avoir construit le côté méridional du transept de l'église métropolitaine, ou du moins, le portail commencé l'an 1257. — *Kallensi latomo vivente Johanne magistro* — ainsi que le porte l'inscription qui s'y voit en lettres gothiques.

Maistre Nicolas Foissez, Guillaume Brocard. — Saintiers ou fondeurs. La tour de l'église de Vimpelle, commencée en 1522, et achevée en 1550, possède encore une cloche fondue par ces deux artistes, en 1211.

J. Guillian. — Tuilier de la fin du XII°. siècle. M. le marquis Le Charron, propriétaire du château de Palay, possède une tuile de cette époque, trouvée par lui sur une tourelle de ce vieux manoir et faite pour l'endroit même qu'elle recouvrait. Elle porte : M:*C*X.C:*, et est signée, J:* Guillion (IG).

Il est à remarquer qu'une famille du même nom existe encore dans l'endroit.

XIV°. SIÈCLE.

Berthelemy de Sommière. — Architecte du roi Charles V. Ce prince, dans une lettre de rémunération datée du 11 juillet 1360, dit en parlant de cet artiste : « *Comme pour les bons et aggreables services que Berthelemy de Sommiere maçon nous a faiz et esperons quil fera pour le temps a venir, et pour la bonne diligence quil a mis et met et grans travalz quil a souffert et sueffre de jour en jour pour nos euvres de maçonnerie du Chastel de Meleun, nous de grace especial et certaine et autorité royal dont nous usons, avons donné et donnons ceste foiz aud. Berthelemy six vins (sic) royaux dor.* » — Cette lettre, faisant partie des archives du baron de Joursanvault, est signée : *J. Essars*, pour Monseigneur le Régent.

XVI°. SIÈCLE.

Falaize. — Sculpteur sur bois, originaire de Paris. C'est à cet artiste qu'on doit les cinquante-quatre stalles historiées de la collégiale de Champeaux, placées dans le chœu en 1522. Ces stalles extrêmement curieuses, mais dont l'exécution manque d'homogénéité, offrent une très-grande variété de dessins.

Jehan Defetin. — Architecte de Paris, auquel est due la construction du chœur de St.-Aspais de Melun (1506).

Guyon Ledoux. — Maître peintre juré à Paris. En 1565, un marché fut passé entre lui et la fabrique de St.-Aspais, pour un *crucifiement* de bois peint et doré, dont le Christ devait avoir 2 mètres environ.

Maistre Théodone. — Artiste sculpteur. On connaît de lui, dans le département de Seine-et-Marne, le beau rétable du maître-autel de l'église du Plessy-Placy, représentant le martyre de saint Victor et de sainte Madeleine : les personnages sont de grandeur naturelle.

Jehan Le Moyne. — Tombier de Paris. Son nom est inscrit sur une pierre tombale du XVIe. siècle d'une grande magnificence de dessin, servant de table à l'autel de la Ste.-Chapelle-du-Vivier-en-Brie.

Panchard. — Le nom de cet architecte de la renaissance se rattache à la construction du bas-côté méridional et de la tour carrée de l'église de May, dont il conduisait les travaux en 1511. Le reste de cet édifice appartient au XIIe. siècle.

Jean Dusye. — On lit le nom de cet artiste sur une des tourelles carrées surmontant les contreforts de la tour de l'église de Moret. Mais la date de 1594, qui accompagne ce nom, ne paraît pas se rapporter au genre d'ornementation des deux zônes supérieures de la tour, qui doivent avoir été élevées dans le cours du XVe. siècle ; alors il n'indiquerait qu'une restauration faite à cette partie du monument.

Pierre Bontemps. — Les *Archives curieuses de l'histoire de France* (t. III, p. 423) citent une quittance de 99 liv. tournois payées à ce sculpteur, un des plus grands artistes de la renaissance, pour son parfait et entier paiement de la somme de 414 liv. tournois, à lui due pour avoir fait un carré de marbre blanc, *auquel est taillé et insculpé de basse taille la devise des Quatre-Temps de l'année* (4 Saisons) *pour la cheminée d'une nouvelle chambre du Roy, au château de Fontainebleau.* — La quittance est datée du 26 avril 1556.

Charles Du Ry, Mathieu Du Ry. — Architectes northmans, originaires d'Argentan. C'est sous leur direction que fut commencé, en 1613, le magnifique *Château-Neuf* de Coulommiers, par les ordres de Catherine de Gonzagues, princesse de Clèves. Il ne reste plus de cet antique manoir seigneurial, que deux petits pavillons dégradés sur lesquels apparaissent encore quelques arabesques et des figures d'enfants en relief. Les cheminées et tous les bâtiments portaient le chiffre de Catherine ƆG.

Robert de Boulogne. — Entrepreneur des tranchées et des canaux du même château. Ces canaux qui ont treize toises de largeur, sont alimentés par les eaux du Morin.

Lecornuet. — Sculpteur sur bois de la renaissance. Son nom se voit en relief dans un écusson de la tribune de l'orgue de Moret. Cette tribune de bois de chêne sculpté dans un grand style, doit remonter aux premières années du XVIe. siècle. Le buffet et les *tuyaux de montre* ont un caractère plus ancien; mais, à en juger par l'ornementation, il n'est pas croyable qu'ils doivent remonter au XIIIe. siècle, ainsi que le veut la tradition locale. Malheureusement cet orgue est hors de service depuis 1832, faute de ressources pour le réparer.

XVIIe. SIÈCLE.

Guillaume de La Cour. — Maître menuisier de Brie-Comte-Robert. Il fit, en 1626, un projet de jubé pour St.-Aspais, de Melun.

Pierre de Troussy. — Sculpteur. L'église de Servon possède de cet artiste deux belles statues exécutées en 1651. L'une d'elles, sainte Colombe, est représentée avec un ours à ses pieds, et se voit dans le bas-côté méridional; l'autre, représentant saint Louis, orne le collatéral opposé.

Louis Dupré. — Organiste de l'église collégiale de Notre-Dame de Melun, en 1673.

Blasset. — Sculpteur sur bois. L'église de St.-Ayoul possède de cet artiste une œuvre très-remarquable; c'est un rétable de bois de chêne, surmonté d'un tabernacle orné de statuettes d'une fort belle exécution. Peut-être ce Blasset, mort à Provins en 1663, était-il de la famille des Blasset d'Amiens.

Ambroise Dubois. — Peintre de la fin du XVIe. siècle, mort en 1615. Il est connu à Fontainebleau par plusieurs de ses œuvres exécutées au château royal de cette ville. Sa tombe se trouve dans l'église du village d'Avon, petit édifice plus curieux par ses souvenirs historiques que par son architecture.

Lemercier. — On doit à cet habile architecte le magnifique escalier de pierre situé au fond de la cour du *Cheval-Blanc*, dans le même château. Cet escalier, extérieur et à deux rampes, a été construit sous le règne de Louis XIII; il s'élève à la hauteur d'une vaste terrasse située devant les appartements du premier étage.

XVIIIe. SIÈCLE.

Frère Romain. — La reconstruction de l'église du *Chemin* aujourd'hui Guermante, est due à cet architecte dominicain. Les plans et devis furent acceptés en 1707, par le sieur Paulin Proudre, seigneur du lieu, moyennant la somme de 9,600 livres. Cette église a été élevée sur une plus ancienne avec la même orientation et sans troubler les anciennes sépultures : telles étaient les conditions du cardinal de Noailles.

Nicolas Milacier. — L'église de Mons possède de cet artiste une croix de bois très-curieuse, découpée à jour, chargée de fleurs de lys et de tous les instruments de la passion; on y lit la date 1735.

Joseph Royer. *Louis Guedet.* *François-Blaise Fresneau.* *Germain-Louis Bourgnoin.* *Louis-Antoine Thomelin.* *Louis-Jacques Thomelin.*	Organistes de l'église collégiale de Melun, de 1703 à 1764. Les deux derniers étaient également organistes à St.-Aspais.

Boffrand. — Architecte. Dans son *Livre* imprimé en 1745, il a représenté de trois manières différentes le château de Cramayel, qu'il dit avoir *réformé* dans les choses où son architecture n'était pas conforme au *goût* présent, entre autres dans l'inégalité des fenêtres.

Pierre Denys. — Maître serrurier, auteur des magnifiques grilles de fer exécutées pour l'église abbatiale de Chelles, par les ordres de l'abbesse Louise d'Orléans.

Rochelet. — Cet artiste a travaillé au palais de Fontainebleau, sous la direction de Maître Roux et du Primatice.

Louis Estancelin. *Sebastien Guichard.* *Guillaume Barbereau.* *Humbert Thibault.* *Jean-Baptiste Cornuet.* *François-Joseph Javelot.*	Maîtres de chapelle de la collégiale de N.-D. de Melun, de 1702 à 1780.

Maître Jacques Gaudiveau.
Louis Gaudiveau.
Ces deux saintiers, père et fils, ont fondu, en 1751, la grosse cloche de la tour du Nord de l'église collégiale de N.-D. de Melun. L'inscription porte qu'elle a été nommée *Marie-Joséphine* par Mg^{r}. Jean-Joseph de Gergy, vicomte-archevêque de Sens, et Marie-Anne-Geneviève Fauré, épouse de messire Louis-Camille de Brunies, marquis de Larnange; enfin qu'elle a été bénite par Denis-Simon de Mauroy, chanoine de la collégiale, et fondue des fonds et deniers de la confrérie de la S^{te}.-Vierge. Le battant a été forgé et fourni par *Fouillet* père, le 3 avril 1803, l'ancien ayant été enlevé pendant la *Terreur*.

La cloche de la tour du sud, exécutée par les mêmes fondeurs, est infiniment plus petite et se nomme *Augustine.* L'inscription porte : *L'an 1735, j'ai été bénite par Dom Philippe Ogier, prêtre-prieur des chanoines réguliers de cette abbaye royale de Notre-Dame d'Hivernaux ; Jacobus et Ludovicus Gaudiveau conflaverunt me.* Cette cloche a été en effet accordée pour timbre de l'horloge de N.-D. de Melun en 1797, et provenait de l'abbaye d'Hiverneaux.

Maître Isaac-Etienne Montvoysin. — Architecte-entrepreneur, domicilié à Meaux. Dans un acte d'adjudication des réparations faites à la Ste.-Chapelle-du-Vivier-en-Brie, et à la maison du vicaire, en date du 1er. juin 1740, il est dit avoir reçu, conformément au devis et marché, passé entre lui et l'évêque de Meaux, d'une part, 368 livres 10 sous (12 août 1740), d'autre part, 737 livres (2 nov. 1740), et enfin après la réception des travaux, par le sieur Houdet, greffier au bailliage de Meaux, une dernière somme se montant à 368 livres 10 sous. Cet Etienne Montvoysin avait présenté pour caution à messieurs les chanoines du Vivier, *Louis Déon,* maître menuisier à Meaux.

Dans un second marché de réparations, passé en 1750, entre les chanoines et maître *Mansard, entrepreneur*, j'ai trouvé les noms suivants :

Dutourteau, — fondeur à Paris, reçoit la somme de 51 liv. pour avoir refondu la cloche.

Charon, — maître serrurier, pour réparations à ladite Sainte-Chapelle et à la maison du vicaire, et avoir ferré la cloche, 21 liv. 16 s.

Maître Mansard, — entrepreneur, pour la couverture d'ardoise à l'église, réparations au clocher, et avoir posé ladite cloche, 218 liv. 10 s.

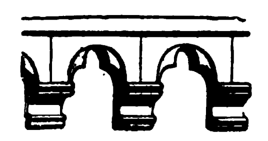
Fabelte, —peintre-verrier, pour réparations aux verrières, 122 liv. 14 s.

Malletot, — menuisier, pour une croisée et volets, 12 liv. 10 s.

Mallet, — recouvreur et masson, pour réparations, à la maison et aux murs du jardin, 91 liv. 1 s.

Berjot, — id., pour journée de *Limosins* et ouvrages divers, 14 liv. 10 s.

J'ai cru devoir ajouter aux autres les noms de ces derniers artistes, dont les travaux n'annoncent certainement pas une grande distinction ; mais il est bon néanmoins de recueillir le plus de documents possibles, même sur de simples ouvriers. Pierre Denys, qui n'est désigné que comme *maître serrurier*, n'est pas moins l'auteur de plusieurs œuvres très-remarquables. Il sera toujours temps, plus tard, de se resserrer dans de plus étroites limites.



INVENTAIRES (1)

DES

ORNEMENTS DE LA Ste-CHAPELLE-DU-VIVIER-EN-BRIE,

Présentés à la Société française, le 3 juillet 1846 ;

Par M. Emmanuel PATY,

Inspecteur des Monuments historiques de Seine-et-Marne.

I.

(9 Avril 1681).

Ce premier inventaire est antérieur à la réunion de cette Sainte-Chapelle à celle du bois de Vincennes ; voici ce qu'il porte :

« Deux grandes aubes l'une de point de Paris et l'autre de petit point d'Angleterre, garnye de leurs amis (*sic*).

« Neuf aubes de grosse toille blanche,garnye de leurs amis.

« Deux petites aubes de toille fort uusée.

« Trois grands aubes de toille fort uusée.

« Cinq n'apes d'autel et deux petittes quy sont sur les petits autels.

(1) Les anciens inventaires des églises offrent toujours beaucoup d'intérêt, la Société a recommandé à ses membres de les recueillir avec soin. Nous publions avec empressement l'inventaire que vient de nous transmettre M. Paty.

« Deux grandes n'apes ouuragée pour couurir le grand autel d'enhault et d'enbas. Auec un ouvrage pour couvrir la Viege (*sic*) et le crusifis, et le pavillon pour couurir les deux croix, l'une en hault et l'autre en bas, une de d'argent et l'aultre de cuivre auec son baston couvert d'argent et fleur de lys.

« Un deuant d'autel ouvragé.

« Deux grandes n'apes pour couvrir les deux autels d'en hault.

« Vingt deux petites serviettes (à essuier les mains); six petits sacqs à reserer le galise (*sic*), treize amis, dix-sept purificatoires, neuf corporeaux (commungs garnys de passement), huict sintures d'aubes, trois petittes n'apes à comunier, deux petittes n'apes fort uuzée à mettre soubs les burettes.

« Ung grand dais et ung petit dais de toille d'or pour reposer le Saint-Sacrement et ung pour aller à la procéssion.

« Quatre chandelliers de cuivre jaune.

« Deux aultres petits chandelliers qui sont dans la chapelle base (aussy de cuiure jaune), deux chandelliers d'estain sonnant, ung grand basin de cuiure jaune.

« Deux chandelliers, ung ensensoir dargent auec la navette dargent et la cuillere dargent.

« Une lampe dargent garnye de ses chesnettes et de son chappiteau dargent, deux burettes dargent, ung galise d'argent garny de sa patene, ung autre galise d'argent doré garny de sa patene, ung autre petit vesseau dargent à mettre le Saint-Sacrement, le Saint-Siboire dargent et la coupe dargent doré, une croix de cuivre dans la chapelle basse.

« Une fontaine d'estain à lauer les mains dans la sacristye et le basin aussy d'estin (*sic*).

« Quatre chappes vertes, ung deuant dautel, les deux rideaux, les deux pantes, deux chasubles, deux tunique garnye d'estolle et manipulles de damas vert.

« Quatre chappes rouge, un deuant dautel, deux rideaux,

leurs deux pantes, une chasuble, deux tuniques garnye de deux estolle et deux manipulle de damas rouge.

Quatre chappes de damas viollet auec les deux rideaux et le deuant dautel et les deux pantes, deux chasubles, deux tuniques garnies de tous leurs estolles et manipulles.

Deux chappes blanches de brocard à fleurs et fond blanc, le deuant dautel, les deux rideaux, les deux pantes, la bourse. le veoil (*sic*) et la palle tout de mesme estoffe, où sont les armes de Mre Stouppe avec la chasuble de mesme estoffe.

« Une chappe de damarts (*sic*) blanc, avec la chasuble, les deux tuniques garnye de leurs estolle et manipulle.

« Quatre chappes blanches fort uuzées, deux deuant dautel blanc, trois chappes noir, une chasuble de veloure noir et garnye de la bourse de veloure noir, deux tunicques de petittes serges noir, garnye d'estolles et manipulles.

« Ung deuant dautel noir et ung aūe grand pour couvrir l'autel, deux petits rideaux auec ung petit drap fort uuzé, sur le pulpitre et la chapelle basse; le drap des morts de veloure noir.

« *Item*, une lampe de cuiure jaune garnye de ses chesnettes et de son chappiteau.

« Une petite chasuble blanche à mettre à tous les jours, fort uuzéé, une petite chasuble violette de serge fort uuzéé.

« Deux missels à dire la messe à lusage de Paris, ung aultre misel à lusage de Rome, quatre gros liures antiphoniers, ung aultre gros livre graduel, ung gros breuviere à lusage de rome, deux processionaux auec trois aultres viels et ung rituel, tous liures déglise.

« Ung veoil de la Vierge à passement de point de France, deux aūres viels, ung ban (*sic*) de *tapisseau* à assoir ceux qui officies, ung pulpitre garny dun tapi vert qui est en la chapelle den hault, ung aūe pulpitre à dire l'espître garny dun tapi vert fort uuzé.

« Ung aultre pupitre fort uuzée qui est dans la chapelle base, un bahu pour reserrer les cruches d'huille, une table dans la sagristie (*sic*) garnye d'un tapi fort uuzé, ung petit miroir, deux grands bancs qui sont dans la sacristie, une table plaiante pour mettre les chasuble, un coffre, une grande armoire pour reserrer les ornements, une croix de bois qui est de léglise d'en bas, ung grand banc. »

Cet inventaire est signé :

« E. FAUVELET, trésorier ;

« CH. GUERINEAU, PELLETIER, F. BOULLANGER, L'HUILLIER, CHARLES DE MAZAYEST, chantre. »

(Arch. du royaume, L. 853, n° 10.)

II.

« Aujourd'hui 15 juillet 1694, Nous, Nicolas Héron, prestre, docteur en théologie de la faculté de Paris, conseiller, aumônier de feu la reine, trésorier de la Ste-Chapelle royalle du bois de Vincennes, en exécution des ordres du Roy portés par ses lettres patentes du mois de Mars dernier, registré au parlement le dix-neuf avril suivant, par lesquelles Sa Majesté ayant transféré et réuni le chappitre de la Ste-Chapelle royalle du Vivier-en-Brie, diocèse de Maux, au chappitre de la Ste-Chapelle royale du bois de Vincennes, diocèse de Paris, a réuni pareillement au dict chappitre de Vincennes, les fiefs, domaines, justices, censives, immunités, priuilèges et autres droits quelconques honorifiques et utiles, appartenant audict chappitre du Vivier.

Et en conséquence de l'acte capitulaire dudit chappitre de Vincennes, en date du deuxièmede ce mois, par lequel nous avons estez députés avec M. Charles Aubry, prestre-vicaire, pour aller au Vivier recevoir et rapporter la vraye croix, les reliques, l'argentrie, le linge, les ornements, les titres et

papiers dudict chappitre du Vivier. Laquelle vraye croix et lesquelles reliques, attendu le Respect qui leur est dû, et spécialement à la vraye croix, seront néanmoins apportéez et présentéez à MM. les Trésorier, Chanoines et Chappitre dudict Bois de Vincennes, par M. Estienne Fauvelet, prestre-docteur en Théologie, Conser. aumônier du Roy, abbé commentaire de N.-D.-de-Fontaine-le-Comte, cy devant Trésorier de ladicte Ste.-Chapelle-du-Vivier. En exécution de quoy nous nous sommes transportez au lieu du Vivier ou estant avec ledict Sr. Aubry, nous sommes entrez en ladicte Ste.-Chapelle, en présence dudidt Sr. abbé Fauvelet et de M. Marc Roger, prestre, cy-devant clerc et présentement chapelain, et avons trouvé:

— « Une grande Croix couverte de lames d'or, ornée de pierreries et de perles que l'on croit n'estre pas fines, et dont quelques-unes qui avoient esté cy-devant prises, nous ont été représentées, en laquelle est enchassée un morceau du bois de la vraye Croix, et au dos est escrit en lettres gothiques: « *Le Roy Charles fondateur de l'église du Vivier et qui fust fils du Roy Jehan, donna cette croix à ladte. Eglise, lan mil trois cent soixante et huit et y a du fu* (sic) *de la vraye croix de la Ste-Chapelle-du-Palais, et ne pourra estre allienec pour quelconque nécessité.* » La quelle Croix est posée sur un pied de vermeil émaillé de bleu, d'environ deux pieds de haut. *Item*, une grande Croix émaillée aux côtés de laquelle est l'image de la Vierge et celle de St.-Jean, deux petits anges au-dessus; plus haut était un reliquaire quarré qui en est dettaché, et au pied de ladte. croix sont deux grands anges dont l'un porte un reliquaire de St.-Thomas apostre, et de Ste.-Constance, et l'autre portoit un reliquaire qui nous a esté représenté, et dont le cristal est cassé. *Item*, une figure de vermeil de St.-René, portant un Reliquaire. *Item*, un Reliquaire quarré où est un os de St.-Sulpice, et deux Anges

aux costés dont l'un ne porte que le cristal d'un Reliquaire, et l'autre portoit un Reliquaire qui nous a esté représenté. *Item*, un grand Reliquaire garny de cristal en rond, félé en deux endroits. *Item*, un petit Reliquaire couvert d'une croix. *Item*, un autre petit Reliquaire de cristal en rond où est inscrit : *De oleo S*^tæ^ *Catharinæ*. *Item*, un coffret de diverses reliques. *Item*, un crucifix sur une plaque d'agatte. *Item*, un ancien calice de vermeil émaillé avec sa patène. *Item*, une image de la Vierge faite de Licorne. *Item*, une mître et une bourse de Cabinet. *Item*, un petit calice de vermeil avec sa patène. *Item*, un Ciboire d'argent. *Item*, un Soleil d'argent. *Item*, un encensoir avec la navette et la *cuiller* d'argent. *Item*, deux petits instruments de paix de vermeil. *Item*, deux burettes d'argent. *Item*, une petite lampe d'argent. *Item*, la croix de la procession avec son baston, le tout revêtu de lames d'argent. *Item*, une boiste d'argent pour les S^tes^.-Huilles. *Item*, une lampe de cuivre et un benistier. *Item*, un bassin, six grands chandeliers et deux petits de cuivre. *Item*, deux petits bassins et une fontaine d'étain. *Item*, deux missels, huit antiphonaires, un graduel, un rituel, le tout à l'ancien usage de Paris. *Item*, un missel romain et un livre où est notée la procession selon les quatre Evangélistes; un grand bréviaire romain et deux grands psautiers. *Item*, trois canons avec les Lavabo et l'Evangile de St.-Jean. *Item*, au grand autel, un tableau de l'Annonciation de la Vierge; dans la nef, deux tableaux, l'un de la Circoncision, l'autre de la Résurrection; dans la même nef, deux petits tableaux, un de l'Enfant-Jésus porté par sa mère, et l'autre de la Vierge; dans la sacristie, un crucifix de papier dans un quadre, un tableau de Notre-Seigneur et de la Vierge. *Item*, dans la basse chapelle, un tableau qui représente une descente de croix. *Item*, vingt-deux chappes, savoir 4 vertes, 4 rouges, 4 violettes, 3 noires et 7 blanches. *Item*, Douze tuniques

avec leurs étoles et manipules à l'exception d'un manipule de damas rouge, sçavoir : 2 tuniques vertes, 2 rouges, 2 violettes, 2 autres violettes très-passées, 2 noires et 2 blanches. *Item*, trois pavillons du St.-Sacrement, scavoir : 2 rouges et 1 blanc. *Item*, deux devant des petits autels, l'un de soye et l'autre de toile. *Item*, le grand dais du St.-Sacrement avec le chassis et les bâtons; le petit dais pour exposer le St.-Sacrement. *Item*, douze chasubles dont 4 violettes, 4 blanches, 2 vertes, 1 rouge et 1 noire. *Item*, un devant d'autel blanc à fleurs vertes avec deux rideaux et deux pentes; un devant d'autel de damas rouge; un blanc à fleurs de tapisserie et un autre blanc fort antique; un autre violet avec les rideaux et pentes et un vert. *Item*, un poëlle de velours noir; treize voiles de diverses couleurs; neuf bourses, autant de palles; deux robes de l'Image de la Vierge; deux tapis, l'un sur le lutrin et l'autre sur le pupitre; dix corporaux ; dix aubes, quatre ceintures ; quatre amicts ; neuf napes d'autel ; trois voiles de la Vierge qui est au dessus de l'autel ; dans le chœur un crucifix de bois ; un grand lutrin ; deux sièges de choristes ; un armoire de bois noir à quatre guischets ; une sonette ; un grand coffre ; quatre anges autour de l'autel, soutenus de quatre pilliers ; la fermeture du chœur avec un crucifix sur la porte à deux battants. *Item*, dans la nef, deux crucifix de bois noir ; un coffre à trois serrures ; un chandelier pour le cierge paschal. *Item*, une cloche dans le petit clocher ; trois cloches dans une tour, la plus petite des quelles est cassée. »

« Enfin divers parchemins concernant la terre et seigneurie du Vivier, les terres seigneuriales de Favières, d'Esconblay, de Villegenard, de Mirvaut et autres fiefs ; un livre escrit à la main sur du vaislain où sont les Epitres et les Evangiles, ensuite la fondation du Vivier ; deux copies collationnées et non signées de l'acte de *sept cents livres pari-*

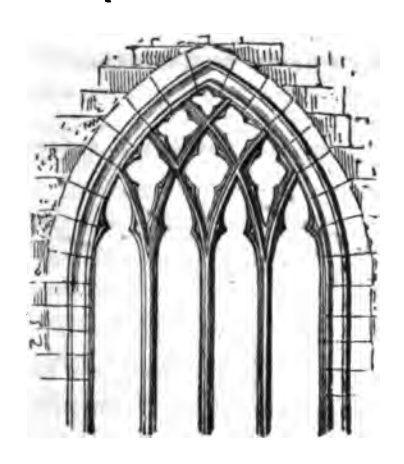
sis que Charles V a données en fond au chapitre du Vivier, au lieu des sept cents livres que le dict chapitre avait droit de prendre sur le domaine de Tourvant. »

L'inventaire est signé :

NICOLAS HÉRON, trésorier ;

CHARLES AUBRY, MARC ROGER.

Arch. du royaume, Liv. 852, n°. 12.



EXCURSIONS
ARCHÉOLOGIQUES
DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ;

Par M. TERNINCK.

(Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont.)

. . . .

L'année dernière ne m'a pas servi pour mes courses ; je n'ai pu visiter qu'un petit nombre de communes, et cependant j'y ai trouvé de précieux monuments. Sur une centaine de dessins que j'ai réunis de nos monuments, on peut compter une dixaine d'églises romanes, six à sept du XIIIe. siècle, et beaucoup du XVe. et XVIe. siècle ; les monuments gaulois, les croix de grès et les châteaux y ont aussi leur place, et j'espère que dans quelques années, si j'arrive en ville, et que j'aie le temps de mettre en ordre tous ces dessins, et les notices qui les accompagnent, j'aurai une collection intéressante pour notre pays.

Je vous envoie quelques-uns des dessins des fonts baptismaux que j'ai rencontrés dans le Pas-de-Calais, je n'y ai pas mis ceux de St.-Venant, ni ceux d'Hollengen, qui tous

deux ont été publiés dans la Société des Antiquaires de la Morinie.

Lacomté. Celui de Lacomté en pierres bleues, se trouve dans une église de l'arrondissement de St.-Pol. Cette église offre un mélange de parties de différents âges. La tour est romane; mais elle a été retouchée à plusieurs époques, et a perdu sa beauté. L'église appartient au XV[e]. siècle, mais ne présente rien de remarquable. Le chœur est enfin orné de boiseries du XVII[e]. siècle, assez riches du reste, et délicatement sculptées.

Eps. Ce monument qui paraît avoir servi de fonts baptismaux ou qui du moins pourrait en servir, est en pierre calcaire (carbonate de chaux). Il est incrusté, par l'un de ses côtés, dans le mur de l'église, et porte sur une colonne mince que je crois en grès. L'église dans laquelle il se trouve est très-curieuse : elle appartient au XV[e]. siècle. La tour surmontée d'une flèche octogone en pierre, est très-belle; des arcades simulées la couvrent partout. Les fenêtres sont garnies de meneaux et de roses élégantes, et sa flèche porte des feuilles roulées sur tous ses angles; la nef n'a qu'une voûte en planches, portées par des bouts de solives sculptés.

Tramecourt. Ces fonts en grès sont placés dans une église de l'arrondissement de St.-Pol, qui appartient au XVI[e]. siècle; elle a encore tous les caractères ogiviques, mais ne présente qu'un médiocre intérêt.

Vimy. Ce monument en grès, garni de dessins différents sur chacune de ses faces, se trouve dans une église dont la tour appartient au roman du XII[e]. siècle et porte sa corniche sur une série d'arcades soutenues par des têtes, des feuilles ou des billettes, et dont la nef est toute du XV[e]. siècle. Les ornements intérieurs datent du XVII[e]. siècle et sont assez beaux. Tout l'édifice et le village lui-même sont du reste très-curieux.

Imbry (arrondissement de Montreuil). Ces fonts ressemblent à ceux de Tramecourt, mais ils sont plus écrasés et moins riches. L'église d'Imbry est, de son côté, plus riche et plus curieuse; on remarque les fenêtres coupées sur la hauteur en quatre compartiments par de larges moulures en pierres portées par de petites arcades. Elle date du XVe. siècle.

Viel-Hesdin (arrondissement de Montreuil). Ce monument est sans doute un reste de l'ancienne église que possédait la ville d'Hesdin, détruite par Charles-Quint et rebâtie plus loin. Viel-Hesdin, qui s'est élevé sur des ruines, n'a guère conservé de son ancienne splendeur, que ce petit monument et quelques ruines du château. L'église date du XVIe. siècle, et n'offre aucun intérêt; les stalles et boiseries du chœur sont très-belles, mais portent les caractères du XVIIe. siècle.

La Buissière (arrondissement de Béthune). Ces fonts de la renaissance, en grès et richement sculptés, sont portés par les trois vertus théologales, avec leurs attributs, et présentent un grand intérêt, malgré l'imperfection des formes.

La tour de l'église semble romane et porte une flèche octogone en pierre, sans ornement. L'église est ogivale tertiaire; elle a conservé les meneaux et les roses de ses fenêtres: toutes ses voûtes sont en pierre coupées de filets et ornées d'élégants pendentifs, et on fait surtout remarquer l'élégance des voûtes et des culs-de-lampes du chœur.

CHRONIQUE.

Réunions de la Société française à Autun, à Châlons, à Lyon et à Marseille. — La Société française pour la conservation des monuments tiendra, à Autun, les 20, 21 et 22 août, des séances générales qui paraissent devoir être d'un haut intérêt: la Société Eduenne et les membres de la Société française, qui résident dans le département de Saône-et-Loire, ont fait aux archéologues du centre, un appel qui ne peut manquer d'être entendu. M. de Caumont dirigera l'enquête archéologique qui sera ouverte, le 20, sur les antiquités et la marche de l'art dans cette partie de la France. MM. de Cussy, de Lambron et plusieurs autres membres du conseil d'administration doivent se rendre à Autun; nous engageons tous les membres de la Société française qui ne sont pas trop éloignés, à assister à ces réunions.

Le 23 août doit avoir lieu, à Châlons, une séance archéologique à laquelle assisteront les membres de la Société française. Le 24 et le 25 des séances se tiendront à Lyon : MM. Commarmond, inspecteur divisionnaire, et Perey, inspecteur du Rhône, ont été chargés de convoquer les membres de cette division. Les séances coïncideront avec celles du Congrès des vignerons.

Enfin deux séances générales de la Société se tiendront à Marseille, pendant la quatorzième session du Congrès scientifique de France.

Institut des provinces de France. — L'institut des provinces de France tiendra à Marseille une séance publique pendant la session du Congrès. Une députation de trois membres de cette savante compagnie ira représenter l'Institut au Congrès scientifique italien qui se tient à Gênes, du 15 au 30 septembre.

Congrès scientifique de France. — C'est le 1er septembre que s'ouvre le Congrès de France à Marseille, pour être clos le 12; on annonce que les adhésions dépasseront, comme à Strasbourg et à Lyon, le chiffre de 1,200.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE. DIVISION DE BORDEAUX. *Procès-verbal de la séance tenue à Lanquais* (*Dordogne*), sous la présidence de M. Charles DESMOULINS, inspecteur divisionnaire.

Les membres de la Société française, soussignés, demeurant dans les départements de la Dordogne et de la Gironde, se sont réunis pendant la deuxième quinzaine de juin 1846, au château de Lanquais, arrondissement de Bergerac (Dordogne). Ont été présents : MM. *Charles Desmoulins*, inspecteur divisionnaire; *Alexis de Gourgue*, membre du Conseil-général d'administration ; *Félix de Verneilh*, de Nontron, et *Léo Drouyn*, de Bordeaux. Se sont joints aux membres susnommés : MM. *Jules de Verneilh*, de Nontron, et *Gustave Alaux*, architecte, de Bordeaux.

M. Félix de Verneilh a donné communication des démarches qu'il a faites pour tenter l'acquisition, au nom de la Société, de la jolie chapelle romane de Chancelade, acquisition dont la poursuite avait été autorisée conditionnellement par la Société dans sa séance du 17 avril dernier (à Orléans) : mais les prétentions des deux cultivateurs propriétaires de cette chapelle se sont trouvées tellement exorbitantes, en

égard à la valeur (très-réelle cependant) du monument, qu'il est impossible de donner suite à ce projet. M. Félix de Verneilh, en présentant les deux dessins de cette chapelle, faits par M. Jules de Verneilh, son frère, a annoncé qu'il les ferait suivre d'une notice descriptive, et ces documents seront publiés dans l'ouvrage que les soussignés préparent sur les monuments du Périgord.

MM. Drouyn et Desmoulins ont donné connaissance d'un travail descriptif et iconographique sur plusieurs monuments inédits ou incomplètement décrits de la ville de Bazas (Gironde) : ce mémoire va être adressé au conseil d'administration, avec demande d'insertion au *Bulletin monumental*.

M. de Gourgue a communiqué de volumineux recueils de notes historiques relatives à divers monuments du Périgord. Quelques autres communications de travaux en train d'exécution ont été faites par les autres membres présents.

Plusieurs excursions ont eu lieu, pendant cette quinzaine, dans la partie sud du département de la Dordogne. Les monuments dont l'étude, la description et les dessins ont été commencés, continués ou achevés pendant ce temps, sont les suivants :

Donjon et château de *Clérans* (XIIe., XIIIe., XVIe. siècles).

Eglise de *Cause-de-Clérans* (XIIe. siècle, avec coupole).

La *Tranche de Saumon* (pierre posée ou peulvan renversé).

Eglise de *St.-Front-de-Coulory* (XIIe., XIIIe., XVIe. siècles).

Forge antique de *St.-Front-de-Coulory*.

Château de *Lanquais* (XVIe. siècle, gothique et renaissance).

Beaumont (XIIIe., XIVe., XVIe. siècles), plan et fortifications de la ville, maisons, église.

Belpech près Beaumont (église romane).

Dolmen (allée couverte) de *Blanc*, près Beaumont.

Montpazier (XIIIe., XIV, XVe. et XVIe. siècles, gothique et renaissance), plan et fortifications de la ville, maisons, église.

Château de *Biron* (du XIIe. au XVIe. siècle), donjon roman; trois corps de châteaux des XVe. et XVIe. siècles; château du XVIIIe. siècle; chapelle et église paroissiale, tombeaux, St.-Sépulchre de la renaissance: le tout renfermé dans la même enceinte.

Tombelle de *Biron.*

Eglise ci-devant paroissiale de *Notre-Dame-de-Biron* (XIIe. siècle), à coupole, avec deux autels romans à arcatures cintrées avec tores coupés et chaussetrapes, brièvement signalés par M. Calvet, dans sa *Promenade en Périgord.*

Abbaye de *Cadouin* (du XIIe. au XVIe. siècle), église, bâtiments de l'abbaye, cloître, fresque du sanctuaire. Le plan architectonique, avec coupe et élévation, a été fait par M. Gustave Alaux, et il en sera donné une réduction dans l'ouvrage des soussignés.

Montferrant, donjon roman, château ogival, oratoire du XVIe. siècle, dans une maison particulière.

Molières (XIIIe., XIVe. siècle), plan de la ville, château, donjon.

St.-Avit-Sénieur (XIe., XIIe., XIVe., XVIe. siècles), église, justice *inter leones*, inscriptions, bâtiments de la collégiale, cloître.

L'inspecteur divisionnaire, de concert avec le vénérable curé de St.-Avit, a pris des mesures pour garantir et con-

server l'inscription extérieure de 1525 (constatant la reconstruction d'un des énormes piliers de l'église), laquelle est exposée partiellement à des dégradations causées par les pluies. L'inscription de 1117 (consécration d'un autel), badigeonnée d'un simple lait de chaux, est en sûreté. Une autre inscription du même genre, de 1142, indiquée par M. le Curé sous le crépi du sanctuaire, a été dégagée. Le crépi sera réparé tout autour de l'inscription qui restera à découvert. Les frais bien minimes nécessités par ces deux réparations seront acquittés sur les fonds alloués par le Conseil d'administration à la division du S.-O. Les deux autels, dont les inscriptions du XII°. siècle constatent la consécration, ont été détruits dans les guerres de religion, lorsque les Huguenots firent sauter une partie du sanctuaire au moyen d'une galerie de mine poussée sous l'église.

Château de *Bannes* (XVI°. siècle).

Lieu de fabrication de couteaux en silex dans la commune de *Varennes* près Lanquais.

Les dessins rapportés de ces excursions par MM. Drouyn et de Verneilh fourniront la matière d'environ 20 planches in-4°., sans compter les plans et détails, tant pour l'ouvrage général que les soussignés préparent sur les monuments du Périgord, que pour la publication spéciale de M. Félix de Verneilh, relative aux villes fortifiées, fondées au moyen-âge dans les provinces du sud-ouest.

(*Suivent les signatures.*)

Société archéologique établie à Limoges. En décembre 1845, une Société archéologique s'est formée à Limoges; elle vient de publier une première livraison de mémoires, dans laquelle nous trouvons un article intéressant de M. l'abbé Texier sur l'étude de l'art limousin. M. Texier indique comme travaux à entreprendre par la Société :

1°. L'histoire des artistes qui, dans les diverses divisions de la technique, ont honoré notre province par une pratique habile; réunir les faits de leur vie; établir les conditions de leur existence matérielle et de leur développement artistique; quant à leur exécution, remonter à l'origine des traditions de notre esthétique, en rechercher la filiation, le développement; déterminer les caractères originaux de notre art et ses emprunts à l'art étranger; enfin rechercher l'origine des grandes conquêtes de l'art moderne, et notamment de la peinture sur verre, sœur de la peinture en émail;

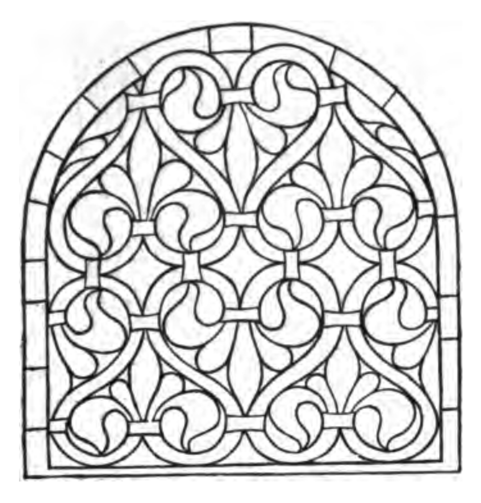
2°. Réunir les éléments matériels d'une histoire de l'art limousin par les monuments, et des modèles propres à inspirer nos artistes.

Plus loin, en parlant de l'orfévrerie émaillée, M. Texier annonce que les comptes rendus par les exécuteurs testamentaires de Gautier de Merton, évêque de Rochester, font connaître maître Jean de Limoges, qui vint en Angleterre à cette époque pour diriger la mise en place d'une tombe émaillée exécutée par lui. Voici la traduction du texte latin :

« Ils comptent quarante livres cinq sols donnés à maître Jean de Limoges pour la tombe dudit évêque de Rochester, à savoir pour l'exécution et le transport de Limoges à Rochester; et quarante sols huit deniers à un des exécuteurs pour son voyage à Limoges, dans le but de pourvoir à l'exécution de ladite tombe; et dix sols sept deniers à un garçon pour son voyage à Limoges, aux fins de chercher le tombeau exécuté, et de le diriger vers Rochester avec le maître susdit; et vingt-deux livres pour les matériaux et sept marcs pour les ferrures et le charroi de Londres à Rochester et les autres préparatifs. » (THORPE, *Custumale Roffense*, p. 193.)

Passant de l'émail à la peinture sur verre qui offrira, en Limousin, de très-nombreux objets d'étude, l'auteur s'exprime ainsi :

Si l'on compare les vitraux du XIIe. siècle avec les émaux du même temps, on s'aperçoit bientôt de l'identité d'exécution. Les vitraux sont composés de pièces de verre colorées en table et réunies par un réseau de plomb : chaque teinte plate sans modelé occupe un fragment limité par cette barrière métallique. Les émaux sont formés semblablement de teintes plates en verre coloré, réunies ou juxta-posées sur un excipient de cuivre, d'argent ou d'or, par un réseau métallique. De part et d'autre, un trait de métal dessine les contours, et limite les teintes diverses. Séparez l'émail incrusté de son fond de métal, vous aurez une verrière en couleur ; ajustez votre vitrail sur un excipient de cuivre, vous aurez un émail incrusté. Il y a donc identité de procédés.



VITRAIL DE 1141 PROVENANT DE L'ABBAYE DE BONLIEU.

Les plus anciens vitraux à dates connues sont conservés à Saint-Denis ; ils consistent dans deux verrières placées dans cette abbaye, par l'abbé Suger, avant 1150. Or, j'ai découvert, au fond de la Creuse, dit M. Texier, dans l'abbaye de Bonlieu, un vitrail qui est manifestement contemporain de la consécration de cette abbaye, en 1141. Le verre est inégal, gondolé, soufflé et non coulé ; la soude surabonde dans sa composition. Les pièces de verre ont de petites dimensions ; elles ont été cassées à l'égrissoir, et non coupées à la pointe de diamant ; le plomb qui les réunit est façonné au rabot, et non filé au laminoir. J'ajoute que le dessin du vitrail de style roman, se trouve dans les monuments de cette époque, et notamment dans une peinture datée de 1135. Inutile



PEINTURE DE 1135.

d'ajouter que la surface du verre a été corrodée, irrisée, per-

forée de trous profonds par l'influence atmosphérique. Devant tous ces témoignages, il n'est pas permis d'hésiter ; nous voilà donc en possession du plus ancien vitrail de France.

Société archéologique de la Charente. — Une société archéologique a été fondée pour le département de la Charente, elle publie de temps à autre le compte-rendu de ses séances : M. Eusèbe Castaigne en est le secrétaire général. M. Castaigne a été, pendant plusieurs années, inspecteur des monuments de la Charente pour la Société française, il donna ensuite sa démission. Nous le voyons avec plaisir reprendre des études auxquelles il s'est livré avec beaucoup de succès, et les premiers comptes-rendus des travaux de la Société donnent une idée très-favorable de la direction qui leur est imprimée.

Le département de la Charente est exploré dans tous ses détails par plusieurs antiquaires, notamment par M. l'abbé Michon, inspecteur de la Société française, dont les éloquentes prédications ont produit dernièrement, à Bordeaux, une si grande sensation. Nous rendrons compte de la statistique monumentale de la Charente, de M. Michon, quand elle sera terminée, ce qui ne peut beaucoup tarder. M. Michon annonçait dernièrement à la Société archéologique d'Angoulême, que les campagnes de la Charente étaient beaucoup plus riches en monuments qu'on ne l'avait d'abord pensé. Cela ne nous surprend pas du tout. Il y a toujours quelque chose d'intéressant et de monumental dans les contrées qui ont des matériaux faciles à tailler, c'est un principe que j'ai professé il y a long-temps et auquel je ne

connais pas encore d'exception absolue. Or, le département de la Charente renferme d'abondantes carrières de pierres calcaires faciles à tailler, qui ont pu être employées à la confection des édifices.

Le type roman du Poitou que j'ai désigné sous le nom de *Pictavo-roman*, domine au XIIe. siècle dans beaucoup d'édifices de la Charente. Toutefois, il y a peut-être plus de rapport entre l'architecture de la Charente et celle de la Saintonge qu'avec celle de la Vienne. Nous avons été frappés de la similitude de formes que présente un fanal de cimetière figuré par M. l'abbé Michon, que nous reproduisons ici, avec celui de Fenioux signalé par MM. Lesson et Moreau, et que j'ai donné dans l'atlas de mon Cours d'antiquités (pl. 97). Ce fanal, l'un des plus beaux que nous possédions, est comme celui de Fenioux, orné de colonnettes engagées dans le pourtour de la colonne et porte un couronnement à peu près pareil. Tous ces faits et bien d'autres sur lesquels nous reviendrons quand nous examinerons l'ouvrage de M. Michon, sont à noter pour la géographie monumentale de la France.

DE CAUMONT.

Bibliographie provinciale. *Principales publications faites dans le département de Seine-et-Marne* depuis 1830 :

Essais historiques et statistiques sur le département de Seine-et-Marne, par L. Michelin. 3 vol. in-8°.

Notice sur l'ancienne collégiale de Champeaux, par A. Taillandier. In-8°.

Statistique du département de Seine-et-Marne, par E. Dubarle. 1 vol. in-8°., carte.

La Forêt de Fontainebleau, poëme en 4 chants, par J.-B. Alexis Durand, *menuisier*. 1 vol. in-8°.

Notice sur l'origine, l'histoire et la situation actuelle du château de Fontainebleau, par M. Fontaine, architecte du Roi.

Notice historique et descriptive de la cathédrale de Meaux, par Mgr. Allou. 1 vol. in-8°.

Pélerinage au St.-Sépulcre d'Allemagne, sur la montagne de Montjé, par J.-B.-Victor Offroy. Petit in-12.

Histoire de Provins par Félix Bourquelot. 2 volumes in-8°.

Cantique latin à la gloire d'Anne Musnier, de Provins, héroïne du XIIe. siècle, par Félix Bourquelot. (Extrait de la biblioth. de l'Ecole des chartes).

Notice historique et archéologique sur le prieuré de St.-Loup-de-Naud, par le même. In-8°. de 28 pages.

Notice historique et archéologique sur le prieuré de Voulton, près de Provins, par le même. (Extrait de la biblioth. de l'Ecole des chartes.)

Essai d'une description géologique du département de Seine-et-Marne, par M. de Sénarmont, ingénieur des mines. 1 vol. in-8°., 232 p.

Notice sur la ville de Coulommiers, et monographie du prieuré de Ste.-Foy, de cette même ville, par Emmanuel

Paty, inspecteur des monuments historiques de Seine-et-Marne, in-8°. (Extrait du Bulletin monumental, tome IX).

Le château royal du Vivier en Brie et sa sainte chapelle, par Emmanuel Paty. (Extrait du Bulletin monumental, tome XI).

Etudes historiques sur la villa royale de Chelles, par le même. 1845, in-4°.

Histoire et archéologie des Monastères de Seine-et-Marne, par le même. 1846, in-4°.

Recherches sur une Sépulture récemment découverte dans l'église Notre-Dame de Melun, par Eugène Grésy, correspondant du Comité historique des Arts et Monuments, 1 vol. in-8°. Planches.

Note sur les tombeaux et les cryptes de Jouarre, par M. de Caumont. In-8°., de 16 pages.

Manuel d'archéologie religieuse, civile et militaire, par J. Oudin. 1 vol. in-8°., 2e. édit., 1845 (1).

Histoire de la ville de Dammartin et coup-d'œil sur les environs, par J.-B.-Victor Offroy. Petit in-12.

Histoire de Melun, depuis son origine jusqu'à nos jours, par H. J. Nicolet.

Histoire et description de N.-D. de Melun, par Bernard de La Fortelle. 1 vol. in-4°.

Monographie de l'Eglise de Montereau-faut-Yonne, par Alex. Teste-d'Ouet (Bulletin arc. t. II).

Histoire de Provins, par M. Opoix. Un vol. in-8°., 2e. édit., 1846.

(1) Cet ouvrage est copié presque tout entier dans le Cours d'antiquités de M. de Caumont et dans quelques autres publications archéologiques.

(Note du Comité de rédaction).

Notice sur Gargantua, par F. Bourquelot. In-8°. de 24 pages.

Notice historique et descriptive sur la résidence royale de Fontainebleau, par E. Jamin. 1 vol. in-8°., 284 pages, 2°. édit., 1839.

Emmanuel Paty.

Dictionnaire des abréviations latines et françaises, usitées dans les inscriptions.., les manuscrits et les chartes du moyen-âge, etc.; par L. Alph. Chassant, *bibliothécaire à Evreux, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques et l'épigraphie latine, etc.* Evreux. 1846.

Voici un nouvel ouvrage d'un membre de la Société française profondément versé dans la science des antiques écritures, et auteur d'une *Paléographie des chartes et des Manuscrits*, deux fois imprimée (en 1835 et en 1839), et favorablement accueillie. Un tel dictionnaire manquait dans la librairie paléographique, réduite sur ce point au *Lexicon* de Walther, publié en Allemagne dans le siècle dernier, et aux listes d'abréviations données dans les in-folios peu portatifs des Bénédictins, qui proclamaient eux-mêmes la nécessité d'un dictionnaire complet et portatif comme celui-ci.

Au lieu de tenter une analyse de ce livre, nous citerons plutôt un fragment du compte-rendu qu'en donnait dans le *Courrier de l'Eure*, l'un des inspecteurs de la Société française, M. S. de Saint-Germain :

« Le Dictionnaire des Abréviations latines et françaises se « divise nécessairement en différentes parties. Ce sont « d'abord les abréviations ordinaires et simples, plus géné- « ralement usitées. Chaque lettre y est précédée de toutes « les formes qu'on lui a données à l'époque romaine et

« dans le moyen-âge. Cette catégorie est la portion capitale
« du Dictionnaire ; elle comprend quatre-vingt-seize pages,
« et près de cinq mille abréviations. Viennent ensuite les
« abréviations par signe initial, les abréviations numérales,
« les signes particuliers, les lettres conjointes ou mono-
« grammatiques, les signes abréviatifs, les petites lettres su-
« périeures abréviatives, suivies de quelques exemples, les
« sigles romains usités dans les épitaphes chrétiennes an-
« térieures au VIIe. siècle ; enfin une table alphabétique de
« mots latins d'une orthographe ancienne ou barbare, ex-
« pliqués pour aider à l'interprétation des textes obscurcis
« par ces mots ou leurs abréviations. Ce simple coup-d'œil,
« rapidement jeté sur l'ensemble de l'ouvrage ne peut
« suffire pour le faire apprécier à son mérite, mais il peut
« donner une idée de la patience et de l'érudition de l'au-
« teur qui a consacré à cet opuscule plusieurs années de sa
« vie, qui s'est fatigué la vue par l'exécution graphique des
« planches du Dictionnaire. Ne confiant à personne le soin
« de les lithographier, M. Chassant a promené lui-même
« sur la pierre sa plume fine et délicate, il s'est condamné
« au travail d'un ouvrier, puisque la plus petite erreur de
« dessin eût pu devenir préjudiciable à son œuvre. Il existe
« tant de variantes sur une même lettre, que la moindre
« altération d'un signe, ou une augmentation quelconque
« pouvait détruire l'autorité des exemples. Je me plais à le
« répéter avec le judicieux auteur du prospectus : L'exécu-
« tion matérielle des planches peut rivaliser avec la science
« qui en a réuni les matériaux. »

Ce volume, d'un format très-portatif (l'élégant in-12 anglais), et dont quelques parties seulement ont pu être imprimées en caractères typographiques, est destiné à suivre les archéologues dans les bibliothèques et les archives, et à devenir leur *vade-mecum* pour l'interprétation des inscriptions abrégées et obscures. Raymond BORDEAUX.

Découverte faite au Pouldnc. — Mai 1846. En creusant près d'une chapelle dédiée à saint Julien, qui est située au Pouldue, près l'embouchure de la rivière de Quimperlé (Finistère), on a rencontré à un m. environ de profondeur, un sarcophage en plomb ayant un m. 77 c. de long, sur 65 c. de largeur et 39 c. de hauteur. Ce sarcophage diffère par sa forme des châsses ordinaires plus étroites à l'un de leurs bouts qu'à l'autre ; c'est un vrai parallélipipède.

D'après les renseignements recueillis des personnes présentes à l'ouverture du cercueil, le corps posé sur le dos avait la tête tournée vers l'orient. Les ossements, auxquels manquait la colonne vertébrale ont semblé, à M. le docteur Provost, médecin au Pouldue, avoir dû appartenir à un homme âgé.

Les objets trouvés dans le sarcophage sont :

1°. Une espèce de bouteille ou flacon de verre uni blanc et mince, ayant un ventre de 15 centimètres de diamètre, sur 12 de hauteur, surmonté d'un col allongé cylindrique étroit, de 8 centimètres de hauteur, sur un diamètre de 3 centimètres.

La partie inférieure de ce flacon contient une couche épaisse composée d'un mélange de sables, de cendres et de fragments d'ossements qui, suivant toute apparence, aura pénétré par les joints mal fermés du cercueil dont la partie supérieure s'était affaissée.

2°. Une fiole en verre, appelée lacrymatoire, contenant aussi un petit dépôt de terre noire.

3°. Les débris de deux vases ou fioles, également en verre blanc et mince, irisé, à gouleau droit et cylindrique, ornés d'anses canelées, d'une forme élégante. Ces vases avaient été brisés par la dépression du cercueil.

4°. Une petite boîte ayant douze centimètres de long sur huit de large, où la pièce du fond (la seule qui fût intacte) est un

gris verdâtre. Les côtés et le dessus dont on ne trouve que des débris, étaient en cuivre.

5°. Un style à écrire qui était placé dans la boîte.

6°. Deux monnaies romaines de Constantin en petit bronze, dont l'une mieux conservée montrait l'empereur debout, en habit militaire, tenant un globe de la main droite et un sceptre de l'autre. On lit au droit *Constantinus*, au revers *Consul pp.* Ce serait une monnaie de Constantin Ier. L'autre pièce laisse seulement lire *Constantinus.*

La boîte, la petite fiole et l'une des pièces de monnaie étaient à la droite du squelette. Les deux fioles brisées et la grande bouteille contenant des débris d'ossements, étaient à sa gauche. La seconde pièce de monnaie s'est trouvée parmi les terres introduites dans le cercueil; on n'a pas constaté sa position.

Ce sarcophage, ainsi qu'on l'a remarqué dans des monuments analogues, présentaient à sa partie inférieure un trou qui avait été plus tard grossièrement bouché.

CH. DE BLOIS.

Séance de l'Institut des provinces de France, à Metz. — L'Institut des provinces a tenu une séance à Metz, pendant la XIVe. session du Congrès archéologique de France : après avoir appelé au bureau les présidents et secrétaires des académies et sociétés savantes de la Moselle et de la Meurthe, M. de Caumont a esquissé le programme des travaux que l'Institut a recommandé aux diverses sociétés savantes du royaume; ces travaux ont été reconnus comme fort utiles au point de vue de la contrée où l'Institut tenait sa séance. M. de Caumont a principalement recommandé, comme pouvant être immédiatement exécutées, la statistique agricole et la carte agronomique du département de la Moselle. Ce département qui est parfaitement exploré, qui renferme des

géologues, des botanistes et des agronomes, pourrait d'ici à quelques mois posséder une carte agronomique si MM. Simon, Fournel et quelques autres savants voulaient s'en occuper.

Après de nombreux renseignements donnés sur la manière dont on doit dresser les cartes agronomiques, et une discussion dans laquelle MM. de Caumont, Fournel, Blanc; MM. les présidents du comice agricole, de l'académie et de la Société d'histoire naturelle ont été entendus; MM. Fournel et Simon ont annoncé qu'ils s'entendraient avec leurs confrères pour la rédaction de la carte agronomique de la Moselle. M. Fournel qui tenait la plume comme secrétaire et qui a rédigé un procès-verbal de cette séance, a donné les détails les plus intéressants sur la distribution géographique des plantes de prairies dans le département de la Moselle et sur l'influence exercée sur cette distribution par la nature géologique du sol.

Savants de province élevés à la Pairie. — Ont été nommés Pairs de France : M. le comte DU MONCEL, membre du conseil général administratif de l'Association Normande. — M. le comte de MAGNONCOURT, membre de la Société française pour la conservation des monuments, président de la 2e. section du Congrès scientifique de France (8e. session).

Nouvelles décorations accordées à des savants de province. — Ont été nommés : *Officier* de la légion d'honneur : M. le baron DE CONTENCIN, inspecteur de la Société française pour le département du Nord.

Chevaliers du même ordre : — LOUIS PARIS, inspecteur de la Société française pour le département de la Marne, l'un des secrétaires-généraux de la 13e. session du Congrès scientifique de France.

De Lalo, inspecteur de la Société française pour le département du Cantal.

De la Villegille, membre du conseil de la Société française, à Paris.

Hepp, membre de l'Institut des provinces de France, à Strasbourg.

De la Villemarqué, membre de l'Association bretonne.

Brizieux, membre de la même compagnie.

Nouveau Programme d'un Liturgiste. — M. Joseph Bard vient de publier, sous ce titre, une brochure dans laquelle il s'élève contre la musique religieuse, la liturgie de Paris, les cantiques en langue vulgaire chantés pendant les offices, dans certaines églises, avec une énergie qui n'étonnera point ceux qui connaissent les ouvrages de ce réformiste (1).

Musique religieuse. — M. Bard, qui a pris tant à cœur la réforme de la musique religieuse, vient d'écrire à M. de Caumont, directeur de la Société française, une lettre dont nous allons reproduire quelques passages :

« Permettez-moi, dit M. Bard, d'associer mes humbles accents à la voix éloquente que M. de Saint-Germain fait entendre dans le volume XIIe., n°. 3, du *Bulletin monumental.* La question de la musique religieuse est décidément devenue flagrante. La *Voix de la vérité* et la Revue musicale, dirigée par M. Danjou, à Paris, la Gazette de Lyon et l'Espérance, de Nancy, constatent chaque jour cette tendance des esprits sérieux vers les réformes que réclame notre chant ecclésiastique, défiguré par la musique.

« Oui, Monsieur, je le crois fermement, il est-temps

(1) Lyon, Chambet fils, libraire.

d'en finir avec les orchestres, les motets, la musique vocale et instrumentale, les ménétriers dans les églises, et de revenir à la digne et grave mélopée chrétienne, aux saines traditions du plain-chant. Il est temps de comprendre que les plus riches accords, les plus savantes combinaisons d'Allegri et de Palestrina lui-même, ce seul roi de la musique religieuse, même rendus avec la perfection romaine, ne valent, ni pour la foi, ni pour le cœur, les accents moins compliqués et plus populaires du chant grégorien. Plus de musique soi disant religieuse, plus de gammes chrômatiques au lieu de prières, dans les églises, c'est le cri de tous les évêques, de tous les liturgistes intelligents, de tous les fidèles qui jugent avec leur cœur et non point avec leurs sens. Le meilleur moyen de réformer la musique d'église, le seul sage, le seul urgent, c'est de la supprimer. La musique trouble la véritable piété; elle suspend et brise l'action du sacrificateur et la prière de tous; elle ne dit rien à l'âme du peuple; elle le martyrise par la répétition forcée des mêmes mots; elle fait obstacle à cette effusion, cet élan, cette explosion du chant populaire qui ne peut se mêler à des accents qu'il ne connaît pas.

« Il faut bien se rappeler que la musique religieuse la plus belle, la plus grave et la mieux exécutée, est toujours un malheur. Qualifiez la musique prise au hasard, œuvre du caprice individuel d'un laïque à demi-incrédule, qui s'est fouetté le sang pour paraître religieux, et rendue d'une manière burlesque, et dites-moi si elle n'est pas un SCANDALE.

« Le plain-chant est seul universel, traditionnel et populaire. Avec lui, on se retrouve parmi ses frères au milieu de toutes les nationalités; avec lui, l'assemblée des fidèles est une, elle ne se fractionne point en deux peuples, le peuple muet et écoutant des fidèles, et le peuple agissant des musiciens. Oh! point de scission, point de division, point de

catégories dans la grande famille chrétienne réunie dans le temple, point de rôles différents; mais une seule pensée, un seul but, une seule voix. S'il n'y avait là-dedans qu'une question de goût et d'oreilles, on pourrait la traiter avec une froide modération; mais c'est d'une question de foi qu'il s'agit sous l'enveloppe d'une question d'art.

« En supprimant le plain-chant, on supprime la prière; en supprimant celle-ci, on comprime le culte, et cette compression entraîne celle de la foi. Le plain-chant seul, rappelé à son grave caractère, à ses intonations, à ses véritables intonations, doit retentir dans nos temples. C'est le seul chant fait dans l'église, par l'église et pour l'église. Pour peu que l'on continue à lui substituer la musique, toute trace de chant grégorien aura bientôt disparu; il sera tout-à-fait oublié des masses, et l'église n'aura plus d'accents à elle, qu'elle puisse avouer et qui distinguent sa voix des voix vulgaires.

« Au reste, tout vient d'être dit sur cette grave matière, par Mg^r. Parisis. Grâce aux soins austères, aux éloquentes paroles de ce prélat, l'antique cité de Langres est, depuis quelques temps, devenue la boussole liturgique française, comme Rome est la boussole apostolique et canonique de l'univers.

« Rassurons-nous sur les destinées liturgiques de la France. Il se fait, sur ces matières, un grand mouvement; il se prépare un grand travail d'idées. La liturgie est prête à entrer dans le domaine public, comme s'y est introduite l'archéologie sacrée elle-même, dont je semais le germe dès l'année 1828, dans la province ecclésiastique de Lyon.

Joseph Bard.

Statue couchée pour le tombeau de M. l'abbé Jamet, par M. Douin. — Au commencement de ce mois (juillet 1846),

une œuvre de sculpture importante était exposée dans la salle des concerts, à l'Hôtel-de-Ville de Caen. C'était la statue, grande comme nature, d'un prêtre en vêtements sacerdotaux, couché sur un lit funèbre. Le développement du crâne de ce vieillard, l'énergique saillie de ses tempes, annoncent un homme à volonté ferme et persévérante, dont la vie a été remplie par les travaux de l'intelligence. C'est qu'en effet cette statue était celle de l'organisateur du monastère contemporain le plus considérable du diocèse de Bayeux, l'image ressemblante de l'abbé Jamet, supérieur de la communauté du Bon-Sauveur de Caen, vaste établissement, où les victimes des maladies mentales reçoivent la guérison, ou du moins, des soulagements précieux. L'abbé Jamet, traducteur de quelques ouvrages Italiens, Espagnols et Portugais, investi des fonctions de recteur de l'Académie de Caen, sut trouver le temps d'être encore le rival de l'abbé de Lépée, dans l'éducation des sourds-muets. Sa statue, destinée à orner le tombeau où il repose, dans une chapelle du couvent du Bon-Sauveur, est l'œuvre de M. Douin, sculpteur à Caen, et membre du conseil de la Société française. Elle se distingue par la vérité des détails et par l'effet saisissant que produit son ensemble. Si on est frappé de l'exactitude des ornements sacerdotaux, de la souplesse des guipures et des dentelles de l'aube, l'aspect général de cette sculpture satisfait pourtant encore plus que les détails, car on sent que l'auteur a pris la nature sur le fait. C'est vraiment comme cela que l'abbé Jamet devait être exposé sur son lit de parade : ses mains jointes et légèrement soulevées, sont bien raidies par la mort; on voit qu'elles ont été placées ainsi, alors que la chaleur vitale était déjà dissipée.

M. Douin s'est ici montré véritablement artiste, il est sorti de l'ornière et des traditions qui enfantent tant de froides sculptures. Au lieu de recourir à des costumes de

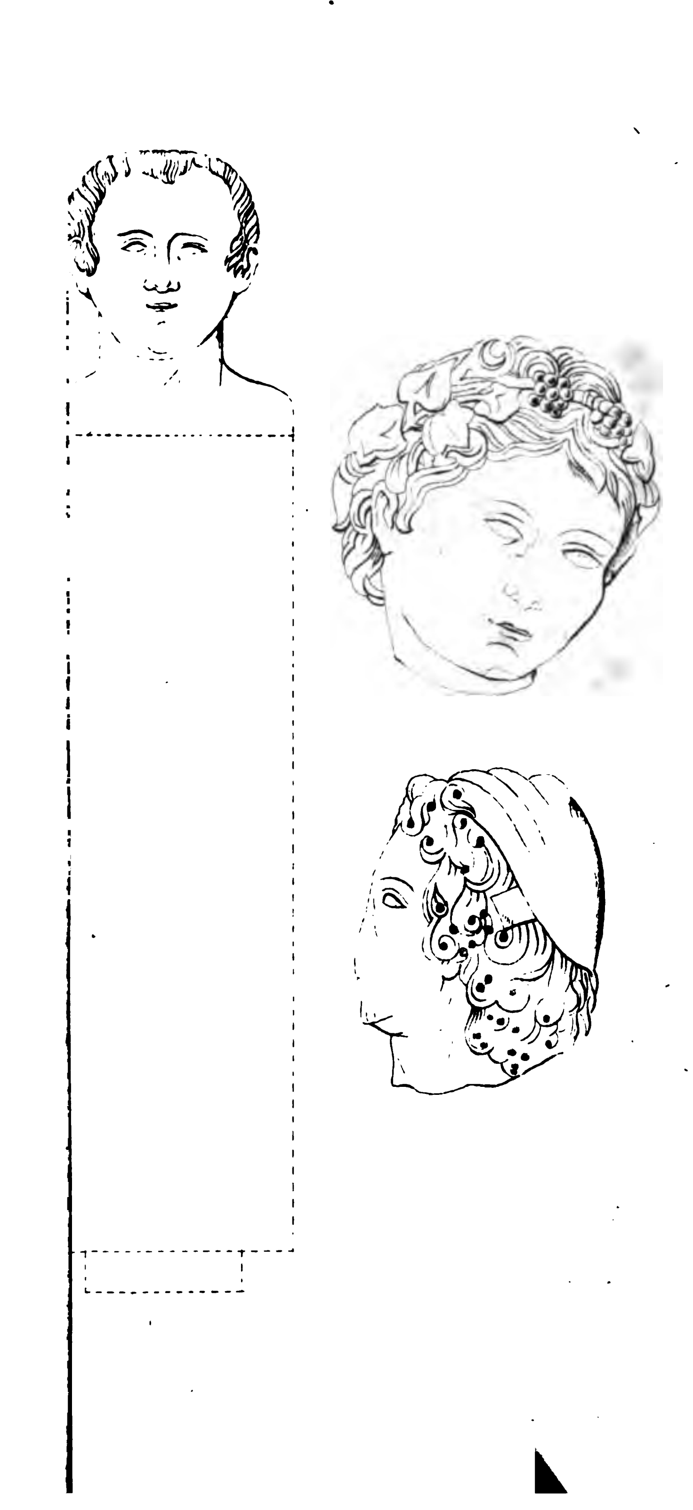
convention, prétendus plus artistiques, d'imaginer des poses dramatiques et forcées, de fourrer partout, sans discernement et par système, du nu et de l'antique, d'aller chercher des allégories ridicules, il a tout bonnement et naïvement sculpté l'abbé Jamet, revêtu des ornements qu'il avait portés, et il a produit une œuvre estimable que les masses comprendront, et qui donnera une idée fidèle de ce que l'artiste a voulu représenter.

M. Douin, en revenant au système des anciens sculpteurs, par l'emploi des figures couchées pour les tombeaux, a donné un bon exemple à suivre. L'image de l'abbé Jamet, quoiqu'exécutée dans le style moderne, rappelle néanmoins les vieilles sculptures d'autrefois : « Ces statues si graves, « si pieuses, si touchantes, empreintes de la placidité du « trépas chrétien, la tête soutenue par de petits anges, qui « semblent avoir recueilli le dernier soupir (1). » — Une foule compacte a dû attester à l'auteur, pendant les douze jours qu'a duré cette exhibition, l'intérêt que la population caennaise, assez indifférente d'ordinaire pour la sculpture, prenait à cette statue et à celui qui en est le héros. — M. Douin, dont l'œuvre est véritablement monumentale, a eu le succès de la popularité.

Raymond BORDEAUX.

Nouvelle découverte à St.-Vigor, près Bayeux. — Mardi 14 juillet, on vint me prévenir que l'on avait découvert un cercueil de pierre avec de l'écriture, dans la carrière à sable de St.-Vigor, je me transportai de suite sur le lieu. Un sarcophage en calcaire de Caen, dont le vide était de 1 m.

(1) Ces paroles sont du comte de Montalembert, dans l'introduction de sa suave histoire de Sainte-Elisabeth.



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

26 cent., avait été pratiqué pour une jeune personne de 8 à 10 ans, dans un monument romain dont l'inscription se retrouvait dans la partie opposée. Cette inscription devait être composée, dans l'origine, de treize lignes d'écriture : la première a été sciée lorsque la pierre a été raccourcie pour la faire servir à sa nouvelle destination ; cinq autres ont été effacées avec intention et d'une manière intelligente, car leur suppression n'empêche pas la lecture. Les sept lignes qui restent sont parfaitement conservées, en voici la traduction :

A CONSTANTIN,
PIEUX, HEUREUX, INVAINCU,
AUGUSTE,
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
FILS DU DIVIN
CONSTANCE, AUGUSTE,
PIEUX.

« Ce monument appartient donc à Constantin-le-Grand, fils de Constance Chlore, puisqu'il lui est consacré ; mais est-ce à des raisons politiques ou religieuses que l'on doit la suppression des cinq lignes intermédiaires, c'est ce qui reste à décider ? Au demeurant, les mots effacés ne peuvent être que des épithètes louangeuses pour celui auquel le monument était consacré, et je ne désespère pas entièrement de pouvoir parvenir à les rétablir en étudiant attentivement la symétrie des lettres.

« Cette pierre est-elle une borne milliaire ? Je le crois à la manière dont elle est disposée, mais elle ne paraît pas

avoir jamais porté l'indication de la distance qui se trouve ordinairement exprimée après les noms et titres des empereurs. La hauteur totale du monument est de 1 m. 54 cent. (4 pieds 9 pouces) ; il reste un espace libre, vers le bas, de 0 m. 63 cent., bien plus que suffisant pour y avoir porté les indications numérales, si on avait eu l'intention de les y faire figurer.

Je me suis hâté de recueillir ce précieux document que j'ai fait apporter le soir même dans la cour de la bibliothèque, afin qu'il n'éprouvât aucun accident.

C'est une nouvelle lumière qui nous arrive pour prouver que notre contrée fut encore heureuse sous la domination du grand empereur, qui devint le seul maître de l'immense Empire romain.

Ed. Lambert,

Membre de l'Institut des provinces de France.

Enlèvement des statues de Fontevrault. Nous apprenons que les intéressantes statues tumulaires de Fontevrault, représentant Richard-Cœur-de-Lion, Henri II, etc., etc., viennent d'être enlevées et transportées au musée de Versailles.

Nous protestons de toute notre force contre ces déplacements qui font perdre aux monuments une grande partie de leur valeur. Nous demandons aux hommes de bon sens ce que signifieront ces statues loin de leurs tombeaux, dans les galeries du musée de Versailles !!!.

Excursions archéologiques à Coblence et à Cologne. — Un grand nombre de membres de la Société française sont allés, à l'issue du Congrès archéologique, visiter les villes rhénanes. MM. de Cussy, Le Petit, Gaugain, comte de Caulaincourt, comte de Courcelles, de Boisrenault, de Lespée, Jules de Buyer, ont examiné avec le plus grand

soin les monuments de Coblence et des environs, guidés par le savant et respectable M. de Lassault, architecte du gouvernement. D'autres membres de la Société se sont dirigés sur Aix-la-Chapelle et sur Liége.

Statues à gaîne découvertes dans les jardins d'une villa des environs de Trêves. — RECTIFICATION. — Nous n'avons pu annexer au précédent n°. du Bulletin, l'esquisse des tatues à gaîne dont il a été parlé dans le compte-rendu sommaire du Congrès archéologique (p. 361). Aujourd'hui que cette planche est terminée, nous nous empressons de la publier.

Nous devons aussi rectifier une erreur qui s'est glissée page 368, dans la reproduction de l'inscription qui existait sur la porte neuve de Trèves.

Nous joignons à ce n°. un feuillet qui devra être substitué par le brocheur aux pages 367-368.

Nous possédons un dessin du bas-relief de la porte, fait par M. Bouet, que nous publierons bientôt dans le Bulletin.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Ch. Limare, graveur sur bois.* Tous les hommes qui ont secondé la Société française, ont droit à un souvenir dans le Bulletin monumental. C'est avec un véritable regret que nous apprenons la mort de M. Ch. Limare, élève et successeur de M. Dupuis, de Belleville. M. Limare avait gravé pour le Bulletin plus de 300 bois; il avait acquis une hardiesse de burin très-remarquable et une entente très-satisfaisante de l'architecture, quand l'état déplorable de sa santé est venu le forcer de suspendre ses travaux. Depuis 6 mois les progrès d'une pthysie pulmonaire, dont il était attaqué, avaient été plus alarmants : il vient de succomber à cette maladie chronique.

C'est une perte pour l'art et pour la Société qui avait en quelque sorte formé et dirigé ce jeune graveur : s'il eût eu plus de force, qu'il eût vécu quelques années encore, nous ne doutons pas qu'il n'eût acquis un talent des plus remarquables.

Mort de M. Eriès, de Paris, et de M. Etoc Demazy, du Mans. — On annonce la mort de M. Eriès, membre libre de l'académie des inscriptions, connu par ses travaux sur la géographie ancienne et moderne.

La Société française pour la conservation des monuments a perdu un de ses membres, M. Etoc Demazy, du Mans, auteur de plusieurs ouvrages, ancien secrétaire de la Société royale académique du Mans, correspondant de plusieurs académies ou Sociétés savantes.

Mort de M. de la Roulière, membre du Conseil de la Société. — Nous apprenons aussi la mort de M. Chebrou de la Roulière, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien député des Deux-Sèvres, ancien maire de la ville de Niort, ancien président du Conseil-général du département des Deux-Sèvres, décédé en son château des Loges, le 30 juillet 1846, à l'âge de 77 ans. M. de la Roulière avait présidé une des séances de la Société française lorsqu'elle tint son Congrès archéologique, à Niort, en 1840.

ÉTUDES HÉRALDIQUES

SUR

LES ANCIENS MONUMENTS RELIGIEUX ET CIVILS

DE LA VILLE DE CAEN.

Texte par M. RAYMOND BORDEAUX, avocat,
Figures par M. GEORGES BOUET, peintre,

Membres du Conseil de la Société.

(1er. Article.)

> Ce sont ces miroirs de preud'hommie et de franchise ..desquels pour la plus grande partie cy-deuant espars ou non encore diuulguez.
> (*Advertissement aux lecteurs.* BIBLIOTÈQUE OV TRÉSOR DV DROIT FRANÇOIS par Bovchel.)

On a écrit (1) que le blason avait été la personnification d'une société, d'une race, d'un passé, d'un avenir : que ce rude et concis langage, universellement employé, répandu, compris, avait été l'idiôme politique de la société européenne au moyen-âge.

(1) M. DOMINIQUE BRANCHE, Annales archéologiques de Didron, tome III.

Et selon M. Victor Hugo : « Pour qui sait le déchiffrer « le blason est un algèbre, le blason est une langue. « L'histoire de la seconde moitié du moyen-âge est écrite « dans le blason, comme l'histoire de la première moitié « dans le symbolisme des églises romanes (1). » Ces citations suffiraient pour démontrer l'intérêt de l'art héraldique : qu'il nous soit permis toutefois d'insister sur son utilité au point de vue des études monumentales. Les armoiries sur un édifice, ce sont en effet les *signatures* les plus authentiques offertes aux investigations de l'archéologue. Un écusson restitue souvent une verrière à son généreux donateur, rappelle un droit, un usage ancien, consacre le souvenir d'une fondation pieuse, explique une inscription incomplète, et évoque tout le passé, toutes les idées de nos pères. C'est souvent l'unique trace des générations que les vieux édifices ont vu s'écouler, restes déposés par elles pour marquer leur passage, pour garder leur souvenir. Le blason rattache les monuments aux hommes qui les ont élevés : c'est le lien, la transition entre l'histoire écrite dans les archives et celle écrite par les monuments ; comme la numismatique, c'est un accessoire de l'histoire.

Ajoutons avec M. Didron, que « sans la connaissance du « blason, il est fort difficile de nommer une foule de figures « peintes et sculptées depuis le XIIIe. siècle jusqu'à nos « jours et qui décorent beaucoup de monuments (2). »

Or, les édifices anciens de la ville de Caen sont encore riches d'emblêmes héraldiques, renseignements précieux qui s'en vont tous les jours. L'un de nous songea à les réunir, l'autre empêcha l'abandon de cette pensée ; l'un met en œuvre les idées et les faits, l'autre rassemble les dessins :

(1) N.-D. de Paris. Liv. 3, ch. 2.

(2) Annales archéolog. t. III. p. 389.

c'est le fruit de ces communes recherches, commencées il y a près d'un an, qui paraît aujourd'hui.

Armoiries d'églises, de familles, ou de corporations, ces blasons étaient restés inédits la plupart. On a gravé tous ceux qui portent un caractère d'époque prononcé que la langue héraldique n'est pas faite pour traduire : on a par là mis en lumière, le *facies* de chacun de ces emblêmes, si l'on peut ainsi s'exprimer ; leur *style*, si l'on aime mieux. En effet, dans la forme d'un écu ou dans la tournure des figures et des pièces héraldiques on reconnaîtra chaque siècle, et ces différences d'exécution, ces variations de physionomie et d'aspect peuvent donner l'âge d'une construction, d'une verrière, d'une sculpture. Il était donc bon de les reproduire.

Quant aux émaux, ils sont rarement indiqués sur les monuments, puisque ce ne fut qu'au XVIIe. siècle que l'on imagina l'emploi des hachures pour représenter les couleurs du blason, invention que s'attribue Vulson de la Colombière, à tort, selon Menestrier, qui la revendique pour le P. Petrasancta (1). La plupart des écussons recueillis ici sont donc figurés sans indications d'émaux, à l'exception de ceux que nous avons trouvés coloriés.

Les clefs de voûte, les verrières, les tableaux, les stalles, les tombeaux des églises, les portes armoriées de nos vieux hôtels, ont été pour nous des sources fécondes.

Nous ne nous sommes arrêtés qu'à l'époque de la révolution, tout ce qui précède 93 appartenant assurément à l'histoire.

Pour suivre l'ancien ordre hiérarchique des églises de Caen, nous parcourrons d'abord les abbayes et les églises des quartiers soumis à la juridiction de leurs crosses abba-

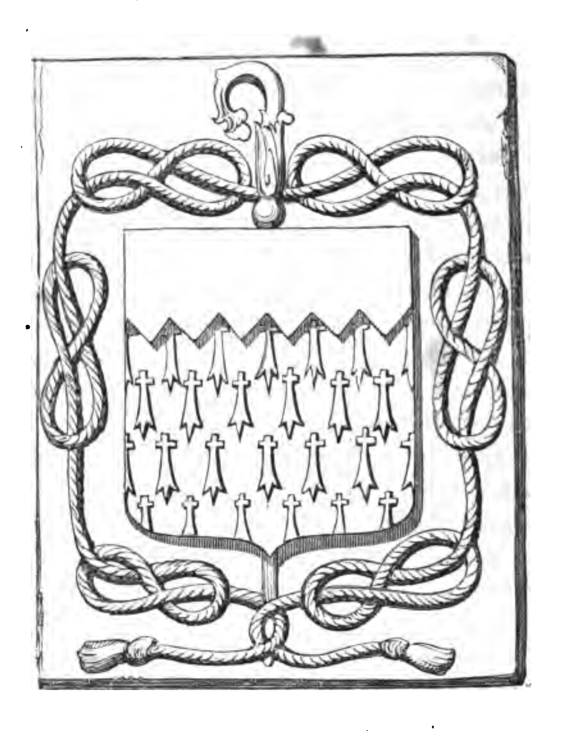
(1) Menestrier. Méthode du blason, p. 54. Edit. de 1723.

tiales, puis les autres paroisses, et les couvents inférieurs.

L'ABBAYE DE ST.-ETIENNE (ABBAYE-AUX-HOMMES),

Aujourd'hui église primaire de la ville (1).

Dans le chœur, la grande clef de voûte porte les armes de Charles d'O, abbé commendataire, sous lequel, en l'an



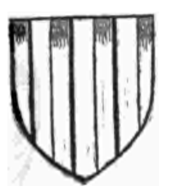
(1) Quelques annuaires l'ont qualifiée emphatiquement de cathédrale, quoique Caen n'ait jamais été un siége épiscopal.

1626, le grand prieur Jean de Baillehache, rendit au service divin cette église ruinée par les calvinistes, et dont les voûtes depuis 64 années étaient restées détruites en partie.

D'O. *d'hermine au chef endenché de gueules.*

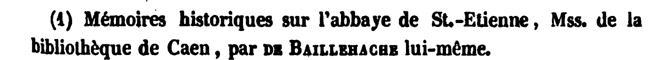
Sur les nervures de la voûte absidale qui rayonnent autour de cette maîtresse clef, huit écussons sont fixés ; trois n'ont jamais été blasonnés, les autres ont été défigurés à la révolution. Des trous qui subsistent encore à la voûte paraissent avoir été faits pour atteindre ces emblêmes placés à une hauteur inaccessible autrement. — Nous croyons distinguer sur l'un de ces écussons les traces du blason de Dom Pierre de Gaalon, religieux à cette époque, et qui portait *de gueules à trois rocs d'échiquier d'or* 2 *et* 1.

Les voûtes du chœur paraissent donc être de celles que rétablit Baillehache. En effet, ce prieur obtint, en 1600, du conseil privé à Paris un arrêt portant défense « de démolir « le chœur, rond-point et chapelles de ladite église, sui-« vant qu'il avoit été ci-devant or-« donné par la cour de Parlement de « Rouen » (1).



La clef de voûte, au-dessus des marches du sanctuaire porte un écu *chargé de trois pals.*

Sur la miséricorde de l'une des stalles on a sculpté l'écusson de Dom François de Sillans, des barons de Creully, qui portait *d'argent à un sautoir engreslé de gueules, chargé de cinq bezants d'or.*

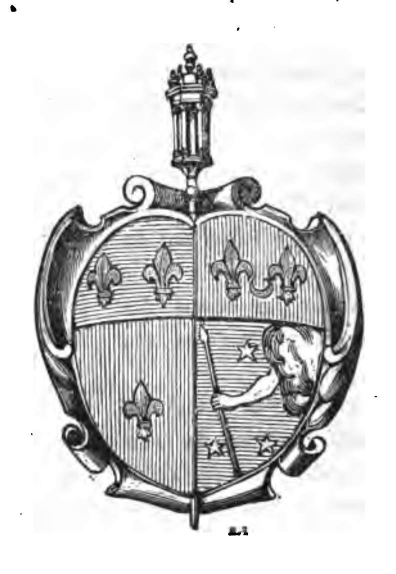


(1) Mémoires historiques sur l'abbaye de St.-Etienne, Mss. de la bibliothèque de Caen, par DE BAILLEHACHE lui-même.

Voici le même écusson sculpté au-dessus d'une petite porte avoisinant la sacristie, et surmontée en plus d'une crosse avec des palmes coloriées de sinople liées par des rubans pourpres : notre figure suppose que la révolution ne l'a pas mutilé. Celui des stalles est intact.



Au bas de l'église, collatéral du nord, entre l'orgue et les fonts baptismaux, est peint au coin d'un tableau souillé par la poussière, un écusson surmonté d'un *bâton cantoral.*



Il nous est inconnu. *Parti :* le premier *coupé d'azur et de gueules à 3 fleurs de lys d'or :* (ce qui est Caen ancien) au second : *d'azur, au dextrochère de carnation sortant*

d'une nuée au naturel, armé d'une lance d'or, avec trois étoiles d'argent, 1 et 2, au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'or, accosté de deux fleurs de lys de même.

La révolution en laissant à la tombe de Dom de Baillehache son épitaphe, s'est acharnée après les armoiries qui y étaient gravées. Son père portait, de BAILLEHACHE *de gueules à un sautoir et quatre merlettes d'argent*, et sa mère, d'ANZEREY, *azur à trois têtes de léopard arrachées d'or.*

Nous avons déjà publié (Bulletin monum. t. XI, p. 347) l'écusson du 1er. abbé commendataire de cette église, Charles de Martigny, évêque de Castres, en décrivant son logis abbatial trouvé trop gothique pour être conservé. Nous le reproduisons ici, et nous donnons aujourd'hui les couleurs de cet écusson, à l'aide du mss. de Baillehache, que nous



ne connaissions pas alors.

« *De gueules à un lion d'argent armé et lampassé* « *de sable*, qui est de Martigny, *escartelé, fascé et vivré*

« *d'argent et de gueules de six pièces à une bande en* « *devise d'azur semée de fleurs de lys d'or*, qui est de « Gasien » (1).

Nous laisserons ici de côté le pavage d'une salle de cette abbaye, la salle des Etats, dont les carreaux émaillés et couverts de blasons sont devenus célèbres parmi les antiquaires. Nous omettrons aussi les armoiries des barons qui couvraient les murailles de cette salle. Tout cela en effet ne subsiste plus, et il suffit de renvoyer aux travaux imprimés de l'abbé De La Rue et de M. Henniker (2).

Enfin le manuscrit de Baillehache indique une foule de blasons qui étaient peints sur les murs de l'église, sur les vitraux et principalement dans la chapelle de la Vierge. Il n'en reste aucunes traces.

(Au moment où l'on met sous presse cet article, l'un de nous, M. Bouet, vient de transcrire à la bibliothèque royale, à la suite d'une autre histoire de St.-Etienne, mss. par le même Baillehache (3), une intéressante énumération des tombeaux, blasons, etc., de cette église. Des extraits de cette pièce pourront figurer dans le Bulletin monumental, comme complément de ces études héraldiques.)

Parcourons maintenant le faubourg qui, environnant l'abbaye de St.-Etienne, lui doit son nom de Bourg-l'Abbé. Nous y trouvons.

(1) La Société des Antiquaires de Normandie vient d'insérer dans son dernier cahier une « Note sur *un écusson représentant les armes* (sic) des Martigny. »

(2) Henniker. Two letters on the origin, antiquity and history of Norman tiles, stained with armorial bearing, London, John Bell, 1794, in-12.

(3) Fonds de Lancelot, n°. 83. Ce Mss. diffère peu de celui de Caen, seulement les blasons en sont coloriés.

St.-NICOLAS.

Paroisse supprimée et réunie à St.-Etienne.

Aux clefs de voûte du transept du nord, un écusson portant les trois fleurs de lys : un autre écusson de France soutenu par un ange à une clef de voûte de la nef; un *Agnus Dei*, à la clef voisine; tels sont les seuls blasons que nous ayons vus dans cette vaste église romane devenue un magasin à fourrage de l'Etat.

St.-MARTIN.

Eglise qui dépendait de l'Abbaye-aux-Dames, est démolie, et ses paroissiens réunis à la nouvelle paroisse de St.-Etienne.

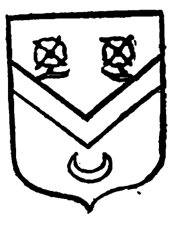
St.-OUEN.

A l'extrémité du faubourg. Paroisse conservée.

Sous le porche est incrustée dans la muraille la tombe d'un prêtre nommé Bernadin Le Prevost, représenté en vêtements sacerdotaux, sous une arcade d'architecture renaissance. Dans le fronton des génies ailés environnent un écusson que nous donnons ci-contre.

Le tout est gravé au trait ainsi que cette épitaphe très-fruste maintenant :

QVI QVASI FLOS ET CONTERITVR



EGREDITVR ET *(sic)* ET FVGIT

VELVT VMBRA (1).

(1) Job, *cap.* 14, ℣. 2.

. . . . BAS
. . . . TV VOIS. . . . .
. . . . MONDE
. . . TRISTE LA MORT . . . .

SOIS N. . . . . . GAILLARD .VANT. . . . .
SOIS NO. . . IS. . . . . . . VN CRESVS EN RICHESSE
SOIS MESME VN SALOMON EN VERTV ET SAGESSE
TOVT CELA DE MOURIR NE TEMPESCHERA. . . . .

MOVRIR CEST VN TRIBVT QVE LES PRINCES ET ROIS
DOIBVENT TOVS A LA MORT EN CE MONDE V. . . . .
ET NY A NVL ÇA BAS (1) QVE LE SORT EN EXCEMPTE.

BERNADIN LE PREVOST QVI REPOSE EN CE LIEV.
CE PRESTRE TANT ZELE AV SERVICE DE DIEV.
EN LA FLEVR DE CES ANS EN A PAYE LA RENTE.

MIL SIX CENTZ TRENTE ET VN AV MOIS d. . . . . .
A LAGE DE TRENTE ANS, LVY. ET. . . . .
SON AME AV MESME TEMPS. . . . .
. . . .

Voici les écussons que nous avons trouvés sur les édifices civils de ce faubourg :



Ces débris de blason de femme se trouvaient sur la porte d'un bâtiment récemment démoli, dans une cour, rue des Capucins, n°. 42, près d'une maison élevée vers l'an 1500 et très-curieusement sculptée.

(1) Pour : *ici-bas*.

Cet autre écusson assez singulier est en relief sur la porte



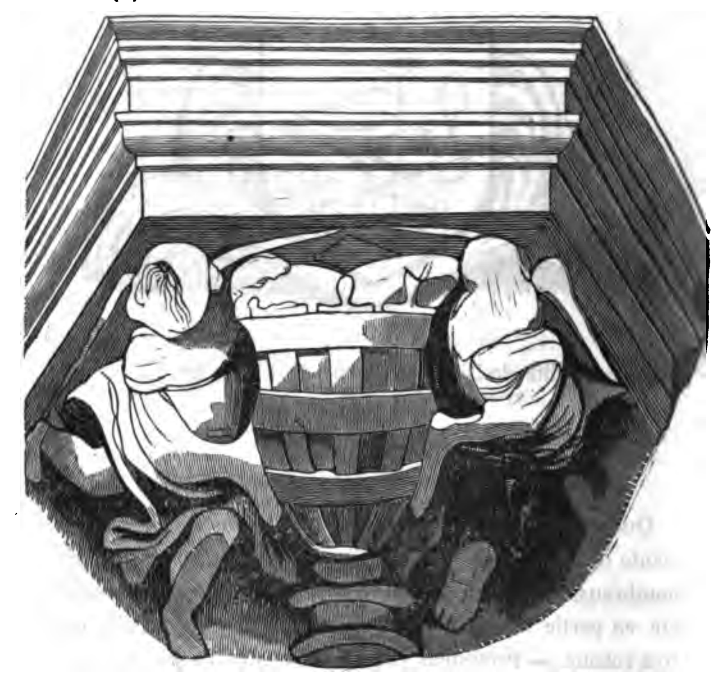
d'une cour dite de la *Bergère*, rue de l'Ecu, n°. 17.

St.-ETIENNE-LE-VIEUX.

Quoique cette remarquable église soit dans l'ancienne enceinte de la ville proprement dite, nous étudierons ici les nombreux blasons qu'elle renferme, parce que sa paroisse a été en partie réunie à l'abbaye de St.-Etienne dont elle est très-voisine. — Protestons encore ici contre l'abandon inoui de ce beau monument, dont les chapelles et les collatéraux s'écroulent faute de toitures.

A l'extérieur du chevet, près de la *trouée* par où l'on entre maintenant dans ce temple dévasté, entre un sommet de fenêtre de la fin du XIII°. siècle et une belle chapelle de la renaissance, une console armoriée soutient un grand cavalier de pierre, incrusté dans le mur, figuré dans le *Bulletin monumental*, t. XI, p. 508, et jusqu'ici éternel objet des divagations des antiquaires. Nous le croyons du XII°. siècle, mais personne n'a fait attention aux armoiries frustes sculptées sous son support du XVI°. siècle, et

que nous donnons ici avec les anges qui les soutiennent (1).



Trois épées posées en pal la garde en haut, le tout chargé de trois fasces.

Ce blason se retrouve sculpté sur une porte d'enclos du XVIIe. siècle, de l'abbaye de la Trinité, au-dessus de ce monogramme; que par mégarde notre figure représente retourné à gauche :

(1) Sur ces cavaliers représentés aux églises, voyez ce qu'en dit MÉNESTRIER, Recherches du Blason, de l'Usage des Armoiries, chap. XII, n°. 2.

A l'intérieur, la voûte de la grande nef parfaitement intacte a conservé 4 clefs du XV[e]. siècle, richement ouvragées et toutes garnies d'un écusson au centre. La figure ci-contre en est un spécimen.



ARMOIRIES DE BUREAU.

Voici comme elles sont blasonnées :

La 1[re]., en commençant vers le transept, porte les trois épées en pal avec les fasces, qu'on vient de figurer.

Celle qui vient ensuite, et que nous venons de donner comme échantillon, porte les armes de Girard de Bureau, sieur de Giberville, qui fut l'un des principaux bienfaiteurs de cette église, réparée à ses frais après le siége de 1417, et qui portait *d'azur à un chevron potencé et contrepotencé d'argent, accompagné de trois burettes ou phioles d'or* 2 *et* 1 (1).

L'écusson de la troisième clef de voûte peu distinct, à cause de l'élévation, est à 3 *aigles éployées*.

(1) Menestrier. Méthode de blason, p. 169.

La quatrième clef, vers le portail, offre un écusson chargé de tous les instruments de la Passion de N.-S., la croix, la couronne d'épines, les tenailles, le marteau, les clous, l'échelle, la lance, les 30 deniers du traître Judas, etc. — Cette idée de blasonner ainsi la passion de J.-C. a eu une grande vogue aux XV[e]. et XVI[e]. siècles : ainsi à Rouen, sur la tourelle de l'abbaye de St.-Amand ; à Evreux, dans les ruines de l'abbaye de St.-Sauveur ; à Paris, sur le bénitier de St.-Méry, et en beaucoup d'autres endroits on retrouve cet écusson singulier.

Le collatéral et les chapelles du côté de l'épître ne contiennent pas de blasons. Leurs clefs de voûte portent simplement le monogramme IHS. Exceptons toutefois la dernière chapelle au bas de l'église, dont la clef contient, dans un écusson une *croix en calvaire*, portant la couronne d'épines, armoiries probablement d'une confrérie.

Cette croix se retrouve à l'autre extrémité de l'église, contre le chevet, côté de l'évangile, à la clef de voûte d'une chapelle dont on fit une sacristie au moyen d'une tribune de bois sculpté. Voici cette clef de voûte qui n'est pas aussi positivement en forme d'écusson.



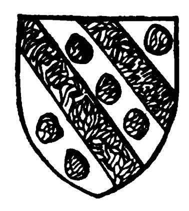
La plupart des clefs du côté de l'évangile ont été mutilées. Les armoiries aux trois épées avec fasces se retrouvent encore dans une chapelle de ce côté, au bas de l'église.

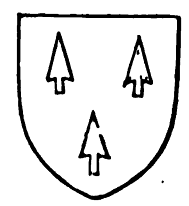
Voilà pour les blasons sculptés. Les riches vitres peintes ont toutes été brisées, mais sur une curieuse peinture murale dans le transept, côté de l'épître, on voit encore les traces d'un écusson chargé d'un lion rampant.

ABBAYE-AUX-DAMES (STE.-TRINITE).

Une partie seulement de cette basilique sert au culte pour l'usage de l'hôpital établi dans les bâtiments abbatiaux.

Il n'y a pas de clefs de voûte ornées. Les seuls blasons qu'on y trouve sont ceux-ci :





gravés sur la pierre tombale de l'abbesse Agnès de Thieuville de Guihébert, qui gouverna l'abbaye au XVe. siècle.

Le 1er. est de THIEUVILLE : *d'argent à deux bandes accompagnées de 7 coquilles de gueules* 2. 3. *et* 2 (1). — Le second est de GUIHÉBERT, *d'argent à trois fers de lance de gueules* 2 *et* 1.

(1) Deux familles ont des armes semblables à celles de Thieuville, sauf les émaux. L'une, la maison de Montaigu-les-Bois, voisins des Thieuville (qui étaient du Mesnil-Garnier, environs de Coutances), portait : *d'argent à deux bandes de sable accompagnées de 7 coquilles de même*, ce qui semble indiquer une communauté d'origine (1). L'autre, la famille de *Crux*, qui fournit des religieux à l'abbaye de St.-Etienne, avait pour blason : *d'azur à deux bandes d'argent accompagnées de 7 coquilles de même* (*). Mais ni les Crux, ni les Montaigu n'ont vu d'abbesses de Caen sortir de leur famille.

(1) DE GERVILLE. Châteaux de la Manche. Soc. antiq Normand. t. 2. (1825).

(*) BAILLEHACHE. Mémoires historiques mss.

Cette grande tombe, ainsi que d'autres tombes d'abbesses, est arrachée de sa place et déposée dans le transept.

Aux vitres de cette église, qui toutes ont été brisées, on voyait les armes de diverses abbesses, suivant un *Précis historique sur les abbesses de Caen*, où nous puisons beaucoup de renseignements (1) : entr'autres celles de Catherine Le Viconte, 26e. abbesse qui portait : *de gueules à une bande accompagnée de 6 merlettes d'argent.*

Nicolle II de Rupalley avait les siennes aux vitres du chœur : *coupé de gueules et d'azur à trois lozanges d'argent, 2 et 1, et brisé d'un lambel d'or de trois pendants.*

Celles d'Isabeau de Bourbon, abbesse en 1505, *de France à la bande en devise de gueules chargée de 3 lyonceaux d'or*, étaient non seulement aux vitres, mais encore sur les tapisseries et les grosses cloches qu'elle avait fait faire.

Dans une salle du rez-de-chaussée on voit encore deux portraits d'abbesses en pied. L'un, d'une des deux abbesses de la maison de Montmorency, porte l'écusson bien connu: *d'argent à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur*, en lozange, avec la crosse derrière. L'autre portrait est marqué d'un blason peu distinct maintenant.

St.-GILLES.

Curieuse église du XIe. siècle qui est la paroisse de l'Abbaye-

(1) Cet ouvrage manuscrit de De La Roque, avec des dessins de tombeaux et des blasons coloriés par Auvray, sieur de la Bataille, a été annoté par l'abbé De La Rue. Une copie du tout par feu M. Galeron, auteur d'une statistique de Falaise, appartient à la bibliothèque de Caen.

aux-Dames, qu'elle avoisine, comme St.-Nicolas était celle de l'Abbaye-aux-Hommes (St.-Etienne). Plus heureuse que St.-Nicolas, elle est encore consacrée. Il est vrai qu'on a projeté de la raser pour agrandir inutilement une place déjà immense. Mais arrivons aux blasons qu'elle renferme.

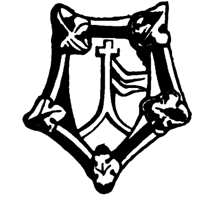


Celui-ci orne la clef de voûte de la grande nef au-dessus de la grille du chœur.

Cet autre blason (sans doute celui de quelque confrérie) qui porte les deniers et les cloux de la passion, se trouve à une clef de voûte du collatéral du côté de l'évangile.



Voici maintenant un monogramme sculpté sur la clef de voûte du collatéral derrière la chaire, côté de l'épître.



Cette église est environnée à l'intérieur et à l'extérieur par des litres funèbres encore reconnaissables. Des écussons d'abbesses de la Trinité sont peints sur ces litres : il y en a un sur le *rein* ou *tympan* de chacune des arcades. Voici d'abord celui de la 38e. abbesse, Françoise-Gabrielle de Froullay de Tessé, qui prit la crosse le 18 janvier 1698 (1).

(1) Le champ d'argent de ces écussons paraît d'une couleur noirâtre. C'est un fait dont on doit se défier ; très-souvent la matière métallique employée pour faire l'argent dans les vieilles peintures

« Les armes de « Froullay de Tessé « sont *d'argent au* « *sautoir de gueules* « *bordé et engreslé de* « *sable :* supports deux « lions d'or couverts « d'un manteau de « pourpre doublé d'her- « mine. Cimier : un « pélican dans son nid « qui nourrit ses petits. « Devise : *Durat cum* « *sanguine virtus avo-* « *rum.* » (Précis historique sur les abbesses de Caen. Mss. cité.)



SUR UNE LITRE A S. GILLES.

On reconnaît aussi l'écu de la 34e. abbesse, Laurence de Budos : il est presque effacé. « L'écu de Budos est « *d'azur, à trois bandes d'or,* « et pour devise ces paroles de « l'ecclésiaste : *Funiculus triplex* « *difficile rumpitur.* » (Même manuscrit.)



Nous n'avons gravé d'après ces litres que l'écusson de Tessé. Voici celui de Budos pris sur une peinture bien conservée :

Il est tiré d'une grande minia-

héraldiques est devenue toute noire, et l'on peut confondre ainsi l'*argent* avec le *sable* dans les monuments anciennement coloriés.

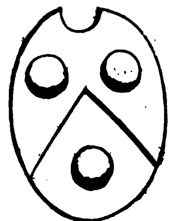
ture à l'huile sur parchemin, placée au musée de Caen, sous le n°. 120. Cet autre écusson figure de l'autre côté du tableau :

DE GUERVILLE. *De gueules à 3 boucles d'or en façon de M romaines, 2 et 1.* (Manuscrit de Baillehache.) Ce tableau représente l'adoration des Bergers. Au-dessous, un moine avec chape et crosse et une abbesse crossée également soutiennent une draperie sur laquelle une donation avait été transcrite. Une femme agenouillée vient d'écrire l'acte, elle tient encore la plume et un ange porte devant elle un écritoire.

Sur une donation qui fait pendant sous le n°. 121, on voit sainte Ursule couvrant les onze mille vierges de son manteau : des anges exécutent au-dessus d'elle un concert céleste. Deux des vierges, compagnes de sainte Ursule, tiennent la pancarte où l'acte était transcrit : dans la bordure un abbé et une abbesse se tiennent debout ; des guirlandes et des arabesques environnent des petits sujets tirés de l'évangile, et l'écusson de Budos se trouve à droite dans cet encadrement. Un autre blason sans crosse lui fait pendant : *D'or au lion rampant de sable.*

Ces deux gracieuses peintures qui proviennent de l'Abbaye-aux-Dames, sont attribuées au pinceau delicat de l'école des Franck.

Nous avons déjà cité, en parlant de St.-Etienne-le-Vieux, un écusson à 3 épées chargé de 3 fasces, sculpté sur une porte d'enclos de l'abbaye, rue Vaubenard, près de l'amphithéâtre de dissection. Voici un autre écusson en relief sur une lucarne à cartouches du règne de Louis XIII, rue de la Masse, n°. 12. *Chappé... à trois tourteaux ou pilules de.....*



St.-MICHEL DE VAUCELLES.

Nous rapprochons cette paroisse parce que l'abbesse de Caen en avait le patronage et y exerçait sa justice (1).

Voici le détail des principales clefs de voûte :

Chœur. Au-dessus du maître-autel ; groupe circulaire représentant saint Michel terrassant le dragon.

Au-dessus des marches du sanctuaire, autre groupe faisant clef de voûte, représentant le Père Eternel assis sur un trône, tiare en tête, le globe du monde dans la main, couronnant la Vierge assise sur un autre trône ; en haut, la colombe, symbole de l'Esprit-Saint : à leurs pieds est cet écusson, chargé d'une croix, cantonné de quatre clefs.



Une famille de la Longny, portait, *d'azur à la croix d'or accompagnée de 4 clefs d'argent* (2). Comme elle était de la contrée, on peut lui attribuer ce blason.

—*Collatéral, côté de l'évangile.* Au-dessus de l'autel, clef de voûte représentant J.-C. crucifié entre les larrons : au pied de la croix un petit écusson *chargé d'une feuille de trèfle.*

(1) Au-dessus du maître-autel de l'église d'Oistreham, seigneurie aussi de l'abbaye de Ste.-Trinité, une belle sculpture sur bois porte l'écusson de l'abbesse de Cochefilet de Vaucelas, *d'argent à 2 léopards de gueules*, soutenu par deux grands faucons.

(2) Fréd. Vaultier. Recherches historiques sur l'ancien pays de Cinglais, au diocèse de Bayeux, Caen, 1836. in-8°.—De La Roque. Hist. de la mais. d'Harcourt, p. 1363.

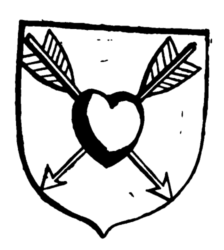
— La seconde clef de voûte de ce côté en descendant l'église représente le portement de croix.

— La troisième, un *Ecce homo.*

— La quatrième, encore St.-Michel, vinqueur du dragon.

Les consoles qui supportent les filets de ces quatre travées à leur jonction aux piliers du chœur, représentent des anges portant les instruments de la passion.

Tous ces petits sujets, clefs de voûtes et consoles, sont sculptés en ronde bosse avec l'inimitable naïveté du XV[e]. siècle.



— La cinquième clef de ce collatéral ne forme pas série avec les précédentes. Elle porte au centre un cœur percé de deux flèches dans un écusson, emblême, sans doute, d'une association pieuse.



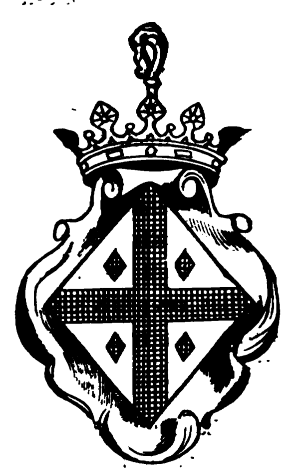
La sixième est ornée de l'écu de France, surmonté d'une couronne à feuilles d'ache évidée à jour.



— La septième contient un écu chargé d'un *Agnus Dei* avec un guidon.

Les autres clefs de voûte sont insignifiantes.

Sur l'autel de la chapelle formant croisillon, côté de



l'évangile, un tableau représentant les trois personnes de la Trinité divine, porte encore cet écusson : c'est celui de Marie-Anne de Scaglia de Verrue, abbesse piémontaise, transférée en 1729 de Sainte-Claire de Vienne à Sainte-Trinité de Caen, où elle tint la crosse jusqu'à sa mort, 15 janvier 1754. Elle portait : *d'argent à la croix de sable, cantonnée de quatre losanges de même* (1).

Sur les maisons du faubourg de Vaucelles, nous n'avons point vu d'autres armoiries qu'un écusson mutilé d'ecclésiastique, dont il ne reste que le chapeau et les houpes au-dessus d'une porte, rue d'Auge, n°. 41.

(1) Note de l'abbé De La Rue, sur le *Précis des abbesses.* Mss. cité.

La fin prochainement.

LETTRE

ADRESSÉE A M. DE CAUMONT,

SUR LE CAMP VITRIFIÉ DE PÉRAN

(CÔTES DU NORD);

Par M. Anatole DE BARTHÉLEMY,

Inspecteur de la Société pour la conservation des Monuments.

MONSIEUR,

J'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir d'une découverte assez importante faite depuis quelques mois aux environs de St.-Brieux, je veux parler du camp vitrifié de Péran. Vous m'avez témoigné le désir de donner aux lecteurs du Bulletin monumental un plan de ce monument unique dans son genre pour le moment : j'ai l'honneur de vous l'envoyer ci-joint, et dans cette lettre je résumerai le résultat des fouilles entreprises par M. de Geslin de Bourgogne, notre confrère, en m'aidant de ses notes, ainsi que des renseignements qu'il a bien voulu me donner de vive voix, et que j'ai été à même de vérifier sur les lieux. Pour bien comprendre ce monument singulier, pour se fixer sur son antiquité, il est indispensable qu'il soit connu d'un grand nombre d'archéologues ; il est donc bon que le Bulletin porte cette découverte à la connaissance de tous ceux qui s'occupent de notre archéologie provinciale.

A 19 kilomètres au sud de St.-Brieux, près du ruisseau de l'Urne, est un hameau du nom de Péran : c'est là, sur un plateau assez élevé qu'est situé le camp dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

Un bruit accrédité dans le pays suppose qu'un riche trésor est enfoui dans cette enceinte : les paysans ont en vain fouillé pour le trouver, des archéologues et même des étrangers ont fait des recherches dont les résultats sont nuls ou ignorés : la tradition parle également des Romains, des Moines rouges, et d'un château construit au centre : quelques personnes se vantent d'y avoir recueilli des boules d'argent, des vases de métal, des fers de chevaux, mais nous n'avons pu retrouver aucun de ces objets. Vous n'ignorez pas, Monsieur, qu'il faut se tenir en garde contre la malice des paysans qui ne se font pas faute de mystifier les archéologues; j'ai moi-même entendu ces braves gens me parler de l'artillerie qui, selon eux, avait joué un grand rôle à Péran.

Le camp a la forme d'une ellipse assez régulière, dont le grand axe est de 134^{m}. et le petit de 110 : il est composé de deux enceintes concentriques et contiguës, formées chacune d'un parapet et d'un fossé ; sur le plan les lignes ponctuées indiquent les parties dégradées ; au midi, est une ouverture, la seule qui paraisse ancienne et qui est opposée à la voie romaine de *Rheginea* à Ker-Ahès (Carhaix), située à 300^{m}. au nord et vulgairement connue sous le nom de *chemin Ohé* ou *Ohès*.

M. de Geslin s'empressa de signaler ce camp à M. le Préfet des Côtes-du-Nord, qui mit immédiatement des fonds à sa disposition : des tranchées furent ouvertes dans les lignes AC et DB, et nous pûmes ainsi étudier cette construction. Le premier retranchement est composé de terre et de déblais; le retranchement intérieur s'appuie dans tout le pourtour sur un mur soumis à l'action d'un feu intense.

« Toutes les pierres ont subi l'action du feu, dit M. de « Geslin, mais à des degrés bien différents : les unes sont « à peine atteintes, tandis que d'autres sont calcinées et « d'autres à moitié fendues. Presque tous les granits et même « les quartz sont à l'état de pierre ponce, très-poreux et « fort légers ; ils ne pénètrent guère dans la masse du pa- « rapet dont le noyau ne contient que des quartz, des grès « et autres pierres dures. L'action du feu semble avoir été « plus violente vers le centre, et cependant les vitrifications « paraissent avoir coulé des parties supérieures ; elles « courent le long des pierres qu'elles enveloppent souvent, « et pendent en forme de stalactites dans les interstices. »

Il nous a paru que ce parapet calciné était formé ainsi : les assises inférieures à peu près intactes : au-dessus plusieurs lits de pierres fondues, séparées par des couches de cendre et de charbon, et enfin le sommet du parapet qui paraît moins calciné que le centre : ces différentes zones ne sont pas cependant régulières ni parfaitement parallèles ; il paraît évident que l'ensemble s'est affaissé inégalement.

Sur la ligne AC existe une voûte complètement vitrifiée et régnant dans toute la largeur du parapet ; elle couvre un conduit formé de deux rangs d'assises et qui vraisemblablement était un canal d'écoulement.

Dans le parapet même, M. de Geslin a retrouvé des cavités peu spacieuses contenant des grains de blé, ainsi qu'un fragment de poterie cuite seulement au soleil, et ornée de dessins qui rappellent la forme des méandres.

Comme vous le voyez, Monsieur, toutes les fouilles jusqu'ici ont eu pour résultat de faire connaître ce qu'il y a de plus ancien dans l'enceinte de Péran. Voici maintenant pour la période gallo-romaine. Au pied du parapet, dans la ligne A C, mais toutefois dans un terrain tout-à-fait séparé du mur calciné, sur un lit de charbon et de cendres,

M. de Geslin a recueilli quelques fragments de tuiles à rebords, et un moyen-bronze de Germanicus, au revers SIGNIS. RECEPT. DEVICTIS GERM., que sa fabrique rend assez curieux. Cette médaille a des bavures comme si elle avait été grossièrement coulée, et je suis très-porté à penser qu'elle est un produit de la contrefaçon : on a déjà remarqué que plusieurs médailles de bronze du Haut-Empire avaient été grossièrement coulées dans les Gaules. M. de Geslin a trouvé aussi une sorte d'agraffe, un fragment de fer, et quelques débris de poteries, mais je crois que tout cela se rapporte à une époque beaucoup moins ancienne.

Les tranchées que nous avons fait ouvrir dans l'enceinte même, n'ont eu aucun résultat : jusqu'à présent tout porte à penser qu'aucune construction n'existait au milieu, ce qui écarte tout-à-fait l'idée de château ou de donjon que l'on pourrait avoir.

Des archéologues ont pensé que ce parapet vitrifié était le résultat d'un incendie accidentel, ou la conséquence d'une attaque ; mais il suffit de voir le monument, et la calcination uniforme qui règne dans tout le pourtour pour écarter cette opinion. Il paraît évident que le feu a été employé pour lier les pierres entr'elles, et le but a été parfaitement atteint, car ces débris offrent une prodigieuse solidité.

Une autre question se présente : comment cette combustion a-t-elle été exécutée ? Ici on en est réduit aux conjectures. M. de Geslin avait d'abord pensé que des fourneaux disposés de distance en distance avaient soumis toute cette masse à l'action du feu ; mais les fouilles ont prouvé que ces fourneaux n'existaient pas : partout le mur est compact. Voici en dernier lieu ce qui nous a paru le plus probable, après avoir soigneusement étudié les couches différentes qui composent cette construction.

Les pierres séparées par plusieurs couches de bois de

CROQUIS

DE

L'ENCEINTE DU CAMP DE PERAN

dans la commune de Plédran.

(CÔTES-DU-NORD)

ECHELLE DES PROFILS

1 Centimètre par mètre.

ECHELLE DU PLAN

1 Millimètre par mètre.

Chemin conduisant à la voie romaine

Nouveau conduit d'écoulement.

partie détruite

140m

136m

Chemin

Projection horizontale de la voûte A C.

Coupe verticale dans la voûte A C.

PROFIL SUIVANT AC

Tracé de la voûte

débris romains

massif de pierres brûlées.

terre argileuse.

terre argileuse

Sol

Parapet intérieur

parapet extérieur

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS.

chêne et de châtaignier auraient été renfermées entre deux talus, savoir du côté du fossé par les déblais provenant de ce fossé lui-même, et du côté opposé par un simple parapet en pierre, afin que l'air pût alimenter la combustion en circulant à travers les interstices, puis le tout couvert de terre, aurait produit une espèce de fusion *à l'étouffée*, s'il est permis de se servir de cette expression ; la cendre du bois produisait la fusion du granit et des quartz, les différentes couches s'affaissaient, puis le refroidissement aurait formé la masse compacte que nous avons étudiée.

Ces détails suffisent, je crois, pour persuader aux archéologues que cette construction est toute différente des *châteaux de verre* d'Ecosse, de ceux de Ste.-Suzanne et du *Château-Gonthier* (1) ; à Péran il n'y a pas véritablement vitrification, mais seulement fusion ; ce n'est pas une partie du monument qui en présente des traces, mais le retranchement dans toute son étendue.

Une autre question plus difficile encore à résoudre se présente : à quelle époque remonte le camp de Péran ? M. de Geslin pense que c'est là un monument celtique, et son opinion paraît parfaitement admissible. Néanmoins nous faisons appel à tous les archéologues de France qui, en nous signalant des monuments analogues, pourraient nous aider à éclaircir ce problême.

Tous les objets trouvés à Péran, ainsi que des échantillons des pierres fondues ont été déposés dans le musée que la Commission de la bibliothèque publique de St.-Brieux fonde dans cette ville.

(1) D'après ce qui précède, je crois au contraire qu'il y a beaucoup d'analogie entre les murs de Péran et ceux du Château-Gonthier, département de l'Orne (je ne parle que de cette localité), seulement les grauwackes et les grès phylladifères de Château-Gonthier n'ont éprouvé qu'une fusion très-imparfaite, et les murs en sont moins solides que ceux de Péran. *(Note de M. de Caumont).*

LE DONJON D'ETAMPES.

Par M. Victor PETIT,

Membre de la Société française et de plusieurs autres Sociétés savantes.

L'itinéraire d'Antonin de même que la table géographique de Conrad Peutinger, indiquent une voie allant de *Genabum*, Orléans, à *Lutecia*, Paris. Cette voie, reconnue et étudiée par nos géographes modernes, sortait d'Orléans par la muraille d'enceinte du nord, et se dirigeait, en ligne légèrement brisée, vers *Salioclita*, position mentionnée dans l'itinéraire d'Antonin, et généralement signalée comme ayant dû occuper l'emplacement du village de Saclas. De ce point, la voie s'avançait vers Paris, mais bientôt son tracé, jusqu'ici reconnaissable à sa rectitude, se perd dans la route royale d'Orléans à Paris. Cette voie antique, qui a été décrite par plusieurs auteurs, entre autres par M. Jollois, dans son ouvrage sur « *Les Antiquités du Loiret*, » se trouve parfaitement indiquée dans la belle carte du dépôt de la guerre, feuilles 65 et 84, et aussi dans presque toutes les bonnes cartes.

Or, à neuf mille pas environ, au nord de Salioclita, on construisit sur la voie romaine, à une époque qui est restée incertaine, une petite cité nommée *Stampæ* et dont il est fait mention dès l'année 604, à l'occasion de la bataille livrée dans ses environs, entre le roi Thierry et Clotaire, son oncle.

En 911, elle fut ravagée par les Normands ; mais suivant une tradition relatée dans les chroniques locales, elle fut réparée par le roi Robert qui la dota de plusieurs fondations pieuses. Suivant la même tradition, le pieux roi Robert obéissant à la demande de sa seconde femme, Constance, fit bâtir un château-fort qui dominait la ville. Ce château, dont les fondations auraient été commencées vers l'an 1020, fut entouré de grandes murailles, et bientôt une partie de cette nouvelle enceinte prit le nom d'Etampes-les-Nouvelles, pour la distinguer de la première ville, nommée par cela même, Etampes-les-Vieilles. Aujourd'hui cette petite ville, propre et assez bien bâtie sur les bords de la Juine, est devenue un des chefs-lieux d'arrondissement du département de Seine-et-Oise, et la principale station du chemin de fer de Paris à Orléans.

Un religieux Barnabite, Dom Fleureau, dit, dans son histoire des *Antiquités de la ville et duché d'Etampes*, imprimée en 1683, qu'on n'a pas de preuves suffisantes pour justifier que le roi Robert a été le fondateur d'Etampes-les-Nouvelles ; mais Dom Morin, le naïf historien du Gâtinais, ne doute pas que ce ne soit ce Roi qui ait fait bâtir le château « fort de structure » et fondé l'église de Notre-Dame, remarquable monument, dont le *Bulletin monumental* donnera bientôt quelques dessins. Si de nouvelles recherches ne viennent pas prouver que le roi Robert est le fondateur du château, on doit présumer que Philippe-Auguste qui pourvut à la défense des villes de ses états, en les entourant de hautes murailles, a été le véritable fondateur de la forteresse dont on admire encore les ruines, et surtout l'énorme tour qui domine non-seulement la ville, mais aussi une grande étendue de la vallée. D'ailleurs, le nom de Philippe-Auguste se rattache assez étroitement à l'histoire du donjon d'Etampes ; c'est là qu'il fit enfermer dès l'an 1199, sa femme Isburge, pauvre reine que les épaisses murailles de la forteresse retin-

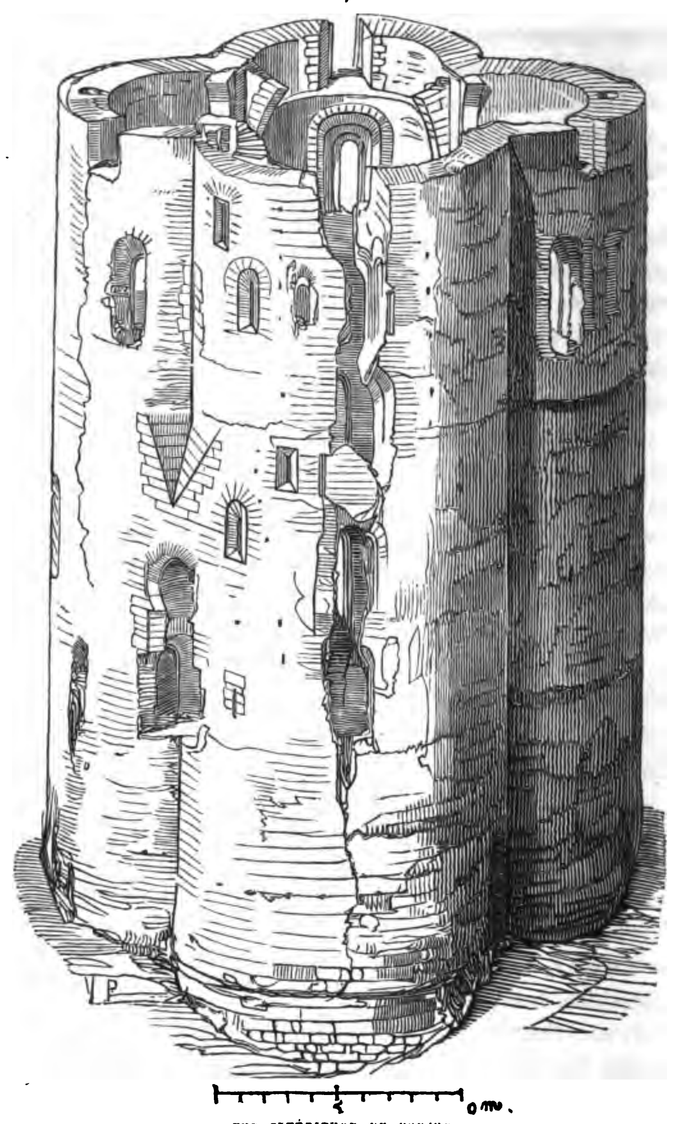
rent prisonnière jusqu'au mois d'avril 1201. Dom Fleureau qui s'est plu à raconter longuement les infortunes d'Isburge, ne dit que quelques mots de la forteresse, qu'il a pu voir pourtant presque entière et qu'il lui était si facile de décrire. Les nombreuses pages de son gros livre sont remplies par le récit des dissentions politiques ou religieuses, qui agitèrent la ville d'Etampes. Quelques phrases descriptives, écourtées et laconiques, indiquent seulement l'existence du vieux château. Après avoir parlé des fossés bordés de murailles qui entourent le donjon, Dom Fleureau ajoute que « La grosse tour servant de donjon est faite en forme de rose à quatre-feuilles de 40 toises de tour et 20 de hauteur ; les murs ont 12 pieds d'épaisseur dans lesquels était un escalier en forme de pied-droit pour monter aux étages d'en haut de cette tour, au-dessus de laquelle s'élevait une tourelle qui servait d'échauguette ou guérite pour découvrir les avenues et les environs du château. » Il termine, après avoir indiqué brièvement la longueur des bâtiments situés en avant du donjon, en disant : « Tous ces édifices étaient couverts d'ardoises et de plomb, garnis de roses, de fleurons et d'autres embellissements, dont il ne reste aujourd'hui qu'une partie de la tour, où les vassaux du duché d'Etampes vont rendre leurs hommages (1683). »

Le graveur Chastillon, dans ses vues des monuments de France, a donné une vue de la tour d'Etampes, prise à vol d'oiseau. J'ai adopté avec empressement, pour mon dessin, cette disposition qui permet de reconnaître parfaitement la forme curieuse de la tour de Guinette ; c'est ainsi qu'on la nomme dans le pays. J'ignore tout-à-fait l'origine de ce mot. La gravure de Chastillon, tout inexacte qu'elle soit, peut donner d'utiles renseignements sur la forme et le développement des fossés, bordés de murailles, qui isolent complètement le donjon du reste du château, lui-même entouré

de fossés d'une grande profondeur. Malheureusement cette petite gravure reproduit d'une manière trop peu exacte, les constructions qui existent encore, pour qu'on puisse compter sur l'exactitude des parties qui ont été démolies. Voici ce qu'étaient, approximativement, les dispositions défensives du château d'Etampes.

La ville d'Etampes a la forme d'un long triangle isocèle, dont la base, ou petit côté, est tournée vers le nord. Un des grands côtés, celui du sud-est, s'étend dans la plaine que baigne une jolie rivière, la Juine ; le troisième côté longe le versant d'une colline assez haute et qui domine toute la ville ; c'est sur le penchant de cette colline et vers l'angle nord de l'enceinte, que s'élève l'enceinte spéciale du château, toutes deux reliées entre elles par de larges fossés qui existent encore en partie. Deux portes fortifiées s'ouvraient dans les murs d'enceinte du château ; l'une sur la ville, l'autre sur la campagne près de la vieille route de Dourdan. De vastes bâtiments dont il ne reste plus que de larges fondations, cachées sous les massifs de verdure d'un petit bois, s'élevaient en avant du donjon, et ne communiquaient avec lui, qu'à l'aide d'un pont-levis placé sur la muraille quadrangulaire qui formait autour de ce donjon une nouvelle enceinte défendue par un fossé profond, ainsi que le dit Dom Fleureau. Une petite partie de ce gros mur se retrouve encore vers le côté ouest de la tour. Un peu à droite de ces bâtiments, on remarquait une petite chapelle dédiée à St.-Laurent ; enfin on aperçoit encore çà et là les restes de quelques voûtes souterraines et l'orifice d'une citerne. Les détails que je pourrais ajouter, n'auraient que peu d'intérêt pour les lecteurs du *Bulletin monumental* ; tous connaissent parfaitement les dispositions habituelles des forteresses du moyen-âge, et je n'ai, ici, rien de nouveau à signaler. Pendant de longues années les entrepreneurs de maçonneries ont fait du châ-

teau une immense carrière, et sans l'intervention heureuse

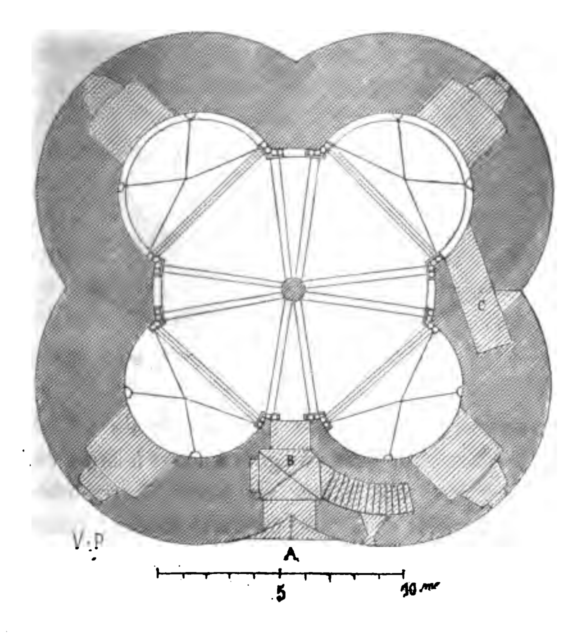


VUE EXTÉRIEURE DU DONJON.

du possesseur actuel, le donjon lui-même n'existerait plus. Grâce au goût éclairé de M. de Grandmaison, nous pouvons encore étudier un reste imposant de notre ancienne architecture militaire.

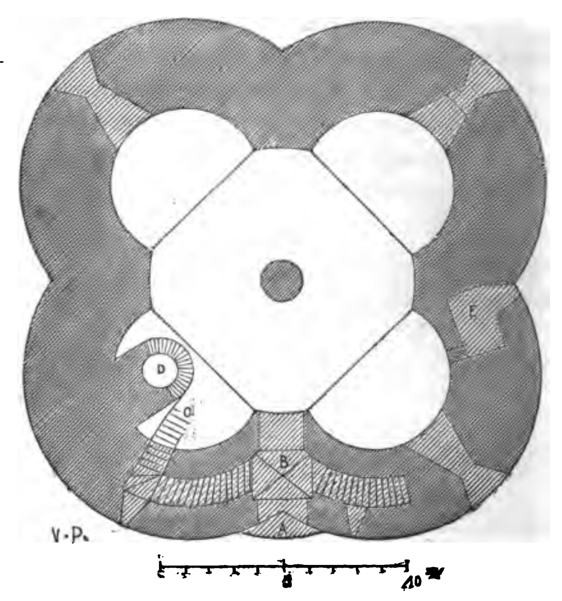
Le dessin joint à cette notice montre la partie la plus intéressante de la tour de Guinette; c'est le côté qui fait face à la ville.

L'ouverture placée en bas à gauche, au niveau du premier étage, est la porte d'entrée. On y arrivait par un pont-levis qui s'abaissait sur le mur d'enceinte dont j'ai déjà parlé. Au-dessus de cette porte, on remarque une seconde ouverture, complètement défigurée par suite de l'arrachement des larges pierres qui l'entouraient; elle éclairait une petite salle voûtée servant de corps-de-garde.



A. Porte. B. Corps-de-garde. C. Fosse d'aisance.

Une salle toute semblable aboutit au pont-levis; toutes les deux sont percées dans l'intérieur des murs qui ont plus de quatre mètres d'épaisseur. Le plan indique la disposition de cette partie du premier étage. On remarque à gauche un escalier descendant au rez-de-chaussée, qui semble n'avoir été éclairé que par des ouvertures très-étroites. De fortes poutres, s'appuyant sur un pilier central,



soutenaient le plancher de la grande salle du 1er. étage. Celle-ci, éclairée par quatre longues fenêtres à larges embrâsures intérieures, était voûtée en pierre; la retombée des nervures, formées de grosses moulures rondes, posait sur un simple tailloir et sur un pilier central. Le dessin de l'intérieur de la tour et aussi le plan feront comprendre mieux

A. Porte. B. Corps-de-garde. C. Escalier inférieur. D. Puits. E. Fosse d'aisance.

qu'une description la disposition de ces voûtes dont l'ensemble devait être imposant et monumental.

L'escalier conduisant au deuxième étage s'arrêtait environ à la moitié de son développement, à l'endroit où, dans notre dessin, on remarque une longue brèche. De là, l'escalier montait en spirale; ou bien, ce qui semble probable, il était interrompu et on ne parvenait au deuxième étage qu'à l'aide d'un escalier mobile, disposition dont les forteresses du moyen-âge offrent, dit-on, quelques exemples.

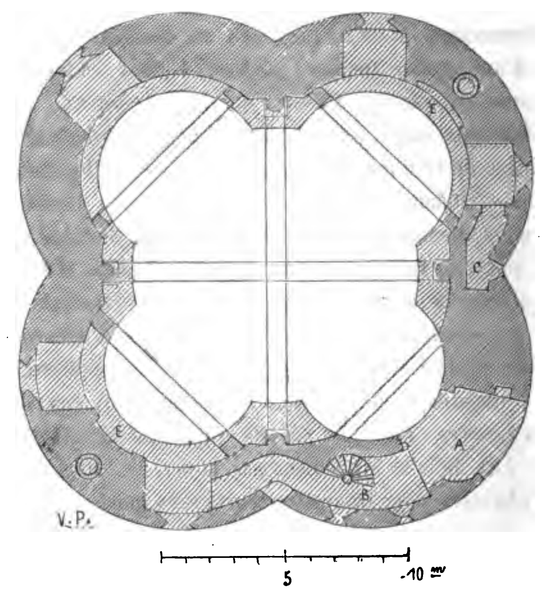
Ce deuxième étage, qui était assurément la partie la plus remarquable de l'édifice, formait sans nul doute le logement du seigneur-châtelain. Quatre colonnes ornées de beaux chapiteaux, soutenaient de forts arcs doubleaux destinés à supporter soit une voûte en pierre soit un plancher. Il ne reste aucune trace de voûte, tandis que de larges trous placés de manière à recevoir l'extrémité des poutres sont très-reconnaissables; ainsi s'expliquerait l'emploi de nombreux corbeaux, qui sans doute servaient de supports aux étais de ces mêmes poutres. Toutefois j'avoue que cette belle salle m'a semblé fort difficile à réédifier par la pensée. Des planchers à demi-hauteur pour les quatre tours, sans moyens apparents d'y arriver, et la non uniformité de l'élévation des petits arcs doubleaux des côtés, présentent quelques difficultés à expliquer.

La vue intérieure de la tour et aussi la vue extérieure, enfin le plan, indiquent, aussi exactement qu'il m'a été possible, la disposition de cette belle salle, qui était éclairée par de longues fenêtres également à larges embrâsures intérieures. Deux énormes cheminées dont il ne reste que le foyer et le tuyau n'offrent plus d'intérêt.

Le troisième étage, auquel on arrive par un escalier en spirale encore bien conservé, est celui qui a le plus souffert.

Les murs ont été détruits presque jusqu'à leur base; il est donc impossible d'indiquer la hauteur de cet étage qui, selon

toutes les probabilités, devait être celui qui supportait les toitures. D'après la gravure de Chastillon, de nombreux créneaux, assez étroits, éclairaient l'intérieur et ne paraissent pas devoir border une petite plate-forme. Malheureusement il ne reste aucun renseignement sur la forme et la hauteur



de ces toitures qui, peut-être, étaient aiguës et coniques au-dessus de chacune des demi-tourelles qui forment la masse du donjon; un grand toit central supportait la portion qui ne posait pas sur la muraille.

On peut assez approximativement se figurer l'aspect imposant et si pittoresque que devait présenter la vaste tour de Guinette surmontée de ses toits aigus, d'ardoises et de plomb, qui, ainsi que le dit Dom Fleureau, avait cent vingt pieds de hauteur. Mais aujourd'hui qu'elle a perdu

A. Petite salle. B. Escalier de la tourelle. C. Fosse d'aisance.

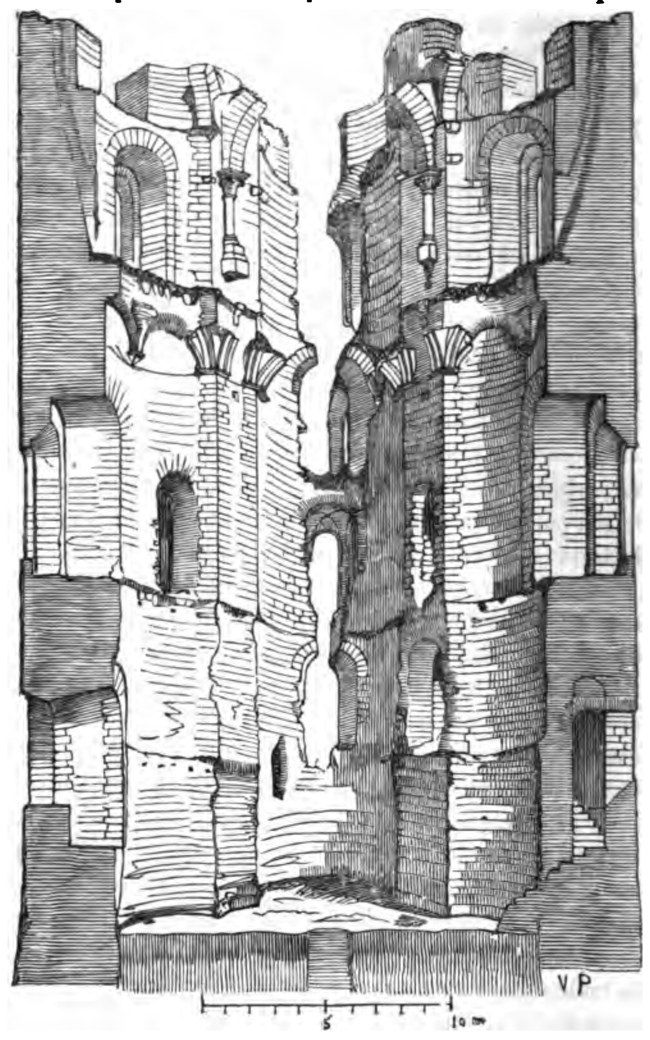
ses toits et une partie de son couronnement, elle n'a plus que quatre-vingt-cinq pieds environ d'élévation.

L'escalier en spirale, dont j'ai déjà parlé plusieurs fois, arrivé au sommet de la tour, continuait à monter dans l'intérieur d'une petite tourelle très-haute, et qui se terminait par une sorte de guérite de laquelle on pouvait parfaitement voir tous les environs, et jusqu'à la porte même du donjon; car elle se trouvait précisément placée au-dessus de cette porte. Aujourd'hui, il ne reste plus que la base de cette tourelle.

Enfin il me reste à mentionner deux détails d'aménagement fort utiles dans un donjon où les assiégés pouvaient rester bloqués fort long-temps. Je veux parler d'un puits étroit et très-profond, dont l'orifice s'ouvrait dans la grande salle du premier étage, et aussi d'un immense conduit de fosse d'aisance, allant du sommet à la base de la tour, dans l'intérieur de la muraille. Les vastes proportions de ce conduit et surtout sa position dans l'épaisseur des murs, firent penser que ce ne pouvait être que d'affreuses oubliettes. Le moindre examen à chaque étage fait justice de cette supposition d'emploi.

Après la description sommaire qui précède, il est nécessaire d'indiquer le mode de construction motivé par la nature des matériaux qu'on avait à employer. La base de la tour est formée de quelques assises de pierres de taille de moyenne grosseur; c'est une sorte de calcaire d'un grain fort dur et dont la nuance est gris-jaunâtre. Tout le reste de l'édifice est bâti en petites pierres simplement cassées au marteau et formant un blocage d'une grande solidité, qui était recouvert à l'intrados comme à l'extrados, d'un crépi de mortier de chaux et sable. L'appareil est, comme on le pense, peu monumental, mais tous les grands angles des murs, tous les parements et les cintres des ouvertures, sont bordés de pierres de taille soigneusement dressées et jointées par une couche très-mince de mortier. Les claveaux des grands arcs doubleaux sont minces, d'une épaisseur uniforme, et parfaitement posés.

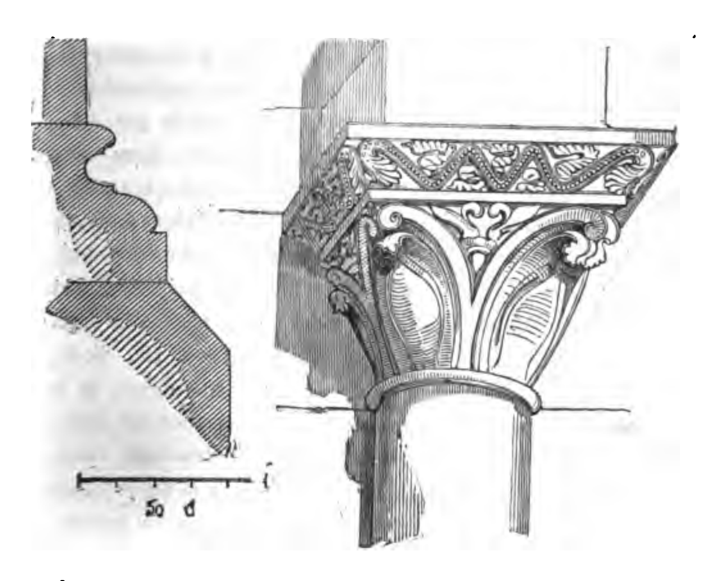
La brique n'a été employée que pour le foyer des cheminées ; elle est disposée en arête de poisson. Enfin on ne remarque



VUE INTÉRIEURE DU DONJON.

sur les quelques plaques de plâtre restées aux murailles, aucune trace de peinture.

Je vais essayer maintenant de préciser l'époque de construction, et cet essai me semble assez facile à l'aide des détails sculptés et de la forme généralement en plein cintre des voûtes. Je dis généralement, parce que plusieurs cintres ont leur courbe surbaissée afin d'avoir moins d'élévation sous clef; plusieurs fenêtres sont même couvertes d'un linteau droit, d'une seule pièce; mais nulle part, on ne reconnaît une voûte ogivale. On est donc amené à faire remonter jusqu'au XIIe. siècle l'époque de construction du donjon d'Etampes. Les détails d'ornementation, si utiles pour faciliter l'appréciation de l'âge des monuments, ne nous manquent pas ici; voici le dessin de l'un des quatre grands



chapiteaux et d'une base de colonne de la salle du 2e. étage.

Les tailloirs épais et saillants, ornés de feuilles ou de dentelures ; les larges feuilles plates de la corbeille, enfin le profil des bases, indiquent la fin du XII°. siècle, et pour ainsi dire la première période du règne de Philippe-Auguste, de 1180 à 1200. Cependant, c'est dans le pays une tradition généralement accréditée, que le roi Robert a bâti le chastel d'Etampes, dénomination qu'on trouve, dit-on, dans un titre datant de ce roi. Quoi qu'il en soit, rien dans la construction encore debout ne semble remonter à une époque aussi reculée. Le pieux roi mourut vers l'an 1030, et on ne peut lui attribuer que les fondations d'un vaste château, que Philippe-Auguste jugea utile d'achever, et on sait l'usage qu'il en fit à l'égard de sa jeune femme Isburge, ou Isemburge. Si de nouvelles recherches ne viennent pas confirmer que le roi Robert ait bâti le château, on peut reporter l'époque de la construction à la période du règne de Philippe-Auguste, c'est-à-dire de 1180 à 1223. Je ne parle que pour mémoire de l'origine romaine qu'on donne quelquefois à la tour de Guinette ; cette origine ne me semble pas soutenable, malgré la proximité de la voie antique. Rien dans notre vieux et remarquable donjon n'appartient à l'ère gallo-romaine ; rien, excepté pour les gens qui ne voient dans un plein cintre romain, roman ou renaissance, aucune différence.

Les ruines du donjon d'Etampes ne sont pas seulement l'ouvrage du temps, et dom Fleureau nous a laissé à ce sujet quelques détails curieux : « Sa Majesté Henry IV, dit-il, prit le chemin d'Orléans et vint loger à Montlhéry, et le lendemain, quatrième novembre, il fit camper son armée sous les murailles d'Etampes. Alexandre de Castelnau, comte de Clermont, de Lodève, était dedans pour la Ligue, avec cinquante gentilshommes et quelques autres gens de guerre ; il ne voulut pas s'exposer au siége dans une ville de si grande garde, laquelle tous les habitants avaient abandonné pour

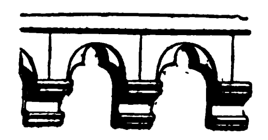
ne pas tenir contre le roi, et la rendit le même jour à la première sommation, à Sa Majesté.

L'expérience du passé avait fait connaître à ceux d'Etampes que le château de leur ville était la cause de sa perte et de leur ruine; ils demandèrent au roi la permission de le démolir, qu'il leur accorda, et ils l'exécutèrent aussitôt eux-mêmes.

D'ailleurs, Sa Majesté considérant que cette misérable ville avait été prise trois fois en quatre mois, jugeant qu'il était difficile de la conserver, fit ruiner ce qu'il y avait de fortifications. » (Années 1589 et 1590.)

Toutefois, il faut croire que la vieille tour ne fut pas complètement privée de moyens de défense, puisque le vicomte de Turenne l'assiégea en vain à coup de canon, en mai et juin 1652. — Mais si elle résista aux attaques des hommes de guerre, elle allait s'écrouler, cent quatre-vingts ans plus tard, aux coups de marteau des vendeurs de pierre.

Je terminerai ma notice ici, en félicitant le bienveillant possesseur de la belle tour d'Etampes, d'avoir su, il y a vingt ans, préserver d'une ruine complète, le curieux monument dont nous avons donné quelques dessins.



NOTE

SUR QUELQUES OBJETS D'ANTIQUITÉ

DÉPOSÉS DANS LE MUSÉE DE DOUAI,

ADRESSÉE A M. DE CAUMONT, PAR LE DOCTEUR BROMETT, DE LONDRES.

Notre honorable collègue de la Société pour la conservation des monuments, M. Tailliar, m'ayant invité à visiter le musée à Douai, je m'y rendis après la clôture du Congrès archéologique tenu à Lille en 1845, accompagné de cet habile savant et de MM. les administrateurs du musée, nous allâmes au bâtiment dans lequel sont maintenant les collections d'archéologie et la bibliothèque.

Mais avant d'y entrer, je remarquai dans le jardin parmi d'autres monuments massifs, un lion en pierre qui était placé autrefois dans la rue d'Arras, à Douai, pour servir de limite entre les pays d'Artois et de Flandre ; et dans l'antichambre, une pierre funéraire du XVe. siècle sculptée en creux avec la figure d'un certain Simon de Thiennes, religieux de l'hôpital de St.-Jean de Jérusalem revêtue d'une longue robe fixée par une ceinture frangée, et brodée sur l'épaule gauche avec la croix pattée de son ordre. Aux quatre angles de cette pierre sont les symboles des Evangélistes, et sur quatre écussons dans la bordure qui porte l'épitaphe est

une simple croix, probablement les armoiries de la personne représentée. Cette pierre venait d'une chapelle des templiers à Douai, dans laquelle, m'a-t-on dit, il y en avait une autre à peu près semblable.

Le musée d'antiquités est une vaste salle au rez-de-chaussée, dont les objets sont assez bien classés. Parmi ceux dits d'origine celtique ou gauloise, on voit plusieurs petites urnes en terre noirâtre (apparemment à moitié cuite) ornées de pointes, — et quelques urnes de verre bleuâtre, dont deux cinéraires, trouvés à Bavai, sont remarquables : l'une est de forme hexagonale avec le fond extérieur creusé d'une étoile à six rayons, et l'autre cylindrique avec son fond extérieur creusé de quatre cercles concentriques ; les ossements qui y sont contenus ne sont pas entremêlés, comme cela a lieu ordinairement avec du charbon.



Mais les objets qui sont pour moi les plus intéressants sont deux celts (comme on les appelle en Angleterre) ou *coins sculptés*, l'un en gneis, l'autre en jaspe verdâtre strié, et dont je vous envoie les dessins. Le premier, trouvé à Cantin, a 13 pouces de longueur sur 4 de largeur, et porte la forme simple de ces objets, excepté qu'il a tous ses côtés si arrondis et sa petite extrémité si obtuse, qu'il ne pourrait jamais avoir servi comme instrument tranchant. La sculpture qui est

en ligne profondément creusée et qui occupe deux tiers de la face, représente une tête humaine, coiffée d'un bonnet conoïde, et de chaque côté pend un large lambel; les yeux sont grands, le nez est camus, la bouche petite et le menton court; l'autre coin moins grand et plus poli fut trouvé à Zel-les-Equeschin (arrondissement d'Arras), et a aussi les contours arrondis, la pointe obtuse et la représentation d'une tête humaine dans un bonnet avec des pendants comme l'autre; mais cette tête est plus disproportionnément large, et la coiffure plus plate; et comme la sculpture est en bosse,



je trouve ce coin d'autant plus singulier que, ne doutant point de sa haute antiquité, il doit être considéré comme le plus ancien exemple connu de sculpture celtique d'une tête humaine en bosse (1).

Les objets romains sont nombreux dans le musée, mais peu remarquables, excepté un trépied et deux figurines en bronze, récemment trouvées avec des médailles romaines près de

(1) On possède dans plusieurs collections des haches de pierre à peu près semblables, mais elles sont très-rares.

(Note du Comité de rédaction.)

Douai, un Atlas portant une lampe de forme ordinaire et un joli buste de faune. Parmi les antiquités en verre est un grand vase de 13 pouces 1/2 de hauteur, avec deux côtés larges de 11 pouces 1/2 et deux autres côtés de 5 pouces, une bouche circulaire de 3 pouces 1/2 de diamètre et deux larges anses angulaires; mais, malheureusement, ce vase est en plusieurs morceaux qui ont été maladroitement collés l'un à l'autre, avec du papier blanc.

Les monuments du moyen-âge sont assez nombreux; voici les plus remarquables :

1°. Une dalle en terre cuite, grande de 12 pouces carrés, ornée avec une représentation en bas-relief, d'un rameur dans un canot, et très-semblable à une dalle de l'église de Notre-Dame de St.-Omer, que j'ai décrite dans « l'archeologia » vol. 30 comme le signe zodiacal « Aquarius, » et que je suppose être du XIII°. siècle ;

2°. Une grande plaque de bronze gravée au trait, avec la représentation de l'abbé de Vicoigne, qui était enterré à St.-Amand. La chasuble, l'étole et le manipule, sont richement décorés, et le calice qu'il porte contient une hostie ornée d'une crucifixion. Cette plaque est très-oxidée, à cause peut-être d'une plus grande proportion de cuivre dans sa composition que celle que l'on trouve dans les plaques tombales anglaises ;

3°. Un tombeau en albâtre, et bien conservé, sur lequel est couchée une statue qui représente le comte de Lalaing dans l'armure du XVI°. siècle, mais il est à remarquer que ses jambes sont en mailles à chaînons entrelacés et que sur le surcot, qui est embelli de ses armoiries (cinq billettes, 2, 1, 2.), est un bandeau inscrit en caractères romains avec les mots AULT NE QUIER. Sur les côtés du sarcophage sont distribuées de jolies statuettes des vertus cardinales, etc., et une épitaphe descriptive des titres et des qualités du défunt, mais la date n'est plus lisible ;

4°. Un objet qui consiste en quatre petits sabliers groupés l'un à côté de l'autre, lequel est appelé l'Horloge de la gouvernance et du souverain bailliage de Douai et d'Orchies, au commencement du XIV°. siècle, mais jugeant par sa moulure en petite balustrade, je dirais que ce sablier est plutôt un ouvrage de la renaissance;

5°. Deux instruments de torture en métal. — Espèces de vis applicables aux doigts et dont chacun a une place pour deux doigts;

6°. Un instrument massif, en bois, avec deux trous pour y mettre les jambes des malfaiteurs, semblable à l'instrument de supplice nommé en France les *ceps*, et en Angleterre *the stocks*.

Parmi la poterie antique on me montra un vase en forme de cafetière, haut de 12 à 13 pouces, avec un manche à cordeaux entrelacés, une gorge très-étroite et un bec ordinaire. Ce vase est d'une terre rouge foncée bien fine, et ornée de feuilles alternativement noires et dorées; mais à cause de cette dorure, je soupçonne fortement que ce vase n'est que d'une époque comparativement moderne, quoique M. le conservateur du musée croie y voir un monument de l'art céramique de l'ancienne Etrurie.

La bibliothèque renferme de 30,000 à 35,000 volumes et plus de 800 manuscrits, dont quelques-uns ont rapport aux affaires d'Angleterre; j'ai remarqué un livre de théologie contenant quelques vers écrits par Fisher, évêque de Rochester, sur la nécessité de persévérance dans la foi catholique; il est probable que ce consciencieux Evêque se servait de ce volume pendant sa captivité dans la tour de Londres; 2°. un cartulaire qui appartenait à l'abbaye de Croyland (comté de Lincoln), contenant la vie de St.-Guthlac. Les manuscrits sont pour la plupart en mauvais état, mais il y en a de très-bien conservés, surtout un grand atlas in-folio avec des enluminures magnifiquement dorées.

NOTICE

SUR

L'ÉVANGÉLIAIRE, LE CALICE ET LA PATÈNE

DE SAINT GOZLIN,

ÉVÊQUE DE TOUL ;

Par M. DIGOT,

Inspecteur des Monuments de la Meurthe.

La nécessité, aujourd'hui sentie par tous les hommes de goût d'abandonner, pour ce qui concerne la construction ou l'ameublement des églises, le style grec ou plus exactement le style bâtard que l'on décore de ce nom ; cette nécessité, disons-nous, a, depuis un certain nombre d'années, appelé l'attention non seulement sur les anciens édifices religieux, mais encore sur tous les objets qui y ont figuré et qui ont autrefois servi au culte. On a compris que le meilleur moyen à employer pour rendre au mobilier des églises et aux ornements sacerdotaux la convenance et la dignité qui leur manquent trop souvent aujourd'hui, était de revenir aux types primitifs ou du moins à ceux qui avaient été adoptés pendant le moyen-âge. Il est évident, en effet, que c'est à cette époque de ferveur religieuse que l'on a le mieux compris et le mieux réalisé tout ce qui se rattache de près

ou de loin au style religieux ; il est évident que les siècles de Charlemagne ou de saint Bernard avaient, à cet égard, des idées plus justes et plus saines que la *renaissance* ou le dix-huitième siècle.

Malheureusement, les objets qui ont fait partie du mobilier des églises à cette époque reculée sont d'une rareté excessive, et c'est à cette circonstance qu'il faut attribuer en partie les difficultés que l'on a éprouvées quand on a voulu améliorer la fabrication des objets dont nous parlons.

Cependant plusieurs ont été publiés et décrits dans les recueils consacrés à l'étude de nos antiquités, et notamment dans le *Bulletin monumental* et les *Annales archéologiques.* Des circonstances favorables nous ayant permis d'examiner le calice, la patène et l'évangéliaire de saint Gozlin, qui occupa le siége épiscopal de Toul de 922 à 962, nous avons pensé qu'il pourrait être utile de composer une notice sur ces trois objets, aussi recommandables par leur antiquité que par la richesse et la beauté de leur exécution. Nous avons peu de détails sur leur histoire ; nous savons seulement que saint Gozlin ayant fondé l'abbaye de Bouvières-aux-Dames, vers 935 ou 936, les religieuses le prièrent de leur laisser le calice, la patène et le voile dont il s'était servi le jour de la Dédicace de l'Eglise, et que le saint évêque consentit à leur démande (1). Nous savons aussi qu'après sa mort, arrivée en 962, son corps fut transféré à Bouvières et placé dans l'église de l'abbaye, qu'on y porta aussi son peigne et un magnifique évangéliaire, qui avait été à son usage (2).

Les reliques de saint Gozlin furent précieusement con-

(1) V. Dom Calmet, histoire de Lorraine, 1re. édit., tome I, col. 894.

(2) V. Dom Calmet, Histoire, tome I, col. 894, et notice de la Lorraine, art. Bouvières-aux-Dames.

servés à Bouvières jusqu'au moment de la révolution, et les autres objets que nous venons d'énumérer furent également gardés avec vénération. Le chapitre de Bouvières ayant été supprimé, une personne dont le nom nous est inconnu parvint à sauver les reliques, le calice, la patène et l'évangéliaire. Mais la châsse, qui était fort riche, et le buste d'argent qui renfermait le chef de saint Gozlin furent perdus. Au rétablissement du culte, c'est-à-dire en 1802, les différents objets dont nous venons de parler furent donnés à la cathédrale de Nancy, et enfermés dans une châsse assez mesquine, qui fut placée dans une des chapelles latérales (1).

Ils restèrent là pendant plus de quarante ans, exposés à mille chances de destruction et presqu'oubliés. Enfin, dans les derniers mois de l'année 1845, *la Commission des monuments religieux du diocèse de Nancy* demanda et obtint que la châsse serait ouverte, et que l'on en tirerait, pour les déposer dans une armoire de la sacristie, dont le chanoine-sacristain aurait seul la clé, le calice, la patène, le voile et l'évangéliaire.

Toutes les recherches faites pour retrouver le voile, que l'on croyait enfermé dans la châsse, ont été infructueuses, et, selon toutes les probabilités, il a été égaré ou détruit pendant la révolution. C'est une perte regrettable, parce que les tissus du Xe. siècle sont fort rares, et que ce voile aurait pu devenir l'objet de comparaisons intéressantes.

On a cru devoir laisser avec les reliques le peigne de saint Gozlin, qui n'a rien de curieux, et que l'usage auquel il a été employé, pendant le moyen-âge, ne permet guère d'examiner avec soin; on a pensé qu'il suffisait de déposer

(1) Nous ignorons l'origine de cette châsse, qui est d'un assez beau travail, mais dont les ornements ont été enlevés. Quelques personnes pensent que c'est l'ancienne châsse, mais nous ne pouvons partager leur opinion.

à la sacristie le calice, la patène et l'évangéliaire. C'est là que nous les avons examinés avec beaucoup d'attention, et M. Châtelain, architecte, en a exécuté des dessins, qui ont été mis à Metz sous les yeux de MM. les membres de la Société française.

I. CALICE.

Le calice est en or, couvert d'ornements que nous décrirons tout-à-l'heure. Nous disons qu'il est en or, parce



CALICE DE SAINT GOZLIN.

qu'extérieurement il n'offre aucune trace d'un autre métal;

mais il est probable que le squelette du calice, si nous pouvons employer cette expression, est en argent ou même en cuivre. Sa forme est celle d'une coupe à peu près hémisphérique, soutenue par un pied d'une forme élégante et orné de plusieurs moulures, dont on pourra juger beaucoup mieux par un coup-d'œil jeté sur le dessin que par une description. Le calice est muni de deux anses, décorées dans le même goût que la coupe et le pied.

La hauteur totale du calice est de 15 cent. environ; cette hauteur se décompose de la manière suivante : coupe, 72 millim.; moulures, formant l'extrémité supérieure du pied, 18 millim.; pied, 60 millim. La largeur de la coupe est d'environ 12 cent.; celle de la base est de 8, et la hauteur des anses de 47 millim.

L'intérieur de la coupe est uni, mais l'extérieur, le pied et les anses sont, comme nous l'avons dit, assez richement ornés. Le bord de la coupe présente un bandeau d'environ 18 millim. de hauteur, qui se compose de deux cordons, l'un assez gros, l'autre en filigrane et d'un fond uni, sur lequel sont appliquées deux espèces d'ornements : 1° des pierres précieuses non taillées et des perles enchâssées et entourées d'une sorte de filigrane; 2° des arabesques d'un assez bon goût, formées également de filigrane soudé sur le fond d'or.

Chacun des flancs du calice, entre les anses, offre une grosse pierre de forme à peu près carrée, aux angles de laquelle sont enchâssées quatre perles; le tout est enveloppé d'un ornement assez remarquable.

Le pied du calice présente à sa partie inférieure une bande semblable à celle qui se trouve au bord de la coupe, et sur ses flancs des bandes verticales à peu près pareilles, et rattachant la bande inférieure aux moulures qui surmontent le pied. On remarque sur ces bandes verticales des émaux verts et bleus d'un assez beau travail.

Les anses sont couvertes d'une décoration analogue à celles que nous venons de décrire, et nous avons admiré la forme de ses anses, qui paraît être une imitation de l'antique.

II. PATÈNE.

La patène de saint Gozlin a été évidemment fabriquée par l'orfèvre qui a fait le calice dont nous venons de dire un mot; l'ouvrage est du même style, et il est impossible de concevoir le moindre doute à cet égard.

La partie supérieure est en or, mais le dessous n'est qu'en vermeil; le point de jonction des deux faces est dissimulé par un cordon, en forme de torsade qui entoure la patène.

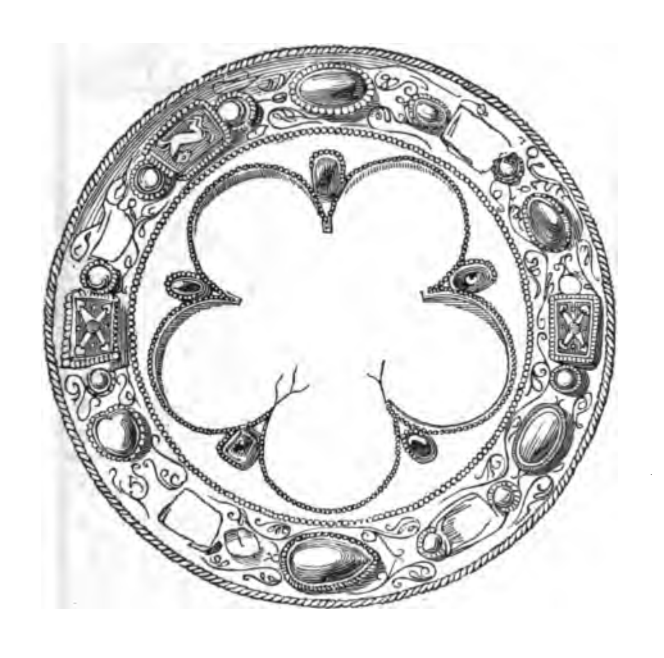
Le diamètre de celle-ci est de 15 cent.

La forme a beaucoup d'analogie avec celle de nos patènes actuelles, mais l'aire en est un peu plus profonde.

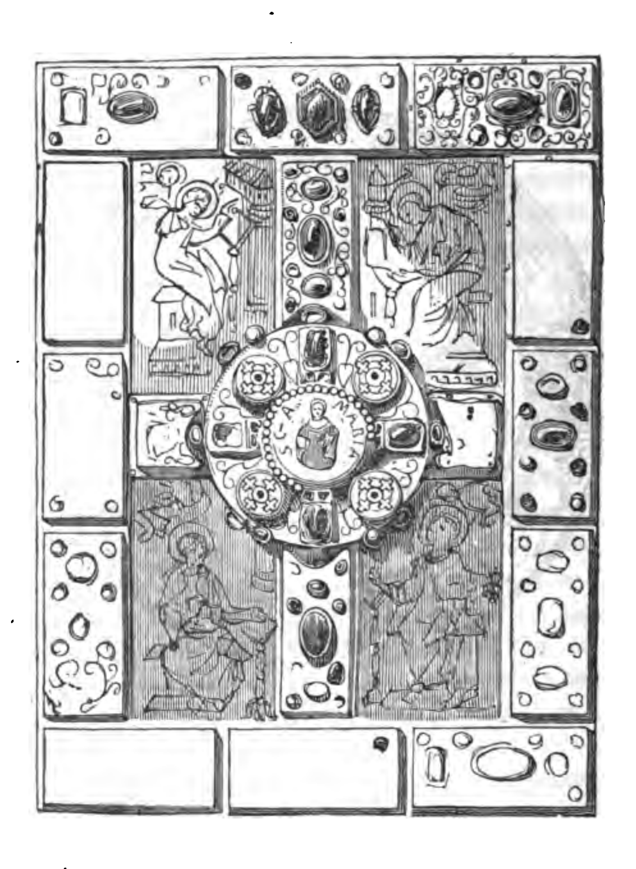
La partie intérieure et creuse de cette aire a 1 diamètre de 105 millim., et présente une sorte de rosace formée de cinq arcs de cercle aboutés et garnis d'un ornement en filigrane; dans les angles formés par la rencontre des arcs de cercle, se trouvent cinq pierres enchâssées. Une de ces pierres est quadrilatère; les autres de figure ovale; on remarque parmi elles une pierre antique offrant l'image d'un scarabée.

Cette portion de la surface de la patène est séparée de l'autre ou du cercle extérieur par un filigrane. Ce cercle, d'environ 22 millim. de largeur, était richement orné; mais il a perdu une partie des pierres et des émaux qui le garnissaient. Il ne reste que trois émaux de forme à peu près carrée et cinq pierres; trois émaux et une pierre ont été violemment enlevés.

Deux des émaux que nous venons de mentionner offrent un fleuron cruciforme blanc et vert sur un fond bleu; le



PATÈNE DE SAINT GOZLIN.



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

COUVERTURE DE L'ÉVANGÉLIAIRE DE SAINT GOZLIN.

troisième représente un chien bleu à tête brune et portant un collier ; le fond est vert. Près de chacun de ces émaux et de ceux qui ont disparu se trouvaient deux perles assez grosses. Quelques-unes de ces perles ont été enlevées.

Les pierres qui alternent avec les émaux sont de différentes grandeurs et de diverses formes. Aucune d'elles n'a été taillée, et nous devons faire observer ici que plusieurs de ces pierres et de celles qui ornent le calice ne sont que le produit de maladroites contrefaçons.

Sur le fond même du cercle on remarque des arabesques de filigrane d'une grande pureté de dessin, et à peu près semblables à celles qui se trouvent sur le calice.

III. ÉVANGÉLIAIRE.

Avant de décrire l'évangéliaire de saint Gozlin, il importe de faire remarquer (et nous en fournirons la preuve tout-à-l'heure) que ce livre, dont l'illustre évêque de Toul s'est servi pendant la durée de son long épiscopat, a été écrit dans le siècle précédent, par les ordres et pour le compte de l'évêque de Toul Arnauld, qui siégea de 872 à 894, sous les règnes de Charles-le-Chauve et de ses premiers successeurs.

Or, comme la couverture antérieure de l'évangéliaire est d'un travail tout-à-fait semblable à celui des deux objets que nous venons de décrire, il faut en conclure ou que ce livre, écrit dans la seconde moitié du IXe. siècle, a reçu une reliure nouvelle sous l'épiscopat de saint Gozlin et avant l'année 935, ou bien (et cette seconde hypothèse nous semble plus probable) que la couverture de l'évangéliaire, la patène et le calice ont été fabriqués par le même orfèvre pour l'évêque Arnauld, qui avait fait exécuter le manuscrit.

Cette difficulté ne pourrait, au surplus, être tranchée que par l'examen et la comparaison d'objets de même nature, qui remonteraient d'une manière certaine au IXe. siècle.

Pour mettre plus d'ordre dans ce que nous avons à dire au sujet de cet évangéliaire, nous parlerons : 1° de la couverture; 2° du livre lui-même; 3° de ce qu'il renferme; 4°. des miniatures, lettres ornées, etc.

1°. *Couverture.* Elle se compose de deux planches de chêne épaisses d'un doigt, sur lesquelles sont attachés les deux morceaux d'orfévrerie que nous allons décrire.

Couverture antérieure. Elle présente une croix grecque, au milieu d'un encadrement qui suit le bord de la couverture, et se compose de quadrilatères oblongs ou petits caissons, au nombre de douze. Ces quadrilatères sont ornés d'un grand nombre de pierres de toutes espèces, rubis, émeraudes, turquoises, corails, et de plusieurs autres pierres plus communes et de différentes couleurs ; toutes sont à l'état naturel et enchâssées dans des enroulements en filigrane, analogue à celui qui sert à l'ornementation du calice et de la patène.

Tous ces quadrilatères oblongs sont en or, à l'exception de deux en vermeil, substitués aux anciens qui avaient disparu ; mais le travail de ces deux derniers est fort grossier en comparaison du travail primitif. Plusieurs des quadrilatères, et même un des deux que nous venons de mentionner, sont en fort mauvais état et ont perdu la majeure partie des pierres qui y avaient été enchâssées, et même le filigrane qui décrivait des arabesques.

La croix du milieu est formée par un centre de forme circulaire, et de quatre quadrilatères de même travail que ceux formant l'encadrement. Deux de ces quadrilatères sont beaucoup plus grands que les autres; tous ont souffert des injures du temps et ont perdu une partie des pierres qui les

ornaient. Un des deux petits a même été remplacé par un nouveau quadrilatère en vermeil.

Au milieu du disque couvrant le point d'intersection des deux branches de la croix se trouve un médaillon en or, de forme ronde, qui offre, en émail, l'image de la sainte Vierge, portant une branche de lys et la tête entourée d'un nimbe de couleur verte. Autour on lit la légende SC̄—A MARIA en capitales. Cet émail est environné d'un assez large cercle en or couvert d'arabesques en filigrane, et sur lequel se détachent 4 rubis non taillés, d'assez forte dimension, dont quelques-uns ont souffert. Entre ces rubis, qui répondent aux quatre branches de la croix, se voient quatre émaux, de forme circulaire, représentant une croix grecque de couleur blanche sur un fond bleu et vert ; près de ces rubis et de ces émaux, mais en-dehors du cercle, se trouvaient six petites pierres bleues enchâssées dans des ornements qui forment saillie.

Tout ce massif, dont un coup d'œil jeté sur le dessein de M. Châtelain suffira pour faire comprendre la disposition, tout ce massif, disons-nous, présente un relief considérable et a été fixé à la planche de chêne au moyen de quatre gros clous d'argent à tête ronde.

Les quatre vides formés, près des angles, par l'encadrement et les branches de la croix, offrent la représentation des évangélistes, et de leurs symboles, gravés au trait sur des lames d'argent. Les évangélistes sont assis sur des escabeaux et écrivent sur des pupitres. L'ange, l'aigle, le bœuf et le lion tiennent chacun un livre qu'ils semblent apporter du ciel. Les fonds offrent des édifices de style bysantin et d'autres détails. Plusieurs de ces fonds sont pointillés, et on y remarque encore des traces de dorure.

Couverture postérieure. Cette couverture est d'une matière moins précieuse que celle dont nous venons de parler ;

au lieu d'or, l'artiste a employé l'argent et l'a seulement orné d'une dorure, que le temps et l'usage ont presque complètement enlevée. Il faut, au reste, se rappeler qu'il en était ordinairement ainsi à cette époque; que les ornements en or, les pierres précieuses, les émaux, les bas-reliefs en ivoire étaient réservés pour la couverture antérieure et que l'autre était le plus souvent en argent.

Celle que nous décrivons n'a reçu aucun embellissement étranger; mais le travail de l'orfèvre n'en est pas moins remarquable. Cette couverture représente une croix grecque avec un encadrement. Au point d'intersection des branches de la croix on remarque un médaillon, offrant la figure de l'Agneau tenant une banderolle. Dans les quadrilatères tracés par l'encadrement et les branches de la croix on a figuré les symboles des quatre évangélistes, c'est-à-dire un ange nimbé, vu de face, couvert d'un vêtement et les ailes éployées, l'aigle également vu de face et nimbé, le lion et le bœuf ailés. Tous quatre tiennent les livres des évangiles.

Les branches de la croix et l'encadrement sont ornés de rinceaux d'un dessin très-correct.

Tout ce travail est exécuté au *repoussé*, avec un talent remarquable, et nous pensons que, si on fait abstraction de la richesse de la matière, cette couverture est aussi précieuse que l'autre.

Nous ne pouvons plus savoir comment était disposé le dos du volume. Cette partie de la reliure n'existe plus et a été remplacée par une pièce de soie verte brodée d'or, qui nous a semblé remonter au XVIe. siècle environ.

Les fermoirs primitifs ont disparu; nous ignorons même si l'évangéliaire en avait été muni d'abord; mais on voit encore les restes de fermoirs qui sont évidemment plus récents que la reliure à laquelle ils ont été adaptés.

La hauteur totale du volume est de 30 centimètres 5 millimètres, sa largeur de 22 centimètres et son épaisseur de 10 centimètres environ. Un de nos compatriotes possède une cassette en bois, d'un très-beau travail, qui date du XIIe. siècle, vient de l'abbaye de Bouvières, et a servi, selon toutes les apparences, à renfermer l'évangéliaire de saint Gozlin et les principaux titres de l'abbaye.

2°. *Manuscrit*. L'évangéliaire est tout entier en vélin d'une très-belle qualité, et mieux conservé que l'on n'aurait pu le croire. Le nombre des feuillets est de 227. Les cahiers qui composent le volume ont presque tous quatre feuilles ou huit feuillets; mais cette disposition n'est pas uniforme, et nous avons rencontré des cahiers qui n'ont que deux ou trois feuilles. Il n'y a aucune réclame, aucun chiffre, aucun signe qui ait pu guider le relieur.

L'écriture du manuscrit est une minuscule extrêmement régulière, mais dans laquelle on rencontre quelques lettres, savoir : des *g* et des *n* qui appartiennent à l'écriture mixte. Au reste ces *g* et ces *n* de l'écriture mixte ne sont point exclusivement employés, et à leurs côtés on trouve des *n* et des *g* de forme minuscule. On pourra juger du caractère général de cette écriture par l'alphabet et le *fac-similé* joints à ce mémoire; mais nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer ici que la présence de quelques lettres appartenant à l'écriture myxte ne permet pas d'attribuer ce manuscrit au siècle de saint Gozlin; il a été exécuté dans la seconde moitié du IXe. siècle, époque à laquelle l'écriture mixte a complètement disparu pour faire place à la minuscule.

Le manuscrit offre un assez grand nombre de diphthongues, autre preuve de son antiquité. Les *i* sont destitués de points.

Les titres présentent une assez grande variété de caractères. Quelques-uns de ces titres sont en capitales aussi belles

et aussi pures que la plus ancienne, les autres sont en capitales rustiques; pour d'autres, enfin, on a préféré l'écriture onciale. Ces lettres sont de différentes couleurs; il y en a de rouges, de noires; d'autres ont été tracées en encre d'or et d'argent sur un fond violet. Nous remarquerons ici, en passant, que cette dernière encre, dans laquelle il entrait beaucoup de nitrate d'argent, a presque complètement disparu, après avoir corrodé et même percé le vélin sur lequel on l'avait appliquée.

Dans le corps du manuscrit, les majuscules placées au commencement des alinéas appartiennent à l'écriture capitale, et sont la plupart tracées en encre rouge; les autres initiales sont des lettres onciales, également tracées en rouge.

Il n'y a d'autres signes de ponctuation que des points placés tantôt près du sommet des lettres, tantôt vers le milieu, tantôt au bas comme notre point ordinaire (1). Les mots ne sont séparés que par de très-petits intervalles; quelquefois même ces intervalles sont tellement exigus que les mots semblent se toucher. Les abréviations sont en petit nombre, conventionnelles et régulières.

Les lignes du texte sont longues, c'est-à-dire occupent toute la largeur de la page moins les marges; elles sont tracées à la pointe sèche, et au nombre de 23 dans chaque page. Les mots SECVND'MATT' en capitale rustique, se trouvent placés au-dessus du texte dans une partie de l'évangile selon saint Mathieu.

3°. *Contenu du volume.* Nous parlerons brièvement des matières renfermés dans ce précieux volume. Le titre seul

(1) On remarque, il est vrai, quelques autres traits de ponctuation assez semblables à nos virgules et placés de différentes manières; mais il est évident que ces traits sont bien postérieurs à l'exécution du manuscrit; l'encre est d'ailleurs beaucoup plus pâle.

quos siquis decurionis uoluerit nosse quae sint uel
angelus uel eadem uel uiana uel sola sint eo
rum

ΑΡΝΑΛΔΩ ΙΟΒΗΝΘΗ

ΗΙΛΗΟϹ ΗΛΗΟϹ ΗΡΜΗϹ ΗΡΗΝΗ·

---

a	f	m	r	
b	ʒ 3	n N	ſ	y
c	h	o	τ	
d	ι	p	u	
e	l	q	x	

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

suffit pour indiquer qu'il contient les quatre évangiles ; mais on y rencontre aussi d'autres pièces qu'il est bon de mentionner.

Après deux feuillets consacrés au titre principal, à une pièce de vers, etc., viennent : 1°. le prologue de saint Jérôme adressé au pape Damase; 2°. les *canons* d'Eusèbe (1) et son épître à Carpien; 3°. une table des chapitres (capitula) de l'évangile selon saint Mathieu ; 4°. une nouvelle pièce de vers ; 5°. l'évangile de saint Mathieu, divisé en 355 versets; 6°. un prologue sur l'évangile selon saint Marc et une pièce de vers ; 7°. une table des mots hébraïques employés dans cet évangile, avec leur interprétation latine ; 8°. une table des passages les plus remarquables (*Testimonia quæ sunt in Marco*) ; 9°. des vers ; 10°. l'argument de l'évangile selon saint Marc ; 11°. cet évangile divisé en 235 versets; 12°. une biographie de saint Luc ; 13°. une table des mots hébraïques; 14°. une autre table des témoignages ; 15°. une pièce de vers; 16°. la table des chapitres; 17°. une préface; 18°. des vers; 19°. l'évangile selon saint Luc, renfermant 343 versets ; 20°. des préfaces pour l'évangile selon saint Jean ; 21°. des vers; 22°. des tables des mots hébraïques et des témoignages; 23°. l'évangile de saint Jean partagé en 232 versets; 24°. un petit écrit formant deux pages et intitulé : *De octo beatitudinibus* ; 25°. une dernière pièce de vers; 26°. enfin, une sorte de calendrier ou, pour mieux dire, une table indiquant les passages des évangiles devant être lus chacun des jours de l'année ; cette table porte le titre suivant : Incipit capitulorum capitulare Evangeliorum (INC̄ CAPIT CAPITVLARE EVANGELIŌR). (2)

(1) Il est bon de faire observer qu'il manque un feuillet qui renfermait le 10e. canon et quelques autres pièces.

(2) A la fin de ce calendrier qui termine le volume se trouvent les mots *explicit capitulare evangeliom de circulo anni feliciter*.

Nous ferons observer, en passant ; que cette espèce de calendrier, au lieu de commencer à l'Avent, comme l'année ecclésiastique, a pris la fête de Noël pour point de départ. L'Epiphanie y porte encore le nom de *Theophania*, et on n'y voit point figurer la fête de la Trinité, instituée à Liège vers l'année 920. Ce sont deux nouvelles marques d'antiquité à joindre à celles que nous avons déjà mentionnées.

4°. *Ornements.* Il y a peu de choses à dire au sujet de l'ornementation de ce précieux volume. On n'y rencontre pas, comme dans les manuscrits exécutés aux XIIIe., XIVe et XVe. siècles, une foule de miniatures, d'encadrements, de lettres historiées. C'est à peine si l'évangéliaire de saint Gozlin offre une demi-douzaine de majuscules de grandes dimensions. Ces six ou sept lettres sont, au surplus, fort remarquables, d'un dessin très-correct et d'un goût très-pur. Mais les couleurs employées ont très-peu d'éclat et sont souvent assez mal assorties. Le manuscrit présente aussi quelques encadrements en rinceaux ; mais on ne peut plus guère juger aujourd'hui de leur beauté primitive, parce que le nitrate d'argent, dont l'enlumineur avait fait un grand usage, a rongé le vélin et dénaturé les autres couleurs. Les canons d'Eusèbe sont placés dans des encadrements, imitant des portiques à plein-cintre. Ces arcades sont peintes de différentes couleurs et pourraient donner une idée du système de polychromie alors usité pour les édifices religieux. Nous y avons remarqué des imitations grossières de diverses espèces de marbre. Les chapiteaux des colonnes mériteraient aussi un examen spécial. A la clef de voûte de chacune des arcades est suspendue une lampe dorée, de forme conique très-aiguë.

L'évangéliaire offre quelques miniatures d'un travail assez grossier. Elles représentent les quatre grands prophètes, les évangélistes et leurs symboles. La description de celle qui est placée sur le verso du premier feuillet suffira pour donner

une idée des autres. Cette miniature présente une sorte de losange d'assez grandes dimensions. Au milieu se trouve un cercle renfermant l'*Agnus Dei*; les symboles des quatre évangélistes figurent aux angles du losange; à droite et à gauche sont deux chérubins couverts de leurs ailes; plus haut et au dessous, c'est-à-dire vers les coins de la page, l'artiste a peint les bustes des quatre grands prophètes, dans autant de médaillons de forme ronde.

Enfin, nous ferons remarquer qu'un assez grand nombre de pages sont couvertes, à l'exception des marges, d'une couche de couleur bleu-foncé ou noire, avec encadrement de plusieurs teintes, et que c'est sur ce fond bleu qu'ont été écrites en encre blanche les différentes pièces de vers que nous avons énumérées, quelques titres, etc.

Nous n'ajouterons rien à cette description, que l'on a probablement trouvé trop longue; il ressort suffisamment de ce que nous venons de dire que le manuscrit réunit tous les caractères d'une grande ancienneté, et qu'il a dû être exécuté dans la seconde moitié du IXe. siècle. On croit, en effet, comme nous l'avons dit plus haut, qu'il a été à l'usage de l'évêque de Toul, Arnald, mort en 894, et cette supposition s'appuie sur les deux mots latins *Arnaldo jubente*, écrits en caractères grecs, que l'on rencontre à la fin du prologue sur l'évangile de saint Marc. Cet *Arnaldus*, qui faisait exécuter un aussi riche manuscrit dans la seconde moitié du IXe. siècle, ne peut être que l'évêque de Toul; le caractère, les miniatures, les lettres ornées (1), le calen-

(1) Les bénédictins, auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*, pensent qu'à partir du XIVe. siècle, les lettres ornées devinrent barbares; or, comme celles du manuscrit que nous décrivons sont encore fort belles, il faut en conclure qu'il a été exécuté avant cette époque.

drier s'accorde pour faire placer la date de cet évangéliaire vers l'épiscopat d'Arnald. L'écriture de notre manuscrit offre d'ailleurs une analogie frappante avec celle d'un missel exécuté par ordre de Drogon, fils naturel de Charlemagne, et archevêque de Metz de 823 à 855 (1).

Enfin l'examen des lettres grecques exprimant les deux mots *Arnaldo jubente* et quatre mots grecs, qui se trouvent dans le petit traité intitulé : *De octo beatitudinibus*, cet examen, disons-nous, et la comparaison de ces lettres avec les *fac-simile* publiés par Montfaucon, dans sa *Palæographia græca*, ne permettent pas de douter qu'elles n'aient été tracées dans le IXe. siècle. Nous appellerons notamment l'attention sur le B, qui paraît placé sur une ligne horisontale se prolongeant à droite de la partie inférieure. Quoique toutes les lettres qui composent ces six mots appartiennent à l'écriture capitale, elles ont beaucoup d'analogie avec le caractère oncial employé dans un psautier grec, qui avait été copié avant le Xe. siècle par Sedulius Scottus, et se trouvait dans l'abbaye de Saint-Mihiel (2).

Toutes ces analogies suffiraient seules, nous le croyons du moins, pour faire attribuer, d'une manière certaine, à la seconde moitié du IXe. siècle l'évangéliaire de saint Gozlin, qui doit être placé au nombre des plus précieux monuments paléographiques qui nous restent de cette époque reculée.

(1) Ce manuscrit fait partie de la bibliothèque royale, supplément latin, n°. 645.

(2) V. Palæographia Græca, sive de ortu et progressu literarum Græcarum, etc. Opera et studio D. Bernardi de Montfaucon, pages 235 et 236.

CHRONIQUE.

Séances de la Société française dans divers départements. La Société française a tenu des séances du plus haut intérêt à Autun, à Châlons, à Lyon. Les procès-verbaux de ces différentes réunions seront publiés et offriront des faits nombreux et nouveaux.

Deux séances ont également été tenues à Marseille pendant la session du Congrès, sous la présidence de M. le Vte. de Cussy : M. *Dupasquier*, architecte à Lyon, a été nommé inspecteur des monuments de l'Ain, en remplacement de M. de Moyriat, démissionnaire ; M. le Mq^{is}. de *Jessé Charleval* a été proclamé inspecteur des Bouches-du-Rhône, et M. *Rostan*, inspecteur des monuments du Var. M. Ricard, de Montpellier, remplissait, à Marseille, les fonctions de secrétaire-général.

XIVe. session du Congrès scientifique de France. La XIVe. session du Congrès de France a réuni plus de 600 membres et a présenté des résultats très-satisfaisants. Le 1er. septembre, le Congrès s'est rendu en corps, suivi d'une foule immense, à la cathédrale, pour y entendre la messe. Il a été reçu à la porte de la basilique par M. le Maire de Marseille. Mg^{r}. de Mazenod assistait à la cérémonie. La musique de Cherubini a été exécutée avec beaucoup de talent.

Après la messe, le Congrès a fait visite à Mg^{r}. l'évêque

et l'a remercié, puis il a quitté la cathédrale et s'est rendu à la salle des réunions, en traversant les anciens quartiers de la ville où il a remarqué plusieurs maisons anciennes intéressantes par leurs sculptures.

A l'ouverture de la séance, M. Roux, secrétaire-général, occupait le fauteuil, ayant à sa droite Mgr. de Mazenod, à sa gauche M. Berthulus, secrétaire-général adjoint, et M. *Loubon*, trésorier. Il a pris la parole et prononcé un discours qui a été vivement applaudi; on a ensuite procédé au scrutin pour la nomination du bureau général, M. *de Caumont*, directeur de l'Institut des provinces, a été élu président à la presque unanimité des suffrages.

Les vice-présidents ont été élus dans l'ordre suivant :

MM. Vte. *de Cussy*, de l'Institut des provinces.

Mqis. de *Forbin-Janson*, de l'Académie de Marseille.

Wulfrand Pujet, négociant.

Cauvière, docteur-médecin, membre de plusieurs Académies.

Le lendemain les sections ont composé leurs bureaux. M. *Marcel de Serres*, membre de l'Institut des provinces, a été élu président de la première section. La seconde section a élu M. *Guerin Meneville*, délégué de la Société royale d'agriculture de Paris. La section de médecine qui comptait environ 100 membres avait pour président le savant docteur *Bally*, de l'Institut des provinces, ancien président de l'Académie royale de Médecine; M. *Gregory*, membre de l'Institut des provinces, à Lyon, a été appelé à la présidence de la 4me. section, la cinquième a élu pour président M. *Richelet*, du Mans, de l'Institut des provinces.

Les sections qui ont été les plus nombreuses et dont les travaux ont été les plus importants, sont celles d'histoire naturelle, de médecine et d'agriculture :

La section d'archéologie s'est particulièrement occupée des questions historiques posées au programme et dont plusieurs ont été traitées avec beaucoup de talent par M. Grégory ; M. L. Rostan y a lu un mémoire plein d'intérêt sur l'église de St.-Maximin et sur les objets précieux qu'elle renferme. La question posée par M. de Caumont, *existe-t-il des tissus anciens dans les églises du midi de la France ?* avait déterminé M. Rostan à rédiger un mémoire particulier sur la chappe dite de St.-Louis, qui existe dans le trésor de St.-Maximin ; ce mémoire a été entendu avec le plus vif intérêt.

Quelques jours avant le congrès, M. de Caumont avait visité cette chappe précieuse et l'église intéressante qui la renferme.

Les membres de la section d'archéologie du congrès ont, selon l'usage, visité les monuments de Marseille. Les cryptes de St.-Victor, les anciennes maisons, les églises diverses ont été analysées par M. Ricard, inspecteur de l'Hérault, qui a lu à la section un mémoire intéressant sur l'état de Marseille au XIIIe. siècle, d'après les chartes nombreuses qu'il a consultées dans les archives.

La clôture du Congrès a eu lieu le 10 : pendant la session, toutes les Sociétés savantes de la ville ont eu des séances publiques, voulant ainsi mettre le Congrès à portée d'apprécier l'importance et l'activité de leurs travaux.

Le 9, après un rapport de M. de Caumont, le comité central du Congrès a décidé que la 15e. session aurait lieu dans la ville de Tours et la 16e. à Nancy.

Inspection des monuments du Midi.—Plus de 25 membres du Congrès de France se sont, après la clôture de la session, dirigés sur Gênes, pour assister à la 8me. session du Congrès scientifique italien. M. de Caumont s'y est rendu par terre afin de visiter les antiquités de Fréjus.

Cette ville, si peu importante aujourd'hui, renferme des

monuments antiques qui attestent sa splendeur ancienne. Ses aquéducs sont des plus considérables qui nous restent en France et pourront donner lieu à des remarques intéressantes; les piles qui supportent le conduit de l'eau ou l'aquéduc proprement dit, sont toutes en petit appareil et souvent flanquées de contreforts très-saillants.

M. de Caumont a examiné avec soin les constructions romaines qui existent sur différents points; il a dessiné la porte dorée et les bains découverts près de là il y a quelques années, le théâtre, les arênes qui, beaucoup mieux conservées que celles de Trèves, présentent avec elles certains points de ressemblance frappants.

La cathédrale n'offre qu'un intérêt secondaire; elle est précédée d'un baptistère dont les colonnes en granit sont évidemment antiques. La cathédrale est voûtée en pierres, les arceaux portent sur des pilastres assez lourds : il est difficile d'indiquer la date de cet édifice dont quelques parties ont été réparées ou refaites, mais elle appartient en grande partie au style roman. La tour, évidemment ancienne dans ses parties basses, a été exhaussée à une époque postérieure et se termine par une flèche octogone peu élégante.

Près de la cathédrale, du côté du nord, est un cloître dont les colonnettes accouplées et fort légères datent vraisemblablement du XIIIe. siècle; c'est probablement à cette époque que remonte une partie du palais épiscopal que Mg^{r}. Vicart, évêque de Fréjus, a bien voulu inviter M. de Caumont à examiner. La chapelle est évidemment de cette époque, à en juger par ses colonnes, ses arceaux de voûtes et les autres caractères apparents.

Les murs du palais avec ses tours carrées revêtues de bossages sembleraient être plus anciens que le XIIIe. siècle, mais il ne faut pas oublier que, dans le midi, le style bysantin se conserve assez long-temps lorsque le style

ogival a, dans le nord, changé l'aspect de l'architecture dans les monuments religieux comme dans les monuments militaires. Il y a donc apparence que la partie ancienne du palais de l'évêché ne remonte pas au IXe. siècle comme on le croit et que le XIIIe. lui convient mieux. Il y a du reste des recherches à faire sur les monuments de Fréjus, sur l'âge de ses murailles fort intéressantes, sur son port et sur l'édifice gallo-romain que l'on regarde comme ayant servi de magasins.

L'abandon dans lequel se trouvent quelques fragments de statues de marbre découverts dans les bains à l'occasion des fouilles qui furent faites il y a quelques années, aux frais du gouvernement, sous la direction de M. Texier, membre de l'Institut, a vivement peiné M. de Caumont; il a fait une visite à M. le Maire pour le prier de les faire disposer dans une salle de l'hôtel-de-ville. Ces fragments sont en ce moment jetés pêle-mêle, par terre, *dans un couloir à ciel ouvert et rempli d'immondices*, attenant à l'hôtel-de-ville.

Il est fâcheux que Fréjus ne soit pas visité plus souvent des voyageurs archéologues; dans un des chemins qui traverse la partie haute de la ville du côté du nord, on voit à fleur de terre des pavés très-intéressants, qui, comme beaucoup de ceux que l'on trouve à Pompéï, offrent des fragments irréguliers mais bien polis de marbre rouge blanc et de diverses couleurs, incrustés dans des aires de ciment. Ces pavés mériteraient d'être conservés, il est à craindre qu'ils ne disparaissent.

Les arènes déblayées en partie il y a quelques années finiront par être comblées de nouveau si l'administration n'empêche pas les habitants d'y transporter, comme ils le font, les déblais qui les gênent et parfois des fumiers et des ordures.

Pendant que M. de Caumont explorait les monuments de Fréjus sur lesquels il pourra plus tard donner un article dans le bulletin. M. le v^{te}. de Cussy visitait Grasse, Draguignan et quelques autres villes du Var.

A Nice, M. de Caumont a fait une station, puis il s'est rendu à Gênes, par la route dite de la Corniche; visitant la Turbie, Monaco, Vintiniglia, St.-Remo, Oneglia, Savone et les autres villes du littoral.

Congrès de Gênes. — Le Congrès de Gênes a été magnifique, la ville aux palais de marbre avait voulu se parer de toutes ses richesses pour recevoir les savants de l'Italie; aussi voyait-on un mouvement extraordinaire; 1,000 membres titulaires et presque autant de membres auditeurs formaient un personnel considérable, non comprises les femmes des membres qui ont presque constamment assisté aux séances.

Les sections étaient au nombre de huit, savoir : *chimie, physique et mathématiques, géologie et minéralogie, botanique et physiologie végétale, géographie et archéologie, agriculture et technologie, chirurgie et anatomie, médecine.* La section de technologie et d'agriculture était la plus nombreuse, près de 500 membres en faisaient partie, il y en avait habituellement 400 aux sections de médecine et de chirurgie : les autres sections étaient moins nombreuses, mais non moins laborieuses. Nous regrettons d'être obligé de nous restreindre à l'indication de quelques communications concernant l'archéologie : constatons d'abord l'existence d'une section spéciale de géographie et d'archéologie. Quand, en 1840, M. de Caumont s'adressa à M. le Cte. de Saluces, président-général du Congrès (2e. session tenue à Turin), on ne crut pas pouvoir sortir du cadre tracé par les Congrès Allemands et adopté à Pise pour le Congrès Italien, mais le Congrès a progressé depuis cette époque, et au bout de 6 ans la demande faite par M. de Caumont a été accueillie. On doit en savoir gré à M. le marquis de Brignole-Sales, président-général du Congrès de Gênes, aussi instruit qu'il est habile homme d'Etat. M. le marquis de Brignole,

ambassadeur de Sardaigne près la cour de France, a présidé le Congrès avec beaucoup de talent. Son palais, un des plus beaux de Gênes, a été ouvert aux membres du Congrès, tous y ont trouvé l'accueil le plus affable, l'hospitalité la plus généreuse et la plus grandiose.

La section de géographie et d'archéologie était présidée par M. le comte de San Quintino, membre étranger de l'Institut des provinces; on y a lu des mémoires intéressants sur diverses antiquités. MM. Orioli de Corfou et Cantu, de Milan, y ont pris souvent la parole.

Parmi les Français qui s'étaient fait inscrire dans cette section, M. de Caumont a communiqué quelques idées sur la rédaction des statistiques monumentales et demandé que le Congrès encourage ce genre de recherches et engage les archéologues à les entreprendre pour l'Italie, chacun dans le pays qu'il habite, en suivant un plan uniforme.

M. Beaulieu, de Paris, a lu un mémoire sur le séjour des Sarrazins en Savoie.

En général, le moyen-âge a eu très-peu de place dans les discussions et les communications : M. de Caumont avait eu la pensée de porter l'attention de la section sur les monuments de la ville, en proposant que l'on s'occupât de la statistique monumentale de Gênes, mais cette proposition n'a pas eu de suite. La géographie devait d'ailleurs occuper une partie du temps, et l'examen des chemins de fer projetés pour l'Italie a absorbé les derniers jours de la session. L'an prochain un programme de questions sera, dit-on, rédigé à l'imitation de ce qui a lieu en France. Une commission a été instituée à cet effet : M. de Caumont a soumis à cette commission plusieurs questions concernant l'architecture féodale en Italie et sur quelques autres sujets.

Le trésor de la cathédrale a été exposé chaque jour pour que les membres du Congrès pussent observer les précieux

objets qu'il renferme. On a pu toucher le *sacro catino* trouvé à la prise de Césarée en Palestine, l'an 1101, et que l'on avait cru long-temps être taillé dans une émeraude, mais qui n'est que de verre. Ce vase fut brisé en 1815 en revenant de Paris où il avait été transporté en 1809; mais les morceaux en ont été recollés.

M. de Caumont a examiné avec un soin particulier une chappe tissue d'or, représentant des enroulements et des fruits circonscrits par des points de soie rouge; il est probable que ce tissu a changé de destination, les bordures qui offrent l'image des apôtres dans des niches ogivales paraissent moins anciennes que le tissu et doivent avoir été appliquées sur lui quand il a été employé à faire une chappe : on croit que le tissu existait en 1120, époque de la dédicace de la métropole; alors il formait peut être une chasuble ou quelqu'autre ornement; les bandes à personnages ne peuvent être antérieures à la fin du XIIIe. siècle.

Il a été question dans le bulletin (t. VII, p. 130), des châsses conservées dans le trésor de la cathédrale de Gênes, nous n'en parlerons que pour dire combien laisse à désirer le travail de la châsse dite de saint Jean, la plus ancienne et qui date de 1438.

On voit encore dans cette collection un beau plat d'agathe offrant au centre la représentation de la tête de saint Jean-Baptiste.

M. de Caumont a revu les églises qu'il avait visitées en 1840 : l'église St.-Mathieu, en partie de la 2e. moitié du XIIIe. siècle, son joli cloître dont deux chapiteaux portent les dates 1308 et 1310, la mosaïque qui orne le tympan de la porte principale, excitent toujours à juste titre l'intérêt du voyageur. Il en est de même de l'église de S^{te}.-Marie du château et de plusieurs autres.

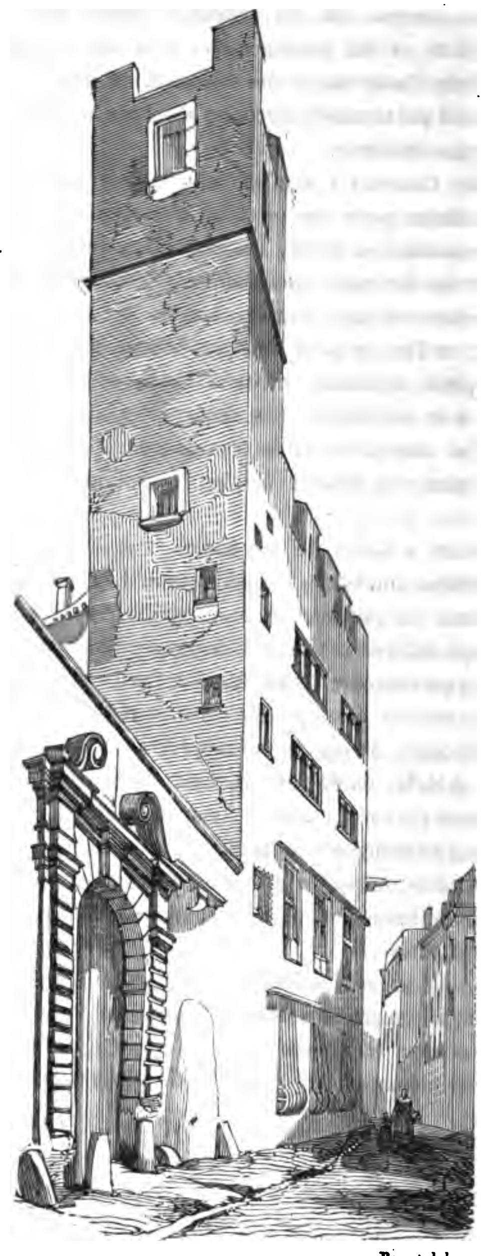
L'église de l'Annontiade a été malheureusement dotée d'un

péristyle dorique qui ne s'accorde guère avec le reste de l'édifice, et qui prouve qu'on n'est pas très-avancé en Italie dans l'assortiment des styles. Il est fort à regretter qu'on n'ait pas terminé plus convenablement la façade de cette belle église moderne.

M. de Caumont a demandé que l'on dessinât avec soin la magnifique porte des prés construite en marbre dans le style bysantin, en 1150, ainsi que l'atteste une inscription et dont les itinéraires ne disent rien. C'est pourtant un des monuments les plus remarquables et les plus élégants de Gênes, et l'on ne peut s'en procurer de bons dessins : une autre porte semblable existe à l'extrémité d'une rue opposée à la précédente. Ces deux portes ornées de colonnes élégantes sont de véritables arcs-de-triomphe du moyen-âge. On ne peut rien trouver de plus élégant ni de plus majestueux.

Il existe à Gênes de très-hautes tours carrées annexées aux maisons anciennes et qui ressemblent au donjon des châteaux ; on sait que des tours semblables se trouvent encore dans différentes villes d'Italie et qu'elles appartenaient aux familles patriciennes. Il est utile de faire remarquer qu'elles se rencontrent aussi parfois dans la région du Rhin dont l'architecture a plus d'un rapport avec celle de l'Italie. Ainsi, à Metz, on voit encore des tours qui rappellent celles dont nous parlons, tandis que dans l'Ouest, où l'architecture ogivale a de bonne heure modifié les formes, les tours carrées des maisons puissantes des villes se traduisent en tours de différentes formes et parfois octogones moins sévères, mais plus élégantes.

Nous ne dirons rien des fêtes magnifiques qui ont eu lieu pendant le Congrès. La ville de Gênes avait voté 150,000 fr. pour recevoir le Congrès, et ce crédit a été, dit-on, dépassé. Chaque membre a reçu une Statistique de la province en



Bouet del.

MAISON A METZ (Moselle)

trois beaux volumes in-8°. ornés de planches, et un plan de la ville et des environs : cet ouvrage a été composé et imprimé aux frais de la ville de Gênes à l'occasion du Congrès. C'est à Venise que se réunira, l'an prochain, le Congrès italien. La ville a voté 300,000 fr.

Le Congrès scientifique de France, beaucoup plus modeste que le Congrès italien, tiendra sa 15e. session dans la ville de Tours, qui votera probablement 5 à 6 mille fr. pour les dépenses qu'entraînera la session.

Nouvelles publications. — Le compte-rendu de la XIIIe. session du Congrès scientifique de France vient de paraître (1). C'est un volume in-8°. bien imprimé et bien rempli; nous avons parcouru avec intérêt les procès-verbaux des séances; ceux de la 2e. section surtout nous ont paru rendre parfaitement les discussions qui se sont élevées dans l'assemblée. Mais pour ne nous occuper que de ce qui concerne l'archéologie, nous dirons que l'on verra avec intérêt dans ce volume les lumineux aperçus présentés sur l'état de l'administration municipale de la ville de Reims, sous la domination des Romains, par M. Taillard, conseiller à la cour royale de Douai, membre de l'Institut des provinces. Nous devons mentionner également une intéressant mémoire intitulé : Influence des Bénédictins dans la province de Champagne, par M. l'abbé Bandeville. Dans un aperçu, le savant ecclésiastique passe successivement en revue les principaux faits historiques qui ont rapport à l'ordre de St.-Benoist dans cette province; il traite de l'origine et du développement de cette puissante congrégation en Champagne, de son influence morale, de l'emploi de ses revenus, de l'agriculture protégée et éclairée par ses soins incessants.

(1) Paris, Derache, rue du Bouloy, n°. 7.

L'auteur nous offre un chapitre spécial dans lequel il cite les saints, les papes, les cardinaux et les archevêques de cet ordre qui ont fleuri en Champagne et termine son travail par un exposé de la part immense que prit cette illustre congrégation aux progrès des lettres, des arts, de la peinture et de l'architecture dans cette province.

Nous indiquerons encore un mémoire sur les vitraux de Notre-Dame de Reims, par M. l'abbé Tourneur, ouvrage qui se recommande par les faits intéressants dont il est rempli; une notice sur les églises de Troyes, par M. l'abbé Payart, et un mémoire sur le même sujet, par M. l'abbé Tridon; enfin, une dissertation sur les voies romaines qui se croisaient à *Nasium*, par M. Denis.

L. D. L—m.

Etat des travaux faits à l'église de St.-Maximin. — On n'a pas dit toute la vérité sur le développement de l'architecture gothique dans le Midi, car ce développement a néanmoins eu lieu, quoique moins considérable, moins luxuriant que dans le nord. On s'est plu à exagérer la faiblesse de la végétation ogivale en Provence, qui a fourni pourtant une bien belle page à l'art et une satisfaction bien suffisante à cet entraînement général des esprits vers les formes nouvelles, conséquence nécessaire du catholicisme dont le triomphe et l'expension avait lieu dans son sein aussi bien que dans le reste du monde; produit providentiel de l'esprit français doué d'une force de propagande si remarquable, et qui devait inévitablement pénétrer comme la langue et la civilisation de la France, dans les provinces destinées à être englobées dans notre grande unité nationale. L'ère ogivale a donc eu sa manifestation en Provence avec les modifications déterminées par l'état social de ce pays, par ses données historiques. C'est l'église de St.-Ma-

ximin qui a été sa plus sublime expression, son plus beau et son plus grandiose produit.

Quoique ses dimensions soient moins considérables que celles de la plupart des grandes cathédrales du nord, néanmoins par la pureté de ses formes, la noblesse de ses lignes et l'harmonie de ses proportions, elle est un des types les plus précieux et les plus caractéristiques de l'art chrétien du moyen-âge en France. Commencée dans les dernières années du XIIIe. siècle, cette église a été continuée pendant le cours du XIVe. et terminée seulement à la fin du XVe. Mais les éléments architectoniques qui dominent en elle sont ceux du XIIIe. siècle et surtout ceux du XIVe. Elle a trois nefs entourées d'un rang de chapelles, ses voûtes sont d'une étonnante légèreté et son ornementation d'une sobriété tout-à-fait digne de remarque. Le génie vif et prompt du midi s'ouvrait bien, il est vrai, aux inspirations enthousiastes et faciles, mais se refusait aux détails compliqués et aux ornements qui fourmillent dans les églises du nord. Elle n'est point coupée par un transept ; ses nefs latérales, au lieu de tourner autour du chœur, se terminent en absides. Ses ogives, comme toutes celles du midi y sont d'un élancement moins prononcé, d'une hardiesse moins impétueuse que dans le nord; elles sont plus larges, moins aiguës, mais toujours d'un air noble et pur. Ce monument est en un mot d'une homogénéité parfaite, d'une sublime simplicité et d'une majesté saisissante. C'est un édifice du nord bâti dans le midi, qui, tout en conservant les grands caractères de l'art septentrional, s'empreint néanmoins sur notre sol d'une physionomie particulière et pour ainsi dire d'une sorte d'accent méridional, ce qui le rend éminemment propre à servir de type à nos contrées. Qu'il me soit permis de reproduire à ce sujet ce que j'ai déjà dit ailleurs (1) : « L'église de

(1) Aperçu sur l'architecture religieuse du moyen-âge en Provence.

« saint Maximin est la plus large concession faite par la « Provence à l'architecture ogivale. Ce monument est la « formule par excellence du catholicisme dans ce pays, la « grandiose manifestation de la pensée qui a donné la vie à « l'art chrétien du moyen-âge, car ici comme ailleurs devait « avoir son explosion, cette grande fermentation religieuse « qui bouillonnait dans la Société européenne. L'église de « St.-Maximin fut la sublime protestation des tendances mo« dernes et chrétiennes contre les souvenirs antiques et païens, « l'interprète des besoins nouveaux de la civilisation contre « les traditions du passé. Le temps n'était point encore « venu pour la Provence, d'être englobée dans la grande « unité française ; il fallait une longue préparation des idées « et des mœurs pour rendre possible la réunion de cette « province à la monarchie ; l'église de Saint-Maximin fut le « symbole prophétique de cette réunion, le produit artis« tique le plus avancé du midi et pour ainsi dire le premier « acte de communion sociale avec la France du nord. Les « arts sont toujours les pionniers de la civilisation et les « grands moyens de communication entre les peuples. »

Je n'ai point la prétention, par ces traits rapides, de faire connaître à fond ce monument, ni d'en esquisser la physionomie complète; j'en ai toutefois assez dit pour faire saisir son importance et la nécessité de sa conservation. Trop heureux si mes paroles pouvaient exciter la sympathie en sa faveur.

L'église de St.-Maximin est bien classée, depuis longtemps, au nombre des monuments historiques, mais l'insuffisance du crédit alloué à cet effet ne permet à la main du trésor de s'ouvrir qu'à de long intervalles, pour laisser échapper une misérable obole qui se perd dans l'immensité des réparations que réclame cet édifice et au nombre desquelles il y en a d'urgentes, d'impérieuses ; encore si ces

réparations toutes parcimonieuses qu'elles sont étaient faites avec soin, avec intelligence, avec esprit de suite et sous une direction convenable; mais loin de là, un déplorable vandalisme préside à leur exécution, à tel point qu'on dirait une sorte de conspiration ourdie contre ce monument, par tous les entrepreneurs qui mettent la main à l'œuvre, et qu'on en vient à regretter les faibles sommes qui lui sont accordées parce qu'elles ne font que hâter sa ruine sous le prétexte menteur de le réparer. Aussi, il y a deux ans, un architecte distingué, M. Charles Questel, chargé par M. le Ministre de l'intérieur d'assigner l'application des derniers fonds alloués écrivait, dans son judicieux rapport, les lignes suivantes: « Depuis environ une quinzaine d'années, des « travaux ont été entrepris dans ce monument, mais mal- « heureusement ils ont été si mal exécutés qu'il eût mieux « valu n'y rien faire, dans l'intérêt de l'art et de la solidité. « La première partie de ces travaux, que je n'ose appeler « de *restauration*, ont eu pour objet la reprise des contre- « forts et arcs-boutants; ce sont surtout ces ouvrages qui ont « été exécutés d'une manière déplorable; certains contre- « forts, dont les parties supérieures étaient en mauvais état, « furent réparés avec si peu de soin, que les couronne- « ments neufs se détachant aujourd'hui de la portion qu'ils « étaient destinés à protéger, *menacent le monument et la* « *sûreté publique*.

« Et plus loin, je rangerai en première ligne, parmi les « travaux à exécuter, la démolition et la reconstruction de « toutes les portions faites, il y a environ quinze ans, à « tous les contreforts et arcs-boutants des faces latérales et « du chœur.

« Il importe surtout que ces travaux soient bien surveillés, « pour éviter de nouvelles mal-façons; car pour continuer la

« restauration de la même manière, il vaudrait mieux, dans « l'intérêt du monument, qu'on n'y fit rien. »

(Rapport de *M. Questel, du* 9 *juillet* 1844).

La mauvaise direction et le défaut de surveillance dans les travaux, c'est donc là, comme le signale M. Questel, la plaie de notre monument, c'est ce qui active l'intensité du mal dans une effrayante progression et précisément en raison des remèdes appliqués pour l'arrêter, comme ces malades qui auraient mis de longues années à mourir et que l'inexpérience du médecin tue par un traitement contraire. Je ne veux point dérouler le trop long et trop douloureux chapitre des désastres occasionnés par la main des barbares qui ont ainsi consommé les actes du vandalisme le plus révoltant et du plus manifeste gaspillage de fonds. Mais j'ai cru qu'il me serait permis de dénoncer à la Société française pour la conservation des monuments le coupable délaissement dont est victime un précieux monument de l'art, et j'ai pensé que pour notre Société la plus grande preuve de dévoûment à donner aux intérêts de la science archéologique, c'était de tâcher de sauver de la ruine et de l'oubli un des plus beaux fleurons de la couronne.

Il ne faut pas que le dépérissement et la ruine plantent à jamais leur funèbre étendard sur notre monument; et je crois que le seul moyen d'arriver à un résultat efficace à cet égard serait d'obtenir, par un généreux effort, tout à la fois une somme assez importante pour faire face aux réparations qu'exige l'état de l'édifice, et qu'un architecte préposé à cet effet serait chargé de diriger.

L. ROSTAN,
Inspecteur des Monuments du Var.

Recommandation de l'église de St.-Maximin par la Société française. — La Société a écrit, de Marseille, une

lettre à M. le Ministre pour l'engager à s'intéresser à la continuation des travaux commencés à Saint-Maximin. M. de Caumont demandait particulièrement que M. Rostan fût chargé de la surveillance des travaux. Voici la lettre qu'a reçue la Société en réponse à l'envoi de M. de Caumont.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

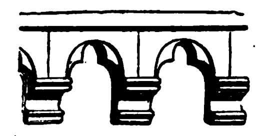
« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 septembre dernier, à l'effet de recommander à mon intérêt M. Rostan, antiquaire, et d'obtenir qu'il soit chargé d'inspecter les travaux de restauration de l'église de St.-Maximin (Var). »

« Je soumettrai votre demande à la commission des monuments historiques en même-temps que la note qui l'accompagne et qui est relative aux travaux de l'église de St.-Maximin. Mais je dois dès à présent répondre aux observations que vous avez cru devoir m'adresser au sujet de la répartition du crédit des monuments historiques. La répartition de ce fonds a toujours été faite d'après un mûr examen de la commission, et tout le monde s'accorde à reconnaître l'esprit d'impartialité et de justice qui a toujours présidé à ses travaux. L'église de St.-Maximin, loin d'avoir été négligée, est un des édifices les plus favorisés sous le rapport des allocations. Une somme de 2,000 francs lui a été accordée sur l'exercice 1846, bien qu'un crédit de 3,000 fr. ouvert sur l'exercice 1845 n'ait pas encore été employé malgré mes invitations et sans qu'aucune observation m'ait été adressée par l'autorité locale au sujet des difficultés d'exécution des travaux dont vous m'entretenez au nom de la Société française. »

La Société française se plaît à reconnaître que la commission des monuments historiques rend les plus grands

services et qu'elle ne peut accorder de secours suffisants à tous les monuments qui en auraient besoin. Le dévouement de cette commission est aux yeux de la Société française un motif de plus pour la seconder en lui signalant les faits relatifs à St.-Maximin ; or, si les sommes accordées étaient insuffisantes, ce qui est bien plus fâcheux, elles ont été dépensées sans aucune surveillance et si mal qu'AU BOUT DE QUELQUES ANNÉES IL FAUT DÉMOLIR CE QUI A ÉTÉ FAIT. La Société française a souvent remarqué que les travaux de restauration entrepris sur différents points de la France, ne sont pas assez surveillés. Pourtant, il serait facile, aujourd'hui que les monumentalistes sont très-nombreux, de s'adresser à ceux d'entre eux qui auraient donné des preuves de capacité, afin de suivre les travaux en l'absence des architectes et d'agir conformément à leurs prescriptions : on éviterait ainsi bien des bévues sans qu'il en coutât un sou, car ces hommes dévoués, et qui seraient choisis comme auxiliaires, habiteraient le pays ; ils n'auraient pas d'indemnité à demander ; et désintéressés qu'ils sont, ils en refuseraient lors même qu'on pourrait leur en offrir.

D. C.



EST-IL CONVENABLE DE BATIR, AU XIX[e] SIÈCLE, DES ÉGLISES DANS LE STYLE OGIVAL?

RÉPONSE

AU RAPPORT DE M. RAOUL ROCHETTE;

Par M. G. VILLERS,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

Un recueil périodique, dont les opinions devraient toujours porter l'empreinte d'un sentiment de dignité et de convenance, par cela même que les noms de ses rédacteurs semblent lui donner une sorte d'autorité, la Revue archéologique s'est empressée, dans son n°. du 15 juin dernier, de publier un rapport émané de l'Académie des Beaux-Arts, en accompagnant ce document d'une violente diatribe dirigée contre les partisans de l'architecture ogivale.

Voici la cause qui motiva ce rapport.

Le Conseil des bâtiments civils ayant à se prononcer sur le style à adopter dans la construction d'une nouvelle église projetée par le Conseil municipal de Paris (l'église S[te].-Clotilde) avait choisi l'architecture ogivale.

Pour bien des gens cette décision était imprévue, aussi causa-t-elle une vive rumeur : c'était une véritable révolution.

Déserteur des saines doctrines, il venait donc de faire amende honorable, ce Conseil jadis si docile qui, impitoyablement, avait condamné Piel, malgré tout son génie. C'était un scandale ! c'était un crime ; pour bien des gens c'était *pis encore :* c'était une *faute*, car l'exemple pouvait être contagieux, et c'était un hommage rendu à *l'odieux* précepte :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains !

Bref, c'était une hérésie qu'il fallait étouffer au plus vite.

Des hommes qui ont parcouru l'Italie et l'Orient pour écrire de gros livres en l'honneur des monuments de ces pays, sans jamais daigner jeter un coup d'œil sur les édifices de la France, des architectes qui n'ont jamais su distinguer un chapiteau roman d'un chapiteau du XIII[e]. siècle, poussaient de hauts cris et se pamaient d'indignation !

Il fallait donc un exemple, un châtiment sévère envers l'enfant sorti du giron de l'orthodoxie. A la demande générale de quelques zélés, l'Académie des Beaux-Arts voulut bien, disant adieu pour un jour à ses divinités mythologiques, s'ériger en concile œcuménique, pour, dans son infaillibilité, donner les étrivières à ce pauvre conseil qui, de bénin et d'accommodant qu'il était, s'était avisé un beau jour de regimber, et de trouver (quelle horreur !) qu'une église gothique avec des tours destinées à contenir des cloches, siérait tout aussi bien à l'œil que ces amas de cailloux élevés à grands frais sur les places de Paris et au sommet desquels, en *guise d'enseignes*, on est obligé d'appliquer des frontons, afin d'indiquer aux passants que ce ne sont pas des théâtres !

La pauvre architecture ogivale fut donc citée à la barre du redoutable tribunal ; et, sans avoir pu se défendre, elle perdit son procès : elle fut condamnée, et cela par des

hommes de talent sans doute, mais qui, musiciens, sculpteurs, peintres, graveurs ou architectes classiques, n'ont jamais, à coup sûr, été demander des inspirations aux magnifiques œuvres de Reims, d'Amiens ou de Rouen ?

En vérité, quelque respect que nous professions pour la docte assemblée, en examinant les degrés de sa compétence, nous aurions quelque velléité, devant cette décision suprême, de nous rappeler ce juge d'une comédie fameuse qui voulait juger quand même !

A M. Raoul Rochette revenait la mission d'exécuter l'architecture ogivale en sa qualité de grand pontife de feu les civilisations grecque et romaine ; et peut-être aussi en s'acquittant de cette fonction avec son habileté ordinaire, le spirituel secrétaire perpétuel n'était pas fâché de se venger un peu sur les partisans d'une *maçonnerie*, jadis réputée barbare, de l'ennui que doivent lui causer les attaques incessantes du docteur Braün, son collègue à l'Institut.

Quoi qu'il en soit, sous le rapport du style et de l'érudition, la sentence formulée par le savant archéologue n'est point indigne de tout ce qui jusque là est sorti de sa plume ; toutefois, l'habileté et la modération apparente qui y règnent ne sont que plus propres à en dissimuler tous les paradoxes et à donner un certain air de vérité au jugement arbitraire rendu sous la sauve-garde du nom d'un homme dont tout le monde s'accorde à proclamer la supériorité pour la connaissance des civilisations antiques, mais qui, représentant de l'école classique, n'a jamais fait entrer dans le cercle de ses études le moyen-âge et ses chefs-d'œuvre.

Sans doute les hommes qui depuis quinze années ont consacré tous leurs efforts à rappeler de la tombe l'art chrétien, si brillant dans les mains de nos pères, ne resteront pas muets devant l'anathème qui veut les frapper d'impuissance,

et la voix des Montalembert, des Caumont, des Didron, répondra dignement, nous l'espérons du moins, à cette proscription prononcée par une école exclusive et intolérante; mais ce devoir était également imposé à la Société française pour la conservation des monuments, elle qui aussi a tout fait pour la réhabilitation et la glorification de l'art catholique.

En attendant que d'autres remplissent noblement cette tâche, nous avons entrepris, malgré notre faiblesse individuelle, de formuler une réponse aux principales objections contenues dans le rapport du Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

Avant de commencer ce travail, nous n'insisterons pas sur les commentaires dont la rédaction de la Revue archéologique a cru devoir accompagner le rapport de M. Raoul Rochette, comme si l'habileté et le talent déployés dans cette œuvre par le savant Conservateur du cabinet du Roi, avaient besoin du concours de plaisanteries aussi peu spirituelles qu'elles sont de mauvais goût.

Des amis imprudents sont quelquefois dangereux.

Cependant nous croyons devoir donner au recueil parisien une explication relative au mot *nomade*, dont cette feuille s'est servi à l'égard de notre Société. Oui, la Société pour la conservation des monuments est nomade, et elle se fait un honneur comme un devoir de ses pérégrinations périodiques. C'est que, contrairement à des exemples donnés souvent en haut lieu, elle ne fait point un monopole de la science, mais cherche à la rendre accessible à tous; c'est que, quelques minimes qu'elles soient, elle attire à elle, des divers points de la France et sans les dédaigner, toutes les données scientifiques pour les coordonner en un faisceau de lumière; c'est qu'elle ne prêche pas le culte de la centralisation avec ses cumuls, ses réputations souvent usurpées, son char-

latanisme, sa camaraderie. Elle combat, au contraire, ce fléau de notre époque, et n'étant point créée dans l'intérêt d'une *seule localité*, elle doit se vouer à l'utilité de *toutes* : elle est donc *nomade*.

L'épithète est parfaitement juste; et dans les pages de la Revue, nous aimons mieux la considérer comme un hommage rendu au but patriotique de notre Association que comme l'expression injurieuse d'une passion aveugle et peu intelligente, dont les inspirations, nous en sommes convaincu, seront toujours repoussées par la rédaction du journal parisien.

Voilà notre réponse à l'adresse de ce recueil; examinons maintenant la valeur du jugement de l'Académie des Beaux-Arts.

Naguère encore la génération qui nous a précédés, pleine d'orgueil et d'engouement pour ses œuvres, ou à plus proprement parler pour son impuissance, n'avait sur les lèvres que des paroles de dédain et de mépris pour les conceptions architectoniques que lui avait léguées le moyen-âge.

Alors, sous prétexte d'embellissement, on accolait une façade grecque à la cathédrale de Metz, on confiait à Soufflot le soin de dénaturer le portail principal de Notre-Dame de Paris, on faisait subir la même mutilation à la cathédrale de Bayeux, dont on brisait les vitraux et cannelait les colonnes du chœur, et on vouait à la destruction tant d'édifices dont les arts pleureront long-temps la perte.

Mais ceci se passait à une époque, où, éteinte sous le souffle desséchant du scepticisme, la foi n'existait plus pour faire comprendre la beauté de ses monuments et expliquer leur admirable symbolisme, où les Encyclopédistes gouvernaient à leur gré l'opinion publique, où Marivaux tenait

le sceptre de la poësie legère, où Louis XV régnait sur son harem du parc aux cerfs, et où, épuisée par les orgies de la Régence, une société corrompue se détranquant de toutes parts, sous le double poids de la décrépitude et des vices, au milieu du vertige qui planait sur sa tête, se ruait, impie et railleuse, dans le gouffre des révolutions, où la poussait la main de Dieu.

Heureusement bien des événements nous séparent de cette triste époque. Régénérée par un sanglant et terrible baptême, la Société plus sérieuse, en devenant plus juste pour la foi qui les enfanta, a su s'affranchir du joug des anciens préjugés à l'égard de nos vieux monuments. Réunissant les ruines encore récentes dont le sol était jonché, des hommes se sont trouvés pour faire de ces débris une large synthèse, de même que Cuvier à l'aide de fossiles avait reconstruit une autre création; et devant cette vaste épopée, en découvrant la hardiesse des tours élancées, les effets de perspective si habilement combinés, l'imposante richesse des vitraux, la finesse des sculptures, le plan si poétique de l'ensemble, tous frappés d'admiration, comme Goëte et Châteaubriant, s'écrièrent que le moyen-âge avait été une grande époque, et que le même esprit, qui avait conservé à l'ombre des cloîtres les sciences et les monuments littéraires de l'antiquité, avait su réveiller dans le cœur des tailleurs de pierre le feu sacré des arts!

. Aujourd'hui la réhabilitation des maîtres ès-œuvres du moyen-âge est depuis long-temps un fait accompli. En entrant dans nos vieilles cathédrales, toutes dépouillées et mutilées qu'elles sont, quelque froids que nous soyons sur les effets de l'art et les croyances religieuses, il faut bien malgré nous proclamer leur sublime majesté.

Aussi ils se sont tus, les détracteurs de l'art chrétien; devant l'évidence, ils ont courbé la tête; fiers et nouveaux Sicambres, ils ont adoré ce qu'ils avaient brûlé!

L'excellence des édifices gothiques n'est donc plus contestée, et tout le monde s'accorde à leur rendre un tardif, mais solennel hommage.

« Aussi se plaît-on à reconnaître qu'ils captivent au plus « haut degré le sentiment religieux ; qu'ils élèvent à l'aspect « de leurs voûtes sublimes la pensée chrétienne vers le ciel ; « qu'ils plaisent à l'imagination, agissent même sur les sens « par l'effet de leurs brillants vitraux, où tous les mystères « de l'église se montrent étincelants de l'éclat des plus riches « couleurs, et réalisent ainsi à l'œil et à l'esprit l'image de « cette Jérusalem céleste vers laquelle aspire la foi du chré- « tien ; à ne les juger que par les impressions qu'elles pro- « duisent, toutes de respect et de piété, les églises « gothiques charment et touchent profondément. »

Telle est la peinture riante et vraie de l'architecture ogivale, que, comme un hommage rendu à son incontestable supériorité, nous trouvons dans le rapport fait par M. Raoul Rochette, au nom de l'Académie des Beaux-Arts.

Après cette déclaration en quelque sorte solennelle, tout homme sensé serait porté à croire que la docte Compagnie va faire entendre quelques paroles d'encouragement pour les efforts tentés de toutes parts, afin de ranimer cet art, qui, inspiré par la foi, a couvert la terre de France de tant de chefs-d'œuvre que, malgré ses richesses et ses innombrables moyens d'action, notre époque n'a pu encore égaler ; erreur profonde ! Prononcé par le XVIIIe. siècle, l'anathème subsiste dans toute sa force ; et s'il a revêtu une forme laudative, ce n'est que pour mieux assurer la portée de ses coups ;

Ecoutez plutôt :

« La question se présente tout autrement si l'on propose « de bâtir une nouvelle église dans le style gothique ; c'est- « à-dire de rétrograder de quatre siècles en arrière, et de

« donner pour expression monumentale à une société qui a « ses besoins, ses mœurs, ses habitudes propres, des « besoins, des mœurs et des habitudes de la société du « XIIe. siècle. En un mot, il s'agit de savoir si, au sein « d'une nation telle que la nôtre, en présence d'une civilisa- « tion qui n'a plus rien de celle du moyen-âge, il est con- « venable, il est possible de construire des églises qui seraient « une singularité, un anachronisme, une bizarrerie qui « apparaîtraient comme un accident au milieu de tout un « système de société nouvelle, puisqu'elles ne pourraient « passer que pour une relique d'une civilisation défunte, « qui formeraient un contraste choquant avec tout ce qui se « bâtirait autour d'elles, et qui, par cette contradiction « seule élevées à la puissance d'un monument, blesseraient « la raison, le goût et surtout le sentiment religieux. »

Ainsi il est permis de conserver les vieilles cathédrales comme de vénérables reliques, il est bon de les entourer de notre admiration ; mais par cela même qu'elles sont admirables, il faut bien se garder de chercher à reproduire ces merveilles.

Telle est la doctrine que nous voyons professée par des hommes qui, pour être conséquents, devraient aussi interdire à plus d'un d'entre eux la reproduction, sous peine d'être ridicules, des œuvres des grands maîtres d'un autre âge, dont tous les jours ils s'empressent de décorer nos musées et l'intérieur des palais !

Etrange jugement, formulé d'un point de vue tout-à-fait exclusif et bien différent de celui auquel on doit se placer, pour pouvoir trancher une question qui se lie si étroitement à la question religieuse !

Mais avant d'en apprécier toute la valeur, nous devons confesser notre surprise de trouver dans la bouche de l'organe d'un corps savant et spécial, dont l'exactitude et la précision

dans le langage doivent être une règle de conduite, l'emploi du mot gothique répété avec une sorte d'affectation. Si, descendant pour un instant des hauteurs ordinaires où sa science a pour habitude de séjourner, l'illustre secrétaire eût daigné ouvrir un de ces livres élémentaires que l'on met dans la main des enfants, il aurait vu que l'expression de Gothique, dans la pensée de Palladio et de ceux qui les premiers s'en sont servis, renfermait une grave erreur, puisqu'on ne peut attribuer aux Goths l'invention de ce style, et que dans ce sens, synonyme de barbare, elle est un terme de mépris que M. Raoul Rochette ne peut partager, à en juger par les lignes que nous avons reproduites.

Une des preuves les plus manifestes de la supériorité d'une œuvre quelconque est sans contredit la beauté absolue qu'elle reçut en partage, ainsi que la manière dont son exécution répond à la pensée inspiratrice de sa création en éveillant dans le cœur une satisfaction indicible. Bien que trois siècles aient déjà passé sur les toiles du divin Sanzio, cependant quel homme ne s'arrêterait pas devant ces lignes si pures, interprètes des sublimes conceptions de son âme! Et quoique depuis ce temps la marche des sociétés modernes ait enfanté de nouvelles écoles, quel peintre ne se regarderait pas le plus heureux des hommes s'il pouvait espérer ressaisir le pinceau du disciple du Pérugin!

Mais alors si la vieillesse dans les arts n'est pas un titre à la proscription; si la beauté absolue est de tous les temps, de toutes les époques, pourquoi, contrairement à ce principe d'éternelle vérité, proscrirait-on l'architecture gothique, puisqu'elle comporte au plus haut degré cette supériorité incontestable, objet de notre admiration? Pourquoi donc, alors que tous les jours il s'en détache une pierre, ne voudrait-on pas que, confiés à la reproduction, des monuments pareils vinssent sauver de la destruction des types

précieux dont on se plaît à reconnaître la sublimité ? Pourquoi encore se refuserait-on, en en créant de pareils, à augmenter la jouissance d'un plus grand nombre de localités appelées à les posséder ? Car si la beauté est de tous les temps, des conceptions admirables au XIIIe. siècle ne sauraient être au XIXe. un anachronisme.

Mais on l'a dit : « Ces constructions d'une autre époque « feraient un contraste choquant avec tout ce qui se bâtirait « autour d'elles, et par là même blesserait la raison et le « sentiment religieux. »

Puisant sa source dans une cause toute divine et par là même étrangère aux mutations de la terre, le Catholicisme a toujours cherché à imprimer le sceau de son immuabilité à tout ce qui se rattache à lui ; ses cérémonies, ses vêtements, une partie de sa discipline ne sont-ils pas les mêmes que ceux de la primitive église ? Dans nos solennités publiques, au milieu de la chétive maigreur de nos costumes modernes, qui de nous ne s'est complu à admirer la majestueuse ampleur des habits sacerdotaux ; cependant, ce sont ceux de la société romaine ; ils appartiennent à une autre époque ; et personne ne s'est encore avisé de s'écrier qu'ils *blessaient la raison et le sentiment religieux.*

Pourquoi le privilége accordé aux vêtements remontant à l'origine de l'église militante, ne serait-il pas octroyé à une architecture, glorieux souvenir des triomphes de cette même religion ?

A ces zélés défenseurs de la raison et du goût, nous sentons le besoin d'adresser ces paroles :

Vous, qui vous posez en apôtres si fervents d'une architecture nationale, contemporaine et uniforme, pour être conséquents vous avez dû toujours agir en rigides observateurs de la doctrine que vous professez ; mais alors si ce n'est pas vous, apprenez-nous qui, au XIXe. siècle, au milieu de la

capitale de la France et au centre de constructions privées toutes modernes, a évoqué à si grands frais les souvenirs d'Athènes et de Rome, et reproduit sur une échelle plus ou moins grandiose, les types du Parthénon, de la Maison Carrée de Nîmes, etc. Et pourtant, amis de l'unité et ennemis des contrastes, les demeures élevées à l'entour ne sont pas des palais ornés de portiques et de triclinium, et leurs habitants ne portent ni la toge ni le laticlave !

Mais, moins intolérant que vous, nous ne vous presserons pas davantage. Nous comprenons parfaitement qu'à une époque sans style particulier, sans école à elle, les architectes, dans leur pénurie, soient contraints de faire appel à des siècles plus fortunés ; et voilà pourquoi nous ne proscrivons pas, nous, votre architecture païenne, parce que nous ne voulons pas qu'on proscrive l'architecture ogivale en laquelle nous avons foi ; mais, en présence de ces étranges anachronismes qui, vous reportant aux temps de Périclès et d'Auguste, doivent nécessairement blesser votre goût et votre raison, pourquoi des paroles de blâme ne sont-elles jamais sorties de votre bouche ? qui a pu mériter de votre part à leurs auteurs un bill d'indemnité ?

C'est qu'en présence de ses œuvres, il faut bien reconnaître l'impuissance à construire de notre époque ! Ses efforts viennent se briser devant un cachet d'originalité. Vos colonnes monumentales, vos arcs de triomphes sont empruntés au peuple roi : vous n'êtes que des plagiaires. Mais donnez donc l'essor à votre génie, et suivez les progrès de la Société ; ne vous attachez pas à cette imitation servile que vous nous reprochez : conseils impossibles ! En vain vous vous épuisez en stériles recherches !

Chaque architecture a donc un caractère qui lui est propre : mais alors si l'architecture grecque convient si bien aux édifices profanes, ne contestez plus au style ogival, fils

de la grande ferveur du Catholicisme, le reflet religieux qu'il projette à tous les yeux et dans tous les cœurs !

En effet, l'architecture ogivale est la manifestation la plus grande qui puisse exister du sentiment religieux.

Si par hasard, amené dans la Capitale, sur le milieu de cette place où s'élève l'obélisque des Pharaons, un habitant des montagnes cherchait par ses regards à deviner la destination des divers édifices qui l'environnent, croit-on qu'il penserait jamais qu'auprès de lui se trouve le plus grand édifice sacré que les temps modernes aient vu élever, et qui, jadis temple de la Gloire, a pu tout aussi bien être mis sous l'invocation de la pécheresse qui baigna de ses larmes les pieds du Sauveur ! Habitué qu'il est, au fond de son village, de voir la croix de fer de son clocher lui rappeler le Mystère de la Rédemption, il ne devinera jamais la Madeleine !

Et quand après bien des hésitations, renseigné enfin, il montera les degrés du temple, en voyant ce pérystile tout pareil à ceux des monuments voisins, il doutera encore que ce soit bien là la maison de Dieu !

C'est donc l'architecture des églises modernes qui blesse le sentiment religieux.

Dans l'architecture ogivale, au contraire, tout parle à l'âme, à l'imagination et aux yeux en même temps. Le culte intérieur ne suffit pas aux adorations des hommes ; il faut que la poésie des formes extérieures vienne porter à la sécheresse de la raison les émotions du cœur ; il faut que le temple soit construit d'après l'esprit de la religion à laquelle il est consacré ; il est donc nécessaire que sa disposition architectonique se prête aux exigences de la liturgie.

Dans nos vieux monuments, tout répond admirablement à ces exigences. Sans parler de l'impression religieuse qu'ils font naître, leur symbolisme est une admirable page

dogmatique. La cloche, c'est la voix de la mère commune, conviant ses enfants à la prière, et tantôt par ses chants joyeux s'associant à leurs joies terrestres, tantôt par ses tintements lugubres pleurant sur leurs heures de douleur. Le vaisseau, avec sa déviation sensible et son transept, figure le corps de Jésus mourant au Golgotha. La nef, jadis place privilégiée des fidèles, le portail, lieu d'attente des cathécumènes, rappellent l'enfance et les accroissements de la primitive église. Chacune des innombrables statues éveille le souvenir d'un saint grand par sa foi. Les vitraux sont les brillants feuillets d'une histoire instructive ; l'architecture du moyen-âge porte avec elle son cachet religieux.

Mais ce n'est pas tout encore : « Le christianisme, a-t-« on dit, n'a jamais été exclusif en tout ce qui touche au « régime des sociétés humaines ; il s'accorde à tous les « besoins; il se prête à tous les progrès. »

Sans doute, le christianisme dans ses rapports sociaux avec les peuples sait modifier, suivant les temps, la salutaire influence qu'il exerce sur leur existence; mais il y a loin de là aux changements que l'on voudrait imposer à son esprit et à son culte. Non seulement, l'ordonnance des édifices modernes le dépouille de son précieux symbolisme, mais encore, empruntée à une autre croyance, nuit à son esprit religieux et même à l'exercice de sa liturgie, qu'on n'accusera pas, elle, de se modifier. Car, si les temples gothiques ont été inspirés par l'esprit catholique, les modernes sont païens.

Où sont les tours d'un grand nombre de ceux-ci ? Dans l'espace uniforme de ces monotones parallélogrammes où placerait-on d'une manière convenable les nombreuses chapelles des saints qui entourent l'autel de l'Agneau, de même que dans l'Apocalypse les Vieillards et les Forts entourent son trône au ciel ! Où sont les bas côtés destinés à offrir, autour du

sanctuaire, une voie sainte au solennel passage des processions ? Ces temples ne sont que des sanctuaires antiques incompatibles avec l'esprit de notre culte, car leur disposition nous rappelle que, dans les religions païennes, les prêtres seuls trouvaient accès au pied de l'autel du sacrifice ; et, dans leur impuissance de parler au cœur, leurs auteurs ont été réduits à éblouir les yeux, en cachant, sous le scintillement des peintures, la nudité des murs de lieux fort convenables jadis au culte de Jupiter, dont leur aspect rappelle les honteux mystères, mais qui forment un sacrilège *disparate* avec la divine figure du Crucifié !

L'architecture ogivale, par son symbolisme, sa disposition conforme aux cérémonies du culte et sa physionomie majestueuse, est donc celle qui convient au Catholicisme (1).

Mais, objecte-t-on : la perpétuité du style ogival n'est « point un type exclusif, propre à l'art chrétien ; il n'a « jamais été reçu à Rome ; il serait donc contraire à l'esprit « du christianisme appartenant à toutes les sociétés, et « marchant avec l'esprit humain. »

Sans doute le style ogival n'a jamais été le type unique de l'art chrétien ; mais ce que personne ne contestera, c'est qu'issu de la grande ferveur du Catholicisme, à l'époque où son esprit se manifestant de toutes parts couvrait le sol d'établissements religieux et précipitait l'Occident sur l'Orient, ce type architectonique doit en être regardé comme la plus brillante et la plus sublime expression, de même que nous considérons comme les modèles les plus parfaits de notre littérature les écrivains du siècle de Louis XIV.

(1) Sous le rapport de l'acoustique, les églises ogivales sont encore préférables aux édifices grecs et modernes, en ce sens qu'on ne leur reproche point généralement cet excès de *sonorité* qui affecte quelquefois si désagréablement les oreilles dans ces derniers.

Or, parce que vous aimez mieux le mâle génie de Corneille, le vers mélodieux de Racine, que la fadeur de Dorat, nous préférons vous voir reproduire les merveilles monumentales du XIII[e]. siècle, plutôt que de créer, dans votre impuissance, des œuvres sans caractère, ou des anachronismes ressuscités à un souffle de mort, qui blessent, comme vous le dites si bien, le *goût*, la *raison* et le *sentiment religieux !*

Mais conclure que la perpétuité du style ogival serait contraire à l'esprit du christianisme, et en trouver la preuve dans ce qu'il n'a point été accueilli à Rome, c'est une grossière erreur.

D'abord on n'a jamais prétendu que le style ogival fût une conséquence nécessaire du Catholicisme ; de même que son culte laissait libre le choix des liturgies suivant les pays, leurs besoins et leurs mœurs, de même chaque contrée avait élevé ses temples dans le style qui lui convenait ou qui lui était propre. Rome, infaillible en décisions dogmatiques, n'eut jamais la prétention d'imposer ses règles sous le rapport du goût. Demandez à Mabillon si la liturgie espagnole ne l'emportait pas de beaucoup en majesté sur celle des églises de la patrie des César !

De ce que les églises de Rome ne portent point le cachet du style ogival, il ne faut point en conclure, comme on voudrait l'insinuer, que cette architecture n'inspira pas les artistes de l'Italie, et qu'elle y fut sous le coup d'une proscription religieuse. Si l'on parcoure la Péninsule transalpine, si l'on interroge ses monuments, on ne tarde pas à voir percer toute la fausseté et le sophisme de cette assertion.

A Palerme, l'église de la Martorana, bâtie au XI[e]. siècle, nous montre l'origine de l'ogive s'affranchissant des limites du plein cintre.

A Pise, n'est-ce pas au style ogival que le Campo-Sancto, cette magnifique nécropole des XIIIe. et XVe. siècles, a emprunté sa hardiesse et son luxe éblouissant de rosaces et de colonnettes.

A Assise, l'église de St.-François, par sa pureté, n'indique-t-elle pas que, dans cette partie de l'Italie, le style ogival vint aussi fournir des inspirations à la même époque.

Quand, en 1386, Galéas Visconti jeta les fondements de cette belle cathédrale de Milan, ne travailla-t-il pas d'après les inspirations de l'école qui alors couvrait la France et les bords du Rhin des édifices qui en font aujourd'hui la gloire?

La belle façade de l'église de St.-Laurent de Gênes, construite au XIIIe. siècle, n'est-elle pas aussi un des types les plus purs de l'architecture ogivale ?

On pourrait citer encore un grand nombre d'exemples qui prouveraient que l'architecturè ogivale, dans le pays le plus soumis à l'influence de l'esprit du monde chrétien, ne fut jamais frappée d'anathème, mais au contraire y brilla d'un vif éclat.

Mais, dira-t-on, les monuments gothiques ne sont pas en majorité ; à Rome surtout ils sont fort rares. Quand cela serait, quelle atteinte ce fait porterait-il à l'excellence de cette architecture ?

Si le style ogival ne fut point prédominant en Italie, et rarement employé à Rome, il faut en attribuer la cause à des circonstances locales, et non à un esprit de réprobation dont, comme nous l'avons démontré, il ne fut jamais frappé.

D'abord l'Italie ne fut point le berceau de l'architecture gothique ; de plus, c'est qu'à l'époque, où apparue dans l'Occident, l'ogive couvrait de ses créations la France, l'Allemagne et l'Angleterre, pays dans lesquels il y avait alors nécessité de construire, l'Italie, notons bien ce point, était depuis long-temps dotée d'édifices religieux, pris pour

la plupart au Paganisme même, à la ruine duquel ils avaient survécu ; et quand elle sentit le besoin d'en bâtir de nouveaux, elle n'eut pas besoin d'exercer son génie créateur ; elle se contenta de reproduire des types qu'elle avait en abondance sous les yeux, et dont le genre convenait parfaitement à ses mœurs, à son climat, à ses matériaux, à ses richesses et à ses ressources artistiques.

Plus tard, quand furent élevés les grands édifices, qui sont l'objet de l'admiration de l'Académie des Beaux-Arts, le style ogival avait jeté son dernier éclat ; la Renaissance, calquée sur l'art antique, régnait sans rivale : l'architecture gothique, comme une lampe, allait s'éteindre.

Mais cependant si, comme M. Raoul Rochette, nous nous empressons de rendre hommage à la magnificence des œuvres des Bramante et des Alberti, nous ne pouvons nous empêcher de lui demander si l'emploi exclusif des modèles antiques par ces architectes ne proviendrait point par hasard, non de leur répulsion pour le style ogival, mais de ce que ces types offraient à leurs pinceaux des pages à couvrir ; et si la magnificence, tout extérieure de ces édifices, ne réside point plutôt dans leur décoration intérieure que dans leur beauté monumentale proprement dite ?

Une objection à laquelle nous étions loin de nous attendre est celle-ci :

« L'Académie a pu se convaincre que sous le rapport de « la solidité, les églises gothiques manquaient des conditions « de solidité qu'exigerait aujourd'hui l'art de bâtir. Il est « certain que la hauteur de ces édifices se trouvant hors de « proportion avec leur largeur, il a fallu les étayer de tous côtés « pour empêcher, autant que possible, l'écartement des voûtes. « Ceux qui admirent à l'intérieur l'effet de ces voûtes si « élevées et en apparence si légères... ne se donnent pas la « peine de réfléchir que cet agréable effet est acquis à l'aide

« de nombreux arcs-boutants et puissants contreforts qui « masquent toute la façade extérieure de ces édifices, et qui « représentent réellement en pierre l'énorme échaffaudage « nécessaire pour les appuyer. Or, est-il possible de nier « que cet aspect extérieur des églises gothiques ne nuise « essentiellement à l'effet qu'elles produisent à l'extérieur, « et qui n'est acheté qu'aux dépens de la solidité, première « condition de toute construction publique. »

L'argument est nettement formulé; mais nous avouons qu'il renferme une sorte de contradiction pour nous inexplicable; car comment concevoir que cet aspect extérieur des églises gothiques, soit acheté aux dépens de la solidité, puisque quelques lignes plus haut il est dit que cet agréable effet est acquis à l'aide de ces nombreux contreforts et arcs-boutants, qui représentent *l'énorme échaffaudage* nécessaire pour les appuyer.

Les raisons avancées par M. Raoul Rochette sont évidemment trop paradoxales pour que nous lui demandions compte de cette difficulté.

De la simple inspection de l'architecture ogivale, il résulte que la disposition même de ses édifices et leur ordonnance sont pour eux une garantie et des éléments de solidité. Qui ne sait que, d'après les principes les plus simples de statique, les faisceaux de colonnettes assemblés par une gracieuse combinaison ont une force de support bien plus grande que celle dont serait douée une masse de pierres pareille, mais de surface uniforme? Qui ignore que, dans ce style, la multitude d'ogives, en formant autant de voûtes légères, contreboute l'une contre l'autre toutes les parties des murailles, et rend d'autant moins nécessaire leur épaisseur dont le poids écraserait le sol et le ferait fléchir? Les murs sont en effet de simples remplissages, de véritables cloisons qui ne supportent rien. Qui ne sait encore que la disposition

des transepts aide beaucoup à étayer le corps principal, en formant avec leur axe un angle droit ?

Un habile architecte allemand (1), qui a couvert une partie de la Prusse de ses productions, et de la bouche duquel nous nous honorons d'avoir recueilli ces données, n'a-t-il pas dans ses doctes écrits établi d'une manière péremptoire que l'adjonction des bas-côtés au corps principal dans les édifices gothiques préservait leur élévation de l'action destructive des voûtes ?

Qui ne sait aussi que, loin de masquer la surface extérieure des édifices, les nombreux arcs-boutants et les puissants contreforts sont au contraire un gracieux accompagnement de la simplicité extérieure du vaisseau ? Qui n'a vu également que ces arcs-boutants, servant de conduits par une ingénieuse combinaison, donnent passage aux eaux pluviales ?

Qui ne s'est aperçu que les dais élégants, qui décorent les flancs des contreforts, offrent un poétique asile à tout un peuple de statues ?

D'ailleurs, puisqu'ils ne s'appliquent point contre les ouvertures, comment ces riches et précieux accessoires pourraient-ils nuire à l'effet intérieur d'un genre d'édifices, qui, après tout, réclame un jour sombre et mystérieux ?

Interrogez les basiliques de St.-Ouen et de Cologne, et vous verrez si la majesté de leur physionomie et la richesse de leurs détails ne proviennent point, en grande partie, de cette multitude de contreforts dont vous vous plaisez à exagérer la masse gigantesque !

Quant à ce prétendu manque de solidité des églises gothiques, nous ne l'avions jamais soupçonné. Plus d'une fois, en contemplant les monuments séculaires qui, ornements de nos villes, ont survécu à tout ce qui les entourait ; plus

(1) M. de Lassault, architecte du roi de Prusse.

d'une fois en visitant ces édifices ruinés, qui, sous leur linceul de lierre, subsistent encore malgré l'abandon et les outrages des hommes, nous nous étions plu à admirer les profondes connaissances en stéréotomie et en statique qui avaient été indispensables à leurs auteurs pour leur donner ainsi, en quelque sorte, un cachet d'éternité.

Nous savions, au contraire, que ce principe de durée n'était pas donné à tous les édifices bâtis dans un autre style; car si, soutenus par leurs masses de pierres, les monuments antiques de la Grèce et de l'Italie, par leur existence actuelle, fournissent des arguments en faveur de leur système de construction, il faut attribuer en partie cette solidité à l'absence, dans ces pays, de l'action destructive des gelées et des pluies (1).

Mais ailleurs, la masse écrasante de leurs poids a souvent fait fléchir le sol (2); à cette heure le fer seul soutient la coupole de St.-Pierre de Rome, et arrête pour un instant la ruine qui plane sur les sublimes peintures de Michel-Ange.

Et dans notre patrie ce n'était pas un édifice gothique que venait de bâtir Soufflot, quand la mort vint le soustraire à la menace de voir s'affaisser son Panthéon parisien (3)!

(1) Les monuments antiques sont loin d'avoir la solidité naturelle des édifices ogivaux; ce ne sont que des énormes assemblages de pierres retenus par des moyens factices; leurs voûtes sphériques masquées sous des coupoles de basiliques, leurs toits plats qui accumulent la neige, leurs corniches exagérées, qui arrêtent l'eau et pourrissent les murs, sont autant d'obstacle à leur adoption sous notre climat. Né dans les pays méridionaux, ce système ne peut y convenir, qu'à cause de la clémence de leur ciel.

(2) En ce moment l'arc-de-triomphe de l'Etoile et la Bourse sont lézardés.

(3) On sait quels importants travaux de consolidation M. Rondelet a été obligé de faire exécuter à Ste.-Géneviève.

Les monuments gothiques sont donc solides, et ils ne couvrent subitement le sol de leurs ruines, que quand, architectes de malheur, vous venez, comme au clocher de St.-Denis, à y porter la main (1)!!

Mais ajoute-t-on :

« Sous d'autres rapports, l'architecture gothique n'offre « pas moins de ces inconvénients qu'il semble impossible de « justifier par les lois du goût et de concilier avec l'état « des civilisations modernes. Ces figures sculptées en-dehors « de toutes les conditions de l'art, sans aucun égard à l'imi- « tation de la nature, et qui semblent toutes exécutées « d'après un type de convention, peuvent bien offrir au « sentiment religieux l'espèce d'intérêt qu'elles reçoivent de « l'empreinte de la vétusté et qu'elles doivent à leur imper- « fection même. Mais si on les comprend, si on les excuse « en raison de l'ignorance des temps, dont elles sont l'ou- « vrage, voudrait-on pouvoir les reproduire aujourd'hui que « la vérité est pour nous la première condition, et la nature « le seul type de l'art...... Et si dans ces tentatives déses- « pérées d'un art qui chercherait à se renier lui-même, il « restait un peu de cette vérité inimitative à laquelle la « main et l'œil de nos artistes sont évidemment accoutumés, « ne serait-on pas fondé à dire que ce n'est plus là de la « sculpture gothique. »

En regardant le style du XIIIe. siècle comme l'expression

(1) Le style ogival a sur le style antique une grande supériorité; c'est d'avoir complètement résolu le problème de l'*arc* et de la *voûte*. — Dans la construction romaine, le système de l'arcade est imparfait ; jamais arcade ne se trouve directement reposant sur la colonne. Dans les monuments de cette époque, c'est une lutte incessante entre la *plate-bande* et l'*arcade*; lutte disgracieuse et contre nature. — L'ogive, au contraire, réunit à la force la simplicité, le naturel et la beauté.

la plus pure de l'architecture ogivale et de l'art chrétien, il n'est jamais venu dans la pensée d'aucun de ses partisans d'y adjoindre comme sculpture les essais de l'enfance de cet art, et les scènes plus ou moins burlesques que dans leur naïveté la main des imagiers imprimait sur les monuments de la fin du XIIe. siècle. Aussi bien que M. Raoul Rochette, nous croyons que le christianisme doit marcher avec les progrès des sociétés; mais il y aurait de sa part autant d'injustice à citer pour types de la sculpture du moyen-âge des sujets burlesques, que de la nôtre à considérer comme des spécimens de l'art antique ces ridicules statuettes romaines que nous découvrons quelquefois.

On ne doit raisonner que d'après des types parfaits, et le moyen-âge nous en offre. Est-ce que l'admirable crucifiement qui surmonte l'un des côtés du portail de la cathédrale de Reims, est-ce que la Vierge d'Amiens n'offrent pas des modèles d'une beauté idéale? Sans citer d'autres exemples aussi incontestables, est-ce que dans une foule d'églises on ne trouve pas des statues qui, par le sentiment religieux dont elles sont empreintes et l'habileté avec laquelle elles sont drapées feraient honneur aux écoles romaine et grecque?

Adoptez donc cette perfection; elle s'harmonisera avec celle de l'architecture sa contemporaine, et ne formera pas de contraste. Sculptez vos statues d'après ces règles; et en s'attachant à saisir ce cachet éminemment religieux, que les tailleurs de pierres savaient donner à leurs sujets, vos artistes, mieux inspirés, imprimeront à leurs œuvres un caractère plus noble que celui qui distingue les figures que vous vous plaisez à admirer sous le pérystile de votre Madeleine, figures dont quelques-unes n'ont de saint que le nom que vous avez eu la sage précaution de graver sur le socle.

Une autre objection dirigée contre l'emploi de l'archi-

tecture ogivale consiste dans ce que la peinture aurait à lutter contre le faux jour produit par les vitraux coloriés, et verrait ainsi tous ses tableaux détruits par cette illumination factice.

Cette objection n'est nullement sérieuse, car les églises ogivales, combinées et ordonnées uniquement pour recevoir les richesses de la scupture, ne sont point destinées à être dotées de tableaux.

Assez ornées par elles-mêmes, elles n'ont point besoin de ces accessoires pour exciter l'admiration. Donnez donc aux musées ces larges toiles qui masqueraient les décors de leurs murailles. Cependant le Catholicisme est l'ami des arts et réclame leur concours. Que l'art du verrier couvre de scènes religieuses, édifiantes pour les fidèles, les larges fenêtres, qui verseront ainsi à la fois dans le temple un jour céleste et l'instruction; que les couleurs de la palette, empruntant l'habileté moderne, mais se conformant aux règles de l'esprit chrétien, se placent en fresques brillantes sur les places où le ciseau n'a pu trouver à s'exercer (1), l'art catholique n'est pas exclusif; il accueille toutes les beautés, en tâchant, toutefois, de ne pas s'imposer de trop rigoureux sacrifices (2)!

« En résumé, dit M. Raoul Rochette, en terminant son

(1) Comme les peintures murales ne sont point recouvertes d'un vernis, il n'y a point de faux jour à redouter.

(2) En visitant les édifices religieux on n'a que trop souvent l'occasion de remarquer que les tableaux qui y sont déposés, sont loin de contribuer à la décoration du monument, même quand ils ne dérobent pas à la vue de précieux détails de sculpture, et qu'ils ont été faits pour la place qu'ils occupent.

Douée d'un caractère plus sévère et plus durable, la peinture murale posée immédiatement sur la pierre, ne rompt pas, comme la peinture à l'huile avec ses cadres, les lignes de l'architecture. C'est uniquement ce genre qui a été adopté dans l'achèvement de la cathédrale de Cologne, car il s'harmonise parfaitement avec la sculpture.

« rapport, il n'y a pour les arts comme pour les sociétés « qu'un moyen naturel et légitime de se produire ; c'est de « vivre des idées de leur siècle, c'est de s'approprier tous les « éléments de civilisation qui sont à leur portée ; c'est de « créer des œuvres qui leur soient propres, en recueillant « dans le passé, en choisissant dans le présent tout ce qui « peut servir à leur usage. »

Ces pensées sont d'une grande justesse, et nous ne pouvons que nous y associer. Oui, il faut être de son époque ; oui, il faut rendre hommage à tout ce qu'elle peut faire de grand et de beau! Aussi sommes-nous les premiers à admirer le talent des peintres de notre siècle, l'habileté de ses sculpteurs, la puissance de son industrie. Mais, en *architecture religieuse*, où sont les œuvres qui lui soient propres?

Est-ce la Madeleine, temple païen, au fronton duquel s'élèverait mieux la statue de Jupiter, qu'elle rappelle, que le signe de la Rédemption que vous ne *trouverez pas même à placer sur son sommet !*

Est-ce Notre-Dame-de-Lorette, édifice coquet, mais sans caractère religieux, qui, avec ses rideaux et sa décoration mondaine, à laquelle vous avez été obligé de recourir pour suppléer à la majesté, ressemble plus au *boudoir d'une actrice* qu'à un sanctuaire consacré à celle que l'église proclame la *Mère de chasteté!*

Est-ce St.-Vincent-de-Paul avec ses parquets de marqueterie en guise de dalles, et ses tribunes de théâtre ; édifice pour lequel vous avez dépensé cinq millions, malgré la promesse formelle de ne pas en excéder deux ; preuve frappante du bon marché de votre architecture (1) !

Mais tous ces monuments ont un caractère grec, et en vain j'y cherche celui du XIX[e]. siècle.

(1) Horace Say. — *Études sur l'administration de la ville de Paris et du département de la Seine.*

Recueillant dans le passé, choisissant dans le présent, vous avez voulu de ces mélanges hybrides, et au mépris des lois de l'unité (1), composer un art chrétien au XIXe. siècle ; un art chrétien à une époque où vous allez criant par les rues que la foi est éteinte, que le Catholicisme se meurt ! Pourquoi ne serait-il pas permis à d'autres de recueillir aussi et plus fructueusement que vous, la plus belle création que la religion du Christ ait jamais produite au plus fort de sa ferveur, l'architecture du XIIIe. siècle, précieuse par sa disposition symbolique (2) et par son merveilleux éclat !

St.-Vincent-de-Paul, voilà donc le dernier chef-d'œuvre que vous avez enfanté avec le concours de toute la puissance artistique de la capitale et des ressources du budget !

En vérité, en vérité, malgré ses dorures et l'éclat dont vous l'avez fardée pour dissimuler sa bâtardise, je préfère beaucoup à votre église la noble nudité de la simple et poétique chapelle élevée par un homme modeste, mais au cœur chaud, sur la côte escarpée de Notre-Dame-de-Bon-Secours, d'où, dominant sur le chemin de fer de Paris, elle semble être pour vos assertions un démenti éclatant, et pour vos architectes un monumental défi (3).

(1) Dans une œuvre quelconque, il faut de l'unité, il faut suivre les données d'un art coordonné par un système soumis à un principe certain. Ce fut pour avoir méconnu ces règles, en voulant mélanger l'architecture antique aux traditions du moyen-âge, que la Renaissance ne produisit en édifices religieux que des œuvres attrayantes souvent, mais toujours bâtardes.

(2) Au milieu des troubles du XVIe. siècle, la Renaissance nous a donné peu d'églises; si St.-Eustache doit être considéré comme un monument remarquable de cette époque, *qu'on n'oublie pas que sa disposition est celle des églises ogivales.*

(3) Construite à Blosseville, à 4 kilom. de Rouen, sur la côte de Notre-Dame-de-Bon-Seçours, cette église est due à un architecte

Nous aussi nous ne voulons pas décourager le talent de nos artistes, enchaîner leurs conceptions ; au contraire nous avons foi en l'avenir, quand nous déplorons l'aveuglement qui les condamne actuellement à la reproduction des édifices antiques et que nous demandons que l'on ouvre un champ plus vaste à leurs conceptions !

Nous voulons aussi que l'architecture se prête aux exigences de notre époque, et le style ogival répond parfaitement à ces besoins nouveaux (1).

Admirateurs exclusifs des types de Rome et d'Athènes, comme vous, plus que vous peut-être, nous désirerions avoir une architecture nationale ; mais puisque, malgré vos efforts, vous n'avez pu encore atteindre ce but qui fuit devant vous comme un rêve, en attendant des conceptions plus heureuses, ne proscrivez pas l'art chrétien, qui,

de Rouen, M. Barthélemy. Bâtie à l'aide de souscriptions, elle n'aura pas dépassé 800,000 francs, et les sculptures et les verreries n'y font cependant pas défaut. Ce monument, construit dans le style du XIIIe. siècle, est assurément une des œuvres les plus remarquables qu'aura vu créer notre époque.

(1) Les partisans de l'architecture ogivale ne prétendent point que l'on doive *copier servilement* les types des XIIIe. et XIVe. siècles. Si dans la *restauration* d'un monument, l'imagination doit se taire, il n'en est point de même dans une construction neuve. Tout en prenant un point de départ, et conservant l'unité, l'architecte doit néanmoins adopter tout produit, toute nature, toute invention nouvelle, et introduire dans la disposition de l'édifice les modifications rendues nécessaires par les besoins de la liturgie actuelle. « Ainsi, « dit M. Lassus, au XIIIe. siècle, les églises n'ont généralement « ni chapelles de la Vierge, ni sacristies, ni confessionaux ; les autels « sont privés de tabernacles : et bien, d'après nos principes, dans une « chapelle nouvelle on en fera ; mais avant tout, faites-les comme on « les aurait faits alors. » De cette manière, en profitant des leçons du passé, on conciliera les exigences du moment avec l'unité de style.

jusqu'à ce jour, est celui qui répond le mieux aux exigences de la foi qui l'engendra, et touche le plus profondément le cœur.

L'intolérance n'est plus de notre époque! L'architecture, comme la littérature, est une des filles de l'intelligence humaine; depuis quarante années, la littérature, dégradée au siècle dernier, s'est, malgré ses écarts, régénérée en entrant dans une voie meilleure; l'architecture religieuse suivra cet exemple; et délaissant des sentiers battus, elle reprendra une vie nouvelle en empruntant ses conceptions à l'art catholique que l'on aurait tort de proscrire, puisqu'il ne demande qu'à être admis concurremment avec l'art antique à l'appréciation des Sociétés modernes (1).

Bayeux, le 6 juillet 1846.

(1) Nous n'avons jamais eu la pensée de réclamer l'*adoption exclusive* de l'architecture ogivale pour l'exécution des édifices religieux; nous croyons que dans certaines circonstances on devra avoir recours aux autres styles; mais nous sommes convaincu que pour une construction importante, si l'on n'admet pas le style ogival, il sera toujours indispensable de ne pas s'écarter de la forme et de la disposition affectées ordinairement par les monuments de cette nature. Outre sa beauté, sa convenance pour le culte et son symbolisme, une autre raison qui, à nos yeux, milite beaucoup en faveur de la supériorité de l'architecture ogivale, c'est l'économie qu'elle comporte. En effet, beaucoup moins massif que l'architecture grecque ou romaine, ce style exige une quantité inférieure de matériaux, et trouvant son *ornementation dans sa seule disposition et ses sculptures*, il n'entraîne pas comme les constructions modernes, des frais énormes de *décoration intérieure* (sous peine de ressembler à une grange). Il est donc par conséquent beaucoup plus en rapport avec l'exiguité malheureusement trop commune des ressources dont disposent la plupart des localités. Cette dernière considération s'applique également à l'*architecture romane* de la belle époque, que nous voudrions voir aussi adopter à cause de son caractère grave et majestueux.

AUX ANTIQUAIRES,

APRÈS LE MANIFESTE DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS, AU SUJET DU STYLE OGIVAL;

Par M. Alph. LE FLAGUAIS,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

Vos labeurs ne sont plus des efforts illusoires,
Mes frères, aujourd'hui vous comptez cent victoires :
Partout nos monuments, de respects entourés,
Attestent des malheurs à demi réparés.
Des vieux jours mieux connus les richesses divines
Ne jonchent plus les champs ni le flanc des collines.
Nous ne déplorons plus un aveugle courroux
Sur de sacrés débris multipliant ses coups.
Dans nos grandes cités les saintes cathédrales
Ne sont plus le séjour de tristes saturnales,
Et la France, éclairée au flambeau des autels,
Reprend sous leurs arceaux ses concerts immortels.
Le maître vous a dit avec un divin signe :
« Artistes et savants, travaillez à ma vigne ! »
Cet ordre du Seigneur par vous fut obéi ;
L'étendard de la croix n'a point été trahi.
La rosace rayonne au milieu des dentelles,
Le trèfle refleurit à l'ombre des tourelles,
L'ogive est réparée après de longs revers,
Et la flèche affermie est reine dans les airs.

Vos conseils entendus, vos doctrines comprises
Arrêtent le retour d'erreurs long-temps commises :

Nos yeux ne verront plus de zélés marguilliers
Badigeonner des murs, colorer des piliers,
Et, pour placer au mieux de modernes figures,
Enlever des vitraux, mutiler des sculptures.
En quittant le portail, non loin du bénitier,
Si l'on rencontre encor l'échoppe du fruitier,
Si parfois l'on retrouve un cordon de boutiques
De profanes objets masquant nos basiliques,
Pour chasser les vendeurs de ces sacrés abords
Plus d'un pasteur fidèle a fait d'heureux efforts.
Vous saurez affranchir de toute barbarie
La céleste maison où l'âme chante et prie.
On ne construira plus, remparts injurieux,
De ces jubés massifs comme en garde Bayeux.
Grâce à vos soins constants, l'ignorance s'arrête,
Et le goût éclairé signale sa conquête.
Avec ce dévouement sage et réparateur,
Vous préparez peut-être un siècle créateur.
Le nom de saint Louis désormais nous ramène
A ce style imposant qui fait loi souveraine:
Cet âge glorieux, c'est notre antiquité ;
La splendeur de la Grèce eut moins de majesté.
Oh! pourquoi notre cœur, altéré d'espérance,
Doit-il à l'art chrétien sa juste préférence?
C'est qu'il sent qu'avec lui le souffle tout-puissant
Donne au marbre, à la pierre une vie, un accent ;
C'est qu'il trouve en son œuvre une grâce ineffable,
De l'éternel amour charme indéfinissable ;
C'est qu'il y sent parler l'austère vérité ;
C'est qu'il n'y trouve pas cette froide beauté
Dont l'orgueil, la luxure animaient la matière ;
C'est qu'il y vit de paix, d'extase et de lumière.

Frères intelligents, n'abandonnez donc pas
Les vénérables murs rassurés par vos pas!
Ces portails dentelés, ces voûtes colossales,
Vous les avez sauvés du torrent des Vandales ;

AUX ANTIQ'

APRÈS LE MANIFESTE DE '
AU SUJET .

Par '

ıoute intelligence
Membre de la ..c et vante l'art chrétien,
, .peux travailleurs, par esprit de vengeance,
L'Institut mécontent refuse son soutien !
L'antiquité païenne a seule ses hommages ;
Et s'il épargne les outrages
Aux œuvres que la foi remplit de sa grandeur,
Ce n'est pas qu'une sainte flamme
Commence à réchauffer son âme,
C'est qu'il conserve encore un reste de pudeur !

Dans son vieil Olympe, où s'énerve
La plus divine des vertus,
Il encense Apollon, il adore Minerve,
Et méprise nos saints, de leur trône abattus.
Il craint d'être envahi par de jeunes phalanges,
Reprenant le ciseau des anges
Pour embellir encor de sacrés monuments.
Il hait les légendes de pierres,
Les édifices de prières,
Et les tombeaux fermés sur de froids ossements.

Il ne voit que masses pesantes
Et dans Chartres et dans Beauvais,
Dans notre Saint-Ouen, dans ses pierres pensantes,
Il ne voit que l'effort du goût le plus mauvais.
L'asile où dort Guillaume est pour lui peu de chose ;
Il préfère une apothéose

ʼn dôme romain, orné par le doreur;
e veut pas de ces murs sombres
ʼe soʼr, s'éveillent des ombres
ʼre dans l'âme une sainte terreur.

ʼ)ame-de-Lorette
ıoins, plaisir à voir;
ɩe, élégante et coquette,
ʼs dans le clair encensoir.
. ..ɩer de ces enluminures
ɥu il couronne, au bruit des murmures,
Lorsqu'en ses jours de fête il ouvre son palais.
Là sans danger brille et repose
L'œuvre innocente fraîche éclose,
Qu'un Suisse vigilant défendra des sifflets.

L'Institut sans doute aime encore
Géneviève en son Panthéon,
Et surtout Magdeleine en son désert sonore
Qui semble le séjour du grand Agamemnon.
Devant ses temples grecs que surmonte l'ardoise,
Il se complait, il marche, il toise.....
Il vante l'ionique et le corinthien,
Puis, d'asphalte noir il abreuve
Les parvis de l'église neuve
Octroyée à Jésus par un maçon païen.

Il est le gardien de l'antique;
Hors Vignole point de salut!
S'inspirer des trésors d'un chef-d'œuvre gothique,
Du sublime idéal c'est déserter le but.
Laissant la fantaisie à cet âge barbare
Où le goût s'altère et s'égare,
Une église, un théâtre, une bourse, un tombeau
Doivent trouver des mains fidèles,
Imitant l'un des cinq modèles
Qui sont le style pur, le type du vrai beau!

Ainsi donc, reniant vos pères
Qui bâtissaient à Jésus-Christ
Des temples merveilleux en des jours peu prospères
Leurs étonnants travaux votre loi les proscrit.
La flèche vous effraie et l'ogive vous blesse ;
Et toujours vous montrez la Grèce
Aux artistes chrétiens, nouveaux révélateurs,
Dénonçant comme des coupables
Ceux dont les efforts admirables
D'un autre art catholique atteindraient les hauteurs.

Il faut garantir votre école
Des doctrines que nous prêchons.
Du génie et des arts à vous le monopole!
Fermez aux lauréats la route où nous marchons.
A vous l'autorité, la raison, la puissance!
A vos clients l'obéissance!
Car ainsi l'ont voulu Delorme et Jean Bullant.
N'exigeons pas plus que l'Église,
Chez le bon Jupiter admise,
Et de ses jours d'exil parfois s'y consolant.

O vous, à qui la vieille France
Doit ces témoins religieux,
Ces monuments d'amour qui parlent d'espérance
Aux fidèles croyants dignes de leurs aïeux,
Vous, à qui Reims a dû sa merveille élancée,
Vous dont la féconde pensée
Créa la métropole, ornement de Paris,
De vos noms présentant les listes,
Nul de vous, glorieux artistes,
Au palais des beaux-arts n'obtiendrait le grand prix.

Légion qu'un jour pur éclaire,
Evitez de plus longs débats,
Laissez, laissez passer cette vaine colère
Qui ne peut ramener de sérieux combats.
La victoire est à vous, le peuple se prononce;

Son hommage est une réponse
A qui méconnaitra cet art national,
Cet art français et catholique
Dont l'expression symbolique
Pour l'œil de la pensée est un brillant fanal.

Si dans ce jour j'ose répondre
A ces décrets impériaux,
D'autres plus éloquents d'avance ont su confondre
Nos cruels ennemis, en chevaliers loyaux.
Caumont, Hugo, Didron, Montalembert, Deville,
Ensemençant un champ fertile,
Après Châteaubriand ont ranimé la foi. —
Qui veut arrêter comme un crime,
Cet élan puissant, unanime? —
L'Institut, rude et fier, répondra-t-il : « C'est moi! »

Il nous parle de l'Italie,
Mais avons-nous son ciel d'azur?
Nos aïeux clairvoyants, dont la foi nous rallie,
Bâtissaient sous un ciel que l'hiver rend obscur.
Ils avaient leur génie et n'empruntaient à d'autres,
Du même culte saints apôtres,
Ni leur ciseau léger, ni leur marbre charmant.
Dans leur âme grande et profonde
Ils trouvaient une voix féconde,
Une inspiration, un céleste élément.

Si l'insurgé voulait entendre
Ce que Vitruve n'apprend point,
A la vérité seule empressé de se rendre,
Il serait avec nous en accord sur tout point.
Qu'il apporte à son tour son zèle et sa science
Au service d'une croyance
Par Dieu même accordée aux élus, comme un don.
Il a commis, docteur profane,
Plus d'un péché qui le condamne,
Ah! qu'il se convertisse, il aura son pardon.

Alors, fils de la Normandie,
Alors vous applaudirez tous ;
Il sera glorieux de ce qu'il répudie,
Vous verrez ses succès sans en être jaloux
Comme le fier Sycambre il courbera la tête,
En bénissant de sa conquête
Le Dieu de tous ces dieux par lui trop encensés ;
Et sans brûler ce qu'il adore,
Il permettra qu'il naisse encore
Des monuments nouveaux dignes des temps passés.

Oui, déjà plus d'un puissant maître,
Rattachant un lien rompu,
Sur notre sol a fait renaître
Le grand labeur interrompu.
La religion de nos pères
Des générations prospères
Sera toujours le ferme appui ;
Et Dieu conservera mémoire
Des artistes qui pour sa gloire
Se seront inspirés de lui !

ARCHÉOLOGIE MUSICALE.

DU CHANT CATHOLIQUE ;

Par M. de SAINT-GERMAIN,

Inspecteur de la Société française pour le département de l'Eure, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

Seconde Lettre (1).

A M. de Caumont, directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

MONSIEUR,

Si jamais, dans le sanctuaire, on voyait paraître, affublé des oripeaux du théâtre, un Ministre de nos autels, qui ne serait saisi d'indignation? qui ne crierait au scandale? A cette

(1) Il s'est glissé dans la première lettre plusieurs *errata* typographiques dont voici les trois principaux : à la page 235, au lieu de *exécute encore la marche* : lisez *exécute la marche*. A la page 237, au lieu de *déconvenance*: lisez *déconvenue*. A la page 239, au lieu de *pétillants* : lisez *frétillants*.

inouïe profanation, répondrait un anathème universel; le sceptique lui-même ne pourrait se défendre d'un sentiment d'horreur.

Quiconque voudra bien raisonner, ne sera guère moins scandalisé d'entendre à l'église de ces motets dramatiques et païens qui feraient à volonté une introduction ou un final d'opéra, une cavatine ou une romance, qu'il ne serait révolté d'y voir des prêtres comédiens. Car, s'il est une langue ecclésiastique, une architecture chrétienne, une ornementation (1) sacrée, des vêtements sacerdotaux, il doit exister également un chant catholique. Or, nous en avons déjà constaté l'existence et l'opportunité, nous avons salué le plain chant comme seule musique digne de l'église.

Cependant la musique moderne y est entrée par tant de portes, y est exécutée de tant et de si différentes façons, qu'il y aurait encore force objections à réfuter et longs comptes à régler avant de pouvoir prononcer son exclusion définitive à la satisfaction générale. Mais on ne doit, en

(1) A quoi bon citer l'ornementation chrétienne, comme si elle-même n'avait pas été mondanisée ? On pourrait trouver la comparaison essentiellement fausse, puisqu'hélas le goût frivole a travesti l'architecture, l'ornementation et jusqu'aux ornements sacerdotaux. Il y a des limites, je le sais, il y a de pieux usages fort respectables auxquels la foi commande de ne point toucher. Mais que signifient dans le lieu saint ces patères en cuivre doré, ces passementeries de restaurant, ces petites faveurs, ces cuivres soufflés qui arrivent en droite ligne de la boutique du tapissier décorateur ? Et ces ignobles rideaux de cotonnade rouge tant affectionnés pour les fenêtres de chapelles, rideaux qui n'ont leur pareil que dans les tavernes de bas étage? Et ces peintures, ces marbrures, ces tableaux de toutes dimensions, ces tentures coloriées, tout cela appartient-il à la décoration sévère du temple catholique? Quant aux vêtements sacerdotaux, mieux que personne les archéologues savent combien ils sont ridiculement modifiés. Ainsi toutes les formes du culte sont flétries. Le chant ne devait pas être épargné.

tentant une réforme, briguer que les suffrages des personnes dont on invoque le raisonnement sans trop exiger d'elles. Si la musique moderne fait encore aujourd'hui le sujet de notre entretien, vous me permettrez, Monsieur, de n'y plus revenir.

Dans un premier appel à l'expérience, nous avons saisi l'effet général d'une messe en musique dite religieuse, nous avons ouï une messe en plain-chant. La conclusion est restée facultative pour le lecteur.

Laissant de côté les questions théoriques (1), c'est toujours à l'expérience que nous demanderons de répondre aux mille récriminations qui s'élèvent.

Je formule ainsi mon axiôme, estimant que toute la discussion pourrait s'y résumer : *Une musique n'est pas religieuse qui peut indifféremment revêtir des idées profanes, et ne laisse pas deviner à première audition la pensée dominante des paroles liturgiques.*

Admis ce principe (trop rigoureux au sens d'un mélomane, mais assez logique au jugement d'un liturgiste), survivra-t-il beaucoup de pages dans la volumineuse bibliothèque du maître de chapelle, sur ces tablettes aux suscriptions prétentieuses : *musique d'église, Messes, Motets au St.-Sacrement, à la Ste.-Vierge*?..... Restera-t-il seulement pierre sur pierre de cette Babel édifiée en trois siècles par les musiciens compositeurs, où se trouvent agglomérés et empilés sans liaison, sans méthode, sans unité, des œuvres de grand

(1) Dans la revue de la musique religieuse, populaire et classique, fondée et dirigée par F. Danjou, revue dont la rédaction savante et tout actuelle se recommande au clergé et aux artistes religieux, les contrapuntistes trouveront d'intéressants articles de Fétis, Danjou, Stéphen Morelot et autres où sont abordées les hautes questions théoriques. Il est inutile de répéter ce qui est déjà dit, et si parfaitement dit.

mérite sans doute, mais de tous maîtres et dè toutes écoles; véritable monument de la confusion musicale, les détails, les ornements en sont gracieux, mais l'édifice n'a pas d'ensemble, et si les ouvriers veulent une fois converser, ils s'aperçoivent qu'ils ne parlent pas la même langue. Car, en scrutant les écrits de tous ces compositeurs grands et petits, croyants et mécréants, protestants ou catholiques, on ne peut y trouver un cachet d'unité, y découvrir une source commune d'inspirations, ni même une intention religieuse bien déterminée. Chacun a suivi son caprice, sans reconnaître d'autres lois que celle de l'harmonie. Les contre-sens liturgiques, les fautes de prosodie, les hérésies linguistiques y abondent, et la moindre préoccupation des auteurs est d'interpréter convenablement l'esprit de la lettre.

Et c'est là qu'on pourvoit de messes, de vêpres et de motets les grandes solennités religieuses, et puis l'on s'étonne que ces offices sonores des saints jours forment de grotesques mélanges (qu'on me passe le mot), des arlequinades charivariques.

Voici des paroles bien sévères, contre lesquelles on se récrie, et j'entends toutes les réclamations des faux amis de l'art musical, qui ne voient aucun inconvénient à laisser la musique moderne tyranniser les offices. Parmi eux, les uns reconnaissant cette tyrannie, se félicitent de pouvoir ainsi donner leur petit coup de pied à cette pauvre vieille religion, les autres ne voulant pas avouer cette tyrannie, accusent de puériles éxagérations quiconque ne trouve pas leur musique parfaitement convenable aux cérémonies chrétiennes.

Aux premiers, artistes ou amateurs qui convertissent positivement nos églises en théâtres, j'ai déjà dit ma pensée dans l'article précédent.

Aujourd'hui c'est aux seconds, plus consciencieux, mais beaucoup moins conséquents avec eux-mêmes, que je m'adresse particulièrement.

Chrétiens de cœur, ceux-ci déploient un zèle véritable, quoique mal entendu, pour l'éclat musical des offices, tout ce qu'ils font est pour la grande gloire de Dieu, et il faudrait avoir, selon eux, des idées bien étroites, pour interdire à l'art moderne toute participation aux pompes du catholicisme. J'aurais garde de les contredire et me défierais singulièrement de mon jugement propre si j'étais le seul de mon avis, mais trouvant mon opinion d'accord sur ce point avec celle de tous les hommes compétents, ayant l'honneur d'écrire dans une revue consacrée à la réhabilitation des arts chrétiens, et de dédier ce travail au premier et plus zélé vulgarisateur des sciences archéologiques, je ne suis pas dans un camp isolé, je me vois dévancé par d'intrépides guerroyeurs aux coups sûrs et décisifs, je sens à mes côtés de fervents compagnons d'armes qui soutiennent mon courage. Il ne faut sans doute pas compter parmi les défenseurs de nos doctrines, certains ignorants, détracteurs nés de la musique et fiers de n'y rien comprendre, lesquels n'ayant jamais pu aligner deux accords, ni faire gémir au plus chétif instrument le plus maigre son, ni chanter juste un *Kyrie eleïson*, s'arrogent toutefois le droit de critique en matière de musique religieuse. S'ils donnent la préférence au plain-chant, cela prouve seulement (et c'est déjà beaucoup) que ce chant est populaire, et qu'il recèle de grandes beautés sous une simplicité apparente et accessible à tous les esprits. Qu'ils veuillent concentrer leur admiration, sans prendre la plume pour nuire à notre cause, qu'ils sachent décliner leur incompétence, et se rayer de bonne grâce de la liste des réformateurs du chant catholique. A cette exclusion près, nous sommes encore nombreux, mais nos adversaires le sont aussi, et nous crient de toute leur force : « Hommes aux tendances rétrogrades, dans « quelles ridicules aberrations vous entraîne un servile et

« trop aveugle respect pour le passé? Hé quoi! par cela « seul que la musique (comme nous l'entendons) n'a pas « cinq ou six siècles d'âge, parce qu'elle n'a pas fait vibrer « dans leur jeunesse les voûtes de vos églises gothiques, « parce qu'elle ne fut pas le chant de nos pères, vous la « voulez barbarement exclure du temple catholique? Ou « laissez-nous croire que chez vous l'ignorance le dispute à « un défaut radical de sentiment, ou admettez avec la « science l'existence d'une musique religieuse autre que « le plain-chant. La musique, et surtout la musique mo- « derne, langue riche et féconde, est susceptible de traduire « toute pensée dans ses nuances les plus exquises et les « plus délicates, et les prières liturgiques ont reçu d'elle, « dans les œuvres des compositeurs célèbres, d'admirables « interprétations. Nous croyons sincèrement rendre à la « religion un hommage digne d'elle, en consacrant au « profit de son culte tous les progrès de l'art, toutes les « découvertes scientifiques. Notre musique religieuse est « parfaitement convenable, et pour expliquer votre aveu- « glement, nous aimons à croire que vous n'avez jamais « entendu nos offices. Venez donc y assister, et la main « sur la conscience, osez encore nous appeler profa- « nateurs. »

Telles sont, en substance, les difficultés qu'on ne cesse de nous jeter à la tête, et je ne crois pas les avoir atténuées.

Tous les novateurs, chacun dans l'intérêt de son métier, brodent sur ce thème des variations où se déploient merveilleusement les richesses de leur imaginative. Sous le pompeux prétexte qu'il doit aussi dédier à la religion les progrès de son industrie, le jeune lauréat, fraîchement émoulu de l'école des beaux-arts, et pourvu de ce formidable diplôme *d'architecte* qui lui confère droit de vie et mort sur tous les monuments anciens et modernes, vient nous bâtir de ces

granges habillées en églises, où les saintes exigences du culte catholique sont à chaque pas contrariées par de froides et profanes inventions, où l'industrialisme de Robert Macaire, faisant tous les frais de l'ornementation, crible de moulures en carton pâte et pierre des plafonds mal plâtrés, élève des colonnes en mastic, pose des grilles en fer creux, pave en asphalte ou en carreaux de salle à manger, et sème à profusion les colifichets stupides ou indécents.

Revenons à nos antagonistes. Ils nous accusent de tendances rétrogrades et d'ignorance ou d'ineptie musicale. Je pourrais d'abord leur répondre qu'en fait d'art chrétien, il est aujourd'hui surabondamment démontré à tout homme qui réfléchit un peu que rétrogader est souvent un progrès; il ne faut que s'entendre sur la valeur esthétique de certaines choses et de certains mots. Et puis je ne vois pas en quoi serait si ridicule un antiquaire qui se passionnerait pour ce vieux chant catholique, uniquement parce qu'il fut celui de ses pères. Mais là n'est pas la question. En demandant la réhabilitation du chant grégorien, et le rétablissement de son monopole dans les offices de l'église, nous obéissons à ses inspirations mieux raisonnées qu'une monomanie de circonstance; nous ne reconnaissons qu'à lui seul tous les caractères qui semblent constituer une musique éminemment populaire, religieuse, universelle, comme nous le verrons subséquemment. Je veux auparavant bien démontrer que notre opinion n'est point un effet de l'ignorance ou de l'insensibilité, n'est point un préjugé, n'est point un caprice. Pour cela, cessant un moment d'être liturgiste, parlant la langue du jour, invoquant les idées courantes, m'élevant sur le piédestal de la science à la mode, j'ai l'audace de vous dire, à vous tous maîtres de chapelle, chanteurs, organistes et instrumentistes de toutes sortes, qui prétendez faire de la musique religieuse : « Non, votre musique

« n'est pas de la musique premièrement, et secondement « elle n'est pas religieuse. »

Car, il ne s'agit pas de chercher à savoir comment elle serait, en la supposant exécutée dans les meilleures conditions devant un auditoire exceptionnellement intelligent et avancé, il ne s'agit pas de construire une utopie ; dans une discussion sérieuse et pratique, on doit accepter les hommes et les choses dans leur état actuel. Or, je soutiens que les choses prises comme elles sont, la musique ordinaire des églises, comparée à celle des concerts, des salons et même des théâtres, ne mérite pas le nom de musique, et en second lieu, que dans ses rapports avec le culte, elle est entièrement déplacée. Ainsi donc, soit au point de vue de l'art, soit au point de vue religieux, cette musique est également détestable, et je le prouve.

Première proposition. *La musique dite religieuse n'est pas de la musique.* Quand Mozart vint à Paris, il ne put trouver même à l'opéra un orchestre capable de jouer passablement son ouverture de la *flûte enchantée.* Routinés à de faciles rigodons, à d'innocents menuets, à de tendres ariettes qui faisaient pâmer d'aise nos grand'mères dans leurs paniers, les instrumentistes de ce temps-là ne comprenaient guère la musique allemande, et on se figure bien que la fugue légère et guillerette, qui signale par les violons le début de cette ouverture, ne devait rien dire, traînée sous des archets lourds et solennels comme les perruques de 1700. Mozart reprit découragé la route de Salzbourg, maudissant l'idée qu'il avait eue de visiter la capitale du royaume de France, et prédisant aux destinées musicales de l'Athènes du XIXe. siècle tout autre chose assurément que les merveilles de son conservatoire. Si le premier orchestre de Paris était alors aussi peu habile, quelle idée doit-on se former de l'état général de la musique française ? A cette époque on

appelait faire de la musique, emboucher un instrument quelconque, jouer la gamme et l'accord parfait, voire même avec sa *basse fondamentale* sur le clavecin, chanter agréablement les bonnes vieilles chansons, ou se réunir deux ou trois musiciens pour jouer des symphonies. Les concerts d'amateurs du temps nous en fournissent un singulier exemple. Les deux premiers arrivés à la réunion (se fût-il agi d'un morceau à grand orchestre, n'importe) préludaient ensemble; l'un faisait le second violon, l'autre la clarinette, c'était égal, on n'y regardait pas de si près. Le but de la réunion était de s'amuser, chacun prenait son plaisir où il le trouvait. Arrivaient ensuite les joueurs de contre-basse, de violon, de cor, de flûte, de haut-bois, de trompette, etc., et chacun d'eux s'asseyait immédiatement à son pupitre et faisait sa partie sans que les autres se dérangeassent le moins du monde.

Mais depuis le voyage de Mozart à Paris, un pas immense a été fait, une révolution tout entière s'est opérée dans l'art d'exécuter. D'un doigt de sa main puissante et régénératrice, Napoléon fit reconstituer ou plutôt fonda réellement, en 1808, le conservatoire pour lequel d'infructueux essais d'organisation avaient été tentés en 1784, puis sous la Convention l'an II et l'an III de la république. Il faut dater de l'établissement de cette association de grands artistes, qui comptaient alors parmi eux Méhul, Cherubini, Boieldieu, Baillot et Talma, la régénération de l'art musical en France. Les progrès ont été rapides dans les voies de l'amélioration, car en un instant l'Académie royale de musique sut conquérir la position qu'elle maintient si brillante. Aujourd'hui, son orchestre est l'image de la perfection. On connaît l'influence du conservatoire sur le monde musical. L'éducation nationale s'y est complètement réformée, et faire de la musique, signifie maintenant exécuter avec une précision, des nuances et une justesse irréprochables. Le goût public devenu plus

sévère ne peut supporter une exécution médiocre. Aussi les théâtres de Paris et ceux des principales villes de province ont-ils un bon orchestre. Pour être écouté non-seulement dans un concert, mais dans un salon, il faut posséder un vrai talent, et cette perfection rigoureusement obligée aujourd'hui pour avoir le droit de se dire musicien, a mis en déroute plus d'un amateur. Partout donc, dans le palais du prince comme à la maison du bourgeois, au théâtre comme sur la place publique, on exige de ceux qui font de la musique un profond respect pour ses lois.

Je me trompe. Il est une exception. Il est un lieu de refuge assuré pour la médiocrité de composition, pour l'ânerie instrumentale, où l'on peut impunément, brisant toutes les règles de l'art, insulter à l'harmonie, renier les nuances et le rhythme, hurler pour chanter, proférer sur les instruments des sons criards et sauvages, déchirer les oreilles délicates par de faux et disparates accords, et ce lieu n'est pas un champ de foire, ni Bobino, ni même une salle de société philharmonique, ce lieu (j'ai honte de le dire) est le temple catholique.

Oui, je le répète, à l'église et là seulement, vous entendrez de ces symphonies hétéroclites, là seulement de ces vociférations tumultueuses, là seulement de ces excentricités artielles à nulles autres comparables, et commises avec le plus grand sérieux du monde.

Veut-on des faits? Rendons-nous à l'invitation que viennent de nous adresser d'outrés zélateurs, et allons juger à l'œuvre quelques-uns d'entr'eux.

Voici d'abord un jeune professeur, qui pouvant disposer d'un certain nombre de voix, veut accorder à la chapelle de sa maison d'éducation le privilége d'offices brillants, rehaussés par l'éclat du génie des grands-maîtres. Ce monsieur chante avec bonheur la première moitié du solfége de Rodolphe,

ses élucubrations humanitaires ne lui ayant pas permis de pousser plus loin les études musicales. Personne ne lui en fait un crime. Mais où l'ambition va-t-elle se nicher? Il veut avoir de la musique dans sa chapelle. Or, le voilà scrutant les larynx de ses cent élèves et se choisissant quinze à vingt voix plus ou moins justes sur lesquelles il fonde toutes ses espérances. En bon disciple de Rodolphe, il commence son cours musical par les principes préliminaires, et ceci est peu blâmable ; mais ce qui devient téméraire est de ne pas se contenter pour son chœur des mélodies faciles du plain-chant. Il le trouve barbare et ennuyeux. Quand il était rhéteur, saint Augustin trouvait aussi la bible trop simple. En raison de ses antipathies pour ce qui sent le vieux, M. le professeur ne voulant pas débuter par une médiocrité, met hardiment à l'étude une messe de Cherubini. Pourquoi pas? Je laisse à deviner comment ces voix novices abordent les intonations périlleuses, rendent les nuances et les contrastes qui caractérisent les œuvres de l'ancien directeur du conservatoire. Les exécutants trouvent cette musique au moins aride pour ne pas dire souverainement ennuyeuse. Pour l'accompagnement, on achète un orgue de bon marché à anches métalliques. A défaut d'organiste, survient le maître de piano, il n'a jamais posé les doigts sur un clavier d'orgue, et interprète Cherubini d'une manière bouffonne. L'orgueil du professeur est satisfait, il croit et répète à qui veut l'entendre que ses élèves chantent les messes de Cherubini. Après un premier pas aussi difficile, on prend de front d'autres morceaux plus courants, et le maître de piano qui veut aussi payer sa quote-part écrit en style religieux à l'usage de son pensionnat ou de son collége. Surgit une nuée de compositions bâtardes, mesquines, boiteuses, somnolentes, qu'un harmoniste ne peut entendre sans dégoût, et qui font la coqueluche de tout ce petit monde, maîtres et

élèves. On y ajoute un diminutif d'orchestre formé des jeunes pensionnaires qui commencent le violon, la basse, le serpent, la flûte, le cornet à piston, le flageolet, etc. ; puis pour ne molester personne et encourager à l'unisson tous les talents naissants, s'il y a dix flûtes dans la maison, on en met cinq à la première, cinq à la seconde ; on renforce le premier violon, qui est unique, par un flageolet, et le second, toujours unique, par une clarinette. Il y en a pour tous les goûts et toutes les capacités. « C'est là, dit-on, de la mu-« sique véritablement religieuse, aux douces mélodies, aux « suaves expressions, aux pieux sentiments. Il en est peut-« être de plus savante, mais celle-là est si jolie, si chan-« tante, si simple, si facile, si entraînante, qu'on n'en « saurait trouver de plus convenable aux maisons d'édu-« cation. » Telle est l'histoire abrégée de toutes les *chapelles-musiques* des pensionnats, couvents et institutions où l'on préfère la musique au plain-chant. « Et si les choses ne se « passent pas ainsi, répéterai-je avec le spirituel Timon, « qu'on me pende ! »

Et on fait de la musique ! ! !

Avouons néanmoins que si le mal peut être excusable, c'est bien au cas où chanteurs et instrumentistes ont, sinon une science musicale approfondie, du moins la connaissance de ce qu'ils font et le respect du lieu saint. Les offices des grandes églises et des cathédrales *musiciennes* sont, à cet égard, beaucoup plus scandaleux sans être d'une harmonie plus satisfaisante. Là, vous trouverez des maîtres de chapelle en titre, qui, pour la plupart, n'ont à leurs ordres que des mercenaires, et le sont eux-mêmes. Il faut de la musique, ainsi l'a voulu l'évêque ou le curé du lieu. A cet effet, un orgue d'accompagnement aura été dressé dans le chœur et mêlera ses accords à tous les chants d'un lutrin amphibie. Aujourd'hui, les orgues d'accompagnement sont

à la mode; on en abuse contre nos oreilles avec une impertinence sans bornes. Mais l'orgue est l'instrument du calme et de la placidité, opposé de nature à la prestidigitation. Ses sons pénétrants semblent n'avoir d'accent que dans la durée; ils aiment à se perdre en longs murmures, comme le vent qui les anime. Ils doivent inviter l'âme au recueillement. Les accords prolongés, modulés avec art, et habilement nuancés, qui accompagnent le plain-chant, voilà sa musique par excellence, la seule qui lui convienne et le fasse rentrer dans le but de son invention. C'est donc pécher grièvement contre le goût que de transporter sur son clavier uniforme de la musique écrite pour des instruments hétérogènes, que d'y réduire une partition à grand orchestre en sacrifiant aux phrases brillantes du violon la plénitude de l'harmonie, c'est en outre se donner une peine inutile, puisque les traits rapides sur l'orgue, entendus à distance, forment, soit par la sonorité des vaisseaux, soit par la vibration métallique, une confusion désagréable. Les fugues en doubles croches semblent plutôt écrites pour le piano; l'orgue ne supporte que les mouvements modérés. Mais les organistes accompagnateurs (qui tiennent sur toutes choses à prouver leur adresse de pianistes), ne raisonnent pas ainsi. Ils entassent difficultés sur difficultés, roulades sur roulades, fioritures sur fioritures, et couronnent cet ingénieux agencement par l'arpège ou la batterie, oublieux qu'ils sont, les étourneaux, que les batteries de main gauche ne sont employées sur le piano que pour parer au manque de durée des sons, durée qui caractérise l'orgue avant tout. Dans les églises où l'orgue accompagnateur est employé indifféremment pour les chants graves et légers, le premier effet nécessaire est la monotonie. Et ensuite, comment veut-on qu'un instrument restreint à cinq ou six jeux, reproduise avec son prestant, sa flûte, son bourdon, sa trompette et

son haut-bois, les nuances infiniment variées de l'orchestration ? Le plus complet effet de la musique est obtenu, comme tout le monde sait, par un chœur nombreux soutenu par un puissant orchestre. Tous les grands compositeurs ont écrit leurs messes sous cet appareil. Quelques-uns même ont souvent doublé les chœurs. Evidemment, quelqu'habile que soit un organiste accompagnateur, il ne pourra jamais suffire de ses dix doigts et de ses deux pieds à toutes les exigences d'un pareil œuvre, et il traduit d'une manière déplorable les partitions à grand orchestre. Il y a surtout certaines messes dont tout musicien connaît les détails, et je citerai la messe impériale de Haydn qu'on s'obstine à nous répéter à satiété. Quel effet, par exemple, produira le gracieux solo de violon du *Qui tollis* s'il est rendu comme je l'ai souvent ouï, par une trompette ou un haut-bois de récit ?

Et on fait de la musique !!!

Qu'arrive-t-il encore ? Dans ces églises où les oreilles vous tintent de musique profane, vous n'entendez jamais un seul morceau de plain-chant bien exécuté. Cet organiste qui fait des gammes chromatiques si ébouriffantes, ne se doute pas du contre-point ; ce maître de chapelle, qui rivalise avec Alexis Dupont, chante faux la préface et le Pater quand son tour vient de dire la grand'messe d'office (1) ; ces enfants de chœur, qui déchiffrent imperturbablement les premières difficultés, ne savent pas chanter l'*In manus*.

Mais on m'a prévenu depuis long-temps ; j'entends le lecteur me dire que je ne remonte pas à la véritable source du mal,

(1) Cet exemple n'est point une exagération. Je connais un prêtre musicien ou soi-disant tel, partisan et défenseur de la septième sensible des anciennes gammes mineures, qui, pour appliquer son système, sensibilise la septième dans le chant du *pater* et de la *préface*.

car enfin si le curé n'est pas toujours le maître de son clocher, il l'est certainement toujours de son lutrin. Sans doute, le clergé est le premier coupable de ces abus, quoique dans son sein existent les plus nombreux et les vrais adversaires de la musique moderne. Je ne sais toutefois par quelle bizarrerie la direction des offices est ordinairement confiée à des ecclésiastiques frivoles et amateurs de balivernes musicales. De là, mauvaise interprétation liturgique. Le clergé devrait aussi demeurer bien convaincu de son ignorance en matière de musique. Et je me hâte de le dire, il n'en sera pas moins vénérable à tous pour ne pas joindre à tant d'autres connaissances celle d'un art très-accessoire. Que le clergé se contente donc de chanter les antiques mélopées de l'église, et qu'il n'aille pas, sous prétexte de donner à une fête plus de solennité, faire de ces essais malheureux en exécution musicale qui font rire de lui les connaisseurs. Pendant le cours de ses études, le jeune élève du sanctuaire reçoit sur l'art des notions erronées à cette demi-science pire souvent que l'ignorance complète (1). A peine arrivé sur le seuil du petit séminaire, on le fait rougir enfant des vieux chants de l'église de son village; il se prend à les mépriser, lui dont les oreilles sont maintenant flattées par de si jolis airs de motets et de cantiques. Si vous aviez l'indiscrétion de le suivre à la classe de musique, vous pourriez entendre soixante voix rendre avec assez de précision un chœur de Handel, de Neukomm, de Haydn ou de Mozart, et si, peu facile à éblouir, vous étiez assez téméraire pour examiner le coryphée du lieu, et lui demander (par exemple) dans quel ton est le morceau qu'il chante avec tant d'as-

(1) M. Danjou a déjà signalé, dans sa revue, ce vice de l'éducation cléricale. Il me permettra d'ajouter quelques mots à son excellente critique.

surance, vous seriez fort surpris de le trouver ignorant des premiers principes, à quoi le professeur pourrait bien répondre en ricanant que les principes ne servent pas plus pour apprendre la musique qu'un dictionnaire pour apprendre le latin. Les élèves musicaillent pour agréer à leurs maîtres; ils répètent leur leçon comme des perroquets, et en sortant de là, ils seraient incapables de déchiffrer les pages élémentaires d'un solfège. Ceux qui jouent de quelqu'instrument n'étudient pas mieux.

Et on fait de la musique ! ! !

J'ai entendu les élèves d'un grand séminaire chanter à quatre parties de voix d'hommes, les Lamentations de Palestrina écrites pour soprano, alto, ténor et basse, renversant ainsi la position des accords, brisant leur marche, et faisant commettre au célèbre Maestro les plus grossières fautes d'harmonie.

Un prêtre, chef de musique dans une cathédrale, disait sérieusement qu'un morceau écrit presto et exécuté adagio devenait par là même tres-religieux, et malheureusement, il mettait trop souvent en pratique sa déplorable théorie.

Et on fait de la musique ! ! !

Le plus grand inconvénient de tout cela, est que dans ces séminaires où l'on chante messes, vêpres et saluts en musique, on dédaigne le plain-chant, on en ignore les règles, on le chante mal. Cette conséquence est sans exception. Les séminaires ne savent pas ce que leurs offices ont perdu de solennité par l'abandon du plain-chant ; il n'y a pas de plus religieux concert que cent voix de lévites exaltant à l'unisson la gloire de Dieu dans une mélodie grave et touchante.

Ainsi, la musique dite religieuse n'est pas de la musique, je crois l'avoir suffisamment établi. On me répondra encore : « Si le malheur des temps n'avait réduit nos ressources,

« s'il nous était possible de subventionner des orchestres et « des chanteurs, comme les théâtres en ont le moyen, notre « musique alors serait digne de ce nom. » Assurément, Messieurs, vous pourriez avec de nombreux et habiles orchestres, avec des voix capables, bien exécuter, comme art, les œuvres sacrés de Haydn, Mozart, Beethoven, Cherubini, Neukomm, Dietchs et autres..... et donner dans vos églises de magnifiques, d'incomparables concerts; mettez toutefois un terme à vos regrets, puisque cette nouvelle musique est un non sens liturgique. Je termine en le démontrant.

Seconde proposition. *La musique dite religieuse n'est pas religieuse.* Pour être en rapport immédiat avec les cérémonies du culte, ou en d'autres termes, pour être religieuse, la musique doit avoir d'importants caractères que je réduis à deux : Prier et faire prier. Or, y a-t-il, que je sache, dans les compositions sacrées anciennes et modernes (autre que le plain-chant) un genre qui porte ces deux caractères? Où est cette école inconnue en art chrétien? Sans examiner les écrits vulgaires, y a-t-il dans ceux des grands maîtres pour lesquels on ne cesse de réclamer, dans Marcello, Handel, ou même dans Palestrina, des morceaux qui soient avant tout une prière? on a cru long-temps, et on croira peut-être encore que la sévérité des modulations, les savantes combinaisons harmoniques, le rhythme grave, l'imitation et surtout la fugue caractérisaient uniquement le style religieux. Par un merveilleux privilège, la religion a toujours ennobli les arts qui se sont approchés d'elle. Aussi, ce qu'on appelle ordinairement style religieux est sans contredit le plus imposant, le plus pompeux, le plus grandiose. Ce style incontestablement difficile à traiter, a été adopté par tous les compositeurs dignes de ce nom. La fugue principalement regardée comme le dernier terme et le cachet suprême de l'art religieux, la fugue est-elle bien une prière? consacrée par l'usage aux

compositions *a capella*, la fugue est religieuse par convention ; à mon sens, elle est plutôt un problème mathématique à résoudre, un thême d'école, qu'un élan de l'âme en prière. Seulement, comme elle ne peut pas être écrite par tout le monde, et qu'il faut être excellent harmoniste pour l'exposer, la développer et même pour la comprendre, elle s'est trouvée nécessairement reléguée dans les ouvrages sérieux, et la sévérité de ses allures lui a interdit pour jamais l'accès du théâtre. C'est le seul avantage que je voie à l'employer à l'église, encore bien que les organistes doivent en être excessivement sobres et ne prendre pour leurs sujets que les motifs du chant liturgique. Néanmoins, me préserve mon zèle d'en sottement conclure que les grands maîtres ont manqué de sentiment religieux ; ils ont admirablement senti, et traduit leurs impressions dans le sublime langage du génie. Mais le génie et surtout le génie musical ne parle pas intelligiblement à tous les esprits, c'est pourquoi si la musique sublime prie, elle prie seulement pour ceux qui l'ont écrite et les rares auditeurs qui peuvent la comprendre.

Et si nous doutons du genre religieux de la fugue, de l'imitation, du style sévère, que dire de ces romances modernes sous prétexte de cantiques? Que dire de ces chants frivoles, de cette musique théâtrale, qui semblent avoir élu domicile à l'église, si ce n'est que le goût public se pervertit, que le sens religieux est profondément abaissé.

Si la musique dite religieuse ne prie pas, elle ne fait sans doute pas prier. Et cependant la plus noble attribution du chant catholique n'est-elle pas de donner à tous les cœurs croyants une expression pour l'amour et l'adoration ? N'est-elle pas de toucher et d'émouvoir l'âme de l'indifférent par cet accent unanime de la grande famille chrétienne ? N'est-elle pas d'humilier le front orgueilleux de l'impie, de le courber malgré lui dans la poussière pour lui faire confesser

son néant en présence du Créateur? Qui jamais aura l'idée de prétendre qu'un motet sautillant chanté par un petit nombre de voix au milieu d'une assemblée muette qui ne peut s'y associer en aucune façon de cœur ou d'esprit, puisse atteindre à cet édifiant résultat? S'il appartenait à notre siècle froid et insouciant de populariser cette musique égoïste de laquelle la foule est si dédaigneusement exclue, il appartient aux réformateurs de l'art chrétien de protester énergiquement et de tous leurs moyens contre cet abus scandaleux. Au surplus, ce qui prouve qu'il n'est pas d'exagération dans ces paroles, est le spectacle qu'offre une église où l'office est chanté plus habituellement en musique. Les curieux, les promeneurs y remplacent l'édifiante assemblée des fidèles.

Je résume. Comparée au plain chant, la musique est inconvenante. Comme exécution, elle est presque toujours mauvaise. Mieux exécutée, elle n'est pas religieuse.

Je n'ai point épuisé la matière, il s'en faut; on pourrait écrire des volumes, et après avoir tout dit, il resterait encore quelque chose à dire. Cependant, j'en finis avec la musique, je crois en avoir assez dit pour les hommes qui raisonnent, les seuls auxquels je m'adresse, je les ai plutôt mis sur la voie des observations que je n'ai traité les hautes questions que soulève cette nouvelle polémique. Le cadre trop circonscrit de ces lettres ne me le permet pas. Puisqu'il s'agit de réforme dans le chant liturgique, la première à mon avis sera l'exclusion de la musique proprement dite.

Le chant catholique n'est pas plus à inventer que l'architecture chrétienne, ce que nous avons de mieux à faire est de respecter les monuments de l'un et de l'autre art.

Le plain chant est la seule musique religieuse. Je n'en connais pas d'autre. Mais le plain-chant est-il ce qu'il devrait être? Tel sera, si vous voulez bien me le permettre, Monsieur, l'objet de la troisième lettre que j'aurai l'honneur de vous adresser.

EXCURSION
ARCHÉOLOGIQUE
AUX ENVIRONS D'ORLÉANS,
EN AVRIL 1846;

Par M. le Vte. DE CUSSY,

Membre de l'Institut des Provinces.

L'Institut des provinces de France venait de clorre sa session de 1846 dans la capitale de l'Orléanais. Déjà, les délégués des sociétés savantes accrédités près de lui, allaient rendre compte de leur mission, qui à Rouen, qui à Bordeaux, Autun, etc.

Nous avions cimenté une douce alliance avec des correspondants étrangers de Russie et d'Allemagne; enfin, les personnes érudites de la ville qui, à divers titres, avaient assisté à nos séances et donné des preuves multipliées d'hospitalité et de savoir, avaient repris leurs travaux habituels. Toutefois, notre directeur, toujours le premier et le dernier sur la brèche, ralliait encore autour de lui quelques membres de *la Société pour la conservation des monuments*, et leur proposait une dernière course en ville et dans les environs.

Permettez, Messieurs, à l'humble historiographe désigné

de cette pérégrination, de vous offrir quelques détails sur les objets qui ont le plus particulièrement attiré nos regards.

Nos premiers pas appartenaient de droit à la collection déjà nombreuse et du meilleur goût, de M. l'abbé Desnoyers, dont nous avions pu apprécier le zèle et l'obligeance.

Mettant merveilleusement à profit un court séjour sur la terre classique des arts et des grands souvenirs, Monsieur le Vicaire-général du diocèse a réuni un heureux choix des restes de la civilisation romaine ou gauloise ; de jolies statuettes en bronze, dont un Camille d'un travail remarquable ; une curieuse emboiture de plaustrum ; une balance au grand complet ; des vases de toutes les formes et dans toutes les matières ; enfin des bijoux, pierres gravées et médailles. Le mobilier entier d'une tombe gauloise consistant en agrafes de ceinturons, ciselées et argentées, un graphium et une petite urne en terre grise renfermant une pièce de monnaie.

Mais ce qui, dans cette collection, nous a semblé devoir passer en première ligne, ce sont les antiquités provenant des fouilles récentes faites pour les chemins de fer dont le réseau étreint l'ancienne *Genabum.*

Collecteur attentif et vigilant, M. Desnoyers a pu de cette manière recueillir un grand nombre d'objets qui donnent sur l'importance des localités, théâtres de ces fouilles, d'utiles renseignements. Ce sont des anneaux et fibules plus ou moins riches, des instruments de sculpture en bronze et en os ; un fragment de mosaïque ; des meules à double système horizontal et conique. Il n'est pas jusqu'au mémorable siége de 1429 qui n'ait fourni son contingent.

Après avoir félicité M. Desnoyers sur son trésor archéologique, nous avons franchi la rue pour visiter dans le séminaire, des boiseries qui nous avaient été signalées, certes, à bon droit ; c'est une série de sujets religieux et d'un faire au-dessus de tout éloge. Il s'agit ici, Messieurs, d'une com-

mande royale ; ces sculptures ont été faites par ordre de Louis XIV et devaient orner la chapelle de son palais de Versailles : les marbres et les dorures ayant pris leur place, il fallut de hautes combinaisons de cour, des précautions matérielles, à peine croyables, pour qu'un des évêques d'Orléans, fort en crédit, pût obtenir ces boiseries ; et le chapitre de Notre-Dame de Paris qui les revendiquait, ne prit son parti qu'après l'achèvement de celles qu'il possède aujourd'hui. Je vous ferai grâce des vicissitudes qui de la cathédrale, sa véritable place, ont relégué ce chef-d'œuvre dans la chapelle du séminaire dont il orne le pourtour entier.

Pendant les préparatifs indispensables pour notre course à l'extérieur, nous avons pu visiter une autre collection d'antiquités, également digne d'attention, c'est celle de M. Vergnaud-Romagnési, connu par ses nombreux travaux historiques et archéologiques.

M. Vergnaud s'est attaché principalement à recueillir des monuments français, importants au point de vue de la marche de la civilisation et des arts, ou à celui de la célébrité de leurs anciens possesseurs.

C'est ainsi qu'après un choix de verrières des meilleurs maîtres, nous avons trouvé le siége de justice de la célèbre abbaye de *St.-Mesmin ;* un cabinet remarquablement bien sculpté, ayant appartenu au cardinal Briçonnet ; et parmi de belles armes, une pertuisanne attribuée au connétable de la Vieuville. Nous nous sommes occupés, avec intérêt, d'un bas-relief représentant la bataille de *St.-Aubin-du-Cormier* et la prise du duc d'Orléans, depuis Louis XII. Il vient du château de Sully, ainsi que l'arme citée plus haut. Enfin, une grande et belle bannière, dite de Jeanne-d'Arc, autrefois portée pendant la procession commémorative de la délivrance de la ville, par l'héroïne de Donrémy !

Parmi les reliques historiques : des cheveux d'Agnès Sorel, et des vêtements de Philippe Ier., enterré, comme vous savez, à St.-Benoît-sur-Loire ; les preuves les plus indubitables sur leur authenticité sont jointes à ces objets.

Parmi les manuscrits, il en est un d'un haut intérêt, c'est celui du moine *Jando*, contenant les annales de la célèbre abbaye de St.-Benoît.

La plupart des monuments gallo-romains, consistant en armes, vases, graphiums, lampes, etc., etc., proviennent des fouilles de *Bâcon*, de *Basoches*, de *Meung*, du *tumulus de Mézières*, de la *butte du Lion de Salois*, etc., etc., toutes localités voisines d'Orléans, et venant, par conséquent, éclairer son histoire.

La collection de médailles grecques, romaines et gauloises, est nombreuse et bien choisie. M. Vergnaud, dans l'espoir de favoriser l'étude de la numismatique, a trouvé un procédé aussi prompt que peu dispendieux, pour obtenir des fac-simile scrupuleusement exacts de toutes sortes de monnaies.

Cependant, nos équipages étaient à la porte, et bientôt, après avoir suivi la splendide et spacieuse rue Royale, nous avons pu franchir le beau pont sur la Loire, dont un plaisant du siècle dernier vantait, en vers, l'extrême solidité, car il supportait, disait-il, sans broncher, le plus lourd fardeau de la France. C'est qu'il était souvent traversé alors par la Pompadour, se rendant à son château de Menars.

Nous laissons à gauche le jardin botanique, création toute nouvelle et déjà des plus prospères, quoique sa situation entre deux chemins l'expose à l'invasion d'une poussière incessante en été, et que le sol, un peu bas, doive lui faire redouter en hiver le voisinage de la Loire.

Notre première halte a lieu à St.-Mesmin, où la piété filiale de MM. Caillard, les grands industriels, élève à grands

frais une chapelle mortuaire, et après avoir reconnu le point de jonction de la Loire et du Loiret, nous atteignons Cléry, petite ville à 16 kilom. d'Orléans ; elle montre encore quelques vestiges des tours qui jadis assuraient sa sécurité, violée néanmoins plus d'une fois, entr'autres par les Anglais sous Salisbourg et les protestants qui à l'envi la ravagèrent.

Depuis long-temps nous avions en vue l'église célèbre, objet de notre course. Imposante par sa masse élevée, par ses hauts et nombreux contreforts, elle est éclairée par 23 belles croisées, jadis ornées de précieuses verrières. Une seule, encore entière, nous donna la mesure de l'étendue de cette perte ; elle est placée au centre de l'abside et représente les Apôtres recevant le Saint-Esprit.

Le portail est surmonté d'une campanille qui ne manque pas d'effet.

Quoiqu'il y ait quatre entrées dont deux principales, c'est par le portail Nord que l'on pénètre d'ordinaire dans l'édifice ; cette porte est voisine d'une grosse tour carrée sur laquelle s'élevait une flèche d'un grand aspect, détruite au début du XVIIIe. siècle.

A peine entrés, nous avons été frappés de la hardiesse et de l'aspect imposant de la nef principale qui a plus de 60 m. de longueur sur 9 environ de large ; les nefs collatérales ont à peu près la moitié de cette dernière dimension et sont garnies de chapelles qui témoignent de toutes les vicissitudes auxquelles elles ont été soumises. Celle de Longueville, élevée par la puissante famille de ce nom, ainsi que celle de St.-Jean, dont le brave Dunois avait voulu faire sa dernière demeure, présentent encore par leurs sculptures quelques restes de leur ancienne splendeur.

Dans le chœur, de belle proportion, il faut remarquer les stalles encore assez bien conservées, mais c'est surtout l'ornementation de la porte de la sacristie, qu'il faut admirer.

Ce sont des ceps de vigne en pierre, fouillés avec un bonheur, et je dirais presque, une témérité tout-à-fait extraordinaire. Il en était de même de la porte du Capitulum, mais ici le vandalisme a eu presque complètement le dessus et se manifeste d'autant plus, qu'une maladroite restauration a voulu réparer ce qui ne pouvait l'être.

Après cette ébauche de description de ce monument, qui appartient presqu'en entier au XVe. siècle, vous êtes sans doute impatients que nous passions à ce qui touche un prince si diversement jugé, soit qu'on le regarde des hauteurs de la politique, soit qu'on ne voie en lui que l'homme.

Quand il s'agit de cette sombre figure, le Plessis-Lez-Tours et Cléry nous apparaissent simultanément ; là-bas, les ponts-levis, les chausses trappes ont disparu, à peine une tour et le cachot apocryphe de la Balue ; ici, malgré la bulle du pape qui excommuniait ceux qui ne respecteraient pas les dernières volontés de Louis XI pour sa sépulture, les protestants, en 1562, bouleversèrent ses restes qu'il avait cependant eu le soin d'ajuster, de son vivant, à son dernier asile, en s'y couchant à plusieurs reprises, et firent fondre sa statue de bronze : 93 renversa celle en marbre que Michel Bourdin avait, sous Louis XIII, substituée à la précédente, et viola à son tour la tombe de l'ami de Tristan. La statue sauvée par M. Lenoir, ainsi que tant d'autres, a été rapportée à Cléry, en 1818, et replacée de nouveau dans la grande nef, sur une table de marbre noir, supportée par quatre colonnes. Louis XI, en marbre blanc, ainsi que quatre petits génies, est représenté nu-tête, à genoux, avec son chapelet, son livre d'heures, son chapeau orné de sa petite Notre-Dame, sa main de justice et son sceptre. L'inscription porte : « *A la mémoire de Louis XI et de Charlotte de Savoie, son épouse*, » l'année et les circonstances de cette restauration.

Vous vous rappelez, Messieurs, le motif qui fit préférer à Louis XI Cléry aux caveaux de St.-Denis? il a expliqué lui-même cette préférence et son extrême dévotion pour Notre-Dame.

Etant en Dauphiné avec son oncle Charles d'Anjou, il avait failli se noyer et n'avait, disait-il, dû son salut qu'à un vœu fait à la vierge, dans cet extrême péril. Or, comme Cléry se trouvait sur sa route dans ses voyages en Touraine, qu'il y existait depuis long-temps une image miraculeuse de la mère de Dieu, il la prit en affection toute particulière et la combla de présents. Il fit reconstruire l'église, accorda au chapitre de grandes immunités et donna aux chanoines le titre de proto-canonici. C'est à Cléry qu'il fit sonner, pour la première fois, le 1er. mai 1472, à midi, l'*Angelus*, prière qui venait d'être instituée sur sa demande, par Jean XXII.

Vous dirai-je maintenant, Messieurs, un mot sur la célébrité du pélerinage de Cléry, avant de continuer notre course? Je crains fort d'avoir déjà un peu trop abusé de votre patience, mais il me semble que je manquerais à ma tâche si je ne complétais ce tableau.

Nous savons, par la légende de St.-Liphard de Meung, que sous Childebert il existait déjà, à Cléry, un oratoire consacré à la mère de Dieu; plus tard, dans la deuxième moitié du XIIIe. siècle, des laboureurs ayant déterré, avec quelques circonstances extraordinaires, une statue de la vierge, la placèrent dans l'oratoire, et dès-lors le lieu devint célèbre et attira un grand nombre de personnes pieuses; plusieurs églises s'élevèrent successivement à la place de la modeste chapelle; les ex-voto couvraient les murs. Nous lisons dans André Duchesne, qui le répète très-gravement, qu'il existait, dans Notre-Dame-de-Cléry, un cierge colossal attaché par une grosse chaîne en fer, dix hommes ne pouvaient le remuer; toutes les fois que,

dans une partie quelconque du monde, un voyageur en grand péril promettait de venir visiter Notre-Dame, aussitôt le cierge tournait une fois ou deux sur lui-même, et cela avec un tel bruit que tous les habitants pouvaient constater l'heure du pieux engagement.

Il est temps, en vérité, de continuer notre pérégrination. Quittant donc l'église, nous allons presqu'en face, dans une auberge, reconnaître des plafonds peints et une rampe d'escalier fort ornée. C'est un souvenir des stations royales. Plus loin, on nous fait voir, incrustée dans le mur d'une allée de maisons, une statue de femme assez mutilée; pour le peuple, c'est la *grande Jeanne;* pour l'historien, c'est Jeanne de Mornay, femme de Louis de Sancerre, et l'une des bienfaitrices du couvent des Bonshommes (Ordre de Grammont), qui se trouvait près de là; nous constatons le costume du XVe. siècle.

Cette fois nous abandonnons, sans autre remise, la ville de Cléry, et, après un quart-d'heure, nous arrivons au pied de la fameuse butte de Mézières, que nous avions pu découvrir de loin, avec l'arbre qui en couronne le sommet. C'est un tumulus des plus belles proportions, un cône parfait de plus de 13 m. d'élévation perpendiculaire, sur une base proportionnée. Il surgit d'une vaste plaine de la Sologne, et l'aspect du sol environnant ne laisse apercevoir aucune trace de l'enlèvement de la masse énorme de terre ainsi amoncelée; de là la version populaire qui veut que la vierge, poursuivie, je ne sais plus trop par quel ennemi puissant, déposa ici de la terre contenue dans sa *devantière* et se reposa dessus.

Il paraît que dans des titres du moyen-âge, ce tumulus a porté entr'autres le nom de butte de *Renault au bau*, parfois aussi, d'après M. Vergnaud, celui de *Regnault tombant* et de *Rolland.* Quelques-uns même en ont fait la tombe d'Attila.

Appartenant à deux propriétaires, dont les intérêts n'ont rien de commun, une des pentes de la butte est plantée d'arbres verts et l'autre de vignes.

C'est en creusant pour la plantation de celles-ci, que l'on a découvert, il y a peu d'années, à des distances inégales, des tombeaux en pierres plates, placés perpendiculairement et non horizontalement, particularité fort digne de remarque, et qui se représente pour un sarcophage du musée de Marseille.

Les tombes étaient à très-peu de profondeur, ce qui ne veut pas dire que primitivement il en fut ainsi, les éboulements successifs ayant pu rapprocher les monuments de la surface du sol.

Outre des bijoux, colliers en or et en bronze, et même en terre cuite couleur brun-rouge, on a mis à jour des médailles gauloises et deux épées en fer, dont la lame, ayant 0 m. 63 cent. de longueur, avait été repliée avec force sur elle-même, et ainsi introduite dans la tombe.

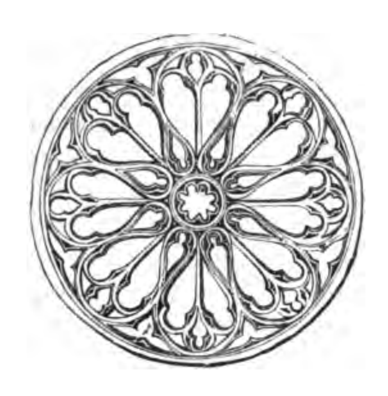
La largeur, contre la poignée, est de 0 m. 8 cent; celle-ci, sans traces de la garniture, a 0 m. 12 cent.

A la lame adhérait par l'oxide un fragment de fourreau, également en fer. Ces derniers objets sont en la possession de M. Vergnaud-Romagnési, dont l'obligeance nous est venue en aide dans tous ces détails. Il paraît qu'avant la révolution, un curé du voisinage avait fait quelques fouilles heureuses. Depuis, on a pratiqué un sondage qui n'a rien produit, peut-être parce qu'il n'a pas été poussé assez loin.

Du sommet de cette butte, on en découvre parfaitement une autre à peu près semblable pour les proportions, et située à 8 kil. à l'occident et au-delà de Cléry, au hameau de Monsay. Ces buttes ont donc pu servir à la fois de vigies et de tombes, mais quels furent les hôtes de

celle-ci ? Par un vieux pouillé de Saint-Mesmin, de 800 environ, on voit que dès-lors le tumulus existait.

D'un autre côté, la forme des armes se rapprochant fort de celles trouvées dans des sépultures mérovingiennes de l'est de la France, il se pourrait bien que le tumulus de Mézières fût le résultat de quelque bataille livrée par les Francs au début de leur invasion, d'autant plus que les Gaulois, d'après les nombreux exemples de la disposition intérieure de leurs tumulus, ne procédaient pas de la sorte ; quoi qu'il en puisse être, Messieurs, de ce problême archéologique, je n'essaierai pas de le résoudre ici, et me hâte d'achever cette narration si peu intéressante.



CHRONIQUE.

Institut des provinces de France.—L'Institut des provinces a tenu à Caen, sous la présidence de M. de Caumont, la session administrative prescrite par les art. 11 et 12 de son réglement. Le 19 octobre, après la communication d'une longue correspondance, M. de Caumont a fait un rapport détaillé sur les titres de plus de 50 candidats, la plupart présentés par les Congrès et les diverses académies du royaume et tous connus par des ouvrages utiles. Les élections ont ensuite occupé presque toute la séance qui n'a pas duré moins de 4 heures. 31 membres titulaires et 10 membres étrangers ont été successivement admis.

Un grand nombre de mémoires ont été déposés, la plupart relatifs à la géologie, la physiologie végétale, l'anatomie comparée. M. le baron de La Frenaye et M. le comte de Beaurepaire ont lu deux mémoires d'un haut intérêt.

Le 20 octobre, l'Institut a entendu des rapports de MM. le marquis d'Argentré, de Caumont, Eudes Deslongchamps; il a classé plusieurs mémoires et voté diverses impressions. M. le Sauvage a lu un savant essai sur les générations doubles. Diverses questions ont été mises à l'étude ou confiées à l'examen de plusieurs rapporteurs.

Le même jour, à 2 heures, l'Institut a tenu une séance publique au palais de l'Université : près du directeur siégeait M. Daniel, recteur de l'Académie, grand dignitaire de l'Uni-

versité. On voyait dans la salle des tableaux portant les noms des villes dont les Académies se sont associées à l'Institut.

Après un discours dans lequel M. de Caumont a rendu compte des travaux de l'Institut et de son but, M. le comte de Beaurepaire a lu un éloquent discours dans lequel il s'est élevé aux plus hautes considérations sur l'avenir de l'Institut des provinces. M. Richelet a rendu compte des travaux du Congrès de Marseille ; M. de Caumont a comparé le Congrès de Gênes à celui de Marseille et indiqué la marche suivie en Italie par cette institution qui y a été importée il y a 8 ans.

M. de La Frenaye a lu un mémoire sur les mœurs de certains oiseaux ; l'heure avancée n'a pas permis d'entendre un travail de M. Le Sauvage sur les générations doubles.

M. Deslongchamps, qui tenait la plume comme secrétaire-général, va presser activement l'impression du 1er. volume de la classe des sciences physiques et naturelles, qui est sous presse.

M. Elie de Beaumont, membre de l'Académie des sciences, assistait à la séance du 19 et a été prié de siéger au bureau.

Congrès régionaux des Associations Normande et Bretonne. — L'Association Normande a tenu, à Argentan, au mois de juillet, sa XIVe. session générale annuelle dont l'éclat a été rehaussé par la présence de M. de Vidaillan, préfet de l'Orne, de M. Gaillot, sous-directeur de l'Agriculture au ministère de l'agriculture du commerce, de M. de Ste.-Marie, inspecteur de l'Agriculture, de M. de Lespinasse, directeur du Haras-du-Pin. M. de Caumont a dirigé l'enquête et les travaux du Congrès avec son zèle accoutumé. M. le Cte. de Beaurepaire, membre de l'Institut des provinces, secrétaire-général de la session en l'absence de M. Daniel, a fait comme l'année précédente à Neufchâtel un discours de clôture très-remarquable.

Une séance de la Société française a eu lieu pendant la session ; le procès-verbal en sera publié.

L'association bretonne a tenu son IVe. Congrès en octobre, à St.-Brieux. M. Du Chastellier, membre de l'Institut des provinces, secrétaire-général de l'Association, a prononcé le discours d'ouverture en l'absence de M. Rieffel, qu'une indisposition retenait à Grandjouan ; le Préfet des Côtes-du-Nord, le Général commandant le département, le maire de St.-Brieux et les principales autorités assistaient aux séances dont une partie ont été présidées par M. de Gall, de Rennes, membre de l'Institut des provinces, vice-président, en l'absence de M. Brignon de Lehen, président. La section d'histoire et d'archéologie a tenu comme l'an dernier ses séances sous la présidence de M. de Blois, qui a présenté à l'ouverture de la session un aperçu des travaux de cette classe.

Le concours de bestiaux a été très-satisfaisant ; les animaux ont été beaucoup plus nombreux que l'année dernière.

Congrès de l'Association du Nord. — Le Congrès régional de l'Association du Nord s'est tenu dans les premiers jours de novembre à Amiens, sous la présidence de M. le baron de Tocqueville, président-général de l'Association du Nord, assisté de MM. Fouquet-d'Hérouel et marquis d'Havrincourt, vice-présidents.

M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, a été appelé au bureau, ainsi que plusieurs présidents de Sociétés d'agriculture du ressort de l'Association. M. Barillon, membre de l'Institut des provinces, ancien député, et M. Amable Dubois, remplissaient les fonctions de secrétaires-généraux.

Des discussions très-intéressantes et bien nourries ont occupé la session qui a été close après différents discours et par

un banquet auquel assistaient les principales notabilités du pays.

La Société française a tenu deux séances à Amiens pendant la durée du Congrès.

Exécution des inscriptions votées par la Société française pour rappeler des événements historiques. — Nous recevons de M. Beglot, de Reims, une lettre dont nous allons reproduire quelques passages : « Je vous adresse, dit M. Beglot à M. de Caumont, le procès-verbal d'inauguration, dans la ville royale d'Attigny, des plaques votées par la Société française, en septembre 1845. Cette cérémonie avait attiré un grand nombre d'habitants des contrées voisines qui en avaient été prévenus par les journaux. Dans la Marne et les Ardennes les journaux ont loué l'exécution matérielle des plaques en fonte qui, à coup sûr, ont un avantage marqué sur celles en marbre et en cuivre, celui de la durée.

« Vous avez, Monsieur, alloué 50 fr. pour Attigny. Les 2 plaques en ont coûté 70 ; M. le maire de cette petite ville a contribué pour 20 fr. à cette dépense.

« Voici, M. le directeur, le texte des autres inscriptions à placer. Vous vous rappellerez bien que vous avez voté des sommes pour 1°. Port-à-Binson ; 2°. Corbeny ; 3°. Blancmont, ou Sommepy ; 4°. Asfeld ; 5°. Rocroi ; 6°. pour Attigny, dont je viens de parler ; 7°. en outre, pour élever dans Reims, ou aux abords de cette ville, un petit monument à Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans. Voici le texte des inscriptions qui vont être placées :

INSCRIPTION DE PORT-A-BINSON.

ICI, EN MCCXXVIII, L'ARMÉE DES BARONS LIGUÉS CONTRE LE ROI LOUIS IX, FUT CONTRAINTE DE REBROUSSER CHEMIN.

INSCRIPTION DE CORBENY.

ICI, DEPUIS SAINT-LOUIS EN 1229, VINGT-UN ROIS DE FRANCE ONT
GUÉRI LES ÉCROUELLES EN DISANT AUX MALADES :
LE ROI TE TOUCHE, DIEU TE GUÉRISSE.

INSCRIPTION DE BLANCMONT.

L'ARMÉE DE LA FRONDE FUT BATTUE DANS CETTE PLAINE
LE 14 DÉCEMBRE 1650.

INSCRIPTION D'ASFELD.

L'AN 1199, APRÈS UN CÉLÈBRE TOURNOI A ESCRY, THIBAUT, COMTE
DE CHAMPAGNE, ET PLUSIEURS SEIGNEURS, PRIRENT LA CROIX
A LA VOIX DE FOULQUES, CURÉ DE NEUILLY.

INSCRIPTION DE ROCROI.

CONDÉ, AGÉ DE 22 ANS,
GAGNA LA BATAILLE DE ROCROI,
SUR LES ESPAGNOLS,
EN 1643.

« Pour le monument à élever en mémoire de la bataille de Blancmont, la commune de Sommepy, peuplée de 1500 habitants, a ouvert une souscription à l'effet d'obtenir une somme qui permette d'élever un monument haut de 4 à 5 mètres, en marbre ou en granit, lequel sera placé sur la berge de la route royale 77, entre Mézières et Châlons, ou, entre Attigny et Sommepy, à 5 kilomètres de ce bourg, un habitant *cédera à la Société française*, par un acte sous-seing privé que je ferai enregistrer au droit de 1 fr. 20 c., un terrain suffisant, disposé en demi-lune, entouré de fossés et planté de 5 ou 6 tilleuls, pour y déposer le monument. La population de Sommepy s'associe avec joie et dévouement à tous nos projets. La garde nationale, le clergé lui-même, tous veulent prendre une grande part à

la cérémonie d'inauguration qui aura à l'avenir son anniversaire. »

Procès-verbal d'inauguration d'inscriptions votées pour Attigny (Ardennes), par la Société française.

L'an mil huit cent quarante-six, le douze juin, six heures du soir,

Nous, Clair Bandeville, chanoine honoraire de l'église métropolitaine et membre de l'Académie de Reims, membre délégué de la Société française,

Et Jean-Nicolas Beglot, huissier, demeurant à Reims, aussi membre délégué de la Société française;

En présence de M. Flamanville, maire de la ville d'Attigny, membre du Conseil général; de M. Gaillard, son adjoint, de MM. les conseillers municipaux d'Attigny,

En présence de M. Desmont-Doyen, juge de paix du canton, et de M. Baudon, son greffier,

En présence de M. Hulot, curé-doyen des ville et canton d'Attigny,

Et encore en présence de MM. les habitants d'Attigny, notamment de M. Henrat-Bernard, ancien maire d'Attigny, et ancien membre du conseil général;

Certifions :

Que les plaques commémoratives des principaux événements accomplis à Attigny, *votées*, à la suite de la treizième session du Congrès scientifique de France tenue à Reims, *par la Société française*, le onze septembre 1845, *ont été placées* à perpétuelle demeure, *dans la ville d'Attigny*, sur la façade de ce qui reste du Palais des Rois, place dite de Charlemagne, lieu désigné par ladite Société.

La plaque appliquée sur le pilastre gauche est ainsi conçue :

647,

PALAIS ROYAL BATI PAR CLOVIS II.

727,

MORT DE CHILPÉRIC II.

750,

COUR PLÉNIÈRE.

765, 822,

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES FRANCS.

786,

BAPTÊME DE WITIKIND ET D'ALBION.

La plaque apposée sur le pilastre du côté droit énonce ces faits historiques :

834, 865, 870,

CONCILES.

854, 858, 860, 869,

COLLOQUES DE ROIS.

870,

PARTAGE DES ÉTATS DE LOTHAIRE.

907,

CHARLES III ÉPOUSE FRÉDÉRUNE.

Au bas de cette dernière plaque est écrit :

Soc. franc. 1845.

Un discours a été prononcé par M. Bandeville.

M. le Maire d'Attigny, au nom de ses administrés, a remercié la Société française.

De laquelle inauguration a été dressé le présent procès-verbal en double exemplaire, dont un pour la Société française et l'autre pour la mairie d'Attigny, lequel a été signé par tous, lecture faite.

BAUDOIN, BANDEVILLE, GUILLARD, FLAMANVILLE, COUTIN, HENRAT, DESMONT, DOYEN-CHOFFIN, BOUILLER,

LESURE, BEGLOT, HULOT, curé d'Attigny, RENOU, BRUGET, PRIOUXROBIN, LEFÈVRE, n. de p., WALIN, BAUDART, DONSART, ch. hon. et curé de Tourteron, LONGIN, FOSSIER, curé de Boulzicourt.

Séance administrative du 20 juin 1846, tenue à Caen. Présidence de M. Daniel, recteur de l'Académie. — Dans cette séance présidée par M. Daniel, recteur de l'Académie, le conseil de la Société a voté des allocations, admis quelques nouveaux membres et expédié les autres affaires courantes.

Sur la proposition de M. Dominique Branche, membre de l'Institut des provinces, une somme de 200 francs a été accordée pour l'église de Ste.-Marie-des-Châses, ancien prieuré du diocèse du Puy.

M. Drouet, inspecteur des monuments de la Sarthe, ayant offert son musée archéologique à la ville du Mans, a demandé un secours pour aider le Conseil municipal à disposer cette collection. M. l'abbé Tournesac avait écrit pour appuyer cette demande. Le Conseil a voté une allocation.

M. Charles Crespet, architecte de la ville de la Guillotière (Rhône), membre de la Société, a offert l'histoire de cette ville, nouvellement publiée.

M. l'abbé Aubert a donné d'intéressants détails sur les restaurations de St.-Jacques, de Poitiers.

La lettre suivante a été adressée au Conseil par Sa Grandeur Mgr. l'archevêque de Cambray :

Messieurs,

J'accepte avec reconnaissance le titre de membre de la Société pour la conservation des monuments historiques de France, que vous m'avez déféré dans votre séance du 30 mai dernier.

Plus d'une fois, dans mes visites pastorales, j'ai été assez

heureux pour préserver des monuments remarquables de la dégradation dont les menaçait un zèle mal entendu d'embellissement.

L'attention de mon clergé est maintenant assez éveillée sur ce point, et les enseignements donnés aux élèves de mon séminaire sont tellement dirigés, que j'ai tout lieu de croire que le peu de monuments historiques qui nous restent trouveront en eux d'intelligents protecteurs.

Je suis, etc.

PIERRE, arch. de Cambrai.

M. de Caumont a communiqué deux lettres, l'une de M. Alfred de Cayx, membre du conseil, l'autre de M. l'abbé Daras.

M. l'abbé POQUET, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Soissons, a été nommé membre de la compagnie.

M. DIGOT, avocat à Nancy, a été proclamé inspecteur des monuments de la Meurthe.

Le vice-secrétaire,

Raymond BORDEAUX.

Séance tenue à Argentan par la Société française, le 16 *juillet* 1846, *sous la présidence de M. de Cayx.* — La séance est ouverte à 7 heures du soir, dans une des salles de l'hôtel-de-ville. Siégent au bureau : MM. de Caumont, le sous-préfet d'Argentan, le curé de St.-Germain, le comte de Beaurepaire, de La Sicotière, de Guyon, le capitaine Than, de Bonnechose, Le Metayer Des Planches, de Pont-l'Evêque ; l'abbé Thouroude. Sur l'invitation du directeur, M. de Cayx préside la séance. — Le comte Alexis de Chasteigner, de Bordeaux, remplit les fonctions de secrétaire.

Divers membres de la Société française et de l'Association Normande et un public nombreux, assistent à la séance.

M. de Caumont, directeur de la Société, rappelle en quelques mots le but de la compagnie et l'objet de la séance.

M. de Cayx donne des détails fort importants et du plus grand intérêt, sur l'histoire et la description des monuments civils ou religieux de la ville d'Argentan ; il signale spécialement les églises de St.-Germain et de St.-Martin, la chapelle Notre-Dame-de-la-Place, et le château, actuellement Palais de Justice. Ce monument, en mauvais état, doit nécessiter d'assez grands travaux : il serait à désirer qu'on les fit avec soin.

M. le Sous-Préfet donne des renseignements relatifs aux consolidations qui seront prochainement entreprises au château.

M. de La Sicotière remercie M. le président de la communication qu'il a bien voulu faire à la Société. Il le prie de réunir ses notes, d'achever son travail et de donner des monographies complètes des monuments d'Argentan. Fort remarquables par eux-mêmes, ces édifices sont d'autant plus intéressants que les dates de leur fondation sont parfaitement connues. Il est impossible de déterminer l'âge d'un monument dont la date de fondation est perdue, autrement que par sa comparaison avec une construction offrant les mêmes caractères et dont l'époque de construction est sûrement fixée. Ces précieux types de comparaison sont rares; on ne saurait en avoir un trop grand nombre. Sous ce point de vue, les édifices d'Argentan peuvent être d'une grande utilité.

M. le curé de Planches lit une notice descriptive des verrières de l'église St.-Martin, d'Argentan. (Ce mémoire sera publié).

MM. de Bonnechose et de La Sicotière signalent, comme représentant à peu près les mêmes sujets traités avec le même faire, les verrières de St.-Maclou, de Rouen. Les mêmes caractères de similitude se rencontrent dans des localités éloignées; il est probable qu'alors, comme aujourd'hui, les maîtres verriers entreprenaient à de longues distances les travaux qu'on leur confiait. Divers faits signalés par plusieurs membres viennent à l'appui de cette opinion.

M. de La Sicotière indique un bas-relief sur bois, sculpté à l'angle d'une maison, près l'église de St.-Germain ; il représente la tentation, l'un des sujets les plus fréquemment reproduits au moyen-âge, mais offrant ici une forme nouvelle ou du moins peu connue. Un corps de femme ailé, vu de face, forme toute la partie supérieure du corps du serpent tentateur.

M. de Chasteigner dit avoir vu à l'église de Vaux (Charente-Inférieure), le même sujet, dans lequel le démon, sous la forme d'un nain bossu, offre à Ève des fruits dans une corbeille.

On n'en connaît pas de semblable en Normandie.

M. de Caumont demande à M. de Chasteigner s'il connaît, à St.-Germain-de-Clairefeuille, près Le Merlerault, un font baptismal byzantin en plomb, fort remarquable. M. de Chasteigner ne le connaît pas, mais il s'engage à y aller et à en faire la description qu'il transmettra à la Société française.

M. le directeur demande s'il existe, dans les environs d'Argentan, des églises dont les caractères aient été détruits par des réparations mal faites ou des dégradations.

M. de Cayx signale l'église d'Ecouché où l'on a bouché de belles fenêtres ogivales du XVIe. siècle.

M. le comte de Beaurepaire signale l'église de Montabar dont le portail fort curieux a été détruit par de récentes *réparations*.

Un article du réglement de la compagnie porte que les sommes allouées pour des réparations ou autre genre de travaux, doivent être employées dans les deux années qui suivent l'allocation. Si au bout de ce temps elles n'ont pas été réclamées, elles peuvent être affectées à une autre destination, à moins que sur une nouvelle demande le conseil de la Société ne consente à les conserver pour le même emploi.

En conséquence, M. de Caumont demande à M. de La Sicotière, inspecteur de l'Orne, des renseignements sur l'emploi des fonds destinés à certains travaux, et sur les réparations entreprises.

M. de La Sicotière répond que les sommes allouées par la Société sont trop peu considérables pour qu'on puisse, sans aucun autre secours entreprendre des travaux considérables; ce sont de véritables encouragements, aussi la Société doit souvent attendre les mesures que prendront les conseils municipaux.

Diverses sommes ont été affectées, entre autres à Almenesche, à Notre-Dame-sur-l'Eau de Domfront, à Notre-Dame d'Alençon; des travaux considérables sont entrepris à cette dernière église; la somme allouée sera employée. Mais, relativement aux autres églises, il demande le maintien des fonds.

La Société accorde cette demande.

Dans une brillante improvisation, M. de La Sicotière prie d'émettre un vœu relativement au placement d'un tableau de grande dimension dans la cathédrale de Séez.

La cathédrale de Séez est un de ces beaux types du XIII[e]. siècle, dans lesquels la pureté des lignes et le fini de la sculpture, doivent être le seul ornement. Aucune place ne peut être accordée à des tableaux sur ses murailles à arcatures simulées, ou sur des piliers dont ils cacheraient les formes; elle n'a pas besoin de ce genre de décoration, qui nuirait à l'effet de l'architecture, et qu'on doit surtout laisser pour voiler les longues murailles nues de nos églises à la Grecque.

Quelques personnes, bien intentionnées, demandèrent au ministère un tableau pour la cathédrale; sur les observations de quelques personnes, Mg[r]. l'évêque de Séez demanda, au lieu du tableau, des verrières fort utiles pour remplacer celles qui manquent, ou une statue qui eût facilement été placée. Mais *le tableau était fait*; *il fut envoyé*!! ses dimensions sont très-considérables; où le mettre?

Un mur a été élevé autour du chœur pour garantir les chanoines du froid ; des arcades s'élèvent au-dessus, formant de grands cadres de pierres. C'est dans celle du fond du chœur que quelques personnes voulaient le placer.

Là, non-seulement il aurait nui à l'effet des verrières du fond, mais il serait dans un mauvais jour et d'un côté ou de l'autre on verrait la toile. On avait pensé à le placer au fond du transept de droite ; là, il peut nuire encore, mais il paraîtrait moins.

M. de La Sicotière pense qu'il est une place qui pourrait mieux lui convenir ; c'est dans la nef, à droite de la porte d'entrée, où l'absence des moulures lui laisse une place. Il y serait au jour, serait vu, et ne nuirait point à l'ensemble de l'édifice.

La Société consultée partage l'opinion de M. de La Sicotière, et émet le vœu que le tableau soit placé dans ce dernier endroit, contre l'avis de M. de Caumont qui pense que le tableau ne doit point entrer dans la cathédrale, attendu qu'il produira partout un effet déplorable.

M. de Beaurepaire signale la chapelle gothique construite chez M. de Cayx, comme un bon exemple à suivre dans la construction de nos églises modernes.

Sur 25 pieds, dans œuvre de longueur, 14 de largeur et 15 de hauteur, la chapelle achevée a coûté à peine 5,000 francs.

M. le curé de Planches lit une lettre de M. le chevalier de Beauval, de Clinchamp-sur-Orne, adressée à M. de Caumont :

La Société française, dit M. de Beauval, a certes déjà rendu des services ; mais par le grand nombre de ses membres répandus dans toute la France, elle serait appelée à en rendre bien davantage si elle avait en main assez de puissance.

Lorsqu'une église, par exemple, a besoin de réparations, sur l'initiative ordinairement du curé ou de la fabrique, on

forme un projet, que l'administration supérieure approuve; et suivant l'importance des travaux on désigne pour les diriger, un architecte, ou un agent-voyer. Dans le premier cas, lors même que l'architecte a des connaissances spéciales en architecture du moyen-âge, il est rare qu'il ne veuille faire des changements selon ses idées.

Plus rarement encore les agents-voyers ont ces connaissances spéciales.

Il serait à désirer que des documents fussent coordonnés par siècles, avec textes et planches, sur l'architecture religieuse du moyen-âge. Ces documents seraient adressés aux membres de la Société française qui y auraient le plus de titres par leurs connaissances dans l'art des constructions, pour la conduite des travaux. M. de Beauval demande en outre que des notions sur l'architecture du moyen-âge fassent partie de l'instruction, dans les écoles établies pour former des architectes ou des entrepreneurs.

— M. le curé de St.-Germain demande la parole pour protester contre le badigeonnage des églises d'Argentan; cette opération a été faite depuis qu'il est curé de St.-Germain, mais entièrement contre son gré et sans qu'il y ait pris aucune part.

Au nom de la Société le Président remercie M. le curé de sa déclaration.

Avant de se séparer, la Société, à l'unanimité, sur la proposition de M. de Caumont, émet le vœu qu'une demande soit présentée à Mg[r]. l'évêque de Séez, pour le prier de *faire professer un cours d'archéologie* dans son séminaire, comme cela a été établi dans un grand nombre de diocèses.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

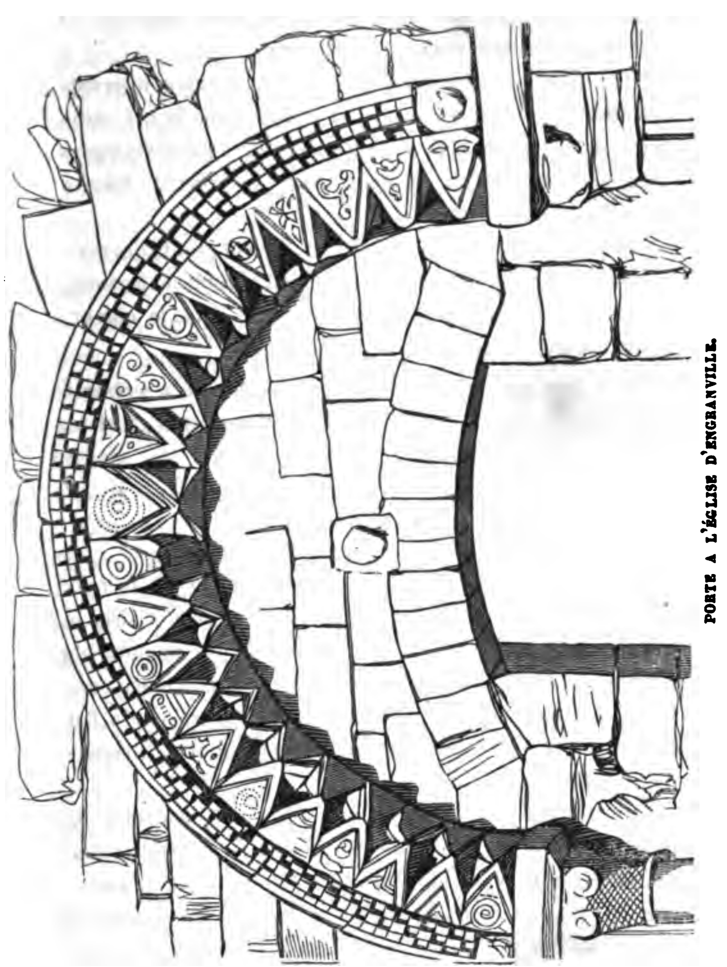
Comte Ch. DE CHASTEIGNER,
Membre du Conseil de la Société.

Vote de fonds par la Société française pour le rachat de l'église d'Engranville.—Dans une de ses dernières séances administratives, la Société française a voté une somme de 400 fr. pour racheter l'église d'Engranville que la commune se proposait d'abattre. Pour mettre les lecteurs du Bulletin à portée d'apprécier le vote de la Société, nous allons extraire de la Statistique monumentale de M. de Caumont quelques notes sur cet édifice.

« L'église d'Engranville est en ruine, et l'on doit craindre « que bientôt elle ne disparaisse complètement. La nef m'a « paru du XIIIe. siècle, probablement de la 1re. moitié, par « les lancettes très-simples et sans colonnes qui, à l'intérieur, « s'évasent et forment des niches en cul-de-four. Mais on y « voit, au sud, une très-jolie porte romane qui paraît avoir « été conservée d'une construction antérieure. La porte « occidentale est ogivale, assez simple; elle avait été « bouchée en partie pour éviter le tassement du mur « supérieur.

« Le chœur appartient aussi au style ogival; il est « plus soigné que la nef: il a conservé des voûtes fort « remarquables par leur gracieuse courbure et la pureté « des lignes que décrivent leurs arceaux. Un fait que j'ai « remarqué bien souvent ailleurs, c'est l'emploi presqu'ex- « clusif du tuf ou travertin pour la construction de ces voûtes : « preuve manifeste qu'autrefois ces incrustations calcaires « étaient infiniment plus abondantes qu'aujourd'hui, puis- « qu'elles ont fourni tant de matériaux et qu'à présent on en « trouve à peine quelques blocs un peu considérables dans les « falaises du Bessin. Deux portes s'ouvrent l'une en face de « l'autre dans le chœur, celle du sud est en ogive et « son profil est celui du XIIIe. siècle; l'autre, vraisem- « blablement de la même époque, offre un arc sur- « baissé.

« La tour latérale, au sud, est un peu lourde, c'est un
« carré surmonté d'une pyramide à 4 pans. Une lucarne



PORTE A L'ÉGLISE D'ENGRANVILLE.

« portée sur deux colonnettes occupe le centre de chacune
« des faces de la pyramide.

« La tour communique avec la nef par une arcade; on « y entre aussi par une petite porte en arc surbaissé percée « dans le mur oriental. Une sacristie à pans, moderne, a « été appliquée sur le chevet du chœur.

« *Peintures.* L'église tout entière était décorée intérieu- « rement de peintures à fresque : ce sont dans la nef prin- « cipalement, des pierres d'appareil dessinées par deux lignes « rouges. Les arcades offraient aussi des pierres tracées « d'après le même système.

« Dans le chœur, entre les fenêtres, étaient peints des per- « sonnages nimbés dans lesquels dominent le rouge et le jaune.

« Du côté de l'épître on voit encore, dans le chœur, « une décoration figurant des balustrades.

« Une litre qui faisait le tour de l'église m'a présenté « un écusson dans lequel on distingue 3 merlettes, 2 et 1, « sur un fond de gueules.

(Statistique monumentale du Calvados par M. de Caumont, t. 3e.)

Réclamation de la Société française en faveur de la tour de Briqueville. — La Société française ne cesse d'éclairer le Ministre de l'Intérieur et la commission des monuments historiques sur la valeur des édifices qui réclament des secours du gouvernement ; dernièrement encore elle a fait parvenir au Ministre des observations sur la tour de Briqueville, arrondissement de Bayeux.

Cette tour fort élevée, et qui date vraisemblablement de la fin du XVe. siècle, a perdu une partie de ses clochetons ; une des fenêtres a le plus grand besoin d'être consolidée, autrement elle pourrait s'affaisser, car elle a perdu une partie des supports de son toit de pierre fort élevé. Ces réparations nécessiteraient, outre la main-d'œuvre, l'établissement d'échafaudages considérables, et la commune ne peut prendre

cette réparation à sa charge, car elle vient de faire des travaux très-coûteux à son église.

Une porte aujourd'hui bouchée, mais dont les voussures et le tympan sont bien conservés, existe sous la tour; c'était autrefois une des grandes entrées de l'église : le tympan offre un bas-relief représentant l'Annonciation.

Il est à remarquer que le Verbe sort d'un rayon lumineux sous la forme d'un fœtus qui se dirige comme une flèche vers le sein de la Ste.- Vierge.

Le donateur du bas-relief et peut-être celui qui a fait construire la tour est figuré à genoux dans le tableau.

Il faut espérer que les réclamations de la Société française seront écoutées de la Commission des monuments près le Ministère de l'Intérieur, dont le président est M. Vitet, et qui compte parmi ses membres MM. Lenormand et Le Prévost. D. C.

Réponse faite à M. de Caumont par M. le Ministre de l'Intérieur, concernant l'église Sainte-Croix, de Saint-Lo.

« Je m'empresse de vous informer que dès le 30 juin 1843, d'après l'avis de la commission des monuments historiques, qui avait reconnu l'intérêt que présente le monument, j'ai renvoyé à M. le préfet de la Manche les pièces produites pour l'instruction de cette affaire.

Je l'invitais à faire rédiger un nouveau devis mieux conçu que celui qui avait été produit et dressé suivant les instructions de mes circulaires. Depuis lors je n'ai reçu de ce fonctionnaire aucune communication relative à l'église de St.-Lo, mais je viens de lui rappeler cette affaire et de réclamer de nouveau les pièces que je lui avais demandées.

Je les soumettrai à l'examen de la commission dès qu'elles me seront parvenues

Recevez, etc.

Allocation de la Société française en faveur de l'église St.-Germer. — La magnifique église de St.-Germer donne des inquiétudes ; M. l'abbé Bourgeois, curé, doyen de Grandvillers, a présenté à ce sujet à la Société française un rapport détaillé. M. l'abbé Barraud, inspecteur de la Société et membre de l'Institut des provinces, avait adressé précédemment la lettre suivante à M. de Caumont.

« Vous connaissez, M. le directeur, tout le mérite de « l'église abbatiale de St.-Germer ; vous savez que c'est, « après les cathédrales de Beauvais et de Noyon, le plus bel « édifice religieux du département de l'Oise : vous comprenez « combien il est important de la conserver. La commune « dont la population est très-faible, ne peut se charger de « toutes les réparations qu'il est urgent d'y faire, elle s'est « donc adressée au gouvernement en le priant de la classer « parmi les monuments historiques. M. le ministre de l'In« térieur, avant de prendre une décision à ce sujet, chargea « plusieurs archéologues et quelques architectes de la visiter, « et le résultat de cette visite fut qu'elle était dans un trop « mauvais état pour que le gouvernement pût consentir à la « réparer à ses frais. Cette conclusion me paraît avoir été « adoptée assez précipitamment. J'ai fait moi-même tout « exprès le voyage de St.-Germer avec MM. Weil et Baes« wilvald. J'ai bien remarqué que les pierres sont fendillées « dans une multitude d'endroits, je conviens que les piliers « dont le noyau consiste en une espèce de moellonage, n'ont « pas assez de solidité ; il m'a paru cependant qu'en rem« plaçant les pierres brisées par de nouvelles, qu'en cerclant « avec du fer quelques-uns des piliers, qu'en établissant à « l'extérieur quelques contreforts, il ne serait pas impos« sible de conserver cet édifice. MM. les architectes qui « m'accompagnaient ne m'ont pas paru être d'un avis « opposé.

« Après tout, de deux choses l'une ; ou l'église de Saint-
« Germer menace ruine, et alors le gouvernement doit en
« interdire l'entrée aux paroissiens qui un jour ou l'autre
« pourraient être écrasés sous ses décombres, ou l'on peut
« encore espérer de la consolider, et dans cette hypothèse
« qui assurément n'est pas chimérique, il faut que M. le
« Ministre des cultes ou M. le Ministre de l'intérieur vienne
« au secours d'une paroisse qui a déjà fait des dépenses
« considérables pour ce monument.

« Il est donc à désirer qu'une nouvelle enquête soit faite
« ou par la Société ou, ce qui serait peut-être mieux, par le
« gouvernement à la demande de la Société, et que l'on
« prononce en dernier ressort si l'église de St.-Germer peut
« être, je ne dis pas *restaurée*, mais préservée d'une ruine
« prochaine. »

Certes, aucune église ne mériterait mieux d'exciter l'intérêt et l'on s'étonne de la décision des architectes du gouvernement ; aussi la Société française s'est-elle empressée d'ordonner une contre-enquête et de mettre une somme de 500 fr. à la disposition de M. l'abbé Barraud, inspecteur du dépt. de l'Oise, pour contribuer aux réparations de ce bel édifice. La Société ne pouvait faire davantage, et quand on additionne les allocations que la compagnie a versées cette année pour des œuvres du même genre, on est étonné qu'elle puisse faire tant de bien avec une cotisation si modique, dont les frais de perception absorbent encore une partie notable (1).

(1) On sait que la Société n'a pas obtenu une obole du Gouvernement, on n'a pas même daigné prendre une souscription au Bulletin qu'elle publie ; si cette publication eût été faite à Paris, elle aurait reçu toute espèce d'encouragements ; mais ce qui s'imprime en province est tou-

En attendant que nous puissions publier sur l'église de St.-Germer une notice qui a été lue à la Société dans la séance qu'elle a tenue à Amiens le 6 novembre dernier, nous croyons devoir renvoyer à ce qu'en a déjà dit M. de Caumont dans le t. 6 du Bulletin monumental et dans son Cours d'antiquités.

Les modillons du grand comble ont été figurés dans la dernière édition du Cours d'antiquités de M. de Caumont, aussi bien que les arceaux de la voûte, à leur point d'intersection ; il est très-rare d'en voir d'aussi beaux et d'historiés comme eux dans les églises du style roman.

Le 6e. volume du Cours d'antiquités de M. de Caumont renferme aussi une description des autels bysantins de St.-Germer.

Espérons que les démarches faites par la Société française obtiendront quelque résultat. Le comité des monuments historiques, dont M. Vitet est le président, apprécie toute l'importance de l'église St.-Germer ; s'il est effrayé des dépenses, il considérera sans doute qu'entre ce qui est indispensable et ce qui serait bon à faire il existe une grande distance. Or, nous ne demandons que des réparations indispensables, faites par des architectes économes et non par des architectes étrangers, dont les voyages absorbent toujours une partie des fonds. B. G.

La réponse du Ministre ne s'est pas fait attendre, le 19 novembre la lettre suivante était écrite à M. de Caumont :

« Monsieur, vous m'avez fait l'honneur de me trans-
« mettre, le 7 novembre courant, une lettre par laquelle

jours peu apprécié des hommes de la capitale : il faut espérer que *la grande pensée* qu'a conçue l'Institut des provinces remédiera à ce grave inconvénient, si l'Institut peut la mettre un jour à exécution.

« la Société française, en me faisant connaître qu'elle vient « de voter, pour réparations à l'église de St.-Germer, une « somme de 500 fr., appelle mon intérêt sur cet édifice, « et en réclame la restauration.

« Je regrette d'avoir à vous informer que je me suis déjà « fait rendre compte de cette affaire ; que le rapport de « M. Boeswilwald, architecte, et celui que m'a présenté la « Commission des monuments historiques, m'ont forcé de « reconnaître qu'il m'était impossible de soustraire l'église « de St.-Germer à une ruine prochaine.

« L'église de St.-Germer se trouve aujourd'hui dans un « tel état de délabrement, qu'il est impossible, à moins de « dépenser des sommes immenses (ce qui équivaudrait à peu « près à une reconstruction), de la secourir efficacement. »

« Construite en marne calcaire de très-petite dimension « et mal fondée dans beaucoup de ses parties, cette église « a subi des tassements considérables, surtout dans le « chœur, pendant la construction même. Tels sont les « termes du rapport de M. Boeswilwald, architecte, qui, « après avoir passé en revue les différents accidents sur- « venus à cette église, et qui ont détruit sa solidité, ter- « mine par les conclusions suivantes :

« Enfin l'église de St.-Germer se trouve dans un état tel « qu'une restauration ne pourrait être faite avec efficacité, « qu'avec une dépense d'au moins 600,000 fr., ce qui « reviendrait presque à une reconstruction, et certes le peu « qui reste en état de conservation, ne mérite pas une « dépense aussi forte.

« Je conclus, par ces raisons, à l'abandon de la grande « église, et à la seule conservation de la sainte chapelle et « de son couloir, qui peuvent être restaurés. »

« La Commission des monuments historiques, après un « mûr examen de cette grave affaire, donna son adhésion

« aux conclusions de son rapporteur, qui s'exprimait ainsi. »

« Le rapporteur, chargé par la Commission conjointement « avec M. Duban, d'examiner la situation de la grande « église de St.-Germer, éprouve le regret de ne pouvoir « proposer d'autres conclusions que celles qui sont contenues « au rapport de M. Boeswilwald. La mauvaise nature des « matériaux, le système de construction très-défectueux, « les ravages du temps et les mutilations des hommes, ont « rendu toute consolidation impossible. »

« A ces difficultés d'entreprendre des travaux considé- « rables et hors de proportion avec l'importance de l'édifice, « venaient se joindre de nouvelles considérations tirées de « l'insuffisance des ressources mises à ma disposition par « les Chambres, et qui ne m'auraient pas permis de faire « face à une semblable dépense.

« J'ai donc dû, quoiqu'à regret, abandonner cet édifice, « pour ne m'occuper que de la chapelle si intéressante qui « en dépend, et pour en assurer la conservation.

Pour le Ministre,

Signé : CAVÉ.

Malgré les motifs très-graves exposés dans la lettre précédente, nous aimons à nous flatter que tout n'est pas désespéré pour l'église de St.-Germer, et nous attendons la nouvelle enquête qui doit être faite incessamment. Nous avons vu des malades condamnés par des médecins habiles vivre encore long-temps après le terme qui leur avait été assigné. Espérons qu'il en sera de même pour la belle église de St.-Germer. Nous ne saurions admettre d'ailleurs le jugement désespérant porté sur ce beau monument et résumé en ces termes dans la lettre du ministre : *La mauvaise nature des matériaux, le système de construction très-défectueux, les ravages du temps et les mutilations des hommes*

ont rendu toute consolidation impossible, quand ailleurs on convient qu'avec 600,000 fr. on pourrait faire *une restauration efficace*. Peut-être parviendrons-nous à prouver plus tard qu'avec beaucoup moins on pourra consolider l'édifice.

Nous ne pouvons oublier ce qui s'est passé à Poitiers : en 1843, la tour de St.-Porchère était condamnée, déjà la rue était barrée, on allait procéder à la démolition quand la Société française arriva dans cette ville pour y tenir son Congrès archéologique. Elle reconnut bientôt que la tour St.-Porchère était plus solide qu'on ne le croyait, elle fit une enquête nouvelle, M. Joly Le Terme reconnut qu'avec des moyens simples et peu coûteux la tour pouvait durer bien des siècles sans qu'on eût à craindre le moindre accident.

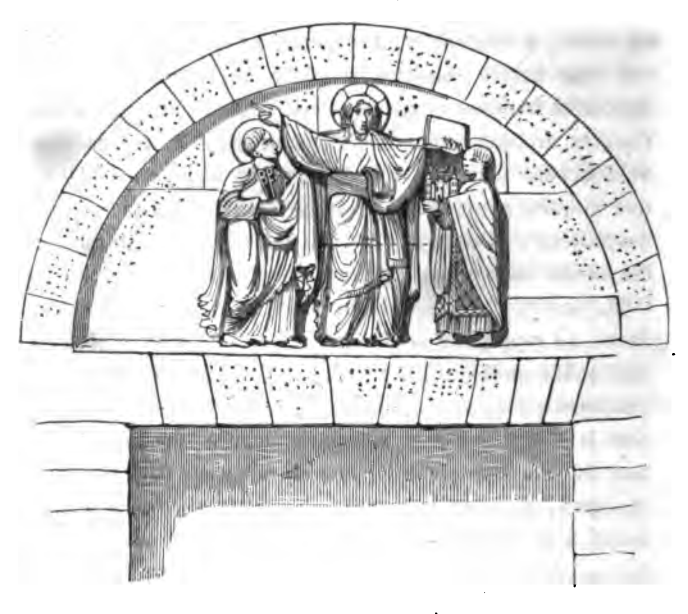
M. le Cte. Duchâtel voulut bien accorder quelque confiance au rapport de la Société, et la tour St.-Porchère est aussi solide qu'il y a 500 cents ans. Espérons que l'on trouvera aussi quelques moyens de consolider l'église St.-Germer dont la valeur est bien autrement grande que celle de la tour St.-Porchère de Poitiers : si nos vœux se réalisent à cet égard, nous serons heureux d'avoir pu contribuer à conserver à la France un si beau monument.

A DE CAUMONT.

Rétablissement de l'inscription de la Porte-Neuve, à Trèves. — M. le baron de Roisin vient d'annoncer à la Société française que les fonds votés dans cette ville par la compagnie, au mois de juin dernier, ont été remis par lui à M. le Bourguemestre de la ville, pour le rétablissement de l'inscription de la Porte-Neuve ; 2°. à M. le curé de Notre-Dame de Trèves et à M. le curé de Neumagen.

Les travaux demandés par la Société française vont être exécutés. Nous espérons que l'année prochaine on pourra lire sur la Porte-Neuve l'inscription que nous avons précé-

demment fait connaître. Nous profitons de cette bonne nouvelle pour offrir aux lecteurs du Bulletin une vue du tympan



TYMPAN DE LA PORTE DE TRÈVES.

et de la partie supérieure de cette porte, dessinés par M. Bouet ; ils y verront le bas-relief du Christ entre St.-Pierre et St.-Euchaire et la trace des crampons qui avaient fixé les lettres de l'inscription détruite qui va être rétablie. Nous ne doutons pas que le rétablissement qui va avoir lieu avec le concours de MM. de Roisin, Reichensperger et des autres membres de la compagnie qui résident à Trèves, ne soit fait de manière à satisfaire les amis de l'art et de l'histoire.

D. C.

Archéologie nationale. — Encouragements qui seront accordés en 1847 par la Société française. — La Société française qui a depuis 14 ans distribué un grand nombre de médailles et stimulé les études archéologiques sur tous les points de la France, décernera dans le Congrès archéologique qu'elle tiendra en 1847, une médaille d'or à l'ouvrage le plus important publié depuis deux ans en France, le département de la Seine excepté, et deux mentions honorables aux ouvrages qui, après le travail couronné, auront paru le plus importants.

Le conseil administratif a composé ainsi qu'il suit la commission qui sera chargée d'examiner les ouvrages archéologiques publiés dans chaque circonscription du royaume :

MM. de *Caumont*, à Caen; *Bordeaux*, à Evreux; *Desmoulins*, à Bordeaux; *Barthélemy*, à St.-Brieux; *de Blois*, à Quimper; *Lambron de Lignim*, à Tours; l'abbé *Aubert*, à Poitiers; *Ricard*, à Montpellier; *de Commarmond*, à Lyon; *L. Niepce*, à Châlons-sur-Saône; *Arth*, à Strasbourg; *Du Coëtlosquet*, à Metz; *Le Glay*, à Lille; l'abbé *Barraud*, à Beauvais. MM. les commissaires devront adresser leurs notes et leurs propositions au conseil de la Société avant le 15 mars 1847.

Chapelle construite aux Ostieux (Orne). — Tous ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à l'archéologie nationale et à l'architecture chrétienne, nous sauront gré de les informer qu'il vient d'être érigé, à quelques kilomètres de Falaise, un petit temple dans le style du XIIIe. siècle; c'est une chapelle rurale, sise en la commune des Ostieux, canton de Brionze. Elle a été construite sur les dessins et sous la direction unique de M. Alfred de Cayx, membre du conseil de la Société française.

L'édifice nous a paru ne rien laisser à désirer pour le mé-

rite architectonique et l'effet religieux ; il se distingue par un caractère frappant d'unité et d'harmonie dans l'ensemble, de simplicité et de pureté dans les lignes du plan d'élévation, et par une grande sobriété dans l'emploi de l'ornementation nécessaire pour la perfection de toute église appartenant à l'ère appelée *Gothique*. Des vitraux peints, accompagnement obligé du beau style de cette époque, couvrent les quatre longues et sveltes croisées latérales et la rosace du portail ; une autre verrière, celle du chevet, est terminée par un charmant médaillon représentant Marie et l'enfant Jésus. Cette petite vitre coloriée est le seul tableau qui se voie dans l'église.

L'autel, entouré d'une gracieuse arcature en pierre de Caen surmonté d'un tabernacle en menuiserie élégamment dessinée et découpée, et couronné par un beau Christ, forme, dans l'intérieur, le seul et le plus heureux complément de l'architecture.

L'œuvre de M. Alfred de Cayx nous paraît éminemment recommandable, non-seulement parce que, pour l'amener à bien, il a eu à lutter, comme on le conçoit, contre beaucoup d'obstacles, de contrariétés et de contradictions, mais encore parce que cette œuvre mérite d'être imitée et qu'elle peut l'être ; en effet, sa construction, pour laquelle il a choisi, sur les vieux édifices sacrés de la Normandie, les motifs les mieux assortis, joint à l'élégance, à l'inspiration élevée, un caractère de simplicité et de modestie, et un cachet d'économie qui doivent la mettre à la portée de beaucoup de budgets communaux ou particuliers, lesquels s'épuisent pour de malencontreuses bâtisses ou restaurations, soi-disant religieuses, empruntées aux payens de la Grèce ou de Rome.

Sous le rapport de l'utilité publique et générale, la chapelle des Ostieux nous paraît un modèle très-bon à signaler

pour la plus grande partie des localités livrées à leurs seules ressources, de même que dans l'ordre exceptionnel de plus grandes dépenses; nous pouvons, nous, Falaisiens, rappeler la splendide et majestueuse église gothique de Bon-Secours, que notre concitoyen, M. l'abbé Godefroy, fait élever sur les hauteurs de Rouen, avec les centaines de mille francs que son zèle apostolique va prélever et recueillir de tous côtés.

Cte. DE BEAUREPAIRE,

Ancien ministre plénipotentiaire, membre du conseil de la Société française.

Changements parmi les inspecteurs de la Société française. —Le conseil de la Société française s'occupe d'un remaniement dans le personnel des inspecteurs de la compagnie, plusieurs ont quitté leurs résidences et devront être remplacés; d'autres ont fini leur temps et seront soumis à une réélection. Le conseil a renouvelé et *va mettre rigoureusement à exécution* un arrêté déjà ancien, d'après lequel *tous les inspecteurs de la compagnie* et tous les membres du conseil général *administratif*, doivent être abonnés au Bulletin. Il convient que tous les fonctionnaires de la Société soient au courant de ses actes, de ses délibérations et de ses travaux.

L. P.

Palais de l'Université à Caen, classification du musée d'histoire naturelle. — Une commission de l'Institut des provinces a visité avec un vif intérêt les galeries d'histoire naturelle nouvellement établies dans le Palais de l'Université. L'Institut a été infiniment satisfait de la disposition des objets dont le professeur Deslongchamps avec son dévouement si connu et un travail opiniâtre, a terminé la classification depuis peu.

L'Institut a reconnu que le Palais de l'Université est maintenant digne de la ville de Caen, il en a témoigné sa vive satisfaction à M. Daniel, recteur de l'Académie, auquel on doit tous ces grands travaux et bien d'autres améliorations dans le ressort de l'Académie, et à M. Guy, architecte, membre de la Société française. D. C.

Découverte de médailles faite à Moult (Calvados). — Au commencement du mois de septembre dernier, des ouvriers carriers, en travaillant dans un champ de la commune de Moult, appartenant à M. de Bernières, ont trouvé au moins six mille médailles romaines, renfermées dans un vase en terre grise qui a malheureusement été pulvérisé par la pioche, mais qui devait, d'après les indications données par les ouvriers, se rapprocher de la forme d'une amphore. Ce vase était lui-même déposé dans une excavation creusée dans le calcaire et à trois ou quatre décimètres de la surface du sol. Deux excavations, deux espèces de silos existent sur une assez grande longueur du terrain ; on les a comblés avec des terres rapportées dans lesquelles on trouve fréquemment des tuiles courbes, des débris de diverses espèces de poteries romaines et surtout de ces belles poteries rouges ayant la nuance de la cire à cacheter. Si l'on remarque que le terrain de M. de Bernières se trouve précisément dans la direction de la voie romaine indiquée par M. de Caumont dans son Cours d'antiquités monumentales sous le nom de Route de Vieux à Lisieux, on sera moins étonné de la trouvaille qui vient d'être faite ; les antiquités romaines découvertes dans notre pays avaient presque toutes un gisement semblable. Les médailles de Moult sont toutes en cuivre ; quelques-unes ont été saucées et sont d'une bonne conservation : elles se rapportent à la fin de l'Empire romain. Sur deux mille pièces que nous avons examinées, nous n'avons pu distinguer que les espèces

suivantes : Aurélien, Probus, Gallien, Quintillien, Victorin, Numérius, Claude, Carus, Tacite, Tétricus père, Tétricus fils, Maximien Hercule, Postume, Dioclétien, Carin, Constance, Valérien, Salonine et Severine ; les Gallien, les Probus, les Aurélien, les Claude, les Dioclétien et les Tétricus sont les plus communs. — Il est probable que de nouvelles fouilles faites dans les excavations signalées plus haut amèneraient de nouvelles découvertes. — Des instruments en bronze et des médailles avaient été déjà trouvés à Moult il y a une vingtaine d'années à peu de distance de l'endroit où l'on a rencontré les médailles.

MORIÈRE.

Table des dix premiers volumes du Bulletin monumental, par M. Aubert, membre de l'Institut des provinces, historiographe du diocèse de Poitiers (1). Cette table analytique, attendue depuis long-temps, a été rédigée, avec le plus grand soin, par M. l'abbé Aubert, un des hommes les plus instruits du Poitou. Ainsi, les nombreux articles répartis dans les dix premiers volumes du Bulletin, articles si importants et dont l'ensemble forme une masse considérable de faits, pourront être consultés avec la plus grande facilité au moyen de cette espèce de dictionnaire analytique qui renvoie à la page même où telle matière est traitée, et lorsqu'il y en a, aux planches annexées au texte. Les membres de la Société française doivent beaucoup de reconnaissance à M. l'abbé Aubert pour le soin qu'il a apporté, non seulement dans la rédaction de ce livre utile, qui a demandé beaucoup de temps et d'attention, mais aussi pour la surveillance de l'impression qui a été faite à Poitiers.

(1) Paris, Derache, rue du Bouloy, n° 7, un volume in-8°. de 300 pages, petit-romain; prix : 5 fr.

On peut dire que la table analytique du Bulletin double le prix de ces volumes. En indiquant tout ce qu'ils renferment, elle épargnera de longues recherches aux hommes studieux qui auront besoin de consulter le Bulletin.

B. C. B.

Mémoires de la Société d'Agriculture, sciences et arts de Bayeux, t. 3e. *Mémoires de la Société d'Emulation de Lisieux, t.* 1er. — La Société de Bayeux vient de faire paraître le 3e. volume de ses mémoires; nous y remarquons un travail savant et plein d'intérêt de M. Pezet, président de la Société, intitulé *Etudes sur l'administration de la justice et l'organisation judiciaire de la Basse-Normandie, particulièrement dans le Bessin avant* 1790. Ce travail qui occupe une grande partie du volume (près de 300 pages) est véritablement remarquable et se lit avec un intérêt vif et soutenu. M. Pezet, président du tribunal de Bayeux, homme d'un mérite bien connu depuis long-temps, a tiré un grand parti de cet important sujet qu'il lui appartenait plus qu'à tout autre de traiter.

Un autre mémoire dans le même volume doit ensuite être signalé à l'attention des archéologues, celui concernant *des poignards en bronze*, trouvés à Longues, près Bayeux, par M. G. de Villers. Le reste du volume n'ayant pas trait à l'archéologie proprement dite, nous n'avons pas à nous en occuper, mais nous ne pouvons que signaler les autres articles comme bien faits et intéressants à différents titres.

La Société d'Emulation de Lisieux, en faisant paraître son 1er. volume, nous apprend qu'elle travaille à une statistique étendue de l'arrondissement, qu'elle s'occupe de recueillir les différents usages ayant force de loi, encore en vigueur dans le pays; qu'enfin elle va publier une carte détaillée de l'arrondissement.

Ce premier volume est d'un grand intérêt, et le beau travail de M. Durand-Duquesnay, sur la végétation des arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Evêque, qui en occupe à peu près le tiers, figurerait avec honneur dans les publications de l'Institut des provinces. Pour ne citer que ce qui a rapport à l'archéologie, nous dirons que la notice de M. Lemaitre-d'Aboville, sur la poterie gallo-romaine, renferme des notions complètes sur la matière.

Si ce mémoire avait été publié précédemment par la Société royale des antiquaires de France, il a reçu, nous le croyons, des changements pour le volume de la Société de Lisieux, et il y sera lu avec beaucoup de profit par les archéologues normands.

Nous ne terminerons pas sans féliciter la Société d'émulation de Lisieux de la bonne direction de ses travaux, de l'importance des concours agricoles qu'elle a dirigés avec beaucoup de zèle et de dévouement. MM. d'Heudreville et Campion, membres de la Société française, remplissent dans le bureau les fonctions de secrétaire et de secrétaire-adjoint; c'est pour la compagnie un gage de succès et de prospérité. D. C.

Antiquités de Vichy-les-Bains (Allier), *par M. Beaulieu* (1). M. Beaulieu, de la Société des antiquaires de France, vient de publier (1846) un essai sur les antiquités de Vichy-les-Bains, dans lequel il décrit successivement les voies romaines qui aboutissaient à Vichy, et les constructions antiques, les sépultures gallo-romaines dont on a constaté l'existence à Vichy : M. Beaulieu donne d'intéressants détails sur les statuettes en terre cuite et sur les poteries romaines trouvées en assez grand nombre à Vichy. Nous avons remarqué à cette occasion le paragraphe suivant que nous croyons devoir reproduire :

(1) Paris, Lenormand, rue de Seine. Brochure de 100 pages, ornée de plusieurs planches.

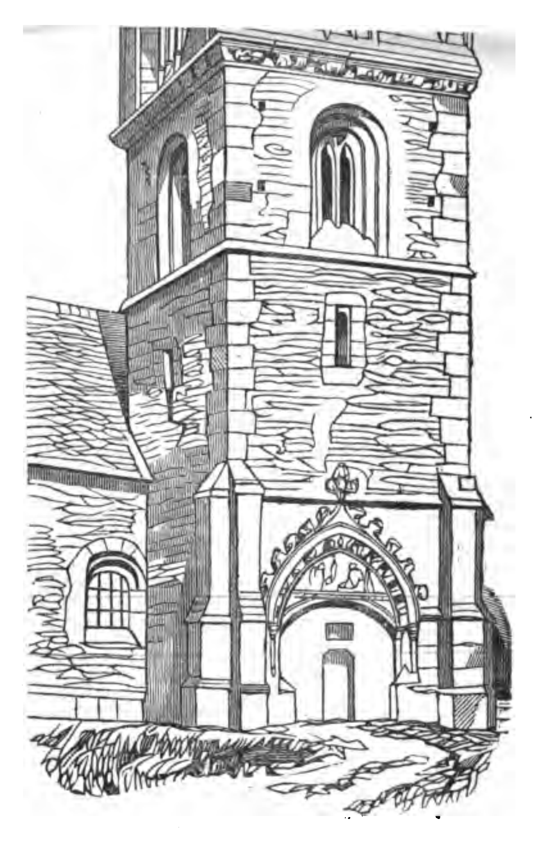
« Les potiers de Vichy-les-Bains employaient en couverte les émaux métalliques, mais les échantillons de cette nature sont fort rares. La mairie de Vichy en possède quelques-uns dont les couleurs sont le jaune, le blanc et le bleu clair. On distingue dans le nombre un fragment extrêmement mince, orné de grainetis et de reliefs émaillés de blanc, se détachant en façon de camée sur un fond d'azur. Un autre fragment d'un vase plus épais a pour relief un cheval en course, dont les jambes antérieures sont celles d'un homme. L'émail en est d'un jaune clair, à base de plomb. »

Déjà M. de Caumont avait trouvé au Mans et dans plusieurs autres cabinets des fragments de poterie avec couverte métallique. M. Brongniart, auquel le fait fut signalé, crut devoir conserver des doutes sur son authenticité. Les observations de M. Beaulieu viennent le confirmer. Les poteries trouvées à Vichy sont, du reste, semblables à celles qui ont été décrites par M. de Caumont dans le tome 2 de son Cours d'antiquités.

Ce que dit M. Beaulieu des champs de sépulture de Vichy, de ses monuments du moyen-âge, de son histoire, les croyances et usages des habitants de la contrée, est fort intéressant. Plusieurs planches lithographiées avec soin reproduisent des statuettes et des poteries.

D. C.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. de Piperey, membre de la Société française.* — La Société française a perdu M. le comte Amédée de Piperey, membre de plusieurs académies ; homme de goût, dévoué à toutes les choses utiles, et possesseur d'une belle fortune dont il faisait un bon usage, M. de Piperey avait pris part à plusieurs réunions de la Société française et à plusieurs des Congrès agricoles et industriels de l'Association normande. M. de Piperey habitait alternativement Rouen et Lisieux.



TOUR DE BRIQUEVILLE.

636

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

QUELQUES FAITS

A AJOUTER A LA

DESCRIPTION MONUMENTALE

DE LA VILLE DE BAZAS

(GIRONDE).

Dessins, par M. Léo DROUYN, membre de la Société :
Texte, par M. Charles DES MOULINS, membre de l'Institut des provinces, Inspecteur divisionnaire de la Société.

JUIN 1846.

Qu'est-ce que la ville de Bazas ?

Pour le voyageur, c'est une longue rue bordée de maisons propres ou insignifiantes, et d'auberges où l'on déjeûne à la hâte pendant que les valets d'écurie renouvellent les attelages.

Pour le touriste, c'est la dernière étape du monde habitable sur la frontière des Landes,

« Lieux où finit *la vigne*, où *le désert* commence ; »

car en France, nous sommes encore gens à préjugés ; nous laissons volontiers ces pauvres Landes en possession incontestée de leur vieille réputation de pays stérile et laid, sans daigner

nous informer si l'on n'y trouve pas, et cela bien souvent, des arbres d'une admirable beauté, des mouvements de terrain pittoresques, de fraîches eaux, de riantes et vertes solitudes où siffle le merle, où chante le rossignol, des chaumières qui rivaliseraient avec celles de l'Ecosse et de la Suisse. Mais non; le pin, c'est la Lande, la Lande c'est le pin : qui a vu un pin en a vu mille. Appuyé sur ce judicieux aphorisme, bien convaincu qu'en jetant un dernier regard sur le beau clocher qui s'élève à sa gauche, il a salué le jalon qui sépare la terre nourricière des hommes de la terre inerte et morte, le touriste s'endort dès qu'il a passé le petit pont du Beuve (1), en demandant qu'on le réveille aux portes du Mont-de-Marsan. Cette ville pourrait bien mériter l'honneur d'un coup-d'œil, en sa qualité de chef-lieu de préfecture.

Pour l'industriel, Bazas est un lieu où le tannage des cuirs donne des produits renommés, et où l'on se procure des plants d'asperges d'une qualité supérieure.

Pour un grand nombre de pères et de mères de famille, c'est un endroit délicieux, car on y passe quelques heures dans l'année avec ses enfants, assis à l'ombre de belles promenades, ou près du foyer d'une hôtellerie, ou dans l'élégant parloir du collége que la sollicitude de nos prélats a établi dans l'ancien séminaire, sous la direction de savants et pieux ecclésiastiques.

Pour quelques familles anciennes de la province, c'est une sénéchaussée dont un ou plusieurs de leurs ascendants occupèrent la première magistrature; pour quelques autres, c'est un siége épiscopal qui resta debout pendant près de treize siècles, et sur lequel s'assit le frère d'un de leurs ancêtres.

(1) *Le Beuve* est le nom employé dans le pays, par M. l'abbé O'Reilly et par la *Guienne monumentale*. M. Jouannet (*Statist. de la Gironde*) dit *La Beune*.

Pour le dessinateur pittoresque, Bazas est dans un fond, car en arrivant soit de Bayonne, soit de Bordeaux, il s'est vu, du haut des plateaux, presqu'au niveau du sommet de la flèche élégante qui domine la ville : il en a conclu qu'il y a peu à espérer sous le rapport des points de vue ; il a dessiné la cathédrale vue de la place, s'il n'a pas été effrayé de la profusion des ornements qui décorent sa façade, ou vue d'un côteau voisin si le temps ou la force lui ont manqué pour affronter ces difficultés. S'il est paysagiste, il fera mieux ; l'artiste est fureteur de sa nature, parce que son organisation délicate le soumet à une sorte de magnétisme qui part de là où il y a quelque chose de beau. Ces riches silhouettes d'arbres, ces masses de chênes, d'ormes, de peupliers, si gracieusement combinées, qui divisent ou dérobent à la vue les campagnes environnantes, cette étroite échappée qu'il a saisie en traversant le vallon, lui disent assez qu'il faut chercher où placer son trépied, où dépenser sur la toile les trésors de sa palette. Quelque chose d'invisible, mais de bien fort, l'attirera de site en site, et peut-être, embarrassé du choix, se fixera-t-il loin de la ville, trop loin même pour apercevoir les monuments qui constituent son individualité et la font reconnaître. C'est ce qui est arrivé, dit-on (1), au Salon de cette année, où deux charmants paysages *des environs de Bazas* ont été exposés par M. Jules André, mais sans traits caractéristiques qui puissent, en l'absence du livret, indiquer la contrée à laquelle ils appartiennent. Nous nous félicitons aujourd'hui de ce que le gracieux artiste a été entraîné au-delà de l'horizon de l'antique cité ; s'il venait à lire ces lignes, à jeter les yeux sur les dessins qui les accompagnent, il comprendrait combien nous lui savons gré de ce qu'il nous a laissé.

(1) *Mémorial Bordelais*, avril 1846, feuilleton de M. Jules Delpit sur la part qu'ont eue les artistes bordelais à l'exposition de cette année.

Pour l'historien, Bazas est une cité gauloise, capitale des *Vocates*, assiégée et prise par Crassus, lieutenant de César. Après la conquête, elle fut connue sous le nom de *Cossio Vasatum*, d'où viendrait, suivant quelques étymologistes, celui de *Cousiots* que portent encore les habitants des Landes environnantes. Pendant la période gallo-romaine, elle fut l'une des villes les plus importantes de la Novempopulanie, la première peut-être après Eauze qui en était la métropole, et elle devait cet avantage à sa position fortifiée par la nature et par l'art, *oppidum et natura loci et manu munitum*, dit César (*De Bell. Gall.* lib. 3. cap. 23-27 (1). Les conquérants la fortifièrent de nouveau; Pallas et Pan devinrent ses dieux tutélaires; elle forma un municipe indépendant, ayant son sénat et ses chefs civils et militaires; elle fut le berceau des familles d'Ausone et de St.-Paulin. Dans les diverses invasions des Barbares, depuis les premières années du Ve. siècle jusqu'à la fin du VIe., elle fut dévastée, pillée ou incendiée quatre fois. Relevée de ses ruines, Charlemagne en fit le chef-lieu d'une des trois grandes sénéchaussées gouvernées par le comte Seguin, y fonda une Université dont le sceau a été retrouvé, et réunit sous ses murs cette belle et vaillante armée que la trahison détruisit à Roncevaux. Puis, au milieu du IXe. siècle, vinrent les Normands qui l'empor-

(1) Nous suivons ici l'opinion commune, adoptée par M. l'abbé O'Reilly; mais l'honneur d'avoir été assiégée par les légions romaines, a été disputé à la ville dont Bazas occupe aujourd'hui l'emplacement, et M. Jouannet (*Statist. Girond.* t. 1. p. 95.) s'est abstenu de prendre parti sur cette question. Il parle du peuple, *Vocates*, mais nullement du siège de la ville qui, d'après le texte des Commentaires, pourrait aussi bien avoir été celle des Vocates que celle des Tarusates (Aire). M. O'Reilly fait observer à l'appui de son choix, qu'aucune ville du Tursan n'est aussi heureusement défendue par la nature que Bazas. Aire l'est moins encore qu'aucune autre.

tèrent d'assaut et la rasèrent. A dater de cette poque, Bazas perdit de plus en plus, dans l'ordre politique, ce que gagnait Bordeaux par la résidence habituelle des ducs de Gascogne et d'Aquitaine; et cependant lorsqu'ils furent, comme tous les Aquitains, courbés sous la domination anglaise, ses habitants se distinguèrent par leur opposition courageuse à la tyrannie étrangère. Charles VII et ses successeurs les récompensèrent de leur fidélité en unissant leur ville aux domaines de la couronne et en leur accordant divers priviléges, entr'autres l'exemption des taxes qui pesaient, comme punition, sur les Bordelais. Cette prospérité ne fut que passagère, et les guerres de religion mirent le comble aux désastres que cent années d'efforts avaient à peine réparés. Quelques siècles plus tard, les Bazadais se souvinrent de leur vieille fidélité à nos rois, et Louis XVIII orna leurs antiques armoiries d'un chef cousu d'azur fleurdelysé, avec cette devise: *Bazas*, 11 *Mars* 1814.

Voilà pour l'histoire politique; quant à l'histoire ecclésiastique, Bazas y tient encore une place honorable par la haute antiquité de son siége épiscopal. Au témoignage de St-Grégoire de Tours, un évêque nommé Pierre, l'occupait en 439, et la foi s'y était établie déjà depuis deux siècles, puisque l'apôtre de l'Aquitaine, Saint Martial, y avait fondé, sous le vocable de la Mère de Dieu, l'église de N. D. *dou Mercadil*, remplacée après trois destructions successives par le curieux monument que nous allons être les premiers à décrire et à figurer. Genseric mit le siége devant Bazas, mais les prières publiques ordonnées par l'évêque Pierre, détournèrent le fléau, et le roi des Huns s'éloigna de ses remparts. Bientôt après, les Goths ravagèrent l'Aquitaine sous la conduite d'Evaric, et Bazas tient sa place dans le lamentable catalogue des églises dévastées et veuves de leurs pontifes, que nous a laissé St.-Sidoine Apollinaire. Au commencement

du siècle suivant, un concile y fut tenu sur la demande de l'évêque Sextilius, et cinq cents ans après, un autre évêque, Gombaud, frère de Guillaume Sanche duc de Gascogne, associé à son titre et à son gouvernement, prit aussi le titre de primat d'Aquitaine ou d'évêque de Gascogne, qu'il laissa à ses successeurs pendant plus de cent ans. Ils le perdirent enfin au XIe. siècle, sur les réclamations de l'archevêque d'Auch en sa qualité d'héritier de l'ancienne métropole d'Eauze; mais ils l'avaient justifié par la juridiction qu'ils avaient exercée sans conteste, depuis Gombaud, sur les diocèses d'Agen, d'Oleron, d'Aire, de Lescar, de Dax et de Bayonne. En 1096, le pape Urbain II vint à Bazas, y consacra la cathédrale nouvellement rebâtie et y prêcha la première croisade; St.-Bernard y prêcha la seconde en 1153. Trente ans plus tard, un second concile y fut tenu contre l'hérésie des Henriciens, et vers le milieu du XIIIe. siècle, sous Henri III, l'évêque Gaillard de la Mothe excommunia les Anglais, sanctionnant ainsi par la force des armes spirituelles, les efforts que les Bazadais ne cessaient de faire pour secouer le joug des tyrans étrangers. Trois siècles s'écoulèrent; les Huguenots s'emparèrent de la ville et dévastèrent la cathédrale actuelle qui date de la première moitié du XIIIe. siècle; après les guerres de religion, elle fut réparée par les soins et aux frais de l'évêque Arnaud de Pontac à qui est dû l'établissement du séminaire (aujourd'hui collége). Ce dernier édifice fut achevé et le palais épiscopal restauré et aggrandi à la fin du XVIIe. siècle par Jacques Joseph de Gourgue. L'évêché de Bazas fut supprimé en 1792, et l'archevêque de Bordeaux porte aujourd'hui dans ses mains la crosse pastorale du métropolitain de la Gascogne unie à la double croix du primat de l'Aquitaine.

L'esquisse qui précède fait pressentir ce que doit être Bazas pour l'archéologue, une ville de souvenirs, une ville toute

peuplée de monuments ou du moins de ruines. Parmi ces dernières, un grand nombre a même disparu de la surface du sol. Il n'y a plus à chercher celles du temple de Pallas, jadis situé au faubourg *Paillas* près le collége — celles de la tour du *cap de la Coste* et de la porte St.-Martin, toutes deux *romaines* et qui ont disparu depuis moins de cent ans — celles de l'église St.-Martial entièrement démolie en 1579 et remplacée par la promenade de la plate-forme plantée par J.-B. de Saint-Sauveur, dernier évêque — celles de l'église St.-Martin détruite pendant la révolution, et remplacée par une petite place et un passage qui communique avec la route royale — celles de l'ancienne maison des Templiers, démolie lors de la condamnation de l'Ordre, et dont les matériaux servirent en 1314 à la construction du couvent des Cordeliers — celles de ce couvent lui-même abattu presqu'en entier par le marteau révolutionnaire en 1793, et devenu alors une maison qui fut incendiée l'an dernier et à laquelle succède en ce moment une construction nouvelle (vis-à-vis le collége) — celles enfin des anciennes tours et des murailles de l'enceinte antique, dont on distinguait encore, il y a cinq ou six ans, quelques arrachements.

Le palais épiscopal lui-même, dont une aîle, l'ancien *Castera* de Bazas, était, suivant M. O'Reilly (p. 322), de construction *romane* et existait encore en 1840, a totalement disparu depuis trois ou quatre ans (1). On voit à sa place trois petites maisonnettes bien propres, carrées, à toits plats, dé-

(1) Il est permis de douter de cette vénérable antiquité, parce que l'auteur ne paraît pas s'être occupé d'archéologie, et que d'autres estimations proposées par lui nous paraissent forcées de plusieurs siècles. D'ailleurs, il semble impossible qu'une construction militaire d'une pareille époque eût échappé à l'intérêt de la Commission départementale. Je l'ai peut-être vue, mais à une époque où je ne m'occupais nullement d'archéologie, et il ne m'en est pas même resté un souvenir.

fendues par une grille de fer, et dont l'assemblage constitue la sous-préfecture. On peut juger de l'effet de ce petit hameau tout blanc, accollé pour ainsi dire aux majestueux portails de la cathédrale! Le XIXᵉ. siècle passe pour avoir de l'amour-propre ; ce n'est pas là du moins qu'il en a montré, et je ne puis m'empêcher de lui savoir gré d'avoir fait une place si humble à la puissance temporelle à côté de la maison de Dieu.

L'enceinte du moyen-âge, plusieurs fois endommagée ou détruite, puis restaurée ou rebâtie, existe encore presqu'en entier au Nord, à l'Est et au Sud ; les portes seules ont disparu, une exceptée. Deux maisons remarquables du XVIᵉ. siècle subsistent, entières, sur la place dont tout le pourtour est de la même époque, et ont été *classées* par la commission départementale. Enfin, la brillante basilique de St.-Jean, défigurée seulement par un triste fronton du XVIIᵉ. siècle, occupe le fond de la place et domine la ville entière.

On ne peut également parler que pour mémoire de la voie de Bordeaux à Jérusalem dont il reste des souvenirs traditionnels — des médailles antiques, des monnaies du moyen-âge, des mosaïques, tuiles parementées, poteries, urnes et tombeaux en marbre trouvés à diverses époques dans la ville ou près de son enceinte et nommément dans les cimetières de St.-Martial et des Capucins — d'une plaque de marbre blanc trouvée près de N. D. *dou Mercadil* et qui portait encore, au-dessous du *labarum*, ces mots : SIGNO VINCES. Tous ces monuments ont été enlevés de Bazas, portés à Bordeaux après la révolution, et je ne sache pas qu'aucun d'eux y ait été conservé.

Au demeurant, l'archéologue n'a plus rien pour lui, *dit-on*, dans cette antique cité, que ces trois choses, les vieilles murailles, la place avec ses arcades et ses deux maisons, et la cathédrale. Ce dernier monument a même, lui seul, fourni

matière à quelques publications descriptives ou iconographiques.

J'ai montré ce qu'est Bazas aux yeux des diverses classes de voyageurs que j'ai, par la pensée, introduits dans ses murs. Chacune d'elles, à son point de vue, n'y voit et peut-être n'y peut voir que cela, parce que, dans le département même, on n'a pas accordé assez d'attention aux travaux que divers savants ont publiés sur cette intéressante localité, depuis le commencement de notre siècle.

Le vénérable M. Jouannet, qui doit être nommé le premier pour tout ce qui touche à la science dans les œuvres bordelaises contemporaines, a publié en 1821 un mémoire spécial sur la cathédrale de Bazas (Recueil académique, année 1821). Comme tout ce qu'on a écrit sur l'architecture du moyen-âge avant M. de Caumont, ce mémoire porte les marques de la confusion qui régnait dans les esprits au sujet de la chronologie comparée des monuments. Il ne pouvait en être autrement. Les lois n'avaient pas été étudiées sur une assez vaste échelle pour être reconnues avec certitude; moins encore les avait-on formulées; chacun, dans le petit nombre de ceux qui daignaient arrêter leurs regards sur nos vieilles basiliques, se formait des idées, se créait une nomenclature d'après ce qu'il avait vu par lui même; et souvent une date rendue mensongère par la perte d'une autre date plus récente, portait à hausser de plusieurs degrés, dans l'échelle des siècles, la construction d'un monument. De là des erreurs, des renversements chronologiques qui nous paraîtraient monstrueux maintenant que nous sommes éclairés, si la justice ne nous forçait au souvenir de l'obscurité qui enveloppait alors cette belle branche de la science du passé. De là ces étranges classifications, auxquelles M. Jouannet ne put se soustraire, et qui attribuaient au siècle de Charlemagne et aux deux suivants les monuments des XIe. et XIIe., au

XIIe. ceux de l'ère ogivale proprement dite. Ces défauts, qui sont ceux de l'époque et non ceux de l'auteur, ne font que mieux ressortir le tact et l'esprit d'observation du savant antiquaire. C'est un bonheur pour moi qu'il honora de tant de bontés, de faire remarquer que déjà ; dans ces *temps fabuleux* de la science archéologique, temps dont un quart de siècle nous sépare à peine, il savait distinguer, comme cachet de style et d'époque, l'ogive romane de celle de la période ogivale; il repoussa, pour la basilique Bazadaise, les dates trop reculées que l'époque de sa fondation aurait pu faire passer dans la tradition, et parmi celles des sacs dont elle fut la victime et des restaurations dont ils furent suivis, il sut choisir celles qui conviennent réellement à ses diverses parties. Nous aurons bientôt à nous occuper des détails qu'il donna sur la statuaire qui décore ses portails; mais ici nous n'avons à envisager que l'ensemble du mémoire, à faire remarquer combien le sentiment du beau, si sympathique à l'esprit et au cœur de M. Jouannet, le poussait fortement à admirer, à louer avec une sorte d'enthousiasme et à travers tous les préjugés de son époque, une architecture qui était si loin encore d'être comprise et appréciée. Il n'était pas seulement savant, il était poète; je le dis encore, il était artiste par le cœur, et on ne peut rien lire de mieux senti, de plus pur pour le style, de plus chaud pour le coloris, que la page qu'il consacra à la vue d'ensemble de la ville et de la cathédrale. On me pardonnera, j'en suis sûr : je ne puis résister au plaisir de la transcrire en regard de l'image fidèle des lieux qui l'inspirèrent (planche 1re) ; « Vu de l'ancienne route, entre des « massifs de grands arbres, ce beau monument s'élève comme « un cap grisâtre au-dessus d'un océan de verdure : mais pour « le voir dans toute sa magnificence, il faut le contempler « de l'humble coteau qui, devant la ville, borde la rive droite « de la Beune. Cette longue nef, ses deux rangs de croisées

« gothiques, ses rampes en arcades qui donnent aux contre-« forts un air de légèreté, ce haut clocher avec ses pyramides « et sa flèche, le sanctuaire surtout, ce rond point dont « les nombreux vitraux, tournés vers l'orient, réfléchissent « avec tant d'éclat les premiers feux du jour; le tout « forme un ensemble imposant auquel les objets voisins « donnent encore plus de prix : à gauche, s'élèvent l'épaisse « muraille, les tourelles et les balustres de l'ancien évêché; « à droite, ce sont quelques maisonnettes, de blancs rochers, « des remparts en ruine couronnés de feuillages; et au dessous, « le vallon avec ses petits prés d'un vert sombre, ses saules, « ses ormeaux, ses habitations rustiques. Il y a là un tableau « enchanteur, digne d'exercer les pinceaux de nos meilleurs « paysagistes (1). »

Près de vingt ans s'étaient écoulés, lorsqu'en 1840 parut un autre ouvrage plus étendu, puisque son plan embrasse tout le quatrième arrondissement de la préfecture de la Gironde (2). Le pieux et savant ecclésiastique à qui nous le devons est un de nos frères d'Irlande, un enfant de cette nation si malheureuse aujourd'hui et que tant de sympathies unissent à la France. A la manière dont il écrit notre langue, on sent combien est juste le titre de *Français d'outre-Manche* qu'ont reçu ses compatriotes. Curé d'une paroisse voisine de Bazas, ce fut, comme il le dit lui-même, avec un empressement *quasi-patriotique* qu'il s'inspira du désir manifesté par un illustre prélat à son entrée dans le diocèse. Mgr. Donnet avait demandé à ses prêtres de recueillir les souvenirs his-

(1) En 1837 et 1839, dans la *Statistique de la Gironde*, M. Jouannet n'a donné que quelques détails historiques sur Bazas, et quant à sa description de la cathédrale, elle n'est qu'un extrait de celle de 1821.

(2) *Essai sur l'histoire de la ville et de l'arrondissement de Bazas*, par M. l'abbé O'Reilly; un vol. in-8°., imprimé à Bazas chez Labarrière.

toriques, épars dans les contrées qu'ils cultivent pour le ciel, et M. l'abbé O'Reilly répondit à son évêque en lui dédiant un livre excellent, une œuvre d'érudition, de conscience et de talent. Spécialement entrepris au point de vue de l'histoire, cet ouvrage contient peu de détails sur les monuments, et ces détails sont presque tous extraits des publications de M. Jouannet : mais l'ouvrage entier est comme une lampe dont on dirigerait la lumière sur un tableau caché dans l'ombre ; elle en éclaire tous les recoins, elle en fait ressortir tous les détails. C'est ainsi que l'auteur du livre, tour-à-tour érudit, annaliste, observateur, moraliste, critique éclairé, guide fidèle, appelle chacun de ses lecteurs sur le terrain des études spéciales auxquelles il s'adonne.

A mesure que les années s'accumulent, les travaux se pressent. La *Guienne monumentale* de M. Ducourneau publia, de 1842 à 1844, deux intéressantes notices historiques (1) : les détails architectoniques qu'on y lit sur la cathédrale sont extraits du mémoire de M. Jouannet. Ce même recueil publia en même temps sept planches in-4°. relatives à Bazas, et nommément, de très-élégants dessins de M. Lacour, correspondant de l'académie des Inscriptions, qui a relevé avec soin, au moyen d'échaffaudages mobiles,

(1) Je dois relever une phrase de la première de ces Notices (t. 1er. p. 63) : « Voici venir, » dit l'auteur qui ne se fait connaître par aucune initiale particulière, « voici venir les grotesques et la parodie ; « l'esprit du temps y aiguise sa pointe avec le burin ou le ciseau, et « Dieu sait s'il la fait acérée : une ironie sanglante et mutuelle com« mence à monter aux lèvres de l'édifice. » La phrase est jolie, j'en conviens, mais je ne sais où l'auteur a vu des figures grotesques ou satiriques dans la cathédrale de Bazas ; je n'en ai, pour ma part, pas vu une seule, et je ne sache pas qu'on en ait cité : quelques *démons* seulement sont grimaçants, et il y en a peu. Il n'y a point non plus d'obscénités : nous ne sommes plus au XIIe. siècle et nous ne sommes pas encore au XVe.

les nombreux détails des statuettes qui décorent les portails de la cathédrale. Les trois planches du zodiaque sont sans texte dans la *Guienne monumentale*, mais elles sont expliquées, ainsi que les tympans et les voussures, dans deux mémoires séparés (Recueil intitulé *La Gironde*) dont M. Lacour est l'auteur. Il est à regretter qu'un talent d'exécution si pur ne soit pas aussi utile qu'il devrait l'être à la science archéologique ; les travaux de M. Lacour doivent être consultés avec défiance. Considéré comme artiste, il appartient à cette école justement réprouvée aujourd'hui, qui veut à tout prix la beauté *grecque*, qui se croit obligée à introduire celle-ci là où le sculpteur ne l'a pas mise, et qui, fidèle à compter tous les plis d'un vêtement, à accuser toutes les traces d'un accessoire brisé, dénature pourtant la physionomie propre des statues qu'elle reproduit. Le dessinateur a beau dire qu'entre ses mains habiles *le cuivre devient or*, qu'on serait mal venu à se plaindre quand, au prix de quelques linéamens déviés, une figure informe et raide se métamorphose en Vénus, tous ces archaïsmes de crayon ne font pas le compte de l'archéologue : il lui faut le vrai, l'exact, sans quoi il perd à la fois tous les élémens d'étude et d'appréciation. Somme toute, les jolis dessins de M. Lacour ne sont pas fidèles.

Un travail neuf et d'un tout autre genre a été publié en 1845 par notre collègue M. Lamarque de Plaisance, correspondant de la commission départementale. C'est le recueil des *Usages et des Chansons populaires du Bazadais* pour les baptêmes, noces, enterrements, moissons et vendanges. Homme d'esprit et de goût, l'auteur a disposé ces petits matériaux avec grâce, et leur a assuré une place dans l'histoire du pays qui lui a donné le jour.

Enfin, en 1845 ont paru aussi les *Types de l'architecture au moyen-âge dans la Gironde*, par MM. Léonce de Lamothe,

secrétaire de la Commission départementale, pour le texte, et Léo Drouyn, pour les dessins. Bazas y figure pour une bonne description de son église cathédrale, description semblable à celle de M. Jouannet pour les sculptures de la porte centrale, plus complète, mais cependant fautive en quelques points pour la Porte Nord, comme nous l'établirons tout-à-l'heure. Quant à celle de la porte Sud, M. de Lamothe n'y a pas reproduit ce qu'avait déjà dit M. Jouannet relativement au zodiaque, mais il a donné des explications très-justes des sujets de la deuxième voussure. Nous complèterons celles qu'il donne sur la troisième, en discutant l'ensemble des descriptions publiées jusqu'ici et les interprétations proposées par MM. Lacour et Jouannet. L'article de M. de Lamothe accompagne un grand dessin des portails, par M. Drouyn, qui avait déjà montré la riche basilique, à l'exposition bordelaise de 1844, sous l'élégante et rigoureuse forme d'un *fusain* tel que peu d'artistes peut-être sont capables d'en produire ; ce dessin a encore été réduit dans une autre publication (*la Gironde*).

Voilà des travaux bien variés ; tous ont de l'importance ; plusieurs sont de nature à éveiller l'intérêt des hommes studieux, à piquer leur curiosité, à exciter de nouvelles études : et pourtant Bazas est resté peu connu, très-peu connu : nous disons vrai en l'affirmant. Vous en conviendrez bientôt, cher lecteur, car nous venons à vous, M. Drouyn et moi, les bras chargés d'une riche glanure que nos devanciers nous ont abandonnée. N'allez pas cependant nous attribuer la prétention de ne rien laisser après nous. Malgré, ou plutôt à cause des révolutions multipliées de notre patrie, ce n'est pas de si tôt qu'une cité gauloise, gallo-romaine, aquitanique, aura dit son dernier mot à l'archéologue, à l'historien, au paléographe, au littérateur ; et située comme l'est Bazas, jamais elle ne le dira à l'artiste. Nous y avons travaillé quelques jours ; allez-y

après nous, ajoutez quelques pierres à celles que nous avons placées près des travaux antérieurs : nous n'avons ni tout vu ni tout dit, bien certainement. Allez-y, après avoir jeté les yeux sur les dessins que nous vous rapportons de notre dernière exploration, et m'avoir laissé dire les résultats de nos études communes.

Mais, hélas ! que les lots des deux auteurs sont différents ! Celui qui écrit ces lignes n'a qu'un noir et triste alphabet à sa disposition, pour vous peindre la beauté de ce qu'il a vu, le charme et l'intérêt de ce qu'il a étudié : il lui faut contrister vos oreilles par des mots durs, secs, techniques, par des discussions arides et des répétitions monotones. Oh ! combien il vous paraîtra plus aimable celui qui vient à vous avec des dessins instructifs sans fatigue et qui disent, à eux seuls, presque tout ce que les yeux et l'imagination veulent savoir ! Cependant, ils restent impuissants à exprimer certains détails et surtout ces conclusions de la science et de l'art que le scalpel de l'étude, austère anatomiste, peut seul dévoiler. Je fais donc trêve à des regrets qui ressemblent trop à de la jalousie, et me contentant de la part qui m'est dévolue, je vais parler un peu d'affaires.

§ 1. Enceinte murale de Bazas.

Ce sont des murailles du XVe. ou du XVIe. siècle, dont les nombreuses dégradations ont été réparées ou remplacées par des constructions récentes. Le coin S. E. de la terrasse de l'évêché a conservé une lourde et massive échauguette à base tailladée en retraits, et qui fait un excellent effet quand on l'entrevoit, des *allées de Tournon* qui sont à ses pieds, presque perdue dans le feuillage. Cette belle promenade longe la base des murs dont deux rampes rapides franchissent l'escarpement et conduisent dans

l'intérieur de la ville : l'une d'elles aboutit à *la Brèche*, passage ainsi nommé de l'entrée que se firent les Huguenots pour pénétrer dans la place, pendant la nuit de Noël de l'année 1561. Il n'y a pas de portes de ce côté ; il ne devait pas y en avoir : l'escarpement des rochers défendait la ville, et la porte St.-Martin qui formait sa sortie S. O. près du ruisseau, a été entièrement démolie dans le siècle dernier. La place de cette porte est occupée par la route de Bayonne, et c'est de là que partent les allées de Tournon qui vont rejoindre la route d'Auch à l'angle E. de la ville. En suivant ce parcours, on a à droite le vallon du Beuve décrit par M. Jouannet, figuré par M. Drouyn ; à gauche les murs dont les ondulations rampent, comme le corps d'un serpent, sur la crête des rochers. Au-dessus des murs, des terrasses et des restes de tours, apparaissent les maisons, semblables à des chèvres capricieuses, groupées irrégulièrement et formant l'ensemble le plus pittoresque. L'abside de la cathédrale s'avance obliquement jusqu'au bord de l'escarpement ; sentinelle auguste qui semble toujours garder la ville et l'empreint de sa majesté, elle excita la rage des dévastateurs de tous les siècles, et c'est au plus près d'elle que ceux du XVIe. escaladèrent les murs pour arriver plus vite à la frapper.

La porte *Taillade*, qui n'existe plus, fermait la ville à sa pointe orientale d'où part la route d'Auch, entre deux rangs de peupliers magnifiques, pour se perdre dans les vallons réunis du Beuve et de St.-Vincent. Une tradition populaire, abusant du nom tout moderne de cette porte, veut que les soldats de Crassus aient pénétré par là dans l'enceinte gauloise ; mais ils durent entrer par la *Targue*, au côté opposé de la ville, là où l'accès en était moins défendu par la nature (O'Reilly, p. 28, 29).

En tournant la pointe E., on commence à longer la face N. des murailles, et l'on arrive ainsi à rejoindre la grande

route de Bordeaux à l'angle N. O. de la ville, derrière l'hôtel de la *Corne verte*, là où l'on reconnaissait encore, il y a peu d'années, quelques traces d'une tour romaine. Un escarpement herbeux se termine à la porte *Gisquet* dont l'arc surbaissé, cachant des coulisses de herses et caché lui-même entre deux grosses tours sans caractère, dont la base est en talus, nous semble accuser tout simplement le XV°. ou le XVI°. siècles. M. O'Reilly, reconnaissant à la nouveauté de la maçonnerie, la partie renversée en 1577 par les Calvinistes, fait remonter le reste de cet ensemble à l'époque du soulèvement des Bazadais contre les Normands. Rien ne nous paraît justifier, tant s'en faut, une date aussi reculée pour la porte Gisquet, pour l'intérieur des bâtiments qui la composent et pour les parties de murs qui l'avoisinent. Mais en avançant de quelques dixaines de mètres vers la gauche lorsque les maisons ont cessé de couronner le mur qui surmonte le talus, on voit parfaitement quelques parties de ce mur disposées en *opus spicatum* grossier, entremêlé de cordons de briques, et c'est là certainement du *roman primitif*, postérieur à la période gallo-romaine, antérieur au X°. siècle. Ces vénérables restes, nous le craignons, ne subsisteront pas long-temps, car un simple mur de terrassement comme celui-là, cède bien facilement, une fois ébranlé, à l'effort des terres après les pluies et les dégels ; et c'est ainsi que, réparé après chaque éboulement partiel, ce long mur en est venu à ne plus offrir que quelques plaques de sa maçonnerie primitive. Les briques des cordons ne sont pas, en général, beaucoup plus épaisses que nos briques modernes.

M. Jouannet paraît n'avoir pas connu ces restes du mur ancien, car après avoir dit que Bazas ne renferme rien aujourd'hui qui dépose de sa haute antiquité, il ajoute que du vivant de l'archidiacre Dupuy qui écrivait au XVII°. siècle,

« il existait encore, près de la porte qu'il appelle *Deroux* » (porte *Bragoux* dont il ne reste plus que la base d'une des tours qui la défendaient), « quelques portions des murs de « l'antique cité, revêtues de petites pierres carrées, séparées « de distance en distance par des lignes de niveau en bri- « ques » (*Statistique de la Gironde*, t. 1, p. 234). L'appareil décrit par l'auteur des *Chroniques* de Bazas me fait croire qu'il parle des restes du mur dont nous voyons encore quelques fragments, bien que les pierres séparées par les cordons de briques ne soient pas régulières et *carrées*, mais disposées confusément en *arête de poisson*.

Entre le vieux mur et la porte *Gisquet*, s'élève un alignement de maisons de diverses époques, aussi remarquables sous le rapport de leur silhouette générale que par l'aspect singulier qu'offrent leurs balcons en bois, en pierre et en fer. Une autre particularité du mur mérite d'être signalée. Des quatre contreforts très-saillants qui le soutiennent et qui paraissent du XVe. siècle, les deux extrêmes sont carrés, les deux médians cylindriques, et le plus à gauche de ces deux derniers est creux : c'est un puits, et on en voit un autre semblable un peu avant la porte, à droite du dessin.

L'enceinte murale de Bazas a été *classée* dans la seconde catégorie par la Commission départementale. Peut-être serait-il bon de recommander particulièrement aux autorités locales *la vieille partie* du mur nord.

La ville n'est nullement placée dans un fond comme le voyageur pourrait se l'imaginer en descendant des plateaux vers la ville. Bien au contraire, Bazas est situé dans une position telle qu'il ne faut jamais (dans un pays accidenté) chercher ailleurs l'emplacement d'un *oppidum* gaulois, je veux dire *à l'extrémité d'un promontoire plus ou moins abrupte de trois côtés, et lié seulement par le quatrième à des coteaux plus élevés*

que lui. Ici, l'isthme qui lie le promontoire au cotêau, c'est l'entrée de la route de Bordeaux dans la ville, l'ancien faubourg Paillas, en un mot le collége actuel et ses environs où se trouvaient les traces de tours romaines. Si l'on supprime par la pensée les coupures et les nivellements qu'il a fallu faire pour entourer les côtés N., E. et S. du promontoire par cette large et belle ceinture de grandes routes et de promenades qui longe les murs, on verra ceux-ci élevés au sommet d'un escarpement continu de 10 à 20 mètres de haut, qui commence et finit à l'O. (grande route de Bordeaux à Bayonne) et dont le parcours trace un triangle dont la pointe est à l'E. Les anciens murs dont la ville etait close du côté de la Targue (à l'O. de la grande route) depuis le faubourg Paillas jusqu'au quartier Fondespan voisin de la porte Saint-Martin (au S. O. de la ville), furent détruits par les Normands au IXe. siècle, et je ne trouve pas de détails sur leurs reconstructions postérieures.

§ II. GRANDE PLACE.

Elle paraît avoir reçu sa décoration actuelle (arcades ogivales, larges et basses) au XVIe. siècle. Quelques arcades ont été refaites en plein cintre, et il est au moins probable qu'elles ont toutes été retouchées, car il serait difficile de trouver deux maisons contiguës où elles soient absolument semblables. Il en est de même des voûtes qui supportent le premier étage des maisons elles-mêmes. Presque toutes laissent voir des traces de leurs ouvertures primitives ; quelques-unes ont encore des créneaux, comme on le voit dans notre planche V. Deux d'entr'elles ont été classées dans la deuxième catégorie des monuments civils par la Commission départementale ; elles appartiennent à la période encore ogivale du XVIe., qui a précédé immédiatement la renais-

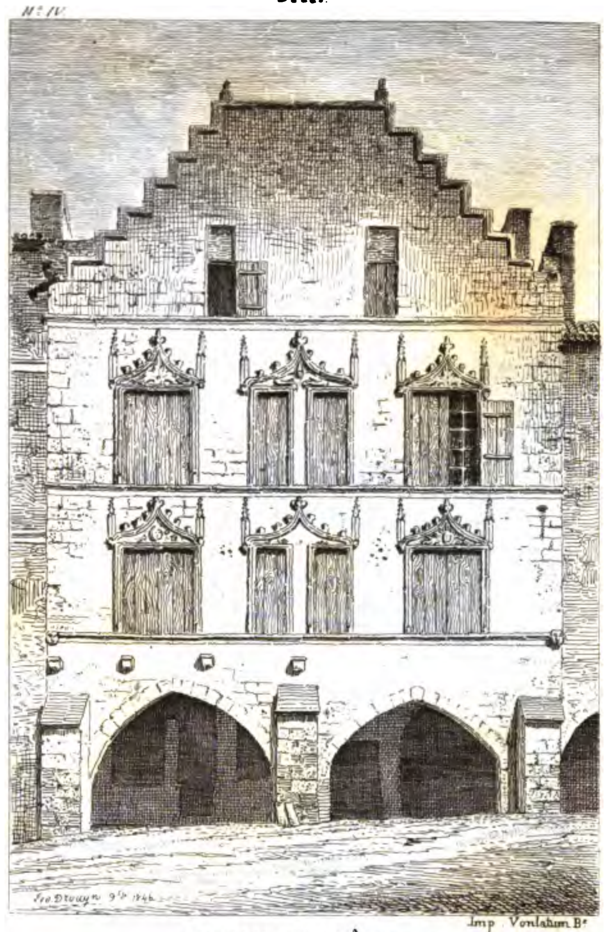
sance. Nous avons cru devoir les figurer à cause de leur complète conservation. Celle de M. d'Andrault offre une façade régulière et très-simple, couronnée par un fronton taillé en gradins. Les fenêtres des premier et second étages sont surmontées d'un fronton ogival à contrecourbure, accompagné de pinacles. Dans trois de leurs tympans on voit, au 2e. étage un buste grotesque, au 1er. la lune, les étoiles et une comète à gauche, et le soleil à droite.

La maison de M. Pierron est beaucoup plus compliquée et plus curieuse. Elle forme le coin de la place et d'une rue, et l'angle vif était jadis un meneau qui séparait les deux panneaux d'une même fenêtre ; disposition qu'on retrouve fréquemment employée dans le reste de la ville, et qui transformait de tels appartements en véritables belvédères. Le linteau droit des fenêtres du second étage est orné d'une gracieuse arcature à ogives et trèfles d'une complication extrême ; au premier étage, il est couronné d'un arc à contrecourbure, dont le tympan porte des sculptures. Les corniches d'appui ont des têtes saillantes et grimaçantes aux angles ; et dans la place la plus apparente, on remarque un singe mâle dont la posture est encore plus impertinente que grotesque.

Admis avec une parfaite obligeance dans l'intérieur de cette maison, nous y avons trouvé, entièrement respectée, toute sa distribution primitive. La cage de l'escalier est ornée d'une charmante rampe en bois de chêne devenu noir et luisant comme l'ébène, revenant à angles droits sur elle-même, et dont les barreaux tournés et grêles forment une balustrade très-élégante. Nous y avons vu aussi une grande et belle cheminée en bois de châtaignier (tirant sur le brun-rouge) chargée de sculptures (feuilles, fleurs, fruits et deux amours qui s'embrassent) ; elle nous a paru appartenir au commencement du XVIIe. siècle et mériter d'être brièvement mentionnée.

Bazas.

N° IV.



MAISON DE Mr ANDRAULT

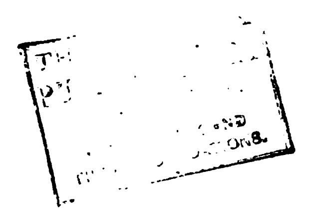
THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



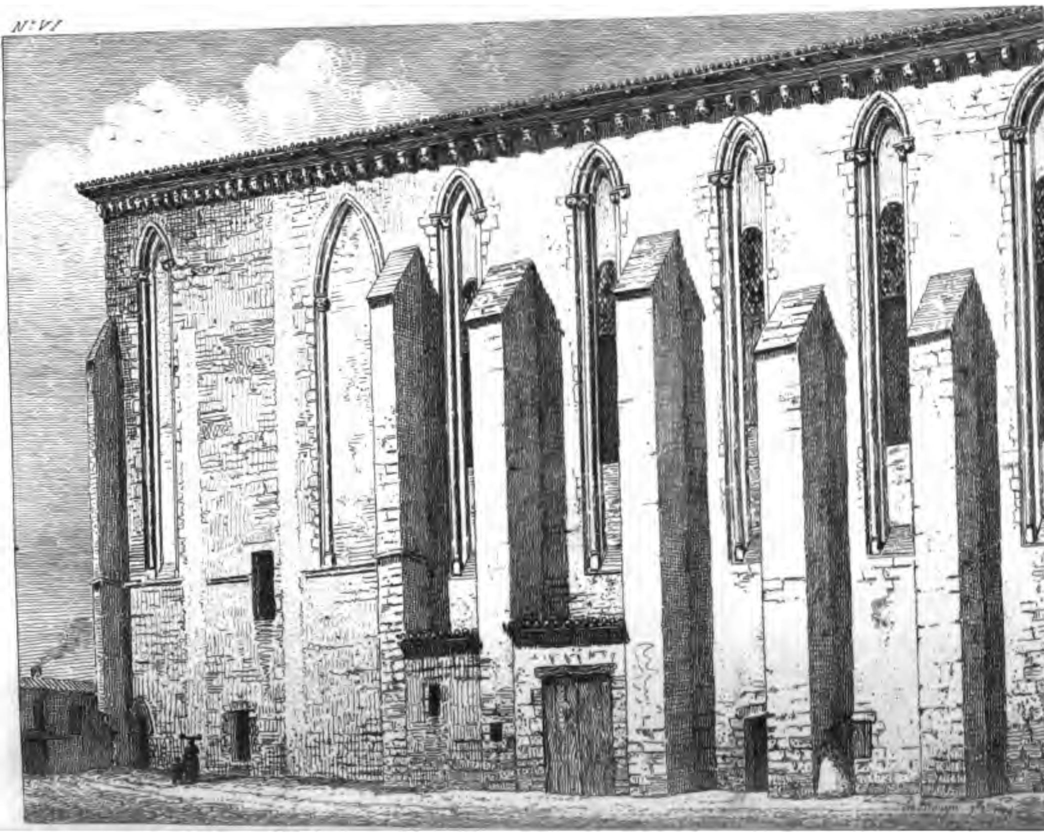
MAISON DE Mr PIERRON

THE N
PUB
ASTOR,
TILDEN F



Bazas

N° VI



§ III. Église Notre-Dame dou Mercadil.

Ce sanctuaire, si vénérable par son antiquité, puisque sa fondation primitive remonte à saint Martial, n'offre, lorsqu'on le voit de la grande place, qu'une nef haute et étroite, terminée à l'orient par une abside semi-hexagone, et tout cela porte les caractères de l'architecture la plus simple et la plus mesquine du XVIe. siècle. C'est pour cette raison sans doute qu'un monument si curieux a pour ainsi dire échappé à tous les regards. M. Jouannet et la *Guienne monumentale* n'en disent pas un mot ; la Commission départementale ne l'a pas classé, et il devrait l'être dans la *première catégorie*. M. l'abbé O'Reilly ne parle de cette église que pour dire qu'elle n'a plus rien aujourd'hui qui fasse connaître l'époque de sa construction. Il voit seulement sur le côté méridional des corbeaux qui sont peut-être, ajoute-t-il, « une imitation « de l'architecture Carlovingienne » (p. 321, 322). C'est une circonstance fort curieuse que cette appréciation d'un auteur qui ne s'est pas occupé d'archéologie et qui caractérise par là, d'un seul mot, l'aspect de ce singulier monument ; mais il ne faut pas oublier, pour en juger ainsi, que le mot, *carlovingienne*, emprunté au mémoire de 1821 de M. Jouannet, désigne en réalité les monuments des XIe. et XIIe. siècles. En effet, nous avons affaire ici à un édifice de la première et de la plus pure époque ogivale, quant aux formes, et dont l'ornementation est presqu'entièrement *romane;* nous rendrons évidente cette bizarre alliance. Ailleurs (p. 23), en déplorant la profanation des édifices sacrés et notamment de cette église devenue l'habitation de plusieurs familles et le grenier d'un boulanger, M. O'Reilly s'afflige de ce qu'elle est restée debout au lieu de disparaître entièrement comme Saint-Martial et Saint-Martin, après avoir cessé de retentir

des louanges du Très-Haut et de sa divine Mère. Je me permets, moi, de ne point partager les regrets du pieux auteur. Qu'un pontife auguste y rentre, la mitre en tête, la crosse en main ; qu'il y répande l'eau sainte ; qu'il y replace les ossements des martyrs et des confesseurs ; qu'il immole ensuite l'Agneau sans tache sur l'autel relevé ! Une profanation réparée vaut mieux qu'une profanation ensevelie dans l'oubli des siècles. Mais pour cela il y a quelque chose à faire, et la Commission départementale se trouve placée de manière à revendiquer pour elle-même l'honneur de provoquer cette réparation. Espérons qu'elle s'y emploiera de son mieux ; la chose en vaut la peine, cela est évident, *à priori*, pour tout catholique ; c'est à nous de prouver aux archéologues, par les dessins et la description, que l'intérêt de la science réclame aussi des efforts de leur part, et quelques sacrifices pécuniaires de la part de l'autorité.

N. D. *dou Mercadil* (du *petit marché*) fondée par saint Martial sur une éminence presqu'égale à celle qui porte la cathédrale, fut détruite par les Normands en 853 ; Gombaud, évêque-duc de Bazas, la fit rebâtir à la fin du Xe. siècle. Détruite de nouveau à une époque qui nous reste inconnue, elle fut reconstruite (le monument suffit à l'attester) vers le commencement du XIIIe. Pour la troisième fois, les protestants le détruisirent en entier, sauf le mur méridional et une partie du mur septentrional, en 1577. A la fin du même siècle elle fut enfin mise, en conservant les parties restées debout, dans l'état où elle se trouve maintenant à l'extérieur. Dévastée et vendue comme bien national en 1793, sa nef sans bas-côtés a été coupée à l'intérieur par trois étages de planchers et par de nombreuses cloisons. Nous n'avons aperçu aucun reste de clocher.

Pour se douter de sa valeur monumentale, il faut comme nous être guidé par un hasard heureux, quitter la grande

place et tourner autour de l'édifice. Là, dans une étroite ruelle, et en regardant à peu de chose près le zénith, on se trouve en face d'une rangée de six lancettes simples, d'une admirable beauté, hautes de 9 mètres, larges d'un mètre cinquante centimètres, si l'on tient compte des colonnettes extérieures, et seulement de cinquante centimètres (tout au plus) si on n'a égard qu'à l'ouverture proprement dite de la baie (v. la pl.). La colonnette qui sert de pied-droit de chaque côté de la fenêtre est absolument torique, sans aucun filet tranchant ni baguette plate (1). Son chapiteau carré et excessivement petit se lie à l'imposte et à la retombée; il est orné soit de quatre crochets de la forme habituelle au XIIIe., soit de têtes coupées, *mortes*, d'aspect absolument *roman*, et ces deux genres d'ornements sont irrégulièrement mêlés. Le tympan est très-court; l'archivolte ogivale-obtuse est composée d'un gros tore et de trois petits, séparés par trois gorges profondes. Immédiatement au-dessus des lancettes est une corniche très-endommagée, formée d'un larmier profondément excavé, et supportée par une cinquantaine de modillons très-rapprochés, d'aspect purement *roman* (têtes humaines *mortes* à expression naturelle, têtes humaines *vivantes* et grimaçantes, quelques têtes d'animaux, quelques têtes monstrueuses à longues dents, quelques obscénités à corps entier).

Telle est l'ordonnance générale de cette élégante construction; mais il y a des particularités et des accidents qu'il faut noter. La longueur de la nef comprenait l'espace nécessaire à *huit* lancettes égales et également espacées. Les cinq premières, à partir de l'orient, sont conservées dans toute leur intégrité. La sixième et la septième ont été remplacées par une

(1) Ces caractères, s'ils existaient, emporteraient les dates incontestables de la seconde moitié du XIII[e]. et de tout le XIV[e].

grande et large fenêtre ogivale du XIVe. siècle, maintenant bouchée, à tympan beaucoup plus aigu et plus long, partant de plus bas que les lancettes, bordée d'une gorge et d'une colonnette torique copiée sur celles des lancettes, mais dont le chapiteau, petit comme le leur, est orné de *deux rangs* de feuillages : cette fenêtre a à peu près huit mètres de haut. La sixième lancette, voisine de l'angle S. O. du mur (et qui devrait être la huitième de l'ordonnance primitive), est copiée sur les cinq premières quant à son galbe ; mais son ornementation est du XIVe. comme celle de la grande fenêtre (chapiteaux à deux rangs de bouquets ; retombées de l'archivolte formées par des animaux fort endommagés, accroupis la tête en bas).

Les trois premières lancettes qui suivent la grande fenêtre (en allant vers l'abside) ne sont pas ornementées absolument comme les deux dernières. Les trois premières n'ont pour pied-droit que la colonnette torique entre deux larges gorges ; dans les deux dernières la colonnette se détache sur deux angles de pilastres accompagnés d'une gorge étroite au côté externe.

Partout, le chapiteau et la retombée ont le même genre d'ornementation : ce sont toujours, comme je l'ai dit, des crochets et des têtes, mais celles-ci sont plus nombreuses que ceux-là. Les têtes me paraissent *mortes*, c'est-à-dire que leurs yeux me semblent tous fermés : je ne saurais pourtant l'affirmer, on est trop mal placé pour voir distinctement. Elles sont inégales, et quelques-unes très-élargies, à joues bouffies.

Je reprends le détail de l'ornementation des cinq lancettes contiguës, en allant de l'O. à l'E. :

N°. 1. A gauche, une tête à la retombée ; chapiteau à crochets.

A droite, quatre têtes en tout, pour la retombée et le chapiteau.

2. A gauche, une tête barbue à la retombée.
   A droite, retombée unie ou entièrement fruste.
   Les deux chapiteaux sont à crochets.
3. A gauche, deux têtes à la retombée; quatre têtes, dont trois très-petites, au chapiteau.
   A droite, quatre têtes en tout, très-bien conservées, égales, pour la retombée et le chapiteau.
4. Les deux chapiteaux à crochets; les deux retombées frustes.
5. Les deux retombées ornées chacune d'une tête; les deux chapiteaux à crochets : celui de gauche est soutenu par deux feuilles qui ressemblent à des feuilles de vigne.

La nef a environ 14 mètres de haut jusqu'à la corniche. Elle est soutenue, entre chaque lancette, par un contrefort simple et sans aucun retrait, dallé en biseau avec larmier. Ces contreforts, inégaux en hauteur, comme on le voit dans le dessin, sont extrêmement laids et ont toute l'apparence de ceux du XVe. siècle dans les églises rurales : cependant, en examinant la parfaite similitude de leur appareil et sa pénétration dans les murs, en les comparant surtout avec ceux, tout pareils, qui soutiennent l'abside de la cathédrale, il est impossible de nier qu'ils soient du temps de l'édifice, c'est-à-dire du XIIIe. siècle pour les quatre qui séparent l'abside de la cinquième lancette. Celui qui vient ensuite, dont le biseau dallé est beaucoup plus incliné, et qui borde, à l'E., la grande fenêtre du XIVe., doit être non pas *fait*, mais restauré du temps de cette fenêtre, ainsi que les deux suivants qui ont été coupés au rez du mur, et celui de même forme qui termine la rangée en s'appuyant contre l'angle, mais sans empâter celui-ci. En effet, un cordon à larmier reliait ces quatre derniers contreforts en les embrassant vers la moitié de leur hauteur, et servait

d'appui aux fenêtres du XIVe. : on trouve aussi, sur le nu du mur de cette partie, quelques restes de corbeaux arrondis par en bas. On ne voit aucune trace de cordon sur les quatre contreforts primitifs, dont la largeur varie de 0 m. 75 c. à 1 m. 05 c., et dont la saillie, égale pour tous, est de 1 m. 25 c. Dans le plan *primitif*, le côté méridional avait donc huit lancettes alternant avec sept contreforts, peut-être avec huit s'il faut y compter le contrefort terminal (?).

A l'orient de la première lancette commence l'abside semi-hexagone du XVIe. siècle : on en reconnaît la date récente aux trois contreforts qui empâtent ses angles et qui, *exactement* copiés sur les quatre contreforts *primitifs*, s'en distinguent par la fraîcheur beaucoup plus grande de leur appareil.

Avant de quitter le flanc méridional de l'église, notons une observation importante et qui est due à M. Léo Drouyn. Les contreforts *primitifs* présentent beaucoup de pierres empreintes de marques de tâcherons : ce sont uniquement des marteaux de même forme, plus ou moins grands et tournés diversement. On n'en voit pas au-dessus du larmier. Le contrefort qui borde à l'E. la grande fenêtre du XIVe. a aussi des marques de ce genre, marteau et triangles posés diversement : ceci prouve que ce contrefort faisait partie du plan primitif et qu'il n'a été que restauré, comme je l'ai dit plus haut. Une petite porte ogivale du XIIIe., appartenant par conséquent au plan primitif, vient encore confirmer cette preuve. Elle est située entre le contrefort du coin et la lancette ornementée au XIVe., et conduit au bas de la nef en descendant plusieurs marches. Un biseau, un filet et un tore composent, à l'extérieur, son archivolte; à l'intérieur, elle est ornée de deux chapiteaux à un seul rang de feuilles de chêne. On y voit aussi les deux trous, dont l'un profond de près d'un

mètre et demi, dans lesquels on faisait entrer et glisser la barre de bois qu'on nommait *sarrazine* et qui servait à barricader la porte.

Le côté N. de l'église, qu'on ne peut voir que de la grande place, ne présente plus que des ouvertures du XVIe., et les badigeons successifs masquent sa construction ; cependant il est certain que, partiellement du moins, il avait survécu au sac de 1577, car les modillons de forme *romane* règnent encore le long de sa toiture dans une bonne partie de son étendue.

La façade occidentale, sur la place *dou Mercadil*, est fort laide, difforme, et n'offre qu'une grande fenêtre du XIIIe. ou du XIVe., sans ornements, et d'autres ouvertures du XVIe., le tout bouché ou refait.

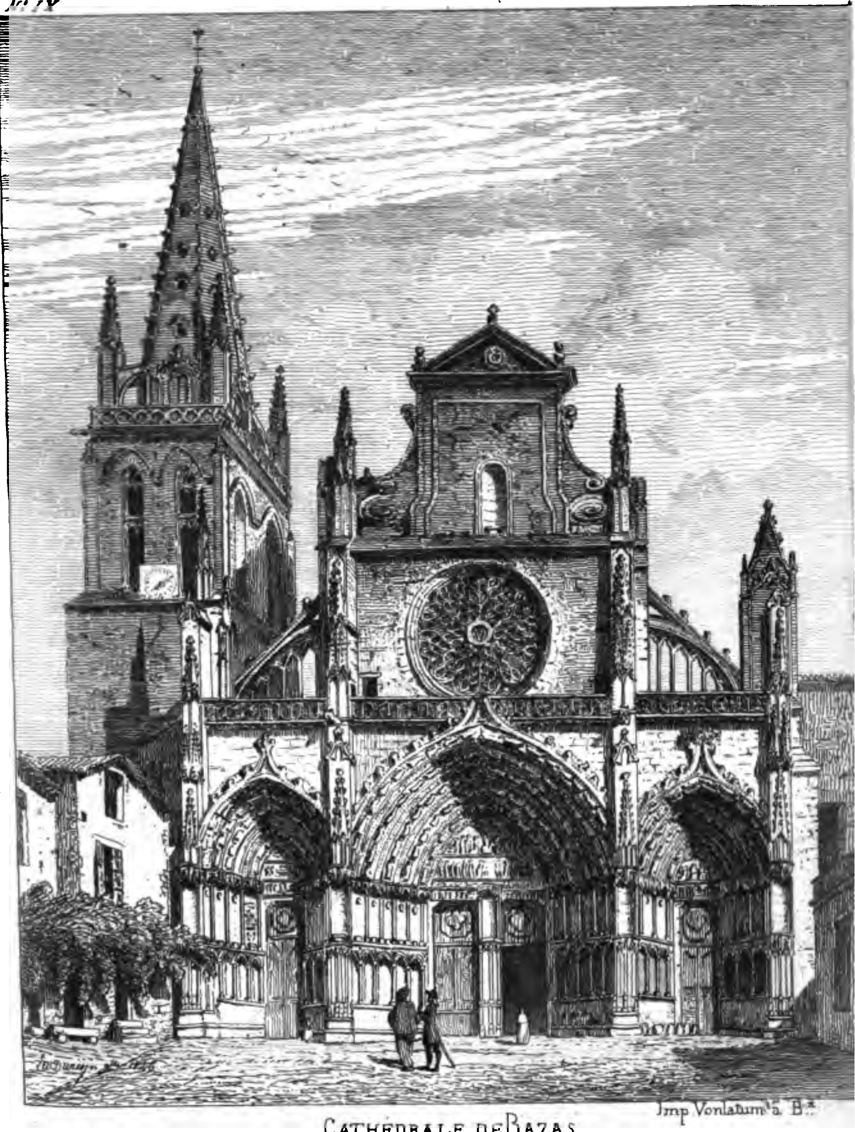
A l'intérieur de l'église, il n'y a plus rien de visible, si ce n'est qu'en montant par les escaliers de bois qui communiquent d'un plancher à l'autre, on aperçoit dans les angles un faisceau de trois colonnettes du XIIIe., s'élevant du sol au sommet des murs, celle du milieu double en grosseur : je dis du XIIIe., parce que la grosse colonnette ne porte pas de baguette appliquée. Nous n'avons pu voir aucun chapiteau, parce que toute la voûte de cette belle nef a été remplacée (ou *masquée*, nous n'avons pu savoir lequel des deux) par un lambris très-soigné qui porte la date du XVIIe. siècle. On voit aussi, à l'intérieur des murs de la nef, une grosse saillie ronde comme une colonne demi-engagée, et qui répond à une dépression semi-circulaire de l'extérieur : c'était quelque tourillon contenant un escalier ou supportant un campanille. — M. Drouyn y a trouvé aussi un petit médaillon sculpté, portant au centre deux B entrelacés, entouré des mots *Sancto Bertrando dicata*, 1636.

§ IV. Cathédrale de Bazas.

Elle est classée dans la première catégorie des Tableaux de la Commission départementale.

Si l'on en croit les chroniques du pays, l'église de Bazas aurait été fondée dès le premier siècle. Saint Grégoire de Tours rapporte que, d'après une ancienne tradition locale, une dame Bazadaise aurait été à Jérusalem au temps où N. S. vivait, en aurait rapporté un linge trempé dans le sang de St.-Jean-Baptiste, et aurait déposé cette précieuse relique dans une chapelle élevée à ses frais et qui serait devenue ainsi l'origine première de la cathédrale. Quoi qu'il en soit de cette tradition, on rapporte communément la fondation de la basilique primitive au IVe. ou au Ve. siècle ; mais elle doit, ce me semble, remonter au moins au IIIe., parce que saint Martial fit alors bâtir l'église N. D. *dou Mercadil*, et puisqu'il n'en fit pas l'église principale, c'est nécessairement parce qu'il fonda une autre cathédrale ou parce-qu'il en existait déjà une. Ce raisonnement tire sa force de ce que, dans les temps anciens, on ne déplaçait jamais l'autel *primitif* d'une cité (M. l'abbé Bourassé, *Archéologie chrétienne*, passim) ; et puisque l'église St.-Jean était cathédrale au Ve. siècle, il reste prouvé qu'elle l'avait toujours été. En outre, des documens authentiques parlent d'une église de Bazas, en forme de croix latine, ayant trois autels en l'honneur de saint Jean, saint Pierre et saint Etienne, et la chronique en rapporte l'établissement à la pieuse dame qui avait rapporté la relique de saint Jean (O'Reilly, p. 154) ; il est permis de présumer que cette église était la basilique primitive.

Quant à la relique elle-même, et sans se prononcer sur la tradition relative à son origine et à son histoire, le pape Urbain II la déclara authentique à son passage à Bazas en 1096,



Imp Vonlatum à B.

CATHEDRALE DE BAZAS

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

et déjà, depuis un temps alors immémorial, on y célébrait la fête de sa translation. Les armoiries de la ville sont une expression évidente de la croyance générale des Bazadais au sujet de cette relique, puisqu'elles placent la cité sous la protection du Saint, patron de la cathédrale. Elles sont *de gueules à une décollation de saint Jean-Baptiste, représenté à genoux devant la porte d'une prison, tendant le cou au bourreau contourné qui a le bras levé pour le décoller avec son coutelas ; le tout d'or et surmonté d'une couronne ducale* (en mémoire de l'évêque-duc Gombaud).

La cathédrale St.-Jean dut nécessairement avoir à souffrir lors des diverses invasions des Barbares Ariens; cependant, je ne trouve aucune preuve d'une destruction complète ou presque complète avant la conquête passagère des Normands au IXe. siècle ; elle fut alors rasée. Au Xe., Gombaud la rétablit ou plutôt en continua le rétablissement qui fut achevé de 1070 à 1080, par Raymond II dit *le Jeune*. Ce dernier évêque mourut en 1084 sans avoir la consolation de consacrer sa nouvelle église ; la consécration en fut faite douze ans plus tard, sous l'épiscopat d'Etienne de Sentes, par le pape Urbain II. Au XIIIe. siècle (1233), et sans qu'on ait lieu de penser que l'église ait été ruinée de nouveau, elle fut agrandie ou plutôt reconstruite dans la forme que nous lui voyons aujourd'hui, par l'évêque Arnaud de Pins ou Des Pins. En effet, il ne reste plus de l'édifice de Raymond II que les piliers de la nef à partir de la sixième paire ; et tout le reste de la nef, l'abside et les bas-côtés portent le caractère du XIIIe. siècle. Les voûtes des bas-côtés sont du XIIIe., mais achevées ou restaurées en 1598 et 1599. Celle de la nef fut refaite ou réparée à partir du XVe. et après les guerres de religion. Le décor extérieur fut terminé seulement au XVIIe. (1635) au moyen des fonds légués à cet effet par l'évêque Arnaud de Pontac.

Tous les auteurs assignent avec raison, à la cathédrale de Bazas, un des premiers rangs parmi les monuments ogivaux du midi, et, à ce titre, elle mériterait assurément qu'on lui consacrât un travail monographique. Il n'en a été publié aucun, et notre intention n'est pas de chercher à combler cette lacune. J'ai voulu seulement, avant d'en venir aux détails qui font l'objet spécial de notre travail, réunir les dates éparses des divers changements que cette église a subis, et les présenter de manière à faire pressentir quelles époques architecturales on y trouvera représentées. Les notices peu détaillées qui ont été publiées jusqu'à ce jour sur l'ensemble de l'édifice, et qui sont la reproduction ou l'extension de celle de M. Jouannet, suffisent d'ailleurs à donner une idée provisoire du monument.

1. *Tourillons des transepts.*

Des pinacles semblables furent surmontés de pinacles simples et *inélégans*, en 1635, les contreforts qui soutiennent les collatéraux et vont rejoindre le grand comble au moyen d'arcs rampants, sont placés tout autour de l'abside. Parmi les contreforts, il en est qui sont du XIIIe. et M. Drouyn a retrouvé sur l'un d'eux une marque de tâcheron (marteau) : ils sont formés d'un massif de moëllons, et n'ont de pierres de taille qu'à leur face extérieure et à leur pénétration dans le mur. Ceux de la restauration du XVIIe. siècle, dont quelques-uns portent encore leur date, sont tout en pierres de taille.

L'élégante construction qui occupe le milieu du dessin est une chapelle formant transept (à l'extérieur) et qui, ainsi que sa correspondante sur le flanc méridional de l'église, paraîtrait avoir été ajoutée au XVe. ou peut-être au XVIe. siècle, lorsque furent élevés les quatre contreforts de la façade

occidentale (1537) ; mais si cette supposition est vraie, on aurait alors copié fort exactement, dans la fenêtre qui est en face, le style comme la forme des fenêtres de la nef, car ses moulures sont toriques, tandis que celles de la jolie tourelle octogone qui l'avoisine sont prismatiques (1). Deux tourelles semblables existent à l'extrémité de chacune des deux chapelles formant transept ; mais celle qu'on voit dans le dessin est la seule des quatre qui soit ornée. Elle a perdu le pinacle du XVII[e]. qui la surmontait et qui existe encore sur sa voisine : les deux tourelles du côté méridional ont perdu le leur. Le clocher (tour et flèche) est des XV[e]. et XVI[e]. siècles. Le déplorable fronton qui domine la façade occidentale fut élevé sous l'épiscopat d'Edmond Mongin, à la place de celui de 1537, dégradé en 1577 par les protestants et entièrement renversé par la foudre entre 1725 et 1745 (2).

(1) Par une distraction bien facile à expliquer dans la rédaction de sa volumineuse *Statistique* (T. 1. p. 269), M. Jouannet semble avoir confondu les restaurations de 1537 (sous Jean IV de Plats ou de Planes) avec celles de 1635 (par les héritiers d'Arnaud de Pontac), qu'il avait bien distinguées dans son mémoire de 1821, comme M. de Lamothe l'a fait aussi en 1845.

(2) L'ouvrage de M. O'Reilly laisse planer beaucoup d'obscurité sur ce point. Il dit (p. 314) que la belle rose fut achevée avec la façade en 1537 ; que le frontispice de cette époque, détruit par la foudre en 1577 tomba sur la voûte de la nef ; enfin que ce frontispice fut rebâti, tel que nous le voyons, par Edmond Mongin. Ces dates impliquent contradiction : on ne peut pas croire que le fronton tombé en 1577 soit resté cent quarante-huit ans sans être réparé, puisqu'entre 1577 et la nomination de l'évêque Edmond Mongin, se place la restauration si généreusement commandée par Arnaud de Pontac à ses héritiers. Or, 1577 est précisément l'année où les Calvinistes s'emparèrent pour la seconde fois de Bazas, dévastèrent la cathédrale et violèrent la sépulture des évêques (O'Reilly, p. 138). Il faut donc croire nécessairement que le fronton d'Arnaud de Pontac, succédant à celui de 1537, fut renversé par la foudre pendant l'épiscopat d'Edmond Mongin (1725-1746.)

2. *Signes lapidaires.*

Les parties inférieures de la façade occidentale offrent un assez grand nombre de marques de tâcherons, mais nous n'avons réussi à apercevoir aucune marque d'appareilleur. Ces deux sortes de signes lapidaires ont été si peu remarqués et décrits dans nos provinces méridionales que je crois devoir, en annonçant leur existence à Bazas, décrire celles que nous y avons remarquées. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'on n'en voit aucune sur les contreforts de 1537. Les marques de tâcherons sont si peu profondément gravées que je n'ai pu en apercevoir que deux au-dessus des niches trilobées qui décorent l'étage inférieur de l'ordonnance des portails; en d'autres termes, je n'en ai pas distingué au-dessus des linteaux des portes. Elles sont toutes, comme de raison, sur le nu du mur, et l'absence de marques d'appareilleur concourt à prouver ce qu'on a déjà souvent présumé, que les archivoltes et les chapiteaux étaient, en général, sculptés sur place (1).

Les marques de tâcherons les plus nombreuses à Bazas sont d'abord l'A majuscule du temps, puis le triangle plus ou moins élargi, puis enfin la réunion de trois triangles également espacés et se touchant par leurs pointes. Ces trois sortes de figures sont placées indifféremment dans tous les sens.

(1) C'est ainsi qu'au portail de Ste.-Croix de Bordeaux, il y a des portions d'archivoltes tout unies et qui, probablement, ne sont pas des pierres de remplacement. A St.-Sernin de Toulouse, on voit quelques chapiteaux ébauchés, mais non terminés.

Le P qui est couché horizontalement entre la banquette et la base des niches trilobées, est la première marque que j'aie aperçue et m'a conduit à la découverte des autres. Il est gravé beaucoup plus profondément qu'elles, et l'extrémité de ses traits, épatée en Y, est si soignée qu'il a plutôt l'apparence d'une marque d'appareilleur que celle d'une marque de tâcheron ; mais comme il est isolé, je n'en puis faire une classe à part. Comparativement à lui, la plupart des autres marques ont l'air d'égratignures faites à la hâte avec une pointe de fer, et leurs bouts sont presque toujours faits *à main levée*.

3. *Statuaire des portails.*

J'arrive à l'un des objets principaux de notre travail commun : il a pour but de compléter quelques parties des descriptions qu'on a données de la statuaire des portails, et de rectifier les interprétations erronées qui ont été publiées sur quelques autres.

On sait déjà que la partie *interne* des portails (les voussures, le tympan et les deux rangs de niches de chaque côté) sont les seules parties du XIIIe. siècle. L'arc en doucine, relevé de choux frisés, qui s'applique exactement sur l'extrados de l'archivolte extérieure de chaque portail, est de 1537 ainsi que la grande galerie et la rose. Il en est de même des quatre grands contreforts très-saillants, chargés d'arcatures, de niches et de pinacles, qui s'élèvent jusqu'au dessus de la galerie et dont les deux extrêmes terminent la façade, tandis que les deux médians séparent les trois portails. Or, pour placer et assolider ces contreforts, il a fallu les greffer, et il s'est trouvé que les portails étaient si rapprochés qu'il n'y avait pas de nu de mur entr'eux ni à côté du bord extérieur

des latéraux. Je prie qu'on fasse bien attention à la signification grammaticale du mot *greffer*, parce que je l'applique dans toute la rigueur de son acception. Qui dit *greffe*, dit *entaille ;* et voilà précisément la clef de certaines difficultés qui ont tant donné à rêver à nos devanciers. Dans une notice que je n'ai pas vue imprimée, mais dont M. l'abbé Martial, supérieur du collége, a eu l'obligeance de m'envoyer un extrait, M. Lacour a parlé précisément de cette *greffe* dont la découverte, par conséquent, ne m'appartient plus ; mais il n'en a pas profité pour l'explication du zodiaque, et il est tombé dans la même erreur que M. Jouannet, qui n'avait pas reconnu l'ablation de deux des signes.

Il demeure donc maintenant hors de toute contestation possible, que les architectes de 1537 ont *taillé* à plein couteau *dans les deux extrémités des voussures extérieures des portails latéraux ;* mais ce massacre abominable n'a pas eu lieu au grand portail dont ils n'ont pas eu besoin de resserrer l'entrée. Si cette observation bien simple eût frappé les yeux de M. Jouannet, il ne se serait pas donné tant de peine pour retrouver dans la troisième voussure, *où ils ne sont pas*, le premier et le dernier signe du zodiaque, lequel n'est plus *complet*, dans son état actuel, mais bien privé de son commencement et de sa fin.

La preuve matérielle de ce que j'avance se trouve dans l'inspection de la place qu'occupe la *greffe*, distincte du *sujet* par son appareil et son ornementation. Si, de plus, on veut une preuve de raisonnement, la voici.

Rien de plus régulier que les trois portails de Bazas ; cinq voussures en retrait décorent chacun d'eux, et chaque demi-voussure porte un compartiment de plus que celle qui la précède en allant de dedans en-dehors. Seulement, *dans les portails latéraux*, les deux voussures extérieures se trouvant destinées à porter des sujets *correspondants* ou qui se com-

plètent l'un l'autre, ne sont séparées que par un simple filet au lieu de l'être par une guirlande de feuillages ou par des tores multiples, et elles ont toutes deux le même nombre de compartiments. Les chiffres aideront à me faire comprendre.

Portail central. La demi-voussure intérieure à gauche, n°. 1, porte *six* compartiments, c'est-à-dire six personnages ascendants entre console et daïs; le n°. 2 en porte *sept;* le n°. 3, *huit;* le n°. 4, *neuf;* le n°. 5, *dix.* Les mêmes nombres se répètent aux demi-voussures du côté droit, ce qui donne pour les voussures complètes de ce portail, les nombres 12, 14, 16, 18 et 20.

La dimension du portail central est *double* de celle des portails latéraux. M. Jouannet (*Statistique de la Gironde*, t. I, p. 270) la trouvait *exagérée*, sans doute parce qu'il ne reconnaissait pas le *rétrécissement* des autres. Il résulte de là ce qui suit :

Portails latéraux. Demi-voussure intérieure à gauche, n°. 1, *trois* compartiments; n°. 2, *quatre;* n°. 3, *cinq;* n°s. 4 et 5 (accolés), *six.* Total pour les deux côtés de chaque voussure, 6, 8, 10, 12 et encore une fois 12 : mais le compartiment inférieur à gauche et le compartiment inférieur à droite, dans les voussures *accolées* n°s. 4 et 5, ont été abattus en 1537 et remplacés par des niches, arcatures et autres ornements PRISMATIQUES qui s'élèvent *au-dessus de la ligne de niveau* de la base normale des cinq voussures TORIQUES du XIIIe. siècle.

Tout ceci est de la statistique : c'est irrécusable. Passons aux descriptions et aux interprétations.

A. Portail central. « Une foule de personnages, « sculptés sous les arcs, figurent toute la hiérarchie céleste : » telles sont les paroles de M. Jouannet. M. de Lamothe, que le travail et les recherches n'effraient pas (il l'a bien prouvé

dans ses belles monographies de St.-André, St.-Michel et Ste.-Eulalie de Bordeaux), se trouvait, dans les *Notes annexes* aux *Types* de M. Drouyn, astreint à la plus rigoureuse concision; cependant, il ne s'est pas contenté de cette vague indication. Il a exprimé le nombre des personnages dans chaque voussure et a distingué dans la première (intérieure) les anges foulant aux pieds des démons, dans la deuxième les anges faisant entendre la musique céleste; il n'a laissé subsister le pêle-mêle de la *hiérarchie céleste* que pour les trois arcs extérieurs. Nous ne croyons pas impossible d'y porter un peu plus d'ordre; M. de Lamothe a dessiné les carreaux du jardin : nous qui avons plus de liberté dans cette notice spéciale, nous essayons de les bêcher. Je propose donc les distinctions suivantes, qui, je l'avoue, mériteraient encore une étude plus approfondie que je n'ai eu le loisir de la faire.

Voussure extérieure, n°. 1 de dehors en-dedans : 20 personnages dont plusieurs sont fort endommagés et deux entièrement rongés par les agens atmosphériques. On y voit un personnage à cheval, un autre avec trois petits enfants (saint Martin et saint Nicolas, ce me semble), d'autres en costume religieux; d'autres sont peut-être des femmes (?). Je crois reconnaître dans cette voussure l'ordre des Saints *confesseurs*, c'est-à-dire de ceux qui ne sont pas *martyrs*. Il y a aussi deux ou trois anges, et seuls ils sont nimbés.

Voussure n°. 2 : 18 personnages. Aucun d'eux n'est nimbé ni barbu; presque tous portent un livre et une palme ou un vestige reconnaissable de ces attributs. Ce doit être l'ordre des *Martyrs ;* ils sont plus élevés en dignité et moins nombreux que les Confesseurs.

Voussure n°. 3 : 16 personnages non nimbés, portant tous un livre plus ou moins gros, ouvert ou fermé, mais pas de palme : ordre des *Prophètes*, et le compte y est bien

(4 *grands*, 12 *petits*). Ils ont le pas sur les martyrs (Didron, *Manuel d'Iconographie chrétienne*, p. 264, en note).

Voussure n°. 4 : 14 anges non nimbés, mais bien reconnaissables à leurs ailes. Presque tous portent dans leurs mains une couronne (récompense des justes). L'un d'eux, au lieu de couronne, tient un objet douteux (épée, sceptre ou chandelier).

Voussure n°. 5 : 12 anges foulant aux pieds autant de petits démons ou monstres de formes variées (victoire sur les péchés et les tentations).

Les cinq voussures sont séparées et bordées extérieurement par six plates-bandes étroites, chargées de végétations indigènes (fruits, fleurs, feuilles de chêne, de vigne, de ronce, etc.).

Tympan. Sa bordure immédiate est en feuilles de vigne-vierge. Il se compose de cinq tableaux ou bandeaux horizontalement superposés, qui ont été mentionnés sommairement par M. Jouannet et brièvement décrits par M. de Lamothe. L'un et l'autre auteur ont donné des déterminations exactes, mais ils ne se sont pas arrêtés aux détails que nous croyons devoir donner. Ces détails auront l'avantage de fixer la détermination de plusieurs personnages qui ont une signification précise et non signalée jusqu'ici.

1er. bandeau (en partant du haut) : deux anges nimbés, volant presqu'horizontalement, les pieds encore cachés par les nuages d'où ils sortent, tiennent, au-dessus de la tête de N.-S., l'un une couronne posée sur un linge, l'autre un voile (*verniculum* de Ste. Véronique).

2e. bandeau : J.-C. en fonction de Juge des vivants et des morts, assis sur un trône sans dossier, nimbe crucifère, les deux mains levées; un pan du manteau qui drape la partie inférieure du corps est relevée sur l'épaule gauche. A droite et à gauche de N.-S., la Sainte Vierge voilée et

saint Jean l'évangéliste nimbé, tous deux à genoux. Trois anges debout de chaque côté, portant les instruments de la passion (à droite de N.-S. la lance, les trois clous, l'éponge; à sa gauche la couronne d'épines, la croix non dépouillée de son écorce, les fouets (?).

3°. bandeau, divisé en trois parties. Au milieu, le *pèsement des âmes*. La balance occupe le centre; elle est presque détruite, on ne voit plus qu'un plateau sur lequel est une petite âme, et la place de l'autre plateau. A gauche du spectateur (droite de J.-C.) l'archange saint Michel, à droite le démon tout velu, contrôlent le poids des âmes. Après saint Michel, cinq élus (dont trois ont la tête détruite) se dirigent vers le paradis, ayant à leur tête un ange qui les présente à un autre ange placé en avant de la Jérusalem céleste. En-dedans de la porte du paradis (édifice gothique) se tient un personnage couronné (N.-S. probablement), et on voit par une ouverture latérale une autre tête indistincte, à l'intérieur. Du côté du démon et après lui (à la droite du spectateur), cinq damnés (dont quatre ont perdu leurs têtes), le cou lié par une seule corde, sont poussés en arrière par un démon (dont la figure ressemble beaucoup à celle d'un des démons du portail de Ste.-Croix à Bordeaux). Ils sont précédés, sur le chemin de l'enfer, par un autre démon qui tient le bout de la corde. Puis on voit Satan lui-même, distingué des autres démons par sa peau lisse au haut du corps, velue en bas, et par *son ventre décoré d'un masque monstrueux* (1). Il tient suspendu par les pieds un damné qu'il précipite dans la gueule enflammée du dragon infernal,

(1) Ce motif se retrouve dans la peinture du jugement dernier de Salamine (1735), décrite par M. Didron (*Manuel d'icon. chrét.*, p. 276). « Au nombril du principal démon, dit-il, est plaquée une tête de dragon, etc. »

où l'on voit d'autres damnés au milieu des flammes. Deux autres démons, l'un en haut, l'autre en bas, semblent occupés à tenir écartées les mâchoires de cette énorme gueule qui termine le tableau.

4e. bandeau, très-étroit : *Résurrection des morts.* Ce tableau est plein de mouvement, et les poses sont variées à l'infini; il y a de grandes incorrections de dessin, mais beaucoup d'effet et un pêle-mêle saisissant. Les cercueils, à couvercle en forme de toit et rétrécis aux pieds, sont en ligne, au nombre de quatorze ou quinze au moins, et les couvercles, tous soulevés, sont encore dressés ou déjà tombans. Un seul cercueil est rond, en forme de marmite ou de jarre : le mort en sort tout droit. Je ne sais comment expliquer cette particularité qui se retrouve sur plusieurs sculptures du jugement dernier, notamment celle que M. de Caumont a figurée dans son *Dictionnaire archéologique* (*Bulletin monumental*, t. XII, p. 14); dans ce monument, trois morts sortent du tombeau rond. Le partage n'est pas fait, tous sortent de leurs tombeaux avec la même précipitation. La plupart des têtes, dans la sculpture de Bazas, sont tournées vers le ciel.

5e. bandeau : *Histoire de saint Jean-Baptiste*, patron de l'église. Ce bandeau inférieur, ainsi que ceux correspondants des portails latéraux, est placé au-dessous de la ligne de niveau de la base des voussures. Sa partie médiane est *masquée* (ou remplacée) par le dais d'une niche de 1537 qui surmonte le trumeau (heureusement, les portails latéraux n'ont pas de trumeau). A droite du dais, se trouvent rappelés quelques faits de la vie du saint Précurseur. D'abord, saint Zacharie, son père, exerçant les fonctions sacerdotales dans le Temple; il est debout devant l'autel derrière lequel se tient l'archange Gabriel, qui lui annonce la cessation de la longue stérilité de son épouse. Puis sainte Elisabeth au lit;

les rideaux sont disposés en accolade ; le petit saint Jean est couché dans un berceau au devant du lit. Ensuite deux vieillards, debout, tiennent un livre ouvert sous leurs yeux, et un personnage (femme?) faisant partie du même groupe, lève la main en signe d'étonnement ou de discussion. L'explication de ce groupe est dans les versets 59 à 63 du chapitre premier de l'évangile selon saint Luc (il faut se rappeler que Zacharie était devenu muet à la suite du colloque qu'il avait eu avec l'ange (Luc. 1. 20) :... ils (les voisins et les parents) « le nommaient Zacharie du nom de son père. Mais sa mère « prenant la parole, leur dit : non ; mais il sera nommé « Jean. Ils lui répondirent : il n'y a personne dans votre « famille qui porte ce nom. Et ils firent signe au père de « l'enfant de marquer comment il voulait qu'on le nommât. « Il demanda des tablettes et écrivit dessus : Jean est le nom « qu'il doit avoir ; ce qui remplit tout le monde d'étonne- « ment. » Enfin, le troisième et dernier groupe de ce côté se compose de saint Jean devenu grand, vêtu d'une tunique de poil (caractérisée par de petites stries verticales), debout et prêchant dans le désert (caractérisé par deux arbres) ; les auditeurs sont un homme barbu, qui a les mains jointes, et derrière lui une femme. Je ne pense pas que ce soit le baptême, quoique saint Jean ait une main levée, parce que les personnages sont vêtus et que je n'ai pas aperçu d'eau sous leurs pieds. L'un des deux arbres est fort petit et placé entre saint Jean et l'homme aux mains jointes (1). — A la gauche du dais du trumeau, sont rappelés les faits relatifs à

(1) Tout ceci n'est que l'abrégé de ce que les Grecs peignent dans leurs églises (Didron, *Manuel d'icon. chrét.*, p. 355-357). Là, ils ont les murs et les coupoles pour y prodiguer les détails ; dans la sculpture de l'ère ogivale, les espaces sont étroits ; la foule est supprimée ; les circonstances essentielles sont seules indiquées.

la mort de saint Jean. On voit d'abord la table du festin. Hérode y est assis, la couronne en tête : près de lui, Hérodiade (la mère) aussi couronnée, et un autre convive sans couronne. Près de la table, un personnage debout, tenant quelque chose de carré qui doit être un instrument de musique servant à faire danser Salomé (la fille d'Hérodiade) qu'on ne voit pas et qui, nécessairement, doit être cachée par le dais du trumeau. En effet, le personnage qui tient un objet carré ne peut être la jeune danseuse qui, dans les usages iconographiques du moyen-âge, doit être *contournée ;* mais c'est bien de ce côté que regardent les deux têtes couronnées. Maintenant, pourquoi sa mère estelle assise au festin, tandis que, d'après le récit évangélique, elle ne se trouvait pas dans la salle ? C'est, si je ne me trompe, parce que l'espace manquait pour représenter les deux scènes, et que le sculpteur a voulu rappeler, par la présence de cette reine incestueuse, les crimes d'Hérode et la cause de la haine qu'Hérodiade portait à saint Jean-Baptiste (1). De l'autre côté de la table, il y a cinq personnages debout, mais sans tête, et on ne peut guère reconnaître leur action que par la pose et la direction de leur corps : pour cela, il faut prendre le bas-relief à son extrémité gauche. On y voit saint Jean, vêtu de poil, à genoux sur le seuil de la porte de sa prison, et presque tout brisé : sa tête n'existe plus. Devant lui, le bourreau, l'épée levée, va le décoller

(1) Tout cela soit dit si je ne me trompe pas en appliquant le nom d'Hérodiade à la seconde figure couronnée, mais je ne vois pas quel serait le roi qui serait à table avec Hérode-Antipas. Ce ne serait pas un de ses trois frères. Hérode-Philippe, premier mari d'Hérodiade et père de Salomé, qu'il fût mort ou vivant, n'y pouvait pas figurer ; Archélaüs. et l'autre Philippe, futur mari de Salomé, étaient en guerre avec Antipas Les Grecs figurent *des princes et des grands* à table avec Hérode (Didron, *Manuel d'icon. chrét.*, p. 358).

(reproduction ou modèle des armoiries de la ville). Derrière le bourreau, une femme (Salomé) semble soutenir quelque chose (un plat pour recevoir la tête). Le second groupe, en se rapprochant de la table, serait composé encore de Salomé, tournée cette fois du côté opposé et présentant le plat et la tête à sa mère qui est debout. Enfin, le dernier personnage, debout et tourné vers la table, serait un serviteur du festin.

B. Portail de la Vierge (du côté de l'épître). Le *tympan* de cette porte est facile à comprendre et à décrire. Il est encadré d'une bordure de petites roses à quatre feuilles ou à pétales plus nombreux, avec un petit bouton au centre, et divisé en trois bandeaux. En bas, la Sainte Vierge est étendue sur le lit où elle vient d'expirer entourée des douze apôtres nimbés. Au-dessus du lit, deux anges, baissant respectueusement la tête, portent au ciel, dans un linceul, son âme figurée nue, comme d'ordinaire à cette époque, et debout, les mains jointes. Au deuxième bandeau, Marie nimbée et couronnée est assise à la droite et sur le même trône sans dossier que N. S. barbu (nimbe crucifère), couronné et tenant un livre dans sa main gauche (*Astitit Regina à dextris tuis.* Ps. 44). De chaque côté, un ange agenouillé tenant une coupe de parfums. Au troisième bandeau, quatre anges volants, et portant probablement tous des encensoirs dont on ne distingue plus qu'un.

Dans ce tympan que M. Lacour (*Gironde*, p. 400 et suivantes) considère avec plus de justesse peut-être, comme formé de deux tableaux seulement (puisqu'il n'y a réellement que deux sujets), saint Jean est à la tête du lit, tandis que la *Légende dorée* le place au pied et saint Pierre à la tête. Passons sur la confusion qu'il est échappé à M. Lacour de faire entre saint Jean l'*apôtre* qui assista à la mort de la Sainte Vierge et le patron de l'église qui est saint Jean le *Précurseur;*

mais protestons contre ces appellations singulières de *Litanie*, de *déesse chrétienne des supplications*, appliquées à Marie, et qui sont à regretter dans un morceau écrit en général, sur un ton très-convenable. Elles le déparent parce qu'elles semblent tendre à *allégoriser* la Sainte Vierge. L'allégorie, cette chose si vide en elle-même, prend un pire caractère quand on l'applique aux personnages historiques de la religion : elle devient alors vicieuse parce qu'elle s'attaque aux faits, mauvaise parce qu'elle s'attaque à la foi. C'est par la même raison que je relèverai l'erreur qui pourrait résulter d'une assertion émise, quelques lignes plus bas, par M. Lacour. Selon lui, *c'est aux Croisés que nous devons le dogme* (sic) *de la Conception immaculée*, PRIS DU CORAN. Tout le monde sait, comme M. Lacour, que le vocable de l'Immaculée Conception n'a été appliqué, en France du moins, à la dédicace d'un édifice religieux, qu'après la première croisade ; mais quant à la *croyance constante* de la chrétienté en faveur de cette prérogative de Marie, les écrits des Pères en font foi dès le IVe. et le commencement du Ve. siècles (saint Amphiloque, saint Jean-Chrysostôme, saint Augustin), et Mahomet n'est venu qu'au VIIe. Deux souverains de notre histoire ont voulu être empereurs d'Occident, et je ne sache pas qu'on ait soupçonné Charlemagne d'avoir imité Napoléon.

Quant à l'ensemble du tympan, M. Lacour y a parfaitement reconnu les quatrième et cinquième *mystères glorieux* du rosaire, l'*Assomption* et le *Couronnement* de la Sainte Vierge. Comme lui, je vois des roses dans les fleurons qui encadrent les deux tableaux, et j'applaudis à la pensée ingénieuse qui lui fait voir, dans ce motif de décoration, la traduction d'un des noms symboliques de Marie, *Rosa mystica.*

Ce n'est pas comme cédant aux prières de sa mère en faveur des hommes coupables, que J.-C. tient le livre de la loi *fermé.* Ce livre est tout simplement son attribut habituel,

comme Juge des vivants et des morts (*neque enim Pater judicat quemquam : sed omne judicium dedit Filio.* JOANN. V. 22).

M. Lacour voit des *archanges* dans les Esprits célestes qui entourent le trône de Jésus et de sa Mère, et de simples *anges* dans ceux qui garnissent la voussure intérieure du portail. Cette distinction lui était nécessaire pour établir les trois ordres d'intelligences que le sculpteur a représentés, selon lui, dans le ciel, comme correspondant aux trois ordres de la terre (*puissance spirituelle, pouvoir temporel* et *peuple*) représentés sur les trois autres voussures du portail. Tout cela est fort ingénieux sans doute, mais manque de racines dans les idées du temps, c'est-à-dire dans les idées *purement* religieuses, et cela manque aussi de justification iconographique. Les imagiers du XIIIe. siècle ne songeaient pas à faire des poèmes de philosophie socialiste : ils sculptaient les choses du dogme, de la morale et de l'histoire. Ici et ailleurs, ils y ont ajouté un zodiaque, simple calendrier à l'usage des cultivateurs. Aucun signe hiérarchique, aucun détail de costume n'autorise à distinguer, comme *ordres*, les anges du tympan des anges de la voussure ; et quant au double cordon orné de feuilles de vigne qui sépare cette voussure des suivantes et qui, selon M. Lacour, marque la distinction des choses du ciel d'avec les choses de la terre, il existe tout pareil au portail nord, et n'est par conséquent qu'un motif d'ornementation.

Pourquoi aussi parler de *puissance spirituelle* à l'occasion de la voussure suivante, puisque M. Lacour y a reconnu tout simplement ce qui y est, des *faits* de la vie de la Sainte-Vierge à qui le portail est consacré ? La voussure du *pouvoir temporel* est encore une voussure *historique*, puisqu'elle représente, comme je le prouverai plus bas, un *arbre de Jessé*, c'est-à-dire les rois ancêtres de Marie. Enfin, la

voussure *du peuple* est composée des signes traditionnels et pour ainsi dire hiéroglyphiques du zodiaque, accompagnés, si j'ose m'exprimer ainsi, de leur traduction en langue vulgaire, afin d'indiquer clairement la valeur des signes et les occupations de chaque mois; c'est une sculpture d'enseignement temporel. — Qu'on cherche des explications alambiquées, quand un monument n'offre pas de sens simple, rien de mieux; mais dépasser la vérité suffisante, c'est souvent la perdre.

Voussure n°. 1 (de dedans en dehors) : six anges portant des instruments de musique sur la détermination desquels M. Lacour a fait des recherches spéciales.

Voussure n° 2, huit personnages ou groupes. En haut et dans le petit creux qui sépare les deux dais supérieurs des figures ascendantes de chaque côté, M. Drouyn a figuré, dans ses *Types*, une colombe (le St.-Esprit) descendant du ciel les aîles éployées ; mais il reconnaît maintenant que c'est un ange vu de face et volant. M. Jouannet n'a rien dit des personnages de cette voussure ni de ceux de la troisième, à l'exception de celui dont il a, par erreur, fait la figure *correspondante* du Verseau. M. de Lamothe y reconnaît, comme M. Lacour et nous-mêmes, des faits de la vie de la Ste.-Vierge. — En haut à droite, la Ste.-Vierge et St.-Joseph sont fiancés et bénis par l'ange qu'on voit à la clef de la voussure entre les deux dais. Au-dessous un ange, et au-dessous encore la Ste.-Vierge filant (ces deux compartiments représenteraient l'Annonciation). Enfin, au bas du côté droit, la Ste.-Vierge portant l'Enfant Jésus au Temple. — En haut à gauche, une femme que M. Lacour présume être Ste. Elisabeth. M. Drouyn ne croit pas y voir une vieille femme; mais la figure, dont les bras sont mutilés, portait quelque chose de lourd, puisqu'on voit encore un gros clou qui servait sans doute à soutenir l'objet porté :

cela me conduit à adopter l'interprétation de M. Lacour. Ce serait sainte Elizabeth sauvant saint Jean-Baptiste du massacre des Innocens. Et, en effet, au-dessous, on voit un personnage à cheval sous un arbre : il est très-mutilé, et MM. Lacour et de Lamothe y voient, avec toute vraisemblance, la fuite en Egypte. Au-dessous encore, et là où il faudrait, ce me semble, trouver saint Joseph (car on ne distingue pas d'homme à pied près de la monture de la sainte Vierge), M. Lacour voit « la figure inconnue d'un jeune homme « habillé d'une tunicelle collante, taillée avec élégance et « ornée. » M. Drouyn croit y voir un des bourreaux d'Hérode, parce qu'il a reconnu à ses pieds une sorte de paquet long et emmailloté comme une momie ; ici les suppositions sont permises, car toute cette demi-voussure est horriblement dégradée. Enfin, au bas du côté gauche, un roi barbu, debout, relève sa robe et découvre sa cuisse enflée. M. Lacour à qui j'emprunte ces derniers détails que je n'ai pas su distinguer, pense avec raison que ce roi doit être Hérode-le-Grand, qui ordonna le massacre des Innocens et mourut rongé d'ulcères.

Voussure n°. 3. Elle renferme dix personnages dont neuf couronnés, assis non sur des *trônes* « dont la forme mérite quelqu'attention » comme l'a dit M. Lacour, mais bien sur l'enfourchure de deux branches terminées par des feuilles de vigne. Il est inconcevable que cette disposition insolite des prétendus trônes n'ait pas dessillé les yeux de M. Lacour qui en a si bien été frappé. Le dixième personnage (premier à gauche en partant d'en bas; dont M. Lacour fait le prophète Samuel et que M. Jouannet a pris pour la personnification de l'hiver, est assis sur un siège. Il dort, la tête appuyée sur sa main gauche. Les branches de la vigne, au lieu de lui servir d'accoudoirs comme aux neuf rois, semblent se recourber pour passer devant son corps où devait

s'enfoncer la racine du cep ; mais le corps a été coupé au-dessus des mamelles par la *greffe* de 1537 qui a substitué une pierre lisse à la partie inférieure du bas-relief. M. Lacour croit le personnage vêtu d'une tunique sans manteau ; M. Drouyn au contraire le croit nu ; il affirme du moins que le bras gauche l'est. Ce dixième personnage est donc Jessé qui, en Orient comme en Occident, est toujours représenté endormi ; c'est Jessé qui ne fut pas roi, et c'est pourquoi, seul entre les dix personnages, il n'a pas de couronne, comme l'a fort bien vu M. Lacour; c'est Jessé (autrement dit Isaï) père de David, et les neuf rois sont les ancêtres de Marie et de Jésus-Christ selon la chair : ils sont entremêlés, selon l'usage du moyen-âge, aux branchages de l'*arbre de Jessé* (*et egredietur virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet.* Is. XI. 1). Le dais qui surmonte chaque statuette et sert de console à la suivante est formé par la réunion des branches qui entourent le personnage immédiatement inférieur. Les rois sont choisis parmi les quatorze générations de monarques de Juda qui vécurent depuis le Roi-prophète jusqu'à la captivité de Babylone, et David, avec sa harpe, y figure en effet. Par un inexplicable déplacement, il est le troisième au lieu d'être le premier, et c'est ce qui a donné lieu à M. Lacour, qui n'avait pas reconnu Jessé, de chercher dans les trois personnages inférieurs à David, Samuel qui sacra Saül, Saül premier roi d'Israël et Isboseth son fils, qui régna deux ans sur Israël avant que sa mort réunît les deux couronnes sur la tête de David : mais l'*arbre de Jessé*, composition si familière au moyen-âge, rend cette explication inadmissible, puisque Saül et Jessé n'étaient pas du même sang. C'est par la même raison que je ne puis voir Athalie, fille d'Achab, roi d'Israël, dans le personnage couronné que M. Lacour prend pour une femme. Bien qu'ayant épousé un roi de Juda, on n'aurait pas choisi cette reine assassine pour

la faire figurer, de préférence, au nombre des ancêtres de Marie et du Sauveur. M. Drouyn, d'ailleurs, a remarqué qu'il n'y a aucune différence dans le costume, que la poitrine n'est pas plus saillante que celle des hommes, et nous pensons qu'il ne faut voir là qu'un jeune roi sans barbe, Joas probablement, pour rappeler qu'il était encore enfant lorsqu'il fut replacé sur le trône de ses pères, et que les années de ses vertus furent aussi celles de sa première jeunesse.

Si M. Jouannet eût songé à cette représentation de l'arbre de Jessé, si familière à l'art chrétien, il n'eût pas cherché à compléter son zodiaque dans la troisième voussure. Mais qui savait, en 1821, que c'est dans l'Ecriture sainte, dans la tradition, parfois dans la légende qu'il faut chercher l'explication des œuvres de l'art chrétien? Qui savait en 1821, j'ose le dire, qu'il y a tout un corps de doctrine dans l'iconographie chrétienne? Sauf les scènes qu'on peut appeler les *banalités* de l'Histoire Sainte, qu'il reconnaissait avec tout le monde, le clergé lui-même ne songeait pas à lire les récits sacrés sur les monuments du moyen-âge. Ceux d'entre les savants qui avaient conservé quelques souvenirs de Bible ou de catéchisme n'y songeaient pas davantage, et, fermant les yeux aux explications les plus simples et les plus logiques qu'ils y eussent trouvées, ils se perdaient dans des rêveries et des commentaires empruntés aux ennemis de la foi. Etrange manière de se rendre raison des œuvres des siècles de foi! Etrange aveuglement, de croire que l'esprit religieux élevait les monuments, et laissait au caprice, à l'indifférence ou à l'inimitié le soin de les décorer! Etrange aveuglement encore une fois, qui dure encore pour quelques-uns; et nous y serions tous plongés nous-mêmes, sans quelques esprits d'élite qui nous ont ouvert la voie. On nous a appris à lire dans un alphabet nouveau pour nous, et

maintenant, nous pouvons tous apprendre facilement ce que tous ignoraient alors.

Voussures n°s. 4 et 5 (accolées) : *Zodiaque* et sujets *correspondants* à chacun de ses signes. — Les détails que j'ai donnés sur la greffe des contreforts et la détermination de l'arbre de Jessé, rendent superflue toute discussion ultérieure au sujet du premier signe au bas du côté gauche (Verseau), et du dernier signe au bas du côté droit (Capricorne) : tous deux sont détruits ainsi que les compartiments allégoriques qui leur servaient de commentaire et complétaient le calendrier des cultivateurs. Ce zodiaque était disposé dans l'ordre suivi depuis les décemvirs, et commençait comme le nôtre par le mois de janvier (1). Il me reste seulement à faire remarquer qu'en prenant pour le *signe* du Verseau le personnage qui tient ses souliers sur ses genoux, et pour figure *correspondante* à celle-ci la statuette de Jessé endormi qui appartient à la troisième voussure, M. Jouannet n'a plus eu de compartiment *correspondant* pour le *signe* des Poissons. Il a glissé le plus adroitement possible sur cette difficulté, en passant sous silence cette figure correspondante et les deux suivantes. Il ne recommence à parler de cette sorte de figures qu'à propos des Gémeaux. Lorsqu'il en vient à s'occuper des deux derniers signes, la même difficulté se représente, et il la résout d'une manière analogue, c'est-à-dire en prenant pour le *signe* du Capricorne la figure *correspondante* au signe du Sagittaire (novembre). Cette figure lui montre « un chevrier vêtu de la cape landaise,

(1) En dépit de Dupuis, qui était alors fort en vogue, M. Jouannet assigna au zodiaque de Bazas sa véritable date, le XIIIe. siècle. C'était pourtant une chose bien séduisante qu'un zodiaque composé de *dix* signes seulement, comme on le croyait alors ! On avait beau jeu à le transporter au temps de Romulus.

« et devant lui sa chèvre broutant au pied d'un arbre. » La mutilation de l'animal permet, il est vrai, toutes sortes de suppositions; mais ce qui vient confirmer encore notre détermination, c'est la remarque faite par M. Drouyn, dans *tous* les Zodiaques de la Gironde et dans plusieurs autres (1), que le mois de *Novembre* y est représenté tantôt par un homme qui fait paître un cochon, tantôt par un homme qui tue un cochon; et l'on sait que c'est l'époque de la glandée, de l'engraissement de ces animaux si utiles à la subsistance de l'habitant des campagnes. M. Lacour, qui a pourtant reconnu la greffe de 1537, s'est laissé aller à une erreur analogue. Il fait encore *doubles* le premier et le dernier signes.

M. Jouannet a très-bien décrit les autres signes et celles des figures correspondantes dont l'état de dégradation n'est pas trop avancé. M. Lacour, aussi, les a étudiés avec grand soin et élégamment dessinés ainsi que leurs *correspondantes*; mais, préoccupé par le désir de trouver dans celles-ci la représentation de toutes les conditions du « tiers état social, » il a vu dans la correspondante de Février « un magistrat « couvert du mantel de drap de soie à panne hermine, « assis sur un archiban ou siége d'honneur et tenant « en ses mains ses heuses ou brodequins de marque », chaussure sur l'importance de laquelle, à partir de Dioclétien, il a fait des recherches extrêmement curieuses. Malheureusement, soumise à un examen sévère, cette figure ne montre en réalité qu'un homme vêtu du manteau à capuchon de nos Landais, et par dessus, d'une peau de brebis (la laine en dehors), assis sur un fauteuil ogival du XIIIe. siècle, et faisant chauffer ses souliers avant que de les mettre, action vulgaire,

(1) Drouyn, *Types de la Gironde*, zodiaque du portail de Castelviel-Michon, *Statistique monumentale de la Charente*, zodiaque du portail de Cognac; *Magasin pittoresque*, N. D. de Semur, etc.

mais qui caractérise bien l'humidité régnante au mois de février.

Ainsi, en nous résumant, et sans répéter la description détaillée, déjà plusieurs fois publiée, des dix signes et de leurs correspondantes, nous avons tout simplement, mais en réalité, ce qui suit :

Janvier (*Verseau*); manque ainsi que sa *correspondante.*

Février (*Poissons*); *corresp.*, l'homme qui fait chauffer ses souliers (pluies, débordements).

Mars (*Bélier*); *corresp.*, propriétaire indiquant à ses ouvriers l'ouverture des travaux agricoles (?)

Avril (*Taureau*); *corresp.*, homme à vêtements longs; ne peut guère être déterminé, vu la mutilation de l'objet qu'il portait à la main.

Mai (*Gémeaux*); *corresp.*, cavalier (!) tenant un faucon sur le poing ? (saison des voyages, entrée en campagne des guerriers ?)

Juin (*Cancer*); *corresp.*, totalement dégradée (probablement un faucheur comme à N.-D. de Paris).

Juillet (*Lion*); *corresp.*, moissonneur sciant du blé à la manière italienne, c'est-à-dire ne coupant que l'épi et laissant debout toute la paille. —Le lion n'est pas « blasonné de Guienne avec la cou« ronne ducale » comme l'a cru M. Lacour. Convenable-

ment éclairé par le soleil, il a deux oreilles, et voilà tout.

Août (*Vierge*); *corresp.*, batteur de blé : une gerbe à côté de lui ; un tas de grain à ses pieds.

Septembre (*Balance*, représenté par un vendangeur foulant dans le pressoir) ; *corresp.*, vendangeuse cueillant le raisin.

Octobre (*Scorpion*, représenté par la Salamandre *terrestre* ou *aquatique* vulgairement nommée *Scorpion* dans nos campagnes) ; *corresp.*, un semeur.

Novembre (*Sagittaire*, représenté par un cavalier ou un centaure chassant à l'oiseau) ; *corresp.*, un homme vêtu comme celui de Février, mais sans peau de brebis, et menant son cochon à la glandée.

Décembre (*Capricorne*) ; manque ainsi que sa *correspondante*.

C. Portail de St.-Pierre (du côté de l'évangile). Avant d'en venir au portail lui-même, je dirai que le joli petit monument en forme de cadre polylobé du XIIIe., à deux étages, qui occupe une des niches supérieures destinées aux grandes statues, et qui représente en haut la naissance de J. C. et en bas l'apparition de l'ange aux bergers, a probablement été placé là pour être à l'abri des dégradations, ou, comme l'a pensé M. Lacour, en guise d'*ex-voto*. En effet, il ne tient pas au mur ; on le voit à la profondeur de la rainure qui le sépare des colonnettes voisines. Le dais qui le surmonte est percé d'un trou où se trouve une cheville en

fer, destinée sans doute à le fixer. La seule objection que j'aie aperçue à mon opinion consiste en ce que je n'ai pu voir de nimbe plaqué sur le nu du mur au fond de la niche, quoiqu'on le trouve conservé dans la plupart des autres niches vides de ce rang.

Voussures n°s. 1 et 2, en allant de dehors en dedans (accolées) : *dix* sujets seulement au lieu de *douze*, à cause de la greffe des contreforts. Les compartiments *correspondants* ne peuvent être séparés des *principaux* dont ils complètent les scènes. Nous avons donc, en commençant par le premier de ceux qui subsistent en bas, à gauche.

1. Création d'Eve; Adam dort.
2. Dieu (nimbe crucifère) défend à Adam et à Eve de manger le fruit.
3. Adam et Eve mangent le fruit (Adam se serre le cou comme dans les monuments *romans* de la Gironde; signe de chagrin, de douleur, de répugnance : il désobéit par complaisance et à contre cœur, non par passion personnelle).
4. Dieu (nimbe crucifère) reproche leur désobéissance à Adam et à Eve qui se voilent de la main.
5. L'ange, armé du glaive, chasse du Paradis terrestre Adam et Eve vêtus de peaux de bêtes.
6. Le démon souffle la jalousie dans le cœur de Caïn assis les mains derrière le dos.
7. Abel, devant un autel, sacrifie un agneau qu'un ange reçoit dans ses mains.
8. Caïn, devant un autel, offre une gerbe de blé. Derrière lui, un démon pourvu de griffes et de queues, ayant une figure monstrueuse plaquée sur le ventre (comme le *Satan* du jugement dernier au portail central), le pousse au meurtre de son frère.

9. Caïn, armé d'une houe, frappe Abel qui porte la main à sa tête pour marquer la douleur du coup, et qui tient sa houe abaissée le long de sa jambe, sans se défendre.

10. Dieu (nimbe crucifère) demande à Caïn qui tient encore sa houe et à sa femme à côté de lui, ce qu'il a fait de son frère.

La création d'Adam, que M. de Lamothe a cru se trouver à la deuxième case, devait, ce semble, occuper la première qui est détruite; la dernière, qui est dans le même cas, pouvait représenter la punition de Caïn ou les lamentations d'Adam et d'Eve sur la mort d'Abel.

Voussure n°. 3 : *dix* personnages. Cinq *vierges sages* sont à gauche; il n'y a de bien conservé qu'une seule lampe et elle est tenue *droite;* de l'autre côté, cinq *vierges folles* dont les lampes, mieux conservées, sont renversées.

Voussure n°. 4 : *huit* anges portant chacun un encensoir ou un chandelier.

Voussure n°. 5 : *Six* pontifes assis (Papes? Evêques? probablement Docteurs de l'Eglise) ornés d'une coiffure ambiguë (tiare? mître?) et du *pallium :* chacun d'eux tient un livre. On ne peut s'empêcher de remarquer avec étonnement que ces pontifes sont placés au plus près du tympan, et par conséquent en un rang plus élevé *hiérarchiquement* que celui des anges de la quatrième voussure; mais un exemple analogue et du même temps, a été cité et ingénieusement commenté par M. Didron, au portail Nord de la cathédrale de Reims (*Manuel d'iconogr. chrétien.* p. 266, en note), où l'on voit les Archevêques placés en un rang plus honorable que celui des Papes.

Tympan, divisé en trois bandeaux. Dans le supérieur, il ne se trouve que trois objets, la mer, une barque vide avec son gouvernail, et un homme nimbé, revêtu d'une

robe montante jusqu'au cou, nageant et ayant à peu près la moitié du corps hors de l'eau, bien que la position du corps ne soit pas verticale, mais presqu'horizontale. Dans ce motif, M. Lacour a vu le sommeil de J.-C. dans la barque, sommeil mystérieux d'où va naître l'Eglise. Qu'on ne me demande pas pourquoi, reconnaissant en propres termes que *la barque est vide*, il y voit *le sommeil de J.-C. dans la barque* : je m'y perds. Je ne conçois pas non plus pourquoi il ne dit rien de l'homme qui nage auprès de la barque (à moins qu'on n'ait omis un alinéa dans la transcription qui m'a été envoyée).

Quant à M. Jouannet, il a vu dans ce bas-relief « la barque de *saint Pierre* (sic) abandonnée sans pilote sur les flots. » Si, par ces mots, il avait entendu la *barque de Pierre* (l'Eglise), il y aurait là un non-sens absolu. LA BARQUE DE PIERRE n'a jamais été *abandonnée sans pilote*, elle ne le sera jamais; et si, malgré l'histoire et la foi, on voulait qu'elle l'eût été une fois, serait-ce l'Eglise elle-même qui pourrait avoir l'absurdité de s'en vanter sur une porte triomphale ? Passons.

M. de Lamothe a bien compris le fait matériel, et tout en répétant la phrase de M. Jouannet, il l'a améliorée en l'appliquant à un récit évangélique ; mais il a confondu ce fait avec un autre assez semblable, et il est ainsi retombé dans le faux après avoir passé par le vrai. « Saint Pierre », dit-il dans les *Types de la Gironde*, « a reconnu J.-C. ; il s'est jeté à « la mer pour aller au-devant de lui ; » Voilà le vrai. « Mais la « frayeur le saisit, ajoute-t-il ; « les flots cèdent sous ses pieds « et il est prêt à être englouti ; » Voilà le faux. Si le fait évangélique représenté était le moment où saint Pierre *marchant sur l'eau*, commence à s'enfoncer, son corps serait *vertical* et non presqu'horizontal ; les flots céderaient *sous ses pieds* et non sous la moitié de son corps ; il s'enfoncerait, en un mot, comme un bâton, et ne nagerait pas ; il aurait l'air

effrayé et tendrait les bras vers son Maître marchant sur l'eau à sa rencontre et le relevant de sa main divine ; enfin il serait vêtu de son manteau par dessus sa robe, et non de sa robe seulement.

Voici l'explication de cette sculpture ; elle se trouve tout entière dans l'évangile du mercredi de Pâques (saint Jean, XXI, 3-7) : « Simon-Pierre leur dit » (aux apôtres) : » je « m'en vais pêcher. Ils lui dirent : nous y allons aussi avec « vous. Ils y allèrent, et montèrent dans une barque; mais « ils ne prirent rien cette nuit-là. Le matin, Jésus parut sur « le rivage ; les disciples néanmoins ne s'aperçurent point « que c'était lui. Jésus donc leur dit : Enfants, n'avez-vous « rien à manger ? Ils lui répondirent : non. Il leur dit : jetez « le filet du côté droit de la barque, et vous en trouverez. « Ils le jetèrent aussitôt; mais ils ne pouvaient plus le tirer, « tant il y avait de poissons. Alors le disciple que Jésus aimait « dit à Pierre : c'est le Seigneur. Simon-Pierre, entendant « que c'était le Seigneur, mit son habit (car il était nud), « et se jeta dans la mer. » — Je cite les paroles latines, comme plus précises : *Simon Petrus cùm audisset quia Dominus est*, TUNICA SUCCINXIT SE (ERAT ENIM NUDUS) ET MISIT SE IN MARE.

Il y a ici deux observations à faire. Premièrement la barque est vide, et elle devrait être pleine d'après le récit évangélique. J'ai l'air de tomber dans la même erreur que M. Lacour ; mais l'action est bien déterminée, et je crois que c'est faute d'espace dans le compartiment supérieur du tympan, que le sculpteur s'est borné à figurer une petite barque vide; ou bien il ne voulait pas raconter le fait évangélique en lui-même, mais uniquement mettre en relief l'empressement de saint Pierre, et il n'a fait dès-lors qu'indiquer le souvenir des circonstances accessoires. La même objection pourrait d'ailleurs être faite à une telle représentation du

fait évangélique connu sous le nom de *saint Pierre marchant sur l'eau*, puisque les disciples étaient aussi dans cette autre barque (saint Math. XIV, 22-34).

La seconde observation porte sur ce que les Grecs, dans l'apparition de J. C au bord de la mer de Tibériade après la résurrection (c'est celle de la sculpture de Bazas), représentent saint Pierre nageant dans la mer et NU, malgré le texte évangélique de saint Jean (Didron, *Manuel d'icon. chrétien.*, p. 203); je ne saurais donner l'explication de cette variante iconographique.

2°. Bandeau. M. Jouannet l'interprète ainsi : « La « même barque montée par cet apôtre et par quelques « autres personnages. » Ce n'est pas cela, et M. Lacour a bien reconnu J. C. caractérisé par le nimbe crucifère, assis au milieu de la barque entre deux apôtres dont l'un retire les filets de l'eau ; la barque est portée sur une élévation ondulée qui figure la mer.—A gauche, M. Lacour voit Dieu le Père confiant à son Fils la mission d'instruire les hommes. Cette explication est inadmissible, parce que *Dieu le Père* n'est représenté, au XIII°. siècle, que par une main bénissante et non par une figure en pied, et parce que l'un des deux personnages, ayant le nimbe *uni*, est un Saint et non un Dieu comme l'autre qui a le nimbe *crucifère;* celui-ci est donc Jésus-Christ appelant saint Pierre à l'apostolat. — A droite de la barque, un personnage est debout au bord de la mer, et près de lui un autre porte des poissons dans sa main.

M. de Lamothe, poursuivant l'idée qu'il avait adoptée pour le bandeau supérieur, voit dans le groupe de gauche J.-C. soutenant saint Pierre sur l'eau ; mais saint Pierre se tient, là, sur la terre ferme et non sur l'eau. Dans cette première *vocation* de saint Pierre, le sculpteur ne fait pas mention des circonstances qui l'accompagnèrent : « Il (saint

« André) rencontra d'abord son frère Simon à qui il dit:
« Nous avons trouvé le Messie (ce qui veut dire le Christ).
« Et il le mena à Jésus. Jésus l'ayant regardé, lui dit:
« Vous êtes Simon, fils de Jean; vous serez appelé Céphas (ce qui signifie Pierre). » SaintJean, 1. 41, 42.

Le second groupe (au centre du deuxième bandeau) est bien, comme l'ont dit MM. de Lamothe et Lacour, la pêche miraculeuse; mais ce n'est pas celle qui eut lieu après la résurrection, au bord de la mer de Tibériade, et dont je viens de transcrire le récit évangélique dans le 21e. chapitre de saint Jean. C'est celle qui fut faite lors de la vocation des apôtres et telle qu'elle est racontée ainsi qu'il suit par saint Luc, V. 2-8: « Et ayant vu deux barques arrêtées au bord, « d'où les pêcheurs étaient descendus pour laver leurs filets; « il monta dans l'une de ces barques, qui était à Simon, « et le pria de s'éloigner un peu du rivage; puis s'étant « assis, il instruisait le peuple de dessus la barque. Quand « il eut cessé de parler, il dit à Simon: avancez en pleine « eau, et jetez vos filets pour pêcher. Simon lui répondit: « Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien « prendre: néanmoins sur votre parole je jetterai le filet. « L'ayant fait, ils prirent une si grande quantité de poissons « que leur filet en rompait. Ils firent signe à leurs compa- « gnons qui étaient dans l'autre barque, de venir les aider. « Ils y vinrent, et on emplit les deux barques; en sorte « qu'il s'en fallait peu qu'elles ne coulassent à fond. Ce que « voyant Simon-Pierre, il se jeta aux pieds de Jésus et lui « dit: Seigneur, éloignez-vous de moi, parce que je suis « un pécheur. » — Les Grecs qui, comme je l'ai déjà fait remarquer, ont à leur disposition plus d'espace que nos sculpteurs, peignent les deux barques: *dans l'une d'elles, J.-C. et Pierre à genoux devant lui, et André tirant un filet* (Didron, *Manuel d'Icon. chrét.*, *p.* 166); c'est là tout ce que montre la sculpture de Bazas.

Reste le groupe à droite de la barque, composé de deux personnages dont un tient des poissons dans sa main. Serait-ce saint André disant à N.-S., lors des deux multiplications de pains : « Il y a ici un jeune garçon qui a cinq pains « d'orge et deux poissons ? » Je ne vois pas de signes assez caractéristiques pour l'affirmer.

3e. Bandeau. M. Lacour, dont le second mémoire est terminé par une synthèse générale des trois portails, aussi irréprochable sous le rapport de l'entente religieuse de l'ensemble que conforme à la lettre iconographique du monument, a décrit ce dernier bandeau d'une manière aussi exacte que complète. M. Jouannet n'avait parlé que du martyre de saint Pierre qui est représenté au milieu ; M. de Lamothe est entré dans plus de détails, mais il y a plusieurs modifications à faire à sa description. Elle ne fait pas mention d'un roi qu'on y voit sur son trône, et qui devait pourtant y tenir une grande place. « Saint Pierre, « dit-il, coupant l'oreille de Malchus dans le jardin des « Olives ; vient ensuite le supplice de l'apôtre ; enfin, Jésus « lui remet les clefs du paradis, dont l'entrée est figurée par « une façade gothique fortifiée. » Dans tous les cas, l'ordre chronologique veut qu'on commence l'explication de ce bandeau par le groupe à gauche (le dernier dont parle M. de Lamothe). On y voit N. S. (nimbe crucifère) qui lève la main gauche et parle à saint Pierre (nimbe uni) à qui il vient de remettre les clefs. Derrière saint Pierre est une façade gothique (l'Eglise) sous la porte de laquelle on voit, au lieu de terrain, cinq pierres taillées et rangées comme des modillons. Cette remarque, faite par M. Lacour et par M. de Gourgue, précise les paroles de l'évangile qui ont dicté cette scène du tympan : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo ecclesiam meam..... Et tibi dabo claves regni cælorum* (MATTH. XVI ; 18, 19). — Le groupe

du milieu offre saint Pierre crucifié la tête en bas. Derrière la croix on voit deux personnages debout, lesquels, d'après la *Légende dorée* (nouv. éd. franç., p. 299), pourraient être pris pour ses deux disciples, Marcel et Apulée, qui détachèrent son corps de la croix et l'embaumèrent; mais M. Drouyn affirme, d'après le mouvement des tronçons mutilés de leurs bras, que ce sont deux bourreaux. — Le dernier groupe à droite (séparé du crucifiement de saint Pierre par un roi assis, tenant une épée et tournant ses regards vers l'apôtre crucifié) se compose d'un personnage debout et levant son glaive sur un homme agenouillé devant lui. C'est là ce qu'on a pris pour saint Pierre coupant l'oreille de Malchus; mais ce serviteur du grand-prêtre, venant pour s'emparer de la personne sacrée du Sauveur, ne s'agenouilla pas, apparemment, pour se faire couper l'oreille plus commodément par saint Pierre. Allons au vrai : un homme qui attend la mort à genoux, les mains jointes, aux pieds d'un personnage qui apprête son glaive, n'est et ne peut être qu'un martyr de Jésus-Christ. Et ici, le martyr est saint Paul; car, entre l'Apôtre des Nations, qu'on va décapiter, et le Prince des Apôtres crucifié la tête en bas, Néron, qui les condamna tous deux, trône la couronne en tête, une gigantesque épée à la main, digne sceptre d'un tel bourreau !

Tels sont les détails que nous avons étudiés de nouveau, M. Drouyn et moi, après tant d'autres, sur les trois portails de cette cathédrale que Louis XIV appelait *un grand vaisseau renversé sur des fuseaux* (O'Reilly, p. 215). Qu'elle était belle, qu'elle était imposante, cette cathédrale, le jour où nous l'étudiâmes ! C'était le dimanche 24 mai : au milieu de la vaste nef, un cénotaphe, surmonté d'une couronne virginale de laquelle descendaient de blanches banderolles, attendait une jeune fille morte après de longues souffrances et dans la paix d'une séraphique piété. La voix doucement

attristée du pasteur avait, pendant les Vêpres, convié les Fidèles à cette grave cérémonie, et déjà plus de deux mille personnes de la ville et des campagnes se pressaient sur la vaste déclivité de la place, devant la basilique toute resplendissante des feux du couchant. L'église jadis épiscopale de Bazas n'a pas oublié ses antiques splendeurs; elle déployait les restes de ses pompes pour pleurer son humble et pieuse enfant: ses voûtes résonnaient sous les ondulations lentes et majestueuses du *Libera*. Et bientôt après, deux longues files de vierges vêtues de blanc, de matrones vêtues de noir, traversaient les groupes de paysans agenouillés, de jeunes filles aux vêtements bigarrés. Tous les yeux restaient fixés sur ce cercueil plus petit que d'ordinaire, couronné de roses blanches et de roses pâles, précédé de cette autre couronne détachée de la voûte; et en avant encore, un cierge à la main, le pasteur vénérable allait jeter un peu de terre sur cette dépouille honorée, après avoir soutenu la jeune âme jusqu'aux portes du ciel (1).

(1) Le voyageur studieux doit chercher partout à recueillir quelque chose qui l'instruise. Je n'ai trouvé que peu de particularités à noter dans le rit funéraire de Bazas. Au centre du chapeau de roses blanches posé sur le cercueil, il y avait comme une autre petite couronne de roses à peine purpurines. Dès la veille, une jonchée composée *uniquement de buis* était répandue devant le seuil de la maison mortuaire, et c'était encore et uniquement du buis effeuillé que de très-petites filles tiraient de leurs corbeilles et répandaient sur le passage du cercueil. Les prêtres et les chantres portaient tous un cierge. Le drap mortuaire blanc, croisé, bordé et frangé de noir, était semé de larmes, d'os croisés et de têtes de mort couleur de bistre.

CHRONIQUE.

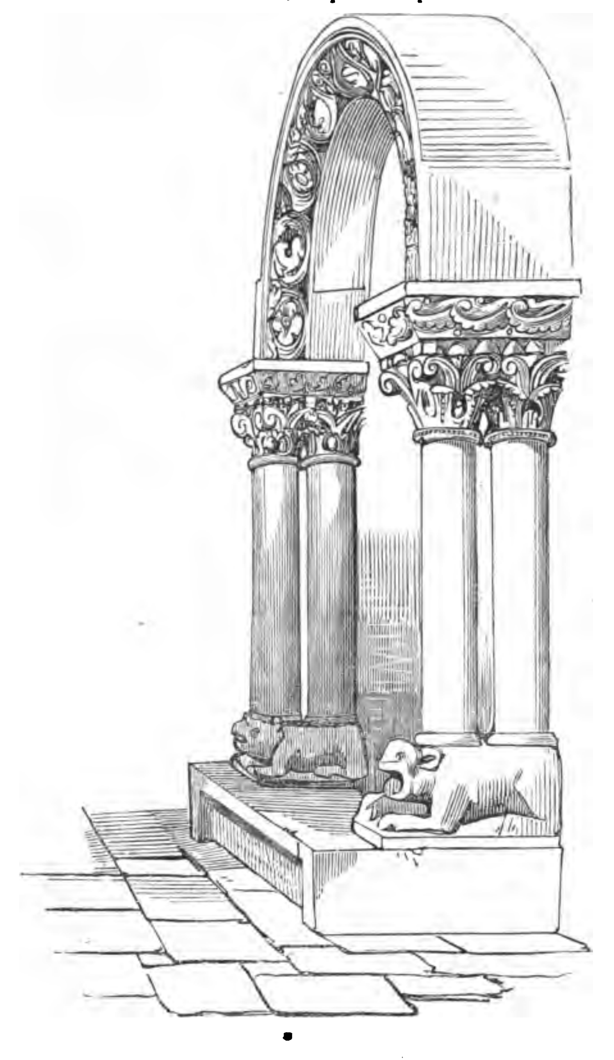
Découverte d'urnes cinéraires à Lisieux. — Dernièrement, en creusant un fossé tout près de la ville, dans un herbage appartenant à M. Louis Cordier et connu sous le nom de *Grand-Jardin*, on a trouvé des urnes cinéraires en terre et en verre, contenant des cendres et des ossements humains calcinés, quelques médailles et divers autres objets ; nous apprenons cette importante découverte de M. Campion, et les journaux de la ville nous l'annoncent en même temps : il est fort à désirer que des fouilles puissent être entreprises dans cette localité, très-probablement on y trouverait bien d'autres urnes, et tout porte à croire que là était un cimetière au temps où l'on incinérait les corps. Les urnes en verre que l'on trouve en grand nombre en Sologne et dans diverses contrées de la France, ont été très-rarement découvertes dans la Basse-Normandie. La Société française recommande à ceux de ses membres qui résident à Lisieux, de faire des fouilles dans le Grand-Jardin, si le propriétaire y consent.

D. C.

Le tombeau byzantin de la cathédrale de Trèves. — Nous venons de faire graver pour le Bulletin le tombeau byzantin qui tapisse le mur méridional de la cathédrale de Trèves, non loin du passage qui communique de cette basilique au cloître.

Ce tombeau abrité sous une arcade circulaire avec archi-

volte ornée de rinceaux, laquelle repose sur deux colonnes



TOMBEAU BIZANTIN DE LA CATHÉDRALE DE TRÈVES.

dont la base porte sur des lions, rappelle certaines portes

romanes des églises d'Italie. Il a plusieurs fois attiré l'attention de M. de Caumont qui le dessina en 1842. M. Schmidt, membre de la Société française, à Trèves, l'a donné dans sa monographie de la cathédrale de Trèves. Le dessin ci-joint a été gravé sur bois d'après le croquis pris sur place par M. Bouet, lors des séances tenues à Trèves par la Société.

Le même membre a dessiné quelques autres parties de la cathédrale que nous pourrons reproduire par la suite; dès ce moment nous avons une bonne nouvelle à apprendre relativement à cette basilique, la voici :

M. le baron de Roisin annonce que l'on a complètement débadigeonné le chœur et que le même travail est commencé dans la nef; *cela produit le meilleur effet, dit M. de Roisin, et encouragera, je l'espère, à continuer.* Nous désirons que le vœu de M. de Roisin se réalise, et comme lui, nous ne doutons pas que le travail ne soit poussé à bonne fin d'ici à quelque temps.

X. Y. Z.

Exploration de la Franche-Comté par M. le comte de Mérode. Dans une lettre adressée à M. de Caumont par M. le comte de Mérode et renfermant des détails précieux sur différents objets, nous avons remarqué le passage suivant : « J'ai rencontré peu de monuments en Franche-Comté, les églises romanes y sont si peu nombreuses que l'on cite comme une curiosité, à trois lieues nord-ouest de Salins, celle du petit village de Chissey, fort vieille il est vrai, mais dépourvue d'ornements et que j'ai visitée. Une église plus intéressante est celle de Montbenoist, sur le Doubs, entre Pontarlier et Morteau (style ogival primitif dans la nef avec belle fenêtre au chevet du chœur ogival moins ancien); c'était un monastère de l'ordre de saint Augustin, et on la cite spécialement dans le diocèse de Besançon, c'est pourquoi je désirais la connaître depuis long-temps. Sans ces quelques rares édifices

on serait tenté de croire que les vieux Comtois n'avaient point bâti d'églises et qu'elles datent d'une époque postérieure à la réunion du pays à la France, sous Louis XIV.

Musée d'antiquités d'Amiens. — M. de Caumont a entretenu le conseil de la Société française de l'excellente classification des objets d'antiquités qui forment le musée archéologique d'Amiens, dû à la Société archéologique de cette ville, et particulièrement aux soins d'un des membres de la compagnie, M. Dufour. Ce musée s'est enrichi de différents objets précieux depuis que la Société française a tenu son Congrès archéologique à Amiens (1839), c'est un des mieux administrés du royaume. M. Dufour vient d'en faire imprimer le catalogue, la provenance des objets y est soigneusement indiquée.

M. de Caumont a décrit quelques-uns des objets qui l'ont le plus intéressé, il a parlé des vases gallo-romains et des urnes cinéraires découvertes près de la citadelle; sur un d'eux on lit en lettres capitales qui se dessinent en blanc et en relief sur la couleur brune du vase le mot BIBITE. On se rappelle qu'à Trèves un vase portait l'inscription BIBE MULTIS ANNIS.

Z.

Travaux de la Société française dans la division du Mans. — M. Drouet, inspecteur de la division du Mans, a donné aux travaux de la Société française, dans cette ville, une impulsion nouvelle. Il vient de désigner une commission qui s'occupera de la description des vieilles maisons du Mans. M. Drouet s'est occupé avec un zèle infatigable de l'exécution du projet relatif à l'établissement d'un musée d'antiquités; grâce à ses démarches un local a été accordé par la ville. La Société française est entrée en possession de ce local et

déjà l'on s'occupe des premières dispositions nécessaires pour y déposer et y classer les objets d'antiquités.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce qui sera fait au Mans, et nous aurons bientôt à les entretenir des travaux de M. Hucher, de M. Tournesac et de ceux de plusieurs autres membres qui, sous la direction de M. Drouet, vont entreprendre la statistique monumentale de la Sarthe.

Histoire de l'antique cité d'Autun. — La Société Eduenne vient de publier un magnifique ouvrage in-4°., de plus de 400 pages, orné d'un très-grand nombre de gravures sur bois : c'est l'histoire de l'antique cité d'Autun, par Ed. Thomas, official, grand-chantre et chanoine de la cathédrale de cette ville, mort en 1660. Les membres les plus instruits de la Société Eduenne ont ajouté beaucoup de notes, qui donnent un grand prix à cet ouvrage, car, outre qu'elles sont presque aussi étendues que le livre lui-même, elles font connaître une multitude de faits qui étaient ignorés en 1660. MM. De Fontenay, d'Espiard, Devoucoux, et plusieurs autres membres de la Société Eduenne ont particulièrement concouru à la rédaction de ces notes.

Quant à l'exécution matérielle, nous ne croyons pas qu'il ait été jamais rien publié en province, dont l'impression ait été faite avec autant de goût et de perfection : le volume sort des presses de M. de Jussieu.

Les gravures sur bois sont d'une grande netteté ; pour que l'on puisse en mieux juger, nous en plaçons ici une qui représente une des tours d'enceinte de la ville.

M. De Fontenay a dirigé l'exécution de ces diverses figures, nous reviendrons plus tard sur le volume publié par la Société Eduenne (1).

(1) L'ouvrage se trouve à Paris chez M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n°. 7. Prix 15 fr.



TOUR A AUIUX.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône. — Voici le premier volume publié par une Société, que nous ne craignons pas de proclamer, la plus laborieuse de France, car outre que cette compagnie a recueilli une quantité considérable d'estampages qu'elle a presque complètement dépouillé les archives de la ville, elle vient encore de publier un volume de près de 400 pages, composé d'une réunion de mémoires d'un incontestable intérêt.

Nous avons remarqué dans ce volume, les recherches sur les libertés et franchises de la ville de Châlons, par M. Léopold Nièpce. — Description du trésor de Gourdon, par M. Rossignol. — Notes sur une statuette en bronze et sur les peintures murales de l'église de St.-Désert, par M. Canat. — Notice sur des monuments gallo-romains existant à St.-Marcel, par M. Diard. — Description des vitraux de l'hôpital de Châlons, par MM. Doré et Eugène Cazet. — Souvenirs historiques de St.-Vincent de Châlons, par M. Louis de Cissey.

Le volume est accompagné d'un magnifique atlas, papier grand aigle, exécuté avec le plus grand soin sous la direction de M. Canat. Les dix-huit planches qui forment ce bel atlas ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'exécution, ni sous celui de la fidélité avec laquelle sont rendus les objets qu'ils représentent. Nous ne pouvons que répéter que ce début de la Société de Châlons est des plus satisfaisants, et que féliciter M. le président Nièpce et les membres du bureau qui l'ont si bien secondé, de l'excellente direction qu'ils ont imprimée aux travaux de la Société.

D. C.

Histoire des Sociétés scientifiques d'Autun. — Tel est le titre d'une brochure publiée à Autun au mois d'août dernier à l'occasion des séances que la Société française tint dans cette ville à cette époque.

Ce résumé des travaux scientifiques des Sociétés d'Autun est, dit-on, l'œuvre de M. de Fontenay, membre de la Société Eduenne.

Description de l'église de Belleville.—M. L'abbé Victor Chambeyron, vicaire de la cathédrale de Lyon, membre de la Société française et correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, vient de publier une monographie de l'église abbatiale de Belleville-sur-Saône, édifice qui a été classé au nombre des monuments historiques. Les exemplaires de cette publication dont plusieurs journaux et revues ont fait l'éloge, se trouvent chez MM. Périsse, à Lyon. Prix 3 fr.

Travaux archéologiques de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — La Société d'agriculture d'Angers a formé dans son sein une section d'archéologie et vient de publier un premier fascicule de mémoires relatifs à ce genre d'études. Nous y avons lu une note de M. de Beauregard, sur l'hôtel de la renaissance, vulgairement appelé *Palais des ducs d'Anjou,* à Angers. — Rapport sur la réimpression de l'ouvrage de Bodin sur Saumur et le Haut-Anjou. — Notice sur le tombeau de Girard, fondateur de l'église Toussaint, d'Angers, par M. Godard-Faultrier.

Une note du même auteur *sur un lion en pierre* trouvé en 1813 dans le mur de la cité qui passait entre l'église de St.-Maurice et celle de Ste.-Croix : comme nous avons vu cette sculpture, il nous est permis d'avoir une opinion sur elle, et nous dirons franchement que nous ne pouvons partager celle de M. Godard. Ce lion est en calcaire oolitique, il tient sous une de ses pates de devant une tête de Bélier *comme une multitude de lions placés à l'entrée des portes des églises en Italie* et dans plusieurs autres contrées. M. Godard en fait

un monument *gallo-romain*, et après de savantes considérations sur le culte de Mithra ou du soleil, importé de la Perse à Rome, sous le règne de Trajan, il continue et dit:

« Long-temps j'ai pu croire avec M. de Caumont, que ce « lion était de la famille de ceux qui, foulant sous leurs griffes « un serpent, se trouvaient au moyen-âge placés à droite et à « gauche de l'entrée des églises; alors sous ces portiques, « *inter leones*, certaines audiences avaient lieu, et, pour le « dire en passant, le trésorier de la cathédrale d'Angers te- « nait encore les siennes, avant la révolution, dans une ga- « lerie, depuis démolie, qui précédait le grand portail de « Saint-Maurice.

« Mais j'ai dû renoncer à cette interprétation, d'abord « parce qu'au lieu d'un serpent, placé sous les griffes du « lion, c'est bien une tête de bélier; ensuite parce que ce « lion a été trouvé sous l'ancien mur de la cité, c'est-à-dire « parmi des débris purement gallo-romains, et enfin parce « que l'explication précédente est *la plus naturelle.*

La plus naturelle !! c'est ce que nous ne saurions admettre: le style de la sculpture n'est pas de nature à ramener les incrédules à cette opinion: la date de l'ancien mur n'est peut-être pas très-certaine elle-même, et d'ailleurs ce morceau pouvait avoir été employé dans une réparation. Enfin, M. Godard Faultrier paraît croire que les lions placés à la porte des églises ne tenaient pas de béliers sous leurs griffes, ce qui au contraire est très-fréquent en Italie et ailleurs. On peut voir ce qu'en a dit, à ce sujet, M. de Caumont, dans le tome 7e. du Bulletin monumental page 71-85-115 (portes des cathédrales d'Ancône, de Modène, de Parme) et dans la nouvelle édition du 4e. volume de son Cours d'antiquités, p. 162 et 163.

La brochure de la Société d'Angers renferme encore les épitaphes de Huet de La Chenaye et de sa femme, dans l'église

de Linières, dès notices sur Jacques Eveillon, Rogue; et sur d'autres sujets, notamment une note sur des constructions romaines qui existent dans la commune de Mûrs et dont on fait des *sudatoriums.* Rien ne prouve que cette attribution soit fondée, et l'on a tort, selon nous, de vouloir toujours trouver des pièces ayant appartenu à des bains dans les nombreuses constructions gallo-romaines répandues sur notre sol, comme si les Gallo-romains passaient leur vie à suer et à se laver, et s'ils ne vaquaient pas à d'autres occupations; comme s'ils n'avaient pas, dans le Nord surtout, des appartements autres que des bains chauffés au moyen de calorifères ou d'hipocaustes ! L'Anjou n'est pas encore bien connu, et les publications de la section archéologique d'Angers nous promettent des descriptions intéressantes et d'utiles renseignements; ce premier numéro ne manque pas d'intérêt. La part très-grande que prend à la rédaction des articles, M. Godard-Faultrier, inspecteur de la Société française et antiquaire distingué, est à nos yeux un gage de succès pour l'avenir.

X.

Monographie de l'amphithéâtre d'Arles, *par M. Jacquemin.* — Tel est le titre d'un ouvrage publié à Arles, et qui forme un beau volume contenant des recherches fort étendues et bien présentées sur les divers spectacles qu'on donnait dans les amphithéâtres, à Rome et dans les provinces de l'Empire; mais rien de particulier sur l'amphithéâtre d'Arles; on se tromperait donc si, sur la foi du titre, on allait chercher dans le volume quelques détails sur les arènes si réputées de cette antique cité. Ce livre eût dû être intitulé : *Essai sur les jeux et les combats de l'amphithéâtre.*

La préface n'est qu'un discours poétiquement écrit, dans lequel rien n'indique le but que l'auteur s'est proposé; on y trouve seulement d'excellentes idées sur le mouvement

archéologique en France, des regrets bien exprimés sur les pertes qu'a faites la ville d'Arles. Les mots 1er. VOLUME inscrits sur la 1re. page, font supposer que d'autres volumes suivront celui-ci, mais si dans le second volume l'auteur, sous le titre de *Monographie du théâtre d'Arles*, nous parlait de l'histoire du théâtre en général, si après avoir annoncé une *monographie de saint Trophime*, il traitait de l'architecture du moyen âge, sans donner la description de la cathédrale d'Arles, nous protesterions contre ce titre de *monographies arlésiennes* que porte le dos du 1er. volume. Il faut, selon nous, que le titre réponde *toujours au sujet que l'on traite*. Nous rendons toutefois une complète justice aux connaissances étendues de M. Jaquemin : son livre offre un intérêt soutenu.

Z. B.

Les sybilles, peintures murales dans la cathédrale d'Amiens, découvertes et expliquées par MM. Jourdain et Duval, membres de la Société française (1).

Le mémoire que nous annonçons est, comme tout ce qui sort de la plume des deux savants auteurs, d'un immense intérêt : l'histoire des sibylles y est traitée à fond, et celles qui se trouvent peintes dans la cathédrale d'Amiens sont soigneusement décrites et savamment expliquées. Les planches qui reproduisent ces peintures sont gravées sur pierre avec une grande perfection. Nous recommandons donc le mémoire de MM. Jourdain et Duval à tous les archéologues. On sait que les descriptions des sculptures de la cathédrale d'Amiens, publiées dans le Bulletin, ont fait sensation en France et à l'étranger, et que les différents articles de

(1) Amiens 1846, in-8°. de 34 pages, accompagné de 6 planches. Paris, Derache, rue du Bouloy, n°. 7.

MM. Jourdain et Duval ont été traduits en allemand : nous continuerons ces descriptions dans le XIIIe. volume du Bulletin ; une très-grande quantité de figures ont été gravées d'avance et nous n'attendons plus que le texte.

D. C.

La Normandie au Xe. siècle, suivie des recherches sur les droits des Rois de France au patronage d'Illeville, et d'une notice sur les antiquités de Voiscreville; par Mme. Philippe Lemaître, membre de la Société française pour la conservation des monuments (1).—Mme. Philippe Lemaître donne un bel exemple, elle s'occupe des recherches les plus savantes et les plus approfondies sur l'histoire de la contrée qu'elle habite. Nous trouvons dans la notice qu'elle vient de publier des détails historiques d'un haut intérêt, et la description des édifices anciens de la commune d'Illeville : des planches gravées sur pierre reproduisent fidèlement ces monuments. Il serait fort à désirer que l'histoire de toutes les localités anciennes fût ainsi traitée. La notice sur Illeville est suivie d'un mémoire sur les antiquités de Voiscreville qui se distingue par le même mérite que le précédent.

D. C.

Conseil-général académique de l'Institut des provinces.— Le conseil-général des académies de l'Institut des provinces s'ouvrira le 6 avril pour être clos le 11. Les inspecteurs et les membres du conseil-général de la Société française, les présidents de toutes les Sociétés académiques du royaume sont invités à se rendre à cette réunion dans la-

(1) In-8°. de 66 pages, accompagné de plusieurs planches gravées sur pierre. Rouen, Péron, rue de la Vicomté; Paris, Derache, rue du Bouloy, n°. 7.

quelle ils seront autorisés à lire des mémoires et à prendre part aux discussions.

Nous invitons les fonctionnaires académiques que nous venons d'indiquer à se rendre à la réunion le 6 avril.

Construction des monuments religieux en style ogival. — La Société archéologique de St.-Lo et la Société académique d'Avranches, sur l'invitation de M. l'abbé Lallemand, un de leurs membres, se sont prononcées d'une manière positive et identique sur le mode de construction, de décoration et de conservation, qui convient le mieux aux édifices religieux.

La Société de St.-Lo, après avoir entendu, dans la séance de février 1846, le rapide exposé de cette question fait oralement par M. l'abbé Lallemand, pria l'auteur de la développer, en motivant son opinion, et nomma une commission chargée de l'examen approfondi de la matière soumise à ses délibérations.

M. Lallemand a émis son opinion sur chacun de ces styles, ainsi que sur le mode de construction et de conservation dont nos églises sont susceptibles.

Ces conclusions sont conformes aux doctrines de la Société française dont M. l'abbé Lallemand est membre depuis plusieurs années.

La compagnie, en adoptant le rapport, a décidé que, pour atteindre le but que se proposait M. l'abbé Lallemand en posant cette question, le rapport serait livré sur-le-champ à l'impression : il a été tiré à un assez grand nombre d'exemplaires pour pouvoir être répandu dans toutes les communes du département, et il contient 40 pages in-8°. Les solutions les plus indispensables sur toutes les questions qui se rattachent à la construction, la décoration et la restauration des monuments religieux y sont traitées. B. L.

Travaux de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand duché de Luxembourg. — Le pays de Luxembourg, sillonné par les voies romaines, est riche en monuments antiques. Pendant le XVI°. siècle son gouverneur-général, le comte de Mansfeld, en avait rassemblé une grande quantité dans son patois, mais après sa mort ils furent dispersés et sont allés enrichir des musées étrangers. Dans le XVI°. siècle, un savant Jésuite, un homme d'une érudition profonde et d'une piété exemplaire, le R. P. Alexandre de Niltheim, en avait de nouveau réuni un grand nombre et les avait décrits dans son excellent ouvrage intitulé : *Luxemburgum Romanum*, qui vient d'être publié, mais après lui ils furent encore dispersés.

Malgré toutes les guerres qui ont ravagé le sol Luxembourgeois, il existe encore beaucoup de ces restes de la domination Romaine, il existe surtout beaucoup de ruines du moyen-âge, qui attestent l'antiquité de plusieurs familles nobles Luxembourgeoises et de quelques-unes de nos maisons religieuses.

Afin de préserver les monuments d'une destruction complète, une société s'est organisée à Luxembourg, sous la présidence de son premier magistrat, M. de La Fontaine, gouverneur actuel du grand duché, afin de les rechercher et de les recueillir ; elle travaillait en silence à cette œuvre patriotique, lorsque la pensée lui a été suggérée de demander à son souverain, au prince éclairé qui règle ses destinées, de se constituer définitivement et de se donner un réglement d'ordre. Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, grand duc de Luxembourg, qui se trouvait alors dans le pays, accueillit avec la plus grande bienveillance la députation qui lui fut envoyée à cet effet, et voulut bien, afin de l'encourager dans ses efforts, se déclarer le protecteur de la Société ; il fit plus,

il voulut bien lui accorder un subside pour faire face à ses dépenses ordinaires et pour ses dépenses extraordinaires, il voulut bien permettre qu'on en fît chaque fois une proposition spéciale au gouvernement grand-ducal.

Maintenant cette Société marche, elle vient de publier le programme de son installation et de ses premiers travaux. En faisant un appel à ses compatriotes et les invitant à l'aider dans ces recherches, elle leur fait savoir ce qui est déjà fait et ce qui reste encore à faire.

Le docteur CLASEN,

Président du collége médical du Grand-Duché, membre de la Société française.

Nouvelles promotions. — M. A. de BARTHÉLEMY, secrétaire-général de la préfecture des Côtes-du-Nord, qui a successivement rempli les fonctions d'inspecteur dans les départements de la Loire et de la Marne, est nommé Inspecteur divisionnaire de la Bretagne.

M. GELLIN de Bourgogne, membre de la Société française à St.-Brieux, est nommé membre du conseil-général administratif de la Société.

M. le Mq^is^. DE VOGUÉ, membre du Conseil-général du Cher, est nommé inspecteur des monuments de ce département.

M. PROST, de Metz, est nommé inspecteur du département de la Moselle, en remplacement de M. Michelant, qui habite Paris.

M. MICHELANT, ancien inspecteur de la Moselle, est nommé membre du conseil-général administratif pour le département de la Seine.

M. BEGLOT, de Reims, est nommé inspecteur du département des Ardennes.

M. l'abbé LALLEMAND, professeur d'histoire à St.-Lo, est

nommé membre du conseil pour le département de la Manche.

Aux membres de la Société française abonnés au Bulletin. —M. Hardel, imprimeur, voulant, autant qu'il est en lui, contribuer aux progrès de la Société française, vient de faire fondre un nouveau caractère pour le Bulletin.

Le prochain volume du recueil sera donc imprimé avec un caractère neuf ; il renfermera un très-grand nombre de planches.

Depuis 1844, la rédaction du Bulletin s'est visiblement améliorée, elle s'améliorera encore en 1847.

Outre les 8 n^{os}., les abonnés ont reçu l'année dernière le compte rendu du Congrès archéologique et des séances générales, c'est donc 2 volumes au lieu d'un que les souscripteurs reçoivent pour leur abonnement.

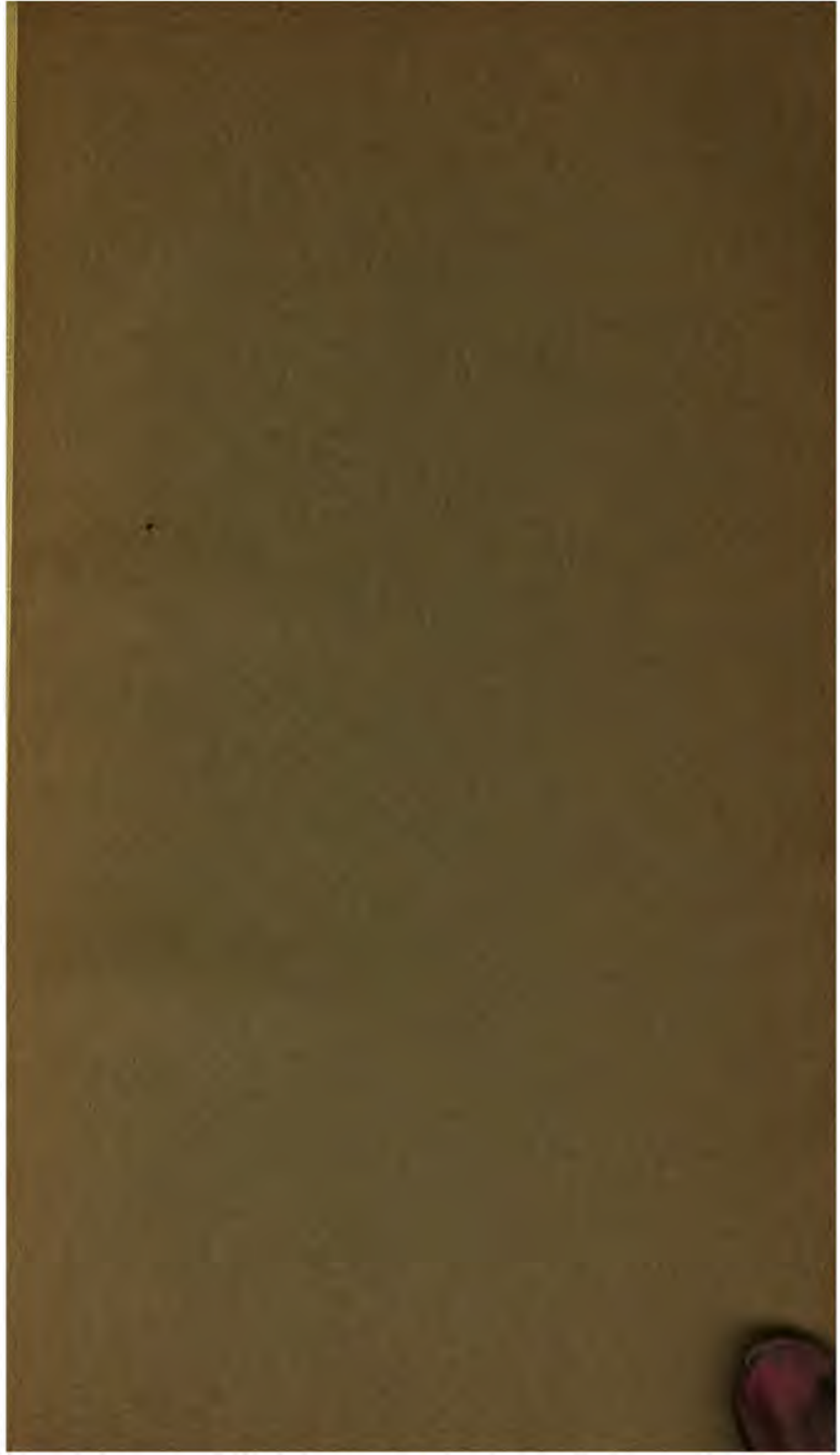
En février, nous leur adresserons le compte rendu du Congrès archéologique de Metz et celui des séances générales tenues à Autun, à Châlons et à Lyon, volume plein d'intérêt, et qui renfermera beaucoup plus de matière que celui de l'an dernier : c'est à la fin de ce volume que se trouveront la liste générale des membres, le tableau des fonctionnaires de la compagnie et le compte des recettes et des dépenses pour l'année 1846.

L. GAUGAIN,
Trésorier de la Société française.

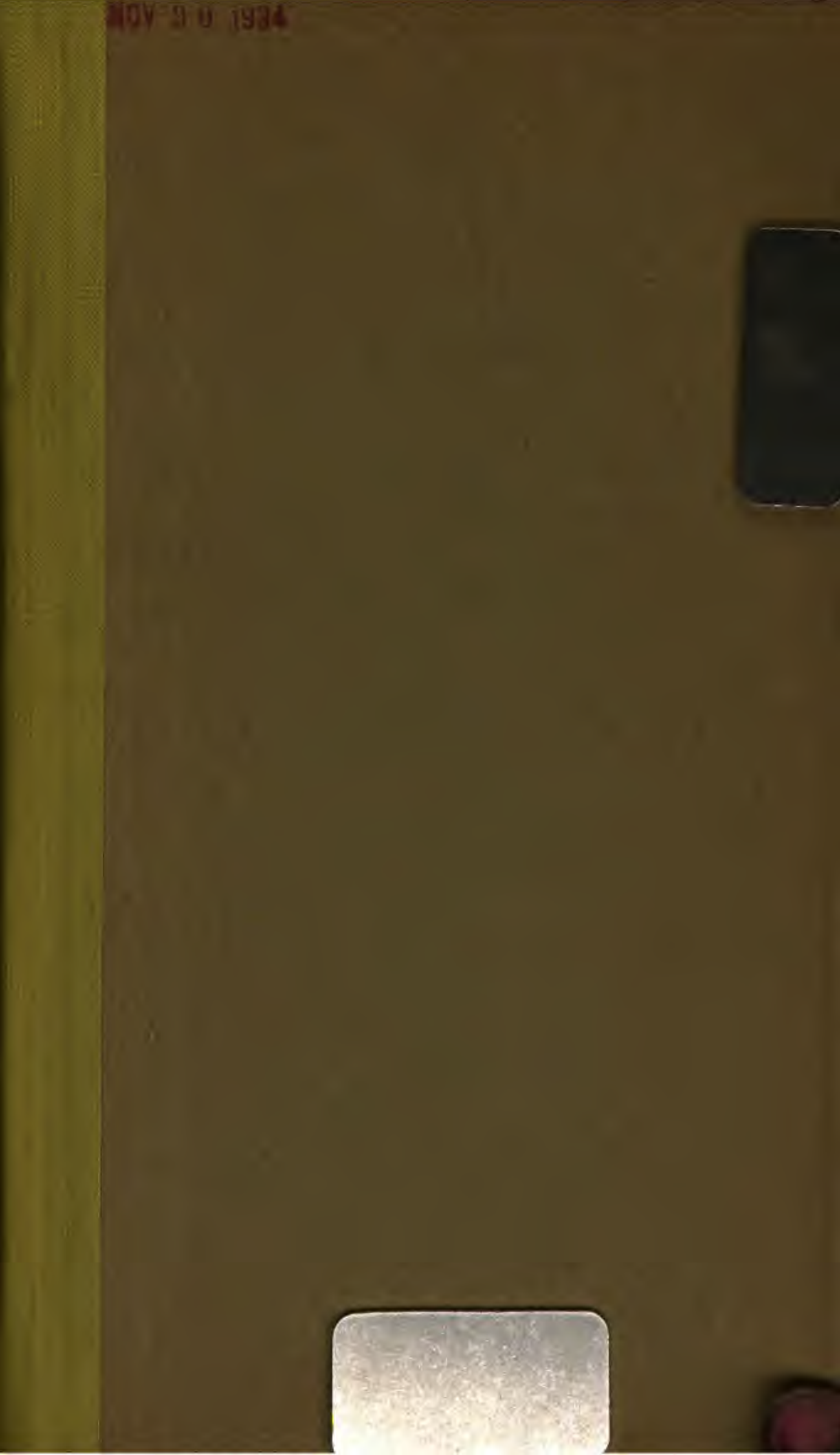
FIN DU XIIe. VOLUME.

TABLE

DU XIIe. VOLUME DU BULLETIN.






NOV 30 1934